S

18

BIBLIOTECA NAZ.
139
I
6
NAPOLI

BIBL. NAZ.
139
I
6

Digitized by Google

76
F
L17

VENISE

1848-1849

Digitized by Google

Corbeil, typogr. et stereot. de Crété

DOCUMENTS

ET

PIÈCES AUTHENTIQUES

LAISSÉS PAR

DANIEL MANIN

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE

Traduits sur les originaux et annotés

PAR F. PLANAT DE LA FAYE

TOME PREMIER

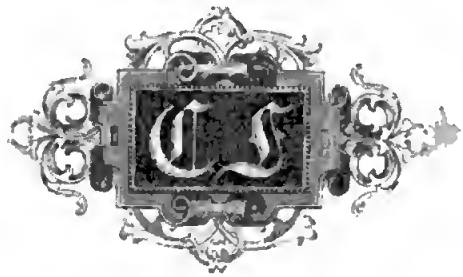

PARIS

FURNE ET Cie, ÉDITEURS

RUE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 45

M DCCC LX

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Ce recueil est le fruit de trois années de travail. Les papiers laissés par Daniel Manin sont la principale source où nous avons puisé, savoir : les documents officiels emportés dans l'exil et conservés ainsi à son pays par l'illustre Vénitien, et ses papiers personnels. Nous y étions autorisés par la confiance de son fils et de ses amis.

Notre but n'a pas été seulement d'épargner aux historiens des recherches souvent difficiles, en leur offrant tout préparés les matériaux les plus essentiels d'une histoire glorieuse, qui s'y raconte en quelque sorte d'elle-même, jour pour jour; mais encore, et surtout, de faire connaître au monde civilisé toutes les pièces de la grande cause qui se plaide en ce moment devant lui.

Quel que soit le sort réservé à ce travail, il n'est pas sans avoir obtenu déjà sa récompense, puisqu'un historien célèbre s'en est servi pour écrire une notice qui, sortie de sa plume, vaut une histoire complète. Mais lui aussi considère comme un devoir absolu de publier les documents dont il a d'avance écrit l'éloquent commentaire [1].

La liberté de Venise est surtout une question de justice, mais c'est aussi une question de paix européenne.

Tant que Venise sera au pouvoir de l'Autriche, tant que le crime de Campo-Formio ne sera pas réparé, l'Europe ne peut espérer aucune paix durable.

Il nous paraît impossible que cette conviction ne s'im-

[1] *Daniel Manin*, par H. Martin. Paris, Furne, 1859.

pose pas à l'esprit de quiconque connaîtra dans tous ses détails ce qui s'est passé à Venise en 1848-49. Aussi notre unique ambition a-t-elle été de parvenir à donner, par le choix et le classement des pièces que nous traduisons, une idée *claire* et *précise* de ces événements ; de faire en sorte que ces documents, *tous authentiques*, puissent être lus avec intérêt, non-seulement par des hommes politiques ou des historiens, mais même par les gens du monde, et par les femmes.

S'il nous a été donné de réussir, la cause de Venise aura bientôt pour défenseurs, nous en sommes persuadés, non-seulement les cœurs généreux, mais les intelligences éclairées de tous les pays.

Malheureusement, une seule langue est familière à tous ou à presque tous : la langue française ; pour atteindre notre but, il nous a donc fallu traduire; mais, tout en regrettant de devoir affaiblir tant de nobles pensées, exprimées en un si beau langage, nous nous consolions par cette espérance que, lorsque Venise sera libre, ces documents seront publiés dans leur langue originale, et que notre travail aura servi à rendre leur publication plus facile et plus assurée.

La plus grande difficulté était de *choisir*, non ce qu'il fallait reproduire, mais ce qu'il fallait sacrifier; car tout publier était impossible, et tout est beau dans cette histoire, tout est honorable. Forcés de nous borner, voici le plan que nous avons cru devoir suivre :

Parmi les décrets et actes officiels du gouvernement de Venise, nous avons choisi ceux qui ont un rapport plus direct avec les événements. Quant aux mesures d'organisation et d'administration intérieures, quelques décrets des premiers jours nous ont paru suffisants pour indiquer l'esprit de ce gouvernement, et pour faire partager au lecteur les regrets qu'éprouvaient les chefs vénitiens de

ne pouvoir se vouer à l'œuvre des *réformes sociales et morales* que leur premier décret avait déclarées plus importantes même que les réformes politiques, obligés qu'ils étaient de lutter incessamment pour l'existence même de leur patrie.

Les documents et les faits militaires, tout glorieux qu'ils sont, ne figurent dans ce recueil qu'autant que leur influence morale ou politique les rattache à notre plan.

La correspondance diplomatique, au contraire, en forme une partie essentielle ; mais, là surtout, il était difficile et en même temps nécessaire de se restreindre. Pendant dix-huit mois, le gouvernement vénitien entretint une correspondance des plus actives avec ses agents près des divers gouvernements italiens, et surtout près de la République française. Il eût été impossible de la reproduire tout entière, et même la simultanéité des dépêches aurait détruit la clarté, que l'ordre chronologique seul peut établir. A l'exception de quelques pièces importantes, nous avons dû nous borner aux relations diplomatiques avec la France : c'est là d'ailleurs que s'agitait pour l'Italie et pour Venise la question de vie ou de mort.

Nous citons les dépêches de Manin presque en totalité ; mais pour les lettres des hommes distingués, qui ont représenté successivement la République de Venise à Paris, nous n'avons pu, à notre grand regret, en reproduire qu'une partie, et parfois même seulement des extraits.

A ces pièces, traduites toutes sur les originaux italiens, nous avons ajouté, comme une sorte de contrôle, les dépêches d'un homme hostile à la cause italienne, du consul anglais, M. Clinton-Dawkins, extraites du recueil de pièces officielles présenté au Parlement anglais. Il nous a été donné, en revanche, d'y joindre, outre les remarquables dépêches du consul français Limperani, quelques extraits authentiques des lettres de son successeur,

M. Vasseur, personnellement si dévoué à la cause des pauvres Vénitiens.

Le recueil anglais officiel que nous venons de citer (*Correspondence respecting the affairs of Italy* 1848-49) nous a fourni d'autres pièces d'un haut intérêt, notamment des dépêches échangées entre lord Palmerston et ses agents auprès des divers cabinets sur la question italienne et sur celle de Venise en particulier. L'erreur persistante et selon nous funeste, sur les dispositions du cabinet anglais à cette époque, la sensation produite, même dans le monde officiel, par quelques-unes des lettres de lord Palmerston envoyées par nous et reproduites dans le *Siècle* du 15 janvier 1859, nous ont persuadé que les pièces diplomatiques de ce temps sont peu connues, et nous nous sommes décidé à en reproduire une grande partie.

Si, parmi ces pièces, quelques-unes sont de nature à affliger un généreux patriotisme, il n'y en a aucune dont nous ne puissions garantir l'exactitude; il nous a paru utile pour l'Italie qu'elles fussent connues, et nous aurions cru faillir à notre œuvre en les dissimulant. Nous sommes de ceux d'ailleurs qui ont dans la vérité une foi absolue, qui croient que jamais elle ne peut nuire à la bonne cause, si elle n'est ni tronquée ni incomplète.

Des pièces de diverse nature sont extraites d'un recueil hebdomadaire publié à Venise en 1848 et 1849, dont quelques exemplaires ont heureusement échappé à la destruction ordonnée par le gouvernement autrichien [1]. Sans opinion ni couleur politique propre, ce recueil rapportait les actes et décrets officiels, les événements, les solennités,

[1] Le titre de cet ouvrage est : *Raccolto per ordine cronologico di tutti gli atti, decreti, nomini, etc., del governo provisorio di Venezia, nonthè scritti, avvisi, desiderj, ec. di cittadini privati che si riferiscono all' epoca presente. Venezia, Andreola, tipografo del governo prov. della republica veneta*, 1848, *etc.* (8 volumes in-octavo.)

les discours, etc., qui avaient eu lieu pendant la semaine, ainsi que les lettres, récits, poésies, discussions, réclamations de tout genre que les citoyens voulaient y faire insérer. Il serait inutile d'insister sur la valeur historique d'une chronique écrite au fur et à mesure des événements. M. Flagg, ancien consul américain à Venise (aujourd'hui sous-secrétaire d'État à Washington), auteur d'une excellente histoire des événements auxquels il avait assisté, déplore la destruction de ce précieux recueil dans les termes d'une vive indignation : « Le gouvernement autrichien doit avoir eu des motifs bien particuliers, bien puissants, dit-il, pour se décider à un acte de vandalisme digne seulement de ceux qui brûlèrent la bibliothèque d'Alexandrie. » Il espère qu'un exemplaire au moins aura pu échapper aux recherches des Autrichiens, « *celui de Manin exilé, gagnant à la sueur de son front la vie de ses enfants,* » et qu'ainsi la vengeance providentielle aura son cours. Son espérance était fondée.

Nous avons pensé pouvoir reproduire sans indiscrétion quelques-unes des nombreuses lettres privées adressées au président Manin par ses concitoyens ; elles donneront l'idée la plus vraie des relations qui existaient à Venise entre les citoyens et le Gouvernement. Quelques lettres écrites par un correspondant allemand à la *Gazette d'Augsbourg* compléteront ce tableau.

C'est la vérité, toute la vérité que nous voulions faire connaître ; pour les Vénitiens d'ailleurs, rien ne saurait être plus glorieux que le témoignage de leurs adversaires.

NOTICE SUR DANIEL MANIN.

Qu'il nous soit permis de faire précéder notre œuvre par quelques lignes sur l'homme illustre dans lequel s'incarna pour ainsi dire la révolution de Venise, et dont le nom est devenu parmi nous synonyme de patriotisme et de souffrances noblement supportées.

Le caractère et les actes publics de Daniel Manin ressortiront complétement de ces documents ; quant à sa vie privée dans les années antérieures à 1848, il eût été, sans doute, désirable de pouvoir la raconter de la même manière. Bien que dévoué jusqu'à l'abnégation aux affections de famille, jamais dans le cœur de Manin (et nous pouvons ajouter dans le cœur de tous les siens) ce sentiment ne fut séparé du culte de la patrie. Ses lettres intimes augmenteraient certes au plus haut degré les sympathies universelles pour cette nature d'élite ; on y verrait que jamais homme peut-être ne réunit à un degré aussi également exceptionnel la tendresse infinie du cœur, l'inflexible énergie du caractère, l'élévation et la souplesse de l'intelligence.

Nous devons toutefois nous imposer à cet égard une grande réserve par respect pour les sentiments de cet homme illustre, qui voyait une sorte de profanation dans ce genre de publicité. Nous espérons ne pas faillir à ce religieux respect en faisant exception pour quelques pièces qui touchent de près à sa vie publique et qui y jettent une vive lumière. On ne pourrait, en effet, apprécier les sacrifices faits par Manin à sa patrie, si l'on ignorait que la tendresse du père de famille le disputait chez lui à l'ardent patriotisme du citoyen.

Un profond chagrin empoisonnait la vie de Manin ; sa fille unique, objet d'un culte pour son père, douée des plus rares

qualités du cœur et de l'intelligence, souffrait depuis sa naissance d'une cruelle maladie nerveuse. Rien ne put arrêter les progrès du mal ; chaque tentative de guérison le fit empirer. La tendresse des parents ne voulait admettre les soins d'aucune main étrangère ; la mémorable année de 1847 trouva Manin le cœur déchiré, luttant contre les difficultés de tout genre qu'entraînait ce triste état de choses. Quelques lettres écrites pendant une courte absence, imposée par le devoir de sa profession, suffiront pour donner une idée de la vie de famille de Manin à cette époque ; elles feront deviner quels obstacles, quels chagrins il lui fallut surmonter pour se dévouer à sa patrie, ainsi qu'il le fit.

FERRARE, 19 mars 1847.

CHÈRE THÉRÈSE,

Nous sommes arrivés ici hier au soir à 9 heures. Demain nous partons pour Bologne. Je pense sans cesse, trop à vous que j'ai quittés ! Embrasse mes pauvres, mes chers enfants. Crois bien que je vois, que je sens tout ce que tu souffres, toi aussi, ma pauvre femme. Crois bien aussi qu'aucun sacrifice ne me paraîtrait grand s'il pouvait alléger vos souffrances. Adieu, ma Thérèse, adieu ! VOTRE DANIEL.

BOLOGNE, 23 mars.

MA CHÈRE THÉRÈSE,

Je n'ai reçu qu'hier soir tes lettres des 19, 20 et 21. J'y vois que notre Émilia continue à aller mal, et que les effets du magnétisme ne diminuent pas. Vous pouvez vous imaginer quelle profonde douleur j'en éprouve, quoique je fasse des efforts inouïs sur moi-même, pour n'y point penser ; et ces efforts, quelque cruel que cela puisse paraître, je les crois nécessaires, je les crois un devoir dans la profession que j'exerce, et quand ma famille doit être nourrie des fruits de mon travail.

Mais cette violence que je crois devoir me faire, et que je me fais, sert peu ou point, et même peut-être cette lutte augmente-t-elle les angoisses de ma situation. Avoir entrepris moi-même cette cure magnétique avec tant de feu, tant d'énergie, tant d'espérance, et en voir aujourd'hui les tristes conséquences, comprendre, sentir que j'ai moi-même attiré sur cet ange, sur cette pauvre martyre de nouvelles souffrances... c'est par trop douloureux !

Remercie Émilia et Georges des lignes qu'ils m'ont écrites. Embrasse-les ; embrasse-les encore ! Adieu, chère Thérèse. VOTRE DANIEL.

Plus tard, dans l'exil, Manin eut à subir la suprême douleur de voir sa pauvre enfant, *sa sainte martyre*, périr sous ses yeux dans les tortures et la nostalgie, privée de sa mère, privée de son pays. Les efforts du père, seul désormais pour la soulager, furent surhumains; chaque jour, chaque heure accrut les fatigues, les veilles, les angoisses physiques et morales. Pour se faire une idée de cette lutte désespérée, il faut y avoir assisté, et le souvenir en fait verser des larmes de sang. Après cinq ans de douleurs sans nom, la mort d'Émilia Manin, de cet ange de pureté et de souffrance, vint y mettre un terme, mais du même coup elle brisa le cœur du père ; les trois ans qui lui restaient à vivre ne furent qu'une douloureuse agonie ; la nuit se fit autour de lui, les ombres de la mort l'environnèrent de toute part; mais la lutte contre l'oppresseur de son pays ne cessa point pour cela; elle s'anima d'une ardeur nouvelle au souvenir sacré de son ange perdu ; elle ne finit qu'avec le dernier souffle de Manin.

A l'époque dont nous parlons, comme plus tard, ni chagrins, ni difficultés, ni affections domestiques ne purent détourner pour un moment la pensée patriotique de Manin. Jamais il ne laissa échapper une occasion de combattre directement ou indirectement la domination étrangère, de relever de plus en plus le moral de ses concitoyens, de défendre Venise contre d'injustes préjugés.

Le 13 septembre 1847, le congrès scientifique se réunit à Venise ; il y rouvrit une nouvelle ère de vie publique ; la dernière séance se termina par une lecture de M. César Cantù, qui jugea opportun de dire aux Vénitiens « que les conquêtes de la science étaient plus durables que celles de l'épée, que l'histoire en fournissait un exemple mémorable dans la république vénète qui, agrandie par la conquête, avait péri *par la conquête !* »

Manin fit une réponse dont la censure empêcha la publication ; elle commencera ce recueil.

F. P.

PREMIÈRE ÉPOQUE

(13 SEPTEMBRE 1847. — 22 MARS 1848.)

Digitized by Google

LUTTE LÉGALE

Action corruptrice de la domination étrangère : l'amour de la patrie est un *crime*, la délation un *mérite*, la lâcheté honorée et récompensée, tout sentiment moral perverti, la loi en lutte avec la conscience.

Patrie autrichienne ! un mot vide de sens, une absurdité ! (MANIN, *Pensées détachées.*)

Les maux de l'Italie ne sont pas de ceux qui peuvent être traités par des palliatifs. La domination autrichienne est comme un fer de lance dans la plaie ; il faut l'ôter avant de songer à faire le pansement. Ce n'est point un gouvernement, c'est une armée campée en pays ennemi. (MANIN. — 1856.)

RÉPONSE

DE DANIEL MANIN AU RAPPORT LU PAR M. CÉSAR CANTU DANS LA DERNIÈRE SÉANCE DU NEUVIÈME CONGRÈS SCIENTIFIQUE, RÉUNI A VENISE, 13 SEPTEMBRE 1847.

Dans la dernière réunion solennelle du neuvième congrès des savants italiens, M. le chevalier César Cantù a donné lecture d'un rapport sur les travaux des sections de géographie et d'archéologie. Si j'ai bien compris, il affirmait dans ce rapport, « que la République vénète avait péri *par la conquête.* »

J'ai dû alors me taire bien malgré moi, attendu qu'il n'est pas d'usage d'entamer des discussions dans ces occasions solennelles. Mais, afin que mon silence et les applaudissements donnés à ce rapport ne puissent être interprétés comme un assentiment, je crois devoir déclarer que je tiens l'assertion de M. Cantù pour inexacte.

Presque tous connaissent, beaucoup d'entre nous ont vu de leurs yeux les faits qui ont précédé la chute de la République de Venise. Les erreurs qu'on pourrait commettre, en les rapportant, seraient donc faciles à redresser. Si je ne me trompe, ces faits sont les suivants :

En 1797, le gouvernement aristocratique de Venise abdiqua, et un gouvernement démocratique fut institué à sa place. Entre ce gouvernement et la France il n'y eut jamais de guerre, la France s'en déclara, au contraire, l'amie et la protectrice.

C'est comme *alliés* et comme *amis* de ce gouvernement démocratique, qu'un certain nombre de soldats français entrèrent dans Venise, occupèrent tous les postes militaires, s'emparèrent des caisses de l'État, dépouillèrent les églises et les lieux publics. Pendant ce temps, le général Bonaparte conclut le traité de Campo-Formio par lequel il céda Venise à l'Autriche, donnant ainsi à autrui *ce qui ne lui avait jamais appartenu*. Aux plaintes et aux protestations des députés vénitiens, il répondit : « Que si la domination autrichienne ne leur agréait pas, ils n'avaient qu'à se défendre, attendu qu'il ne pouvait s'en mêler, ayant conclu la paix. »

Ainsi fut étouffée l'indépendance de Venise, qui avait duré tant de siècles. Je ne crois pas que ce soit là une *conquête !*

Il n'est point généreux d'insulter par des paroles acerbes le lion abattu ; et cela est inexcusable lorsque ces paroles sont contraires à la vérité et sans utilité. Nicolini, lui aussi, a adressé de dures paroles au lion abattu, dans ces vers célèbres :

« Privé de la fureur qui embellit le trépas,
« Il est mort sans pousser même un rugissement. »

Mais les paroles de Nicolini étaient vraies, et celles de Cantù ne le sont pas ; mais les paroles de Nicolini pourraient devenir utiles, tandis que celles de Cantù ne sauraient être d'aucune utilité.

Exhorter, de nos jours, les Vénitiens à ne pas abuser de la conquête, est superflu, inopportun et ridicule, tandis qu'il n'est jamais inopportun et peut toujours devenir utile de rappeler, par des paroles sévères, qu'il n'existe pas pour un peuple de vice plus grand ni plus funeste que la lâcheté ; qu'un peuple lâche ne peut ni être plaint dans son malheur, ni conserver son indépendance, ni la reconquérir lorsqu'elle est perdue.

MANIN.

LA RÉSIGNATION [1].

C'est la mode de prêcher la résignation.

Je distingue : Il y a deux sortes de résignation, l'une vertueuse et virile, l'autre lâche et stupide.

L'homme fort, quand le malheur l'accable, cherche un moyen d'y porter remède ; en trouve-t-il un, quelque difficile qu'il soit, il se met à l'œuvre, allègre, vigoureux, courageux, tenace ; seulement, s'il reconnaît qu'il n'en existe absolument aucun, il *se résigne*. C'est une résignation virile.

L'homme faible, quand le malheur l'accable, s'accroupit et ne cherche aucun remède. Lors même qu'un moyen, facile à tenter se présenterait spontanément à son esprit, il ne l'essaierait pas ; il ne veut pas se donner de peine, il ne veut pas courir de risques, il *se résigne*. C'est une résignation lâche et stupide.

Ainsi donc, la résignation est vertueuse et virile dans les maux absolument sans remède ; elle est lâche et stupide dans les maux réparables d'une façon quelconque.

Dans un individu, la résignation peut mainte fois être vertueuse ; dans une nation, elle ne l'est peut-être jamais, car les maux d'une nation ne sont peut-être jamais sans remède.

Pour combattre les maux d'une nation, toutes les forces intellectuelles, morales, physiques de tous les citoyens peuvent être employées ; et si la génération qui a commencé l'œuvre généreuse ne parvient pas à l'accomplir, d'autres lui succèdent et la continuent, et par leur persévérance la conduisent à bonne fin ; car les nations ne meurent pas.

En conséquence, quiconque conseille aux nations de *se résigner* leur conseille une lâcheté, et les nations qui *se résignent* sont lâches.

DANIEL MANIN.

Novembre 1847.

[1] C'est la réponse de Manin à un article du comte Jablonowsky, beau-père du comte Palffy qui recommandait aux peuples opprimés la *résignation*. Inutile d'ajouter que cette réponse ne put être publiée.

SUPPLIQUE

PRÉSENTÉE AU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL ET ROYAL PAR L'AVOCAT DANIEL MANIN EN FAVEUR D'UN DÉTENU POLITIQUE [1].

VENISE, décembre 1847.

Le nommé Padovani, de la province de Rovigo, est détenu depuis longtemps dans l'hospice des aliénés de S. Servilio.

Fou, il ne le fut peut-être jamais ; certes, il ne l'est pas maintenant. Les médecins reconnaissent qu'il est sain d'esprit ; mais ils n'osent insister pour sa mise en liberté, craignant que cela ne contrarie les vues du gouvernement et de la police.

Mais j'ai, moi, du gouvernement et de la police meilleure opinion ; je n'admets pas qu'ils entendent créer des fous par décret, pas plus qu'ils n'entendent créer par décret des fiévreux ou des phthisiques.

L'hospice de S. Servilio est un lieu de cure et non de peine ; je ne crois pas qu'on veuille convertir l'hôpital des fous en une succursale des prisons.

Si Padovani est coupable, il y a des lois et des magistrats ; il peut être puni par procédure légale et suivant le mode ordinaire. Et si Padovani gêne la police, il existe un moyen fort simple de s'en débarrasser. Il consent, bien plus, il demande à émigrer afin de gagner sa vie par l'exercice de sa profession dans un pays qui ne soit pas souillé pour lui par la mémoire de ses longues infortunes.

Sans autre mandat que celui qui dérive de l'obligation morale d'assister les malheureux et de défendre les opprimés, j'ose m'adresser à ce haut Gouvernement I. et R., afin qu'il s'informe et qu'il avise.

DANIEL MANIN.

[1] Sur la prière d'un membre du congrès scientifique, le vénérable Monpiani de Brescia, Manin était allé visiter quelques enfants sourds-muets, aliénés. Les moines préposés à leur garde lui firent connaître Padovani. En lisant la pétition de Manin, le comte Palffy dit : « qu'on ferait bien de relâcher Padovani pour mettre l'avocat Manin à sa place. » Le comte Palffy exprima cette opinion à plusieurs reprises.

MOTION

DE M. NAZARI, DÉPUTÉ A LA CONGRÉGATION CENTRALE DE LOMBARDIE [1].

MILAN, 9 décembre 1847.

ILLUSTRE CONGRÉGATION CENTRALE DE LOMBARDIE,

Il n'est pas nécessaire d'être doué d'une grande sagacité pour remarquer combien, depuis quelque temps, l'opinion publique, dans ces provinces, s'est prononcée contre le gouvernement qui les dirige, je ne dis pas par des sentiments hostiles, mais bien certainement par une manifestation non équivoque de son mécontentement.

Ce mécontentement envahit plus ou moins toutes les classes de la société, et se trahit toutes les fois qu'une occasion se présente, ce que savent fort bien les autorités qui, influencées, ont cru devoir recourir à des mesures de sévérité à l'effet d'empêcher des manifestations de désordre.

Mais d'où vient ce mauvais levain qui fermente sourdement, et qui va toujours s'étendant de plus en plus à mesure qu'on cherche à l'étouffer ? D'où vient cette inquiétude universelle ? D'où vient cette mauvaise entente entre le Gouvernement et les gouvernés ? Ces derniers auraient-ils de justes motifs de se plaindre ? et, s'ils en avaient, qui devrait porter leurs plaintes respec-

[1] Les congrégations centrales des provinces Lombardo-Vénitiennes étaient une fiction de représentation nationale. Voici le mode d'après lequel les députés étaient nommés. L'Empereur les choisissait sur une triple liste de candidats proposés par les conseils communaux qui délibéraient sous la présidence de *commissaires impériaux de district*, lesquels désignaient les noms et les appuyaient de toute leur influence. Encore n'était-ce pas toujours la majorité des suffrages qui l'emportait dans le choix définitif des députés ; on préférait les plus dévoués ou du moins les plus timides parmi les postulants : en réalité, c'étaient des employés du gouvernement craignant de perdre la faveur souveraine et par suite les émoluments de 2,000 florins attachés à leur emploi. Leur mission officielle était, outre le soin de quelques intérêts locaux, d'*informer le Gouvernement des désirs et des vœux du pays*. Mais jamais, depuis sa création, la congrégation centrale n'avait osé remplir cette mission. La demande de M. Nazari fut la première de ce genre depuis 1815.

tueuses à celui seul qui peut les satisfaire et les rendre contents.

Quant à moi, je ne vois personne qui, mieux que nous, puisse interpréter les désirs du pays ; nous qui, dans une condition privée, partageons les biens et les maux, fruit des bonnes et des mauvaises institutions ; nous qui, établis par la Providence dans un état d'indépendance morale, pouvons exprimer franchement nos sentiments. Bien plus, personne ne pourrait plus légalement que cette Congrégation centrale, porter au trône les vœux de ses fidèles sujets, puisque la clémence souveraine n'a concédé qu'à elle seule la précieuse prérogative d'en révéler les besoins.

Ceci posé, comme je suis d'opinion qu'il est fort à désirer qu'on avise aux moyens de rétablir entre les administrateurs et les administrés le bon accord, seule garantie de la tranquillité publique, et qu'on prévienne même la plus lointaine menace de collisions qui deviendraient funestes au pays, je me suis décidé à remettre à cette Congrégation centrale la présente instance ou motion, comme on voudra l'appeler, par laquelle je demande et propose qu'il lui agrée de nommer une commission, choisie dans son sein et composée d'autant de députés qu'il y a de provinces lombardes, afin qu'après un mûr examen de l'état actuel du pays et des causes du mécontentement dont j'ai parlé, elle en fasse le sujet d'un rapport raisonné à la susdite congrégation pour ses propositions ultérieures.

Cette démarche m'est conseillée par le désir du bien public, par l'attachement que je porte à mon souverain et par le sentiment de mes devoirs. C'est que j'aime avec transport ma patrie comme citoyen ; c'est que, comme sujet, je désire que mon souverain soit partout et par tous adoré et béni ; et enfin, comme député, je croirais manquer à ma mission et à mes serments si je restais silencieux quand la conscience m'ordonne de parler.

Signé Gio. Batt. Nazari (de Treviglio).

Député central sans titres de noblesse de la province de Bergame.

Enregistré le 9 décembre 1847, nos 2820, 322.

INSTRUCTIONS CONFIDENTIELLES

DU VICE-ROI ARCHIDUC RÉGNIER AU GOUVERNEUR COMTE SPAUR, AU SUJET DE LA MOTION DE M. NAZARI.

MILAN, 13 décembre 1847.

En réponse à votre rapport du 11 courant, n° 1453, secr., je dois vous faire les déclarations suivantes :

Il est parfaitement vrai que, pour les motifs par vous signalés, on ne saurait empêcher la Congrégation centrale de composer une commission dans un but bien défini ; toutefois on devrait agir de manière que cette commission ne puisse être formée de députés de toutes les provinces, mais seulement du petit nombre de ceux (*di quei pochi*) dont le zèle et le dévouement au gouvernement autrichien sont notoires.

On pourrait, en attendant, déclarer à la Congrégation centrale que « le gouvernement n'ignore pas les désirs de la Lombardie, et qu'il s'en occupe effectivement, dans l'intention de les porter au plus tôt à la connaissance de Sa Majesté. »

Si, malgré tout, la Congrégation, dans sa séance, persistait à vouloir former cette commission, le président de cette commission devra veiller à ce qu'elle ne prenne point pour base de sa motion le mécontentement actuel, et conséquemment à ce qu'il ne soit point parlé de ce mécontentement dans les discussions relatives ; il se bornera à traiter ce qui, suivant les dispositions en vigueur, est dans ses attributions et dans la forme de ces mêmes dispositions détaillées.

Ensuite il faudra faire observer à M. Nazari qu'il n'a pas agi régulièrement, en présentant sa motion à la Congrégation centrale, dont il est membre, sans en donner préalablement connaissance au président de cette congrégation.

Enfin, pour ce qui est de la conduite de M. Nazari dans cette occasion, je trouve nécessaire qu'il soit placé secrètement sous

une surveillance sévère, ce dont vous aurez à donner les ordres nécessaires à M. le conseiller aulique, baron Toresani.

RÉGNIER.

OBSERVATIONS

ADRESSÉES PAR LE GOUVERNEUR COMTE DE SPAUR A LA CONGRÉGATION CENTRALE, ET PARTICULIÈREMENT A M. NAZARI.

MILAN, 13 décembre 1847.

Ayant eu connaissance de la motion remise à l'enregistrement de la Congégation centrale, par laquelle M. le député docteur Nazari a engagé votre collége à former dans son sein une commission qui eût à s'occuper des besoins et des désirs éventuels des provinces, j'ai jugé opportun, dépendamment des précédentes et relatives discussions pendantes auprès de l'autorité supérieure, de porter un tel fait à la connaissance de Son Altesse par ma respectueuse proposition qui tend à ne point exclure en principe la susdite proposition, bien entendu que, tant dans le fond que dans la forme, la Congrégation centrale ait à se tenir strictement dans les limites de ses propres attributions, fixées par les souveraines constitutions en vigueur.

Son Altesse Impériale, tout en daignant accéder en principe à la proposition susdite par son vice-royal décret de ce jour, m'a cependant enjoint de signifier préalablement à la Congrégation centrale que les autorités supérieures s'occupent effectivement des désirs des provinces lombardes, qu'elles n'ignorent pas, afin de pouvoir les présenter au plus tôt aux pieds du souverain trône.

Mais si, malgré cette bénigne déclaration de Son Altesse Impériale, le collége central insistait à former une commission dans son propre sein, Son Altesse susdite s'est plu à laisser à

mon choix la désignation du nombre des individus composant une telle commission.

Je dois, en outre, d'après la susdite vice-royale résolution, prévenir et le collége et la commission même, que si elle venait à se former, elle ne prenne point le prétendu mécontentement que l'on voudrait nous donner comme ayant envahi la Lombardie, pour base de la motion à arrêter dans les délibérations suivantes; la discussion devant avoir lieu dans le fond et dans la forme, suivant les limites des prescriptions en vigueur.

Je ne puis enfin ne pas faire observer que c'eût été, de la part de M. le député Nazari, me donner une preuve convenable de confiance et que je ne crois pas avoir démériteé, si en ma qualité de président de votre respectable collége, il m'eût personnellement et préalablement informé de son intention, au lieu de remettre sa motion à l'enregistrement et de provoquer ainsi une publicité intempestive.

COMTE DE SPAUR.

RÉPONSE

DE M. NAZARI AU GOUVERNEUR COMTE DE SPAUR.

MILAN, 14 décembre 1841.

Je n'ai pas jugé convenable de mettre mes collègues dans la confidence de ma motion, pour ne point faire peser sur eux la responsabilité d'un acte dont on ne pouvait prévoir les conséquences. J'ai cru ensuite qu'il valait mieux manquer de confiance envers Votre Excellence que de respect; car, si après lui avoir fait connaître mon intention, on m'eût conseillé de me taire, j'eusse été dans la dure nécessité de ne pouvoir obéir.

NAZARI, député de Bergame.

PREMIÈRE MOTION

DE MANIN A LA CONGRÉGATION CENTRALE VÉNÈTE [1].

VENISE, 21 décembre 1846.

ILLUSTRE CONGRÉGATION CENTRALE VÉNÈTE,

Il y a déjà trente-deux ans qu'il existe dans le royaume Lombard-Vénitien, une représentation nationale, car, depuis trente-deux ans, existent les Congrégations centrales de Milan et de Venise, instituées dans le but et avec la mission de faire connaître au Gouvernement les besoins et les désirs du pays.

Dans cette longue série d'années, les Congrégations centrales ne se sont jamais faites l'interprète d'aucun de nos besoins, d'aucun de nos désirs auprès du Gouvernement qui a dû croire conséquemment que nous n'avions ni désirs ni besoins, et que nous vivions dans un complet bonheur, dans un parfait contentement.

Ainsi le Gouvernement fut induit en erreur par le silence des Congrégations centrales ; car il est positif que nous ne sommes ni heureux, ni contents, que nous avons au contraire beaucoup de vrais besoins, beaucoup de justes désirs.

Ce silence des Congrégations centrales vint de la crainte de déplaire au Gouvernement; mais cette crainte est injuste et injurieuse, car il est injuste et injurieux de supposer que le Gouvernement ait accordé à ce royaume une représentation nationale *dérisoire;* qu'il ait trompé et qu'il trompe ce pays et l'Europe, en faisant des lois qu'il ne veut point qu'on observe, poursuivant et punissant ceux qui entendent les observer.

Il est de notre devoir de respecter le Gouvernement. Celui

[1] C'est après avoir fait de vains efforts pour obtenir d'un membre de la congrégation centrale vénète d'imiter le courageux exemple de M. Nazari, à Milan, que Manin se décida à présenter cette motion en son propre et privé nom, comme simple citoyen. L'intervention du député provincial, Morosini, et de quatre conseillers municipaux, qui se l'approprièrent, la fit admettre à la discussion comme légale malgré le mécontentement manifestépar les fonctionnaires autrichiens.

qui le respecte doit croire qu'il désire la vérité, qu'il apprécie ceux qui la lui font connaître, et désapprouve ceux qui la lui cachent.

Il est temps désormais que les Congrégations centrales se le persuadent, qu'elles se réveillent de leur long sommeil, qu'elles rompent leur long silence et montrent par des faits, qu'elles comprennent la sainteté et l'importance de leur mission.

La Congrégation lombarde s'est déjà réveillée et s'achemine dans le sentier du devoir. Un de ses membres a fait acte de bon sujet, et aussi de bon citoyen, en présentant à la susdite Congrégation la note dont je joins ici la copie, dans laquelle, en constatant le fait irrécusable du mécontentement des populations, il propose qu'on nomme une commission, chargée d'en rechercher les causes, d'en étudier les remèdes, et d'en référer. Si, comme je le crois, la motion est adoptée, elle pourra produire des effets salutaires, et empêcher peut-être de funestes collisions.

Cet exemple est digne d'être imité, et j'ai l'espoir qu'il le sera par cette illustre Congrégation. Je l'en prie vivement dans l'intérêt de son honneur, de la prospérité nationale et de la tranquillité publique.

DANIEL MANIN.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

MILAN, 30 décembre 1847.

MILORD,

Votre Seigneurie sait qu'en 1815, lorsque le royaume Lombard-Vénitien fut constitué, le dernier empereur François institua deux espèces d'assemblées de représentants ; les unes furent appelées Congrégations centrales ; il y en avait une pour chacun des gouvernements de Milan et de Venise ; les autres : Congrégations provinciales ; il y en avait une pour chacune des dix-sept provinces du royaume. Ces assemblées sont composées par moitié

de nobles et de propriétaires ; le délégué de la province est le président de la Congrégation provinciale ; le gouverneur de Milan ou celui de Venise préside la Congrégation centrale. Les membres sont élus par les conseils communaux et par les bourgs royaux, le Gouvernement ayant droit de veto sur les élections. La Congrégation centrale est invitée à communiquer les désirs de la nation au souverain qui se réserve cependant le droit d'accorder ou de refuser, comme il l'entend. Le président peut nommer des comités de députés pour faire des rapports sur les cas difficiles.

Se prévalant du pouvoir qui lui est ainsi conféré (pouvoir qui jusqu'ici était resté presque inactif), la Congrégation centrale de Milan a pris une décision qui a vivement ému le sentiment public. Sur la proposition d'un seul membre, M. Nazari, député de la province de Bergame, la Congrégation centrale a demandé la nomination d'un comité, pour faire un rapport sur la situation actuelle du pays et sur les causes du mécontentement existant ; le gouvernement a acquiescé à cette demande. Je joins ici une copie de la pétition de M. Nazari, adressée à la Congrégation centrale, et je prie Votre Seigneurie de remarquer le langage de ce document. Jusqu'ici M. Nazari n'avait pas pris part aux affaires du pays d'une manière remarquable, mais il a toujours été considéré comme un homme indépendant et modéré. Cependant, dès que cette démarche a été connue, un grand nombre d'habitants de Milan est allé déposer sa carte chez lui, en signe d'approbation. Le Gouvernement est très-fâché du procédé de M. Nazari et surtout de la publicité qu'il a acquise. Aussitôt la Congrégation provinciale de Milan, prompte à suivre l'exemple qu'on vient de lui donner, a rédigé et adressé à la Congrégation centrale un écrit où sont esquissés les principaux griefs et les principales réclamations des habitants de la province. La substance de ces demandes est à peu près celle-ci :

« Que les affaires du royaume Lombard-Vénitien soient désormais administrées par le vice-roi assisté de conseillers *italiens* seulement, la direction des affaires italiennes ayant été jusqu'ici absorbée par le Conseil aulique à Vienne, ce qui donne lieu à de grands sujets de plainte.

« Que le royaume Lombard-Vénitien pourvoie à ses propres dépenses, contribuant dans une proportion convenable, avec les autres provinces, aux dépenses générales de l'empire. — Que les impôts soient adaptés au caractère des habitants et aux productions du pays, et qu'ils soient contrôlés par les autorités du royaume qui auront le pouvoir de les augmenter ou de les réduire, et que les comptes soient publiés. — Que les comptes de la dette publique soient rendus publics, et que le pays soit assuré que l'on exécute les dispositions de l'article du traité de Vienne qui concerne le Monte Napoleone. — Qu'on rende le système des douanes plus convenable pour le pays, et que l'on ait en vue l'union éventuelle des douanes italiennes. — Que les règles de la conscription soient modifiées, et que la durée du service, qui est maintenant de huit années, soit diminuée. — Qu'il y ait une plus grande publicité pour les affaires judiciaires, et plus de sécurité contre les mesures arbitraires des autorités de police. »

Ces demandes sont maintenant soumises au comité nommé pour les examiner ; si elles avaient été présentées en d'autres temps, fussent-elles même de nature ordinaire, elles seraient restées *pendant des années* entre les mains du comité d'abord, puis des autorités de Vienne auxquelles on les aurait ultérieurement adressées. Dans les circonstances actuelles, cette méthode dilatoire ne peut guère être suivie ; et, quoique personne ne semble imaginer la possibilité du succès de ces demandes, le pas qu'on vient de faire servira peut-être à améliorer les mesures, quelles qu'elles soient, que généralement l'on suppose soumises à l'examen du gouvernement à Vienne.

On m'a dit qu'on avait présenté à la Congrégation centrale de Venise un écrit pour l'engager à suivre l'exemple de celle de Milan; mais, comme je vais prochainement me rendre à Venise, j'espère pouvoir donner à V. S. de plus amples informations à ce sujet.

LE MÊME AU MÊME.

31 décembre 1847.

Je regrette de dire que le sentiment d'irritation contre le gouvernement dans ces provinces, sentiment que j'ai déjà eu l'occasion de signaler, ne diminue nullement ; il y a dans les démon-

Digitized by Google

strations des mécontents un ordre et une entente qui jusqu'ici n'étaient guère perceptibles, tandis qu'en même temps on prend grand soin que ces démonstrations ne dépassent pas certaines bornes. Quelques jours avant l'ouverture de l'Opéra, le 26 courant, la police publia un ordre pour que tout le monde s'abstînt de toute marque bruyante d'approbation ou d'improbation; la représentation d'ouverture se passa presque dans un silence parfait, la tentative d'applaudissements faite par quelques personnes ayant été immédiatement étouffée par la grande majorité des spectateurs qui s'étaient entendus dans ce but. V. S. sait que le tabac est un monopole du gouvernement, qui se fait un revenu considérable par la vente des cigares. On a fait circuler à Milan un imprimé rappelant la conduite des Américains lorsqu'ils s'abstinrent de l'usage du thé avant la guerre de l'indépendance, et engageant les Milanais à imiter cet exemple en s'abstenant de fumer des cigares. Un grand nombre de jeunes gens de toutes classes ont pris cet engagement, et les personnes que l'on a vues fumer ont été insultées dans quelques occasions. On m'a même assuré qu'il y a quelques exemples de ce fait parmi le peuple. Je me suis procuré une copie de l'imprimé en question que je joins à cette dépêche. On n'a épargné aucun effort pour encourager le sentiment de nationalité qui s'est déjà réveillé jusqu'à un certain point chez le peuple de ces provinces; et le pays est inondé de publications sortant des presses du Piémont, de la Suisse et de la Romagne, que toute la vigilance des officiers de la douane ne peut arrêter.

J'ai mandé dernièrement que les régiments en garnison dans la Lombardie ont été entièrement complétés. Il en est résulté que tous les hommes appartenant aux régiments italiens qui, lorsqu'on n'avait pas besoin d'eux, étaient en congé, se livrant à leur industrie respective, ont reçu l'ordre de rejoindre. Ceci a vivement mécontenté ces hommes, mais leur mécontentement est dirigé non contre le gouvernement, mais contre l'aristocratie; car on leur a donné à entendre que la conduite de l'aristocratie envers l'autorité est le motif de leur rappel. Je suis loin de dire que le gouvernement encourage ou fomente ce sentiment parmi les classes inférieures, mais on ne peut supposer qu'il s'aperçoive avec mécontentement de son existence. CLINTON DAWKINS.

NICOLAS TOMMASEO A S. E. M. LE MINISTRE BARON DE KUEBECK A VIENNE [1].

VENISE, 21 décembre 1847.

EXCELLENCE,

Le discours ci-joint, qui traite de quelques abus dans l'État ainsi que des moyens d'y porter remède, a été écouté par un grand nombre de personnes des plus considérables de Venise et interrompu seulement par des applaudissements adressés, non au talent de l'orateur, mais à la complète vérité de ses paroles.

La pétition à laquelle il a servi de prétexe a été signé par beaucoup de personnes d'un esprit cultivé, d'un nom illustre, de sentiments modérés. Il est bon que le gouvernement sache que ce pays-ci n'est ni satisfait ni impossible à satisfaire. Tant qu'on procède la loi à la main, il est facile à l'Autriche d'ouvrir aux Italiens une voie pacifique de satisfaction, de s'ouvrir à elle-même une voie de salut honorable.

Je vous adresse ce discours avec demande d'en autoriser l'impression à Vienne même ; la défendre serait inutile, car plusieurs copies en circulent déjà en Italie ; la permettre serait sage et convenable, en montrant que Vienne sait nous écouter et nous comprendre.

D'autres pétitions suivront sous peu, demandant que les congrégations provinciales et centrales ne restent pas une chose illusoire, que le royaume Lombardo-Vénitien soit un royaume et non une province ou plutôt une bourgade dépendant de Vienne.

Moyennant trois choses : une administration conforme au caractère de la nation, des députés représentant réellement la volonté de cette nation, la faculté pour tout citoyen de manifester

[1] Le 30 décembre, Tommaseo, d'accord avec Manin, avait lu à l'Athénée un discours sur l'état de la littérature en Italie, dans lequel il démontrait que la loi de censure autrichienne de 1815 était plus libérale que celle qui venait d'être accordée en Sardaigne et en Toscane, mais qu'il s'agissait d'obtenir *qu'elle fût exécutée*. Séance tenante, une pétition rédigée depuis cinq mois par Tommaseo fut signée dans ce but par tout l'auditoire ; de nombreuses copies en furent envoyées dans les provinces.

par la presse ses propres désirs et le désir général; moyennant ces trois choses (qui ne sont pas à concéder, mais à mettre en pratique, car elles *existent* en vertu de lois depuis longtemps décrétées), le pays trouvera sa tranquillité, et l'Autriche une sécurité honorable.

Dans le cas contraire, le déshonneur et la ruine feront des progrès chaque jour; le revenu couvrira de moins en moins les frais; le gouvernement autrichien fera doublement faillite.

Si le mouvement des frères Bandiera lui inspira tant de crainte, que Votre Excellence réfléchisse à ce qu'il en serait aujourd'hui que l'autel n'est plus du côté du trône, aujourd'hui que l'intérêt de plusieurs puissants souverains et la conscience du genre humain plaident pour l'Italie! Ou il faut connaître nos droits, ou bien il faut périr, après une agonie d'autant plus maudite qu'elle se sera prolongée davantage.

Je sais qu'au fond du cœur Votre Excellence comprend ces vérités et qu'elle les a exprimées; je ne m'étendrai donc point en de longs raisonnements; mais si d'autres personnes venaient me demander de quel droit je me mêle de traiter un tel sujet : Du droit, dirais-je, d'un écrivain honorable, d'un homme qui abhorre toute violence, qu'elle vienne des peuples ou des rois, d'un homme qui ne demande rien et qui n'espère rien pour lui, qui n'a d'autre ambition que de ne pas plus désirer les décorations des princes que les applaudissements des ennemis passionnés des princes, d'un homme enfin, qui *désire* souffrir et voudrait être jugé *digne de souffrir* pour une cause aussi sacrée.

NICOLO TOMMASEO.

REQUÊTE

DE DANIEL MANIN A L'IMPÉRIAL ET ROYAL BUREAU DE CENSURE [1].

VENISE, janvier 1848.

Je demande l'autorisation de faire insérer dans le journal *Il Pescatore* le petit article ci-annexé en deux exemplaires, sans qu'il y soit retranché ou modifié une parole. J'espère que l'autorisation ne sera pas refusée; si toutefois elle l'était, je prierais de m'en dire le motif.

MANIN.

ANTAGONISME PERNICIEUX.

« C'est une question de savoir lequel des deux exerce le plus de pouvoir sur l'action des citoyens : *la loi* ou *l'opinion publique?* L'une et l'autre, cela est certain, exercent une grande puissance; et lorsque les deux forces marchent d'accord, leur puissance devient pour ainsi dire irrésistible, tandis que lorsqu'elles se *contredisent*, la puissance de celle qui succombe est anéantie dans la lutte, et diminuée dans celle qui triomphe.

« Dans le premier cas, il y a produit total de la somme. Dans le second cas, un résidu seulement de la soustraction.

« Les sanctions de la loi sont essentiellement matérielles; celles de l'opinion, essentiellement morales. La loi punit par la prison, les chaînes, les échafauds; elle récompense par l'argent. L'opinion récompense par la gloire et punit par le mépris.

« D'où il résulte que l'action de cette dernière est plus puissante sur les âmes et plus noble. Elle forme les mœurs que la loi ne peut former, et elle est parfois la base la plus solide de la moralité publique.

DANIEL MANIN.

[1] Un jeune Vénitien, *Fedrigo*, ayant créé un journal, pour le mettre à la disposition de Manin, celui-ci avait envoyé plusieurs articles (le *Sens commun*, les *Utopies*, etc.). La censure les mutila ou les supprima tous sans alléguer aucune raison, bien que selon la loi existante, les censeurs en cas de refus, fussent obligés d'en alléguer le motif. Il n'était guère douteux que l'article ci-dessus n'eût le même sort. Mais Manin voulait mettre les censeurs en demeure de se conformer à la loi.

Toutefois l'autorisation demandée fut refusée, aucun motif n'en fut donné; mais on enjoignit au journaliste de ne publier aucun article, quel qu'il fût, signé du nom de Manin.

MANIN AU COMTE PALFFY, GOUVERNEUR DES PROVINCES VÉNÈTES.

7 janvier 1848.

EXCELLENCE,

Dans un récent entretien, qui ne peut être ignoré de Votre Excellence, le directeur général de police m'a recommandé de vouloir bien employer mon influence à ce que l'ordre matériel ne fût point troublé. Je répondis que cette intention avait toujours été et était encore la mienne; que l'agitation légale y aidait puissamment en facilitant l'épanchement régulier de cette vive et universelle commotion qui, sans elle, aurait pu éclater en manifestations tumultueuses; mais qu'il fallait que le gouvernement, de son côté, aidât à maintenir la tranquillité en réglant sa conduite suivant l'exigence des temps. Et en expliquant ma proposition, j'ajoutai : « Puisque le gouvernement reconnaît qu'il doit et qu'il est nécessaire d'accorder des réformes, il faut qu'il accorde beaucoup, qu'il accorde vite et qu'il proclame de suite son intention d'accorder, car le pays se méfie de lui, et cette méfiance est entretenue par son attitude qui a été contraire à la manifestation légale des vœux du pays. »

Je crois devoir répéter ici à Votre Excellence ce que j'ai déjà dit au directeur général de la police : « Pour que l'ordre matériel ne soit point troublé, il faut accorder beaucoup, accorder vite et déclarer de suite la volonté qu'on a d'accorder. »

Et pour cela, il faut éviter avec soin tout ce qui peut sembler fait pour tromper l'attente nationale, tout ce qui peut être considéré comme indice d'un sentiment contraire ou peu disposé aux concessions.

Que Votre Excellence me pardonne si je prends la liberté de citer un exemple : Le député central, comte Nani Mocenigo, se montre ennemi déclaré des réformes; ceci est non-seulement connu, mais notoire; et pourtant, il a été nommé membre de la commission des réformes. Que Votre Excellence réfléchisse à l'effet que cette nomination produira dans le pays.

Qu'elle ne s'étonne pas non plus si ce pays qui a tranquillement et vainement attendu trente-trois ans, se montre impatient et méfiant aujourd'hui.

DANIEL MANIN.

Présenté à l'enregistrement présidial le 7 janvier 1848.

A S. E. Mgr LE COMTE LOUIS PALFFY D'ERDOD, gouverneur des Provinces Vénètes.

Instance de Daniel Manin, ci-domilié à Saint-Luc, demandant la coopération du gouvernement pour que l'ordre matériel ne soit point troublé.

REMERCIEMENTS

DE MANIN A LA CONGRÉGATION CENTRALE.

NOUVEL EXPOSÉ DES PRINCIPAUX BESOINS ET DÉSIRS DU PAYS.

VENISE, 8 janvier 1848.

ILLUSTRE CONGRÉGATION CENTRALE VÉNÈTE,

Puisque mon humble voix a été écoutée avec bienveillance, et que les représentants nationaux vénètes ont, eux aussi, compris la gravité de l'état actuel des choses et résolu d'en faire sans retard le sujet de leurs plus sérieuses études, afin de sauver la patrie d'un danger imminent, et la conduire à de meilleures destinées, je sens que j'ai encore deux devoirs à remplir.

Le premier est de reconnaître que le plus grand nombre des députés centraux vénètes se sont dignement comportés dans la mémorable séance du 5 janvier et qu'ils ont droit, par cela même, aux plus vifs remercîments, remercîments que je leur adresse en ce moment d'une âme sincère et émue.

L'autre devoir est plus sévère. J'ai dit, dans ma note du 21 décembre dernier, que les citoyens lombards-vénitiens ont beaucoup de vrais besoins et de justes désirs. Je dois maintenant justifier mon assertion en exposant quels sont véritablement, à mon avis, ces principaux besoins et ces principaux désirs de la nation,

quelles sont les réformes que l'état des choses exige et que l'opinion publique réclame.

Avant tout, il faut que les *lois souveraines, régulièrement publiées*, soient loyalement observées par tous et toujours; qu'il soit reconnu, non-seulement comme un droit, mais comme un devoir, de désobéir aux lois *non publiées*, qui par conséquent ne sont pas des lois, aussi bien qu'aux ordres de sujets (ministres ou huissiers) qui ne seraient pas strictement conformes à la loi même; qu'il soit reconnu non-seulement comme un droit, mais comme un devoir, d'empêcher que l'arbitraire de l'individu chargé de la faire observer ne soit substitué à la volonté souveraine et ne la domine. Que toute *loi secrète* disparaisse donc, ainsi que tout décret, toute notification, toute circulaire, toute instruction, tout avis, etc., par lesquels des sujets du plus haut rang comme du moindre osent aujourd'hui abroger les lois souveraines publiées, ou y faire des appendices, des mutilations, des altérations, des modifications.

Surtout, il convient que les lois constitutives de ce royaume, données en 1815, soient de fait loyalement remises en vigueur, suivant la lettre et l'esprit. D'après ces lois :

Notre nationalité devait être respectée.

Les territoires lombards et vénitiens devaient former un royaume séparé, et non une province, bien moins une bourgade de Vienne.

Nous devions être gouvernés suivant notre caractère et nos mœurs.

Nous devions avoir une représentation nationale vraie.

Nous devions avoir une presse modérément libre, qui pût contrôler et éclairer les chefs du gouvernement et les représentants de la nation.

Dans ces lois constitutives se trouvaient les germes d'une amélioration sociale raisonnable qui, en se développant peu à peu, eussent servi à modifier les lois d'après la marche progressive de notre civilisation. Mais, depuis 1815, trente-deux ans se sont écoulés, et ces germes ne se sont pas développés; au contraire, pendant que la civilisation avançait, la législation reculait, sinon strictement au point de vue du droit, à coup sûr au point de vue du fait. De là nul progrès; ces germes précieux furent négligés.

Celui qui aurait parlé des lois constitutives de 1815 aurait été regardé comme un maniaque ou un archéologue.

Il nous faut aujourd'hui regagner le temps perdu, et, sous la puissante pression des dangers présents, ne pas seulement remettre en vigueur les lois constitutives de 1815, suivant la lettre et l'esprit, mais donner d'un seul coup aux germes précieux qu'elles renferment le développement auquel ils seraient arrivés graduellement dans les trente-deux ans écoulés, s'ils n'eussent été négligés. Nous demandons en conséquence :

1° Que le royaume Lombard-Vénitien soit un royaume séparé et distinct, un royaume vraiment national et italien, avec un monarque autrichien. Qu'un vice-roi assisté d'un conseil des ministres, représentant le monarque, soit revêtu des pouvoirs actuels des dicastères auliques de Vienne ; qu'il en soit tout à fait indépendant et ne relève que du souverain.

2° Que l'armée et la marine militaire soient entièrement italiennes; que toutes les troupes italiennes restent dans le royaume, que les autres en soient rappelées.

3° Que les finances soient distinctes; qu'après avoir prélevé une contribution annuelle fixe, pour les frais généraux de la monarchie, le reste des revenus soit employé au bien-être du royaume. Il n'est pas juste que notre argent passe à des dépenses qui ne nous profitent en rien, qu'il serve par exemple à soutenir don Miguel en Portugal, don Carlos et son fils en Espagne, le Sunderbund en Suisse, et tout ce qui s'ensuit.

4° Que la dette publique du royaume soit réduite d'après les traités et la patente du 27 août 1820.

5° Que les attributions des Congrégations provinciales soient étendues; que, des deux Congrégations centrales, on forme une diète du royaume, chargée de vérifier le budget annuel, de voter ses impositions, les emprunts et les nouvelles lois.

6° Que les lois électorales soient réformées de manière que le droit d'élection et l'éligibilité soient notablement élargis; que les employés royaux ne puissent être ni membres ni présidents des Congrégations ou de la Diète; que les séances soient publiques.

7° Que la pernicieuse tutelle qui pèse sur les administrations communales soit supprimée ou notablement adoucie.

8° Que la procédure pénale soit réformée; qu'il y ait défense, oralité, publicité, jurés.

9° Qu'on fasse une loi qui détermine les attributions de la police, et qu'on arrête l'arbitraire; qu'on régularise par des lois l'exercice de la force publique, afin d'en empêcher et d'en punir l'abus.

10° Que la presse soit libre, la censure préventive abolie, et remplacée par une loi pénale modérément répressive.

11° Qu'on forme une garde civique qui seule peut servir efficacement au maintien de la tranquillité publique, parce qu'elle est respectable et respectée.

12° Que le royaume adhère à l'union douanière italienne.

13° Que les distinctions injustes et odieuses entre citoyens d'un culte différent disparaissent; que les israélites soient émancipés en conséquence et participent à tous les droits politiques et civils comme tout autre citoyen.

14° Que la procédure civile soit réformée : qu'il y ait oralité et publicité.

15° Que les fiefs soient abolis.

16° Qu'on fasse la révision générale de toutes les lois, afin que celles qui répugnent à la raison, ou au sens moral, ou à la civilisation moderne, ou à notre caractère, ou à nos mœurs, soient rapportées ou modifiées. L'uniformité des lois dans une monarchie polyglotte est une grave erreur du gouvernement, et un grand malheur pour les populations.

Voilà comment, dans ma pensée, se trouveraient accomplies les promesses des lois constitutives de 1815, et comment on recueillerait d'un seul coup aujourd'hui le fruit de ces améliorations qu'elles contenaient en germe, et qui auraient pu et dû, au fur et à mesure, se développer dans les trente-deux ans qui se sont écoulés. J'ajoute trois vœux d'une autre nature qui concernent les besoins de la prospérité matérielle; s'ils étaient exaucés, ils pourraient aussi servir indirectement à l'utilité générale du royaume, tout en profitant plus directement à notre territoire, à cette province et à cette ville; les voici :

Qu'on encourage efficacement la construction d'un chemin de fer de Vérone par Trente et Inspruck aux confins bavarois, en

promettant à la société qui s'en chargerait les mêmes priviléges importants que Charles-Albert accordait aux constructeurs du chemin de fer par le Luckmanier.

Qu'on achève avec la plus grande activité la digue, la contre-digue et le phare du port de Malamocco.

Que le magistrat de santé de Venise soit indépendant de Trieste ou de toute autre ville.

Ayant ainsi rempli, autant que je le pouvais, mon second devoir, il ne me reste plus qu'à recommander cette note à la bienveillante indulgence de l'illustre Congrégation centrale, en la priant de croire que je n'ai été mû que par le profond amour de notre patrie commune, pour le service de laquelle aucun sacrifice ne me paraîtra jamais trop grand, aucun danger ne saurait m'épouvanter.

Vous, nos dignes députés, dans votre sagesse éclairée, soutenus par votre expérience des affaires et par les vœux des représentants communaux et provinciaux, vous saurez voir beaucoup mieux que moi ce qui convient au bien durable de la nation. Je suis sûr que vous vous en occuperez avec un soin tout particulier; avec savoir, avec amour, avec constance, avec courage, et vos noms, bénis par les générations présentes, seront glorifiés par la postérité.

DANIEL MANIN.

Présenté le 8 janvier 1848.

A L'ILLUSTRE CONGRÉGATION CENTRALE DES PROVINCES VÉNÉTES.

Instance de Daniel Manin, ci-domicilié à Saint-Luc, par laquelle il adresse des remerciments, pour l'accueil qui a été fait à son instance du 21 décembre 1847, n. 3352, et expose quels sont, à son avis, les principaux désirs du pays.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

MILAN, 6 janvier 1848.

MILORD,

Je vous ai transmis, avec ma dépêche du 31 décembre, un papier qui circulait à Milan pour inviter les habitants à s'abstenir de fumer, et je vous ai dit qu'on avait insulté quelques personnes pour ne pas s'être conformées à cette invitation. J'ai le regret de dire qu'il en est résulté des conséquences beaucoup plus sérieuses. Il paraissait généralement admis qu'à partir du 1er janvier tout le monde s'abstiendrait de l'usage des cigares; toutefois le 1er étant un jour très-pluvieux et presque personne ne passant dans les rues, il n'y eut rien à noter. Le jour suivant, dimanche, la population tout entière se pressait dans les rues, et d'abord on vit à peine un fumeur. Cependant, un peu plus tard, plusieurs fumeurs se montrèrent, bourgeois et soldats; les premiers furent généralement forcés par la foule de jeter leurs cigares, et les derniers furent pour la plupart sifflés et hués. Comme on craignait des troubles, de forts détachements d'infanterie et de police, et des détachements plus faibles de dragons et de gendarmes à cheval firent des patrouilles dans les rues. Une grande foule s'était réunie en face de la grand'garde et devenait très-incommode; on la fit balayer par des troupes. Pendant ce moment, le podestat ou maire de Milan, qui était venu dans le but d'apaiser le peuple, reçut un coup de crosse de fusil; mais il n'y eut pas de lutte sérieuse.

Le lundi 3, des rassemblements eurent lieu dans les principales rues, et presque tous ceux, y compris les soldats, qu'on vit fumer furent insultés et parfois maltraités. De bonne heure dans l'après-midi, la police publia une proclamation contre ces procédés, avertissant le peuple que les rassemblements seraient dissipés par la force. Malgré cela, les rassemblements se formèrent le soir; ils furent dissipés par les troupes, et quelques personnes furent blessées. Les troupes ne tirèrent pas; mais je tiens de bonne source que deux coups furent tirés sur les soldats, d'une maison située près d'une des portes de la ville; les soldats entrèrent dans cette maison qu'ils ravagèrent, n'épargnant pas ceux qui s'y trouvaient.

Le mardi 4, les patrouilles continuèrent; mais tous les soldats qui n'étaient pas de service furent consignés dans les casernes. Il est très-malheureux que cette mesure n'ait pas été adoptée plus tôt, car la veille, le 3, un grand nombre de soldats qui n'étaient pas de service, réunis par groupes de quinze à trente, paradaient dans les principales rues, chaque homme ayant un cigare à la bouche. Ces réunions de soldats amenèrent plusieurs collisions avec la populace; je regrette de dire que dans ces collisions les soldats ne montrèrent pas beaucoup de modération, et que plusieurs hommes du peuple furent blessés ou tués. Il était naturel que les soldats, voyant que lorsqu'ils étaient seuls ou en petit nombre ils couraient risque d'être insultés ou attaqués, se soient réunis pour se défendre; pourtant dans cette circonstance, leur réunion avait toute l'apparence d'une provocation, et elle offrait un prétexte aux gens mal intentionnés d'affirmer qu'on les avait envoyés exprès pour faire naître une collision.

J'ai le regret de dire que le peuple a été extrêmement irrité de ce procédé, et quoique toutes les personnes raisonnables reconnaissent que la tentative faite pour empêcher de fumer soit injustifiable, qu'elle est la cause première de tous les malheurs qui ont eu lieu, et mérite d'être punie, néanmoins la conduite des autorités militaires, permettant que ces corps d'hommes armés, sans officiers pour les diriger, se promenassent ainsi dans la ville au milieu d'une population sans armes, est hautement blâmée.

Le nombre des personnes tuées dans ces rixes monte à cinq, et on compte environ trente blessés; mais comme beaucoup de personnes n'ont pas fait connaître leurs blessures, il n'est pas possible de savoir exactement le nombre de ces derniers. Malheureusement, ainsi qu'il arrive souvent en pareil cas, la plupart des victimes étaient très-innocentes et se trouvaient dans la foule par accident ou par curiosité. Une tentative a été faite par la populace, dans une rue étroite, pour couper les brides des chevaux d'une patrouille; mais en général, le peuple n'avait pas d'armes.

Depuis le matin du 4, les troupes sont restées dans les casernes, à l'exception des patrouilles de service, et j'espère ne plus avoir à signaler d'autres excès; mais l'exaspération est telle en

ce moment que la plus légère collision pourrait produire les conséquences les plus graves.

J'ai l'honneur de joindre à cette lettre la copie des proclamations faites par la municipalité et par le vice-roi. Votre Seigneurie verra que la proclamation de la municipalité, qui désire se concilier le peuple et se tenir en bons termes avec lui, fait allusion au premier acte d'intimidation comme étant le fait de personnes qui auraient cherché à remettre en vigueur une ancienne loi tombée en désuétude. Pour expliquer cela, il faut rappeler qu'il existe une loi, qu'on n'observe plus depuis longtemps, défendant de fumer dans les rues. Cependant, l'idée de personnes se réunissant pour faire observer ce vieux règlement, est une supposition indigne d'être mise en avant.

D'un autre côté, les promoteurs du plan pour abandonner l'usage de fumer, sont je crois, assez alarmés du tour que leur idée a pris. Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette idée s'est promptement répandue dans la classe moyenne et dans le peuple, d'où elle n'est certainement pas originaire. On a reçu ici la nouvelle d'un mouvement simultané et dans le même but à Côme, Brescia, Crémone, Mantoue et d'autres villes de Lombardie, sans cependant qu'il ait été suivi, au moins à ma connaissance, de résultats sérieux. Des députations des principales familles de Milan se sont rendues chez le vice-roi et chez le gouverneur, se plaignant de la conduite des troupes; et je crois que c'est par suite de leurs représentations que les troupes sont consignées dans les casernes. La police a pris différents arrêtés; et, entre autres mesures, le gouvernement a dissous le club où se réunissaient les jeunes gens des plus grandes familles de Milan. Les principaux Milanais ont résolu de prendre le deuil en mémoire des personnes tuées, et de s'abstenir d'aller au théâtre pendant trois jours.

J'ai, etc.

LE MÊME AU MÊME.

MILAN, 11 janvier 1848.

MILORD,

Depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Seigneurie, le 6 du courant, la tranquillité de cette ville n'a plus été troublée.

Les troupes ne sont plus consignées dans les casernes, et peuvent circuler comme à l'ordinaire; il y a seulement quelques patrouilles de plus dans les rues. Milan a repris son apparence ordinaire; cependant je crains que l'irritation causée par les derniers événements ne soit très-profonde et qu'elle ne s'efface pas facilement. Je suis fâché d'avoir à dire que le nombre des personnes blessées dans les malheureuses dernières luttes, est plus grand que je ne l'avais mentionné. Il s'élève, m'a-t-on assuré, à environ soixante, dont une ou deux sont mortes depuis de leurs blessures. Une autre proclamation, dont je joins ici la copie, a été faite par le vice-roi; Votre Seigneurie verra qu'il y est encore fait allusion à l'espoir que l'on concédera à Vienne quelques réformes. Si ces réformes ne répondent pas à l'attente du peuple (et il est presque impossible de satisfaire à l'attente qu'on a laissé concevoir jusqu'à présent), je crains que la désaffection et le mécontentement ne s'ensuivent.

Une légère émeute, qui a commencé parmi les étudiants, vient d'avoir lieu à Pavie; les troupes ont été appelées à disperser le peuple; il y a eu quatre ou cinq blessures légères.

Les Milanais se conforment généralement à la résolution de ne plus fumer; cependant, on voit quelques rares fumeurs qui passent sans être molestés. On a fait l'essai, qui a en partie réussi, de dissuader le peuple de mettre à la loterie, dans le but avoué de nuire aux revenus du gouvernement.

CLINTON G. DAWKINS.

PROCLAMATION DU VICE-ROI DE LOMBARDIE

AUX HABITANTS DE LA VILLE ROYALE DE MILAN.

(*Incluse dans la lettre précédente.*)

MILAN, 8 janvier.

« Les dernières paroles que je vous ai adressées ont trouvé, j'en suis sûr, le chemin de votre intelligence; je n'ai pas besoin de dire de vos cœurs, parce qu'elles partaient du mien.

« Mais on me dit que vos pensées sont inquiètes, que le trouble

est dans vos familles. Je reviens donc vers vous comme un père, et comme chef suprême du gouvernement que notre souverain m'a confié, pour vous assurer de nouveau que, si votre ville a été alarmée par un conflit, causé par des circonstances si extraordinaires, qu'on n'a pu les combattre parce qu'elles n'étaient pas de nature à être prévues, j'ai maintenant réuni plus fermement dans mes mains les rênes de ce pouvoir qui vous défendra. Comme personne parmi vous ne peut douter que j'aie le désir d'user de ce pouvoir pour restaurer l'ordre public, et remettre chacun dans la sphère de sa vocation, ainsi que dans les limites de son devoir, soyez sans inquiétude, bien-aimés Milanais, et aidez par votre bonne conduite les autorités qui ont le soin de veiller à la sécurité personnelle de chacun.

« Je saisis cette occasion pour vous répéter aussi l'expression de *mes espérances très-fondées* [1], que les prières qui m'ont été exprimées par une voie légale, et qui ont été ou qui vont être présentées au trône, seront prises en considération par la sagesse souveraine de Sa Majesté qui les recevra favorablement.

« En même temps, ne faites aucune attention aux dires mensongers, habilement répandus pour entretenir l'inquiétude et la fermentation dans les esprits. Les rapports envoyés par les provinces de tout le royaume concourent à prouver que l'ordre public n'a été troublé nulle part.

« La confiance mutuelle sera toujours la source la plus fertile du bien : ayez foi en moi comme j'ai foi en vous. »

REGNIER.

[1] Lorsque cette proclamation parut, la loi martiale était signée à Vienne depuis le 21 novembre (bien qu'elle ne fût publiée que le 22 février suivant). Le langage doucereux du gouvernement autrichien, calculé pour tromper l'Europe, non les Italiens eux-mêmes, les exaspère plus encore que sa brutalité. Les proclamations du vice-roi Regnier et ses prétendues espérances sont devenues proverbiales en Italie; pour caractériser d'un seul mot le dédain que leur inspirait la circulaire de l'archiduc Maximilien, en 1858, ils disaient qu'elle leur rappelait *les espérances fondées* (fondate speranze) de l'archiduc Régnier..

Manin écrivit à ce sujet en 1853 à un publiciste français : « Vous dites, monsieur, des choses bien énergiques sur la tyrannie de l'Autriche, mais vous « oubliez ce qui la rend particulièrement odieuse et insupportable : *sa ruse, son* « *hypocrisie, sa mauvaise foi.* »

MANIN AU COMTE GHERARDO FRESCHI, A UDINE.

VENISE, 12 janvier 1848.

CHER AMI,

Je vous remercie vivement et je vous prends au mot. Vous ferez très-bien d'adresser des plaintes sérieuses à Sa Majesté, du long retard apporté à la concession de la Société agricole frioulane ; faites-le tout de suite et énergiquement, mais cela ne suffit pas ; il y a autre chose que vous pouvez et devez faire.

La motion du député Morosini et le mémoire que j'ai présenté à la congrégation vous diront quelles sont mes idées sur l'état légal du pays, et quelles sont les réformes que je crois utile de demander comme accomplissement des promesses des lois constitutives de 1815, et comme développement des germes féconds que les lois renferment.

Si vous partagez mon avis, répandez ces écrits dans les provinces et, par l'autorité de votre parole comme de votre plume, faites que ces idées deviennent populaires. Ensuite il faut que la congrégation provinciale d'Udine ainsi que le plus grand nombre possible des congrégations communales du Frioul envoient des adresses à la congrégation centrale vénète, demandant toutes ces mêmes réformes, afin que la clameur par sa concordance, devienne puissante. C'est à quoi, par votre influence, vous pouvez et devez donner l'impulsion.

Si l'on vous objectait que je demande trop, répondez : que demander moins que ce qu'il faudrait accorder pour que nous fussions satisfaits serait de l'hypocrisie ; que demander beaucoup sert à obtenir plus facilement quelque chose, et sert aussi à constater que nous nous proposons, si on nous accorde moins que ce que nous demandons (tout en remerciant de la concession et la mettant à profit) de demander encore tout le reste, toujours, constamment, légalement, jusqu'à ce que nous l'obtenions.

Vous verrez par la note que je vous envoie et que vous pouvez répandre, tout ce que nous avons fait ici, du 21 décembre au 8 janvier courant. Je joins aussi la pétition de Tommaseo au

sujet de la censure. Un grand nombre de signatures ont été apposées sur les deux exemplaires qui circulent ici et à Vicence; d'autres exemplaires se signent à Padoue, à Vérone, à Trévise, à Rovigo. Il serait bon qu'il en fût de même dans votre province, et c'est à quoi vous pouvez et devez vous employer avec zèle.

Vous remarquerez que, dans mon mémoire à la Congrégation centrale vénète, la demande de la liberté de la presse se trouve subordonnée à la demande d'une réforme de la procédure pénale. Sans cela, la liberté de la presse n'offrirait aucun avantage; car la peur d'un procès pénal *à la façon autrichienne* serait encore plus forte que la crainte de la censure. Il vaut donc mieux demander en attendant, et comme état de transition, que l'esprit libéral de la loi de censure autrichienne de 1815 soit maintenu et observé dans la pratique.

Ce qu'il faut surtout prêcher hautement, sans se lasser, c'est qu'aucun acte arbitraire, aucune fraude, aucun abus de pouvoir ne doit jamais être toléré; que toute violation de la loi, qu'elle provienne de dicastères supérieurs, secondaires ou inférieurs doit être immédiatement repoussée par d'énergiques réclamations, et cela non-seulement par l'individu directement lésé, mais par tous; car on fait tort à la société entière lorsque, contrairement aux lois, on fait tort à un seul citoyen.

Et ceci vaudra mieux que les coups dont, à ce qu'on dit, vous avez gratifié votre délégué; non que je sente grande compassion pour ses épaules, mais l'acte ne me paraît pas digne de notre sainte et noble cause. Si vous le jugez utile, répandez même cette lettre. *Légalité, publicité, persévérance* et *courage!* avec cela nous obtiendrons que notre sort s'améliore et que le dédain des étrangers et des nationaux pour ces provinces se change en respect.

Maintenant vous voyez si je vous prends au mot? Agissez-en de même avec moi, car, bien sincèrement et dans toute l'étendue de mes forces, je me mets à vos ordres pour tout ce que vous pourrez exiger de moi.

Cher ami, cher frère, adieu.

MANIN.

PÉTITION

DE M. L'AVOCAT JEAN-FRANÇOIS AVESANI A LA CONGRÉGATION CENTRALE DES PROVINCES VÉNÈTES.

Présentée le 14 janvier 1848, à deux heures et demie, n. 279.

Illustre Congrégation Centrale,

Moi aussi, je suis un habitant du royaume, et j'ai mes désirs à faire connaître à la Congrégation centrale que Sa Majesté a instituée pour les accueillir.

Quelques-uns intéressent la dignité même de la Congrégation centrale et celle de la commission qui a été nommée par suite de la résolution du 5 janvier courant.

On prétend que le second mémoire de M. l'avocat Manin, contenant le détail des besoins et des désirs du pays, quoique enregistré, ne se trouve ni dans les mains de la Congrégation centrale, ni dans celles de sa commission ; mais qu'il a été remis par M. le comte Nani-Mocenigo, député, directeur de la chancellerie, au gouverneur comte Palffy et retenu par celui-ci.

La Congrégation centrale comprendra qu'il est de sa dignité de faire connaître que cette soustraction de ses actes n'a jamais existé ou qu'elle a cessé.

De plus on assure que la commission attend des informations et des rapports des autres députés centraux, sur les différents besoins et désirs qu'on recueille de divers côtés.

Cette position de la commission, s'il est vrai qu'elle l'ait choisie et acceptée, est anormale et condamnée par l'opinion publique.

Les commissions sont instituées pour s'enquérir et faire des rapports aux autres membres du corps entier, et non pour en recevoir d'eux.

L'opinion publique croit voir dans ce bouleversement des règles habituelles et journellement observées, une tendance à éluder la grande question générale qui agite les âmes, à la transformer en de minutieuses questions locales, à susciter des conflits de votes municipaux, tandis que tous nous nous confondons dans un seul et même vœu *général* ; à provoquer enfin ainsi d'en haut, des concessions incomplètes et impuissantes à nous satisfaire

La commission doit s'occuper de ce vœu *général* qu'elle ne peut ignorer, et remettre à un autre temps les choses secondaires, municipales et provinciales.

Et puisque le second mémoire de M. l'avocat Manin donne le détail de ces besoins et de ces désirs, la commission doit les examiner un à un et donner son vote motivé pour leur adoption ou leur rejet.

En attendant, et pour ce qui concerne la chose la plus importante, c'est-à-dire la plus grande autorité qu'on désire dans le vice-roi, y compris tout ce qu'elle comporte, je suis d'avis que la Congrégation centrale doit représenter à Sa Majesté, que ce désir n'est point une idée *libérale* et *radicale moderne* (dénomination par laquelle les ministres rétrogrades repoussent toute innovation, en épouvantant leurs maîtres); mais que ce n'est que la reproduction des institutions qui ont été données déjà à ces mêmes provinces par le souverain son prédécesseur, Napoléon, qui est regardé comme le plus grand despote du monde.

Dans le *royaume d'Italie*, l'autorité du vice-roi était entière, et, pour quelque affaire que ce fût, l'intervention de Paris n'était pas nécessaire.

Il n'existait aucun ministère à Paris qui s'occupât des affaires intérieures du royaume d'Italie. Seulement un ministre pour les affaires étrangères y siégeait auprès de l'empereur.

Par contre, il existait auprès du vice-roi un ministère complet pour les affaires intérieures du royaume : ministère de l'intérieur, ministère de la justice, ministère du culte, ministère des finances, ministère du trésor, et tous les ministres étaient *Italiens*.

Toute l'armée était italienne.

Le royaume d'Italie payait à l'empire une somme annuelle comme tribut fixe, mais tout le reste se dépensait dans le royaume et était administré séparément par le ministère des finances du royaume même. Chaque année, il publiait en un gros volume le compte rendu des dépenses. Ces comptes rendus passent dans toute l'Europe pour un chef-d'œuvre de comptabilité, d'administration publique, de finances et de statistique.

Les jugements, soit civils, soit criminels, avaient lieu publiquement et la procédure était orale.

Digitized by Google

Tous les employés, grands ou petits, étaient *Italiens*.

Que Ferdinand concède donc ce que Napoléon concédait; ce n'est point une utopie, puisqu'elle a été mise en pratique; ce n'est point une idée libérale ou radicale, puisqu'elle a été l'idée d'un grand despote. Ferdinand ne perdra rien pour cela de sa souveraineté, comme Napoléon n'en perdait rien; il ne fera que régner paisiblement et économiquement sur un peuple paisible, au lieu de régner avec inquiétude sur un peuple inquiet, tout en dépensant peut-être un million de francs de plus par jour pour s'armer contre l'opinion publique, comme s'il s'agissait d'une puissance, en même temps qu'on lui persuade, par une admirable contradiction, qu'il ne s'agit ni d'une puissance ni de l'opinion publique, mais seulement de quelques malintentionnés.

Que l'empereur accorde un grand pouvoir à un vice-roi, son oncle, en amoindrissant celui d'un autre oncle; qu'il ne fasse point dépendre son vice-roi de ses ministres à Vienne, cela ne diminuera en rien sa souveraineté. Sans doute l'autorité des personnes susdites, ses sujets, en sera diminuée; mais ces personnes elles-mêmes ne souffriraient pas qu'on les accusât d'une ambition poussée jusqu'à vouloir mettre cette ambition en balance avec l'intérêt du peuple et celui du souverain, et jusqu'à lui faire dépenser pour cela un million de francs par jour.

Celui-là est ami de son souverain qui l'engage à concéder ce qui ne coûte rien à sa souveraineté, et au contraire calme son peuple et rend son règne paisible. Mais il n'est pas l'ami de son souverain celui qui lui conseille de dilapider le trésor pour combattre la résistance de son peuple et les troubles de son royaume, ou bien, s'il l'est, il se trompe lui-même et conséquemment trompe le souverain sans le vouloir.

C'est une erreur de croire ou de faire croire qu'il ne faut rien concéder dans la crainte qu'on ne vous demande de nouvelles concessions. Quand les désirs honnêtes des modérés sont satisfaits, il ne reste que les immodérés qui sont et qu'on peut alors croire peu nombreux.

C'est encore une erreur de croire et de faire croire qu'il ne faut rien concéder à un peuple agité, en donnant pour prétexte la dignité souveraine. D'ailleurs le peuple ici n'est pas armé; il

est *désarmé*, et malheureusement, une page sanglante de l'histoire de ces derniers jours vient de le démontrer [1].

Peut-être conseillera-t-on d'attendre que le peuple vienne soutenir ses demandes les armes à la main? Mais comment peut-on penser à lui défendre d'élever la voix de la prière jusqu'au trône comme elle s'élève à Dieu; jusqu'au trône, dis-je, auquel il est bien plus difficile de faire arriver les cris du peuple. Conseiller de comprimer même la *voix* du peuple, est-ce là un bon conseil?

Ce peuple a attendu pendant trente-trois ans en silence et attendu inutilement. Si quelques âmes courageuses élèvent pour lui la voix, on les méprise parce que leur nombre est minime, et on les nomme fanatiques. Quand tout le peuple crie, alors au lieu de confesser sa propre erreur, on dit que ce cri universel ne doit pas être écouté, précisément parce qu'il est universel.

La dignité du souverain serait blessée par ce langage contradictoire, et non parce qu'il aurait prêté l'oreille à la voix de son peuple. Il est une vérité enseignée par l'histoire ancienne et malheureusement aussi par la moderne; c'est qu'au contraire, en ne voulant pas concéder promptement (je ne dis pas le peu, mais l'honnête), on est forcé de trop concéder ensuite; car le parti des modérés aura déserté pour accroître celui des immodérés.

Qu'on prenne bien garde à la récente manifestation qui s'est produite non-seulement par la voix du peuple (qui ne peut point arriver jusqu'au trône, ou y arrive altérée), mais par un fait incontestable : la privation à laquelle le peuple s'est condamné, privation qui, nécessairement liée à celle du trésor, ne saurait être cachée au souverain.

Si toute une population a cherché une manifestation de ce genre, en se condamnant à une privation, il fallait l'*écouter* et non pas la *provoquer*, et non pas faire naître une scène de sang qui a augmenté l'irritation au lieu de la calmer, comme par une erreur inconcevable, on l'avait pensé.

Cette grave erreur a été réparée par la dernière proclamation de Son Altesse Impériale le sérénissime archiduc vice-roi, en date du 9 courant, adressée aux habitants de Milan, proclamation par

[1] Des collisions sanglantes entre la troupe et le peuple avaient eu lieu à Milan, à Trévise, à Padoue.

laquelle il garantit à cette population : « 1° sa haute protection contre tout abus de pouvoir ; 2° sa résolution, déjà réalisée, d'appuyer auprès du trône les vœux du peuple, et l'assurance où il est qu'ils seront exaucés par la grâce souveraine. »

La Congrégation centrale vénète ne doit pas cesser pour cela de faire connaître que les besoins et les désirs de ces provinces sont les mêmes que ceux des provinces lombardes, sans être ni moins vifs, ni moins urgents. Déjà même la *Gazette piémontaise*, ainsi que d'autres journaux italiens, publient les vœux de notre royaume, et les réponses du gouvernement.

Que la Congrégation centrale vénète pense enfin qu'elle agit en face de l'Europe ; qu'elle pense que le monarque, loin d'approuver un silence qu'on qualifierait mal de respectueux, ou une peureuse dissimulation, aurait au contraire le droit de rejeter sur elle le reproche des conséquences qui en dériveraient ; car il a voulu que tous députés lui jurassent, et ils ont tous juré ainsi : « Que nos propositions et que nos opinions seront uniquement dirigées vers le bien général, sans aucune vue particulière, et dictées seulement par la vérité et le devoir. »

Je termine par un avertissement. C'est que je n'entends pas exclure les autres propositions de M. l'avocat Manin pour avoir démontré comment, il ne s'agirait, en grande partie, que de copier le despote, au lieu de recourir à des innovations que quelques personnes croient condamner en les appelant *libérales*. La condition des temps présents exige quelque chose de plus que ce que ce grand absolutiste avait concédé, il y a quarante-deux ans.

Dans le royaume d'Italie, il existait aussi un corps législatif, sans le vote délibératif duquel on ne pouvait décréter des impositions ni faire de nouvelles lois. Il est vrai que Napoléon a ensuite dissous, et n'a plus convoqué, ainsi qu'il le devait aux termes des statuts, le Corps législatif ; mais il est également vrai qu'on range cet acte despotique parmi les causes qui ont amené sa chute.

Que la Congrégation centrale, en pesant ces différentes propositions, se pénètre de cet enseignement de l'histoire, et qu'elle dise la vérité au monarque ainsi qu'elle a juré de le faire.

F. Avesani.

NICOLO TOMMASEO A M. L'ÉVÊQUE D'UDINE.

Venise, 15 janvier 1848.

Très-Illustre et Révérend Monseigneur,

J'ai longtemps hésité, moi laïque et inconnu de votre Révérende Sainteté, à vous adresser la parole; mais des conseils influents et la voix de ma conscience me forcent à parler.

Monseigneur, on a presque violemment ôté la vie à un Italien, un de vos enfants, un innocent; beaucoup d'autres ont été menacés. On a provoqué, insulté nos personnes et toute notre malheureuse nation. La voix de la ville entière qui en fut témoin et la voix du sang répandu à Trévise, à Milan, à Pavie, crient devant votre âme, Monseigneur, et devant Dieu. Vous, prêtre et Italien, qui avez parlé au peuple en lui recommandant la soumission, vous devez maintenant parler au prince en lui conseillant la justice; vous devez lui certifier que le danger plane sur sa tête; vous devez prier le vice-roi de ces provinces de ne point appeler les Milanais seuls, ses *bien-aimés* (*diletti Milanesi*), mais tous ceux qui souffrent, qui attendent et qui ont droit à ces améliorations qu'il a lui-même, dans sa probité, avouées nécessaires. Vous avez rendu à César beaucoup plus qu'il n'appartient à César; rendez à l'humanité et à l'honneur ce qui appartient à l'humanité et à l'honneur. Rappelez les promesses faites par l'Autriche en 1815, de donner à l'Italie un gouvernement national, un vice-roi indépendant des dicastères aulíques, des députés représentant, non d'une façon dérisoire, les droits et les besoins de l'Italie, des censeurs obligés de permettre que les défauts et les erreurs du gouvernement soient publiquement signalés; rappelez ces promesses, qui sont les bases de notre soumission et demandez-en l'accomplissement. Au droit opposez le devoir, à la force la raison, à la passion la charité; démontrez que le véritable intérêt du prince n'est point ennemi de l'intérêt de ses sujets, mais qu'il en dépend, aujourd'hui plus que jamais. Les Autrichiens écouteront votre voix et celle des autres prélats; et ils apprendront ainsi à respecter l'épiscopat, dont ils se servent comme d'un

dicastère aulique. Le salaire que vous avez reçu ou que vous pouvez recevoir de Sa Majesté, au souvenir de la parole de l'Apôtre, vous le regarderez comme de la boue si vous pensez à votre âme. Et, si vous pensez que ce salaire est souillé de sang, pour rien au monde vous ne recevrez le prix du sang.

Ce n'est pas l'Empire qui vous a fait évêque, c'est l'Église. Ce n'est pas l'Autriche qui vous salarie, c'est le peuple; les bienfaits de l'Autriche, fussent-ils gratuits, ne seraient pas plus grands que les bienfaits de Dieu.

Quelle honte pour l'Église du Christ de voir que des magistrats et des commissaires de police osent donner au gouvernement des conseils plus pieux que n'osent en donner les évêques! Quelle honte que les ennemis de l'Église se fassent les défenseurs des droits des peuples, et que les hommes de religion n'aient de parole que pour commander le silence et la lâcheté! comment conformer de telles paroles avec l'autorité de ces pages divines qui ont inspiré aux Ambroise et aux Chrysostome le généreux langage dont retentissent encore le temple du Seigneur et toute la terre? Le pasteur muet et indolent qui laisse déchirer ses brebis, n'aura pas, au jour suprême, le nom de pasteur, mais celui de mercenaire. Le prêtre s'il n'a pas des entrailles de citoyen, est un blasphème vivant. Monseigneur, croyez-vous si désirable de n'être célèbre en Italie que par cette seule encyclique au bas de laquelle le dernier en rang de vos prêtres ne voudrait pas voir figurer son nom?

Je sais bien que vous n'avez pas prévu tous les mauvais effets qui devaient en rejaillir; et je ne doute point de la droiture de votre âme. Mais, c'est le cœur affligé et humilié, que j'écris ces lignes; pourtant sans rancune et sans haine, avec une confiance secrète et invaincue; Dieu connaît mes motifs.

Par charité, ne dédaignez point ma voix; elle n'est point ennemie. Parlez, non pour *exciter*, mais pour *prévenir* des malheurs; par pitié pour la nation et le prince, parlez, parlez, puisqu'il en est temps encore, pour n'avoir pas à vous écrier un jour : Malheur à moi qui me suis tu!

Excusez mon audace et croyez-moi.

NICOLO TOMMASEO.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

VENISE, 18 janvier 1848.

MILORD,

J'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que l'exemple de la Congrégation centrale de Milan a été suivi par la Congrégation de Venise qui a demandé la nomination d'un comité pour examiner l'état du pays, afin d'éloigner les causes du mécontentement existant. Quoique les provinces vénètes, comme je l'ai déjà dit, aient été jusqu'ici beaucoup plus tranquilles que celles de la Lombardie, elles paraissent maintenant disposées à faire cause commune avec celles-ci, et il est surprenant d'observer le changement qui est survenu depuis peu. Quand j'ai quitté Venise au commencement de novembre dernier, tout était parfaitement tranquille, et malgré la légère émotion produite par les discours de quelques personnes pendant les séances du *congrès scientifique*, la société était dans son état habituel. Maintenant il en est tout autrement; les Vénitiens ont adopté le système des Milanais, et il y a à peine une maison vénitienne où l'on admette un Autrichien. Beaucoup de personnes ont pris involontairement cette détermination, mais elles agissent sous un système d'intimidation qui est porté à un degré incroyable. Les personnes que l'on suppose favorables au gouvernement sont signalées à l'exécration publique, et leurs noms sont écrits sur les murailles comme traîtres à leur pays. Cependant, à part les investigations continuelles de la police, le gouvernement paraît inactif, et il est réellement déplorable de voir avec quelle lenteur les affaires sont traitées. L'absence de tout contrôle se fait horriblement sentir ; ce sont surtout les autorités locales elles-mêmes qui le reconnaissent en se plaignant aigrement des retards du gouvernement de Vienne, dont elles ne peuvent obtenir de réponse à leurs représentations répétées. Ceci est surtout évident en ce moment à Milan, où des mesures décisives sont indispensables, mais où personne ne semble savoir qui est le chef du gouvernement. Le vice-roi, le

gouverneur comte Spaur, le commandant en chef maréchal Radetzki, le comte Fiquelmont et le directeur général de la police exercent chacun l'autorité, sans que personne paraisse responsable des mesures qui sont adoptées. La seule chose qui aille toujours en progression, c'est l'augmentation de l'armée ; et malgré la mauvaise saison, des troupes arrivent journellement dans ces provinces. Je crains que les troupes qui arrivent n'aient, pour la plupart, des sentiments hostiles aux habitants, sentiments qui augmenteront par le contact des troupes déjà en garnison ; entre le peuple et elles, il y a une grande irritation. A Milan, comme je l'ai déjà dit, ce sentiment existe tout spécialement ; toutefois je ne pense pas que les Milanais méditent en ce moment rien qui ait le caractère d'une provocation ouverte. Ils paraissent, au contraire, préoccupés de maintenir aussi longtemps que possible leurs démonstrations dans des limites telles que le gouvernement ne puisse pas s'en mêler, mais en soit peut-être d'autant plus embarrassé. Si cependant une collision avait lieu entre les troupes et la population (et il faudrait peu de chose pour l'amener), les conséquences, je le crains, en seraient très-sérieuses.

Je peux ici noter une démonstration faite par les Milanais, dont personne ne se doutait avant qu'elle eût lieu. Les habitants ont la coutume de se réunir les dimanches et les jours de fête, sur une partie des boulevards appelée *Corso Francesco*, qui est alors encombrée de voitures et de piétons. Le dimanche 9, premier jour de fête depuis les événements du 3, le *Corso Francesco* était désert, tandis que la partie du boulevard voisine de la porte de Rome était remplie d'une foule compacte. Les Milanais ont maintenant choisi cet endroit comme promenade, l'ont baptisé du nom de *Corso Pio Nono*, et ne fréquentent plus le *Corso Francesco* ainsi nommé du nom de l'empereur François. L'unanimité remarquable qui s'est montrée dans les démonstrations faites jusqu'ici, a persuadé les autorités qu'il existait un comité directeur, et on n'a cessé de s'efforcer d'en découvrir les membres. Cependant, quoique connaissant parfaitement les différentes personnes qui lui sont ouvertement hostiles, et qui certainement possèdent une grande influence, le gouvernement n'a pas réussi jusqu'à présent, je crois, à trouver les membres d'une société régulière-

ment organisée, et je ne pense pas qu'il en existe de semblable, au moins pas autant que les autorités l'imaginent.

Il y a quelques jours, des troubles sérieux ont eu lieu à Trévise, troubles dans lesquels je crois savoir que des militaires ont été les agresseurs. Des enquêtes sévères ont été faites par les autorités militaires qui ne sauraient être trop rigoureuses pour le maintien de la discipline, depuis ce qui s'est passé à Milan. A Padoue aussi, des troubles qui ont commencé parmi les étudiants, ont eu lieu. Quelques-uns de ceux-ci ont par suite été enlevés pour servir dans les régiments de l'intérieur, auxquels on m'a dit qu'ils appartenaient nominalement par la conscription, quoiqu'on ne les eût jamais fait rejoindre, s'ils avaient continué tranquillement leurs études.

J'ai, etc.

CLINTON G. DAWKINS.

PRISON ET PROCÈS

Dans les États absolus, et même dans les États despotiques, c'est le souverain qui fait la loi selon son bon plaisir ; mais une fois que la loi est faite, elle est respectée par tout le monde, y compris le souverain. Quand la loi est violée par le souverain, ce n'est plus une monarchie absolue ni despotique, c'est une *tyrannie*. (MANIN, *Sur le séquestre autrichien*, 1853.)

Il y a cela de particulier dans les maux de l'Italie qu'on ne doit pas les attribuer à la perversité des hommes, mais à la force invincible des situations. L'Autriche, le Pape et le roi de Naples sont dans l'*impossibilité* de bien gouverner quand même ils le voudraient, ce qui, du reste, n'est pas le cas. (MANIN, *Lettre à un journaliste*, 1854.)

RAPPORT DE M. CALL

DIRECTEUR DE LA POLICE GÉNÉRALE

A L'I. R. TRIBUNAL CRIMINEL.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE DANS LES PROVINCES VÉNÈTES.

VENISE, 18 janvier 1848.

NOTE.

L'I. R. Tribunal n'ignorera pas que, depuis peu, prenant exemple sur ce qui a été fait en Lombardie, quelques ennemis de l'ordre actuel des choses ont poussé à une agitation, sous prétexte d'une apparente légalité. En prenant pour prétexte le besoin de modifications dans nos lois et dans notre système d'administration, quelques agitateurs ont adressé à plusieurs autorités des instances qui, non-seulement renferment contre notre gouvernement des accusations assez claires d'administration arbitraire et défectueuse, mais qui réclament des changements si peu mesurés, que le gouvernement ne pourrait les accorder qu'en abdiquant sa souveraineté sur ces provinces.

En répandant d'innombrables copies de ces écrits dans le peuple, ils propagent la croyance que nos lois et notre système d'administration pèsent d'une manière préjudiciable sur le pays; ils suscitent toujours de plus en plus la défiance et l'aversion de la population pour le gouvernement, et en éveillant des désirs inadmissibles, ils augmentent à un tel point le mécontentement, que la tranquillité intérieure ne saurait qu'en être gravement compromise.

Un des principaux, ou plutôt le véritable promoteur de ces menées, l'avocat Manin, de cette ville, s'est acquis un certain renom; il a présenté deux pétitions de ce genre à la Congrégation centrale vénète, et une à S. E. Mgr le comte gouverneur.

Le langage de ces pétitions est plutôt impérieux que franc, et notre gouvernement y est dépeint sous des couleurs très-odieuses, tandis que d'un autre côté on y énumère, comme étant nécessaires au bien-être de ces provinces, des mesures que le gouvernement autrichien, dans son intérêt, ne pourra *jamais* accorder.

Si Manin s'était contenté de présenter ses instances aux autorités à qui elles étaient adressées, on aurait pu peut-être l'accuser d'un zèle imprudent; mais il en a en même temps donné copie à ses amis et adhérents, de manière qu'elles sont arrivées à la connaissance du public avec une rapidité surprenante. On ne pouvait douter qu'il en naîtrait de l'aversion pour la forme du gouvernement, pour l'administration et tout le système de l'État; et en effet l'esprit public en a ressenti sur-le-champ les tristes conséquences.

Toutefois, il s'agissait de prouver qu'il répandait effectivement dans le peuple des écrits compromettant la tranquillité intérieure de l'État.

La surveillance à laquelle il fut soumis démontra qu'il était en correspondance avec Hyacinthe Monpiani, de Brescia, et c'est précisément dans la quasi-certitude que ce dernier aurait reçu de Manin des écrits de la catégorie indiquée, que l'I. R. délégation de Brescia jugea de son intérêt de faire chez Monpiani une exacte perquisition.

Le résultat répondit à l'attente, ce dont l'illustre Présidence

voudra bien se convaincre par la note ci-jointe de la délégation provinciale susdite, et qui est ajoutée ici aux autres pièces justificatives.

D'après ces données, j'ai de mon côté fait faire ce matin une rigoureuse perquisition chez l'avocat Manin, où l'on a trouvé et séquestré les papiers, qui, avec le procès-verbal de perquisition y relatif, sont ci-annexés et classés dans la liste également annexée, dressée par l'I. R. direction gouvernementale, avec le cours de Manin lui-même.

Parmi ces papiers, il convient de donner une attention toute particulière à quelques copies d'une circulaire écrite, à ce qu'il paraît, par M. Tommaseo, homme de lettres, amnistié, adressée dans un but d'excitation contre le gouvernement aux T. R. évêques de ces provinces ; ainsi qu'à la copie d'une instance présentée, le 14 du courant, par l'avocat Avesani à la Congrégation centrale vénète, instance de même tendance que celles qui ont été présentées antérieurement par Manin.

Ces papiers et ceux qui sont joints à la note de ce jour, n° $\frac{P\,R}{362}$, prouvent bien que ces trois hommes : Manin, Tommaseo et Avesani, se sont mis à la tête de l'agitation qu'ils nomment *légale*, et qu'ils n'épargnent rien pour exciter le mécontentement et créer des embarras au gouvernement.

Manin, dans l'examen sommaire qu'il a subi et dont je joins ici la copie, a avoué sans hésiter avoir donné communication de ces trois susdites instances à quiconque les lui demandait.

Parmi les papiers qu'on a saisis chez lui, on n'a point trouvé toutefois la minute de la première instance, présentée à la Congrégation centrale vénète, ni celle qu'il a adressée à S. E. Mgr le Comte gouverneur ; mais, afin de mettre l'I. R. tribunal à même de juger de leur valeur, j'en remets ci-jointe la copie, telle que j'ai pu me la procurer à une autre source.

Toutes ces circonstances me persuadent que l'avocat Daniel Manin est légalement convaincu du crime de : *perturbation de la tranquillité intérieure de l'État ;* et je crois de mon devoir d'en donner ici la présente dénonciation à l'I. R. tribunal criminel pour la régularité de la procédure pénale dont, en temps et lieu, il me sera agréable de connaître le résultat, et cela

en faisant dès ce moment conduire ledit Manin dans la prison *criminelle* [1].

CALL, Directeur de la police générale.

L'I. R. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE.

NOTE DE M. CALL AU TRIBUNAL CRIMINEL.

VENISE, 19 janvier 1848.

Comme il m'est démontré que le clerc Gerlin, sur l'ordre de l'avocat Manin, a dû copier plusieurs pièces ayant trait à la soi-disant agitation légale, j'ai fait faire ce matin à son domicile une perquisition qui toutefois est restée sans aucun résultat.

Je saisis cette occasion pour solliciter de l'obligeance de l'I. R. tribunal criminel, qu'au cas où il ne pourrait être trouvé un motif suffisant pour prononcer un arrêt de condamnation contre Manin et Tommaseo, *ils ne soient pas néanmoins remis en liberté*, mais retenus en prison jusqu'à ce que la direction générale de la police, immédiatement avertie, ait pu pourvoir à leur translation dans les lieux de détention dont elle dispose.

J'ai l'honneur, etc.

CALL.

[1] Manin, arrêté chez lui à 8 heures du matin, fut conduit d'abord dans les bureaux de la police pour y être interrogé. Quelques lignes de Teresa Manin qui sont sous nos yeux prouvent que la famille comptait le voir remettre en liberté dans la journée. Manin lui-même écrit des bureaux de la police à sa femme : « Je vais bien ; ces Messieurs sont parfaits, mais les formalités sont longues ; il faut prendre patience. » Non-seulement l'espoir de la famille fut déçu, mais le chef d'accusation énoncé dans le rapport de M. Call, s'il était admis, compromettait la liberté de Manin à jamais et peut-être sa vie.

TRIBUNAL IMPÉRIAL ET ROYAL CRIMINEL.

1er INTERROGATOIRE DE MANIN

(EXTRAIT)

21 janvier 1848, 9 heures du matin.

Sont présents, MESSIEURS :

B. ZENNARI, conseiller.
SANDRI, greffier.
NAP. ALBRIZZI, } assesseurs jurés.
AUG. SILVESTRI, }

Interrogé sur ses noms et qualités, le prévenu répond :

« Je suis Daniel Manin, fils de feu Pierre Manin et feue Anne Belloto, âgé de 44 ans, domicilié à Venise, quartier Saint-Luc, près du pont Saint-Paternian, docteur en droit, avocat du barreau de Venise, marié à Thérèse Perisinotti, ayant deux enfants, Emilia et Georges, non propriétaire, vivant de ma profession, n'ayant subi de poursuites criminelles ni politiques, catholique de religion.

« Ma famille et ma maison se composent de ma femme, de mes enfants et de deux personnes de service. »

Demande : « Où? Quand ? Et par qui avez-vous été arrêté ? »

Réponse : « J'ai été arrêté dans la matinée du mardi 18 courant, sur l'ordre de l'I. R. direction générale de police. On opéra une perquisition de mes papiers, principalement dans mon étude et dans la pièce qui la précède. On emporta plusieurs de ces papiers, et on m'intima l'ordre de me rendre dans les bureaux de la direction générale de police ; j'y fus conduit dans une gondole et y subis un interrogatoire.

« Après plusieurs heures d'attente, on me fit entrer de nouveau dans une gondole, vers les huit heures du soir, pour me transférer dans la prison *criminelle*. Les papiers saisis furent placés sous deux plis revêtus de mon cachet, etc., etc. ».

Demande : « Dans quel but et accompagné de quelles réflexions y relatives, le comte Mocenigo vous avait-il envoyé la lettre, marquée n° 1, de M. Robecchi de Milan ? »

Réponse : « Je ne pourrai répondre d'une manière intelligible sur des circonstances isolées, à moins qu'on ne me permette de faire d'abord avec méthode l'exposé du fait principal auquel se rattachent toutes ces circonstances, qui s'expliqueront alors d'elles-mêmes. Je réclame donc la patience du conseil.

« Depuis plusieurs années j'étudiais attentivement une partie très-importante de notre législation qui me paraissait peu connue et mal observée. Cette étude me persuada que notre royaume possède d'excellentes lois constitutives, renfermant tous les germes d'améliorations successives en rapport avec les progrès de la civilisation ; je crus (et je voudrais pouvoir croire encore) que, si ces lois ont porté peu de fruits, la faute en était à notre incurie, qui nous empêcha de faire valoir les droits qui en dérivent.

« Dans les habitudes de ma vie solitaire, je ne pus communiquer ces idées qu'à peu de personnes. Elles furent accueillies avec dérision comme les divagations d'un esprit malade.

« Lorsque le nouveau pontife, la Toscane et la Sardaigne entrèrent dans la voie des réformes, et qu'on fit tant de bruit des avantages qu'apportaient ces réformes, je ne me lassai pas de répéter que, tout ce que ces souverains concédaient aujourd'hui à leurs peuples, l'empereur d'Autriche l'avait déjà concédé à ce royaume, bien antérieurement, c'est-à-dire dès 1815 ; que nous avions tort de porter envie à ces peuples, attendu que notre condition légale est aussi bonne, sinon meilleure que la leur ; que nous péchions par ingratitude envers notre gouvernement en méconnaissant les avantages qu'il nous avait concédés ; que nous étions absurdes de vouloir qu'il nous donnât ce qu'il nous a déjà donné ; qu'avant de demander de nouvelles concessions, il fallait

nous montrer dignes de celles que nous possédons, en en faisant usage ; et que c'était là la meilleure manière de prouver notre reconnaissance. Je signalais principalement comme preuve, l'institution des Congrégations provinciales et centrales, destinées à servir d'organe régulier à tous les besoins, à tous les vœux, à toutes les demandes de la population, et notre loi de censure conçue dans un esprit tellement libéral, qu'aucune autre actuellement existante ne peut lui être comparée. On m'objectait que ces lois n'étaient plus en vigueur, ayant été modifiées, altérées, et pour ainsi dire détruites par des dispositions postérieures ; je répliquais que des lois souveraines, régulièrement promulguées, ne *peuvent* être abolies ou modifiées, si ce n'est par d'autres lois souveraines publiées de même régulièrement ; que l'empire d'Autriche est une monarchie, où l'empereur seul est souverain et tous les autres sont sujets, où, par conséquent, la volonté des sujets ne saurait jamais légalement prévaloir sur celle du souverain ; que notre droit et notre devoir, comme citoyens et même comme sujets fidèles, étaient d'exiger l'observation des lois souveraines toujours et par tous.

« La non-observation de ces lois, l'inaction de notre représentation nationale constituée par les Congrégations provinciales et centrales, le joug qui pèse sur la presse, contrairement aux prescriptions de la loi, l'impossibilité par conséquent de signaler publiquement les abus, d'en indiquer le remède, de faire arriver au pied du trône la vérité sans déguisement, tout cela avait jeté de mauvais ferments dans l'esprit de cette population, qui n'était pas régie selon son caractère et ses habitudes, qui n'était pas représentée, qui n'était pas éclairée par la libre parole des écrivains.

« Je croyais et je crois encore que, dans l'intérêt du pays, comme dans celui du gouvernement, il vaudrait mieux que les choses fussent ramenées à leur état normal, etc. Je veux avouer plus qu'on ne pourrait me demander : j'avoue que, lors du neuvième congrès des savants italiens tenu à Venise, dans une commission dont je faisais partie, et qui fut chargée de proposer un plan d'association agricole pour les provinces venètes, un membre ayant parlé de la difficulté qu'il y avait à obtenir de Vienne

l'approbation nécessaire, je profitai de cette occasion pour dire que, si la chose était vraiment utile au pays, il appartenait à notre représentation, c'est-à-dire aux Congrégations provinciales et centrales, de les recommander chaudement au trône, car il était juste que ces Congrégations fissent leur devoir juste, que l'Europe pût voir que notre condition n'était point inférieure à celle des États italiens tant vantés qui venaient à peine d'entrer dans la voie des réformes.

« Dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, j'exposai toujours les mêmes idées, disant que, dans nos besoins, nous ne devions pas importuner le souverain par des pétitions directes, mais nous adresser à nos représentations, expressément instituées pour servir d'organe régulier à la transmission de nos prières au souverain ; que c'était là un des ressorts les plus importants de notre mécanisme politique, et que s'il était rouillé, faute d'exercice, il fallait le remettre en état et le faire marcher.

« De même, lorsqu'il m'arrivait d'entendre des écrivains se plaindre des rigueurs de la censure, je leur demandai s'ils en avaient lu la loi? Jamais je n'en ai rencontré un seul qui l'eût lue. Je leur conseillais alors de la lire, de l'étudier, de la *respecter* et de la *faire respecter*.

« Le 15 décembre, je reçus une copie de la motion présentée le 9 du même mois par le député Nazari à la Congrégation centrale de Milan. J'ignorais que l'on dût présenter cette proposition à la Congrégation lombarde; je ne connaissais pas, et ne connais pas encore le député Nazari.

« Cette copie à peine reçue, je pensai que l'honneur et l'intérêt spécial de nos provinces (qui, sous quelques points, pouvait être différent de celui des provinces lombardes) exigeaient que la Congrégation centrale venète ne restât pas étrangère à cette œuvre.

« Ayant entendu louer comme un des députés les plus capables et les plus énergiques de notre Congrégation, le député noble Steechini, que je ne connaissais point personnellement, je me rendis chez lui le jour même après dîner; je fus reçu poliment. Après lui avoir communiqué la motion de M. Nazari, je lui fis sentir l'opportunité d'une motion semblable adressée à la Congré-

gation venète, et je le priai, je le suppliai de s'en charger.

« Il reconnut la nécessité d'agir; il comprit la honte, le dommage qui résulteraient de l'inaction pour nos provinces; mais il ajouta qu'il n'osait présenter une motion de cette nature, étant certain que pas un seul de ses collègues ne voudrait l'appuyer. J'insistai longuement et finis par lui déclarer que, s'il se refusait absolument à présenter comme député cette proposition, je la présenterais, moi, comme citoyen. Je conclus en le priant d'y songer et de me faire tenir sa réponse.

« Après six jours, ne recevant pas de réponse, considérant que le temps pressait, et que cependant la Congrégation lombarde pourrait terminer seule une œuvre qui nous intéressait également, je rédigeai et présentai ma pétition du 21 décembre 1847, que le tribunal pourra réclamer au bureau où elle fut produite.

« Le bruit public m'apprit que ma démarche avait hautement déplu au gouverneur comte Palffy, qui aurait, dit-on, proposé trois différents partis à prendre à mon égard : me mettre en prison, m'envoyer à l'hospice des aliénés, ou tout au moins m'interdire l'exercice de ma profession. Aucun de ces trois partis ne fut toutefois adopté pour le moment.

« Ce qui est certain, c'est que le délégué du gouvernement, comte Marzani, s'est servi d'expressions inconvenantes à mon égard, à une répétition de l'Opéra à la Fenice, et que ces expressions provoquèrent une réponse sévère de la part de l'avocat Avesani, auquel je n'avais jamais parlé de mon projet, comme en général je n'en avais parlé à personne, si l'on en excepte une conversation avec le noble Stecchini dans les termes que je viens de rapporter.

« L'opposition ainsi manifestée par le gouvernement et par le comte Marzani, les discours tenus publiquement par certains députés de la Congrégation centrale, qui se déclarèrent contraires à toute amélioration, irritèrent l'opinion publique, qui se souleva et se prononça ouvertement.

« Comme on disait que ma pétition allait m'être renvoyée sous prétexte de mon incompétence à la présenter, toutes les Congrégations communales et provinciales s'apprêtèrent à en présenter

de semblables ou d'analogues afin de m'appuyer ; on n'aurait pu objecter l'incompétence de ces corps.

« Quinze jours se passèrent avant que l'on convoquât la Congrégation, pour délibérer sur ma demande, et cela n'eut lieu que le 5 janvier. Le même jour, je fus invité à me rendre auprès de M. le directeur général de Call, et j'eus avec lui un entretien de plus de deux heures. Il me dit : que le gouvernement était dans l'intention de faire des concessions, que bien des choses allaient mal et avaient besoin d'être redressées, mais que le gouvernement y mettrait naturellement la condition que le pays demeurerait tranquille, pacifique ; que s'il naissait des troubles, la dignité du gouvernement exigerait qu'il suspendît toutes concessions, afin qu'elles n'eussent pas l'air d'avoir été extorquées par la peur. Ensuite il ajouta : que sachant que j'aimais mon pays et m'en louant, il m'exhortait à faire en sorte que la tranquillité fût maintenue, afin de faciliter et de hâter les concessions du gouvernement. Je répondis que mon intention avait toujours été d'empêcher, autant que possible et dans la mesure de mes forces, tout mouvement tumultueux ; mais que l'emploi des moyens légaux pour faire connaître les besoins et les vœux du pays était, à mon avis, la voie la plus sûre pour calmer l'agitation des esprits et leur inspirer l'espoir d'obtenir de la bienveillance du gouvernement tout ce qui pouvait être opportun et nécessaire à leur bien-être. Ici je dois même rappeler une noble parole de M. le chevalier de Call ; comme je parlais de concessions à obtenir de la clémence souveraine, il me répondit que : « adhérer aux justes désirs d'une nation n'était point clémence, mais justice. » Poursuivant mon discours, je fis remarquer à M. le directeur général de police, que les manifestations tumultueuses avaient diminué dès qu'une issue avait été ouverte au sentiment public par le moyen des voies légales ; mais que si l'on voulait que la tranquillité ne fût plus troublée, il fallait que le gouvernement n'eût pas l'air de s'opposer à l'emploi de ces voies légales ; il fallait qu'il concédât beaucoup, qu'il concédât promptement, et surtout qu'il déclarât dès à présent son intention de concéder.

« Pendant ce colloque, la Congrégation centrale venète avait décidé à l'unanimité qu'une commission serait nommée dans le

but que j'avais indiqué, et qu'elle serait chargée, suivant le sage conseil de la municipalité de Venise, de s'entendre avec la commission lombarde.

« Les membres de cette commission furent nommés par le Comte gouverneur, et parmi eux, le comte Nani-Mocenigo. Le comte Nani-Mocenigo avait dit publiquement au café Suttil, que ma demande était un acte de folie, et qu'aucune réforme, aucune amélioration n'étaient nécessaires. Une vive altercation s'en était suivie, les reproches les plus acerbes lui furent adressés, et il était devenu l'objet de l'animadversion publique.

« Peut-être le Comte gouverneur ignorait-il ce fait; mais le pays, déjà rendu méfiant par ce long retard de quinze jours, par tous les propos tenus au sujet d'une demande qu'en fin de compte on avait dû admettre à l'unanimité, vit de mauvais œil cette nomination qu'il considérait comme une nouvelle preuve d'un esprit hostile à toute concession.

« Déjà on parlait de faire des manifestations tumultueuses. Un charivari venait d'être donné au député Agostini, à Trévise. Je crus qu'une instance était préférable à une émeute; fidèle à mon système, déjà expliqué au chevalier de Call, j'écrivis au Comte gouverneur, comme président du *governo* [1], une lettre dont le tribunal peut demander d'office la copie. Cette lettre contenait le résumé de mon entretien avec le chevalier de Call, etc., etc.

« La commission une fois nommée, je crus aussi avoir deux devoirs à remplir :

« 1° Remercier nos députés qui s'étaient décidés à remplir la mission pour laquelle ils avaient été institués;

« 2° Prouver que je n'avais pas fait d'assertion gratuite en disant que ce pays avait beaucoup de vrais besoins et de justes désirs, et formuler dans ce but quelles étaient, à mon avis, les réformes les plus importantes et les plus urgentes réclamées par l'état du pays et par le temps présent.

« Pour remplir ce double devoir, je présentai une nouvelle motion à la congrégation centrale le 8 janvier.

[1] Governo ne peut se traduire ici par gouvernement. Governo est un office politique et administratif.

« Toute mon affaire se résume dans les trois écrits que j'ai présentés; tous les trois, je le crois, se renferment dans les limites légales; s'ils sont dans ces limites, rien ne m'empêchait d'en faire connaître la teneur après les avoir présentés. »

Le prévenu, accusant de la fatigue par suite de sa longue dictée, l'interrogatoire est suspendu. Après l'avoir relue, le prévenu Manin l'a confirmée pleinement, a signé chaque page, et a été reconduit dans sa prison à trois heures de l'après-midi.

Signé, DANIEL MANIN,

ZENNARI, conseiller, etc., etc.

2e INTERROGATOIRE DE MANIN.

(EXTRAIT.)

22 janvier 1848.

Demande : « De qui sont les lettres numérotées 6 et 16?

Réponse : « Ces lettres me furent écrites par Hyacinthe Monpiani de Brescia, respectable vieillard, que j'ai connu à l'occasion du neuvième congrès scientifique. En partant, il m'avait recommandé plusieurs enfants sourds-muets enfermés à l'hôpital des aliénés de San-Serviglio, et qu'il supposait n'être pas aliénés. Je lui écrivis pour lui rendre compte de mes démarches pour ces enfants, et en même temps je lui envoyai sous enveloppe copie des diverses pétitions présentées par moi et par d'autres, aux deux congrégations, ainsi que la lettre de Tommaseo au baron de Kuebeck à Vienne.

Demande : « Dans quel but envoyiez-vous ces pièces à Monpiani?

Réponse : « Pour lui apprendre des choses qui me semblaient intéressantes et lui faire voir qu'il était possible d'améliorer la condition de ce pays, tout en restant dans les voies légales, et en tâchant de rallier les moins exaltés parmi les amateurs de désordre à l'idée d'un progrès régulier, opéré d'un commun accord par le prince et le peuple.

Demande : « Le prévenu a-t-il donné à d'autres qu'à Monpiani, copie de ces pétitions?

Réponse : « J'ai envoyé copie de la première (21 décembre) à MM. Pezzato et Strigelli à Milan. Quant à la seconde (5 janvier), je ne crois pas en avoir envoyé de copie. Ici, à Venise, j'en donnais à qui m'en demandait, je ne me rappelle pas précisément les noms; après avoir reçu la lettre du comte Freschi, je lui envoyai également diverses copies.

Demande : « Dans l'examen subi à la police, vous avez désigné une lettre comme vous ayant été adressée par le comte Nani de Venise, docteur en médecine; veuillez expliquer comment vous avez connu le comte, et quelle était la nature de vos relations avec lui?

Réponse : « Ceci est un sujet douloureux! J'ai le grand malheur d'avoir une fille affligée d'une terrible maladie de nerfs (il pleure), pour laquelle tous les moyens curatifs ont été tentés en vain. Comme nuit et jour, je réfléchissais à la condition de cet ange de bonté, et que je ne voulus pas absolument renoncer à l'espoir de trouver quelque moyen de vaincre et de dompter son mal, je me mis à étudier les livres qui traitent du magnétisme animal. J'espérais que cet agent, encore peu connu, pourrait produire quelque effet salutaire, sur sa maladie. Mais, ne voulant pas me fier aux livres seuls, je m'informai d'un médecin spécialement voué à cette étude; on m'indiqua le comte Nani. Je lui parlai et reçus de lui plusieurs visites l'hiver dernier, mais l'agent magnétique augmenta les souffrances de ma pauvre enfant et j'ai dû y renoncer.

« Le comte Nani ayant quitté Venise par la suite, je n'eus plus de lui d'autres nouvelles jusqu'à la réception de cette petite lettre trouvée dans mes papiers, etc., etc, [1]. »

Signé, DANIEL MANIN,

ZENNARI, conseiller, etc., etc.

[1] Il s'agissait d'une petite lettre de félicitation au sujet de sa première pétition, composée de quelques lignes et signée ainsi : celui qui a écrit au baron Dupotet (célèbre magnétiseur à Paris).

Nous croyons devoir ajouter ici quelques lettres écrites par Manin à sa famille

au sortir de ses deux premiers interrogatoires; elles achèveront de peindre les sentiments du père et du citoyen :

De la prison, 22 janvier 1848.

« Chère Térésa, je vais bien, je me garantis du froid en restant dans mon lit, « ou en me promenant dans ma chambre quand je suis levé. Je ne suis point « triste, je serais même heureux si j'étais sûr que vous êtes bien portants et « gais. Embrasse mes sœurs, salue mes amis; bonjour, Térésa, bonjour, Georges, « bonjour, mon Émilie — Votre Daniel. »

24 janvier 1848.

« Chère Térésa, vos lettres m'ont profondément ému. J'ai versé de douces « larmes de joie et de reconnaissance; si vous continuez à être forts et résignés, « comme je l'espère, ces jours-ci compteront parmi les plus beaux de ma vie.

« Je n'ai pas souvenir d'avoir vu jamais ce M. Toffoli dont tu me parles; « fais-lui savoir, je te prie, combien j'ai été touché de son offre généreuse; dis-« lui que son nom ne sera jamais oublié par moi, ni par mes enfants.

« Ma santé est bonne; je dors et je mange assez bien; je commence même à « m'habituer à la température de ma chambre qui est spacieuse et gaie; tous « ceux qui ont affaire à moi, soit pour le procès, soit pour la surveillance, me « traitent avec égards et, si je ne me trompe, même avec affection, ce qui fait « que, de mon côté, je les paie d'une affection reconnaissante. Je voudrais sa-« voir si ma sœur Ernesta est à Venise? Comment va ta sœur? As tu vu Varé? « Léon Piucherle est-il de retour?

« Je demanderai de nouveau qu'on veuille bien te remettre mes clefs; dans la « petite caisse du secrétaire, tu trouveras un peu d'or; dans celle de mon bureau « à droite un peu d'argent.

« En cas de besoin, je te ferai une procuration, et si les choses venaient à tirer « en longueur, nous verrions à y pourvoir de façon ou d'autre; pourvu que vous, « mes anges chéris, soyez résignés, cela me suffit.

« J'espère qu'aujourd'hui, on me permettra de vous voir. Mille baisers pour « vous, mille saluts affectueux à parents et amis. — Votre Daniel. »

Toffoli était un artisan aisé qui était venu mettre toutes ses ressources à la disposition de la famille de Manin. Les avocats de Venise s'étaient partagé ses dossiers. Quant à la pauvre Ernesta Viezzoli, elle était morte subitement en apprenant l'arrestation de son frère, nouvelle que l'on n'avait pas encore osé annoncer à celui-ci. Jusque-là, sa prison n'était que provisoire, mais Ernesta savait, comme tout le monde, comme Manin lui-même, bien qu'il tâchât de rassurer sa famille, qu'au bout de toute arrestation autrichienne, légale ou illégale, le Spielberg était en perspective. Ernesta adorait son frère, et n'avait pu survivre à cette pensée.

REQUÊTE DE TÉRÉSA MANIN [1].

A MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE.

VENISE, 27 janvier 1848.

Monsieur le Directeur et Conseiller Aulique,

Le 18 courant, mon mari Daniel Manin a été conduit dans les prisons de la police, et de là, dans la prison criminelle ; mais, bien qu'il se trouve encore en ce moment détenu dans cette prison, il n'est cependant pas arrêté judiciairement.

L'arrestation judiciaire présuppose en effet, etc., etc.

Il est consolant pour mon cœur, et utile en même temps pour servir d'appui à ma demande, de pouvoir y joindre la déclaration ci-incluse, par laquelle un grand nombre de personnes honorables attestent solennellement la loyauté de mon mari, et garantissent qu'il n'existe aucun danger de fuite si on lui rend provisoirement sa liberté. (Pièce A.)

Je demande donc de votre justice, Monsieur le Directeur, que l'on fasse cesser l'arrestation *par mesure de police* de mon mari ; je le demande avec d'autant plus d'instances que telle est sa complexion délicate et sa tendresse pour ses enfants (dont l'un est constamment malade), que l'isolement auquel on le condamne doit nécessairement exercer sur sa santé une pernicieuse influence, ainsi que le déclarent de concert, les médecins signataires du certificat ci-joint. (Pièce B.)

Signé, TÉRÉSA MANIN.

A cette pièce est jointe une déclaration signée par 99 habitants notables de Venise, ayant à leur tête le maire de Venise, Comte CORRER, demandant la mise en liberté provisoire de Manin, et se portant garants qu'il ne prendra pas la fuite.

[1] Cette demande de mise en liberté provisoire était motivée par un redoublement de maladie d'Émilia Manin, dont l'état s'était fortement aggravé depuis l'arrestation de son père. Manin, lui-même, était tombé malade de chagrin d'être séparé de sa fille malade.

REQUÊTE

DE TÉRÉSA MANIN AU TRIBUNAL I. R. CRIMINEL.

27 janvier 1848.

Par une pétition dont la copie est ci-jointe, je demande à l'I. R. directeur général de la police, la mise en liberté de l'avocat Daniel Manin, mon mari.

Je me suis adressée à M. le Directeur de la police, parce que je suis convaincue qu'il s'agit d'une simple arrestation politique et non d'une arrestation criminelle. Il est notoire en effet que mon mari n'a été arrêté que par l'autorité politique, sans ordre de l'autorité judiciaire et que, même en ce moment, aucune instruction n'est ouverte contre lui.

J'espère que ma supplique sera accueillie par l'I. R. direction de la police ; mais je crois avoir le droit de réclamer aussi l'intervention de l'autorité judiciaire.

Un décret aulique du 4 mars 1823 ordonne : « de faire cesser l'abus qui consiste à retenir dans les prisons du criminel avant instruction et au delà du temps strictement nécessaire, les personnes mises en état d'arrestation par les seules autorités politiques. Dans ce but (ajoute le même décret) on a pris les dispositions nécessaires afin qu'il soit enjoint à ces autorités d'avoir à ne pas s'écarter des prescriptions du Code criminel §§ 55, 182, 183. »

Or, y a-t-il jamais eu des indices légaux de culpabilité à la charge de mon mari ? Je ne puis le croire ; je dois penser au contraire qu'il a été reconnu qu'aucun indice légal n'existe, car autrement, il est impossible que, dans le long espace de dix jours, l'instruction spéciale n'ait pas été ouverte.

Si, par ces motifs, l'arrestation de mon mari semble peu conforme aux lois, il est certain que la prolongation de cette arrestation y serait directement contraire.

La nécessité prévue par le décret précité est entièrement

écartée par l'impossibilité où s'est trouvé le tribunal d'ouvrir l'instruction spéciale; car, lorsque des indices légaux existent, cette instruction s'ouvre aussitôt.

Je supplie donc l'I. R. tribunal criminel de vouloir bien, en se fondant sur le décret aulique précité, s'interposer pour faire cesser sans délai l'arrestation de mon mari.

TÉRÉSA MANIN.

NOTE CONFIDENTIELLE

DU TRIBUNAL CRIMINEL A LA DIRECTION GÉNÉRALE DE POLICE.

VENISE, 28 janvier 1848.

Nous venons d'expédier à l'I. R. tribunal criminel de Milan, à la compétence duquel en appartient la décision, une pétition de Térésa Manin, remise hier à notre tribunal, et par laquelle elle réclame l'intervention dudit tribunal, afin qu'il soit fait droit à une autre pétition adressée par elle à la direction générale de police.

Nous renvoyons devant l'I. R. direction de police cette dernière pétition, pour que, de son côté, elle y fasse telle réponse qu'elle jugera convenable, le soussigné se permettant toutefois de dire qu'il ne serait, à son avis, contraire à aucune loi, et qu'il pourrait, au contraire, être utile, pour rassurer l'esprit de la famille et des amis du prisonnier au sujet de la manière régulière de procéder des autorités locales, que M. le directeur général de la police voulût bien faire savoir à Térésa Manin que l'affaire concernant son mari *n'est pendante devant aucune autorité judiciaire.*

ZENNARI, conseiller.

RÉPONSE

DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE POLICE A LA REQUÊTE DE TÉRÉSA MANIN.

VENISE, 2 février 1848.

La suppliante est prévenue qu'*attendu les délibérations pendantes devant les autorités judiciaires*, le directeur général de la police ne se croit pas autorisé à accéder à sa demande.

STROBACH

SUITE DU PROCÈS DE DANIEL MANIN.

NOTE CONFIDENTIELLE

DE M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CALL.

VENISE, 8 février 1848.

L'avocat Daniel Manin jouit de l'estime publique par sa conduite morale, par les talents dont il est doué et par son caractère désintéressé.

Cependant, à côté de ces belles qualités, on a pu remarquer en lui un caractère hautain, irritable, pointilleux, querelleur, et assez suffisamment rempli de lui-même. Profond légiste, il sait exposer ses idées avec un ordre et une lucidité admirables.

Pourtant, on l'a vu quelquefois soutenir comme vrai, ce qui était faux, et ce qu'il savait être faux. Choisi, il y a quelques années, pour traiter la difficile question du chemin de fer lombardo-vénitien, l'opinion le désignait comme un homme distingué et plein de capacité, ce qui lui donnait beaucoup de relations. Mais il s'est laissé éblouir par les ovations qu'on lui faisait, et dès lors on put observer qu'il prenait soin d'opposer

dans les discussions l'intérêt de ces provinces à celui du gouvernement.

A l'occasion du dernier congrès scientifique, se trouvant naturellement en contact avec plusieurs partisans du libéralisme moderne, il se laissa fasciner par les louanges, et se prononça, lui aussi, de telle façon qu'on dut le croire enclin aux idées de *fraternité de tous les Italiens*, idées qui cachent les vues subversives des révolutionnaires.

Il arriva ainsi à être considéré comme un champion des intérêts nationaux italiens, et les écrits qu'il a récemment présentés à la Congrégation centrale vénète et à Son Excellence le comte gouverneur, ayant rapport à diverses modifications et innovations dans notre législation et dans notre système administratif, lui acquirent au plus haut degré cette réputation.

Il eut l'imprudence, ou plutôt la malice, d'indiquer comme essentielles au bien-être de ces provinces, différentes réformes que notre gouvernement ne peut accorder sous aucun rapport, et que lui-même *savait* être incompatibles avec les intérêts vitaux de notre gouvernement; et loin de se contenter de présenter ces instances aux autorités auxquelles elles étaient adressées, il les répandit parmi le peuple dans un moment où, par suite des événements politiques des autres États italiens, une certaine fermentation s'était aussi emparée d'une partie des populations dans ces provinces.

La diffusion de ces écrits influa d'une façon vraiment désastreuse sur l'opinion publique. Jusqu'alors ces populations calmes et tranquilles, loin de se croire malheureuses sous le gouvernement autrichien, jouissaient au contraire des avantages qui dérivent de nos institutions, et Venise surtout avait des motifs surabondants de bénir la domination autrichienne qui, d'un état d'avilissement et de décadence progressive, l'a élevée à une fécondité et une prospérité toujours croissantes. Les écrits de l'avocat Manin accréditèrent l'idée que des défauts essentiels rendent notre législation et notre système administratif préjudiciables au bien-être de ces provinces, et suggérèrent aux populations le désir d'innovations qui, non-seulement ne sont pas nécessaires à leur bonheur, mais qui ne pourront *jamais* être accordées par le gouvernement,

s'il ne veut pas se dépouiller de toute autorité et se contenter d'une ombre de pouvoir. Il en résulta, comme conséquence inévitable, qu'une grande partie de la population commença à se croire effectivement malheureuse et à regarder le gouvernement qui la dirige depuis trente-trois ans, et que jusqu'ici elle proclamait juste et paternel, comme arbitraire, oppressif, mensonger, insoucieux des vrais intérêts et du bonheur de ses peuples.

Manin, en agissant de la sorte, sema dans les âmes l'aversion contre l'Autriche et un mécontentement inextinguible, et, depuis ce moment, les manifestations hostiles au gouvernement se multiplièrent, et l'agitation arriva avec une extrême rapidité à un tel point qu'il y a tout motif de craindre les plus funestes conséquences. On ne saurait nier que l'exemple des provinces lombardes n'y ait contribué; mais il est certain que, sans les écrits de l'avocat Manin, jamais cet exemple n'aurait trouvé ici un écho aussi prompt et aussi étendu.

Quelques personnes prétendent excuser Manin en certifiant qu'il a agi sans mauvaise intention et par un amour mal entendu de la patrie ; mais un homme d'une pénétration bien inférieure à celle de l'avocat Manin aurait pu prévoir et calculer l'effet que de pareils écrits répandus dans le peuple devaient produire. Il y aurait vraiment à douter de la saine raison de Manin, si on voulait prétendre qu'il ne s'attendait pas à l'impression qu'ils ont faite et qu'ils devaient nécessairement faire sur l'esprit public, d'après leur nature et appuyés par la réputation même de leur auteur. Il a donc *voulu* éveiller dans les âmes le mécontentement et l'aversion contre le gouvernement.

Mais même en admettant qu'il se soit décidé à une action aussi criminelle par un amour-propre national mal entendu, plutôt que par ambition ou en vue de son intérêt particulier, cela ne peut atténuer le mal qui en est résulté pour l'État ; et, dans les crimes d'une nature politique, un amour-propre national mal entendu ne saurait exempter le coupable de responsabilité, sans quoi, quiconque aurait des principes politiques opposés au système du gouvernement existant, pourrait attenter impunément à la sûreté et à la tranquillité intérieure de l'État.

La direction générale de la police qui écrit la présente note n'hésite donc point, s'appuyant sur les circonstances et les déductions qu'elle vient d'exposer, à regarder l'avocat Daniel Manin, non-seulement comme un ennemi capital de notre gouvernement, mais comme ayant, par un fait on ne peut plus déplorable, attenté à la tranquillité intérieure de l'État.

Nicolo Tommaseo, homme de lettres, occupait à peine sa chaire de professeur à Padoue, qu'il se faisait déjà remarquer par ses principes hostiles au système de notre gouvernement. Il vécut ensuite, quelques années, à Florence, travaillant comme collaborateur du journal scientifique qui s'y publiait sous le titre d'*Anthologie de Florence*. Ce journal fut supprimé au commencement de 1833, par ordre de S. A. I. R. le grand-duc de Toscane, à cause de son esprit contraire à l'auguste maison d'Autriche et aux principes d'une saine politique; ce fut précisément un article que l'on dit être sorti de la plume de Tommaseo, article dont il s'est même déclaré l'auteur vis-à-vis du gouvernement toscan, qui détermina définitivement la susdite mesure de rigueur et provoqua l'expulsion de Tommaseo du grand-duché. Il se réfugia alors en France, et vécut à Paris pendant plusieurs années. En 1835, il imagina de publier une collection de tous les ouvrages que la censure n'admettrait pas dans les États italiens, et de la répandre en Italie. Cette entreprise toutefois n'eut pas lieu. Pendant son séjour à Paris, parut un ouvrage intitulé *Cinq livres sur l'Italie*, dont généralement, on reconnaît Tommaseo pour l'auteur, et qui, d'après ce qu'on m'assure, contient les sentiments les plus dangereux et les plus hostiles au gouvernement autrichien. En 1839, gracié par la très-haute clémence de Sa Majesté, Tommaseo revint dans les États autrichiens, et, depuis cette époque, il a presque toujours séjourné à Venise, bien qu'il y fût constamment considéré comme étranger, ayant son domicile légal à Sebenico en Dalmatie.

Nicolo Tommaseo n'a jamais cessé de se montrer plein d'orgueil et rempli de lui-même, rebelle à toute subordination, et contempteur insolent de ceux qui ne partagent pas ses fausses doctrines politiques. Il est regardé comme un flambeau de la

littérature italienne, et ses relations, tant à l'étranger que dans la monarchie, sont très-étendues.

Jusqu'à ces derniers temps, il a vécu ici presque dans l'isolement, ne s'occupant que de travaux littéraires. Il a cherché à cacher ses tendances subversives sous le manteau de la religion et de la philanthropie, et la censure aura souvent eu occasion, en revisant ses écrits, de remarquer avec quelle persévérance il a tenté de détourner son attention par ces fausses apparences. En 1843, il voulait cependant publier en langue illyrique, un opuscule intitulé *Iskrize* qui, sous le spécieux prétexte d'exciter à la culture de la langue illyrique, contenait des principes dont la tendance manifeste était de susciter le mécontentement et de pousser à un bouleversement de l'ordre actuel des choses. Mais la censure ne lui en donna pas la permission. Pendant son séjour en pays étranger, il s'était montré l'ennemi déclaré du gouvernement autrichien, et si, après son retour, il s'est imposé une certaine réserve, il ne faut pas croire pour cela qu'il ait renoncé à ses premières doctrines. Outre les tentatives ci-dessus énoncées, son imprudent empressement à provoquer des démonstrations collectives contre le gouvernement, empressement qu'il déploya lorsqu'il crut que le moment était propice pour sortir de son ancienne réserve, pourrait servir de preuve suffisante.

Par ces informations, j'ai l'honneur de répondre à votre agréable note du 21 janvier dernier, n° 421, me réservant de faire parvenir le plus tôt possible à l'I. R. tribunal criminel, les notions demandées par l'autre note du 3 courant, n° 786.

CALL, directeur de la police générale.

M. F. DEGLI-ANTONY A MANIN.

VENISE, 7 février.

Ce qui s'est passé hier soir à la Fenice est quelque chose de nouveau pour Venise; tu voudras bien que je t'apprenne les manifestations qui ont eu lieu publiquement à Venise depuis ton

Digitized by Google

arrestation, et ne pas te moquer surtout si je trouve quelque chose d'imposant même à des futilités. Dès qu'une force quelconque entraîne tout dans un même courant, cela prend un caractère sérieux.

Presque personne ne fume plus dans la rue ; la musique allemande vient-elle à jouer sur la place Saint-Marc, à l'instant même la place est déserte ; convient-on de certains endroits pour la promenade, aussitôt les gens de toutes les classes ne vont plus que là, nulle part ailleurs. On s'est donné le mot pour porter la boucle du chapeau sur le devant, eh bien ! soit conformité d'opinions, soit crainte du mépris et d'insultes, la mode est adoptée par les jeunes et les vieux, y compris les commissaires de police. Vous êtes l'unique sujet des conversations, toi et Tommaseo, et tout le monde met son espérance dans les événements qui se succèdent avec rapidité.

A la Fenice peu de monde ; quant au spectacle en lui-même, personne n'y pense ; on n'y va entendre Macbeth qu'à cause du chœur : *La patria tradita* qu'on fait bisser tous les soirs.

L'irritation publique se fait jour jusque dans les salles de spectacle par l'absence de toute toilette chez les femmes, par une mise complétement négligée chez les hommes, gants noirs, etc., et par des *chut* immédiatement imposés aux rares applaudissements qui s'adresseraient aux artistes, tandis qu'ils éclatent avec frénésie dès que la pièce renferme la moindre allusion à la liberté ou à la patrie. Il y a quelques jours, on n'a pas laissé terminer le *Barbier;* on redemanda *Macbeth*, uniquement pour le chœur.

Hier enfin, après avoir hésité longuement s'il y aurait oui ou non spectacle, on a fini par annoncer *Macbeth,* et comme intermède, une certaine danse appelée la *Sicilienne,* dansée par la Cerito qui est Napolitaine, et par un danseur sicilien. Des vêpres au soir, tout le monde s'était donné le mot pour aller au théâtre en habit de gala, en l'honneur de la constitution de Naples dont la nouvelle venait d'arriver, et pour faire bisser la sicilienne. La police en eut vent, elle laissa faire pour mieux connaître les *mal-intentionnés* comme ils nous appellent ; mais ils furent abasourdis en voyant l'unanimité et l'aspect vraiment imposant de la manifestation. Le fait est que la salle était comble, embellie

par les toilettes les plus élégantes, et par une tenue de grand gala chez tous les hommes sans excepter les officiers de marine.

Au moment de la sicilienne, il y eut un seul cri d'enthousiasme, puis des vivats et des applaudissements sans fin. Le théâtre représentait les environs de Naples, les costumes étaient napolitains, la musique un air napolitain, enfin la Cerito et son partner étaient habillés des trois couleurs. Comment te peindre l'aspect de la salle en ce moment? Toutes ces mains gantées de blanc, levées vers le ciel semblaient demander à la Divinité l'accomplissement des vœux qui remplissaient les cœurs! Ce fut, je le répète, un seul cri de vivat! le parterre se trouvait littéralement caché par les mouchoirs blancs et tricolores qui voltigeaient au-dessus des têtes; pas une loge où ne se déployassent de ces foulards; ils finirent par se nouer d'une loge à l'autre, et former une *guirlande tricolore* tout autour de la salle. On jeta à la Cerito un bouquet magnifique de la loge n° 1 du premier rang occupée par la famille Danieli. C'est Giorgio Podestà qui l'a jeté; aujourd'hui, il a reçu ordre de partir immédiatement pour Paris (destination pour laquelle il avait demandé un passe-port, il y a de cela quelques mois), mais en prenant par la voie de Vienne! — On criait *bis* avec fureur, mais en vain; le public insista, le spectacle fut suspendu. Alors le tapage et les sifflets dirigés particulièrement contre la loge du gouverneur, restée vide par mesure de prudence, n'eurent plus de bornes; quelques voix même se mirent à crier: A bas l'Autriche! Une compagnie de grenadiers envahit alors le théâtre [1]; heureusement pourtant, chacun a pu rentrer chez soi sain et sauf, etc., etc.

F. Degli-Antony.

[1] Cette lettre privée nous a paru devoir être reproduite parce qu'elle peint l'état des esprits à Venise à cette époque. La rapidité avec laquelle s'y organisaient des *manifestations*, l'impossibilité de découvrir un *Comité dirigeant* qui n'existait pas, inquiétait et irritait la police. M. Degli-Antony et quarante autres personnes furent mandées ce jour même et eurent « *défense de se montrer au théâtre jusqu'à nouvel ordre.* » Ils se soumirent tout en protestant contre l'*illégalité* de la mesure; mais, dès ce jour, pas un seul Vénitien ne remit le pied dans une salle de spectacle.

TRIBUNAL CRIMINEL I. R.

INTERROGATOIRE DES TÉMOINS.

Procès-verbal du 11 février 1848.

Sont présents : le conseiller ZENNARI, etc. :

Demande, etc.

Réponse : « Je suis et m'appelle Jacques Castelli, âgé de 57 ans, avocat, né à Vérone, etc.

Demande : « Que savez-vous relativement à l'affaire Daniel Manin ?

Réponse : « Comme, par système, je vis excessivement retiré, entièrement concentré dans mes affaires, que de plus j'étais menacé au mois de décembre dernier d'un grand malheur qui m'a effectivement frappé le 3 janvier, et après lequel j'ai quitté la ville pour n'y rentrer que le 13 du même mois ; par suite de toutes ces circonstances, je ne sais rien relativement à l'affaire de Manin, si ce n'est ce qu'il m'en a dit lui-même dans une visite d'affectueuse condoléance qu'il me fit, et pendant laquelle il pleura avec moi avec une effusion de cœur qu'il est bien rare de rencontrer, etc. [1].

Demande : « Quelles étaient, d'après votre jugement, les opinions de Manin, ses sentiments et ses tendances par rapport au gouvernement et à son système politique?

Réponse : « Pendant les nombreuses relations d'affaires que j'ai eues avec lui, et lors même que nous nous combattions comme d'ardents adversaires, j'ai toujours trouvé en lui, non-seulement les dons les plus rares et les plus distingués de l'intelligence, mais encore un fonds de probité, de loyauté, de droiture, de désintéressement qui, dans mon opinion, exclut l'accès dans son âme de tout sentiment pervers.

[1] Castelli venait de perdre une fille

« Je n'ai jamais eu d'intimité avec lui, parce que mes habitudes domestiques, et plus encore l'obligation d'un travail sans relâche, ne me laissent ni le temps ni l'occasion des intimités et des conversations; mais, toutes les fois que, dans l'exercice de ma profession, je me trouvais à côté de lui, et de même lorsque j'étais son adversaire, je puis dire que j'ai toujours eu lieu d'admirer son intelligence et la loyauté de ses intentions.

« Il y a eu entre nous, une lutte excessivement grave; on aurait dû croire qu'il nous en serait resté de l'inimitié l'un vis-à-vis de l'autre; tout au contraire, à la première occasion, nous fûmes heureux, l'un et l'autre, d'oublier un dissentiment dont l'aigreur n'avait altéré en rien notre mutuelle estime, etc., etc. [1]. »

Relu le protocole, trouvé conforme et signé.

J. Castelli, (avocat.)

Zennari, conseiller.

Sandri, greffier.

TRIBUNAL CRIMINEL I. R.

Procès-verbal du 19 février 1848, 10 heures du matin.

(EXTRAIT.)

Le détenu Manin, ayant demandé à être entendu de nouveau, est amené devant le conseil. Interrogé sur ce qu'il a à dire, il dicte ce qui suit :

« Aujourd'hui que le tribunal est en pleine connaissance des faits (du moins je le pense), il me semble utile de les récapituler et de les expliquer :

« Le mécontentement des habitants du royaume lombardo-

[1] Ne pouvant insérer ici tout ce mémorable procès (dont le dossier complet existe), nous nous sommes borné à publier, outre les actes judiciaires, quelques extraits des interrogatoires de Manin; mais nous avons tenu à reproduire la déposition de Castelli, le plus ardent adversaire de Manin, en 1842, dans l'affaire du chemin lombardo-vénitien.

vénitien n'est point une chose nouvelle. Depuis bien des années, la population est mécontente, elle croit avoir des sujets de plainte, elle demande des améliorations et des réformes.

« La Congrégation étant occupée à étudier tout ce qui est relatif à ces besoins et à ces vœux du pays, j'ai cru devoir lui communiquer mes idées, autant pour prouver que je n'avais pas parlé de choses que je ne connaissais pas, que pour apporter à mon pays le tribut, quel qu'il soit, de mes méditations. C'est là l'origine de mon second mémoire présenté à la Congrégation centrale le 8 janvier.

« Ce que j'ai cru et crois, par-dessus toute autre chose, nécessaire pour la tranquillité et la prospérité de ce pays, c'est qu'on y établisse l'observation exacte, loyale, selon la lettre et selon l'esprit, *des lois souveraines* qui ont été publiées.

« Demander l'observation des lois, peut au prime abord sembler chose inutile et superflue, mais il suffit de lire la prétendue collection des lois ou le recueil des circulaires des diverses administrations, pour se convaincre du contraire.

« D'après le principe monarchique sur lequel est fondé l'empire autrichien, personne ne devrait pouvoir faire des lois que l'Empereur lui-même, et, par le même motif, le législateur seul aussi devrait pouvoir abroger, modifier, altérer ces lois de quelque manière que ce soit, ou leur donner une interprétation obligatoire.

« Au lieu de cela, il n'existe pas une seule matière régie par les lois souveraines à propos de laquelle il n'ait été émis des décrets auliques ou non auliques, des notifications, des circulaires, des déclarations, des instructions, des avis, des règlements, que sais-je? au moyen de quoi les dicastères et les administrations supérieures, secondaires ou inférieures font à l'envi des adjonctions, des mutilations, des modifications, abrogent, dérogent, interprètent les lois souveraines qui, ainsi dénaturées de mille manières, ne sont plus reconnaissables !

« Or je dis : que tout sujet fidèle doit défendre le principe monarchique contre cette conjuration de sujets voulant faire prévaloir leur volonté contre la volonté souveraine.

« Le jour où l'on n'observerait que les lois souveraines dans ce

pays, où l'on jetterait au feu toutes les lois non souveraines qui en enlèvent ou diminuent le bénéfice, ce jour-là serait un jour de bénédiction, ce serait une rédemption, etc. »

Après avoir lu le procès-verbal et l'avoir trouvé conforme, ont signé

DANIEL MANIN.

ZENNARI, conseiller.

SANDRI, greffier.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

MILAN, 20 février 1848.

L'annonce de la constitution octroyée au Piémont, suivant d'aussi près les nouvelles de Naples, et les récits de ce qui se passe en Toscane et à Rome, ont considérablement accru les sentiments d'irritation qui envahissent ces provinces, et je regrette de dire que ces sentiments deviennent plus apparents de jour en jour. Des troubles ont éclaté à Pavie et à Padoue ; les étudiants ont eu des rixes avec les soldats, qui ne semblent pas disposés à souffrir quoi que ce soit qui ressemble à un affront. A Padoue l'émeute a été sérieuse, plusieurs étudiants ont été blessés ou tués, et je crois que deux soldats sont morts aussi. La majorité des étudiants de Pavie et de Padoue ont rejoint leurs foyers, et quelques-uns des professeurs de cette dernière université se sont démis de leur place. Cette affaire a causé une vive émotion dans les provinces venètes, et le podestat et le délégué de Venise se sont rendus à Vienne, afin de faire sentir au gouvernement la nécessité de prendre quelques mesures pour calmer l'esprit public. Les différentes versions sur l'origine de ces désordres varient si complétement, chaque parti rejetant sur l'autre le tort de la provocation, qu'il est presque impossible, excepté à un témoin oculaire, de connaître exactement les faits. Il est certain que, dans la plupart des villes, on saisit toute occa-

sion d'insulter ou de maltraiter les soldats quand ils sont seuls ou en petit nombre. Deux ou trois luttes ont eu lieu à Milan. Dans une de ces luttes, un jeune officier a été attaqué, pendant la nuit, par trois personnes armées de cannes, mais, quoique fortement battu, il a réussi à en blesser une qui a été arrêtée. Dans un autre cas, un homme a tiré un coup de pistolet sur deux officiers qui se promenaient le soir dans les rues. Les officiers ne paraissent pas avoir été les provocateurs; mais, ici encore, les deux versions diffèrent complétement. Les militaires, naturellement irrités et exaspérés par de pareils traitements, sont peut-être poussés à prendre un air de défi, et ainsi on est des deux côtés également prêt à prendre tout pour un affront; on peut donc s'attendre à de fréquentes collisions dont la violence ne fait que s'accroître et qui pourront amener des résultats très-sérieux. Il n'est donc pas facile de prévoir le terme de cet état de choses, qui produit les effets les plus désastreux pour la prospérité du pays. Les négociants et les boutiquiers des grandes villes, particulièrement à Venise et à Milan, se plaignent beaucoup. Les grandes maisons sont fermées; il n'y a plus de société.

Mais au milieu de tout ceci, quelles sont les mesures prises par le gouvernement? Rien de plus mauvais que les procédés des autorités locales, ni de plus calculé pour éloigner d'elles ceux qui seraient enclins à les supporter. Le manque d'union, la faiblesse dans certains cas, l'usage le plus arbitraire du pouvoir dans d'autres, les dissentiments entre les fonctionnaires civils et militaires, la prise de possession des grands pouvoirs par ces derniers, et pis que tout cela, les retards, ne sont que trop évidents. J'ai déjà informé Votre Seigneurie de l'arrestation de plusieurs individus ici et à Venise. On a commencé des poursuites contre MM. Manin et Tommaseo, arrêtés dans cette dernière ville, et quoiqu'il y ait des raisons de croire que l'accusation ne pourra pas être soutenue, cependant ils veulent avoir un jugement en forme. Quelques personnes arrêtées ici ont été éloignées sans jugement ni forme de procédure quelconque; et quoiqu'on ne les ait pas retenues en prison, mais qu'on leur ait permis de se rendre, sous la surveillance de la police, dans leurs lieux d'exil respectifs, Linz et Laybach, la conduite du gouvernement à

leur égard est sévèrement critiquée. Il n'est pas douteux que la plupart de ces personnes, sinon toutes, étaient très-hostiles au gouvernement, et que leur langage a été excessivement violent; mais il est regrettable que le gouvernement, au moins dans son propre intérêt, n'ait pas fait connaître les motifs de ses actes. Plusieurs personnes, averties que le même sort les attendait, ont passé la frontière. Les seuls étrangers qui aient, jusqu'ici, reçu l'ordre de quitter le pays sont : la marquise d'Azeglio, femme du célèbre écrivain, et le prince Pio, noble espagnol, avec sa famille.

Le gouvernement ne ralentit pas ses efforts pour découvrir les membres d'un comité secret dont l'existence lui paraît certaine. Cependant, d'après ce que j'ai pu apprendre, rien de ce qui a été trouvé dans les papiers de ceux qui ont été arrêtés, ou qui ont échappé aux arrestations, n'a donné de preuves positives de l'existence de ce comité, ni de qui il est composé. Qu'il existe un pouvoir dirigeant, cela est indubitable, et la rapidité, et l'unanimité d'adoption de ses mesures sont extraordinaires, ce qui n'aurait pas lieu si, en général, elles n'étaient pas d'accord avec le sentiment public. On fait circuler un mot d'ordre pour déserter, le jour suivant le théâtre, ou bien pour l'envahir, ou pour entendre la messe dans une certaine église, ou pour fréquenter une certaine partie du Corso, et aussitôt la chose se fait. Les principaux membres de cette direction sont bien connus; mais il n'y a pas de preuves, et c'est ce qui cause la grande exaspération des autorités, qui sont ainsi amenées à adopter des mesures extrêmes dans l'espoir de faire la découverte désirée. Ces mesures ont, sans doute, produit une certaine intimidation, mais elles ont aussi beaucoup irrité, et on a vivement senti leur contraste avec le langage du vice-roi dans la proclamation que j'ai déjà eu l'honneur d'envoyer à Votre Seigneurie, et dans laquelle Son Altesse Impériale fait allusion à ses espérances bien fondées, *le mie più fondate speranze*, qu'on peut attendre promptement de Vienne des réformes et des concessions. L'absence de toute apparence de mesures de ce genre a fait beaucoup de tort à la position du vice-roi.

En même temps, on fait circuler les rapports les plus exagérés et les plus malveillants qui trouvent promptement créance dans

l'esprit du peuple sur lequel travaillent, sans relâche, les émissaires du parti mécontent. La presse des États voisins n'est pas la dernière à propager ces histoires. Un article paraissait, il y a quelques jours, dans un journal romain, annonçant que quatre cents soldats autrichiens avaient traversé le Tessin, et avaient été repoussés par un corps de deux cent cinquante Piémontais ; cet article a été si universellement répandu que le gouvernement a été obligé de publier une réfutation. Des proclamations additionnelles ont été affichées par la police pour défendre toute espèce de démonstration, ainsi que l'usage de toute marque ou de tout vêtement distinctif. Enfin le gouvernement semble déterminé à empêcher, par la simple force, toute expression du sentiment politique. On me dit que le gouvernement croit le moment inopportun pour accorder des faveurs; qu'en le faisant il paraîtrait céder à l'intimidation, et que dans l'état présent de l'Italie, il n'y a pas de concessions qui puissent empêcher les turbulents et les mécontents de ces provinces de fomenter les troubles et le désordre. L'on dit : « Comment voulez-vous faire « des concessions à un peuple qui déclare hautement que rien « ne le satisfera, et qu'il n'aura pas de repos avant de s'être dé- « barrassé des Autrichiens? »

Qu'un tel langage soit ici très-commun chez le peuple, et qu'il soit peu fait pour amener à des concessions, cela est vrai ; mais j'oserai humblement exprimer mon opinion à Votre Seigneurie : c'est qu'il n'y a pas de temps à perdre pour détruire dans le royaume lombard-vénitien toutes les causes de mécontentement dont on a bien pu reconnaître le fondement, et pour obtenir toutes les concessions en rapport avec l'esprit du siècle, qu'on pourra obtenir de l'Autriche.

Votre Seigneurie a sans doute reçu de l'ambassadeur de Sa Majesté à Vienne, une copie du traité conclu entre l'Empereur et les ducs de Modène et de Parme le 24 décembre dernier; néanmoins, j'ajoute ici une copie de cet acte tel qu'il a paru dans la *Gazette officielle* de Milan du 18 courant ; le duc de Parme a requis la présence de nouvelles troupes autrichiennes à Parme, et en conséquence, un bataillon d'infanterie a quitté Plaisance pour s'y rendre.

Je sais que les forces réunies dans ces provinces dépassent sur le papier cent mille hommes, et on m'assure que quatre-vingt-dix mille peuvent être comptés comme effectifs et disponibles. L'artillerie est comprise dans ce nombre; elle se compose de 20 batteries ou 120 canons. On fait de grands efforts pour fournir de bons chevaux à cette arme.

CLINTON DAWKINS.

GIUDIZIO STATARIO

CONDAMNANT A LA PEINE DE MORT IMMÉDIATE ET SANS APPEL NI RECOURS EN GRACE, POUR LES CAS DE TUMULTE ET DE RÉBELLION [1].

Afin de maintenir dans le royaume lombard-vénitien la tranquillité publique, je me suis déterminé à ordonner que, dans les cas ci-après indiqués, les crimes (*delitti*) de haute trahison, de perturbation de la tranquillité publique, de révolte et de rébellion, et pour le délit (*grave trasgressione di polizia*) de tumulte, la procédure stataire (*Giudizio statario*) soit appliquée conformément aux prescriptions suivantes :

§ 1. La loi martiale (*Giudizio statario*) sera appliquée :

A. Contre celui qui, après la publication de la présente loi dans le royaume lombard-vénitien, provoquerait, exciterait ou tenterait d'entraîner autrui, même sans effet, à connaître le crime de haute trahison, prévu par le § 52, lettre B de la première partie du Code pénal, ou le crime de révolte, ou celui de rébellion (§ 61 et 66, de la première partie du Code pénal), lorsque s'y trouve conjointe l'intention de haute trahison.

B. Contre celui qui, avec la même intention, ou bien pendant une révolte et une rébellion ayant lieu pour un motif quelconque,

[1] Souverain rescrit de l'Empereur, signé à Vienne, le 24 novembre 1847, bien que publié le 22 février 1848.

résisterait à la force armée, ou commettrait des actes de violence contre des fonctionnaires publics, contre des personnes représentant quelque magistrature, ou contre une garde.

C. Contre celui qui prendrait part, à main armée, à une révolte populaire, ou à une émeute, et qui, sommé par l'autorité ou par la force armée de s'en détacher, ne se soumettrait pas promptement et serait arrêté pendant cette révolte et cette rébellion, muni d'armes ou d'autres instruments pouvant donner la mort.

D. Contre celui qui pousserait à une révolte populaire, soit par des discours publics pouvant inspirer de la haine contre la forme du gouvernement, l'administration de l'État ou la constitution du pays, soit par d'autres moyens ayant le même but (§ 67 de la première partie du Code pénal) ou qui prendrait part à une révolte populaire excitée par de semblables moyens.

E. Contre celui qui se rendrait coupable du délit de tumulte.

§ 2. Dans tous ces cas, la loi martiale sera appliquée par le tribunal criminel ordinaire du lieu où aura été commis le crime ou le délit, et on devra en instruire, aussitôt la nouvelle de l'événement reçue, sans attendre les ordres de l'autorité supérieure, ou sans qu'il y ait lieu à une publication préventive.

Pour délibérer s'il y a lieu à appliquer la procédure stataire, il faut, outre le président, le concours d'au moins quatre juges ; le choix de ces juges est laissé au président du tribunal ou à celui qui le remplace.

§ 3. Seront traduits devant le tribunal, sans égard pour leur domicile particulier ou pour le lieu où ils auraient été arrêtés, tous ceux qui seraient pris sur le fait, ou contre lesquels existeraient des indices légaux assez graves pour pouvoir espérer, avec raison, d'arriver sans retard à la preuve légale de leur culpabilité.

§ 4. Le tribunal criminel est autorisé à appliquer la procédure stataire même contre les militaires, ou contre ceux qui sont soumis à une juridiction militaire, dans le cas où l'arrestation serait effectuée par l'autorité civile. Toutefois, le tribunal devra en donner l'avis immédiat au plus proche commandement militaire, en indiquant le nom, le lieu de la naissance et le grade de l'inculpé. Le tribunal est également autorisé à citer directe-

ment des témoins soumis à la juridiction militaire, mais il devra toujours en informer le plus proche commandement militaire.

§ 5. Tout le procès, depuis le commencement jusqu'à la fin, aura lieu devant le tribunal formé comme il est dit plus haut (§ 2), et s'il y a possibilité sans interruption.

§ 6. L'instruction devra, de règle, se borner au fait pour lequel aurait été instruite la procédure stataire; et pour cela, on n'aura pas à tenir compte des circonstances accessoires qui ne seraient pas d'une influence essentielle pour déterminer la peine, ni des autres crimes qui ressortiraient à la charge de l'inculpé. Mais, si l'inculpé se trouvait, par suite d'un autre crime, sous le coup d'une peine plus forte que celle du crime pour lequel il aurait été traduit devant le tribunal de la procédure stataire, et si ces crimes avaient du rapport entre eux, alors, dans ce cas seulement, la procédure stataire les comprendrait tous les deux. Au cas contraire, le procès relatif au second crime se poursuivra devant le même tribunal criminel, dans la voie ordinaire.

§ 7. On ne négligera pas non plus de découvrir les complices; mais, pour cela, il ne faudra tarder à rendre la sentence et à l'exécuter que si l'on a une espérance fondée de pouvoir découvrir des circonstances importantes relatives au besoin et à l'étendue des projets, ou de pouvoir agir sur l'esprit de l'auteur principal et parvenir à le convaincre.

§ 8. Le terme dans lequel, pour la procédure stataire, doit être terminée l'instruction et prononcée la sentence, est fixé à quatorze jours, à dater du jour du commencement de l'instruction. Si l'on ne peut pas constater, pendant ce terme, la culpabilité de l'inculpé par la procédure stataire, l'instruction sera continuée par le même tribunal criminel dans la voie ordinaire.

§ 9. La peine de mort sera appliquée contre les personnes reconnues coupables d'un des crimes énoncés dans le § 1er, aux lettres A, B, C, si toutefois les conditions des §§ 430 et 431 de la première partie du Code pénal y concourent. La sentence de mort sera de règle § 11, prononcée, publiée et exécutée de la manière prescrite pour la procédure stataire.

§ 10. Contre une telle sentence de mort, le recours ou la demande en grâce n'a pas lieu.

§ 11. Dans le cas seulement où le tribunal criminel croirait, pour d'importantes circonstances atténuantes, devoir implorer de la faveur souveraine, la commutation de la peine de mort, ou parce que cette peine de mort ayant déjà été exécutée sur un ou plusieurs des principaux coupables, on croirait avoir ainsi donné un exemple de terreur salutaire, suffisant pour rétablir la tranquillité, la sentence sera alors soumise à l'autorité supérieure qui procédera d'après les prescriptions générales.

§ 12. Contre les autres individus qui, dans l'instruction, auraient été reconnus coupables d'un crime du ressort de la procédure stataire, mais auxquels n'est pas applicable le § 9, on procédera, pour déterminer la peine, d'après les prescriptions générales du Code pénal, relatives au crime qui aurait donné lieu à l'instruction. Quant à la notification et à l'exécution de la sentence, les dispositions des précédents §§ 9 et 10 restent les mêmes aussi dans ce cas.

§ 13. La sentence contre les personnes soumises à la procédure stataire devra être prononcée d'après les prescriptions du Code pénal pour délit de tumulte, et immédiatement exécutée. Contre un tel arrêt, le recours ou demande en grâce n'a pas lieu.

§ 14. D'après le n° 13 de la première partie du Code pénal, on doit tenir un registre des actes des tribunaux de la procédure stataire. Quant aux procédures dont la sentence serait exécutée sans avoir été préalablement soumise à l'autorité supérieure, le registre sera transmis au tribunal criminel, au plus tard trois jours après le jugement rendu.

§ 15. Contre les inculpés qui n'auraient point à leur charge des indices suffisants pour être atteints par la procédure stataire, le même tribunal criminel chargé de l'appliquer jugera d'après les prescriptions ordinaires, mais sans aucun égard pour leur domicile particulier, ni pour le lieu où aura été effectuée l'arrestation.

§ 16. La présente loi sera mise en vigueur dans les quatorze jours à partir du jour de son insertion dans la gazette de la ville où siége le gouvernement.

Digitized by Google

TRIBUNAL CRIMINEL I. R.

Procès-verbal du 28 février 1848, 3 heures après-midi.

Le détenu Daniel Manin, ayant demandé à être de nouveau entendu, est amené devant le conseil. Interrogé sur ce qu'il a à dire, il répond :

« Depuis plus de quarante jours je suis retenu en prison. Aucun citoyen ne peut être retenu en prison s'il n'est légalement accusé. Ainsi l'ordonnent les §§ 281, 282, 283 du Code criminel qui est la loi *souveraine*, et qui ne peut être modifié que par une autre loi *souveraine*.

« Or, je n'ai pas été et ne suis pas accusé; car il n'a été et n'est encore ouvert contre moi aucune instruction. Me retenir en prison est par conséquent un acte *illégal*.

« Je proteste contre cette *illégalité*, et je prie le tribunal de vouloir bien transmettre ma protestation à qui de droit; car j'ai toujours ignoré et j'ignore encore par le fait de qui j'ai été arrêté et maintenu en état d'arrestation. »

A relu le procès-verbal, l'a trouvé conforme et signé, et a été reconduit en prison.

DANIEL MANIN.

En l'absence du conseiller Zennari.

Comte FERIATY.

SANDRI, greffier.

RÉCLAMATION DE DANIEL MANIN

ADRESSÉE AU BUREAU DE CENSURE.

VENISE, 28 février 1848. De la prison.

Au moment même où, dans tout le royaume lombard-vénitien, s'élève une clameur unanime contre les rigueurs illégales déployées par les censeurs (contrairement à la volonté du souverain, manifestée dans la loi libérale de 1815), le bureau de censure juge convenable et opportun d'augmenter encore ces rigueurs, sans doute pour que la clameur devienne encore plus forte!

Par suite d'arrestation *illégale* et *arbitraire*, je me trouve dans l'impossibilité d'exercer ma profession, qui est ma seule ressource, pour subvenir à mon entretien et à celui de ma famille. La sympathie de mes concitoyens a voulu venir à mon aide; je les ai remerciés plein d'émotion, mais j'ai cru devoir préférer une autre ressource.

Un écrit, bref, mais qui m'a coûté de longues recherches, fut inséré, il y a six mois, dans un ouvrage publié à Venise même, sous ce titre : *Venise et ses lagunes*. C'est ma chose et je crus pouvoir en faire usage dans mon besoin. Cet écrit traite uniquement de jurisprudence, et la censure l'avait admis sans y changer, je ne dirai pas une parole, mais un iota; j'étais fondé à croire que la réimpression ne pouvait rencontrer d'obstacle.

Je suggérai à ma femme d'en proposer la réimpression en son nom, avec mon autorisation. Cela eut lieu et l'annonce en fut déposée au bureau compétent, le 10 de ce mois, avec prière de vouloir bien hâter l'autorisation nécessaire et ne doutant pas qu'elle ne fût accordée sur-le-champ.

Après bien des jours, j'apprends qu'on attend la décision de Vienne; de Vienne! et pourquoi? A quoi bon dans ce cas le mensonge, et la dépense de tant de dicastères et de bureaux administratifs dans ce royaume si, pour la plus petite chose, il

faut une décision de Vienne? Mais si vous pouviez faire qu'à Vienne on dût perdre son temps pour de si petites choses, quel temps y resterait-il pour les grandes?

De plus je me rappelle qu'il existe une loi récente qui constitue deux degrés de censure : l'une inférieure, l'autre supérieure. Cette loi ordonne que l'autorité inférieure, lorsqu'elle refuse l'autorisation d'imprimer, doit en donner les motifs afin que la partie, si elle se croit lésée, puisse interjeter appel. Mais si, au lieu de donner une décision, cette autorité commence par envoyer le tout à Vienne, alors, au lieu de deux instances, il n'y en a plus qu'une seule, ainsi qu'un seul jugement sans motifs ni appel.

La loi, en ordonnant l'indication des motifs en cas de refus, avait pour but de mettre un frein à l'arbitraire des censeurs; mais il paraît que les censeurs n'aiment pas les freins, ce qui fait que la loi à peine publiée, on a déjà trouvé moyen de l'éluder et de se soustraire à l'obligation de motiver ses décisions.

Je puis me tromper; mais il me semble qu'il serait réellement temps que l'observation loyale des lois souveraines fût mise à la place de la volonté arbitraire et variable des individus.

Je conclus :

Comme procureur légal et avec l'assentiment de ma femme (qui signe avec moi), je déclare que, si, dans trois jours l'autorisation de réimprimer n'est pas accordée, elle retirera sa demande.

J'accepterai alors l'offre de mes concitoyens. En même temps qu'elle réparera le dommage qui m'est injustement causé, elle servira de protestation contre ceux qui en sont les auteurs.

DANIEL MANIN [1].

[1] Le résultat de cette réclamation est ainsi rapporté par un contemporain : « On répondit *verbalement* à Manin que l'autorisation de réimprimer, était accordée, mais à condition qu'il ne fût affiché aucune annonce, fait d'insertions dans aucun journal, ni ouvert de souscription! De telles restrictions équivalaient à une défense, et cette réponse (qui n'était pas même donnée par écrit), constituait un véritable abus de pouvoir vis-à-vis de Manin, une mesure toute personnelle et que n'autorisait aucune loi. Manin dut renoncer dès lors à réimprimer son ouvrage. Le gouvernement s'en félicita; ce n'en fut pas moins un

Digitized by Google

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS A L. PALMERSTON.

MILAN, 2 mars 1848.

MILORD,

La nouvelle du renversement de Louis-Philippe est arrivée ici le 29 février.

Je suis heureux de dire que Milan est parfaitement tranquille, et qu'il n'y a pas eu de troubles dans le royaume lombardo-vénitien, depuis le 22 du même mois, que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Seigneurie,

CLINTON DAWKINS.

acte peu sensé de sa part, car il augmenta la haine des citoyens, et ne les empêcha nullement de manifester d'une autre manière leurs sympathies politiques. » (*Réminiscences de A. Giustiniani.*)

Voici comment on s'y prit :

Térésa Gattei, libraire à Venise, femme excellente et pleine de patriotisme, offrit d'imprimer, à ses risques et périls, le petit opuscule. Il parut au moment même de la délivrance de Manin, et les Vénitiens s'empressèrent d'épuiser l'édition, qui produisit 6,500 fr. (La liste des acheteurs est sous nos yeux.) C'est cette somme, jointe à 4,000 fr. provenant de l'héritage de la pauvre Ernesta Viezzoli, qui pourvut à l'existence de Manin et de sa famille, pendant les dix-huit mois de sa quasi-dictature ; car on sait qu'il ne consentit à accepter aucun traitement de sa patrie *mendiante* (*l'una patria mendica.*)

Nous avons trouvé ces détails, ainsi que la liste des souscripteurs, dans les papiers personnels emportés de Venise par Térésa Manin.

MANIFESTE AUX PUISSANCES[1].

CIRCULAIRE DE M. DE LAMARTINE AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, 4 mars 1848.

Monsieur,

. . . . . Veuillez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française. Toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme bon et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 *n'existent plus que comme un fait* à modifier d'un commun accord, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités, si souvent violés ou modifiés par elles.

Attachez-vous, Messieurs, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République, des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi nous le disons hautement, *si l'heure de la reconstruction de quelque nationalité* (en Europe ou ailleurs) *nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence*, etc., *si les États indépendants de l'Italie étaient envahis, si l'on imposait*

[1] Certains documents, sans avoir une relation directe avec Venise, ont exercé une si immense influence sur le sort de l'Italie en 1848, qu'on ne pourrait les omettre dans aucune histoire particulière sans rendre les événements inintelligibles.

Il en est ainsi de la circulaire à double entente de M. de Lamartine ; on sent, en la lisant, comme un souffle d'air frais entrer dans le cachot de Manin, et elle suffirait à elle seule pour expliquer les événements qui suivent.

des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures, si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même, pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples, etc., etc.

LAMARTINE.

SUITE DU PROCÈS DE DANIEL MANIN.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU CONSEILLER ZENNARI.

(EXTRAIT.)

5 mars 1848.

. . . . . .

Au milieu de toutes ces contradictions, je ne trouve pas que Manin et Tommasco, en publiant des écrits qui paraissent avoir été jugés comme étant de nature à faire naître la haine du gouvernement et de l'administration, aient néanmoins encouru le soupçon d'avoir eu cette intention formelle au degré *qui est nécessaire pour constituer un indice légal.*

Ma conscience ne me permet pas d'émettre un avis autre que celui que je viens d'exprimer. Je l'adopte d'autant plus volontiers que, s'il arrivait que nos conclusions fussent jugées erronées, l'erreur serait bientôt réparée par les tribunaux supérieurs et suprêmes de révision, tandis qu'en concluant autrement, le remède, en cas d'erreur, serait plus long à trouver et les conséquences plus graves.

ZENNARI, conseiller.

REQUÊTE

DE DANIEL MANIN, AVOCAT DE VENISE.

Domicilié par force, dans l'édifice situé près du pont à la Paille.

9 mars 1848.

Il demande : qu'il lui soit fait connaître par *qui* et pour *quoi* il est retenu en prison [1]?

TRIBUNAL IMPÉRIAL ET ROYAL.

J'ai droit de demander et je demande :

Qui m'a fait arrêter?
Qui me retient en prison?
A quel titre?
De quel droit?

J'attends une réponse prompte et catégorique pour procéder en conséquence, et comme c'est mon droit, à la défense de ma liberté personnelle violée.

Le tribunal sait que j'ai la monomanie de la légalité, ce qui m'induit à croire :

Que les lois sont faites pour être observées toujours et par tous;

Que le devoir de tout citoyen est de combattre avec énergie, avec opiniâtreté tout acte illégal, tout abus de pouvoir.

DANIEL MANIN.

[1] L'original de cette requête est sur papier timbré.

RÉPONSE VERBALE

DONNÉE A LA REQUÊTE DE D. MANIN PAR LE TRIBUNAL CRIMINEL I. R.

Procès-verbal du 9 mars 1848.

Présents :

ZENNARI, conseiller, etc., etc, SANDRI, greffier.

En conformité d'une délibération prise ce matin, le nommé Daniel Manin est amené devant le Conseil (consesso), et il lui est dit, concernant sa requête en date de ce jour par laquelle il demande à être informé promptement par qui et pourquoi il a été arrêté :

Le tribunal I. R. criminel répond :

« Que son arrestation et en même temps son transport dans « les prisons du criminel, ont été opérés par l'ordre de la direc- « tion générale de police, à titre de perturbation de la tranquil- « lité publique de l'État. Par suite de quoi le tribunal criminel « s'est trouvé dans l'obligation de prendre connaissance (occu- « parsi) de toute révélation pouvant conduire à la découverte « de la vérité, en prenant pour point de départ les motions po- « litiques [1] simultanément transmises.

[1] Les diverses pétitions à la congrégation centrale. Pour faire comprendre la situation, il faut dire ici qu'en apprenant les conclusions de *non-lieu* du conseiller Zennari, le directeur de la police, Call, redoubla d'efforts dans l'espoir de découvrir quelque indice nouveau qui permit au tribunal de Milan de faire recommencer le procès sur une nouvelle base. Entre autres pièces curieuses recueillies dans ce but par M. Call (qui se trouvent au dossier), est une lettre interceptée du comte Nani à sa mère. Consulté par cette dame sur le meilleur moyen de *refuser la décoration de l'ordre impérial de Marie-Thérèse*, son fils lui conseillait dans cette lettre « de prétexter son peu de fortune. » M. Zennari, tout en envoyant la pièce à Milan, ajoute que, comme elle ne peut fournir un grief sérieux même contre le comte Nani, elle peut bien moins encore modifier ses conclusions au sujet de Manin, qui ne l'a connu que comme médecin, etc., etc.

Malgré tout, Manin et Tommaseo ne furent pas relâchés, et leur translation à Laibach était même décidée lorsque survint la révolution de Vienne.

Nous croyons qu'on saisira mieux, après cet exposé, le fait, tantôt loué, tantôt

« Et ce, en conformité du haut décret du 4 mars 1823, et « afin de pouvoir procéder aux délibérations actuellement pen- « dantes. »

Réponse :

(*Manin dictant.*) « Je remercie le tribunal de sa prompte réponse, me réservant d'en faire tel usage que je jugerai de mon droit. »

A lu le procès-verbal, etc., etc.

Daniel Manin.

Zennari, conseiller.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

Venise, 16 mars 1848.

Milord,

Depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Seigneurie, le 6 du courant, rien n'est venu troubler l'apparente tranquillité de ces provinces. Le 10, une foule peu nombreuse s'est assemblée sur la grande place de Milan, et quelques enfants ont crié : « Vive la République. » Le chef, qui portait un petit drapeau tricolore, a été pris par la police, mais il ne s'en est suivi aucun trouble. Il paraît certain que ce mot de République n'a pas de charmes pour la majorité du peuple.

On m'informe que le gouvernement Impérial a fait connaître son intention de prendre immédiatement en considération les demandes qui lui ont été soumises par les congrégations centrales de Milan et de Venise, afin d'accorder toutes les concessions qui ne sont pas contraires aux lois fondamentales de l'Empire,

critiqué, rarement bien compris, que Manin, délivré par le peuple, ait exigé d'abord l'aveu formel, humiliant pour l'Autriche, que sa détention avait été *une illégalité*, même selon les lois autrichiennes.

ni aux liens qui lui rattachent le royaume lombard-vénitien ; que le conseil du vice-roi sera changé et augmenté ; que Son Altesse Royale sera investie de pouvoirs plus étendus, et résidera dorénavant à Vérone ; et qu'une chancellerie des affaires d'Italie, entièrement composée d'Italiens, sera établie à Vienne.

On doit vivement regretter que ces résolutions n'aient pas été prises et promulguées il y a quelques mois.

Venise et les provinces venètes sont tranquilles.

J'ai, etc.

CLINTON G. DAWKINS.

P. S. Il vient d'arriver des nouvelles de troubles sérieux à Vienne.

RÉVOLUTION

« Le 17 mars, à Venise, des patriotes fougueux « voulaient la lutte armée immediate contre la « garnisoo autrichienne ; je m'y opposai, et cinq « jours plus tard, nous nous empâriens de cette « place forte sans coup périr. Si j'avais cédé aux « impatients du 17, nous aurions ete écrasés. Il est « vrai qo'il y aurait eu plus de bruit, ce qui eût « peot-être consolé ceux qui aiment avant tout le « tapage.

« En politique comme à la guerre, ce n'est pas « le combat qui est le but, c'est la victoire. »

(Manin, *Lettre à un journaliste anglais*, 1856).

DISCOURS

DE MANIN SUR LA PLACE SAINT-MARC,

Le 17 mars 1848, à midi.

J'ignore par suite de quels événements je me vois enlevé au silence de ma prison, et porté en triomphe sur la place Saint-Marc [1] !

Ce que je devine à l'expression de vos visages, à votre

[1] Manin l'ignorait en effet. Le matin même Térésa Manin avait écrit les lignes suivantes à son mari désespéré de l'état toujours plus grave d'Émilia :

« Cher Daniel. Elle va mieux ; de onze à quatre heures elle a pu dormir ; en ce « moment, elle lit les gazettes ; elle prétend avoir déjà lu anciennement l'adresse « du sénat au pape, et la récite de mémoire d'un bout à l'autre ! Nous avons « beau lui dire qu'elle est publiée pour la première fois, cela l'agite et nous « sommes forcés de lui donner raison. Toute la soirée, hier, nous avons causé de « toi ; que de choses nous avons dites ! Au revoir, à midi ; *tâche de prendre cou-* « *rage.* » Les derniers mots adressés à Manin le matin même du 17 mars par la mère de son enfant malade, résument, pour ainsi dire, son existence. Enlevé de sa prison à onze heures à moitié vêtu, Manin disait à Léon Pincherlé et d'autres amis qui l'entouraient, le pressant de parler : « Cela vous est facile à dire, à vous autres ; je ne sais pas où vous en êtes. »

animation, c'est que les sentiments de patriotisme et de nationalité ont fait de grands progrès pendant mon emprisonnement! Je m'en réjouis hautement, et je vous en remercie au nom de la patrie! Mais, n'oublions pas de grâce qu'il ne peut y avoir de vraie et durable liberté là où il n'y a pas d'ordre, et que nous devons nous faire gardiens jaloux de l'ordre, pour prouver que nous sommes dignes de la liberté.

Pourtant, il est des moments et des circonstances suprêmes, où l'insurrection devient non-seulement un droit, mais un devoir..... [1]

AVIS

DE LA CONGRÉGATION MUNICIPALE DE VENISE, SUR L'INSTITUTION D'UNE GARDE CITOYENNE.

La Congrégation municipale de la royale ville de Venise.

VENISE, 18 mars 1848.

CITOYENS,

Vu les circonstances pressantes, les autorités supérieures, accédant aux instances de votre représentation civique, ont accordé l'institution provisoire d'une garde citoyenne.

On va immédiatement s'occuper de son organisation. En attendant, votre représentation vous recommande la plus grande tranquillité.

[1] A ces derniers mots, le comte Paliffy, qui jusque-là avait écouté du haut de son balcon, rentra brusquement, fermant la fenêtre avec violence, ce qui interrompit le discours. « Manin, dit un témoin (Casarini), exhorta le peuple au calme et à la modération; mais les cris ne cessèrent que lorsque Manin, porté triomphalement à travers la *mercerie*, fut arrivé à sa maison où j'eus le bonheur de le remettre à moitié évanoui entre les bras de sa fille. Le concours de personnes de toutes classes, depuis l'ouvrier jusqu'à la plus haute aristocratie fut immense; le reste de la journée se passa dans l'agitation, mais sans troubles; les massacres sur la place Saint-Marc n'eurent lieu que le lendemain. »

C'est le meilleur moyen de démontrer l'utilité de cette nouvelle institution, de démontrer, chers concitoyens, que vous en êtes dignes [1].

Le maire : JEAN, COMTE CORRER,

Les adjoints : FRANÇOIS DONA,
LOUIS MICHIEL,
DOMINIQUE GIUSTINIANI,
JEAN-BAPTISTE GIUSTINIANI,
DATAICO MEDIN,
CHARLES MARZARI,

Le secrétaire : A LICINI.

LISTE DES CHEFS D'ARRONDISSEMENT (*Capi Sestiere*) DE LA GARDE CITOYENNE.

Arrondissement de S. Marco. — M. le docteur GIURIATI (Joseph), Calle Larga. S. Marco.

— Castello. — M. OLIVIERI (François), S. M. Formosa.

— Cannaregio. — M. CORRER (Pierre), S. Fosca.

— S. Polo. — M. OLIVO. (J.-B.) capitaine, S. Polo, in Campo.

— Santa Croce. — M. GRADENIGO (Jérôme), In rio. Marin.

— Dorsoduro. — M. SALVI (J.-B).

[1] Casarini raconte ce qui suit : « La garde nationale accordée (à la suite du massacre sur la place Saint-Marc où cinq personnes furent tuées), Manin réunit aussitôt les hommes sur lesquels il pouvait le mieux compter. Dès cinq heures, cette patrouille commandée par Manin, parcourait les quartiers de Saint-Luc, Saint-Samuel, Saint-Moise. Le peuple, en voyant ces citoyens en armes, se mit à pousser des cris de joie : « Vive Manin ! Vivent nos sauveurs ! » Mais Manin et ses amis ayant commandé le silence du geste et de la voix, ce peuple intelligent et docile ne proféra plus un cri ! Il avait compris sur-le-champ qu'il s'agissait de ne pas porter atteinte, même par des vivats, à la tranquillité que ces citoyens s'étaient engagés à obtenir. » Le caractère du peuple vénitien se montra complétement dans cet incident. Jusqu'au dernier jour, sa docilité aux ordres de Manin et sa confiance furent illimitées, inébranlables ; jamais ni aveugles, ni serviles.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS A LORD PALMERSTON.

Venise, 19 mars 1848.

Milord,

J'avais eu l'honneur d'informer Votre Seigneurie le 16 courant, que tout était tranquille ici, et qu'on venait d'y recevoir la nouvelle des troubles de Vienne. Le matin du 17, on apprit, et la *Gazette* publia immédiatement que l'Empereur avait accordé la liberté de la presse et la convocation des congrégations centrales du royaume lombard-vénitien. Cependant on n'avait pas d'informations précises sur le véritable état des choses à Vienne; une grande excitation régnait dans Venise, et la foule se concentrait sur la place Saint-Marc, demandant une entrevue au gouvernement. Une députation fut admise et demanda la libération immédiate de MM. Manin et Tommaseo, dont j'ai fait connaître l'arrestation dans mes dépêches des 9 et 20 du mois dernier. Après quelque hésitation, on satisfit à cette demande qui fut suivie de la demande de mise en liberté de trois autres personnes moins importantes, arrêtées aussi pour délits politiques; elle fut également accordée. Des bandes populaires parcoururent les rues, brisant les fenêtres, criant : « Vive l'Italie! » Et partout, des rubans tricolores furent hissés sur les trois mâts de pavillon de la place; et comme les cordes furent ensuite coupées, il fut impossible de les enlever. On fit sortir des troupes, et le peuple salua les grenadiers italiens de ses acclamations.

Il y eut un moment où la populace fut repoussée à la pointe de la baïonnette par un corps de troupes allemandes, et où deux personnes furent légèrement blessées, et une autre écrasée sous les pieds de la foule. Il n'y eut pas d'autre accident; le soir, le théâtre fut illuminé, et la soirée se passa tranquillement.

Hier 18, on n'a pas eu de nouvelles de Vienne. De grands rassemblements se sont formés, des bandes d'hommes circulaient demandant de l'argent pour l'amour de l'Italie; toutes les boutiques et les banques étaient fermées. Les troupes furent mises

en bataille sur la place ou postées sur les principaux points ; la populace applaudit comme la veille aux Italiens, hua et siffla les Allemands. Non contente de cela, elle commença bientôt à jeter des pierres aux troupes allemandes, et les pavés de la place Saint-Marc furent arrachés en certains endroits, afin de fournir des projectiles à cet effet. La patience de ces troupes étant enfin lassée, une partie d'entre elles firent feu, tuèrent quatre personnes et en blessèrent cinq ou six. Ceci produisit une grande excitation ; il était visible que les autorités n'avaient ni union, ni énergie ; et on admettra qu'en l'absence de toute information précise sur ce qui se passait à Vienne, elles étaient dans une situation très-difficile, et il semblait probable que des troubles sérieux allaient s'ensuivre. Peu après ces faits, la municipalité publia une proclamation pour autoriser, avec le consentement du gouverneur, la formation provisoire d'une garde civique, ce qui sembla calmer le peuple. Les troupes furent ensuite retirées de la place, et avant le coucher du soleil, des corps de citoyens portant des écharpes blanches, et armés de diverses façons, parurent ; et la tranquillité fut rétablie.

Vers neuf heures du soir, un steamer arriva de Trieste avec une dépêche pour le gouverneur qui parut peu après à son balcon et s'adressa à la multitude assemblée, disant que l'Empereur s'était déterminé à accorder la liberté de la presse, à sanctionner la formation de la garde nationale, et à convoquer le plus tôt possible les congrégations centrales. Le gouverneur finit en exprimant sa joie d'être le premier gouverneur constitutionnel de Venise, et en exhortant le peuple à maintenir l'ordre. Ce discours fut reçu avec de grands applaudissements ; la plupart des maisons de la place furent illuminées ; des bandes de citoyens armés continuèrent les patrouilles, et il n'y eut pas d'autres troubles. On montre beaucoup de colère contre le régiment allemand dont une partie a tiré sur la populace, et on a poussé quelques cris pour demander son éloignement. Il faut espérer qu'on prendra des mesures pour empêcher toute collision entre ce régiment et le peuple ; ce matin tout paraît gai, la place est encombrée, la garde civique y fait des patrouilles et la tranquillité est rétablie. La question est de savoir combien elle

durera. Le gouvernement local paraît avoir perdu toute influence sur le peuple; mais heureusement cette influence est maintenant exercée par l'autorité municipale.

J'ai reçu ce matin des nouvelles de Trieste où celles de Vienne paraissent aussi avoir produit de l'excitation. Cependant, la population y étant mêlée, et avec plus d'éléments allemands que de ce côté-ci de l'Adriatique, il ne paraît pas qu'il y ait eu de manifestation hostile aux troupes, et les excès semblent s'être bornés à briser les vitres et à forcer les habitants à illuminer. Deux ou trois mille citoyens ont entrepris de maintenir la paix dans la ville, et les autorités leur ont fourni des armes.

J'ai, etc.

CLINTON G. DAWKINS.

L'ARCHIDUC RÉGNIER (FILS DU VICE-ROI) A SON FRÈRE ERNEST.

(*Lettre interceptée*).

VÉRONE, 19 mars 1848.

CHER ERNEST,

J'ai reçu l'argent. Je viens précisément d'écrire à Léopold; par conséquent, il sait déjà ce qui se passe par ici. Nous sommes dans un véritable hôpital de fous. Les nouvelles de Vienne (lesquelles sentent bien leur impératrice-mère et leur Sophie, qui ne veulent pas que l'on touche du bout du doigt à leurs Viennois) ont eu, même ici, leurs conséquences naturelles. Je ne sais pas trop ce qui est arrivé à Bergame, mais tu es plus près de la source que moi. Coletti est arrivé de la chancellerie depuis une heure; il nous dit qu'il y a des barricades à Brescia, et que l'on doit avoir fait feu. Ce qu'il y a de sûr, c'est que pendant la nuit que nous avons passée dans cette ville, on a fait partir un pétard au collége des Jésuites pour *effrayer les habitants!* Si nous n'étions pas dans les circonstances présentes, ce serait vraiment une idée impayable. Les Jésuites doivent déjà s'être sauvés

à Chiari. Ici, il s'est passé et il se passe encore des folies. Hier soir, à notre arrivée, toute la population s'est rassemblée; tout le monde nous a salués très-courtoisement, tant ceux qui portent la barbe que ceux qui ne la portent pas; le quartier où nous habitons devait être illuminé et on devait, à cette occasion, pousser les cris de: Vive la constitution! et autres semblables; heureusement il a plu. Cependant, vers les huit heures, une immense multitude s'était amassée devant notre hôtel, criant: « Vive le vice-roi! Vive la constitution! Vive l'Italie! A bas les Jésuites! » etc., et comme les discours de l'officier et du légat restaient sans effet, et que cette foule promettait de s'en aller tranquillement si le vice-roi se montrait, celui-ci parut au balcon et fut reçu avec d'immenses applaudissements. Les cris continuèrent après qu'il se fut retiré et les chefs de rassemblements s'adressèrent au commissaire, déclarant que mon père devait publier par la fenêtre les concessions déjà accordées à Vienne et déjà publiées à *Venise* par Palffy. Comme nous n'avions rien reçu, ils s'en allèrent paisiblement, mais en criant: « A demain dix heures, » et quelques-uns ont ajouté: « en armes. » Alors chacun perdit la tête; tous se croyaient déjà empalés, rôtis, etc., etc. On résolut d'aller à Mantoue et même de partir à deux heures de la nuit. Déjà l'ordre était donné quand madame notre mère qui, pour éviter tout conflit avec les troupes et par les autres raisons que tu connais [1], penchait pour l'expédient du départ, me fit appeler pour savoir ce que j'en pensais. Certes, je ne m'attendais pas à cette question; cependant j'exprimai librement mon opinion, c'est-à-dire que ce serait une erreur grossière de montrer par cette fuite, au peuple, que l'on avait peur, et de se retirer dans une forteresse où le moins qui puisse arriver serait une démonstration semblable et pire peut-être, et où la garnison compte à peine trois bataillons, tandis qu'ici il y en a davantage avec plusieurs généraux pour les diriger. Elle me regarda tout étonnée et me demanda « si je verrais avec plaisir que la troupe en vînt aux mains et qu'il y eût effusion de sang? » Je ne pus à cela ré-

[1] La femme du vice-roi était sœur du roi Charles-Albert, sa fille (sœur de l'auteur de cette lettre) était femme de Victor-Emmanuel, alors prince royal, aujourd'hui roi de Sardaigne.

Digitized by Google

pondre « oui, » mais je dis que l'on pouvait suivre mon conseil sans verser le sang. On se moqua de moi ; nous fûmes renvoyés à notre auberge lorsqu'il était déjà neuf heures et demie, et on devait partir à deux heures du matin. Il n'y avait pas cinq minutes que j'étais arrivé à l'hôtel que notre père m'envoya chercher pour me dire que l'on ne partait plus, cela ayant été reconnu imprudent par tous les généraux, ce qui coupa la parole à madame notre mère.

De nombreuses patrouilles militaires circulèrent dans la ville, mais tout était tranquille. Cet état a duré jusqu'à aujourd'hui dix heures. A ce moment toute la population est venue se rassembler sur la place des Signori. Il y a près de nous une demi-compagnie de ton régiment de garde et une autre demi-compagnie de Brodiani avec huit chevau-légers comme réserve. Une autre compagnie de Brodiani a défilé devant l'hôtel, deux autres sur la place des Signori. Sur ces entrefaites, un extrait de la *Gazette* de Vienne avait été publié avec l'avis ci-inclus, de sorte que ces messieurs ne savaient plus trop quoi demander. Finalement, ils formèrent une députation de cinq individus chargés de prier notre père de retirer la troupe et de concéder une garde civique qui maintiendrait certainement l'ordre.

Les troupes durent retourner dans les casernes excepté celles qui sont dans l'hôtel et la demi-compagnie qui est à la préfecture ; et comme à Vienne on a permis l'armement des étudiants, mon père a consenti à la formation d'une garde de quatre cents hommes qui, choisis parmi les citoyens riches, devront suivre sans armes les patrouilles militaires, maintenir l'ordre et empêcher les conflits entre militaires et bourgeois. Tout cela n'est que provisoire (puisqu'il faut l'approbation de l'empereur), mais c'est un commencement ! où finirons-nous ? jusqu'où s'élèvera le chiffre de cette garde quand ils obtiendront aussi l'armement ? Qu'en dira le soldat ? J'aimerais entendre le feld-maréchal.

A peine cette concession était-elle accordée, qu'une immense multitude se rassembla devant l'hôtel de notre père et l'appela à grands cris. A partir de ce moment tous devinrent fous ; les riches distribuent de l'argent et des cocardes tricolores ; les pauvres prennent l'un et l'autre et s'enivrent.

Tous circulent dans un grand tumulte criant : *Vive l'Italie* !

Aujourd'hui à trois heures, tous ceux qui veulent faire partie de la garde civique, doivent se faire inscrire dans l'Arène. Naturellement, il s'en présentera beaucoup plus de quatre cents; tous prétendront être acceptés, c'est alors que commencera le gâchis! Quel malheur que l'on ait fait cette concession à Vienne et qu'on l'ait étendue à toutes les provinces, car, on ne peut refuser ici ce qui est accordé partout ailleurs, sans faire naître un mécontentement sérieux et des insurrections; nous en avons assez d'exemples. Cela me fâche pour l'armée.

Maintenant nous voici avec la garde civique dans Vérone, et naturellement, elle sera introduite dans tout le royaume, et, quant à Venise, deux cents hommes ont déjà été accordés aux mêmes conditions. On dit qu'on a fait feu sur la place Saint-Marc et que cinq hommes sont morts. Pas de mal à cela! A Vicence on a voulu prendre la préfecture d'assaut et y planter le drapeau tricolore, mais cette tentative a échoué. De Padoue on ne sait rien encore.

Il est quatre heures de l'après-midi; la poste de Milan qui, habituellement arrive à trois heures du matin, n'est pas encore arrivée. S'il y a quelque chose à Milan, je souhaite aux Milanais qu'il en reste cinq cents sur la place! Voici la conséquence des événements de Vienne. La troupe doit y avoir été mal conduite, ou bien (ce qui est plus vraisemblable et ce que j'ai dit dès le commencement), il doit avoir été défendu d'en haut par les femmes de faire feu; autrement les Viennois auraient obtenu d'autres concessions.

Les cheveux se dressent sur la tête, lorsqu'on pense à ce que l'on prétend déjà obtenir en Hongrie, à Vienne, en Bohême, en Galicie. S'il n'arrive un miracle, nous pouvons tous faire nos paquets. L'hôtel de Metternich à la Landstrasse est, dit-on, entièrement détruit; et ce sont les fidèles Viennois!

Ici toutes les têtes sont complétement tournées. Ils sont pour la plupart ivres et parcourent la ville en criant : Vive l'Italie! Ils embrassent les soldats des frontières comme leurs frères, et dans le café autrichien ils font de même avec les officiers qui ne se tiennent plus sur leurs jambes. Ils ont pris un officier de hussards sur leurs épaules et l'ont promené aux cris de : Vivent nos frères

les Hongrois! Je m'attends pour ce soir à quelque nouveau gâchis. S'il arrive quelque chose, je t'écrirai demain. Ton régiment et le bataillon de Brodiani ont une très-belle apparence. Windischgrætz aussi est beau; les hommes que j'ai vus sont très-bien montés.

J'entends dire ici que l'inscription pour la garde civique commence dans une heure; cela donnera certainement lieu à de nombreuses disputes pour les admissions; quelques-uns disent que, dans cette circonstance, on bénira les bannières qui, tout naturellement seront tricolores. Le vice-roi assistera à la cérémonie. Et cela se passe dans une ville de province autrichienne!

LE MÊME AU MÊME.

(2e *lettre interceptée.*)

VÉRONE, 20 mars 1848.

Te souviens-tu des lettres que je t'adressai un jour à Lodi? et de ce que je te disais relativement à ces gens qui faisaient l'exercice et à l'introduction des armes? etc. La police reconnaîtra maintenant, mais un peu tard, la valeur des renseignements dont elle n'a tenu aucun compte. Maintenant tout est fini; la monarchie ne doit la conservation de la ville de Milan qu'à la seule prévoyance du feld-maréchal et à la valeur des troupes. Le capitaine Guyn est passé par Milan en se rendant à Vienne comme courrier. Il était allé au château, y avait entendu les rapports, et en partant le 13, à onze heures du soir, il avait vu tout le désordre de la ville. Au Broletto, les pièces de douze auront fait des trouées superbes; cependant il ne connaissait pas la fin de l'affaire parce que le feld-maréchal l'a fait partir au moment où, certain de la victoire, il faisait bivouaquer sur les places. Guyn dit qu'on a perdu quarante soldats, qu'il y en a beaucoup de blessés et dans le nombre un officier supérieur. On devait fusiller tous les prisonniers, y compris Casati et le duc Litta qu'on dit être du nombre. La loi martiale est expédiée d'hier à Milan par un officier et

deux bersaglieri Brodiani, et aujourd'hui, à deux heures, elle doit être publiée et mise en activité. C'est l'unique moyen. Il faut reconnaître que les Milanais peuvent s'attribuer tout le mal, car le feld-maréchal a montré assez de patience. S'il en était resté au moins un bon nombre sur le carreau, cela leur inspirerait un peu de respect pour la troupe! Les soldats auront montré peu de modération dans l'assaut, tant mieux! Casati est pourtant un f... coquin!

La poste n'est arrivée ni hier, ni aujourd'hui à Milan et on n'a vu aucun courrier. A Venise tout est redevenu tranquille. Ici on crie beaucoup, et Gerhardy craignait quelque chose à cause des événements de Milan, la nouvelle s'étant répandue que le feld-maréchal était prisonnier dans le château avec toute la garnison et que les Milanais étaient victorieux ; mais il est déjà deux heures et rien ne semble bouger. Le feld-maréchal a écrit pour qu'on expédie à Milan sous bonne escorte la quantité de munitions, en canons et obus, nécessaire pour remplacer ce qui a été dépensé. Au moins les Milanais connaissent à présent la musique des pièces de douze! Le général Woyna et Prélot étaient encore dans le palais de Corte; ils auront eu une belle peur! Le bataillon de grenadiers italiens aura commis des excès dans Brescia; il ne doit avoir aucune discipline. On dit que ceux du régiment d'Haugwitz vont toujours embrassant les habitants et fraternisant avec eux, de façon qu'on ne peut rien attendre de ce régiment. Ici on dit qu'ils ont refusé de tirer, mais cependant on n'en est pas encore venu à cette extrémité; cela peut arriver. Comme je me chargerais avec plaisir de la ville de Milan!

Il doit y avoir des désordres à Parme. Les Piémontais devaient occuper Pavie le même jour, cela n'a pas eu lieu.

Selon toutes les nouvelles qui nous arrivent jusqu'à présent, les paysans n'auraient pas pénétré dans la ville ; du reste, le feld-maréchal leur aurait donné leur compte, comme aux autres. On ne doit pas encore être tranquille à Vienne, car il semble que la cour veuille partir et abandonner la ville aux troupes. Ce serait certainement l'unique moyen de ramener la paix, mais je crois qu'on voudra plutôt faire des concessions qu'user de rigueur.

Maintenant nous voici avec une constitution selon laquelle

nous ne pouvons plus servir dans le civil, et le militaire perd son rang. Je demande ce que nous devons faire? Mon père m'a confié, seulement aujourd'hui, sans en parler à maman ni à Henry, qu'aussitôt qu'on sera un peu tranquille, il déposera sa charge pour ne pas rester avec une constitution et se retirera à la campagne prétextant son âge avancé. Mais moi, que dois-je faire? Rien? Je ne le veux pas; et si je ne peux entrer dans le civil, j'entrerai aussi dans l'armée pour me faire tuer à la première occasion parce qu'alors je n'aurai plus à penser au reste.

Nous devons cette belle situation à notre gouvernement de *femmes*, se composant : d'un idiot pour empereur, d'un ladre pour successeur présomptif, d'un gamin présomptueux pour prince héréditaire [1], et à la suite de ceux-ci, de l'impératrice mère, Sophie, puis T**** et tutti quanti, les..... appartenant à chacune d'elles. De cette façon et par cette *race* périra notre monarchie qui était si forte! Metternich est en fuite, Kollowrat, l'oncle Louis, et sans doute les autres ministres se retireront; on n'en trouvera pas d'autres sans faire de nouvelles concessions, et nous tomberons ainsi dans le précipice qui nous engloutira tous! En pensant à cette suite d'événements, comme je te l'ai dit, les cheveux se dressent sur la tête. Il ne manquerait plus que la Russie nous refusât l'argent qu'elle nous a promis, et qu'elle nous déclarât la guerre! C'est pour le coup que nous pourrions dire : Adieu l'empire! et nous faire inscrire comme citoyens dans la garde civique!

Demain arrive le régiment Furstenwarter, et le tien marchera vers Brescia. Il arrivera ici un bataillon du Banat; les Brodiani, à leur tour, marcheront sur le Pô.

Deux de ces messieurs, dont l'un est Giusti, qui avaient abandonné le service, en se réservant le titre de leur grade, viennent de le quitter tout à fait pour faire partie de la garde civique, qui fait déjà patrouille avec ses petits fusils tout couverts de rouille. Ils font soigneusement la ronde de jour quand il ne pleut pas. Toute la journée, on n'entend crier que : *Vive l'Italie, vive la liberté!* et chanter des chansons libérales. A l'hôtel,

[1] L'empereur actuel, François-Joseph, cousin de l'auteur de la lettre.

Digitized by Google

nous en avons toujours deux des leurs pour factionnaires. Aujourd'hui, ils prétendaient même mettre un poste de garde à chaque porte et à chaque château. On dit qu'au lieu de 400 miliciens, il y en a déjà 1500 d'armés, lesquels, à la première occasion, agiront contre la troupe. Je voudrais que tu pusses voir la rage du lieutenant-maréchal Gerhardy en voyant tout cela. Le feld-maréchal aura un beau plaisir de la *garde civique!*

En ce moment la nouvelle arrive que de nouveaux troubles ont éclaté à Venise, à Trente et à Rovcredo, mais on ne sait pas ce qui est arrivé.

Adieu, je finis parce que je dois aller me promener. Communique cette lettre et celle d'hier à Sigismond, parce que je n'ai pas le temps de lui écrire en particulier.

REGNIER.

Journée du 22 mars.

CIRCULAIRE

DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE A MM. AVESANI, CASTELLI, REALI, PINCHERLE, REVEDIN, COSTI [1].

VENISE, 22 mars, 7 h. du matin.

Dans les graves circonstances présentes, la municipalité ne peut se dispenser de réclamer le concours de quelques-uns des citoyens les plus considérés de notre ville, afin d'utiliser dans l'intérêt public leurs lumières et leur zèle. A tous ces titres, vous ne sauriez n'en pas faire partie. La municipalité vous prie par conséquent de venir participer à ses délibérations. Comme il s'agit du bien de notre ville, elle est persuadée que vous accéderez avec empressement à sa demande en vous rendant immédiatement au siége de la municipalité.

CORRER, maire de Venise, etc.

[1] Manin ne fut point invité parce que, voulant aller plus loin que ses amis, il s'était abstenu d'assister à leurs précédentes réunions à la municipalité ; mais le comte Correr se rendit chez Manin le 22 mars, à sept heures du matin, et y apprit ses projets. (Voir *Souvenirs de Degli-Antony.*)

RAPPORT

DE G. CASARINI A L'AVOCAT MANIN, COMMANDANT DE LA GARDE CIVIQUE.

VENISE, 22 mars, 8 h. du matin.

Fidèle à ma consigne de refuser votre porte à tout le monde, j'aurais cru trahir la patrie si je ne vous eusse laissé tranquillement méditer sur ses futurs destins.

Le nombre des personnes de tout rang, de toute classe, qui, toute la nuit, ont insisté pour vous parler, m'assurant que cela était de la plus haute importance, a été infini ; cependant il a bien fallu qu'on se résignât, et chacun alors m'a communiqué ses espérances ou ses craintes.

Il me semble inutile de vous répéter ici des choses que vous savez déjà, ou des puérilités qui, nées de la peur ou du fanatisme, ne méritent pas d'occuper vos précieux instants.

Je ne vous parlerai que d'une seule personne, qui me paraît ne point devoir être confondue avec les autres ; il s'agit du chevalier Antoine Faccanoni, consul général de S. M. Sarde.

Il vint avant six heures du matin. Il avait, disait-il, le besoin le plus urgent de vous parler ; je refusai de le laisser passer, ajoutant que vous m'aviez chargé de recevoir toute communication.

Il me dit alors que l'agitation des Vénitiens, que l'enthousiasme et le mécontentement du peuple avaient poussé les choses à un point tel qu'une explosion était imminente ; que l'influence morale et la confiance que vous aviez acquises par vos prédictions et votre martyre, vous portaient nécessairement à la tête d'un nouveau gouvernement ; et que lui, consul de Charles-Albert, vous conseillait et vous *engageait* même à proclamer la république et à ne point proférer d'autres cris que celui de : *Vive la République !* lui et les siens ajouteraient celui de : *Vive Manin, président.*

En me rappelant les paroles magiques de notre dernier entre-

tien où vous avez bien voulu m'initier à vos grandes pensées, je crois que ce langage obtiendra votre approbation ; je satisfais à mon devoir et à mes sentiments en vous le communiquant sans aucune réserve.

N. B. Surpris par l'importance d'une telle communication et prévoyant que peut-être, dans d'autres circonstances, on pourrait se défendre de l'avoir faite, je prétextai que les fatigues de la nuit précédente, le bruit continuel de tant de personnes allant et venant, le souci de tant d'agitation, pourraient me faire oublier les expressions *précises* de M. le consul général Sarde, et le priai de vouloir bien me les laisser par écrit. J'ai en ma possession les paroles suivantes écrites et signées de sa propre main :

« Vive la République! Vive Manin, président!

D. Faccanoni, Consul général sarde.

Le Secrétaire de votre compagnie et votre Aide-de-camp,

Georges Casarini.

MANIN AU CONSUL GÉNÉRAL CLINTON DAWKINS.

Venise, 22 mars, 11 h. 1/2 du matin.

Monsieur,

Dans l'arsenal militaire occupé par les Croates, on a préparé une batterie pour bombarder Venise. Je ne doute pas que, pour la sûreté des sujets britanniques et aussi par un sentiment d'humanité pour les habitants de Venise, vous ne vous empressiez de prendre les mesures indispensables et de faire des protestations énergiques, telles qu'elles puissent empêcher les calamités qui nous menacent. La promptitude est nécessaire.

Daniel Manin.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS A MANIN [1].

VENISE, 22 mars 1848, midi.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre en date de ce jour, où vous m'informez qu'une batterie est préparée à l'arsenal dans l'intention de bombarder Venise, et où vous affirmez que vous ne doutez pas que *pour la sûreté des sujets britanniques et par humanité pour les habitants de Venise, je prendrai les mesures nécessaires pour empêcher des malheurs publics.* Je m'empresse de vous informer, Monsieur, que j'ai déjà pris les mesures qui m'ont paru nécessaires pour pourvoir à la sûreté des sujets britanniques résidant ici, dans le cas, qui, je l'espère bien sincèrement, ne se présentera pas, où leur existence ou leurs propriétés seraient mises en danger. Cependant, comme je n'ai reçu aucun avis officiel de l'intention de bombarder Venise, je ne me sens pas autorisé à faire des représentations officielles à l'autorité.

CLINTON DAWKINS.

[1] La réponse du consul (extraite du recueil anglais de pièces officielles), fut remise à Manin par Degli-Antony sur la place Saint-Marc, au moment où il s'achemin ait vers l'arsenal avec les gardes civiques qu'il avait pu réunir; il la lut rapidement, la déchira et poursuivit sa route. M. Dawkins alla toutefois prévenir le gouvernement des inquiétudes des Vénitiens, ce qui décida l'amiral Martini à se rendre à l'arsenal et hâta le dénoûment.

DISCOURS

DE MANIN AU PEUPLE SUR LA PLACE SAINT-MARC.

22 mars, 4 heures et demie du soir.

Nous sommes libres ! !

Et nous pouvons doublement nous glorifier de l'être, car nous le sommes sans avoir versé une goutte de sang, ni du nôtre, ni de celui de nos frères ; je dis nos frères, parce que tous les hommes pour moi sont des frères !

Mais renverser l'ancien gouvernement, cela ne suffit pas ; il faut encore lui en substituer un autre, et pour nous, le meilleur gouvernement me semble la République, car il rappellera nos anciennes gloires et sera amélioré par les libertés modernes. Non pas que nous entendions par là nous séparer de nos autres frères italiens ! bien au contraire, nous allons former un de ces centres qui serviront à la fusion graduelle, successive, de notre Italie chérie *en un seul tout !*

Vive donc la République, Vive la Liberté ! Vive Saint Marc ! (*Acclamations frénétiques* [1].)

(*Supplément à la Gazette officielle de Venise.*)

22 mars, 6 heures et demie du soir.

CONVENTION

CONCLUE ENTRE LE GOUVERNEUR MILITAIRE ET LES AUTORITÉS PROVISOIRES DE VENISE.

Afin d'arrêter l'effusion du sang, Son Excellence le comte Luigi Palffy, gouverneur des provinces venètes, ayant appris

[1] Ce discours est reproduit ici d'après un récit écrit le 26 mars par Émilia Manin. Le sens en est donc parfaitement exact, et même les expressions autant que possible, puisque aucun sténographe n'a pu les recueillir. Toutes les relations le reproduisent du reste à peu près de même.

Digitized by Google

de Son Excellence le comte Giovanni Correr, podestat de Venise, des assesseurs municipaux et des autres citoyens députés dans ce but, qu'il n'est pas possible d'atteindre à ce résultat sans souscrire à ce qui est stipulé ci-dessous ;

Dans l'acte de résigner ses fonctions, comme il les résigne par la présente, entre les mains de Son Excellence le comte Ferdinand Zichy, commandant de la ville et de la forteresse, il a chaudement recommandé audit commandant de respecter cette belle cité monumentale, pour laquelle il a toujours professé la plus vive affection et le plus sincère attachement, ce qu'il se plaît à répéter. En conséquence de quoi le comte Zichy, poussé par la force des circonstances, et pénétré en même temps du désir d'éviter une effusion de sang inutile, a consenti à conclure les conventions suivantes entre lui et les soussignés :

I. Le gouvernement civil et militaire cesse sur terre et sur mer, il est remis aux mains du gouvernement provisoire qui sera institué, et dont se sont pour le moment emparés les citoyens soussignés.

II. Les troupes du régiment de Kinsky, les troupes croates, l'artillerie de terre et le corps du génie, quitteront la ville et tous les forts, tandis que toutes les troupes italiennes et les officiers italiens resteront à Venise.

III. Les munitions de guerre de tout genre resteront à Venise.

IV. Le transport des troupes se fera immédiatement par mer, en passant par Trieste ; on y emploiera tous les moyens possibles.

V. Les familles des officiers et des soldats qui doivent partir seront protégées, et le gouvernement qu'on va former pourvoira à leurs moyens de transport.

VI. Tous les fonctionnaires civils, italiens ou non, seront protégés dans leurs personnes, leurs familles et leurs propriétés.

VII. Son Excellence le comte Zichy donne sa parole d'honneur de rester le dernier à Venise, afin de garantir l'exécution de ce qui est consenti ci-dessus. Un steamer sera mis à la disposition de Son Excellence pour la transporter avec sa suite et les derniers soldats restants.

VIII. Comme toutes les caisses publiques doivent rester ici, on ne devra donner d'argent que ce qui est nécessaire pour le

transport et la solde des troupes susmentionnées. On donnera trois mois de solde [1].

Original fait double :

Comte Zichy, lieutenant-général, commandant la ville et la forteresse.
Docteur Francesco Beltrami, témoin.
Antonio Muzani, témoin.
Constantino Alberti, témoin.
Giovanni Correr.
Luigi Michiel.
Pietro Fabris.
Giov. Francesco Avesani.
Angelo Mengaldo.
Commandant :
Leone Pincherle.

PROCLAMATION

DES AUTORITÉS PROVISOIRES DE VENISE.

Venise, 22 mars 1848.

Citoyens,

La victoire est à nous, et le sang n'a pas coulé. Le gouvernement autrichien civil et militaire est déchu. Gloire à notre

[1] Vers deux heures, le commandant de la garde civique, Mengaldo s'était rendu au nom de la municipalité chez le gouverneur pour lui demander de calmer les inquiétudes des Vénitiens, en remettant toutes les forces militaires entre les mains de la garde civique. Le comte Palffy, tout en refusant, le chargea d'inviter la commission municipale à venir s'expliquer avec lui. Chemin faisant, Mengaldo ayant appris par Benvenuti la prise de l'arsenal, cette grande nouvelle changea l'aspect des choses. La commission municipale se rendit aussitôt auprès du comte Palffy, qui ignorait réellement ou faisait semblant d'ignorer ce qui s'était passé. « Ses premières paroles, dit L. Pincherle, furent dures et hautaines. Aux énergiques réponses d'Avesani qui lui dit : *Que le temps des remontrances était passé*, il répliqua que dans ce cas on allait avoir à s'arranger *avec les autorités militaires* ; mais son attitude changea complétement lorsque, ayant fait appeler, outre le comte Zichy, l'amiral Martini, pour se consulter avec eux, un des assistants lui demanda *s'il ignorait que Martini était prisonnier de Manin, et celui-ci maître de l'arsenal*. Dès ce moment les affaires s'arrangèrent, et bientôt après la capitulation fut rédigée. Pendant qu'on la discutait, on entendit un grand bruit sur la place, bien que l'appartement donnât sur le jardin ; Palffy ayant envoyé un employé savoir ce que c'était, celui-ci revint et dit d'un air dédaigneux : « *C'est Manin qui est monté sur une table et qui proclame la République.* »

brave garde civique. Vos compatriotes soussignés ont conclu une convention solennelle.

Un gouvernement provisoire sera installé ; en attendant, et à cause des nécessités du moment, les soussignés contractants se sont emparés temporairement du gouvernement ; la convention est publiée dans un supplément de notre gazette.

VIVE VENISE ! VIVE L'ITALIE !

GIOVANNI CORRER. — LUIGI MICHIEL. — DATAÏCO' MEDIN. — PIETRO FABRIS. — GIOV. FRANCESCO AVESANI. — ANGELO MENGALDO. — LEONE PINCHERLE.

MANIN AUX VÉNITIENS [1].

VENISE, 22 mars, 8 h. du soir.

VÉNITIENS !

Je sais que vous m'aimez ; et au nom de cet amour, je vous demande de vous conduire, dans la manifestation légitime de votre joie, avec la dignité qui convient aux hommes dignes d'être libres.

Votre ami, MANIN.

[1] Manin, qui était sorti de chez lui le matin, souffrant d'une douloureuse affection chronique, y était rentré à cinq heures (après la proclamation de la République) ne pouvant littéralement plus se tenir debout. C'est de son lit qu'il dicta cette célèbre lettre, « premier écrit depuis 50 ans (dit un contemporain), qui fut affiché dans Venise « ayant en tête le *Lion de Saint-Marc !* » Elle était destinée à calmer l'effervescence du peuple surpris et irrité de ne pas voir les noms de Manin et Tommaseo dans la commission gouvernementale. Sur une démarche de la garde nationale, les membres de cette commission donnèrent leur démission à trois heures et demie du matin. (Voir *Souvenirs de Degli-Antony.*)

SUPPLÉMENT DE LA GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE

(*du* 23 *mars*).

Les citoyens nommés hier par le supplément extraordinaire de la Gazette n° 67, comme signataires de la convention publique, ont déposé dans la nuit leur pouvoir entre les mains du commandant en chef de la garde civique, qui a si bien mérité de la patrie, afin qu'il constitue un gouvernement provisoire.

Le susdit commandant, A. Mengaldo, a fait défiler cette après-midi tous les bataillons de la garde civique sur la place Saint-Marc, et après avoir obtenu la bénédiction du patriarche pour notre drapeau tricolore, il a proposé à l'assentiment de la garde civique et du peuple un gouvernement provisoire composé des personnes dont les noms suivent. Des acclamations enthousiastes ont accueilli chaque nom. Le gouvernement de la République venète, promulgué déjà hier sur cette place, se trouve ainsi confirmé par le vœu national :

VIVE LA RÉPUBLIQUE! VIVE SAINT MARC !

DANIEL MANIN, président, affaires étrangères.
N. TOMMASEO, instruction publique.
A. PAOLUCCI, marine.
CASTELLI, justice.
PINCHERLE, commerce.
SOLERA, guerre.
P. PALEOCAPA, intérieur et travaux publics.
CAMERATA, finances.
TOFFOLI (sans portefeuille).

RELATIONS DIVERSES

DE TÉMOINS OCULAIRES.

PERTE DE LA FLOTTE VÉNITIENNE [1].

RÉCIT DE M. BENVENUTI, CHEF DE LA GARDE CIVIQUE.

Aussitôt que la capitulation fut conclue, la commission municipale se constitua en gouvernement ; elle se préoccupa avant tout des moyens de rappeler la flotte qui était à Pola.

Le soir, un bateau à vapeur du Lloyd autrichien devait, comme de coutume, partir pour Trieste, et le comte Palffy avait demandé qu'on lui permît de quitter Venise par cette occasion. La commission voulait avoir vis-à-vis des vaincus tous les égards possibles ; d'un autre côté, il était dit même dans la capitulation que le comte Palffy partirait de Venise *le plus tôt possible suivant son désir*. Ces motifs décidèrent le gouvernement à autoriser le départ habituel du bâtiment du Lloyd et celui du comte Palffy par la même occasion, malgré l'opposition formelle

[1] Une irréparable faute, commise dans les premières heures de la République, fit tomber la flotte vénitienne au pouvoir de l'Autriche. Cet événement, trop grave pour être passé sous silence, est expliqué par les récits de deux témoins oculaires et celui de l'acteur principal de cette malheureuse affaire. On y voit aussi que la cause première de ce malheur fut un sentiment de scrupuleuse loyauté et de générosité de la part des Vénitiens envers les vaincus.

du général en chef de la garde civique, Mengaldo, qui, lui, ne voulait permettre la sortie d'aucun bâtiment.

De plus, au lieu d'envoyer auparavant à Pola un officier exprès par une voie complétement sûre, la commission imagina follement de charger le capitaine du Lloyd lui-même des dépêches concernant le retour de la flotte. En vain une des personnes présentes fit observer qu'il était imprudent de confier une aussi importante mission à un employé du Lloyd *autrichien*, lui-même sujet *autrichien*, et se rendant dans des États *autrichiens !* L'un des membres du gouvernement assura qu'il connaissait personnellement le capitaine Maffeï et qu'il répondait de lui. Là-dessus, on résolut de lui confier ces importantes dépêches en exigeant sa parole d'honneur de les remettre fidèlement à Pola.

RÉCIT DU COMTE A. COMELLO, AUTRE CHEF DE LA GARDE CIVIQUE.

Le général commandant la garde civique m'envoya à six heures et demie l'ordre de conduire le comte Palffy et sa famille à bord du bateau à vapeur du Lloyd ; je fis retenir deux gondoles à cet effet et en envoyai une troisième avec un certain nombre de gardes civiques pour occuper militairement le bâtiment. A sept heures et demie j'invitai le comte Palffy et sa famille à descendre; Pierre Correr, chef de quartier du Canareggio, Matteo Pernice, et moi l'accompagnâmes sur le bateau à vapeur; mais arrivé là je trouvai l'ordre de ne pas laisser partir avant que la commission gouvernementale n'eût envoyé certaines dépêches qui devaient être remises au capitaine pour être portées à Pola avant de toucher à Trieste. A minuit ces dépêches n'étaient pas encore arrivées, par la raison qu'on n'était nullement d'accord dans la commission gouvernementale sur la question de savoir s'il fallait, *oui* ou *non*, les envoyer par cette occasion. A une heure après minuit, je me décidai enfin à aller expressément à la municipalité pour réclamer une décision quelconque, car il y avait six heures que les prisonniers étaient à bord ; c'est alors

qu'Avesani, Pincherle, Dataïco-Medin et Mengaldo me remirent les dépêches qu'à mon tour je remis au capitaine Maffeï! On sait le reste!

RÉCIT DU CAPITAINE MAFFEÏ

(*Publié dans la Gazette de Venise du 15 avril*).

Le 23, à deux heures et demie du matin, le capitaine A. Maffeï, commandant le navire du Lloyd autrichien, *Archiduc Frédéric*, se trouvant à son bord sur le point de partir pour Trieste, fut chargé par un délégué du gouvernement provisoire de se transporter à Pola, pour remettre des dépêches à l'escadre qui y stationnait. Ne pouvant de son chef accepter une mission si contraire à son devoir de capitaine, il refusa, alléguant que ses instructions lui interdisaient de se détourner de la voie directe de Trieste à moins d'un ordre exprès de l'agence du Lloyd à Venise. Cette agence lui ayant ensuite expédié l'ordre écrit d'exécuter les ordres du gouvernement provisoire, il accepta les dépêches et en délivra un reçu, mais non sans faire aux gardes nationaux présents quelques justes observations sur sa position critique, etc.

Le capitaine Maffeï quitta le port à trois heures du matin; à peine arrivé en haute mer, tous les passagers du bord, témoins de l'importante mission qui lui était confiée (et parmi eux l'ex-gouverneur de Venise, comte Palffy lui-même) se réunirent pour protester contre toute déviation du trajet direct de Trieste. Sans vouloir tenir aucun compte de l'ordre donné par l'agence du Lloyd et de l'obligation contractée par le capitaine vis-à-vis du gouvernement, on contraignit d'abord le machiniste à arrêter la machine pour interrompre le voyage, après quoi il y eut une émeute générale, et les passagers forcèrent le capitaine à mettre le cap sur Trieste. A peine arrivé là, il fut obligé, par ordre de l'autorité, de remettre ses dépêches dont, du reste, tout le monde connaissait déjà le contenu, etc.

LA JOURNÉE DU 22 MARS

RACONTÉE PAR UN CORRESPONDANT DE LA GAZETTE D'AUGSBOURG.

(*Voir Gazette d'Augsbourg du 2 avril 1848.*)

PADOUE, 26 mars.

Depuis mon dernier compte rendu, l'état des choses a complétement changé ici ; Venise a quitté son voile de deuil et s'est de nouveau couronnée des immortelles de la liberté. Padoue aussi est libre et a adhéré au gouvernement provisoire de Venise ; et tout cela en présence d'un homme énergique et inflexible comme le général d'Aspre, commandant un corps d'armée bien organisé et un parc d'artillerie formidable, tout cela sans répandre une seule goutte de sang !

La cause de cet événement inexplicable nous est encore inconnue, et à peine puis-je croire que ce ne soit pas un rêve. J'avais bien compris depuis plusieurs semaines que les choses en viendraient là ; mais la rapidité, la manière inattendue dont tout cela s'est passé, est pour nous une énigme dont le mot paraît devoir se trouver dans des événements qui probablement ont eu lieu ailleurs au même moment ; car nous n'avons aucune nouvelle certaine de Vienne, de toute l'Allemagne et même du Milanais.

Laissez-moi vous raconter ce que je puis vous transmettre comme témoin oculaire.

Le 20 courant, après vous avoir expédié mon dernier courrier, je me rendis à Venise par le chemin de fer. Quoique ce jour-là il ne s'y passât rien d'extraordinaire, je pus me convaincre que par des mesures très-bien combinées on s'y approchait tout doucement d'une séparation d'avec l'Autriche, et que le gouvernement vivait plongé dans des illusions inconcevables. Une affaire privée m'ayant conduit au palais du gouverneur, je pus, pendant que l'on m'annonçait, échanger quelques mots sur la

situation avec plusieurs hauts fonctionnaires, et m'aperçus de suite de deux choses : la première, que dans tout Venise personne ne connaissait moins la situation que le gouvernement ; l'autre, que la direction des affaires dans un moment aussi critique, se trouvait confiée à des personnes dont l'impuissance et la complète incapacité étaient évidentes. Il faut dire toutefois, à l'excuse du gouvernement, que non-seulement il manquait de toute instruction de Vienne, mais que le gouverneur ignora même pendant plusieurs jours ce qui se passait à Milan. Cependant tout dépendait de cette dernière circonstance, chacun le comprenait.

C'est cette incertitude que les chefs du mouvement à Venise ont su merveilleusement mettre à profit, et l'exécution de leurs plans en général a été *un vrai chef-d'œuvre de sagacité politique!* Le terrain fut gagné par eux pas à pas, par l'emploi incessant d'un seul moyen : demander des garanties contre une trahison supposée de la force armée. C'est ainsi que l'on parvint à faire confier tous les points importants à la garde civique, à faire éloigner le régiment allemand Kinsky, à gagner la marine et les troupes italiennes, enfin à dépouiller peu à peu le gouvernement de tous les moyens de défense. Les déclarations officielles publiées dans la *Gazette vénitienne*, afin de démentir les bruits répandus à Venise, fournissent à ce sujet les meilleurs commentaires. Dès qu'on voulait obtenir une concession, le bruit de quelque projet de trahison pour incendier la ville était répandu ; le peuple prenait l'alarme, et il ne restait d'autre moyen pour le calmer que de céder.

La physionomie de la ville fut complétement changée dès ce jour ; sur la place Saint-Marc où d'habitude, le soir, des milliers de personnes se réunissent, où tout ce qui a des prétentions à la beauté ou à l'élégance se fait admirer, on n'apercevait pas une dame. A la place des élégants, il n'y avait que des groupes des classes populaires qui y stationnaient en grand nombre pendant toute la journée. Aucun officier (la marine exceptée) n'osait se montrer, et les soldats des régiments italiens se promenaient, bras-dessus, bras dessous, avec des gens du peuple armés, aux acclamations de la foule. Le matin même, une émeute des ouvriers

de l'arsenal n'avait été calmée qu'avec peine, et en cédant à leur demande d'avoir un autre chef à la place de Marinowich, leur sévère commandant.

Vers cinq heures le bruit se répandit que les soldats du régiment Kinsky avaient paru en armes; en un instant toute la ville fut debout et les toits des maisons furent garnis de toute espèce de projectiles pour les lancer sur les soldats. Heureusement ce bruit n'était pas fondé et le calme se rétablit. Vers onze heures du soir, je fus témoin d'une autre scène. On prétendait que Marinowich se trouvait à bord de la corvette I. R. qui était remplie de fusées à la congrève, etc., pour incendier la ville. Des chefs de la garde civique et des officiers de marine tinrent conseil en ma présence, et l'un des premiers s'éloigna en disant : « Quant à moi, je m'en vais toujours faire braquer deux canons sur cette corvette, et au premier mouvement qu'elle fait je la coule. » Ces officiers s'étant éloignés aussitôt, j'ignore ce qui se passa ensuite.

Eh bien ! en présence de pareils faits, un des premiers conseillers du gouvernement prétendait : *Que tout allait à merveille, et que tout motif d'appréhension disparaissait de plus en plus.*

Le lendemain 21, je retournai à Padoue où je trouvai l'excitation et la crainte au plus haut degré, crainte que l'arrivée de chaque courrier augmentait trois fois par jour par le manque de toute nouvelle de Milan : on avait envoyé un ingénieur dans cette ville pour avoir des nouvelles, et celui-ci n'avait point écrit et n'était point revenu. Chacun pourtant sentait que tout dépendait du sort de Milan. Le général d'Aspre n'en savait pas plus que nous tous.

Le matin du 22, je repartis pour Venise ; j'y trouvai la fermentation des esprits arrivée à un degré indicible, et toujours le gouvernement n'ayant aucun pressentiment du véritable état des choses !

Arrivé sur la place Saint-Marc, je vis un rassemblement où l'on racontait que Marinowich avait été assassiné. Bientôt après l'on disait qu'il avait été sauvé par les efforts de la garde civique[1].

[1] C'était une erreur, il avait été sauvé la veille ; mais il avait voulu retourner à l'arsenal le 22 malgré toutes les instances, et y fut tué vers les dix heures du matin.

Digitized by Google

Entre quatre et cinq heures du soir, je retournai de nouveau sur la place. L'on y voyait quelques dames. Tout à coup une foule immense en armes s'avança de la Piazzetta avec des *vivat* ininterrompus. Je remarquai que trois officiers de l'état-major autrichien qui se promenaient sur la place allèrent se perdre tout doucement dans les petites rues adjacentes. La foule approcha grossissant toujours. Un drapeau tricolore surmonté du bonnet de la liberté, entouré de gens en armes, matelots, soldats, peuple, garde civique, vint s'arrêter au milieu de la place devant le palais du gouverneur. Je vis alors Manin élevé au-dessus de la foule, parler avec enthousiasme, brandissant une épée nue dans la main ; mais je ne pus l'entendre, car il me fut impossible d'approcher. Des *vivat* enthousiastes lui répondirent, les épées résonnèrent et s'élevèrent comme pour un serment solennel.

Je demandai bien à une vingtaine de gens ce qui se passait; personne ne sut me répondre jusqu'à ce qu'enfin un cri formidable de : Vive la République ! éclata. La garde civique qui gardait l'entrée du palais et le corps de garde derrière la place, me parut hésiter un moment et se mettre en garde, mais aussitôt après elle rendit les honneurs militaires et prit part à la joie générale.

Je crus que c'était le moment de me retirer ; je me jetai dans la gondole qui m'attendait pour me ramener à l'embarcadère. Les gondoliers étaient hors d'eux-mêmes ; on ne pouvait les retenir. Ils ramaient avec fureur afin d'être les premiers à apporter la grande nouvelle dans les quartiers reculés, et se démenaient comme des fous, criant de toute leur force : *Viva la Repubblica ! Viva san Marco !*

Ma situation était critique, car nous passions devant beaucoup de corps de garde qui, ignorant l'événement, auraient pu vouloir intervenir. Je vis des gens secouer la tête sur notre passage et nous regarder avec étonnement.

Arrivés enfin à l'embarcadère, à ce cri de : Viva san Marco ! des soldats de police, des soldats de douane, des sous-officiers du régiment Wimpfen, des employés du chemin de fer et le peuple formèrent un immense cercle autour de nous. Mes gondoliers racontent ce qui est arrivé, me prenant toujours à témoin : *Il nostro*

Barone... Alors éclata un cri de joie vraiment inouï; la police surtout, sans en excepter le commissaire, surpassa tous les autres en cris d'allégresse qui, répétés sur l'autre rive du grand canal, se répandirent bientôt dans tout ce quartier de la ville. En moins d'un quart d'heure toutes les aigles impériales étaient enlevées, jetées dans les canaux, foulées aux pieds! Je fus ainsi, malgré moi, le premier messager de la République de ce côté de la ville. N'ayant pu partir, et étant parvenu enfin à imposer silence aux gondoliers, je vis plus d'un canon de fusil dirigé contre ma poitrine, à notre retour en ville, parce que je ne répondais pas aux cris qui étaient poussés de toutes parts. Je parvins toutefois sain et sauf à l'hôtel d'Italie. Toute la ville était devenue une mer agitée dont les flots roulaient jusque dans les rues les plus éloignées et les plus étroites! Mais je ne voudrais pas vous fatiguer par la peinture de cette joie sans bornes!

La garde civique parcourait tous les quartiers par petits détachements, au pas de course, le drapeau de la République et les tambours en tête. En voyant ces armes de toutes les époques, depuis celles des Romains jusqu'à nous, parmi lesquelles était une grande quantité de hallebardes, passer à la lueur terne de quelques lampions, aux acclamations incessantes du peuple, on croyait rêver, et involontairement l'on se reportait à la scène si connue d'*Egmont* de Goethe.

Au milieu de tout cela, pas un acte de violence contre la vie ou la propriété, quoique, dans un pareil moment, aucun pouvoir humain n'aurait certes pu l'empêcher!

J'ai parlé avec beaucoup de gens du peuple pour connaître leurs sentiments. L'idée que l'Autriche, dans ses dernières promesses, n'a d'autre but que de trahir le peuple, est générale chez tout le monde, et je pourrais vous en citer des preuves nombreuses. La méfiance s'adresse particulièrement aux autorités militaires que l'on qualifie tout bonnement de lâches et perfides valets de bourreau. Tels sont les sentiments qu'on a fait naître dans ce peuple. Pour être juste, il faut avouer que les événements de février dernier ne peuvent qu'inspirer la plus grande horreur, même aux gens *bien-pensants*, et cette horreur ne fut certes pas diminuée par les mensonges officiels dont l'*Observateur autri-*

chien donnait l'exemple, croyant ainsi cacher la vérité des faits. La *Gazette d'Augsbourg* elle-même, dans des correspondances sur l'Italie autrichienne, ne portait que trop souvent le cachet de la haine. Elle ne pouvait savoir, il est vrai, que toutes ses correspondances étaient ouvertes, que toutes celles qui étaient conçues dans un esprit différent étaient retenues, et leurs auteurs arrêtés et punis sans droit et sans jugement, uniquement pour avoir voulu raconter ce dont ils avaient été témoins oculaires.

Plusieurs femmes du peuple me disaient : « On a éternel-« lement répondu *non*, de Vienne, à toutes nos demandes depuis « 34 ans ; comment pourrions-nous aimer un pareil gouver-« nement? »

Lorsque je demandai s'ils ne croyaient pas possible de vivre heureux sous la protection d'une puissance comme l'Autriche avec ses nouvelles libertés, un homme du peuple me répondit : « Non, Monsieur, cela est impossible ; l'Autriche nous doit trop d'argent, de liberté et de sang pour que *jamais* nous puissions avoir confiance en elle. » Ayant demandé à un autre pourquoi il y avait tant de soldats de la garde civique dans le palais du gouverneur, il me répondit : « C'est pour que nous, et vous aussi, Monsieur, puissions dormir tranquilles dans nos lits; car là dedans (montrant le palais) ils ne s'occupent jamais que de trahison (*fanno sempre belli tradimenti*). »

Le peuple attribue à la protection de la sainte Madone que Venise a toujours vénérée, cette victoire remportée au prix de la mort d'un traître seulement (comme il le nomme) et sans autre effusion de sang.

Je ne dois pas oublier de mentionner que les gens du peuple venaient partout au-devant de moi, parce que je leur parlais amicalement, et quoique je déclarasse ouvertement être Autrichien. Plusieurs d'entre eux me baisaient même la main et disaient tout haut : *Un buon signore !* tant ce peuple est facile à conduire quand on sait s'y prendre, ce qu'à la vérité nos fiers bureaucrates ne savaient pas plus que nos agents de police, qui voient partout la trahison.

Le lendemain matin je retournai à Padoue par le premier convoi, et je fis bien, car la communication, interrompue bientôt

après, n'a pas encore été rétablie depuis. En route, j'appris que le même jour, Trévise, Udine, la forteresse de Palma-Nuova et un autre fort étaient aux mains de la garde civique et que leurs garnisons avaient capitulé.

SOUVENIRS

DE FRANÇOIS DEGLI-ANTONI.

Le 16 mars, le bruit se répandit à Venise, qu'une révolution venait d'éclater à Vienne et que le peuple avait arraché à l'empereur la promesse de libertés constitutionnelles.

A cette époque d'agitation et d'anxiété pour chacun, on organisait chaque jour dans les réunions de la place Saint-Marc, des manifestations pour la soirée, au milieu de groupes plus nombreux que d'habitude, et le soir au théâtre on en organisait pour la journée du lendemain. Le peuple avec une rapidité surprenante, était instruit des décisions prises, et il accueillait avec enthousiasme ces occasions de manifester hautement ses sympathies, ses rancunes et ses désirs.

Le 16, au moment des vêpres, on décida sur la place Saint-Marc de faire le soir même, au théâtre de la Fenice, une démarche imposante auprès du gouverneur, pour obtenir la mise en liberté de Tommaseo et de Manin. Les avocats Benvenuti et Fortis offrirent de rédiger une adresse à cet effet; et, prévenu de cette démonstration de citoyens notables, le peuple résolut de se trouver à minuit sur la place, afin de l'appuyer. La police, avertie du projet, supprima la représentation, de sorte qu'en arrivant au théâtre, on le trouva fermé. Après quelques clameurs, on résolut de remettre la manifestation au lendemain à quatre heures de l'après-midi.

Mais le lendemain, à neuf heures du matin, arriva le paquebot de Trieste. Une foule de personnes se portèrent à sa rencontre, non-seulement sur le môle et la *Riva degli Schiavoni*, mais en se

jetant dans des barques afin d'obtenir des nouvelles par les voyageurs, avant même que le bateau fût admis en libre pratique.

Un négociant français, nommé Albano Gatte, domicilié à Venise, se tenait sur le pont au milieu de plusieurs autres personnes. Il répondit aux premières interpellations qu'on lui adressa, par ces paroles laconiques : Publication d'une constitution à Vienne! liberté de la presse! reconnaissance de la nationalité italienne! armée et administration italiennes, représentation nationale, garantie des droits civils, garde nationale! etc., etc. » En même temps, il montrait aux personnes les plus rapprochées du navire un fragment de cadre d'un portrait de Metternich qu'on avait brûlé à Trieste le soir précédent au milieu des cris de la jubilation publique.

Par le même bateau, le gouverneur de Trieste avait envoyé au comte Palffy, une relation circonstanciée des événements de Vienne. Ces nouvelles se répandirent rapidement parmi la population qui se porta devant le palais du gouverneur, faisant retentir l'air des cris mille fois répétés : *En liberté Manin ! En liberté Tommaseo !* Le gouverneur apparut à sa croisée et demanda *ce que lui voulaient ces messieurs ?* Une commission improvisée s'apprêta alors à monter dans les appartements du gouverneur, pour lui demander la mise en liberté immédiate de Tommaseo et de Manin; le gouverneur voulut s'esquiver, mais les cris de la place l'obligèrent à reparaître au balcon pour dire : « Qu'on devait s'adresser au tribunal criminel qui seul disposait des prisonniers. »

Mais le peuple ne se contentant pas de cette fin de non-recevoir, et insistant sur sa demande, Palffy promit enfin d'envoyer sur-le-champ auprès du président de la Cour criminelle, afin de l'engager à satisfaire le désir général.

Pendant ce débat la foule, peu soucieuse des hésitations du gouverneur, s'était portée en masse à la prison, et se jetant avec fureur contre les grilles de fer, elle avait déjà commencé à les briser, et les aurait détruites si le gouverneur avait tardé davantage à faire donner l'ordre au président de libérer les prisonniers.

La mise en liberté de Manin et de Tommaseo eut lieu à onze

heures du matin. Manin refusa de sortir à moins que le président du tribunal qui devait le juger ne déclarât que sa mise en liberté avait lieu en vertu d'un ordre légal. Cette libération fut suivie de celle de tous les autres prisonniers politiques.

Manin et Tommaseo furent portés en triomphe autour de la place Saint-Marc au milieu des acclamations populaires. Déjà un grand nombre d'individus attachaient à leur boutonnière la cocarde tricolore, et mettaient au bout de leur canne le drapeau italien ; ce drapeau apparut au même instant comme par enchantement au sommet des trois mâts qui se trouvent devant la basilique de Saint-Marc.

Cependant le commandant de la forteresse avait pris ses dispositions pour réprimer les mouvements populaires; des signaux étaient établis, et vers trois heures de l'après-midi, au moment où les manifestations patriotiques éclataient avec le plus d'ardeur, quelques coups de canon retentirent, et peu d'instants après plusieurs compagnies de grenadiers et de Croates faisaient irruption sur la place, environnaient les mâts et tentaient d'en arracher les flammes à quoi cependant ils ne réussirent pas. On ordonna alors aux soldats de faire évacuer la place en se servant de leurs baïonnettes. La foule voulait opposer de la résistance, mais des personnes plus intelligentes lui firent comprendre que la place était le lieu le moins propre pour la résistance; qu'il valait mieux attendre l'ennemi dans les petites rues étroites de la ville, barricader les portes, et foudroyer les soldats de dessus les toits. La foule se retira alors aux cris : Ai copi! Ai copi! (aux tuiles, aux tuiles!) et en s'armant de barres de fer arrachées aux balustrades des ponts, et de tout ce qui lui tomba sous la main pouvant servir à sa défense. Deux individus restèrent blessés sur le terrain dans cette occasion ; un troisième fut étouffé par la foule.

Le soir, l'agitation ayant augmenté de plus en plus, et la place étant plus encombrée que jamais, le comte Palffy se montra de nouveau aux fenêtres du palais, exhortant le peuple à la tranquillité et disant : « Qu'il n'avait pas encore reçu la nouvelle officielle concernant la constitution octroyée, mais qu'aussitôt ces nouvelles arrivées, il les publierait immédiatement. »

Le lendemain 18, l'agitation recommençant dès le matin,

le gouverneur envoya prier Manin d'employer toute son influence pour calmer cette effervescence. Plusieurs citoyens se trouvaient réunis chez ce dernier pour s'entendre sur les résolutions à prendre en présence des événements. On convint de répondre à la demande du gouverneur que Manin ne pouvait garantir la tranquillité publique qu'à *deux conditions :* 1° le renvoi des troupes dans leurs casernes respectives ; 2° l'organisation immédiate d'une garde civique.

Une commission fut nommée pour porter cette réponse au gouverneur. Elle reçut un refus formel motivé sur ce qu'il ne pouvait y faire droit sans outre-passer ses pouvoirs et que l'institution d'une garde civique devait être demandée au vice-roi lui-même et non à lui. Immédiatement deux membres de la commission, Domenico Fabris et Jean-Baptiste Morosini (députés provinciaux), partirent pour Vérone afin d'obtenir du vice-roi l'autorisation nécessaire.

Dans l'intervalle l'agitation allait toujours croissant ; l'insolence des soldats, l'animosité des citoyens augmentaient de minute en minute ; les manifestations patriotiques se multipliant partout, principalement sur la place Saint-Marc, on ordonne à la troupe de mettre en joue ; un enfant arrache la baïonnette du fusil d'un Croate, et cela devient le signal de la lutte entre la troupe et le peuple.

Oubliant les conseils de la prudence et d'une meilleure défense, la foule n'écoute plus que son ressentiment. La troupe charge le peuple à la baïonnette sous les *Procuratie* et sur la place ; enfin on ordonne de faire feu et l'ordre est exécuté. La foule alors dépave la place et lance des dalles contre les soldats. Le nombre des insurgés grandit sans cesse ; on s'arme de cannes et de barres de fer arrachées aux balustrades des ponts. Un officier à qui il répugne de commander le feu sur le peuple, s'élance devant les Croates et s'écrie : « Si vous faites feu, vous me tuerez avant d'atteindre ce peuple désarmé. » L'auteur de cette action généreuse était le lieutenant Louis Wincklor, Hongrois (depuis capitaine dans la compagnie de sa nation au service de Venise). Dans cette rencontre quatre citoyens furent tués et sept furent blessés grièvement.

Dès lors une lutte plus générale et plus sanglante semble se préparer; les points stratégiques sont reconnus avec un discernement surprenant par les citoyens; tous les ponts sont barricadés, tous les toits couverts de combattants prêts à lancer la mort sur les soldats qui oseraient s'avancer dans les rues; le pont de San-Felice qui réunit le Canareggio au reste de la ville était rendu impraticable par la masse de peuple qui s'y était agglomérée après s'être armée comme elle avait pu. Le pont de Rialto était gardé aux deux extrémités par des Croates, afin d'empêcher la population de San-Giovanni de se réunir aux révoltés, et pour la tenir éloignée du foyer de l'insurrection; mais le peuple franchissait le canal sous les yeux des soldats qui laissaient faire.

Au plus fort du tumulte, le patriarche de Venise traversa la place, se rendant auprès du gouverneur pour déplorer auprès de lui l'emploi des moyens violents, et le disposer aux mesures conciliatrices. Au même moment, quelques courageux citoyens, Manin à leur tête, se présentaient à la municipalité pour insister sur l'urgente nécessité de réclamer de nouveau l'organisation de la garde nationale, vu l'extrême agitation de la ville, et afin d'éviter une plus grande effusion de sang. Le corps municipal agréa la demande, la fit rédiger immédiatement, et aussitôt après, le comte Correr, maire de Venise, accompagné de ses conseillers, alla la présenter au gouverneur. Pendant ce temps les règlements de la future garde nationale furent rédigés par les mêmes citoyens qui en avaient réclamé l'organisation.

Palffy résista quelques instants aux sollicitations du corps municipal, mais cédant enfin au danger d'un plus long refus, il accorda l'autorisation d'armer 200 citoyens qui recevraient leur règlement de la direction générale de la police.

C'est à quatre heures de l'après-midi, que la municipalité obtint cette autorisation; elle en avertit aussitôt la population, sans se préoccuper autrement du nombre strictement limité par le gouverneur; de sorte que, lorsque M. Strobach vint à la municipalité présider à la rédaction des règlements de la nouvelle institution, il s'aperçut, aux dispositions déjà prises, que le nombre des gardes civiques fixé par le gouvernement serait de beaucoup dépassé. Il adressa une sévère remontrance à Manin

qui lui déclara nettement : « qu'il y en avait déjà plus de 2,000 organisés. — Et les armes ? » dit l'adjoint. « Cela nous regarde, » répondit Manin. « Mais vous préparez donc une révolution ? vous voulez donc nous forcer à mettre la ville en état de siége ? — Je suis venu ici pour rétablir l'ordre dans la ville », s'écria Manin ; « mais si vous voulez vous opposer aux mesures nécessaires pour le maintenir (il se leva avec impétuosité et saisit son fusil), moi-même je me mettrai à la tête du mouvement, et c'est vous qui aurez appelé cette révolte que vous craignez tant. » Cette menace prononcée d'un ton ferme triompha de l'opposition de la police, qui se voyait impuissante devant ce prodigieux armement de toute la population.

L'avocat Angelo Mengaldo, ancien officier de l'empire, fut désigné pour être commandant de la garde civique. Dès cinq heures de l'après-midi, les listes d'enrôlement étaient couvertes de signatures, et les premières patrouilles parcouraient la ville en tous sens.

A minuit arriva à l'improviste un bateau de Trieste ; ses fanaux étaient blanc et rouge, couleurs que le gouvernement avait baptisées de *nationales*, et les cris de : Vive Venise ! Vive la constitution ! retentissaient à bord. Le peuple se jeta dans des barques pour aller à sa rencontre, et on apprit que ce bateau était envoyé par les habitants de Trieste et qu'il portait une députation venant tout exprès pour apporter plus vite aux Vénitiens la nouvelle officielle de la constitution octroyée par l'empereur d'Autriche.

Peu de temps après, le gouverneur lut en effet, du haut de son balcon, à la multitude qui encombrait la place, le décret qui accordait cette constitution ; il termina par quelques paroles courtoises pour la population vénitienne, « dont il se glorifiait, dit-il, de faire partie, et pour celle de Trieste qui avait eu la généreuse pensée de faire parvenir le plus vite possible aux Vénitiens cette importante nouvelle. »

La lecture de ce décret, et plus encore le récit des principaux détails de la révolution viennoise, furent accueillis avec transport par les Vénitiens. En un clin d'œil tous les principaux édifices de la ville furent illuminés.

Pendant la nuit du 18 au 19, la garde civique rendit des

services si importants que, le 19, la municipalité crut devoir lui en témoigner publiquement toute sa satisfaction. Le même jour, le gouverneur fit des démarches auprès des officiers de la garde civique pour leur persuader de faire adopter par leurs soldats la cocarde blanche et rouge (couleurs du drapeau lombardo-vénitien et de la marine autrichienne). Il s'aboucha plus tard dans le même but avec le podestat Correr, et il fut convenu entre eux qu'on adopterait la cocarde *blanche*, motivant cette décision sur ce que la mission des gardes nationaux était une mission toute pacifique, et que, d'ailleurs, ils portaient déjà comme marque distinctive une écharpe blanche. Le premier jour quelques gardes se prêtèrent à cet arrangement et portaient la cocarde blanche, tant qu'ils étaient de faction; mais aussitôt la faction finie, ils la remplaçaient par la cocarde tricolore.

Le 19, le 20 et le 21 furent employés à organiser la garde civique et à lui faire occuper pacifiquement les postes les plus importants. Dès le 19 au soir, elle gardait le théâtre de la Fenice par moitié avec les grenadiers, et celui de San-Benedetto seule. Le 20 (d'après la *Gazette officielle* elle-même, quoique ce journal fût encore sous la direction de la secrétairerie autrichienne), l'ordre et le calme étaient parfaitement rétablis à Venise. La garde civique augmentant d'heure en heure, et faisant son service avec la régularité de vieux soldats, prévint plusieurs tentatives de désordre, et quelques compagnies, déjà complétement équipées, se faisaient remarquer par leur belle et martiale tenue; le poste très-important du clocher de Saint-Marc lui était confié.

Dès que la nouvelle de la constitution fut parvenue, le gouverneur avait nommé une commission, composée de membres de l'Institut (parmi lesquels Minotto), afin de proposer une loi sur la liberté de la presse. Cette commission, en venant présenter son projet au gouverneur, se plaignit en même temps qu'on eût empêché, sinon par une défense formelle, du moins par un avertissement sous forme de conseil, la publication d'un article dans la *Gazette;* le gouverneur s'excusa comme aurait pu le faire un enfant vis-à-vis de ses professeurs, et il avait un air tout humble et craintif. La marche rapide des événements empêcha, du reste, la publication de cette loi.

Le matin du 21, on fut prévenu par les ouvriers de l'arsenal (arsenalotti) que l'on chargeait des fusées à la congrève sur la gondole du colonel Marinowich pour les transporter dans les bâtiments, notamment sur la corvette *La Clemenza*. Ce bruit produisit une grande fermentation ; on envoya sur-le-champ de la garde civique à bord des bâtiments, afin de vérifier le fait ; cet officier ne trouva à bord de la corvette que les bouts des fusées ; et le corps municipal fit publier sa déclaration. Mais les ouvriers de l'arsenal ne se tranquillisèrent pas pour cela ; ils restèrent convaincus que, si des mesures funestes à la ville avaient été momentanément suspendues, ce n'étaient ni la volonté, ni les moyens qui manquaient aux Autrichiens.

A quatre heures, une émeute éclata à l'arsenal contre le colonel Marinowich, homme détesté non-seulement par les ouvriers, mais par la marine tout entière, à cause de ses habitudes tyranniques et vexatoires. Dans ce danger, le colonel se mit sous la protection des gardes civiques du poste de l'arsenal qui parvinrent, quoique avec peine, à faire évacuer le pont en dehors de l'arsenal, sous lequel la barque était obligée de passer. Ils le garantirent de la fureur populaire en faisant la haie tout le long du rivage; mais ils lui recommandèrent néanmoins de ne plus s'y montrer.

Ce même jour le gouvernement autorisa, engagea même ses employés à s'enrôler dans les rangs de la garde civique. Ce corps augmentait toujours ; il avait obtenu de l'arsenal maritime 200 sabres, de celui de terre 400 fusils, il avait cinquante hommes de garde au palais du gouvernement, et occupait tous les postes les plus importants de la cité : le pavillon, la grand'garde, le palais ducal, d'où on dominait les canons de la Piazetta). Son service, fait avec une régularité surprenante, lui valait de nouveau les remercîments publics du conseil municipal; les ouvriers de l'arsenal demandèrent à en faire partie, mais pendant la nuit seulement, ne voulant pas suspendre leur travail.

Dans la nuit du 21 au 22 mars, des démarches pressantes furent faites auprès de Manin par plusieurs citoyens désireux de s'entendre avec lui sur la marche à suivre pour soustraire le pays

à la domination autrichienne et sur le gouvernement à lui substituer. Les uns bornèrent leurs espérances à obtenir un gouvernement constitutionnel italien, séparé, mais toutefois soumis à l'Autriche; d'autres tournaient leurs pensées vers un royaume lombardo-vénitien entièrement indépendant, avec un prince autrichien pour roi ; ceux-ci désignaient l'archiduc Regnier et conseillaient de faire des propositions en ce sens.

Quant à Manin, loin d'approuver de semblables propositions, il dit : « Que vouloir employer avec l'Autriche des moyens de conciliation, n'aurait jamais d'autre résultat que la perte d'un temps précieux; que sans la force *on ne ferait rien;* qu'on perdrait seulement l'occasion favorable à l'affranchissement de la patrie; il ajouta que, pour y arriver, il était indispensable de s'emparer avant tout de l'arsenal; que c'était là le principal motif pour lequel il les avait réunis et qu'il fallait dans ce but concerter pour le lendemain un mouvement populaire appuyé par la garde civique. Quant à la forme du gouvernement, celle qui lui paraissait le mieux adaptée aux habitudes, aux désirs comme aux souvenirs du peuple vénitien, était la forme républicaine ; que le cri : *Vive la République !* était le *seul* compris par ce peuple, et que faire retentir le nom de *Saint-Marc* était peut-être aussi le seul moyen d'avoir de l'écho en Dalmatie. »

L'opposition fut vive ; les citoyens qui entouraient Manin trouvaient ses idées impraticables, surtout *la prise de l'arsenal !* Ce projet semblait à tous sans exception trop audacieux et même absolument dénué de bon sens. Le fait suivant suffira pour faire juger à quel point on trouvait inexécutables tous les projets de Manin qui cependant se réalisèrent tous si vite : beaucoup de personnes étant venues, dès la matinée du 17, féliciter Manin de sa mise en liberté, l'illustre patriote leur avait exprimé son désir et son intention d'obtenir l'organisation d'une garde civique. Tous les auditeurs avaient alors trouvé ce projet complétement irréalisable, Venise étant sous la domination autrichienne. L'avocat Castelli surtout s'y était opposé fortement, et, après avoir combattu les arguments de Manin, lui avait conseillé « de se tenir tranquille, afin de ne pas attirer de nouveau sur lui le courroux du gouvernement. » En s'en allant il dit à Degli Antoni :

« Pauvre Manin, la prison lui a affaibli le cerveau. Croire que le gouvernement nous accordera l'organisation d'une garde civique, en ce moment d'effervescence populaire, c'est vraiment de la folie; c'est positivement vouloir retourner en prison ! » Degli-Antoni lui ayant objecté que les circonstances actuelles pouvaient peut-être, au contraire, aider à l'obtenir, Castelli s'écria : « C'est folie, c'est folie ! vous dis-je, et si vous voulez encore le seconder en cela, vous à qui on a déjà montré les portes de la prison, vous pouvez compter que cette fois-ci on vous y enfermera pour tout de bon. »

La municipalité, aux sollicitations de laquelle était due l'institution de la garde citoyenne, se trouvait embarrassée devant la marche rapide et grandiose des événements. Dès le 19 mars, elle avait appelé dans son sein, pour l'assister dans ses graves et difficiles fonctions, les avocats Avesani, Castelli et Lantana, les négociants Pincherle et Reali, le propriétaire Revedin, et le conseiller Cameral Guido Avesani; mais Lantana et Guido Avesani n'assistèrent toutefois qu'à la première réunion.

La commune ainsi augmentée faisait son possible pour obtenir des autorités toutes les concessions qui pouvaient contribuer à maintenir la tranquillité et la sûreté de la ville, aidant ainsi elle-même aux exigences toujours croissantes de la multitude. Son intention était réellement d'organiser l'établissement des libertés octroyées à Vienne au milieu du tumulte d'un soulèvement, et non de faciliter et donner des armes à une révolution à Venise, révolution qu'aucun d'eux ne croyait si prochainement possible. Le seul, peut-être, qui eût quelque pressentiment des événements ultérieurs, fut Pincherle, qui, plusieurs fois, posa à ses collègues cette question : « Si un jour la domination autrichienne venait à disparaître de Venise, la municipalité aurait-elle la force et le courage de saisir les rênes du gouvernement ? » Mais l'on croyait un tel événement si éloigné et si peu probable, que dans les journées du 19 et du 20, personne ne voulut même discuter cette hypothèse.

Dans la matinée du 21, les nobles Piétro Giovanelli, Mario Molin et Bertucci Balbi-Valier, se présentèrent à l'Hôtel de ville pour demander : ce que la municipalité comptait faire dans ces

graves circonstances. Ils disaient : « qu'ils étaient délégués à cet effet par les plus notables citoyens de Venise, et qu'ils croyaient nécessaire de convoquer immédiatement le Conseil communal. » Ces messieurs savaient parfaitement que le Conseil municipal s'était déjà adjoint des citoyens d'une honorabilité et d'une intelligence notoires, afin de s'aider de leurs lumières et de leur coopération; mais probablement ils prétendaient les remplacer, parce qu'étant de l'ancienne noblesse, et les autres de simples bourgeois, ils présumaient avoir des droits supérieurs. Le podestat, peu désireux d'un pareil changement, répondit, non sans dignité : « Que la commune avait pleinement conscience des graves difficultés du moment, et que précisément pour cette raison, elle avait déjà réclamé l'aide et les conseils de personnes intelligentes et populaires ; qu'elle ne faillirait à aucun de ses devoirs, et ne manquerait pas de faire tout ce qui pourrait devenir nécessaire dans l'intérêt du pays. » A la suite de cette démarche, la commune jugea toutefois opportun de régulariser la situation de la junte municipale en envoyant des lettres de convocation officielle aux divers individus qui la composaient.

Le 22, de grand matin, les citoyens Avesani, Manin, Castelli, Reali, Revedin, Pincherle et Costi reçurent l'invitation officielle de se rendre à la municipalité, *vu les graves circonstances du moment*. Mais Manin refusa de faire partie de cette junte, comme il avait déjà refusé d'assister aux réunions précédentes, parce qu'il voulait éviter la nécessité de mettre tant de personnes dans la confidence de ses projets.

Le 21 mars, dans la séance du soir, Pincherle avait appelé de nouveau l'attention de ses collègues sur l'hypothèse qu'il avait déjà posée ; et ce jour (le mouvement ayant fait des progrès trop rapides pour ne pas en tenir compte), le conseil voulut bien se décider à discuter cette hypothèse séance tenante. Après beaucoup de paroles oiseuses qui ne concluaient à rien, le podestat demanda « quelle pouvait bien être la raison pour laquelle Manin avait toujours refusé d'assister aux réunions du Conseil, malgré les invitations réitérées qu'on lui avait adressées? » Aucun des membres présents n'étant en mesure de répondre, on chargea Pincherle de se rendre immédiatement chez Manin afin de l'in-

terpeller sur les causes de son abstention et sur ses projets.

Pincherle arriva chez Manin à dix heures du soir, et lui exposa le but de sa mission ainsi que le désir de la Commune de connaître sa pensée. Après un court entretien, il retourna à l'Hôtel de ville et y rapporta cette réponse : « que quant à un projet, Manin en avait un sans aucun doute, mais qu'il ne jugeait pas utile de l'ébruiter en le communiquant à tant de personnes ; que cependant, si le podestat voulait se rendre chez lui le lendemain à sept heures du matin, il le lui communiquerait, mais à lui seul. »

En même temps Pincherle prévint secrètement Avesani, de la part de Manin, de ne pas se formaliser de sa réserve, mais d'aller le trouver le plus tôt possible; la séance municipale ayant été levée après minuit, Avesani et Pincherle se rendirent chez Manin, qu'ils trouvèrent excessivement fatigué et ayant presque perdu l'usage de la voix, tant il avait dû parler dans la soirée. (Son enrouement ne le quitta même que fort avant dans la matinée du lendemain.)

Il leur fit brièvement part des conférences qu'il avait eues pendant la journée avec plusieurs citoyens ; dit qu'ils n'étaient arrivés à aucune conclusion, et exposa ensuite succinctement ses propres idées sur ce qu'il y avait à faire et sur la forme de gouvernement qu'il fallait adopter.

Après une courte discussion, Pincherle et Avesani lui-même tombèrent d'accord que le cri de : *Vive saint Marc !* était le seul que l'on pût espérer de faire retentir avec succès ; Manin alors leur serra la main et dit : « Donc, nous sommes d'accord ! »

Le 22 mars à sept heures du matin, le podestat se rendit chez Manin ainsi qu'il avait été convenu. A la suite de cette visite, il revint déclarer au corps municipal : « qu'il ne pouvait commu- « niquer les projets que Manin lui avait confiés ; » mais il paraissait très-préoccupé et tout bouleversé.

Dès l'aube de cette journée, quelques patriotes ardents étaient accourus chez Manin, l'engageant à profiter de l'espèce de stupeur et d'atonie où était le gouvernement ; mais Manin leur répondit qu'il ne voulait pas s'arroger la direction du mouvement, et les renvoya au corps municipal expressément constitué, disait-il, à cet effet.

Voyant toutefois que les heures s'écoulaient et que rien ne se décidait, Manin qui craignait de voir s'échapper le moment le plus favorable et se refroidir l'enthousiasme populaire, ne fut plus maître de son impatiente ardeur et prit lui-même les mesures qu'il jugea nécessaires au succès de son entreprise. Il chargea Degli-Antoni (qui, dans ces jours de péril, ne l'a jamais quitté) de dire à tous les chefs de la garde civique sur lesquels on pouvait compter, et qui viendraient, soit pour presser le mouvement, soit pour demander des instructions, de se rendre vers midi avec leur monde, d'une manière pacifique, aux environs de Saint-Marc ou bien de l'Arsenal, de manière à pouvoir facilement se concentrer là où besoin serait.

Des officiers de marine et des ouvriers de l'arsenal étant venus prévenir Manin dès la nuit précédente, que le gouvernement faisait à l'arsenal des préparatifs hostiles contre le peuple, Manin, tout en instruisant la Commune du fait, résolut de faire tourner ces préparatifs mêmes en faveur de la révolution.

Depuis l'institution de la garde civique, son idée dominante était de s'emparer de l'arsenal. Idée qui, du reste, était partagée par beaucoup d'autres citoyens sans qu'il y eût précisément entente à ce sujet. Il fit donc propager partout, et même exagérer, les bruits qui couraient sur les intentions hostiles du gouvernement, particulièrement sur les préparatifs faits à l'arsenal. Se fondant sur les sympathies de la marine et des ouvriers qui travaillaient à l'arsenal, il conçut l'espoir d'y faire pénétrer la garde nationale sous prétexte de vérifier les faits, et de pouvoir ainsi s'en emparer.

Un officier de marine (Salvini) qui était déjà venu de grand matin trouver Manin et lui communiquer d'importants renseignements, revint encore pour l'engager à faire tout son possible pour pénétrer sous un prétexte quelconque dans l'arsenal, l'assurant que de leur côté il ne trouverait aucun obstacle. Manin fit alors demander pour la seconde fois à l'avocat Benvenuti (chef de quartier de la garde civique) de vouloir bien mettre à sa disposition pour onze heures quelques hommes résolus et bien armés. Benvenuti qui, le soir précédent, avait été un des adversaires les plus acharnés du projet de Manin de s'emparer de l'arsenal, ré-

pondit à Degli-Antoni chargé de lui faire cette demande : « qu'il « ne mettrait pas son monde à la merci *d'un fou !* » Manin ainsi refusé, ne se laissait toutefois pas décourager, lorsque le meurtre inattendu de Marinowich vint faciliter son entreprise.

Dès qu'il eut appris ce tragique événement, Manin ne perdit plus un instant : tout malade qu'il fût, il prit avec lui les quelques gardes civiques qu'il avait dans sa maison comme chef de section, et s'achemina vers la place Saint-Marc, grossissant sa suite de tous les gardes qu'il rencontrait sur sa route. En quittant sa maison il laissa l'ordre de lui envoyer Degli-Antoni dès qu'il serait revenu, et de lui dire d'amener également tous les gardes armés qu'il pourrait réunir.

Je dois dire ici que, vers les dix heures, un *arsenalotto* s'était présenté devant le conseil municipal dans un état d'exaltation délirante et avait raconté qu'on venait de tuer Marinowich à l'arsenal; puis après quelques mots sur le mérite des *arsenalotti*, sur le cas qu'en faisait l'ancienne république, sur la confiance qu'elle leur avait toujours témoignée, il s'était écrié : « Maintenant que ce chien est mort, nous ne voulons plus d'Allemands à l'arsenal ! » (*Adesso che quel can i xe morto, no volemo piu Tedeschi in arsenal !*) Le conseil crut devoir faire enfermer cet *arsenalotto* dans le corps de garde de l'Hôtel de ville jusqu'à plus ample information, ce à quoi il se prêta de bonne grâce.

Dans cette même matinée, un des chefs de la garde civique, Cottich, avait chargé le capitaine Minotto d'aller avec six hommes monter la garde au palais du gouverneur. Comme le bruit courait qu'un grand nombre de Croates étaient cachés dans ce palais, Minotto s'adressa à Zichy pour lui communiquer ses soupçons. Mais Zichy assura sur son honneur le contraire, et chargea un colonel de faire avec Minotto même une minutieuse perquisition qui n'amena aucun résultat. Revenu vers Zichy, Minotto demanda quelles étaient les instructions données aux Autrichiens qui devaient garder le palais avec la garde nationale. Zichy répondit qu'ils agiraient d'accord avec elle et ajouta : « qu'il était bien étonné de voir les bons Vénitiens si changés ! » On lui répliqua que la bonté et la patience aussi avaient leurs bornes. Zichy répéta plusieurs fois : « qu'il aimait les Vénitiens, qu'il lui répu-

gnait d'employer contre eux des mesures violentes; qu'il comprenait fort bien qu'on aurait voulu que les Autrichiens s'en allassent, mais que cela était contraire à son devoir et qu'il ne pourrait y prêter les mains sans risquer sa tête. »

Quelques instants après, Minotto fut averti que les Croates, de garde à la porte du palais, avaient ordre de faire feu sur le peuple dans le cas où celui-ci tenterait d'y pénétrer. Les Croates interrogés refusèrent de faire connaître leur consigne à cet égard; ils disaient qu'ils n'avaient ni l'ordre d'agir de concert avec la garde civique, ni celui de lui être subordonnés en quoi que ce soit; Minotto alla retrouver Zichy, qui était auprès de Palffy, et se plaignit hautement de cette mauvaise foi. On assura que ce ne pouvait être qu'un malentendu, et pour le faire cesser, on chargea un colonel de se rendre avec lui auprès des Croates : ils allèrent donc ensemble, d'abord au grand corps de garde de la Piazzetta, où le colonel parla en allemand à deux officiers. Revenus de là au palais, le colonel, après avoir causé quelques instants avec les Croates qui y étaient de garde, assura à Minotto que désormais ils dépendraient entièrement de lui, et comme les officiers ne parlaient qu'allemand, on convint qu'en cas de besoin on se servirait d'un interprète. De ce moment les choses se passèrent tranquillement.

Peu d'instants après, l'amiral de Martini vint lui-même apprendre à Palffy et à Zichy le meurtre de Marinowich par les arsenalotti.

Quant à Manin il venait à peine d'arriver sur la place Saint-Marc à la tête des gardes nationaux qu'il avait pu réunir, lorsqu'il fut rejoint par Degli-Antoni qu'il avait envoyé au consulat d'Angleterre, afin de prier le consul de vouloir bien se rendre près du gouverneur pour l'engager à tranquilliser le peuple sur les bruits alarmants qui couraient, et sauver cette belle cité du massacre dont elle était menacée.

Le consul anglais (qui apprit la nouvelle de la mort de Marinowich pendant sa conversation avec Degli-Antoni) lui répondit : « que rien n'était constaté au sujet des bruits dont on lui parlait; que toutefois le gouvernement britannique, dès les premiers mouvements populaires de l'Italie, avait cru devoir faire mouiller un vaisseau dans la rade, vis-à-vis la Piazzetta, *dans l'in-*

térêt de ses nationaux ; mais qu'il ne pouvait empêcher le gouvernement de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires au rétablissement de l'ordre public; et qu'il verrait avec plaisir le peuple de Venise se tenir tranquille, ce qui, du reste, était l'unique moyen d'éviter une répression sévère, déplorable pour tout le monde. » Degli-Antoni insista pour qu'il voulût bien lui donner sa réponse par écrit, et il écrivit alors cette lettre dont une copie fut insérée dans les documents présentés au gouvernement anglais sur la révolution de Venise, mais que Manin avait déchirée et jetée dédaigneusement après l'avoir lue.

Cette réponse peu concluante fut reçue vers onze heures et demie, et Manin avec Degli-Antoni et les gardes nationaux qu'ils avaient rassemblés, se dirigea alors vers l'arsenal; la petite troupe s'était sans cesse augmentée des gardes civiques qu'elle rencontrait sur son passage. Arrivés à la Bragora, Manin partagea sa suite en deux groupes d'à peu près cinquante hommes chacun; la colonne conduite par Manin précédait celle que commandai Degli-Antoni, mais à quelque distance, pour ne pas donner l'éveil; elles marchaient lentement afin d'avoir l'apparence d'une patrouille. Grâce à ces précautions, ils arrivèrent sans obstacle à la porte de l'arsenal où ils se rangèrent en bataille.

Manin n'apercevant dans l'intérieur de l'arsenal que douze gardes civiques, qui y étaient entrés pour rétablir l'ordre après le meurtre de Marinowich, chargea Degli-Antoni d'y faire pénétrer, d'abord une partie des gardes qu'ils avaient amenés et successivement tous ceux qui surviendraient, mais pas en trop grand nombre à la fois pour ne pas éveiller de soupçons, et en ayant soin de laisser au dehors une réserve suffisante.

Pendant ces préparatifs l'amiral de Martini arriva, sortant de chez Palffy; on l'interpella sur les mesures rigoureuses que le gouvernement, disait-on, avait l'intention d'employer contre la ville; cette conférence dura à peu près une heure, et eut lieu dans les bureaux de l'arsenal; Manin, plusieurs officiers d'état-major et quelques chefs de la garde nationale en firent partie.

De Martini affirma que tous ces bruits de préparatifs hostiles étaient mal fondés, qu'il n'existait aucune trace de semblables mesures ni à l'arsenal, ni ailleurs, et il invita les citoyens pré-

sents *à faire eux-mêmes les investigations les plus rigoureuses.*

Saisissant avec empressement cette occasion, on chargea immédiatement une commission, composée de deux gardes civiques et du capitaine de génie Ponti, de procéder à une perquisition générale.

De Martini mit aussi sous les yeux des personnes présentes, des dépêches récemment expédiées à l'escadre, qui ne contenaient non plus rien d'alarmant pour la population vénitienne ; sortant ensuite de la salle où avait eu lieu la conférence, de Martini pâlit en voyant un grand nombre de gardes nationaux armés (bien que de sabres seulement) rangés sur la plate-forme de l'arsenal.

La commission à son retour rapporta : « que l'arsenal de terre pouvait être facilement envahi, attendu qu'il n'était séparé de l'arsenal de mer que par une grille de bois, tandis que la défense en serait fort difficile à cause des dégâts faits à un pont par les arsenalotti pour empêcher Marinowich de fuir. »

Alors Manin, accompagné des officiers de marine Ponti, Burowich et Palla, et des officiers de la garde civique Canetti, Zanetti, Georges Manin et Degli-Antoni, alla faire lui-même une reconnaissance dans l'arsenal. Pendant cette reconnaissance, les officiers de marine qui l'entouraient lui indiquaient les endroits qu'il était essentiel d'occuper tout d'abord : la *certosa* (où se fabriquaient la poudre et les projectiles de guerre) et la salle d'armes. On convint aussi alors que le commandement de l'arsenal serait donné à Graziani, celui de la flotte à Marsich, celui de l'artillerie et de la marine à Paolucci.

A ce moment Zilio Bragadin vint rejoindre Manin et lui dit : « que le vice-amiral Martini avait chargé le chef d'état-major de la garde civique, Giuriati, de demander qu'on le laissât partir pour conférer avec le gouverneur militaire Zichy, offrant du reste au même Giuriati, d'assister à l'entretien qu'on aurait soin de tenir en italien ; mais que la garde civique s'était énergiquement opposée à cette demande et, au contraire, avait déclaré de Martini prisonnier, à la suite de quoi on lui avait demandé son épée qu'il avait rendue aussitôt. »

De retour de son inspection, Manin ordonna qu'on envoyât sur-le-champ un nombre considérable de gardes civiques garder la

grille de communication qui séparait l'arsenal maritime ; il y fit braquer en même temps des canons et raccommoder le pont brisé. De Martini ayant voulu s'opposer à ces mesures, Manin prit dès ce moment le ton absolu du commandement. Il ordonna qu'on sonnât la cloche de la *maestranza* (qui appelle les ouvriers) et fut obéi sur-le-champ. Il exigea ensuite qu'on ouvrît les portes de la salle d'armes, afin de pouvoir armer les gardes civiques et les arsenalotti qui accouraient en foule ; et comme on répondit : « qu'on avait égaré les clefs, » il s'écria : « que si dans cinq minutes (tirant sa montre qui marquait une heure cinq minutes) on ne lui avait pas consigné les clefs de la salle d'armes, il en ferait enfoncer les portes. »

Cependant quelques arsenalotti impatients, ayant brisé les clôtures d'un endroit où se trouvaient de longues échelles montées sur des roues, les appliquaient contre le mur de la salle d'armes, et s'apprêtaient à y entrer par les fenêtres. Manin, se faisant une tribune d'une de ces échelles, harangua alors les gardes civiques et les arsenalotti, les priant « de rester calmes et dignes, et d'attendre que le délai accordé fût expiré. » Les clefs furent apportées en ce moment ; il termina son discours en disant « *qu'il remettait le commandement de l'artillerie à Paolucci, celui de la marine à Marsich, et celui de l'arsenal à Graziani.* » Immédiatement après, il quitta l'arsenal.

Graziani très-ému, placé entre l'amour de la patrie et la sainteté du serment, aurait désiré, avant d'entrer en fonctions, d'être formellement délié de ce serment par de Martini ; mais celui-ci, malgré la prière qu'il lui en faisait à genoux et les larmes aux yeux, s'y refusa obstinément, en disant que lui-même n'avait cédé qu'à la force. Graziani alors n'hésita plus ; il prit le commandement au milieu des cris de confiance et de joie des citoyens, et fit immédiatement exécuter toutes les mesures nécessaires à la défense de l'arsenal.

La salle d'armes ouverte, on n'y prit que les fusils et les épées ordinaires, sans toucher à aucune arme précieuse. (On a pu constater depuis qu'aucune de ces armes n'avait été égarée.)

Peu d'instants après, le major Boday apparut en face de l'arsenal, sur la Piazzetta, à la tête d'un corps d'infanterie de

marine (composé entièrement d'Italiens), puis, s'approchant des gardes civiques qui gardaient les abords des bâtiments, il manifesta l'intention d'en forcer l'entrée ; à la vue de ces troupes, les gardes qui se trouvaient dans l'arsenal firent fermer les grilles et se formèrent en carré, afin de se défendre, tandis que ceux du dehors se préparaient également à une défense vigoureuse. Voyant cela, Boday commanda le feu ; mais pas un de ses soldats n'obéit ; l'un d'eux même lui asséna sur les épaules un coup de baïonnette qui le blessa légèrement ; un garde civique lui arracha en même temps son épée, et il fut entraîné dans l'arsenal. La foule qui l'entourait, en proie à la plus grande exaspération, dirigeait déjà contre sa poitrine des poignards et des pistolets, et l'aurait infailliblement tué malgré ses larmes et ses prières, si Degli-Antoni ne l'eût couvert de son corps, suppliant ceux qui l'entouraient d'épargner un homme désarmé, prisonnier et blessé. Boday fut confié à la garde du Prussien Stiegliz qui soutenait le mouvement révolutionnaire avec ardeur, et auquel on avait déjà confié de Martini et plusieurs officiers autrichiens prisonniers.

Partout s'organisait la défense ; les mesures les plus intelligentes furent prises pour la garde de l'arsenal et pour défendre la ville contre les violences que les Autrichiens auraient l'intention d'exécuter. Tommaseo aussi vint à l'arsenal, et par un chaleureux discours, exhorta ses concitoyens à achever l'œuvre si bien commencée.

Il est bon de dire ici que l'avocat Benvenuti était accouru de son côté dès qu'il eut appris que l'arsenal était au pouvoir de la garde civique, et qu'il en était reparti en toute hâte pour annoncer cette nouvelle à la Commune ; chemin faisant, il rencontra Mengaldo. Celui-ci lui dit qu'il sortait de chez Palffy, auquel il avait déclaré : « que le seul moyen de tranquilliser la population était de mettre tous les moyens défensifs et offensifs qui pouvaient menacer la ville entre les mains des citoyens ; » mais que Palffy avait objecté : « que chaque concession accordée était aussitôt suivie d'une demande plus forte ; que cette situation ne pouvait se prolonger ; qu'il invitait donc le corps municipal à venir formuler une bonne fois toutes les demandes qu'il

croirait devoir faire; que si ces demandes ne portaient aucune atteinte à la domination autrichienne, il les accorderait volontiers; mais que, dans le cas contraire, il prendrait toute mesure qu'il jugerait convenable. »

Le corps municipal reçut ainsi à la fois et la nouvelle de la prise de l'arsenal et l'invitation du comte Palffy. On résolut de nommer une commission chargée de réitérer la demande déjà présentée par Mengaldo. On nomma comme président de cette commission le podestat, qui accepta sans hésiter, et on lui adjoignit les assesseurs municipaux Dataïco Medin et Luigi Michiel, qui acceptèrent aussi; puis les deux négociants Reali et Pincherle; le dernier accepta, mais Reali dit qu'il ne se souciait pas de risquer sa tête; Avesani fut alors nommé à sa place. Les cinq membres du corps municipal et le commandant de la garde civique, Mengaldo, se rendirent au palais du gouvernement avec le député central Fabris qui, sans avoir été nommé, s'était joint à eux. Ils arrivèrent chez le gouverneur vers trois heures et demie de l'après-midi.

Manin, en s'éloignant de l'arsenal, accompagné de son fils et de plusieurs autres personnes, était allé se reposer dans une petite taverne de la rue *del Selciato sant'Antonin*. Il était très-fatigué et souffrait horriblement d'une irritation de vessie qui depuis quelque temps déjà le tourmentait, et que la fatigue de ces derniers jours avait augmentée au plus haut degré. Après une heure de repos, il s'achemina vers la place Saint-Marc à travers les ovations d'une masse de citoyens de toutes classes qui, ayant appris la prise de l'arsenal, accouraient en foule au-devant de lui. Dans le trajet de sant'Antonin à la place, il prit par la *Riva degli Schiavoni;* les soldats de garde devant la caserne du Sépulcre s'étant mis sous les armes et lui ayant rendu les honneurs militaires, Manin, tout en répondant à leur salut, s'écria : *Vive l'Italie! Vive saint Marc!* Et aussitôt le peuple qui l'accompagnait d'éclater en cris frénétiques de : *Vive saint Marc! vive la République!* L'officier autrichien, en entendant ces cris, crut devoir faire rentrer ses soldats dans l'intérieur de la caserne [1].

[1] M. Degli-Antoni était resté à l'arsenal; de là une lacune dans cette partie de son récit. Georges Minotto raconte le trait suivant dans la *Gazette* du 24 mars : « En

Arrivé sur la place Saint-Marc, Manin y proclama la République.

La foule immense qui y était rassemblée accueillit sa proclamation avec enthousiasme, et bientôt la ville entière retentit des cris frénétiques de : *Vive la République! Vive saint Marc!*

En ce moment même la commission municipale arrivait chez Palffy pour discuter avec lui les articles de la capitulation ; on peut juger si les cris de la place et la nouvelle de la prise de l'arsenal contribuèrent à en faciliter la conclusion.

La république proclamée, Manin rentra chez lui complétement épuisé et se mit au lit, donnant ordre de ne laisser entrer personne, si ce n'est Degli-Antoni dès qu'il serait revenu de l'arsenal où il l'avait laissé.

Degli-Antoni arriva bientôt en effet pour rendre compte à Manin de ce qui s'était passé après son départ. Il témoigna en même temps sa surprise de ce que la commission municipale, qui de son chef, venait de se constituer en gouvernement, ne l'eût pas appelé pour en faire partie ; mais Manin lui répondit avec son calme habituel : « *qu'ils faisaient bien, et qu'ils faisaient même œuvre de miséricorde en le laissant tranquille, ayant vraiment assez travaillé.* »

Il envoya toutefois Degli-Antoni porter à Avesani, érigé en président de la commission gouvernementale, une note du consul sarde, qui approuvait la forme de gouvernement que Manin avait proclamée. Avesani ayant pris connaissance de cet écrit, s'écria d'un ton d'impatience : « Veuillez dire à Manin qu'il y a bien

« sortant de l'arsenal, Manin annonça à ceux qui étaient restés en dehors, comment il était tombé en notre pouvoir. Une joie frénétique accueillit cette nouvelle ; les soldats du bataillon Wimpfen et ceux de la marine n'eurent tous qu'une seule et même inspiration : jeter loin d'eux le pompon *jaune et noir;* en sorte que le canal en fut bientôt couvert, comme si les eaux de Venise étaient chargées de laver, les premières, la honte que ces couleurs ont si longtemps infligée à l'Italie ! » — Un des compagnons de Manin raconte ceci :

« Arrivés à Sainte-Apollinaire, nous vîmes un vieillard vénérable qui se tenait là debout, la tête découverte, écoutant la proclamation de la République. Tout à coup il vient me serrer avec transport dans ses bras, et tirant de son sein un vieux lion sculpté en bois, il s'écrie : « Ah ! je le savais bien, moi, que Venise ressusciterait un jour: j'en étais tellement sûr, que depuis cinquante ans, j'ai toujours porté sur moi ce lion pour le jour où je redeviendrais républicain ; maintenant je n'ai plus rien à demander à Dieu, et je puis mourir en paix. » (*Giustinian, Réminiscences de la première époque de la République.*)

autre chose à faire en ce moment que de discuter sur la forme du gouvernement ! » Cette réponse étant rapportée à Manin, celui-ci dit tranquillement : « Eh bien ! qu'ils fassent alors comme ils l'entendent ; quant à moi, je m'en lave les mains. » Seulement, sur le reproche que lui fit Degli-Antoni de prendre la chose avec trop d'indifférence, il ajouta : « Eh bien, tu verras « que ces messieurs auront encore recours à moi. »

Cependant Manin redoutait les conséquences de l'irritation populaire. Cette irritation était extrême en effet. Le peuple se montrait exaspéré de ne pas voir le nom de Manin figurer dans la commission gouvernementale; il craignait qu'on n'eût l'intention de modifier la forme de gouvernement qu'il avait acclamée avec tant d'enthousiasme. Pour empêcher qu'il ne se portât à des excès, Manin résolut de l'exhorter au calme et à un maintien digne de la liberté conquise, et Degli-Antoni ayant eu soin de faire mettre à son entière disposition la typographie de Térésa Gattei, Manin lui dicta à onze heures du soir le célèbre manifeste qui fut imprimé dans la nuit même, et affiché dans toutes les rues de Venise [1] :

[1] La pauvre Térésa Gattei est morte depuis, victime de son dévouement persistant. Voici sa triste histoire :

Manin dans son exil n'avait pour vivre et faire vivre ses enfants que le produit de ses leçons et celui de la vente du mobilier et d'une belle bibliothèque qu'il avait laissés à Venise ; mais l'Autriche mettait mille obstacles à la réalisation de cette dernière ressource. Non-seulement toute vente publique fut interdite, mais tout achetenr isolé devenait aussitôt l'objet des soupçons et des tracasseries de la police.

Un Français, résidant à Paris, se décida alors à acheter la bibliothèque de Manin, mais à l'insu de ce dernier, qui aurait pu refuser, ou bien se considérer comme l'obligé de son ami. Il fit prier madame Gattei d'annoncer à Manin que ses livres étaient vendus à une personne qui désirait rester inconnue, et en même temps lui envoya un effet sur Paris en la chargeant de le remettre de son côté à Manin. Cette ruse innocente réussit en ce sens, que Manin a toujours ignoré le nom de l'acquéreur ; mais pour la pauvre Gattei elle eut des conséquences funestes, qui pèsent comme un remords sur le cœur de celui qui s'est servi de son intermédiaire.

Madame Gattei ayant, selon sa promesse, fait transporter chez elle les livres de Manin, fut appelée à la police pour expliquer ce fait. Elle dit la vérité. Bientôt après elle fut de nouveau mandée à la police, accusée d'en avoir *imposé*, en disant *que l'acquéreur des livres habitait Paris, puisqu'on savait qu'une traite avait été expédiée de Venise*, et sommée de nommer le Vénitien assez hardi, pour avoir osé acheter les livres de Manin !

Il faut remarquer ici que même si les acquéreurs eussent été Vénitiens, il n'existait ombre de prétexte pour leur en faire un crime ; car ce n'est que plus tard que

22 mars.

VÉNITIENS!

Je sais que vous m'aimez, et au nom de cet amour, je vous demande que dans la manifestation légitime de votre joie, vous vous conduisiez avec cette dignité qui convient aux hommes dignes d'être libres.

Votre ami,

MANIN.

Néanmoins, l'irritation causée par l'absence du nom de Manin et de Tommaseo et par le bruit que la commission qui avait pris le pouvoir, ne voulait pas de la République, ne cessa point. Elle trouvait une cause de plus dans une certaine impopularité qui pesait sur Avesani depuis les agitations du mois de janvier ; à tort

l'Autriche régularisa ses spoliations, en séquestrant tous les biens meubles ou immeubles des exilés et des émigrés.

Malgré cela la pauvre femme eut beau protester, produire des lettres, donner le nom et l'adresse exacte de la personne ; elle fut jetée en prison et retenue pendant *cinquante-quatre jours* ; c'est là le temps qu'il fallut aux autorités autrichiennes pour faire prendre à Paris les renseignements nécessaires. La véracité de madame Gattei démontrée par des preuves irrécusables, elle fut enfin relâchée avec toute sorte de menaces. Mais son commerce avait périclité pendant sa détention ; son associé se retira bientôt, effrayé des persécutions de la police ; ses affaires si honorablement conduites depuis de longues années se dérangèrent de plus en plus ; la pauvre femme, craignant la ruine et le déshonneur, poussée au désespoir, se jeta dans un puits !

Que ces lignes du moins servent à venger sa mémoire !

Quant à la bibliothèque de Manin gardée jusqu'à sa mort à Venise dans l'espoir de la lui faire retrouver un jour, elle est passée entre les mains de lord Ash, qui deux ans auparavant avait vainement tenté de faire accepter à Manin un don qui peut-être eût prolongé ses jours ; car il l'eût mis en état de renoncer aux leçons devenues de plus en plus pénibles avec les funestes progrès de sa maladie ; Lord A... ne connaissait pas Manin personnellement lorsqu'il alla lui faire sa proposition ; elle lui était inspirée par une admiration qui l'honore. Il conservera à jamais la bibliothèque de Manin, comme un monument glorieux ; il en est digne ; le prix dont il l'a payée doit servir à la publication de ces documents et au soulagement de quelques pauvres Vénitiens.

ou à raison le peuple lui en voulait de n'avoir pas été emprisonné en même temps que Manin et Tommaseo, puisque lui aussi avait présenté une motion à la congrégation centrale.

A trois heures du matin, à la suite d'une réunion au café Florian, les membres les plus influents de la bourgeoisie chargèrent l'avocat Bellinato d'exprimer à la *commission gouvernementale* le mécontentement général de l'exclusion de Manin, et de demander au président de la commission de se démettre du pouvoir. Aussitôt la commission entière donna sa démission et remit le gouvernement entre les mains de Mengaldo, commandant de la garde civique.

Le 23 de grand matin, Mengaldo, Correr, podestat de Venise, et plusieurs autres personnes vinrent chez Manin qui était encore couché, et là, ils concertèrent avec lui tout ce qui fut fait dans cette journée.

C'est ainsi que le gouvernement républicain se trouva dès ce jour installé à Venise avec l'entier assentiment du peuple vénitien.

TÉRÉSA MANIN A MADAME *** [1].

VENISE, 3 avril 1848.

CHÈRE AMIE,

L'ivresse dans laquelle nous avons vécu tous ces jours passés, et dont nous nous ressentons encore, ne m'a pas permis de m'occuper de quoi que ce soit; c'est ce qui a retardé ma réponse. Tout, jusqu'à ma famille dont j'ai toujours si grand soin, a été négligé ! Penser aux événements miraculeux qui nous ont délivrés d'une tyrannie de trente-trois années, c'était mon unique oc-

[1] Cette lettre nous a été donnée par la personne même à qui elle fut écrite.

cupation. Ces événements me semblaient un rêve, notre condition actuelle une vision. Oh! chère amie! comprenez notre félicité. Se lever le matin de son lit *esclave*, s'y coucher *libre* le soir! Si ceci ne semble pas un rêve, qu'est-ce qui le semblera jamais? Chère amie, pourquoi n'étiez-vous pas là le jour de notre rédemption! De pareils jours ne se retrouvent pas deux fois dans le courant de la vie humaine.

J'avais beaucoup souffert avant ce jour, car je savais parfaitement à quels dangers s'exposait mon mari; mais jamais je ne lui ai dit : Arrête-toi. Et cependant, je vous l'assure, en le voyant comme hors de lui-même par la tension d'esprit, et à force de méditer sur la forme de gouvernement qu'il conviendrait d'adopter, j'ai craint parfois pour sa raison! Mais mon anxiété et ma terreur furent au comble, lorsqu'il vint m'annoncer que peut-être Venise serait bombardée dans la journée; quand je le vis écrire aux divers consuls pour protester contre cette mesure, et que je l'entendis appeler Georges et lui dire : « Viens avec moi à l'arsenal! » Ce que j'ai souffert dans ce moment, vous pouvez l'imaginer beaucoup mieux que je ne saurais le décrire. Je crois que peu de femmes se seraient conduites alors comme je l'ai fait. Je ne voulus pas même embrasser mon mari ni mon fils pour ne pas m'attendrir davantage. Quelles heures que celles de onze heures à cinq heures! J'étais certaine que si l'un de mes bien-aimés était tué, l'autre ne voudrait pas survivre.

Enfin sur les cinq heures, les cris d'une grande foule qui s'avançait vers ma maison, vint délivrer mon âme de ses angoisses. J'entendis distinctement les cris de : *Vive Manin!* Dès ce moment je fus sûre du succès, et je m'écriai à mon tour : *Vive saint Marc, vive la République!* car je savais que mon mari devait proclamer la République sur la place Saint-Marc.

Pour la seconde fois depuis cinq jours, je vis mon mari ramené comme en triomphe à la maison. Deux fois en cinq jours, c'était trop pour mes forces! Pourtant je me contins dans ma joie, comme j'avais fait dans ma douleur. J'embrassai mon mari comme le libérateur, le premier entre tous, de ma patrie; j'embrassai mon fils, qui à 16 ans, avait montré le courage et le sang-froid de l'âge mûr, et en moi-même, je me glorifiais des deux!

Je voudrais vous dire mille choses, mais le temps me manque. J'ai lu à mon mari votre lettre et celle du citoyen Louis, et il en a été ému. Pour votre fils aussi, me disait-il, une belle et glorieuse voie est ouverte dans notre République. Quiconque réunira *talent* et *honnêteté* y trouvera honneur et récompense ; cela est indubitable. L'avenir de nos fils est donc assuré, chère amie! Je vous embrasse.

VOTRE THÉRÈSE.

RÉPONSE

A CEUX QUI PRÉTENDENT QUE NOTRE RÉPUBLIQUE EST NÉE DU HASARD[1].

VENISE, 17 avril 1848.

Dans le silence de sa prison, Daniel Manin méditait profondément sur la condition de sa patrie et sur ses destinées futures ; et par patrie, il n'entendait pas Venise seulement, mais l'Italie tout entière.

Les événements de Rome, de la Toscane, et enfin ceux de Vienne lui firent considérer comme très-prochaines des vêpres lombardo-vénitiennes ; il ne se trompait point. Mais ces vêpres et la fuite des Autrichiens ne pouvaient avoir immédiatement pour résultat la parfaite délivrance, moins encore la parfaite *unité* de toute l'Italie. « Dans l'intervalle, » pensa Manin, « le pays pourrait tomber dans l'anarchie, à moins qu'on n'instituât un gouvernement conforme aux besoins du moment et du lieu, un gouvernement qui puisse, en outre, s'harmoniser avec celui que toute l'Italie voudrait établir par la suite. »

Plus les événements se précipitaient, plus aussi Manin voyait approcher le jour où le peuple de Venise se lèverait comme un seul homme pour briser les portes de sa prison. « Après

[1] Cette relation est traduite sur un manuscrit de Térésa Manin.

demain, demain, disait-il, aujourd'hui peut-être, je serai libre, et le moment de ma délivrance sera en même temps celui de la rédemption de Venise. Quel régime devra dès ce jour remplacer l'ancien régime? lequel convient actuellement à ce peuple? Serait-ce un roi constitutionnel ? Mais les peuples aujourd'hui aspirent à tout autre chose qu'aux rois constitutionnels; dès lors une monarchie constitutionnelle entraînerait, d'ici à peu de temps, une autre révolution, et par suite d'autres calamités. D'ailleurs quel sens aurait pour ce peuple-ci le mot constitutionnel? Il serait *mal compris*, ou *pas compris du tout*, tandis que la *république*, avec ses traditions de gloire, de grandeur, avec les espérances que ce mot renferme aujourd'hui pour tous les esprits, sera compris par tous, trouvera de l'écho chez tous, et ne nous obligera pas à faire plus tard une nouvelle révolution. Il y aura sans doute des difficultés, des embarras, des obstacles; il y a des gens qui voudront faire de l'opposition, même à un gouvernement républicain ; mais en somme, les autres peuples italiens finiront par nous comprendre, nous triompherons; le flambeau de la liberté s'allumera partout à notre feu. »

Ces idées jetées ici sans ordre, à peine indiquées, coûtèrent à Manin bien des insomnies, des angoisses, des craintes et des fatigues d'esprit. Mais plus il réfléchissait sur la chose publique, plus il se persuada qu'il ne pouvait mieux faire pour servir, non-seulement Venise, comme on voudrait l'en accuser aujourd'hui, mais l'Italie entière.

La dernière prophétie de Manin s'accomplit comme tant d'autres. Le 17 mars (il y a aujourd'hui un mois), à 11 heures du matin, le peuple en masse courut le délivrer. Enlevé de sa prison, porté triomphalement par les rues, maître absolu des flots du peuple qui n'attendait, qui ne demandait, qu'un signe pour se jeter sur ses tyrans, il s'abstint de proclamer la République, recommanda la modération, l'ordre, la tranquillité, et il fut obéi.

Mais, rentré au sein de sa famille, Manin se dit : « L'heure de la rédemption est venue, il faut agir ! »

Le citoyen Michiel, jeune homme aux sentiments généreux, et qui avait donné des preuves de courage, alors qu'il y avait

péril à en donner, vint ce jour même, à quatre heures, lui dire que le drapeau tricolore avait été élevé sur la place Saint-Marc, qu'il s'en était suivi un tumulte, que les troupes avaient croisé la baïonnette et qu'il fallait songer à prendre des mesures. « Qu'on institue la garde civique, » s'écria Manin ; Michiel, comprenant l'urgence, courut aussitôt chez Palffy, mais n'obtint rien. La garde civique ne fut instituée que le lendemain, alors que les Croates avaient versé le sang des citoyens, et que la municipalité avait deux fois répété sa demande.

Du 17 au 22 mars, Manin resta presque entièrement renfermé chez lui, tantôt seul, tantôt entouré de quelques amis, réclamant et donnant des conseils ; mais lorsqu'il disait : « Aujourd'hui ou demain Venise sera à nous, » ses amis eux-mêmes paraissaient stupéfaits. Un soir, il demanda à Tommaseo quelle forme de gouvernement il jugeait la plus convenable pour Venise dans le cas où on s'en rendrait maître ? A quoi Tommaseo répondit : « Mon ami, il ne m'est pas encore possible de faire une pareille supposition. » Un autre soir, il dit à Pincherle : « C'est demain ou après-demain le grand jour où nous proclamerons la République. » Pincherle demeura tout ébahi (*trasognato*) et ne sut que répondre[1].

Le 21 au soir, Tommaseo, Pincherle, Zilio Bragadin, Benvenuti et plusieurs autres se réunirent chez Manin et y restèrent

[1] Le correspondant allemand de la *Gazette d'Augsbourg* lui écrit à ce sujet le 3 avril : « Pour qui ne connaît pas les Vénitiens, il est impossible de se faire une idée « de l'effet que produit sur eux ce cri : *Vive saint Marc !* J'ai vu des vieillards s'age- « nouiller en pleurant devant l'étendard sacré, et supplier Dieu de ne pas les laisser « mourir maintenant ! Les femmes, les enfants, suivaient leur exemple. C'est « aussi à ces antiques souvenirs qu'on doit la complète tranquillité de la ville et « la confiance sans bornes qui règne dans tous les cœurs. »

Dans une minute d'Émilia Manin, datée du 25 mars, on lit : « Le 21 mars au soir, « un grand nombre de personnes se réunirent à la maison, pour délibérer sur le « cri qu'il conviendrait d'adopter pour soulever le peuple, et ce cri impliquait en « même temps la forme de gouvernement que nous entendrions établir. Après « une longue discussion quelques-uns émirent l'avis de crier : *Vive Regnier, roi* « *constitutionnel !* mais mon père leur fit observer que ce cri ne serait compris par « personne, et que d'ailleurs notre but réel étant notre libération pleine et entière, « mieux valait faire *une* révolution que *deux*. »

jusqu'à deux heures et demie du matin. Après de longues discussions, il resta convenu qu'on crierait : *Vive saint Marc !* La puissance de la parole de Manin les avait convaincus que c'était là le seul cri efficace.

La séance enfin levée, Manin se mit au lit, agité, épuisé de fatigue, et pour la troisième fois il ne put fermer l'œil.

Le 22, dès sept heures du matin, Zilio Bragadin revint. Dès qu'il le vit, Manin lui dit : « C'est bien entendu : *Vive saint Marc !* » Ils se mirent à parler bas ; mais en sortant de la chambre Bragadin s'écria : *Vive saint Marc !*

Une demi-heure après, vint Zanetti qui parla longuement avec Manin ; puis presque tous les amis de la veille vinrent l'un après l'autre, et chacun d'eux resta quelques instants avec lui. Vers dix heures, un inconnu monte rapidement l'escalier et dit qu'il a absolument besoin de voir Manin. Celui-ci avait défendu de laisser entrer qui que ce fût dans sa chambre ; que faire ? L'inconnu n'attendit pas qu'une décision fût prise, entra résolûment dans la chambre inviolable et s'écria : « Venez vite prendre l'arsenal, ou vous ne le prendrez plus ! Venise sera bombardée dans la journée et probablement saccagée. Dépêchez-vous, je vous en conjure ! » Qu'on se figure l'effet que produisirent ces paroles sur Manin ! « S'il n'est besoin que de courage, nous prendrons l'arsenal, mais s'il faut des connaissances stratégiques, je n'en ai pas. » L'autre insiste et dit : « La marine est toute pour nous. Ne vous laissez pas arrêter par les difficultés ; ne discutons pas, nous n'en avons pas le temps, habillez-vous (Manin était au lit) ; réunissez le plus de gardes civiques que vous pourrez, et à l'arsenal ! » Il repartit sans attendre la réponse.

La présence d'esprit n'abandonna pas Manin dans ce moment suprême. Il appela Degli-Antoni, lui dicta des lettres aux divers consuls pour les prier de protester en cas de bombardement ; ensuite il se leva, marcha en long et en large dans sa chambre, s'habilla et parut plus tranquille.

Dès qu'il fut habillé, il alla embrasser sa fille, lui recommanda d'avoir du courage *en cas de malheur*, et dit à son fils Georges :

A l'arsenal ! — Vous faire tuer ? dit sa femme. — Oui, s'il le faut ! répondit Manin, et ils partirent.

Arrivé au bas de l'escalier, il n'y trouva pas sa compagnie qui se tenait habituellement dans une pièce du rez-de-chaussée. Cette circonstance le surprit, mais ne l'empêcha pas de s'acheminer vers l'arsenal, avec l'intention de recruter tous les gardes nationaux qu'il rencontrerait sur sa route. Avant de partir, il recommanda sa maison et sa famille à Camploy et à Casarini, les seuls gardes civiques de sa compagnie qui étaient venus [1].

L'arsenal fut pris ; Manin a l'intime conviction d'avoir par là préservé Venise du bombardement et peut-être du massacre. A la porte même de l'arsenal, où le peuple était rassemblé, il s'écria : *Vive la marine vénitienne! Vive Pie IX! Vive l'Italie! Vive saint Marc!* La foule répondit à chacun de ces cris ; il les renouvela lorsqu'il fut devant la caserne du Sépulcre, et

[1] Émilia est plus explicite au sujet de cet incident. Dans les réunions de la veille, on avait fini par s'entendre sur le cri à élever en cas d'événement ; mais quant au projet de Manin de tenter dès le lendemain la conquête de l'arsenal, il parut d'une témérité folle à presque tous, mais notamment à Mengaldo, commandant en chef, et à Benvenuti, l'un des capitaines de la garde civique, qui le repoussèrent absolument. « Mon père, dit Émilia, éprouvait un grand chagrin de n'avoir pu persuader ses amis ; il hésitait s'il devait exécuter son projet à lui seul, et passa une nuit d'angoisse. » Toutefois, dès 7 heures, Manin avait communiqué son projet au comte Correr, qui en fut épouvanté (souvenirs de Degli-Antoni), et il pressait de nouveau Mengaldo, revenu avec quelques autres amis de la veille, de lui céder pour ce jour le commandement de la garde civique, certain, disait-il, de s'emparer de l'arsenal, bien qu'il ne pût développer un plan arrêté. Mengaldo refusa, et même, en sortant, aidé de Benvenuti, il s'arrangea pour enlever à Manin la disposition de sa propre compagnie : *ne voulant pas la laisser à la merci d'un fou.* Manin exténué et souffrant s'était renfermé dans sa chambre, lorsque vers dix heures vint l'officier de marine Salvini. Ici laissons parler Émilia : « Il dit à mon père, que s'il le voulait, l'arsenal était à nous, que le commandant Marinowich venait d'être assassiné. Mon père demanda le temps de s'habiller et de faire réunir la garde civique, mais on lui répondit que s'il tardait, Venise serait bombardée. Mon père envoya de suite prévenir Benvenuti afin de faire réunir sans délai la garde civique ; mais celui-ci fit réponse : *Qu'il avait défense de laisser même un seul homme à la disposition de Manin.* » On peut plus facilement se figurer que décrire la colère où cette réponse jeta mon père. Il commença par dire : *J'ai fait mon devoir ; quoi qu'il arrive maintenant, ce ne sera pas ma faute.* » Il dit ensuite à maman de ne pas s'effrayer si quelques boulets tombaient sur Venise. Bientôt cependant, ne pouvant résister à son inquiétude, il dit : « *Advienne que pourra!* » et partit seul avec mon frère.

le peuple y répondit avec un enthousiasme toujours croissant. Manin se décida à entrer, avec son fils, Zanetti et Canetti dans un petit cabaret et à prendre un peu de repos, par lassitude, mais plus encore pour être sûr de trouver le peuple réuni sur la place Saint-Marc, et déjà instruit des événements. La foule qui l'accompagnait le laissa entrer et poursuivit son chemin; Manin resta là à peu près une demi-heure, prit un peu de nourriture, se reposa, et ensuite s'achemina vers la place.

Une demi-heure avait suffi pour répandre d'un bout à l'autre de la ville l'heureux événement; tout Venise se mit en mouvement. Tous se précipitèrent sur la place afin d'épancher le trop plein de leurs émotions dans des vivats et des cris de joie. C'était de l'ivresse, du délire; les vieillards pleuraient, les jeunes gens s'embrassaient; celui-ci battait des mains, celui-là les élevait vers le ciel en actions de grâces; tous semblaient avoir perdu la raison.

Arrivé au milieu de la place, Manin, salué par le peuple du nom de libérateur, monta sur une sorte de tribune improvisée; d'une main il saisit son épée, de l'autre un pan du drapeau tricolore qu'un garde civique élevait à côté de lui, et parla à peu près ainsi : « Vénitiens! l'arsenal est à nous, nous l'avons conquis « à force de courage, sans verser une goutte de sang; notre cou- « rage a *étourdi nos ennemis*, et c'est là notre triomphe! etc. » Il termina en criant : *Vive l'Italie! Vive Pie IX! Vive la République de Venise!*

La joie alors n'eut plus de bornes; il n'y a point de parole qui puisse la peindre. La garde civique, comme par inspiration, se forma en carré, et jura de défendre la nouvelle république et son fondateur au prix de tout son sang.

Ainsi finit à Venise la tyrannie, ainsi y ressuscita la liberté et s'accomplit une révolution, sujet d'étonnement pour les contemporains, et que la postérité appellera fabuleuse!

DEUXIÈME ÉPOQUE

(22 MARS — 11 AOUT.)

Digitized by Google

Digitized by Google

GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN.

On a dit que nous avions péché par trop d'indulgence. Quel mal a produit notre indulgence ? Avons-nous été moins énergiques que ceux qui prêchaient la sévérité ? La sévérité aurait-elle prolongé d'une heure notre existence ? Le souvenir de notre générosité n'est-il pas une force ? N'est-ce *rien* que d'avoir imposé le respect même à ses adversaires politiques ?

(MANIN, *Pensées détachées.*)

Doge de Venise ? Mon ambition visait bien plus haut, j'ose à peine me l'avouer — Washington !!

(MANIN, *Pensées detachées.*)

PREMIER DÉCRET

RENDU PAR LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

Venise, 23 mars 1848.

Le gouvernement de la République vénète :

Déclare à tous les étrangers demeurant dans cette ville, à quelque nation qu'ils appartiennent et quels que soient leurs antécédents politiques, qu'on usera envers eux de tous les égards considérés comme un devoir par toute nation civilisée, mais particulièrement dans ce pays renommé pour son hospitalité.

Le président : MANIN.

PALEOCAPA.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU PEUPLE VÉNITIEN.

VENISE, 24 mars 1848.

Notre première parole sera une parole de gratitude au peuple vénitien ; levé à l'improviste, il a su se montrer digne de son

nom, affronter le péril, écouter avec une intelligente docilité les conseils de ceux qui l'aiment. Il a prouvé que les germes de notre antique civilisation n'attendaient qu'un souffle favorable pour renaître à une nouvelle vie !

Nul ne sera surpris si ce peuple acclame avec joie le nom de République, qui concilie pour lui les souvenirs d'un passé glorieux avec les conditions plus avancées du temps présent, et la facilité plus grande des progrès à venir.

Désormais aucune pensée d'ambition ou de municipalisme ne saurait s'attacher au nom de la *République vénète ;* les provinces si glorieusement unanimes pour la défense de notre commune dignité, qui adhèrent à notre gouvernement, formeront avec nous une seule famille, sans aucune différence dans les avantages ni dans les droits, puisque les devoirs seront les mêmes pour tous. Le premier de ces devoirs pour chaque province sera d'envoyer ses députés pour établir notre commune constitution.

Notre ferme résolution à tous est de nous entr'aider fraternellement, de respecter le droit d'autrui, de faire respecter le nôtre.

L'exemple que nous devons donner avant tout est celui des réformes sociales et morales, plus importantes même que les réformes politiques, et celui d'une égalité non pas *subversive*, mais *juste* et religieusement observée.

Signé : *Le Président*, Manin.
Tommaseo, — Solera, — Camerata, — Pincherle,
Paolucci, — Castelli, — Paleocapa, — Toffoli[1].

[1] Avant les événements de 1848, la douceur naturelle des Vénitiens les avait fait accuser de manque d'énergie, presque de résignation au joug de l'étranger. La *Gazette de Venise*, du 24 mars, contient à ce sujet, après la description des solennités de la veille, quelques lignes de Manin, non signées, que nous allons reproduire : « Pour qui se rappelle la vie muette, inerte à laquelle nous condamnait, il « y a peu de jours, notre condition d'esclaves, étouffant en nous tout germe d'ac- « tivité et d'intelligence ; pour qui se rappelle cela, et y compare ce souffle de vie qui « aujourd'hui ranime tout, ressuscite tout, réorganise tout, pour celui-là, il est im- « possible de ne pas sentir ses yeux se remplir de larmes, son cœur d'un noble « orgueil ! *Venise vient de prouver au monde que la domination étrangère avait « pu engourdir son antique esprit, mais qu'elle n'a pu l'anéantir ; que sa popu-*

PROCLAMATION

DE CHARLES-ALBERT.

TURIN, 23 mars 1848.

PEUPLES DE LA LOMBARDIE ET DE LA VÉNÉTIE !

Les destinées de l'Italie se mûrissent ! un sort plus heureux sourit enfin aux intrépides défenseurs du droit foulé aux pieds.

Par sympathie de race, intelligence des temps, communauté de vœux, nous venons les premiers nous associer au tribut unanime d'admiration que vous paye l'Italie !

Peuples de la Lombardie et de la Vénétie ! Déjà notre armée se concentrait sur vos frontières, lorsque vous nous avez devancés en délivrant la glorieuse Milan ; cette même armée vient aujourd'hui vous offrir pour les luttes ultérieures l'aide que le frère doit au frère, l'ami à l'ami.

Nous seconderons vos justes désirs, confiant dans l'aide de Dieu ; de ce Dieu qui est visiblement avec nous, ce Dieu qui a donné à l'Italie Pie IX, ce Dieu, qui, par une merveilleuse impulsion, a mis l'Italie en état de se suffire à elle-même (*in grado di fare da se*) !

Pour mieux exprimer par des signes extérieurs la pensée de

« *lation était mal connue et mal jugée !* Déshabituée des armes, amollie par « les coutumes efféminées, pusillanimes que lui imposait la domination étran- « gère, elle n'en sut pas moins retrouver toute son ancienne énergie quand le « grand jour fut venu, se montrer, ce qu'elle est naturellement, intrépide et forte ; « elle ne fut point intimidée par la vue des armes ; elle en fut exaltée. VIVE donc « VENISE ! mais plus encore, VIVE L'ITALIE ! »

Nous avons tenu à reproduire ces lignes, parce que les sentiments qui remplissaient son cœur au moment du triomphe, furent aussi son unique consolation dans l'exil ; jusqu'à son dernier jour ses amis les lui ont entendu exprimer : « *Quoi qu'il arrive*, disait-il, *ma pauvre Venise ne sera du moins plus méconnue,* « *ne sera plus calomniée ! elle-même se connaît mieux, son passé lui répond de* « *son avenir. Non ! aucun de ses sacrifices ne sera perdu ni pour elle ni pour* « *l'Italie !* »

l'unité italienne, nous ordonnons que nos troupes, en entrant sur le territoire Lombardo-Vénitien, portent l'écu de Savoie sur le drapeau tricolore.

CHARLES-ALBERT.

ORDRE DU JOUR

DU GÉNÉRAL DURANDO, COMMANDANT EN CHEF DU CORPS D'OPÉRATION PONTIFICAL (*troupes régulières et irrégulières*).

BOLOGNE, 24 mars.

SOLDATS ET MILICES,

Choisi par la confiance du grand Pontife pour le commandement de ses troupes, je suis fier d'être votre général. Les conditions actuelles de l'Europe et de l'Italie sont graves et solennelles; dans un avenir prochain nous pouvons être appelés à accomplir de grands devoirs par la voix de la patrie et de Pie IX, son saint régénérateur.

Tous, j'en fais serment, nous nous montrerons dignes de tous deux, dignes d'être les défenseurs des droits les plus sacrés des nations et de l'humanité.

Pie IX vous envoie la bénédiction du Tout-Puissant : il espère que chacun de nous saura remplir son devoir de citoyen et de soldat italien, etc., etc.

Le général DURANDO,
Commandant le corps d'opération pontifical.

EXTRAIT DE LA GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

(24 *Mars.*)

Le 23 courant, le consul de la République française, accompagné de tous les citoyens français résidant à Venise, s'est rendu à la résidence du gouvernement provisoire de la République vénète; il a exprimé en termes touchants ses sentiments de sympathie pour notre nouvelle République et nous a assuré qu'il avait donné immédiatement communication de sa démarche à son gouvernement. Il espère recevoir sous peu de jours l'autorisation de la reconnaître officiellement.

Le Consul américain est également venu à cette résidence pour exprimer ses sentiments d'estime et d'amitié pour la République vénète et dire que son gouvernement reconnaîtra le nôtre aussi promptement que le permet la distance.

Le président Manin, en remerciant les deux consuls au nom de la République, leur a dit que la nation italienne avait été jusqu'à présent mal jugée par l'Europe, qu'elle était mûre pour les institutions les plus libres et qu'il se sentait heureux de penser que les Vénitiens en avaient donné dans ces derniers jours une preuve éclatante.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 25 mars 1848.

Depuis que j'ai écrit à Votre Seigneurie, le 22 du courant, toutes nos communications avec Trieste ont été interdites par les autorités provisoires; elles ont interdit aux steamers, qui depuis lors sont partis d'ici pour Trieste, de prendre des lettres ou des passagers; et comme on ne peut savoir combien de temps durera cet état de choses, je me décide à envoyer aujourd'hui par terre un messager à l'ambassade de Sa Majesté à Vienne.

Nous sommes encore sans nouvelles de Milan. On dit que le général qui commandait à Padoue a capitulé, et que Padoue s'est jointe à la République vénitienne; mais, quoique nous soyons très-rapprochés, il est à peine possible de savoir la vérité, et je ne puis garantir l'exactitude de ces nouvelles, car le gouvernement provisoire est naturellement intéressé à répandre des nouvelles favorables à sa cause.

Une partie du régiment allemand (Kinsky) dont j'ai déjà parlé à Votre Seigneurie, refuse encore de déposer ses armes et reste enfermé dans ses casernes. Les officiers et les soldats disent qu'ils ne veulent pas reconnaître le traité signé par le général Zichy.

La garde-civique est armée au nombre de sept mille hommes et elle augmente d'heure en heure. Elle a été passée en revue aujourd'hui sur la place Saint-Marc; et le corps entier, en y ajoutant les troupes italiennes dernièrement au service de l'Autriche, monte à onze mille hommes.

Les nouvelles de la reddition de Padoue sont confirmées; on m'assure que le général commandant a capitulé, avec la permission de retirer les troupes, qui sont au nombre de six à sept mille hommes, avec leurs armes, mais en laissant dans les mains de la République tous les canons, les munitions, etc. Les pays situés entre la Brenta et l'Isonzo, Rovigo et le district de Polesina, se sont aussi déclarés pour la République.

Le gouvernement provisoire de Venise se trouve en possession de trente mille mousquets, les forts et l'arsenal en ordre; l'argent des différentes caisses s'élève à trente-six millions de livres autrichiennes, ou environ un million deux cent mille livres sterling.

CLINTON DAWKINS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE MILAN A LA VILLE DE VENISE.

MILAN, 25 mars.

La nouvelle de notre glorieuse révolution a certainement éveillé à Venise les plus nobles sympathies; quelle ville est mieux faite

pour apprécier dignement tout ce qui est noble et courageux! Il y a peu de mois, frères, vous vous associiez à nos timides discussions contre le pouvoir tyrannique qu'alors nous tâchions de fléchir, qu'aujourd'hui nous défions comme un ennemi qu'on ne craint pas! Que d'événements depuis lors! Tout vous crie de venir en aide, vous aussi, à cet immense mouvement italien, qui conduit ceux qui marchent et entraîne ceux qui résistent!

Peut-être ce que nous désirons est-il déjà arrivé? Peut-être qu'en ce moment, à côté de l'antique bannière de saint Marc, flotte sur votre place de marbre le drapeau tricolore, symbole des sympathies ardentes des jeunes générations?

Nous sommes anxieux de savoir ce que vous avez fait; informez-nous-en le plus tôt possible; jusque-là, nous vous exprimons l'espoir qu'en fixant un nouvel ordre de choses vous aurez songé à l'unité de l'Italie.

Unité et indépendance, ce sont là les paroles sacrées qui résument l'ensemble des vœux et des volontés de l'Italie [1].

Le président, Casati.

Giulini, — Strigelli, — Guerrieri.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE AU PEUPLE LOMBARD.

Venise, 25 mars 1848.

Frères Lombards!

Nous ne glorifierons pas votre courage par de longs discours, vous, qui, sans armes, sans secours, avez bravé les forces et la fureur de vos oppresseurs armés et préparés au combat! notre

[1] Au moment où les deux gouvernements échangeaient ces lettres, Venise n'avait reçu que des nouvelles vagues des événements de Milan, et Milan n'en avait aucune de ceux de Venise.

solidarité fraternelle, et l'excès même de notre joie retiennent les éloges au fond de notre âme.

Dans ces mouvements concordants, qui réussissent à la même heure dans les provinces lombardes et venètes ne faut-il pas voir clairement le doigt de Dieu; ne sont-ils pas un gage sacré de notre concorde future? Le même jour, 18 mars, la garde civique est instituée à Milan et à Venise; le même jour 22 mars, les autorités autrichiennes capitulent à Milan et à Venise! Et comme si les Milanais eussent été sur la place Saint-Marc, partageant notre joie, on y voyait, à côté du lion, flotter le *drapeau tricolore :* l'idée ancienne se fondre dans un sentiment nouveau plus large et plus élevé!

Les trois couleurs représentant l'indivisibilité de la communauté italienne, n'effacent point les souvenirs de chaque portion de cette famille; tout ce que nous avons fait et que nous faisons ne préjuge aucunement l'avenir; notre cause est entièrement liée à la vôtre, à la cause de l'Italie entière! Les discordes, les vanités municipales, causes de tant de malheurs, cessant désormais, nous ouvrirons l'ère nouvelle sous les auspices d'une paix peut-être plus glorieuse encore que les anciennes luttes! Nous invoquons votre aide, nous vous offrons la nôtre, bien que superflue; et nous aimerions à connaître clairement par vous-mêmes la pensée de la noble, riche et loyale Lombardie sur nos destinées.

Le président, MANIN.

TOMMASEO, — CASTELLI, — PALEOCAPA, — CAMERATA, PINCHERLE, — PAOLUCCI, — SOLERA, — TOFFOLI.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

VENISE, 26 mars 1848.

Pour nous montrer dignes de la victoire obtenue, et mériter de nouveaux succès, respectons les vaincus, parce que rien n'est de meilleur augure que d'honorer l'infortune, parce que notre

dogme politique est la fraternité, et que dans la grande famille de Dieu tous les hommes sont frères.

Quiconque, sous prétexte d'opinion ou d'acte politique, insultera soit un étranger, soit un citoyen, sera conduit par la garde civique devant le curé de la prochaine paroisse qui, remplissant la *vraie mission* du prêtre citoyen, l'admonestera de la faute commise contre l'honneur de la commune patrie. En cas de récidive, on prendra des mesures plus sévères.

Le président MANIN.

TOMMASEO.

LE MARÉCHAL DUC DE RAGUSE AU MAJOR CASARINI,

DE LA SECTION MANIN.

VENISE, 27 mars 1848.

Je m'empresse de vous déclarer ma plus entière satisfaction pour les soins et les égards dont j'ai été l'objet de la part de messieurs les gardes civiques, que le gouvernement a bien voulu me donner en sauvegarde, et de vous en exprimer ma vive reconnaissance.

Le maréchal DUC DE RAGUSE.

LA COMTESSE DE FIQUELMONT, A M. MANIN,

PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

VENISE, 28 mars 1848.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous êtes homme d'honneur et de sentiments élevés, je le sais; vous m'écouterez donc, j'en suis certaine. Hier notre passe-port fut signé par M. Paleocapa; notre départ n'était donc pas un secret.

Ce matin, à cinq heures et demie, sans prévenir, sans le moindre égard, un garde national est entré dans ma chambre et m'a réveillée pour m'annoncer, le sabre au poing, que j'étais prisonnière. Est-ce là l'usage entre nations civilisées [1] ?

Je vous prie, monsieur le Président, de vouloir bien vous rappeler, que vous avez vous-même fait publier un avis, par lequel vous assuriez tous les étrangers que, « à quelque nation qu'ils « appartinssent et quels que soient leurs antécédents politiques, « ils seraient traités avec tous les égards considérés comme un « devoir par toute nation civilisée et particulièrement dans ce « pays, renommé pour son hospitalité. »

Je cite vos propres paroles, monsieur le Président, auxquelles je veux croire et dans lesquelles j'ai foi; vous me laisserez donc partir avec ma famille. Ma santé, ainsi que celle de ma fille, la princesse Clary, sont en mauvais état; rester forcément à Venise nous ferait certainement du mal. Vous, monsieur le Président, connu par tout le monde comme homme d'honneur, vous ne voudrez pas commettre une telle injustice; vous me laisserez donc partir avec le bâtiment anglais.

Ma reconnaissance sera vive et profonde, tandis que mon séjour à Venise ne saurait vous être utile sous aucun rapport.

La comtesse de Fiquelmont.

ORDRE

ENVOYÉ DU GOUVERNEMENT AU MAJOR CASARINI.

Venise, 28 mars.

On réitère au major Casarini l'ordre déjà donné précédemment au major Marcello, d'avoir à faire cesser l'abus par lequel diverses

[1] Cette tentative avortée de retenir madame de Fiquelmont à Venise, est la seule démonstration regrettable envers des étrangers, qu'on puisse reprocher à un Vénitien. Elle était provoquée par l'affaire de la flotte, et par la crainte, malheureusement fondée, qu'inspirait le manque de foi des autorités autrichiennes.

personnes auxquelles le gouvernement avait délivré des passeports réguliers, ont vu néanmoins mettre obstacle à leur liberté et à leur départ, qui doit être laissé libre, immédiatement et absolument.

PALEOCAPA, ministre de l'intérieur.

LA COMTESSE DE FIQUELMONT AU PRÉSIDENT MANIN.

(*Billet écrit au crayon au moment de s'embarquer.*)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je garderai toujours de vous un souvenir reconnaissant !

Comtesse FIQUELMONT.

F. DEGLI ANTONI A MANIN[1].

VENISE, 28 mars 1848.

MON CHER DANIEL,

Un club pour les adresses se tient chaque soir dans un local spécial. Son but est de maintenir l'ordre public et de soutenir le gouvernement; mais en même temps de se faire vis-à-vis du gouvernement, l'interprète des opinions de la population; bien entendu des opinions qui paraîtraient justes.

1 Ces deux lettres privées, qui nous furent remises par M. Degli Antoni lui-même, nous ont semblé trop caractéristiques pour les omettre.

Les inquiétudes dont il y est parlé se rapportaient au régiment Kinsky qui restait encore dans une caserne, aux affaires de la flotte, etc.; nous avons aussi sous les yeux des lettres et des articles dans lesquels on se plaint de l'indulgence trop grande témoignée aux Autrichiens, qui, « loin d'y voir de la générosité, croient y voir de la peur. » Ce qu'on y reprochait encore à Manin c'était de ne pas prendre exemple sur M. de Lamartine qui, disait-on, « n'avait pas laissé passer un seul jour depuis le 24 février *sans venir rendre compte à son peuple et le haranguer!* » (*Sic.*)

Voici le résultat de la réunion d'hier soir.

J'ai parlé de ton désir qu'on ait confiance en toi ; on m'a répondu que, tout en trouvant ce désir fort juste de ta part, il n'était pas moins juste que les citoyens désirassent être rassurés par la connaissance exacte des faits qui peuvent leur démontrer l'inanité de leurs craintes.

Aie patience, et donne quelquesinstants à tes concitoyens, fâchés de ton inaccessibilité ; tiens compte de cela !

Ton ami,

DEGLI ANTONI.

MANIN A DEGLI ANTONI.

DE LA MAISON, 28 mars 1848.

CHER AMI,

Je suis fâché que tu aies dit au club que je demande qu'ils aient confiance en moi. La confiance ne se *demande* pas, elle s'*obtient* en agissant de manière à la mériter.

En proclamant le gouvernement populaire, j'en ai accepté franchement toutes les conséquences. Non-seulement, je supporte, mais, je désire que l'opinion publique se manifeste avec la plus complète liberté. Parmi les divers moyens de la manifester, je préfère celui de la presse.

Quant à mon inaccessibilité, je te prie d'observer et de faire observer que le gouvernement est surchargé de travaux très-urgents, très-importants, très-nombreux, que chaque heure, ou plutôt chaque minute a une importance capitale; que je travaille nuit et jour, qu'on ne me laisse libre ni la demi-heure destinée au repas, ni les quelques heures destinées au sommeil, que si par

conséquent il me fallait encore perdre une partie de mon temps à écouter les discours et les avis du nombre infini de gens qui veulent me raconter ce que je sais déjà, me proposer de faire ce que j'ai déjà fait, rediscuter avec moi ce que je viens de discuter avec mes collègues, les vingt-quatre heures du jour ne suffiraient pas à cette seule besogne, et il ne me resterait pas une minute pour m'occuper de la chose publique.

Voilà ce que je te prie de communiquer et de faire comprendre au club, en ajoutant que je me sens véritablement à bout de forces, et que si l'on ne veut pas m'accorder un seul instant de repos je n'y pourrai pas résister.

Je reconnais qu'il y a une chose très-urgente ; c'est une feuille ministérielle qui explique les idées du gouvernement, et qui discute celles de l'opposition. J'en ai parlé plusieurs fois à mes collègues, et j'espère pouvoir obtenir sous peu que cela soit fait. Je te prie de dire aussi à tes amis du club, en les assurant de ma loyauté habituelle qui t'est bien connue, que, s'ils croient que le poste qui m'a été confié par l'opinion publique est au-dessus de mes aptitudes, ils tâchent de pourvoir au choix de quelque autre personne, et me laissent retourner à la tranquillité de ma vie privée.

Ton ami affectueux,

MANIN.

LETTRE DE NOTIFICATION

DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A PIE IX.

VENISE, 28 mars 1848.

A qui le gouvernement de la République venète adresserait-il ses premières paroles, si ce n'est à cette Rome d'où sont parties tant d'espérances pour l'Italie, tant de consolations pour les cœurs opprimés et croyants!

Nous nous adressons au pape libérateur comme feraient des fils confiants; car nous avons conscience que nos nouvelles institutions procèdent du même esprit qui dicta ses actes : esprit de progrès rationnel et ordonné, non de violente destruction. Le nom de République, que nous préférâmes, est conforme à nos traditions, source de devoirs aussi bien que de droits; choisir tout autre nom eût été renier l'histoire et l'héritage de nos pères; mais la nouvelle République, reposant sur des bases plus larges, ne sortira jamais de ses limites de manière à troubler l'ordre des états circonvoisins, ni à faire naître la discorde là où plus que jamais l'union nous est nécessaire.

Le gouvernement provisoire pourvoira avec le temps à créer entre les deux peuples (qui ne sont qu'une même nation) les relations de commerce et de civilisation requises par les besoins et la dignité mutuelles. Dès à présent, il déclare adhérer à la ligue douanière, à des conditions spéciales, faciles à préciser ultérieurement.

Il demande pour Venise la bénédiction de Pie IX; certain de l'obtenir, il s'incline avec vénération et gratitude.

Le Président MANIN.

TOMMASEO.

LETTRE DE NOTIFICATION

DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AUX ÉTATS DE LA SARDAIGNE, DE NAPLES, DE LA TOSCANE, ETC.

VENISE, 28 mars 1848.

La nouvelle République de Venise proclame clairement sa raison d'être et ses intentions par le drapeau qu'elle élève, où l'antique lion se trouve entouré, comme d'un arc-en-ciel de paix, des couleurs italiennes [1] et par les hommes qui composent son gouvernement et qui sont connus par la modération de leurs actes et de leurs sentiments. Cet éloge, ils peuvent, ils doivent même hardiment le revendiquer pour eux-mêmes. Leurs actes à venir ne démentiront pas ces principes; car le plus ardent désir du nouvel État, est au contraire, de prouver que la fermeté de la foi politique peut s'allier à des sentiments de bienveillance et de loyauté. Non-seulement la nouvelle République veut rester en paix avec tous les autres gouvernements, en respectant les droits de tous, mais encore elle désire former avec eux une alliance fraternelle, dont l'union douanière ne sera qu'un symptôme et une conséquence. La position et les souvenirs de Venise et de l'Etat venète doivent nécessairement donner à ce pays de l'importance; mais ce ne sera pas pour nous un sujet d'orgueil, car nous sommes prêts à sacrifier au bien commun une partie des avantages qui nous sont propres; nous prions tous de croire que nous sentons ainsi, et que notre pensée sera toujours telle.

Signé : Le président, MANIN.

TOMMASEO.

[1] *Décret du 26 mars.* « Le drapeau de la République vénitienne se compose de trois couleurs, vert, blanc et rouge : le vert à la hampe, le blanc au milieu, le rouge en dehors, et au-dessous, en champ d'argent, entouré d'une bande des trois couleurs, *le lion d'or*. Les trois couleurs, communes aujourd'hui à toutes les bannières de l'Italie, signifient la communion de la patrie italienne entière ; le *lion* est le signe distinctif d'une des familles italiennes. »

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU VICOMTE PALMERSTON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME BRITANNIQUE.

VENISE, 28 mars 1848.

Les provinces de l'ancien État vénitien, en prenant le nom de République, ont cru obéir à leur passé et à la nécessité des choses. Une nation telle que la nation anglaise, chez laquelle le respect des traditions est une espèce de dogme social, doit sentir ce qu'il y a de sacré pour ces provinces dans leurs anciens souvenirs. Un gouvernement constitutionnel dans ce pays et dans l'état actuel des esprits, n'aurait été qu'une transition incommode, dangereuse et une cause de révolutions, suivies peut-être d'un despotisme pire que les précédents. Nous avons cru que le seul moyen de rester indépendants, c'était d'être libres. Mais le même sentiment qui nous conseillait une telle résolution nous impose le respect de tout gouvernement établi. Nous ne doutons point des sentiments de cette grande nation où le sentiment de la liberté est un instinct, et qui, par la grandeur de ses vues et la persévérance de ses volontés, rappelle plus que toute autre les succès et les gloires de Rome ancienne. Le drapeau vénitien, en rencontrant sur les mers le drapeau britannique, recevra toujours, nous l'espérons, un salut amical.

Pour le gouvernement provisoire de la République vénitienne.

Le président, MANIN.

PALEOCAPA.

LETTRE DE NOTIFICATION

DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE, AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

VENISE, 28 mars 1848.

Pour adresser à la République française nos fraternels remercîments, nous ne débuterons pas par les formules de l'ancienne diplomatie. La République française a compati à nos malheurs ; elle s'est réjouie de notre délivrance ; elle nous promet un appui qui donne beaucoup à espérer, rien à craindre ; les secours venant d'un pays dont Lamartine est ministre, ne sauraient être dangereux.

Venise est remplie du souvenir de ses anciennes relations avec la France. Cette ville alors valait un royaume ; les temps sont changés, mais les sentiments n'en sont peut-être que plus nobles et plus purs ; il est utile parfois d'avoir été opprimés pour mieux apprécier la vraie grandeur.

Nous faisons des vœux pour la France ; nous lui tendons la main avec un sentiment de gratitude que le temps ne pourra que fortifier [1].

Signé : Le président, MANIN.

TOMMASEO.

[1] La note suivante, écrite en italien de la main de Manin, se trouve parmi les papiers qu'il a laissés : « Notre lettre de notification à la France montrait que nous étions disposés à recourir à l'assistance française, et même nous eûmes à subir beaucoup d'aigres reproches à ce sujet. La France pouvait nous assister moralement, en nous reconnaissant comme gouvernement *de fait*, ainsi que fit la Suisse, et quand Charles-Albert eut refusé les secours offerts, ou eût pu se retourner vers nous, très-convaincu que nous ne refuserions pas ! »

Voici un specimen des attaques dont parle Manin : *La Patria. Milan*. 5 *avril*. « Les magnanimes paroles dans lesquelles se résume la question italienne : *l'Italia farà da se*, ces paroles qui sont le premier article du symbole politique de tout bon Italien, ne signifient donc rien pour le gouvernement vénitien ? Quel *vertige*, quel *délire* a troublé l'esprit des ministres de la République de Venise ? Nous ne trouvons pas de paroles assez sévères pour flétrir leur conduite. MASSARI. »

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE MILAN AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE VÉNÈTE.

MILAN, 30 mars.

Recevez nos sincères remercîments de votre fraternelle adresse, etc.

Toutes vos idées sur la nationalité sont les nôtres et vous avez vu que nos vœux et nos espérances avaient devancé tout ce que vous avez fait vous-mêmes. Nous sommes certains de votre affection; certains qu'aucune idée de municipalisme ne saurait prévaloir dans le cœur de ceux qui, à côté de la bannière de saint Marc, ont élevé le drapeau tricolore!

Même au milieu des angoisses de notre lutte nous avons déclaré, qu'en nous constituant en gouvernement provisoire, notre but était de pourvoir aux nécessités du moment ; mais qu'après la victoire la nation seule déciderait. Vous avez jugé devoir vous en référer aux traditions de votre glorieux passé, et faire retentir aux oreilles des Vénitiens le cri qui était toujours resté gravé dans leur cœur ; c'est un digne hommage rendu par vous aux quatorze siècles de l'histoire vénitienne.

Ce qui nous garantit toutefois notre complet accord au sujet de l'*unité*, base de l'indépendance, c'est votre déclaration : que, l'ennemi une fois chassé dn pays, vous vous réunirez à nous, pour faire d'un commun accord tout ce qui pourra être réclamé par la gloire et l'avautage communs.

CASATI. — GREPPI. — GUERRIERI. — STRIGELLI. — DURINI.

CORRENTI, secrétaire.

DÉCRETS DIVERS RENDUS DANS LES SIX PREMIERS JOURS DE LA RÉPUBLIQUE VENÈTE [1].

23 *mars*. — Jusqu'à ce qu'une chaire spéciale d'histoire nationale soit instituée, il est recommandé à MM. les professeurs des lycées de s'attacher de préférence dans leur enseignement à l'histoire de l'Italie, particulièrement au point de vue de ses rapports avec l'histoire de Venise.

MANIN. — TOMMASEO.

23 *mars*. — La peine du bâton et des verges, répugnant aux mœurs italiennes et à la dignité humaine, est abolie dans l'armée de terre et de mer.

MANIN. — PAOLUCCI.

24 *mars*. — De ce jour le droit naturel de défense est restitué à tout accusé, quelle que soit la nature de l'imputation. Jusqu'à ce que la procédure actuellement en vigueur ait été modifiée, le juge, lorsque le procès aura été conduit au point de n'avoir plus qu'à prononcer le jugement, devra donner communication de tout le procès à un défenseur nommé par l'inculpé ou d'office, en lui assignant un laps de temps convenable pour l'étudier et préparer sa défense.

MANIN. — CASTELLI.

26 *mars*. — *Considérant* que l'application de toute peine par laquelle un citoyen doit souffrir dans sa liberté, son honneur ou sa personne, est de la compétence exclusive du pouvoir judiciaire dont l'indépendance absolue est la sauvegarde des immunités personnelles des citoyens ; Décrète :

Comme recours contre la première instance politique (police),

1° *Le governo* [2] est remplacé par le tribunal criminel.

2° Le *dicastère politique* [3] est remplacé par le tribunal d'appel.

MANIN. — CASTELLI.

[1] Nous croyons que quelques décrets des premiers jours suffiront pour apprécier l'esprit qui animait le nouveau gouvernement de Venise à l'intérieur et en même temps les abus incroyables du gouvernement précédent, aujourd'hui rétablis.

[2] et [3] Espèces de tribunaux politiques ou commissions judiciaires.

26 *mars.*— *Considérant* que, dans le système actuellement en vigueur, il n'existe d'autres registres publics, établissant la propriété immobilière, que les livres censuaires; que toute inscription sur lesdits livres est prise en considération dans l'examen des droits immobiliers des citoyens; que par ce motif aucune inscription ne doit être faite sur ces livres sans avoir été consentie par le possesseur, ou bien lui avoir été imposée par une décision judiciaire que toute partie intéressée peut invoquer contre le possesseur ;

Considérant que le fisc ne peut prétendre à aucune prérogative en matière civile, mais se trouve dans la même condition que toute autre partie intéressée;

Considérant que les annotations de toute nature existantes aujourd'hui sur les livres censuaires, y ont été inscrites sur *simple injonction administrative* sans le consentement des propriétaires, ni intervention d'aucune décision judiciaire ; qu'elles lèsent par conséquent le droit des possesseurs, les transactions, les propriétés, et toutes les garanties qui reposent sur elles ;

Considérant qu'il est urgent, en raison de leur haute importance, de ramener ces droits et ces transactions sous la protection des principes éternels qui doivent les régir ;

Décrète :

Sur l'instance dûment justifiée des ayants droit, les commissaires de district devront annuler toute annotation sur les livres censuaires inscrite en vertu d'une simple injonction administrative.

MANIN. — CASTELLI.

29 *mars.* — Tous les citoyens de la République de Venise, quelle que soit leur confession religieuse, sans en excepter aucune, jouiront de l'égalité absolue des droits civils et politiques. Toute différence existante dans la législation actuelle, contrairement à ce principe, est virtuellement abolie.

MANIN. — CASTELLI.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AUX VÉNITIENS.

VENISE, 30 mars 1848.

Les troupes autrichiennes refoulées de position en position par la population lombarde, enserrées par le soulèvement général du peuple Italien, tiennent encore, dans les territoires de Mantoue et de Vérone, leur dernier refuge. Déjà nos frères piémontais ont franchi la frontière; ceux des États pontificaux et de la Toscane vont la franchir.

L'issue ne saurait être douteuse, mais il faut la hâter, il faut hâter le jour où, le pied d'aucun oppresseur ne foulant plus le sol italien, l'Italie et Venise pourront procéder avec calme à l'œuvre constituante qui nous assure des améliorations sociales et la gloire du nom Italien.

Concourez tous à ce but, Vénitiens! en maintenant, en augmentant de plus en plus l'insurrection qui s'étend déjà dans toute la couronne des Alpes, toute la grande vallée du Pô. Que de là elle se fonde dans le mouvement général de l'Italie!

Debout donc, Vénitiens, qui avez démenti de longues calomnies par des actes, debout, en armes! Vous serez bénis par l'Italie, admirés du monde civilisé!

Le président, MANIN.

TOMMASEO.

MANIN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE VENÈTE, A M. DE LAMARTINE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE.

VENISE, 30 mars 1848.

CITOYEN MINISTRE,

Le peuple de Venise, après avoir secoué la domination autrichienne, a proclamé la République le 22 mars, et le 23, a élu un gouvernement provisoire; plusieurs provinces de la terre ferme ont envoyé leur adhésion, celle des autres est attendue prochainement.

Par une circulaire adressée à vos agents diplomatiques du 4 mars, vous avez déclaré que : *les traités de* 1815 *avaient cessé d'exister en droit, et que les circonscriptions territoriales de ces mêmes traités n'étaient admises qu'à titre de fait seulement.* Aujourd'hui, par rapport au territoire venète, ce *fait* n'existe plus : *L'heure de la reconstruction a sonné pour la nationalité opprimée des Italiens, dans les décrets de la Providence.* »

Le jour même où fut institué le nouveau gouvernement, le consul de votre généreuse nation nous fit savoir par une démarche spontanée...[1].

N. TOMMASEO A M. DE LAMARTINE.

VENISE, 30 mars 1848.

CITOYEN,

Je m'adresse à un homme qui aime l'Italie comme elle le mérite; qui appela Venise : *le Roman du moyen âge;* qui ne peut pas ne pas sentir son cœur inondé de joie à la résurrection de ce peuple, et comme poëte aux sentiments généreux, et comme citoyen-né de toute cité illustre.

Nous avons besoin d'armes, sur-le-champ. Pendant long-

[1] La minute de la lettre de Manin, écrite en italien, se trouve interrompue en cet endroit (probablement par l'incident tumultueux rapporté plus loin). La dépêche fut expédiée dans la journée, mais ne reçut pas de réponse, pas plus que la lettre de notification, et douze ou quinze dépêches du consul de France, M. Limperani. Le motif secret de ce silence sera expliqué par M. de Lamartine lui-même.

temps l'Italie a vainement attendu, espérant recevoir de Louis-Philippe les armes nécessaires; mais alors du moins pouvait-on attendre; Venise ne le peut! Alphonse de Lamartine ne lui répondra certes pas : « Nous en manquons. » Ainsi que le frère trouve toujours un morceau de pain à partager avec un frère affamé, ainsi la grande et puissante République française trouvera quelques fusils, un bâtiment de guerre à céder à une République italienne désarmée et *non par sa faute*.

Nous n'ajouterons ni prière ni remercîments; nous les gardons renfermés dans des cœurs pleins d'affection.

TOMMASEO.

RÉCIT DE L'AFFAIRE DU LLOYD AUTRICHIEN [1].

(*Trouvé dans les papiers de Manin.*)

VENISE, 30 mars 1848.

Un des bâtiments du Lloyd qui font le trajet habituel entre Venise et Trieste, entra aujourd'hui dans notre port. Quelques spectateurs qui avaient appris les mauvais traitements exercés

[1] Ce récit fut écrit le jour même d'après les indications de Manin. Son discours au peuple se trouvait écrit sur une feuille détachée que nous avons lue en 1851, mais qui n'a pu être retrouvée. En réunissant deux citations, la première tirée d'une dépêche officielle du consul d'Angleterre, l'autre d'un article de la *Gazette d'Augsbourg*, 18 avril 1848, le discours se trouve toutefois intégralement rétabli, tel que nous l'avons lu dans l'original. Il est à remarquer que le consul anglais supprime la fin du discours qui contient une leçon à l'adresse de M. de Metternich et du gouvernement autrichien, tandis que la *Gazette* d'Augsbourg (alors ultra-libérale, omet le commencement qui en contient une au peuple; ce qui caractérise *Manin*, c'est qu'il y avait l'une et l'autre.

L'avis suivant, affiché la veille dans Venise, explique la cause de cette fermentation. « Vénitiens, la ville de Chioggia a conclu le 23 mars un traité avec le commandant « de cette place (alors prisonnier), en vertu duquel tous les militaires allemands « devaient en partir le plus tôt possible. Le surlendemain, 80 canonniers, escortés « par 13 soldats italiens, furent embarqués et dirigés sur Trieste. Mais une fois « arrivés là (admirez la loyauté et la générosité triestines!) nos soldats furent *incar-* « *cérés, désarmés, maltraités* d'une manière lâche et brutale, et privés de nourri- « ture. On leur accorda la vie pour ainsi dire par grâce, et on leur permit le retour « à charge de nous dire que, dans quinze jours, nous nous reverrions! » Fiez-vous donc, etc., etc.

à Trieste par le gouvernement autrichien sur les Chioggiotes, escortant les troupes allemandes renvoyées de Chioggia, ainsi que sur les Vénitiens montant les deux bâtiments de notre marine qu'on avait conduits et retenus à Trieste, voulaient en finir avec les Triestius et prétendaient qu'il fallait fermer sur eux le port.

Cette pensée, partagée d'abord par quelques personnes seulement, le fut bientôt par beaucoup d'autres, du moins en apparence. La foule se rassembla sous les fenêtres du gouvernement et demanda connaissance de ses dispositions à cet égard.

Les membres du gouvernement qui siégeaient au conseil, furent péniblement affectés de cette démonstration de la place publique, de cette perturbation de l'ordre, car, bien que pacifique, elle était en contradiction manifeste avec cette confiance et cette affection que leur avait témoignées la bonne et sage population de Venise.

Formuler une réponse n'eût pas été de la dignité du gouvernement; ce n'était pas un exemple à donner et on ne l'a pas fait. Pourtant l'affection pour ses concitoyens l'emporta chez Manin ; il comprit qu'il n'y avait aucune idée préconçue de désordre chez ce peuple non encore habitué au nouvel état de choses, ni à se servir de la liberté, quoiqu'il en fût digne; que, loin de vouloir entraver l'action du gouvernement, il était au contraire guidé par un bon sentiment, et même que la forme de sa demande, quoique illégale, avait été adoptée très-innocemment. Il descendit donc, se mit à la tête d'un détachement de la garde civique, traversa la place et entraînant sur ses pas toute la foule agglomérée sous les fenêtres du gouvernement, se fit suivre ainsi jusque sur la Piazzetta qui regorgeait de monde. Le plus profond silence s'établit aussitôt dans cette foule, tandis que Manin prit la parole et dit [1]:

« Qu'il leur parlait peut-être pour la dernière fois, parce qu'aucun gouvernement n'était possible, s'il lui fallait à chaque instant venir justifier ses actes sur la place publique; qu'il ne se soumettrait jamais à cette obligation; que le steamer était

[1] Cette partie du discours est reproduite d'après la dépêche du consul anglais (voir plus loin), le reste, d'après la *Gazette d'Augsbourg*.

venu à Venise avec la garantie du gouvernement et que rien ne le déterminerait à la violer ; qu'il était prêt et disposé à abandonner le poste que le peuple lui avait donné, mais que, tant qu'il y resterait, il emploierait autant de fermeté à préserver la paix et l'ordre public, qu'il en avait mis à renverser un ennemi puissant. »

« Nos ennemis, dit-il, se sont montrés lâches et cruels, mais jamais la déloyauté et la cruauté n'ont porté bonheur à un peuple. La République a garanti les propriétés privées ; le bâtiment du Lloyd en est une ; s'en emparer serait dès lors un acte de piraterie. N'amoindrissons pas le renom si bien mérité de la foi hospitalière des Vénitiens, opposons-nous au contraire, énergiquement à tout acte qui frapperait le commerce, cette vie de Venise ; toute autre conduite serait digne de l'Autriche ; il faut laisser cela aux Metternich ! Quant à moi, Manin, je n'y consentirai jamais, dût-il m'en coûter la vie ! »

AUX VENITIENS.

31 mars 1848.

VÉNITIENS !

Tous les citoyens et chacun d'eux ont dans la liberté de la presse et dans d'autres expédients que donne la liberté, bien des moyens d'exprimer leurs désirs clairement et avec efficacité sans recourir aux cris de la place publique et à des clameurs confuses qui ne peuvent profiter qu'à nos seuls ennemis.

Vénitiens ! montrez-vous dignes de la liberté ; ne fournissez pas un sujet de joie cruelle à ceux qui jouissaient et jouiraient de notre avilissement. Le gouvernement provisoire accueille, invoque des avis, des conseils, même sévères ; mais il faut qu'on puisse les comprendre, qu'on sache d'où ils viennent, qu'ils viennent en temps opportun, et qu'ils ne troublent pas ses délibérations et ses travaux au lieu d'y venir en aide.

Nous n'avons pas assumé les soucis, les labeurs, l'effrayante responsabilité du gouvernement, pour perdre la dignité que nous avons conservée dans notre vie privée et dans des temps difficiles.

Citoyens, enlevez-nous d'un seul coup votre confiance, ou bien respectez-vous vous-mêmes dans ceux qui gouvernent.

DANIEL MANIN. — NICOLO TOMMASEO.

GAZETTE OFFICIELLE.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

31 mars 1848.

Attendu les liens étroits qui ont toujours subsisté entre le gouvernement autrichien et la société du Lloyd autrichien ;

Attendu que les bâtiments du Lloyd pourraient être utilisés pour des usages de guerre par l'Autriche qui n'a pas d'autre marine militaire ;

La chambre du commerce entendue ;

Décrète :

L'entrée dans les ports de la République vénète est interdite jusqu'à nouvel ordre aux bâtiments du Llyod.

Le pyroscaphe : *Archiduchesse Sophie*, qui est entré dans ce port sous la foi de la République, partira librement.

Pour tous les autres bâtiments marchands, l'entrée demeure libre conformément aux règles posées dans les instructions du 29 courant.

Signé : Le Président, MANIN.

PINCHERLE.

LE CONSUL GÉNÉRAL CLINTON-DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 31 mars 1848.

MILORD,

Le *Spitfire*, steamer de Sa Majesté, commandé par le lieutenant Macdonald, est arrivé devant le port de Venise le matin du 28 courant et est remonté jusqu'à Venise dans la matinée suivante; il vient de Corfou d'où lord Featon l'a envoyé s'informer des événements qui se passent ici. Comme il n'y a pas de moyens sûrs de communication avec l'Angleterre dans ce moment, si ce n'est par la voie de Trieste et de Vienne, j'ai dit au lieutenant Macdonald de se rendre demain matin à Trieste avec une dépêche d'aujourd'hui pour Votre Seigneurie.

D'après tous les rapports qu'on reçoit ici, il semble que les Autrichiens perdent tous les jours du terrain dans le royaume Lombard-Vénitien ; on dit que des corps de troupes du Piémont et de la Romagne viennent au secours des habitants. Le maréchal Radetzky est en retraite sur Vérone et Mantoue qui, avec Peschiéra sont, à ce qu'il paraît, les seules forteresses restées au pouvoir des Autrichiens, dont l'armée par la défection des troupes italiennes, la désertion et d'autres causes, se trouve réduite à cinquante ou soixante mille hommes qui vont être concentrés à Vérone. Le vice-roi a quitté cette place et est à Bolzano dans le Tyrol. On dit que le général Zucchi, vieux général italien, a battu un corps d'Autrichiens près de Palma-Nuova. Des corps considérables de la garde civique avec plusieurs pièces de canon, sont partis pour attaquer les Autrichiens à Vérone ; ils doivent y être joints par des volontaires des autres parties du pays. La tranquillité de la ville de Venise n'a pas été troublée, et la régularité de conduite de ce peuple est remarquable.

Il y a cependant un parti dont l'opposition au gouvernement provisoire augmente ; il accuse les membres de ce gouvernement de ne pas avoir assez d'énergie et de ne pas être suffisamment sévères pour les Autrichiens qui sont entre leurs mains. Il faut

dire, à l'honneur de M. Manin, président du gouvernement provisoire, qu'il montre beaucoup de fermeté en résistant à ce parti; et jusqu'à présent il a réussi, quoique difficilement, à s'opposer à toute mesure violente.

Depuis que la République a été proclamée, les bateaux à vapeur du Lloyd autrichien qui font le service entre Venise et Trieste, avaient été saisis, à leur arrivée ici par les autorités, qui les employaient au transport des troupes, et leur refusaient a permission de porter des passagers à Trieste; il en était résulté de grands inconvénients, et la compagnie du Lloyd autrichien à Trieste s'était adressée au gouvernement d'ici pour obtenir la permission de recommencer ses voyages; celui-ci promit qu'un steamer pourrait entrer et sortir comme à l'ordinaire; hier, dans l'après-midi, un steamer est donc arrivé de Trieste; mais à peine avait-il mouillé, que la populace s'est rassemblée sur la place Saint-Marc, et a demandé à grands cris que le steamer fût retenu, malgré la promesse donnée, parce que les habitants de Trieste avaient maltraité l'équipage vénitien d'un navire de guerre autrichien.

La foule appelait violemment Manin, qui s'est enfin montré, et a parlé énergiquement à la multitude, lui disant: « Qu'il lui parlait peut-être pour la dernière fois, parce que aucun gouvernement n'était possible s'il lui fallait à chaque instant venir justifier ses actes sur la place publique; qu'il ne se soumettrait *jamais* à cette obligation; que le steamer était venu à Venise avec la garantie du gouvernement et que rien au monde ne le déciderait à la violer; qu'il était prêt et disposé à abandonner le poste que le peuple lui avait donné; mais que tant qu'il y resterait il ferait respecter les devoirs que ce poste lui imposait, et qu'il montrerait autant de détermination pour préserver la paix et l'ordre public, qu'il en avait mis à renverser un ennemi puissant. » Ce discours fut accueilli par des applaudissements, et le peuple se sépara tranquillement; toutefois l'autorité qui repose sur la voix d'un seul homme, ne peut inspirer beaucoup de confiance, et si M. Manin perdait son influence sur le peuple, je crains que l'anarchie ne s'ensuive.

Le gouvernement a adopté différentes mesures populaires.

Les punitions corporelles ont été abolies dans l'armée et dans la marine.

Le prix du sel a été réduit d'un tiers.

Le testatico, ou capitation, est abandonné.

Dix bataillons de garde mobile seront organisés.

Cependant, on ne m'apprend pas que le gouvernement provisoire, constitué à Venise, soit vu avec beaucoup de respect dans les villes de terre ferme, dont quelques-unes se croient au moins les égales de Venise et sont peu disposées à lui céder la prééminence dont elle jouissait à l'époque de la vieille République [1].

J'ai, etc.

Signé : CLINTON G. DAWKINS.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SARDAIGNE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

31 mars.

MONSIEUR,

La nouvelle de la formation d'un gouvernement provisoire et de l'expulsion des troupes autrichiennes de votre sol nous est ar-

[1] M. Dawkins, tory, ancien secrétaire de lord Aberdeen, intimement lié avec toute la société autrichienne à Venise, était très-hostile au mouvement italien. Ne pouvant nier l'admirable attitude du peuple Vénitien, M. Dawkins voulut y voir un fait accidentel dû au seul ascendant de Manin, assertion que ce dernier a toujours déclarée complétement erronée. « Les Vénitiens, disait Manin, sont le peuple le plus *réellement républicain*, le moins servile et le plus énergique au besoin; mais en même temps le plus doux, le plus intelligent, et le plus ouvert à tout sentiment honnête et généreux; tout homme loyal, sincèrement dévoué, obtiendra de ce peuple des miracles de docilité et d'héroïsme. »

Parmi les papiers laissés par Manin, se trouve la note suivante:

« Il ne faut accepter qu'avec beaucoup de réserve les appréciations du consul « anglais à Venise, dont les sympathies étaient acquises à l'Autriche, et qui a fait « tout son possible pour pousser le gouvernement national à une reddition honteuse, « c'est-à-dire lorsque tous les moyens de résistance n'étaient pas encore épuisés « et que toute espérance n'était pas encore perdue. »

rivée par la voie publique et les journaux. S. M. le roi de Sardaigne, à la première demande du gouvernement provisoire de Milan, mû par ce sentiment d'amour pour l'Italie, qui, dans tous les temps, l'a recommandé à notre reconnaissance, s'est résolûment élancé à la tête de son armée en Lombardie, décidé à ne point déposer l'épée tant qu'un étranger restera en deçà des Alpes. Suivant cette impulsion généreuse, le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait se dispenser d'envoyer ses congratulations au gouvernement provisoire de Venise sur son avénement aux affaires et de lui offrir, avec ses relations de bonne amitié, les secours matériels nécessaires pour arriver à la complète indépendance de l'Italie : secours et relations que, selon l'expression sublime de Charles-Albert, *le frère doit au frère, l'ami à l'ami.* Enfin pour établir des rapports plus intimes entre nous, et travailler avec plus d'ardeur et d'efficacité au saint résultat de l'indépendance et de la liberté nationales, le gouvernement sarde envoie à Votre Excellence, en qualité de chargé d'affaires provisoire, M. Lazaro Rebizzo, déjà connu depuis longtemps par son zèle pour la cause italienne, et nous vous prions de l'honorer de toute la confiance dont il jouit auprès de notre gouvernement.

L. N. Pareto.

M. ***, CAPITAINE A L'ARMÉE DE RADETZKY, AU COMTE DE ***, A...

(*Lettre interceptée.*)

Du camp de Montechiari, 6 avril 1831.

Cher ami,

Vous savez ce que j'ai fait pour vous en 1831 ; pardonnez-moi de le rappeler ; le moment est venu de m'en récompenser. Notre situation épouvante, et elle empire chaque jour. Les revers et l'âge

ont fait perdre la tête à Radetzky qui s'illusionne sur des secours qui ne viendront jamais, qui espère que l'empire se reconstruira et que la Vénétie au moins pourra nous rester. Hier soir encore nous avons été appelés en conseil extraordinaire par lui, et, pour la centième fois, on a mis sur le tapis la proposition de livrer une grande bataille ou de traverser l'Adige et le Mincio et d'aller nous joindre à Nugent et à Giulay dont les forces, dit-on, grossissent chaque jour. Chacun de ces partis avait de très-chauds défenseurs, mais nul ne voulut démordre de son opinion et on en vint aux injures comme il arrive toujours, et peut-être à un nouveau duel. Je dis nouveau, car je suppose que vous avez appris celui qui eut lieu l'autre soir entre le colonel..... et le major..... dans lequel le premier reçut une blessure à la main. Voyant la grande discorde qui régnait, Radetzky devint furieux et s'écria en français : « Vous ferez comme ces bêtes du conseil aulique qui « ont perdu l'Italie pour avoir voulu toujours attendre. Cette ca- « naille italienne finira par vous assommer ! » Après quoi il est sorti et il a couru à cheval pendant trois heures, criant tout seul comme un insensé. Eh bien, cet homme, qui nous parle avec tant d'impétuosité, ne connaît rien de notre situation, il ne sait pas quelles plaies nous rongent, et combien tout est en dissolution parmi nous.

Imaginez-vous, cher ami, qu'il n'y a pas ici deux officiers qui s'accordent ensemble, que toutes les déterminations les plus folles, les plus risquées, les plus déloyales même, sont mises en délibération. Dans certains conciliabules, on parle de passer avec un grand nombre de soldats du côté des Piémontais ; dans d'autres d'arrêter Radetzky et de le consigner aux avant-postes italiens. Ces propositions qui font frémir un homme d'honneur, trouvent cependant des soutiens ; tous les liens de la discipline et du devoir sont brisés ou se relâchent ; les quelques hommes intègres qui restent encore n'ont plus qu'à mourir ou à fuir ce camp souillé.

Cette dernière résolution est la mienne, et je me tourne vers vous pour avoir un abri. Ici il n'y a plus rien à faire qu'à se déshonorer, c'est pourquoi je veux partir afin que mon honneur me reste. Accordez-moi un asile ; vous savez que je n'ai jamais haï l'Italie. Ici, il me faudrait participer, ou à la désertion infâme de

mon armée, ou peut-être, ce qui est plus infâme, à l'arrestation de notre vieux général. J'ai la conviction que si les Piémontais nous attaquent *promptement*, nous ne nous défendrons pas; les soldats jetteront bas leurs armes et se rendront prisonniers! avant de voir cela, je me ferai sauter la cervelle avec un pistolet. Accordez-moi un asile. Nous avons assisté aux funérailles de l'empire! Qui l'eût dit, il y a deux ans, à Metternich! Mais il est inutile de regarder en arrière. La comtesse qui vous fait parvenir cette lettre a les moyens de me faire tenir votre réponse. J'attends cette réponse de suite, et je compte sur votre vieille amitié; sauvez-moi de cet abîme.

Signé : *** [1].

[1] On ne lira pas sans intérêt une correspondance, adressée à la même date par un voyageur allemand à la *Gazette d'Augsbourg*, et qui complète d'un autre point de vue le tableau commencé par la lettre de l'officier autrichien.

« *Venise*, 5 avril 1848. — Je vous écris de Venise où j'ai dû revenir après avoir « vainement tenté de retourner dans la patrie par le Tyrol. Nos amis de Florence « m'avaient vivement pressé de renoncer à mon itinéraire; mais je ne me suis pas « laissé intimider par des périls imaginaires, d'autant moins que je devais avoir « pour compagnons de voyage un jeune couple de nouveaux mariés de Berlin; le « succès a pleinement confirmé ma bonne opinion des Italiens.

« C'est le 1er avril, à minuit, que commença notre pèlerinage dans la dili- « gence de Bologne; du haut de notre énorme véhicule, flottait un gigantesque dra- « peau tricolore, ce qui fit que dès le point du jour nous fûmes reçus par des cris « de joie et des chants dans tous les villages et dans toutes les petites villes que « nous traversions. Notre voiture ressemblait à un navire pavoisé laissant derrière « lui un sillon aussi profond que promptement effacé. Jusqu'à Bologne nous arri- « vâmes sans difficultés ni autre précaution qu'une cocarde tricolore au chapeau, « à la différence des Italiens, qui tous y ajoutaient les couleurs du Pape, et son « portrait. Mais à Bologne, plusieurs Allemands qui y sont établis, voulurent de « nouveau nous persuader de retourner sur nos pas pour prendre plutôt la voie de « mer par Livourne, toutes les communications étant rompues, et la voie de terre, « à ce qu'ils prétendaient, *très-dangereuse*. Le seul qui nous engageât à persister, « fut notre cordial aubergiste de l'hôtel du Pèlerin. Il se chargea de nous procurer « un voiturier de confiance pour Padoue, et nous nous remîmes tranquillement en « voyage. A défaut de tout danger, nous eûmes sans doute à subir dans ce trajet « une foule de petits ennuis; mais ils furent amplement compensés par tout ce « qu'il offrait d'intéressant.

« Mes longues pérégrinations m'ayant donné un air passablement cosmopolite, je « ne courais aucun risque d'être pris pour Autrichien; mais mes deux compagnons « de route portaient le cachet allemand tellement empreint sur leurs figures et sur « leurs lèvres, que je crus devoir me charger seul du rôle d'Ulysse dans notre « Odyssée, m'efforçant d'obtenir par des allocutions plus ou moins longues libre

PROCLAMATION DU ROI DE NAPLES.

(EXTRAIT.)

NAPLES, 7 avril 1848.

Le sort de la patrie commune va se décider dans les plaines de la Lombardie ! Tout prince, tout peuple italien est tenu d'y accourir et de prendre part à la lutte qui doit assurer l'indépendance, la gloire et la liberté de l'Italie. Quant à nous, *nous entendons y concourir par toutes nos forces de terre et de mer, nos arsenaux, toutes les richesses de la nation!* etc.

Signé : FERDINAND.

« passage pour notre antique véhicule; car dans le moindre petit trou, des hommes « armés nous arrêtaient pour nous demander le but de notre voyage; d'où nous « venions? où nous allions? etc.

« Dans les villes, on nous traita presque sans exception avec la plus exquise « politesse; pour peu que la foule, qui nous entourait partout (mais sans jamais « nous insulter) semblât devenir trop grande, un officier de la garde civique s'em- « pressait de nous conduire lui-même à la police; partout on se rangeait poliment « sur notre passage; partout on nous expédiait nos passe-ports le plus vite pos- « sible, et toujours gratuitement; dans les auberges où nous nous arrêtions, soit « pour dîner, soit pour coucher, on semblait positivement mettre de l'affectation « à nous traiter bien et à bon marché. On eût dit que le peuple entier s'était donné « le mot pour maintenir l'ordre, la sécurité, la tranquillité sans le concours d'au- « cune police, ni d'aucune force armée. Jamais peut-être voyageurs n'ont produit, « dans un pays aussi fréquenté, sensation pareille à celle qu'excita notre modeste « trio et notre véhicule plus modeste encore; ce qui s'explique par cette circon- « stance que nous étions les premiers voyageurs qui eussent visité la République « depuis l'expulsion des Autrichiens, et qu'en outre nous faisions l'office de Gazette « ambulante, attendu que, d'une ville à l'autre, l'interruption des communications « empêchait de savoir ce qui se passait.

« Je ferme ma lettre pour ne pas manquer le courrier; j'ajouterai seulement « que, d'après tout ce que je vois et tout ce que j'entends, la conduite des Autri- « chiens dans leur retraite a été *misérable au delà de tout ce qu'on peut ima- « giner*. A demain des preuves à l'appui de cette assertion. »

(*Gazette d'Augsbourg*, du 11 avril 1848.)

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

(EXTRAIT.)

VENISE, 8 avril 1848.

A peine le gouvernement fut-il instruit de la présence à Bologne du général Durando, chargé de concentrer les troupes régulières et volontaires des États romains, qu'il s'empressa, non-seulement de lui envoyer des messages pour hâter son arrivée, mais aussi de prendre toutes les mesures propres à la rendre prompte, sûre et efficace. Il souscrivit à toutes les demandes du général au sujet du matériel de la guerre, des subsistances, de la solde des troupes, et de tous les apprêts nécessaires pour le passage du Pô.

Deux corps francs viennent de franchir ce fleuve, et les moyens fournis par notre gouvernement nous donnent tout motif d'espérer que le précieux secours des troupes pontificales ne tardera pas plus longtemps, et que le général Durando va se trouver incontinent en mesure d'effectuer le passage si désiré [1].

ZENNARI, secrétaire-général.

LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE LIMPERANI A M. DE LAMARTINE.

VENISE, 8 avril 1848.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'avais demandé à voir M. Manin : c'est tout le gouvernement en corps qui m'a reçu. Monsieur Manin a bien voulu me dire

[1] Cette justification était nécessitée par les plaintes croissantes des villes de terre ferme qui voyaient les Autrichiens envahir les provinces sans que les troupes pontificales fissent un mouvement en avant; l'immobilité du général Durando provenait du refus de Pie IX de lui envoyer l'autorisation nécessaire pour passer le Pô. Mais les Vénitiens, comme tous les Italiens, étaient bien loin alors de soupçonner la défection du Pape, et s'en prenaient à l'apathie supposée de leur gouvernement, qui pourtant avait vidé déjà le trésor et l'arsenal de Venise et venait d'expédier deux agents à Paris pour acheter 20,000 fusils et un bateau à vapeur, afin de secourir les provinces. Les défections qui devaient faire échouer la guerre d'indépendance semèrent ainsi dès les premiers jours le trouble et les discordes.

que j'étais attendu avec impatience ; que sans douter des dispositions de la République française à l'égard de sa jeune sœur de l'Adriatique (je cite les propres paroles de M. Manin), on n'aimait pas moins à recevoir à cet égard quelques assurances directes. Quoique parti de Paris sans instructions spéciales, je n'ai pas hésité de répondre à M. Manin, que l'émancipation de l'Italie avait été accueillie en France par le gouvernement comme par la nation entière avec la plus vive sympathie ; qu'il n'y avait point de pays en Europe dont l'indépendance fût plus chère à la France que celle de la nation italienne ; qu'on pouvait compter sur ses sentiments, et que tout le monde savait que les affections de la France, quand elle possédait elle-même la liberté de ses mouvements, ne sont jamais *stériles*. M. Manin m'a dit alors : « Qu'il espérait que les efforts réunis des différents Etats de l'Italie, que l'ardeur qui animait les populations « de la Péninsule suffiraient pour chasser l'ennemi de l'Italie ; « qu'au besoin on aurait recours à l'héroïque générosité de la « France ; que dès à présent cependant on aurait été heureux « de voir quelques bâtiments de la marine française se montrer « dans l'Adriatique et qu'il me priait même instamment, monsieur le Ministre, de vous en faire la demande au nom du « gouvernement. »

Signé : LIMPÉRANI,
Consul-général de France.

MESSIEURS NANI ET ZANARDINI AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE[1].

PARIS, 9 avril.

Arrivés ce matin, nous avons déjà été reçus par monsieur de Lamartine. Il venait de recevoir la lettre de notification du

[1] Vénitiens envoyés à Paris et à Londres pour l'achat de 2,000 fusils et d'un bateau à vapeur.

gouvernement de Venise. Il nous a reçus gracieusement et il a bien accueilli notre demande pour l'achat des fusils. Il doit en parler à ses collègues, notamment au Ministre de la guerre et nous donner une réponse définitive dans deux jours; l'acquisition d'un bateau à vapeur paraît souffrir plus de difficultés; nous tâcherons, dans ce cas, de nous en procurer ailleurs, etc.

(11 avril.)

Monsieur Bois-le-Comte, chef du secrétariat, nous a donné une lettre pour le sieur M** (propriétaire des fabriques d'armes à Tulle), l'autorisant à retirer des arsenaux de Toulon, Montpellier et Grenoble vingt mille fusils à percussion et à baïonnettes du modèle de 1840 (que le gouvernement français fera remplacer par des fusils d'un modèle plus récent); mais le prix doit être préalablement déposé en argent comptant à la banque de France (soit à Paris, soit à la succursale de Marseille). Aucun autre mode de paiement n'est admis; car aucune maison de banque ne semble présenter en ce moment des garanties suffisantes. Nous avons représenté l'immense difficulté pour nous de transporter 770,000 fr. en numéraire à Marseille! et nous avons proposé d'expédier les armes à Venise par un bâtiment français accompagné d'un employé de confiance de M**, qui rapporterait la somme. Mais on oppose même à cela toutes sortes de difficultés, et je crains bien qu'il n'y ait d'autre moyen que d'envoyer l'argent comptant si on veut avoir les armes, etc. [1].

NANI. — ZANARDINI.

[1] On trancha la difficulté en décidant qu'un bâtiment français irait d'abord chercher l'argent à Venise, et qu'après son retour, les armes si impatiemment attendues partiraient. Dans l'intervalle les agents vénitiens espéraient pouvoir opérer l'achat d'un bateau à vapeur en Angleterre.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AUX POPULATIONS DU CADORE [1].

VENISE, 11 avril 1848.

Le gouvernement provisoire de la République vénète a reçu avec joie l'adresse de la population du Cadore exprimant ses sentiments généreux en faveur de cette République, qui a pris pour devise : Égalité absolue de *droits* et par conséquent de *devoirs* pour tous les citoyens, tous étant frères. Il se réjouit de voir le même sentiment régner dans le cœur de tous les braves habitants du Cadore, tant de la Piave que de l'Aronzo ; il apprécie grandement cette parfaite union, se rappelant vos hauts faits et votre antique dévouement à la république de Saint-Marc ; pendant plus de quatorze siècles vous avez grandement contribué à sa défense et à sa puissance ; vous y contribuerez encore toutes les fois que la patrie l'exigera.

Le gouvernement a vu aussi par votre adresse, votre ardent désir de voir maintenir l'unité compacte dans nos arrangements intérieurs ; mais vous dont l'intelligence est éclairée et juste autant que votre bras est fort, vous comprendrez qu'il n'appartient qu'à l'Assemblée nationale *seule* de décider sur ce point, comme sur toutes les conditions politiques de l'État.

Lorsque cette assemblée pourra se réunir, vous aurez le droit incontesté de choisir librement et d'envoyer vos représentants en proportion de votre population ; et ces représentants devront faire valoir vos désirs à cet égard, aussi bien que vos besoins et ce qui concerne les conditions spéciales de votre territoire.

Le gouvernement hâte autant qu'il dépend de lui ce jour; il désire ardemment rapprocher le moment où la représentation sincère de la nation se trouvera réunie. Mais jusque-là, braves Cadoriens, il faut que vous donniez une nouvelle preuve de votre patriotisme, de votre amour pour *l'ordre dans la liberté;* que vous attendiez avec calme, conservant ainsi cette concorde, qui, dans l'état provisoire des choses, ne pourrait s'altérer parmi nous

[1] La population du Cadore avait envoyé au Gouvernement provisoire une adresse pour lui exprimer ses préférences pour la forme républicaine, et pour s'opposer à toute modification en sens contraire.

lombarde; il n'a produit aucun dévouement marquant, et quand le peuple assemblé sur la place de Saint-Marc a dû former son gouvernement, il n'y a eu que des noms plébéiens qui soient sortis de sa bouche et aient obtenu ses acclamations.

J'ai hâte de le dire aussi, il lui était difficile de mieux choisir. Les membres qui composent le gouvernement provisoire sont tous des citoyens connus par leur désintéressement autant que par leur patriotisme. Je ne puis omettre de faire une mention particulière du citoyen Toffoli, simple ouvrier, et du citoyen Pincherle, israélite, dont la nomination offre un contraste frappant avec les dispositions des chartes napolitaines et sardes en matière de liberté religieuse.

Mais les deux hommes marquants du gouvernement provisoire sont sans contredit les citoyens Manin et Tommaseo. Partout où la vertu, le patriotisme et les lumières sont en honneur, Manin et Tommaseo occuperaient un poste éminent; ce sont de *vrais* républicains, républicains par les mœurs autant que par les principes; et quand on voit de pareils hommes diriger les premiers pas de la nouvelle République, on ne peut manquer de bien augurer de son avenir. Mais il ne faut pas se le dissimuler, pour accomplir ses destinées, le nouvel État a deux grands obstacles à surmonter : l'obstacle extérieur et l'obstacle intérieur. La République vénitienne est de tous les États italiens celui qui se trouve le plus exposé aux attaques de l'ennemi ; elle a à se défendre à la fois de l'Autriche par trois frontières différentes, celle du Tyrol, celle du Frioul, et la frontière maritime. Malheureusement c'est de tous ces mêmes États celui qui est le moins préparé pour la guerre, parce que tout y est nouveau, tout y est improvisé : l'armée, la marine, les finances, l'administration. La République de Venise n'a, dans le moment, de chance de salut que dans les secours qui lui seront apportés par l'armée du roi Charles-Albert; mais ces secours amènent avec eux des dangers d'un autre genre. Ce sont ceux que je désignais tout à l'heure comme provenant de l'intérieur. On connaît le projet du roi Charles-Albert. La Lombardie, la Vénétie, les États de Parme et de Modène arrondiraient admirablement son petit royaume qui, par ces diverses agglomérations, deviendrait presque une puissance de premier ordre, eu

égard surtout à la richesse de ces provinces. Est-il dans l'intérêt de la République française d'augmenter ainsi la puissance d'un roi voisin et ambitieux ? Et puisque, dans cette même partie de l'Italie si ardemment convoitée, nous trouvons un État, la Vénétie, qui, par le gouvernement qu'elle s'est donné, s'est en quelque sorte, associée à nos propres destinées, la politique de la France, d'accord avec ses principes, ne conseille-t-elle pas d'aider et de soutenir *cette jeune sœur de l'Adriatique* [1] dans la voie où elle vient d'entrer avec une si énergique détermination?

Si telles sont, comme je n'en doute pas, les vues de la France, je pense, monsieur le Ministre, d'après ce que j'observe ici, que le temps est arrivé de les faire prévaloir. Les émissaires du roi de Sardaigne sont nombreux et s'agitent beaucoup. Si on laisse le champ libre à leurs intrigues, il deviendra plus tard difficile d'en paralyser l'effet. Ces craintes me sont manifestées par le gouvernement provisoire lui-même ; et c'est avec son autorisation que je vous en fais part. Le gouvernement provisoire ne demande à la France ni de grandes manifestations, ni de grands efforts ; il désirerait seulement être rassuré sur ses intentions par une communication qui les exprimât *nettement*, et il attacherait surtout une grande importance à la présence, dans l'Adriatique, de quelques bâtiments français; dussent-ils n'y apparaître que sous une couleur de neutralité. C'est un vœu que j'ai déjà eu l'honneur de vous exprimer dans ma dépêche du 8 courant. Il m'est si souvent exprimé à moi-même par le gouvernement provisoire que je vous prierais, monsieur le Ministre, de vouloir bien me mettre à même de lui donner une réponse.

Après avoir rappelé plus particulièrement votre sollicitude sur la République vénitienne, comme sur celui de tous les États italiens qui m'en paraît le plus digne, je manquerais à mon devoir si j'oubliais d'ajouter que tous les bons patriotes me paraissent ici désirer une fusion complète entre les provinces lombardes et vénitiennes, et que la constitution qui doit les régir soit la même et purement démocratique. Ces considérations sont indépendantes du vœu qui me paraît *unanime* et qui voudrait que

[1] Expressions de Manin.

tous les États de l'Italie fussent réunis en une confédération, ou même régis par une loi commune. Dans l'un comme dans l'autre cas, ne convient-il pas à la France de seconder les partisans des institutions démocratiques? Il y a, à la vérité, une difficulté assez grande, celle du siége du nouveau gouvernement, auquel Milan et Venise prétendraient avoir les mêmes titres. Mais on peut concilier ces prétentions en établissant tour à tour, dans chacune de ces deux villes le siége du gouvernement. Je crois pouvoir avancer que Venise consentirait à cet arrangement. Le Ministre de l'Intérieur me disait encore ce matin que l'on préparait une loi électorale pour la convocation de la prochaine assemblée constituante, et que l'on se proposait de la communiquer au gouvernement de Milan, en l'engageant à adopter les mêmes bases, celles de la loi française récemment décrétée. On rencontrerait peut-être à Milan un autre obstacle, celui qui serait élevé par les prétentions de l'aristocratie, fière de la part qu'elle a prise dans la révolution qui vient de s'accomplir. Mais ce n'est pas au temps où nous vivons et dans un pays où les principes de l'égalité française se sont depuis longtemps naturalisés, que l'on peut considérer cet obstacle comme sérieux. Ces idées, monsieur le Ministre, ne sont pas seulement les miennes : ce sont aussi celles du gouvernement provisoire lui-même; elles m'ont été exprimées par ses principaux membres, avec lesquels je me trouve dans des rapports que je puis appeler intimes. M. Tommaseo a dû vous parler de cette confiance réciproque qui nous unit, dans une lettre qu'il vous a adressée dans ce seul but au nom de ses collègues; et si je rappelle cette lettre, c'est moins comme un titre que parce qu'elle vous aura témoigné que je puis servir ici la République avec quelque efficacité.

Je suis avec respect, etc.

LE MÊME AU MÊME.

VENISE, 14 avril 1848.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Un grand pas vient d'être fait par la République vénitienne dans la voie qui doit réunir en un seul faisceau les différentes

provinces et assurer au pouvoir central cette action vigoureuse, qui est un besoin de tous les temps, mais surtout des circonstances actuelles. Ces provinces avaient, à la vérité, envoyé leur adhésion à la République et reconnu le gouvernement provisoire créé à Venise. Mais les citoyens composant ce gouvernement appartenaient à la seule ville de Venise, et cette considération, jointe à d'anciens souvenirs puisés dans l'histoire du pays, donnait lieu à de légitimes appréhensions et affaiblissait beaucoup le lien qui devait réunir ces provinces au chef-lieu.

Le gouvernement provisoire ne tarda pas à reconnaître le besoin de détruire ces appréhensions et de fortifier son action par un concours plus direct et plus actif des différentes parties du corps social.

En attendant la convocation de l'assemblée constituante, il rendit, à la date du 31 mars, un décret qui appelait à Venise une consulte, composée de trois membres par province, et destinée à servir de conseil au gouvernement dans toutes les branches de l'administration publique, et dans toutes les mesures exigées par les circonstances.

Cette consulte a commencé ses travaux le 12 de ce mois. Toutes les provinces, Venise, Padoue, Vicence, Trévise, Udine, Bellune, Rovigo y sont représentées.

Il n'y a que la ville de Vérone, qui, se trouvant au pouvoir de l'ennemi, n'a pu y envoyer ses délégués. Bien que cette assemblée ne soit encore qu'une ombre de ce que sera plus tard l'assemblée constituante, sa réunion a été accueillie avec les marques du plus vif intérêt, et a suffi pour calmer toutes les défiances. La loi électorale sera un des premiers objets de ses délibérations. Déjà les bases en ont été posées par le gouvernement. J'en ai eu communication : elles sont exactement les mêmes que celles de la loi électorale française. On profitera de l'occasion pour changer une disposition de la loi civile en vigueur, qui exige pour la majorité l'âge de vingt-quatre ans. Il eût été peu rationnel que l'on fût apte à vingt-un ans à remplir les droits politiques, tandis qu'on en aurait exigé vingt-quatre pour l'exercice des droits civils.

Plus j'étudie, monsieur le Ministre, les mœurs de ce pays, plus je me confirme dans la conviction, que je m'étais formée depuis

Digitized by Google

longtemps, qu'il est fait pour les institutions républicaines autant que tout autre pays de l'Europe, sans en excepter même la France. On est frappé des sentiments de fraternité pratique qui animent ici toutes les classes ; du peu d'ambition qui s'y manifeste au préjudice de la chose publique ; du dévouement de tous pour la cause commune. Je le répète, je crois ce pays mûr pour les institutions les plus démocratiques. Les circonstances sont on ne peut plus propices. La France, en lui accordant son appui, fera un acte de généreuse philanthropie en même temps que de bonne politique. La République vénitienne, se présentant par ses délégués au futur congrès italien, est appelée à y exercer l'influence la plus utile aux idées françaises. On a célébré hier, dans l'église Saint-Marc, un service funèbre pour les âmes des citoyens morts en combattant pour l'indépendance italienne. Tous les consuls des puissances étrangères y avaient été invités et s'y étaient rendus, à l'exception des consuls d'Angleterre et de Russie. Cette solennité a été marquée par un discours prononcé par le cardinal-patriarche, discours aussi patriotique qu'aurait pu le prononcer le président du gouvernement provisoire lui-même. En même temps que le patriarche tonnait du haut de la chaire évangélique contre la domination étrangère, un prêtre éloquent faisait entendre, sur la place attenante, les mêmes accents au public que la basilique n'avait pu contenir.

Après la cérémonie, le corps consulaire ayant jugé à propos d'accompagner le gouvernement provisoire au palais national, j'ai été chargé d'exprimer, en son nom, les sentiments que cette imposante cérémonie a fait naître dans tous les cœurs généreux. Le gouvernement a été très-sensible à cette démonstration, et a consigné l'expression de sa reconnaissance dans le journal officiel.

Le général Durando était le 14 à Ferrare et se proposait d'investir la citadelle.

On attend le 18 à Padoue une colonne de quatre cents volontaires pontificaux, qui doivent être dirigés sur la frontière.

Hier est arrivé à Venise le général della Marmora, que le roi de Sardaigne a mis à la disposition de la République.

Je suis, avec respect, votre très-humble serviteur.

LIMPERANI.

MANIN AU COMTE FRANZINI, MINISTRE DE LA GUERRE DU ROI DE SARDAIGNE[1].

VENISE, 17 avril 1848.

EXCELLENCE,

Notre gouvernement a été informé que le corps autrichien stationné sur l'Isonzo et à Goritz se grossit chaque jour par des troupes croates que les bâtiments du Lloyd de Trieste transportent de Segra à Duino. Le but de cette concentration serait d'envahir la Vénétie d'après un plan de campagne dont l'exécution serait confiée au général Nugent. Les dernières nouvelles fixent le passage de l'Isonzo au 20 courant. Dans tout le Frioul il n'y a que la forteresse de Palmanuova suffisamment garnie de troupes; il y a bien quelques corps francs, mais fort mal armés par suite de notre irrémédiable défaut d'armes. D'ailleurs ces troupes excellentes pour faire une guerre de partisans, ne sauraient à la longue empêcher des forces régulières considérables d'envahir la Vénétie, si elles veulent laisser de côté Palmanuova, etc. Nous venons donc prier V. E. de solliciter les mesures nécessaires pour empêcher la rentrée de l'ennemi sur notre territoire ou pour le repousser. Il nous paraît d'ailleurs impossible que ce secours, indispensable pour la Vénétie, ne réponde pas aussi aux plans stratégiques de S. M., en empêchant la réunion des deux corps ennemis de Vérone et de l'Isonzo. Il répondra en tout cas au projet magnanime de vouloir délivrer le sol italien tout entier de l'ennemi commun.

Agréez, etc.

PAOLUCCI. *Le Président*, MANIN.

[1] En même temps que cette lettre, arriva au camp du roi une adresse du comité départemental de Vicence, promettant clairement l'annexion au prix d'un prompt secours. Le bruit commençait à circuler dans les provinces épouvantées, que la lenteur des mouvements de l'armée piémontaise, peut-être même l'immobilité de Durando (placé nominalement sous les ordres du Roi) tenait à un calcul politique de Charles-Albert. Le comité de Vicence résolut alors d'envoyer sa députation au quartier général, où elle reçut bon accueil et des promesses de secours; mais à Venise cette démarche illégale causa une vive émotion; ce fut le premier brandon de discorde; l'avocat Varè termina ainsi un remarquable article à ce sujet: « On parle dans cette adresse comme si aucune forme de gouvernement n'était encore établie; comme si Vicence avait une existence séparée, disponible; comme si enfin un comité départemental était un corps souverain. Si le Gouvernement provisoire pouvait autoriser de pareils actes, ou les tolérer par son silence, il courrait à sa perte et à celle de l'État; car ce serait autoriser la *dissolution et l'anarchie.* »

M. DE LAMARTINE A N. TOMMASEO.

Paris, le 18 avril 1848.

Cher et illustre citoyen,

Si je n'ai pas encore répondu au nom de la République, je m'empresse du moins de vous exprimer, comme citoyen, les félicitations que m'inspire la nouvelle et glorieuse situation de votre patrie. J'ai été heureux du souvenir que vous avez porté à mon nom au milieu des graves préoccupations dont vous êtes entouré. Votre pensée est tombée juste, car aucun cœur en Europe ne renferme plus d'amour que le mien pour l'Italie, et plus d'admiration et d'enthousiasme pour Venise en particulier; permettez-moi d'y joindre mon attachement pour vous et pour les hommes généreux qui portent des Alpes à l'Océan la liberté sur leurs mains réunies.

Lamartine [1].

[1] Telle est la seule réponse que M. de Lamartine ait faite aux communications officielles du gouvernement de Venise, et aux dépêches pressantes de son propre consul. Cette lettre doit terminer la première époque de la Révolution de Venise; car elle contient le germe de mort pour ses espérances d'affranchissement. Nous n'y ajouterons que le récit de l'accueil fait par lord Palmerston aux agents vénitiens. La République de Venise, s'appuyant sur la circulaire du 4 mars de M. de Lamartine, ne cessa de demander à la France républicaine d'être reconnue comme gouvernement *de fait*. C'était le seul mode d'intervention qu'il lui fût permis de réclamer en face des illusions de l'Italie, nées du mot fatal de Charles-Albert et des hypocrisies de nationalité des autres princes italiens; mais il était efficace et garantissait pleinement l'avenir. C'est même à ce motif qu'il faut attribuer le silence obstiné de M. de Lamartine, dont l'arrière-pensée, établie par des pièces officielles et par son propre aveu, était dès ce moment de faire de l'abandon de Venise l'objet d'une transaction avec l'Autriche. Voici ce que M. de Lamartine lui-même raconte à ce sujet:

« Les envoyés de l'Autriche faisaient M. de Lamartine juge des offres que le ca-
« binet de l'Empereur était disposé à faire à la Sardaigne. Il s'agissait de l'abandon
« de la Lombardie et des duchés de Parme, d'une constitution donnée à Venise sous
« la vice-royauté d'un prince de la maison d'Autriche. M. de Lamartine n'hésita
« pas à reconnaître que ces propositions satisfaisaient largement aux légitimes am-
« bitions d'affranchissement de l'Italie et à encourager le cabinet autrichien à pour-
« suivre les négociations sur ces bases. Deux fois ces ouvertures lui furent faites
« semi-officiellement (avril et juin), et deux fois il tint le même langage.

« Il n'eût été ni homme d'État, ni patriote, s'il les eût repoussées; car la conclu-

M. ZANARDINI A M. LE CHEVALIER PALEOCAPA,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE VENÈTE.

LONDRES, 21 avril, minuit.

MONSIEUR LE CHEVALIER,

Arrivés à Londres ce soir à 7 heures, nous avons été reçus à 11 heures en audience particulière par lord Palmerston. Il n'aurait pu être plus gracieux qu'il ne l'a été avec nous, il s'est informé avec intérêt des événements de Milan et de Venise, etc. Quant aux armes et au bateau à vapeur, il nous dit : que le gouvernement anglais étant allié de l'Autriche, il lui était impossible de nous aider; mais qu'il nous restait la ressource de l'industrie privée de l'Angleterre, et il nous indiqua *Birmingham;* voilà comment le marchand s'est trahi; en Angleterre, ce que l'homme d'Etat ne peut faire ouvertement par considération

« sion d'un arrangement pacifique permettait à la France de rectifier une de ses « frontières ébréchée après les Cent jours par le second traité de 1815, et il y pensait « de loin. » (*Histoire de la Révolution de* 1848, par Lamartine, p. 182.)

Il est juste d'ajouter que les projets du ministre des affaires étrangères de la République lui étaient entièrement personnels; qu'aucun de ses collègues du Gouvernement provisoire n'en eut connaissance et que lui-même n'en a fait l'aveu qu'en 1850. En lisant les chaleureuses dépêches du consul Limperani, on comprend aussi que M. de Lamartine n'ait pas cru devoir le mettre dans sa confidence. Il faut se rappeler ici qu'à Venise il n'y avait point d'agent diplomatique dans le vrai sens du mot. Les consuls français et anglais, sans instructions spéciales, ignoraient même les intentions réelles de leurs gouvernements, et suivaient l'un et l'autre leurs tendances personnelles fort en désaccord avec celles de leurs gouvernements respectifs. Cette situation fut pour Venise un grand malheur; elle contribua puissamment à maintenir une erreur fatale, mais qui par des motifs opposés convenait aux deux cabinets: d'un côté, l'esprit du peuple anglais (très-sympathique à l'Italie, mais éminemment pacifique lorsque son intérêt matériel n'est pas directement en jeu) ne pouvait permettre à lord Palmerston de donner aux Vénitiens des espérances qui auraient pu ressembler à un engagement : c'est pourquoi il préférait de beaucoup qu'ils ignorassent ses sympathies réelles. Du côté français, au contraire, les sentiments généreux de la nation, les promesses faites en son nom, les principes hautement proclamés de la République eussent rendu impossible l'exécution des secrets projets de Lamartine, si un appel positif ou des interpellations *précises* du Gouvernement vénitien l'eussent forcé à sortir de l'équivoque. Il importe, en lisant les documents qui suivent, de ne jamais perdre de vue cette situation.

politique, il permet qu'on le fasse dans l'intérêt du commerce. Au milieu de tout cela, il nous a pourtant dit une grande parole, c'est celle-ci : « *Tout ce que nous pouvons faire dans la question « italo-autrichienne, c'est de rester spectateurs.* »

Malheur à lui du reste s'il faisait autrement ! L'opinion publique en Angleterre nous est tellement favorable en ce moment, et cette opinion est tellement redoutée ici par les hommes à la tête des affaires, qu'une intervention armée *contre nous* me paraîtrait non-seulement impolitique, mais impossible. Ils savent d'ailleurs fort bien qu'au premier coup de canon la France répondrait, et ils y regarderont à deux fois avant de le tirer. En parlant de Venise nous avons eu soin d'assurer : « Que tous nos vœux, toute notre ambition se bornaient à être province italienne ; que les vieilles traditions n'ont aucune valeur aux yeux de notre jeune république ; et que personne surtout ne songe à vouloir reconquérir une suprématie maritime. »

Il parut satisfait de nos explications ; mais en grand politique qu'il est, il n'a pas laissé échapper une parole qui indiquât ses intentions pour l'avenir. Nous avons fait entendre comment l'Italie était pleine de reconnaissance et de sympathie pour tout ce que l'Angleterre avait fait dans la question des réformes : que lord Minto, ou plutôt lord Palmerston, avait été, après Pie IX, la providence de l'Italie, etc. Il répondit : « Qu'il avait fait son possible pour aider le développement de *nos libertés ;* » mais quant aux traités de 1815 ou à notre nationalité, il n'en a pas dit un mot.

En somme, nous avons été assez contents de lui, car la neutralité, à laquelle il paraît bien décidé, est pour nous un vrai bienfait ; grâce au Ciel, en ce moment l'Italie peut se suffire à elle-même (*fare da sè*) et la liberté ne peut se consolider pour elle, que lorsqu'elle l'aura payée par son propre sang et ses propres sacrifices, etc.

ZANARDINI.

J'ai omis de dire que lorsque nous parlions de notre grand malheur, d'avoir perdu presque toute notre flotte, il fit un soubresaut et dit : « Comment ! vous n'êtes pas contents d'avoir la ville entre vos mains ? »

DÉFECTIONS OUVERTES

OU CACHÉES.

ROME — NAPLES — FRANCE.

Tant que dure dans le souverain pontife l'union des deux pouvoirs, il ne *peut* pas être Pape et galant homme. (MANIN, *Pensées détachées.*)

Tous les souverains d'Italie, excepté le roi de Piémont, sont hostiles à la cause Italienne; cela simplifie la question, et la distingue de l'état de choses de 1848, où il fallait avoir égard aux intérêts de princes *prétendus* favorables à l'indépendance, et au Pape *prétendu* chef du mouvement.
(MANIN, *Pensées détachées.* 1856.)

La France pouvait nous assister moralement en nous reconnaissant comme gouvernement de fait, etc.
(MANIN, *Pensées détachées.*)

MANIN AU GÉNÉRAL DURANDO,

COMMANDANT LE CORPS D'ARMÉE PONTIFICAL.

VENISE, 11 avril 1848

GÉNÉRAL [1],

Nous sommes heureux d'apprendre que les troupes sous vos ordres s'apprêtent enfin à porter secours aux provinces qui en

(1) Le général Durando s'était enfin décidé à passer le Pô sans l'autorisation du Pape, à la condition que le Gouvernement vénète se chargeât de solder les troupes, ce qui eut lieu. Les corps francs pontificaux, qui seuls avaient passé, dès le 7 avril, venaient de faire publier l'interpellation suivante:

« L'opinion publique se plaint hautement de l'inertie persistante du général « Durando et des troupes sous ses ordres, on ne sait comment expliquer cette « inaction en face des sollicitations pressantes, réitérées de toutes les parties de « la Lombardie et de la Vénétie. Il se peut que la faute n'en soit pas au général; « mais alors que nos ministres s'expliquent! Une grave responsabilité pèse sur

attendent depuis si longtemps, et vis-à-vis desquelles notre bonne foi se trouve engagée par les promesses faites.

En nous hâtant de vous envoyer les cent mille livres que vous réclamez, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous dire franchement, général, que, si une partie des troupes sous vos ordres est nécessaire, comme vous l'observez justement, pour protéger Vicence et appuyer les mouvements de l'armée piémontaise, la présence d'une autre partie, et non la moindre, est indispensable pour défendre la ligne de l'Isonzo, qui se trouve à la merci de l'ennemi, dont le nombre augmente chaque jour et qui pourrait bien, laissant Palma-Nuova de côté, aller concerter ses mouvements avec ce qui reste de forces autrichiennes dans Mantoue, Peschiera et Vérone. C'est évidemment le plan des Autrichiens; comme c'est le seul qui puisse les tirer d'affaire, ils sauront vaincre leur lenteur habituelle et le mettre le plus vite possible à exécution.

En abandonnant l'Isonzo, on abandonne aussi la brave population du Frioul, qui jusqu'ici a fait tant d'honneur à l'Italie, et on donne lieu à l'Europe de dire ou de supposer, qu'au milieu du mémorable mouvement italien, il y a une chose qui manque : l'accord des volontés et des intentions; enfin que là où l'aide promise était le plus urgente, c'est là précisément que l'aide promise a fait défaut.

Il s'agit de l'honneur du nom Piémontais et Romain, de l'honneur du nom Italien! tout retard pourrait compromettre le mérite des sacrifices déjà consommés, la gloire de la victoire remportée. Déshabitués du métier des armes depuis des siècles, enchaînés comme nous l'étions du bras et de la pensée, nous ne rougissons point de tendre la main à des frères mieux aguerris, qui nous fi-

« eux : qu'on suppose un échec des armes italiennes, nos braves soldats sont « accusés de n'avoir porté aucun secours; si c'est une victoire, leur cœur éprou- « vera d'amers regrets de n'avoir contribué en rien à la gloire des armes italiennes.

« Lorsque des circonstances impérieuses, lorsqu'un peuple tout entier réclament « la guerre pour une cause juste et sainte, il faut savoir la faire résolûment et « avec énergie. De fait vous avez déclaré la guerre par votre drapeau, par vos pro- « clamations, par beaucoup d'autres actes, vous avez beau rester maintenant au « delà du Pô, le monde entier n'en sait pas moins que Rome et l'Autriche sont en « guerre! »

rent des promesses sacrées, de la tendre, après avoir fait nous-mêmes, tous les efforts possibles, pour nous armer, pour nous mettre en mesure, pour nous transformer subitement.

Les troupes piémontaises et romaines, ni leurs princes, ne peuvent douter de notre sincère gratitude. De notre côté, général, nous comptons entièrement, avec des sentiments fraternels, sur votre secours loyal et immédiat.

Signé : Le Président, MANIN.

PAOLUCCI, Ministre de la guerre.

LE GÉNÉRAL LA MARMORA AU GÉNÉRAL DURANDO.

VENISE, 21 avril.

Je suis depuis deux heures de retour à Venise et je viens de me concerter en toute hâte avec le gouvernement de la République, afin de pourvoir aux besoins les plus urgents du Frioul ; je vous écris de la salle même du conseil du gouvernement, en présence de tous ses membres. D'après la copie du rapport du comité d'Udine en date du 18, Votre Excellence remarquera la position malheureuse de cette province, insurgée avec l'espoir d'être secourue et maintenant laissée à la merci des Autrichiens, par le retard que l'armée pontificale met à passer le Pô. Les troupes Venètes dont la République peut disposer pour repousser l'invasion, consistent en volontaires dits croisés : ces forces seraient bonnes, unies à des troupes régulières, mais seules, elles ne peuvent se mettre en marche, puisqu'elles n'ont ni canons ni cavalerie. Pour ne pas laisser entièrement sans secours les malheureux insurgés du Frioul, il est indispensable de leur envoyer un noyau quelconque de troupes régulières. Or, les seules forces de cette espèce sur lesquelles la cause italienne dans les provinces venètes, puisse compter en ce moment, sont celles que commande Votre Excellence, et qui seront destinées à opérer dans les provinces de Padoue et de Vicence. Ces troupes sont

aujourd'hui plus que nécessaires pour fournir un centre de résistance contre l'invasion, qui menace de prendre à revers toute notre armée par sa jonction avec les troupes ennemies de Vérone. C'est cette jonction que nous devons empêcher à tout prix; c'est en ce moment la grande question de la campagne; or, l'unique moyen de l'empêcher, ou du moins de la retarder jusqu'à la solution des affaires de Vérone, c'est de porter la résistance vers le Frioul, et de ne pas abandonner à leur découragement les habitants insurgés de cette province. Le cas est si grave, que tant en mon nom qu'au nom de tous les membres du gouvernement de la République, je vous prie instamment de vous porter vers le Frioul afin de sauver, non-seulement cette province, je le répète, mais l'armée elle-même qui combat sous les murs de Vérone, en vous opposant à la jonction des deux corps ennemis. C'est sur vous seul, général, que repose, dans ce moment suprême, le salut de la patrie italienne; venez, venez en toute hâte! l'histoire et l'Italie vous béniront!

Le général, La Marmora.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A M. CALUCCI, SON ENVOYÉ A MILAN.

21 avril 1848.

Le Gouvernement ne croit pas devoir vous laisser ignorer les faits militaires du Frioul. L'ennemi, après s'être massé sur l'Isonzo, a passé notre frontière, et remontant le long du torrent Torre, s'est approché d'Udine, bloquée peut-être à l'heure qu'il est. Il paraît qu'il veut se réunir à d'autres corps qui sont prêts à descendre par la Fontebba et Corporetto. Les mouvements ultérieurs se feront vers le Tagliamento. Ne pouvant envoyer d'autres secours que celui de paysans armés et de croisés, nous avions stimulé les corps pontificaux placés sur le Pò. Mais Durando et ses troupes régulières, après s'être fait longtemps at-

tendre, après avoir demandé et obtenu des secours en munitions, en effets, en argent, se dirigent maintenant vers Vérone par l'Isola della Scala; en sorte que, pour couvrir les provinces venètes, il ne nous reste d'autre espoir que dans la division Ferrari ou dans les corps pontificaux irréguliers. Dès les premiers indices du danger qui menaçait le Frioul, nous avions porté nos craintes à la connaissance du roi Charles-Albert, en sollicitant le secours de ses armes pour soustraire nos provinces à la dévastation de l'ennemi. Aujourd'hui même notre chargé d'affaires le citoyen Paleocapa, membre du Gouvernement venète, part pour le quartier général de Sa Majesté; nous demandons en même temps des volontaires et des corps francs aux Lombards.

Le Président : MANIN.

INSTRUCTIONS

DONNÉES A M. PALEOCAPA, ENVOYÉ AU QUARTIER GÉNÉRAL DU ROI CHARLES-ALBERT [1].

Si le roi demande explicitement ou par ses ministres si nous sommes disposés à renoncer à la forme républicaine, que devrai-je répondre? — Répondez que nous accepterons la forme de gouvernement que la nation décidera. — Si le roi ou ses intermédiaires demandent si nous sommes décidés à nous constituer en un seul État avec la Lombardie, quelles que soient les dispositions et les déterminations de la Lombardie elle-même, que dirai-je ? — Si l'assemblée constituante décide que cette union doit avoir lieu, nous l'accepterons. — Si le roi faisait entrevoir l'intention de former un seul État de l'Italie septentrionale avec Milan pour capitale, que faut-il répondre ? — Vous diriez en-

[1] M. Paleocapa formulait les demandes et reçut les réponses par écrit.

core que nous sommes aux ordres de l'assemblée constituante. — Dans le cas où le roi insisterait sur le désir déjà manifesté par lui que les provinces lombardes et vénètes soient représentées par une seule assemblée, qu'aurais-je à dire ? — Faites observer que le Gouvernement vénète ne peut réunir que l'assemblée des provinces qui lui ont donné leur adhésion, mais ajoutez que la *première* proposition du gouvernement à l'assemblée vénète aura pour but de lui demander si elle entend se fondre avec l'assemblée lombarde. — Si la flotte sarde entrait à Venise pour vous porter secours, l'accepteriez-vous ? — Oui. — Si, enfin, le roi Charles-Albert témoignait l'intention de fortifier la défense de Venise par l'envoi d'un corps de ses troupes, que faudrait-il répondre ? — Que nous l'accepterions comme on accepte, en cas de péril, le secours d'un ami quelconque. »

LE COMMANDANT AGLABERT, CHEF D'ÉTAT-MAJOR AU CORPS PONTIFICAL, AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

PONT-SAINTE-MADELEINE, 22 avril.

TRÈS-HONORÉ PRÉSIDENT,

Je trouve en arrivant ici une lettre laissée pour moi par le général Durando ; lui-même est parti ce matin par le bateau à vapeur pour rejoindre son quartier général ; car toute sa division s'est déjà dirigée sur Ostilia et de là sur *Isola della Scala* pour appuyer l'armée de Charles-Albert.

Voici sa réponse à ma pressante lettre :

« Je suis désolé d'apprendre ce qui arrive sur l'Isonzo ; je « me rends sur l'échiquier ennemi avec 6,000 hommes ; je « vous envoie toute la division Ferrari avec les chasseurs à « cheval et l'artillerie. Les troupes à Badia y sont indispensa- « bles, si nous voulons préserver la Polésine des incursions de « la garnison de Legnano, augmentée depuis hier de 1,200 hom-

« mes, 10 canons et 400 chevaux ; si je retirais ces troupes, « demain ou après-demain, l'ennemi arriverait aux portes de « Rovigo. »

J'emporte l'original de cette lettre à Bologne pour le général Ferrari. J'ai envoyé tout ce que j'ai rencontré de troupes pontificales sur ma route à Trévise, où demain il y aura à peu près 1,800 hommes de réunis. Vicence restant pourvue, la Polésine gardée et la division Ferrari intacte pour se mettre en marche, je vais à Bologne presser le départ, et serai bien vite de retour à Venise.

Je vous embrasse du fond de l'âme,

Salut et fraternité.

A. Aglabert, commandant.

LE GÉNÉRAL FERRARI AU PRÉSIDENT MANIN.

Bologne, 22 avril 1848.

J'ai été très-affligé d'apprendre la situation déplorable du Frioul ; j'en ai écrit énergiquement au général Durando, qui a sous son commandement le corps d'opération ; je lui ai demandé la moitié de ses troupes régulières. J'ai offert en échange la moitié des miennes, afin de former un noyau compacte pour me diriger ensuite où les secours sont le plus nécessaires. Mais si je n'obtiens pas ce que je sollicite, il me sera impossible de m'éloigner de ma base d'opération, car ma division n'est composée que de gardes civiques et de volontaires, ainsi que s'en est assuré personnellement M. Zanetti, votre commissaire.

Je serais pourtant bien heureux de contribuer de ma personne au salut de votre patrie, qui est la patrie commune !

Signé : Général Ferrari.

LE GÉNÉRAL FERRARI AU GÉNÉRAL DURANDO,
COMMANDANT SUPÉRIEUR DU CORPS D'OPÉRATION EN VÉNÉTIE.

BOLOGNE, 22 avril 1848.

N'ayant pas reçu de réponse à la lettre que je vous ai adressée le 18, je vous fais remettre celle-ci par mon aide de camp, le colonel Masi; il m'en coûte de vous répéter que lorsqu'une armée est composée de vieilles troupes et de recrues, il est de devoir pour celui qui en assume le commandement supérieur de mêler les vieux et les nouveaux régiments, de les faire appuyer par les armes accessoires (cavalerie, artillerie et génie), en raison de leur force, afin d'éviter les désastres qui arrivent toujours lorsqu'un général divise complétement les vieilles et les jeunes troupes pour les faire agir séparément. J'espère donc que mes justes observations vous feront réfléchir et que vous vous déciderez à me céder la moitié de vos troupes contre la moitié des miennes; voici pour l'infanterie. Quant à ce qui regarde la cavalerie, l'artillerie et le génie, ces armes doivent être réparties en égales fractions; cela est d'autant plus nécessaire que les deux divisions, la vôtre comme la mienne, sont appelées à manœuvrer en pays plat, avec cette différence, que la vôtre s'appuie, pour ainsi dire, sur la droite de l'armée piémontaise, tandis que la mienne, selon vos instructions du 17 courant, est destinée à agir à longues distances, loin de sa base d'opérations, dans une contrée qui n'offre d'autres ressources que celles de quelques corps francs d'infanterie[1]. Il importe donc que cette contrée reçoive un prompt secours de tous ceux qu'on appelle les défenseurs de l'honneur et de l'indépendance italienne. D'autre part, général, étant habitué depuis longues années à cette franchise particulière aux soldats, je vous dirai que la responsabilité en pareille circonstance et le blâme de l'opinion publique doivent retomber sur celui ou ceux qui ont entre les mains le pouvoir. Ma division

[1] Udine dut capituler dans cette même journée, 22 avril.

sera concentrée demain à Bologne, et après quelques jours de repos, je me porterai vers Ferrare pour passer le Pô. J'attends donc de vous, général, des instructions claires et positives.

Général FERRARI.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A S. E. LE COMTE FRANZINI, MINISTRE DE LA GUERRE DE S. M. SARDE.

VENISE, 23 avril 1848.

Nous élevons un nouveau cri du fond de notre âme, vers le Piémont et vers son Roi; au nom de l'Italie, de l'humanité, de la justice, nous demandons des secours immédiats.

Udine vient de succomber, par suite de la discorde des généraux; chaque heure qui s'écoule peut enlever une partie de notre territoire, une partie de l'honneur commun. S. M. le Roi Charles-Albert nous fit les plus généreuses promesses; elles enflammèrent davantage encore les espérances nourries depuis de longues années; toute l'Italie avait compris que le jour de leur accomplissement était arrivé.

Nous n'avons pas la prétention de pénétrer les plans du Roi, mais nous ne pourrions nous taire sans remords, lorsque notre pays se trouve en un péril imminent, nous ne pourrions pas ne pas invoquer son secours, sans que le sang répandu ne retombe sur notre tête! L'espoir déçu augmenterait d'ailleurs la méfiance et les discordes qui feraient de nous la risée et la proie de l'ennemi.

C'est pour nous un devoir sacré aussi de vous informer, Excellence, de ce qu'on pense et dit dans notre pays; on y pense et on y dit presque unanimement qu'on aurait pu détacher de l'armée piémontaise de quoi couvrir et défendre au moins le Frioul, laissé sans défense à la merci de l'ennemi; que cela eût pu retarder l'attaque de Vérone et de Mantoue mais non l'empêcher, tandis qu'en se rapprochant de Vérone l'armée autrichienne mettra l'armée piémontaise elle-même en péril.

Quoi qu'il en puisse être à cet égard, l'espoir qui s'attachait au passage du Pô par le général Durando, avait ralenti d'abord l'élan populaire ; et aujourd'hui que cet espoir est trompé, le découragement s'empare des populations. Ce n'est point pour nous-mêmes que nous prions, c'est pour tout un peuple. Si nous pouvions croire que la forme de notre gouvernement fait tort à cette partie de l'Italie dans l'esprit du roi, nous lui dirions encore que ni nos actes ni nos opinions n'exerceront d'influence sur sa future destinée politique, dont la nation seule doit rester juge et arbitre souverain. Mais nous croirions offenser l'âme de S. M. et la dignité humaine en descendant dans un tel péril à de telles explications.

Nous nous bornons donc à réitérer, au nom de l'Italie et de l'humanité, notre prière en rappelant que le péril est extrême et que le moindre retard pourrait rendre le secours pire qu'inutile.

Au nom du gouvernement provisoire,

Le Président, MANIN.

PAOLUCCI.

MANIN AU GÉNÉRAL LA MARMORA (SUR LE TAGLIAMENTO).

VENISE, 24 avril 1848.

EXCELLENCE,

Nous regrettons d'apprendre que les forces réunies sur le Tagliamento ne font aucun mouvement pour venir au secours de leurs frères en péril. Au nom de l'Italie et de l'humanité mettez de côté votre peu de confiance dans des troupes *volontaires;* animez-les du courage dont vous-même êtes animé, et conduisez-les au combat ! Quelle qu'en soit l'issue, votre honneur n'en saurait souffrir, tandis que l'honneur du malheureux Frioul et l'honneur de bien d'autres serait atteint si l'on restait inactif ! Les trois bataillons que le général Durando envoie vous décideront à marcher en avant ; nous n'ajoutons donc rien. Vous con-

naissez les bruits qu'on propage ; il importe d'en éviter même le prétexte. Nous réitérons nos recommandations avec toute confiance.

Agréez, etc.

Le Président, MANIN.

LE COMTE FRANZINI, MINISTRE DE LA GUERRE DU ROI DE PIÉMONT, A M. PALEOCAPA, ENVOYÉ EN MISSION AUPRÈS DE CHARLES-ALBERT [1].

TURIN, 24 avril 1848.

D'après le tableau que vous avez fait à Sa Majesté de la triste position de quelques provinces vénètes, menacées par des troupes

[1] Le général Durando figure pour la première fois dans ce document comme placé officiellement sous les ordres du roi de Sardaigne Ici une explication devient indispensable.

Après avoir le 25 mars, béni du haut du Quirinal les bannières de toutes les troupes régulières, volontaires ou corps francs partis de Rome pour la guerre sainte, Pie IX se retrancha dans une attitude purement négative. Sans s'opposer ouvertement aux mesures belliqueuses de ses ministres (ce qui lui eût coûté immédiatement sa popularité), il refusa de s'y associer, se contentant de laisser faire. C'est aussi de cette façon peu régulière que le contingent pontifical avait été placé sous les ordres de Charles-Albert, et, ainsi qu'on l'a vu, ce fut une des causes de la longue et funeste hésitation du général Durando à passer le Pô. Dès que le passage fut enfin exécuté (16 avril), il devint impossible de prolonger davantage cette position équivoque qui plaçait les troupes pontificales en dehors du droit des gens et exposait les prisonniers de ce corps à mourir d'une mort ignominieuse. Le ministère romain insista donc énergiquement sur une déclaration de guerre à l'Autriche ; mais les cardinaux allemands à Rome se réunirent de leur côté, et le 25 avril vinrent déclarer formellement et en corps à Pie IX que cette démarche de sa part entraînerait leur séparation immédiate d'avec le Saint-Siége, tandis que par une déclaration contraire, le pape pourrait espérer d'obtenir plus tard de l'Autriche la restitution de tous les privilége enlevés à l'Église par Joseph II. (Voir : *Venice by Edmund Flagg*, etc., etc., publiée en 1853, c'est-à-dire deux ans avant la signature du concordat autrichien avec le pape.)

Pie IX, supposant, selon son expression, « *que tous les révolutionnaires étaient partis pour la guerre,* » se décida alors à frapper le grand coup et, le 20 avril, sans s'être consulté avec personne, il prononça la fameuse encyclique qui démontre par des motifs clairs et irréfutables l'impossibilité morale et matérielle

autrichiennes venues de l'Isonzo, Sa Majesté m'a donné des instructions pour charger le général Durando (commandant des

pour le chef du catholicisme d'être bon Italien ou de remplir les devoirs d'un prince temporel. Nous nous bornerons à en extraire les passages saillants au point de vue du sentiment national :

« Vénérables frères, nous avons maintes fois blâmé l'audace, etc., etc.

« Les Allemands ne sauraient non plus nous en vouloir de ce qu'il nous a été « impossible d'arrêter l'ardeur de ceux de nos sujets temporels qui, approuvant « les événements de la haute Italie et partageant la haine de tous les Italiens « contre la nation allemande, ont voulu coopérer à la cause commune.

« Mais, comme aujourd'hui plusieurs demandent que, nous réunissant aux peu- « ples et aux princes italiens, *nous déclarions la guerre à l'Autriche*, nous avons « cru qu'il était de notre devoir de protester hautement et dans cette solennelle « assemblée contre une telle résolution entièrement contraire à nos pensées, at- « tendu que, malgré notre indignité, nous tenons sur la terre la place de celui « qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité, et que, fidèle aux obligations de « notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, tous les peuples, « toutes les nations *dans un égal sentiment de paternel amour*, etc., etc. !... »

En entendant Pie IX prononcer ce discours, le cardinal Lambruschini s'écria avec raison : « Enfin il a parlé en Pape ! » Mais, dans le peuple, cette allocution excita un orage épouvantable, et qui probablement eût tranché à jamais la question de la papauté sans l'intervention de gens moins clairvoyants que bien intentionnés qui s'obstinaient à ne voir dans la défection de Pie IX que l'effet d'une faiblesse de caractère ou d'une influence étrangère accidentelle, au lieu d'y voir l'inflexible nécessité des choses et des positions.

Le 29 avril au soir, le ministère en masse donna sa démission, le 30 une émeute terrible éclata. Un historien contemporain, M. Montanelli, dit : « Jusqu'alors le « peuple romain n'avait cessé de prodiguer ses ovations au Pontife, parce qu'il « l'avait cru le saint protecteur de l'Italie. Dès qu'il le vit se confondre en ten- « dresse paternelle envers l'Autriche, l'émotion et la fureur du peuple furent telles « qu'il voulut à l'instant même en finir avec le régime théocratique. Les lettres « adressées aux cardinaux les plus suspects furent interceptées, leurs palais « assiégés. Le peuple s'empara du château Saint-Ange, la garde nationale donna « la main aux insurgés. Jamais plus favorable occasion n'avait été offerte de se « débarrasser à jamais de la domination des papes, etc., etc. »

Le même jour, les délégués de la Lombardie, de la Vénétie, de la Sicile, à leur tête le *Père Ventura*, adressèrent au Pape une lettre collective dont nous extrairons aussi quelques passages remarquables : « Très-saint Père, l'allocution pro- « noncée hier par Votre Sainteté dans le consistoire secret a rempli le cœur de « tous vos fils bons patriotes d'une immense douleur, à cause des interprétations « que peuvent y donner et qu'y donnent en effet la malveillance ou l'ignorance. « Non, saint Père ! vos fils ne peuvent pas croire que ces interprétations soient « en harmonie avec les intentions de votre cœur, où vivent et se concentrent les « sentiments de ceux qui croient à la puissance du droit, et maudissent la rai- « son du plus fort, de ceux qui aiment les opprimés et combattent les oppres- « seurs. Mieux que tout autre, vous savez que les nationalités ne sont pas œuvre « humaine, mais divine, que redevenir Italiens est pour les Italiens un droit sa-

M. ZANARDINI AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(Extraits.)

Paris, 4 mai 1848.

Le retard qu'a subi le départ du *Brasier* est pour nous un malheur incalculable, mais certainement ce n'est pas notre faute!

Dès le 17 avril, le ministre Arago avait consenti à mettre ce bâtiment à vapeur à notre disposition, pour aller chercher l'argent nécessaire à Venise, et il nous assura que l'ordre serait expédié à Toulon dans la journée même; le lendemain le colonel Charras, sous-secrétaire à la guerre, dit que l'ordre *était expédié* et il fit même réserver une place dans la malle pour Caotorta, afin d'arriver plus vite à Marseille; à notre retour de Londres, le 23, on nous dit que le *Brasier* devait être en mer, et voilà que, le 27, une lettre de Caotorta nous apprend que rien n'était disposé à son arrivée à Toulon! c'était pour nous le coup de la mort! Arago assura *sur son honneur* avoir expédié l'ordre; on consentit toutefois à en envoyer un second par le télégraphe. Eh bien, cet ordre, arrivé le 28 à Toulon, fut la première nouvelle qu'en eût reçue le préfet maritime! le *Brasier* n'a pu partir que le 1er mai.

Nous nous perdons en conjectures, toutes plus tristes les unes que les autres, nous ne pouvons parvenir à démêler le fil de cette intrigue. Dix jours de perdus pour nous et des jours si précieux! Avant-hier en recevant les tristes nouvelles du Frioul,

croire pendant six mois; on se remit à crier de plus belle : Vive Pie IX! mais malgré cela la confiance ne se rétablit jamais. La scission entre Pie IX et l'Italie date de ce jour; la défiance ne fit que s'accroître de plus en plus; elle aboutit, six mois plus tard (15 novembre), à une déplorable catastrophe qui devint le prétexte de l'expédition et du bombardement de Rome.

La défection de Pie IX est un événement trop considérable, elle eut une influence trop funeste sur le sort de l'Italie, pour la passer sous silence. Elle eut lieu aussitôt après l'évacuation de Milan et de Venise par les Autrichiens.

L'esprit de parti s'est obstiné à convertir l'effet en cause, en attribuant cette défection au meurtre de Rossi, qui eut lieu sept mois plus tard (15 novembre), et à la République romaine qui en fut la suite (le 9 février 1849).

Il importe de rétablir la vérité des faits en leur restituant leur date.

j'ai couru chez Lamartine; je l'ai conjuré, au nom de l'humanité, de faire partir immédiatement les fusils de Toulon sur un bâtiment de l'État et de les envoyer directement à Venise; il promit d'appuyer cette demande auprès du gouvernement; je le revis à cinq heures, il n'en avait rien fait! il promit de nouveau d'en parler le soir, et il ne tint pas plus parole. Ni hier, ni aujourd'hui, malgré cinq heures d'antichambre, je n'ai pu le voir, etc., etc. [1].

Voici maintenant les nouvelles politiques :

Lamartine affirme avoir des raisons à peu près positives de croire que Charles-Albert *nous trahit;* que lord Minto a proposé de donner Milan à Charles-Albert, *Venise à l'Autriche*, la Sicile à l'Angleterre, la Savoie à la France!

Lui-même, Arago et les autres protestent bien ne pas être du complot, mais je crains, je crains même fortement le contraire! Lamartine ajouta même qu'il considérait Venise comme perdue pour nous! A l'entendre, l'Autriche renoncerait à Milan, mais pour Venise elle sacrifiera plutôt son dernier soldat et son dernier écu. « *Il craint beaucoup,* dit-il, *que Charles-Albert ne cède aux menaces de l'Angleterre et ne se contente de Milan!* » Et il me disait cela tout tranquillement, comme une simple nouvelle que venait de lui donner M. d'Apony, qui sortait de chez lui!

Je lui suppose pourtant trop de bon sens pour abandonner aussi lâchement l'Italie!...

Il continue toujours à protester de *ses sympathies,* « mais, dit-il, on est trop pauvre pour faire la guerre. »

Lamennais me disait hier que nous sommes trahis de tous les

[1] Les faits qui paraissent inexplicables à l'agent vénitien ne le sont plus aujourd'hui. Le jour même où l'ordre de départ devait être envoyé au *Brasier* (18 avril), M. de Lamartine adressait à Tommaseo la lettre qu'on a lue, et qui indique suffisamment d'où pouvait provenir le mystérieux contre-ordre. Peu de jours après, la notification du blocus de Venise par l'Autriche vint fournir un argument pour faire revenir le gouvernement provisoire sur sa promesse d'envoyer directement les fusils par un bâtiment français. Le projet élaboré de compte à demi entre l'envoyé autrichien et le ministre de la république française, au sujet de la Vénétie, nous a été révélé depuis par ce dernier (*voir* page 197); mais alors un tel aveu aurait amené sa chute; aussi n'en parla-t-il à ses collègues et à ses propres agents diplomatiques que comme d'un plan *concerté entre l'Angleterre et Charles-Albert.* Ce fut la source de bien des jugements erronés et d'accusations injustes.

côtés ; que le gouvernement français adhère ouvertement au complot européen contre toutes les nationalités et contre la liberté. Je saurai aujourd'hui ce qu'en pense M. Thiers, etc., etc.

Si le gouvernement croit que le sacrifice de la République ne suffit pas pour nous sauver, qu'il envoie donc immédiatement un envoyé officiel pour être reconnu par la France. Je suis persuadé que quand même le gouvernement ne le voudrait pas, l'Assemblée le voudra. J'ai vu beaucoup de représentants, même des anciens légitimistes comme Larochejaquelein, Gustave de Beaumont, etc. ; tous veulent l'indépendance et la liberté de l'Italie, et ne feront aucune concession ; les républicains sincères, qui sont la majorité, sont aussi pour nous ; espérons donc ! Mais tous les hommes politiques s'accordent à penser qu'une rédemption réelle de l'Italie n'est possible qu'avec une diète nationale à Rome.

6 mai.

Arago nous est contraire, il a une peur affreuse de l'Autriche, et n'ose rien faire qui puisse le compromettre. Il n'est que trop certain qu'excepté de bonnes paroles, il n'y a rien à espérer de ces messieurs. Quant à Lamartine, il me semble qu'au milieu de ses phrases retentissantes et de ses images splendides, il ne fait autre chose que copier le système de M. Guizot, et je dois vous dire que je ne suis pas le seul à le trouver....

7 mai.

Hier M. de Lamartine m'a enfin exprimé sa douleur de ne pouvoir, par des considérations de sa politique extérieure, consentir à ce que les fusils soient envoyés directement à Venise ! !

Il paraît positif qu'une conspiration contre les libertés européennes se trame en Angleterre, personne toutefois n'en tient encore le fil....

8 mai.

Hier soir enfin, grâce à une espèce de miracle, nous avons pu découvrir la trame du complot, et connaître d'une manière po-

sitive les conditions de ce marché infâme dans lequel la France elle-même figure comme complice!

Les paroles ambiguës de Lamartine (toujours contredites par les faits), certains propos de ses intimes, les discours tenus par deux personnages désignés par lui pour les postes de Rome et de Florence, etc., nous avaient déjà mis sur la voie de cette affaire; aujourd'hui nous pouvons vous la garantir.

Quant à un royaume de la haute Italie, ils n'en veulent pas: ce qu'ils veulent le voici :

« Un morceau de la Lombardie à Charles-Albert. — *La* « *Vénétie à l'Autriche!* — Modène et Parme à la Toscane. — « Un prince toscan à Naples. — Un prince de la maison de « Savoie à Palerme. — Assemblée nationale. mot beaucoup « trop nouveau et impossible tout au plus : *un congrès régula-* « *teur des princes!* — La Savoie, bien entendu, à la France. « — Le protectorat de la Sicile à l'Angleterre. »

La France est plus monarchique que jamais; c'est, comme je vous l'ai dit, le vieux système avec des mots nouveaux!

Pour l'amour de Dieu, vous, notre premier citoyen, ne dédaignez pas cet avis et agissez en conséquence ; tous les meilleurs d'entre les nôtres sont prévenus du complot; Milan se fera *raser* plutôt que d'abandonner Venise aux Autrichiens. Que ce soit donc Charles-Albert; mais ayons l'*unité*, et ne nous donnons pas sans stipuler une Assemblée nationale à Rome. Le moment est solennel, il n'y a pas de temps à perdre; nous sommes vendus, lâchement vendus par celui-là même qui inaugura le principe de la reconstruction des nationalités! Je n'ajoute rien, ce serait une sotte chose que de vouloir donner des conseils à un homme de votre cœur et de votre esprit; les faits suffisent, mais soyez persuadé qu'ils sont exacts et que le cœur me saigne d'avoir à vous les dire. Vous comprenez facilement maintenant pourquoi je n'ai rien pu obtenir pour les fusils. Aujourd'hui on doit nommer le nouveau gouvernement, nous verrons demain!

ZANARDINI.

P. S. Le gouvernement à peine nommé, je demanderai à Lamartine (qui sans doute en sera le chef) de m'accorder une audience particulière ; je le conjurerai de nous dire franchement sa pensée pour l'avenir. Mais je sais d'avance qu'il me répondra : *sympathie, amitié, désir*, et qu'ensuite il s'en tiendra au marché déjà conclu !

ZANARDINI.

RICHARD COBDEN A MANIN.

LONDRES, 9 mai 1848.

Je n'ai reçu votre lettre que ce matin; le retard provient de ce que j'habite la campagne pendant les vacances parlementaires.

Je suis peiné de voir que vous supposiez à notre gouvernement une attitude hostile vis-à-vis de votre pays.

Soyez persuadé que le peuple ici nourrit les sentiments les plus sympathiques pour l'Italie, et particulièrement pour vous dans votre lutte contre l'Autriche. Peut-être bien y a-t-il exagération dans ce qu'on raconte de l'hostilité témoignée par notre ministre à Turin aux insurgés de Milan ; je n'ai pas de renseignements précis à cet égard; j'admets toutefois qu'il se soit cru obligé de faire des efforts pour empêcher Charles-Albert de se rendre agresseur de l'Autriche, et que n'y réussissant pas, il ait protesté ; il aurait suivi en cette occasion la même voie que l'Angleterre a déjà suivie dans l'affaire de Cracovie (quand les trois puissances protectrices ont détruit son indépendance), et il l'aurait suivie par le même motif, qui est : que l'Angleterre, ayant malheureusement participé au grand arrangement ou plutôt au grand dérangement de l'Europe en 1815, ses hommes d'État se croient obligés de protester contre toute violation de ces mêmes traités.

Je crois qu'en y réfléchissant avec calme, vous trouverez que

la règle qui régit les relations internationales forçait notre gouvernement d'en agir ainsi [1].

Mais j'ai la *certitude absolue*, que le ministère n'outrepassera pas cette limite, et qu'il ne tentera de soutenir les inté-

[1] Le ministre anglais à Turin était sir R. Abercromby, l'un des hommes les plus dévoués à la cause italienne. Une de ses dépêches, adressée à lord Palmerston datée du même jour que la lettre de M. Cobden, prouve la justesse des vues de ce dernier.

TURIN, 10 mai 1848.

MYLORD,

Les craintes d'une invasion française, sous prétexte de venir en aide à la cause italienne, augmentent de jour en jour en Piémont.

J'ai toujours répondu à ce propos : « que l'Italie doit s'arranger de manière à ne pas donner à la France un juste motif de revenir sur sa déclaration à ce sujet; que la prompte fin de la guerre serait la solution la plus sûre de cette question, et que si on pouvait y arriver par un consentement mutuel, ce serait infiniment préférable à la lutte armée.

Mais, pour que cette solution fût possible, il ne faudrait rien moins que l'entière évacuation de l'Italie par les Autrichiens, et la reconnaissance formelle de son indépendance. J'ai puisé cette conviction dans mes rapports avec les gens qui connaissent le mieux l'état des esprits dans ce pays, et ce qu'on peut ou ne peut pas faire.

Je ne prétends pas dire que les Italiens soient en position d'empêcher Radetzky (lorsqu'il aura reçu ses renforts, de réoccuper militairement la Lombardie et la Venétie; mais il est certain que, même dans les circonstances les plus favorables, le gouvernement des provinces reconquises par la force des armes sera toujours pour l'Autriche une cause de lourdes et permanentes dépenses.

Toutes ces considérations devraient, ce me semble, disposer l'Autriche à écouter la voix de la raison et un bon conseil. Pourvu que son honneur soit sauf, elle devrait réfléchir si vraiment elle ne ferait pas mieux, dans son propre intérêt, d'en venir à un arrangement large et définif avec les provinces italiennes.

Mais toute nouvelle tentative de mesure dilatoire ne pourrait aboutir qu'à un échec, outre qu'il en résulterait pour le présent et l'avenir un sentiment de méfiance contre n'importe quelle proposition venant de l'Autriche.

Si l'Autriche pouvait une fois se résoudre à négocier *honnêtement* (make up her mind to negociate honestly), pour l'évacuation de ces provinces et la reconnaissance du nouveau royaume constitutionnel de la haute Italie contre un arrangement pécuniaire avantageux, elle trouverait certainement les dispositions les plus libérales, tant dans ce pays que dans les provinces qui s'y unissent.

Je suis persuadé que nous ne pourrions rendre de plus grand service à ce pays et à l'Italie en général, qu'en l'aidant par tous les moyens en notre pouvoir à terminer la lutte actuelle en Lombardie, d'une manière prompte et satisfaisante. Mais pour qu'elle soit satisfaisante, il est indispensable que les Autrichiens évacuent l'Italie, qu'ils reconnaissent son entière indépendance. *Toute autre solution quelconque* ne servirait qu'à préparer pour l'avenir de nouveaux soulèvements et de nouvelles luttes.

ABERCROMBY.

rêts de l'Autriche contre l'Italie ni par la voie des armes, ni par celle de la diplomatie.

L'opinion publique est fortement opposée en Angleterre à toute intervention dans les affaires intérieures des gouvernements du continent, et bien que notre gouvernement soit, comme vous le savez, en grande partie dans les mains de l'aristocratie, le peuple y est assez fort pour empêcher qu'un ministre des affaires étrangères, quelconque, ne nous entraîne dans une guerre pour le maintien du *statu quo* dans n'importe quelle partie de l'Europe. Quel que soit donc le langage de nos journaux, croyez bien que les forces anglaises ne pourront *jamais* être employées contre la nation italienne. Toutes nos sympathies sont avec vous et nous attendons avec joie le moment où, délivrés du joug de l'Autriche, vous servirez de nouveau de modèle au monde entier en fait de liberté, de science et de civilisation.

Rappelez-moi à nos amis communs.

R. Cobden.

LE CITOYEN G. TRÈVES AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE [1].

Venise, 9 mai 1848.

Je viens joindre 100,000 livres aux dons que les entraînantes prédications de ces derniers jours font affluer de toutes parts;

[1] Deux moines, Gavazzi et Ugo Bassi (aumôniers des croisés pontificaux), enflammaient par leurs prédications patriotiques l'enthousiasme des riches et des pauvres, des jeunes et des vieux. A la suite d'une seule prédication, dit *Flagg*, 20,000 francs en argent furent recueillis, outre une immense quantité d'argenterie, provisions, armes et vêtements. Les femmes donnaient leurs bijoux, celles des plus basses classes mêmes sacrifiaient leurs boucles d'oreilles, leurs chaînes appelées *jaserons*, les grandes épingles d'argent dont les plus pauvres se servent à Venise pour attacher leur longue chevelure. En ce moment de fièvre patriotique, et sous l'influence des discours des deux moines, tous les articles de ménage superflus, même indispensables, comme matelas, etc., furent apportés par les plus pauvres gens pour servir aux troupes; les porteurs d'eau du Frioni apportèrent jusqu'aux seaux en métal qui servent à leur profession. Une jeune fille, dont le fiancé venait d'être tué par les Autrichiens, apporta son alliance.

la moitié à verser de suite, au gré de la caisse centrale, l'autre moitié dans le courant du mois de juin prochain. La difficulté des rentrées tant en ville qu'au dehors, et la nécessité de ne pas retirer subitement le crédit auquel m'oblige le cours de mes affaires vis-à-vis de mes correspondants et de mes concitoyens, servira d'excuse, je l'espère, au délai partiel de mon offrande.

Je suis avec respect, etc.

G. Trèves.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU CITOYEN TRÈVES.

Venise, 9 mai 1848.

Le gouvernement provisoire de la République vénète n'est pas surpris, citoyen, de votre patriotique générosité; car même avant de l'avoir reçue, il avait pressenti votre don, et se l'était en quelque sorte garanti à lui-même. Une telle confiance, seule louange qui soit digne de vous, était fondée sur l'usage que vous avez fait pendant toute votre vie d'une richesse bien acquise, modestement dépensée.

La valeur principale de votre don est qu'il servira d'exemple et de puissant stimulant à tous, et de grande consolation à quiconque aime la liberté et considère comme chose sacrée la dignité de la patrie.

Le président, Manin.

Camerata.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AUX CITOYENS A. ET F. GIOVANELLI.

Venise, 9 mai.

La caisse centrale n. 1 recevra le généreux don de 70,000 livres offert par votre libéralité au besoin de la patrie. C'est en son

nom que le gouvernement provisoire vous fait les plus vifs remercîments et qu'il vous témoigne la plus profonde reconnaissance. La récompense d'aussi nobles actions se trouve dans le cœur; l'Italie devenue libre et indépendante vous nommera parmi ses enfants les plus dévoués.

Le président, MANIN.

CAMERATA.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(*Bulletin de la guerre.*)

VENISE, 10 mai 1848.

Le général Ferrari a eu hier une rencontre avec les Autrichiens et s'est battu valeureusement pendant onze heures consécutives; mais les secours sur lesquels il avait compté n'étant pas arrivés, il dut se retirer sans perte sur Trévise.

Cette ville se trouve maintenant protégée par le corps considérable du général Ferrari qui y restera jusqu'à ce qu'on sache quels ont été les mouvements du général Durando [1].

ZENNART, secrétaire général.

[1] La jonction des armées de Nugent et de Radetzky fut la conséquence de l'affaire de Cornuda, très-honorable pour les volontaires, mais malheureuse et décisive pour l'issue de la campagne. Un auteur militaire (Carrano) en dit ce qui suit :

« Les volontaires se battirent pendant une journée entière à Cornuda ; mais attaqués de nouveau le lendemain, et Durando, qui avait promis de venir à leur secours, n'arrivant pas, ils durent se retirer sur Trévise et puis sur Mestre, ce qui força Durando de se porter derrière la Brenta. Durando et Ferrari, qui auraient dû agir toujours d'accord et vigoureusement, n'en firent jamais rien ni l'un ni l'autre ; toujours trompés et déroutés par l'ennemi, ils ont fini par lui laisser le passage libre. »

(CARRANO, *Diffesa di Venezia.*)

CORRESPONDANCE

ENTRE LES GOUVERNEMENTS DE MILAN ET DE VENISE.

LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE MILAN A CEUX DE VENISE.

Les comités départementaux de Trévise, Padoue, Bellune et Vicence se sont adressés aux soussignés pour solliciter leurs bons offices auprès de votre gouvernement, pour qu'il veuille bien arrêter le principe de l'union de la Lombardie avec la Vénétie, et celui d'une seule assemblée pour ces deux provinces.

Les soussignés voient dans la première de ces demandes l'expression d'un louable patriotisme, et dans la seconde l'indication du moyen le plus facile pour arriver au but : qui est d'unir les deux pays d'un lien indissoluble.

Les vœux exprimés par les provinces vénètes sont en même temps ceux de notre gouvernement et de la Lombardie entière; nous sommes convaincus que ce sont aussi les vôtres, etc., etc. En nous faisant auprès de vous les interprètes des provinces qui ont bien voulu s'adresser à nous, nous avons l'espoir de trouver de l'écho dans votre pays.

Signé : CASATI président;
GUERRIERI, — GIULINI, — CORRENTI, secrétaire.

RÉPONSE

DU GOUVERNEMENT DE VENISE A CELUI DE MILAN.

VENISE, 12 mai 1848.

Nous sommes en possession de votre affectueuse lettre du 5 courant. L'union des provinces lombardo-vénitiennes a toujours été pour nous un désir très-sincère et nous croyons l'avoir montré en toute circonstance. A l'occasion du vœu qui vous a été

exprimé par les provinces vénètes d'une assemblée unique comme moyen d'arriver plus facilement à ce but, vous ajoutez « que tel est aussi votre propre désir et celui de toute la Lombardie. »

Il résulte de ces paroles, que dans votre conviction, en présence de l'assentiment donné par les deux membres de la future famille, les deux gouvernements provisoires ont qualité pour établir ce principe. En présence d'une conviction si formellement exprimée par vous, chers et honorés frères, que nous aimons et respectons, une plus longue hésitation ne nous semble pas permise; nous vous déclarons donc notre sincère et complète adhésion à l'unification des destinées lombardo-vénitiennes *telles qu'elles pourront être fixées par une assemblée unique* [1].

Le président, MANIN.

PALEOCAPA.

M. ZANARDINI A MANIN.

PARIS, 12 mai.

Vous connaissez maintenant l'échec de Lamartine dans le vote de la Commission exécutive..... Dans tous les cas son influence est perdue ou à peu près; et c'est bien fait! Car soit faiblesse, fantaisie ou toute autre cause, ce qu'il y a de sûr, c'est que la politique, inaugurée par le système de l'*attraction rayonnante*, ne pouvait faire que beaucoup de mal à l'Italie, et en général aux libertés de l'Europe, dont nous avons tant besoin! Ce dont tous les hommes bien intentionnés se réjouissent, c'est de la nomination de Jules Bastide. Les paroles me manquent pour louer dignement l'âme candide de cet honnête homme; ses plus grands ennemis expriment leur haine par ces mots : « Quel dommage

[1] Le gouvernement de Venise avait refusé jusque-là d'adhérer à une proposition qui, au point de vue strictement légal, aurait dû être soumise d'abord aux deux assemblées convoquées séparément. Du reste, la concession faite par Manin, sur l'insistance du gouvernement de Milan, n'eut pas de suite; car le jour même (12 mai) le gouvernement de Milan abandonnait sa proposition en décrétant la formation de *listes* pour l'annexion au Piémont sans intervention d'*une assemblée quelconque*; le gouvernement de Venise refusa péremptoirement de suivre cet exemple.

qu'un tel homme ait de telles opinions ! » enfin c'est un type de l'antique et sincère vertu républicaine ! Dans une longue conversation que nous eûmes avec lui, Frappoli et moi, il y a de cela cinq jours à peu près, il nous dit entre autres choses : « Si l'on « refuse de prendre en main la politique européenne *franche-* « *ment, énergiquement*, telle enfin que je la comprends, je ne « reste au pouvoir ni comme premier ministre ni comme subal- « terne. » Aussi, une fois qu'il aura nettement exposé sa pensée pour ce qui nous concerne, nous pourrons compter qu'il ne s'en écartera pas...

14 mai.

Je dois vous dire qu'en parlant, il y a six jours, à Bastide du marché secret qui proposait de livrer Venise à l'Autriche et de donner Milan au Piémont en échange de la Savoie, il s'était borné à assurer que, quant à lui, il ignorait complétement ce qui en était, tandis qu'hier, il affirma d'une manière positive l'innocence et la non-complicité de la France, et il ajouta : « *Tant que je serai au pouvoir, on me donnerait, non pas la Savoie, mais Nice et la rive gauche du Rhin, que je n'accepterais pas, au prix d'abandonner Venise aux Autrichiens*[1]. »

Mais il nous a répété aussi que, selon lui, l'établissement d'un royaume de la *haute Italie* serait une chose funeste à l'Italie, au point de vue de son unité et de sa fédération futures, et en même temps à la France, et qu'autant il aurait protégé une fédération, autant il s'opposerait à cette fusion, etc.

En attendant, le complot de l'autre jour est toujours éventé, et

[1] Quels qu'aient été les événements ultérieurs, nous éprouvons le besoin de dire, qu'à notre avis, ces paroles, au moment où elles furent prononcées, étaient sincères; que, livré à ses seules inspirations, M. Bastide aurait compris que pour le gouvernement de la République française, il n'y avait qu'un seul moyen honorable d'empêcher la fusion qu'il redoutait : *reconnaître la république de Venise.*

Nous terminerons ici, d'après les dépêches qui sont sous nos yeux, l'histoire souvent débattue des 20,000 fusils. Le gouvernement de Venise, en apprenant le revirement survenu, voulut d'abord rompre son marché; il trouvait dur de payer, lui si pauvre, 750,000 francs pour des armes qui n'arriveraient peut-être jamais; mais l'agent vénitien leur ayant mandé que le nouveau ministre, M. Bastide, semblait se formaliser de cette décision, la crainte de l'indisposer l'emporta; l'argent fut envoyé; les 20,000 fusils, sur l'ordre de M. Bastide, furent expédiés par voie de commerce sur Gênes; dix mille arrivèrent à Venise au mois d'octobre suivant.

nos deux perfides n'iront ni à Rome ni à Florence, quoique choisis par Lamartine ; Bastide dit à ce sujet : qu'il peut bien par amitié consentir à sacrifier son portefeuille, mais non la liberté des peuples. Bref, s'il dure, nous sommes sauvés !

J'ai eu aussi une conversation avec M. Milnes, membre du parlement anglais, très-libéral et très-favorable à l'Italie. Celui-ci me dit : « qu'à la vérité lord Palmerston pouvait désirer que l'Autriche conservât la Lombardie ou tout au moins Venise, mais que l'opinion publique en Angleterre lui serait en cela tout à fait contraire ; que du reste lord Normanby lui-même lui avait assuré que l'Angleterre n'interviendrait pas directement contre nous ; mais qu'il existait positivement à Venise un parti autrichien qui travaillait pour l'Autriche et qui avait des intelligences en Angleterre ! [1] »

Une autre personne digne de foi, qui avant-hier a vu à Londres M. de Metternich, lui a aussi entendu dire : « qu'on a pour lui, à Venise, *les plus vives sympathies !* et que l'Autriche renoncera à Milan, mais qu'avant de renoncer à Venise, elle sacrifiera son dernier écu et son dernier soldat ! etc. » Vous voyez combien nous avons besoin de ne pas heurter le gouvernement français !... »

ZANARDINI.

M. MANIN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE VÉNÈTE, A M. LIMPERANI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A VENISE.

VENISE, 16 mai 1848.

CITOYEN,

Notre gouvernement envoie les citoyens A. Aleardi et Gar à Paris, avec mission d'y représenter la République vénète dans tout ce qui touche ses intérêts et plus encore ses sentiments, en sollicitant avant tout la *reconnaissance officielle* de notre nouvel État.

En même temps que nous nous faisons un devoir de mettre ce fait à votre connaissance, nous vous prions instamment, M. le consul, de vouloir bien recommander nos susdits envoyés

[1] Voir les dépêches de M. Clinton-Dawkins.

à votre gouvernement : nous éprouverons une vive reconnaissance de la nouvelle preuve que vous voudrez bien nous donner dans cette occasion de votre bienveillant intérêt pour la cause italienne.

Ce que nous avons particulièrement recommandé à nos représentants, c'est d'exprimer à la France notre entière confiance que, dans le cas de complications politiques, elle saurait s'opposer efficacement à ce que jamais le traité de Campo-Formio puisse se renouveler pour Venise, ou le sort de la Pologne pour l'Italie.

Recevez, etc.

Le président, MANIN.

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

POUR MM. ALEARDI ET TOMMASEO GAR (*envoyés de la République vénète près la République française*).

VENISE, 15 mai.

Il est important que la République française *reconnaisse officiellement le gouvernement provisoire de la République vénète*, ainsi que l'ont fait déjà la Suisse et l'Amérique, et même implicitement le gouvernement du roi Charles-Albert, qui n'écrit pas simplement : au gouvernement provisoire de *Venise*, mais : au gouvernement provisoire de la *République vénète*. Il est vrai que la lettre de Lamartine à Tommaseo, l'envoi d'une frégate, la réponse faite à MM. Zanardini et Nani, chargés d'acheter des armes pour Venise, constituent quelque chose de plus qu'une reconnaissance tacite.

Ce qui est plus important que cet acte même, ce serait que la France fît entendre, aux peuples la promesse, aux princes l'avertissement formel, que jamais elle ne souffrira au delà des Alpes un nouveau traité de Campo-Formio, un nouveau partage de la Pologne. La France sait bien que l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, ses ennemies, profiteraient seules de ce marché ; et que dût-elle même y gagner la Savoie et un lambeau de l'Italie, le dommage, en définitive, serait pour elle.

Dire ces choses aux hommes du gouvernement ne suffit pas, et serait peut-être inutile. Il faut agir indirectement sur l'opinion publique au moyen de la presse, au moyen des députés les plus influents, etc.

L'utilité principale de votre mission consiste à faire qu'à Paris, où l'on a tant d'autres préoccupations, on pense aussi à nous; qu'on en parle un peu; qu'on y connaisse les sentiments et les idées, quelle qu'en puisse être la valeur, que dès le principe nous avons exprimés.

Si l'on vous demande quelles sont nos intentions pour l'avenir, répondez : Que le nom de gouvernement *provisoire* dit clairement qu'à la nation seule appartient le droit de choisir telle forme de gouvernement qui lui paraîtra la plus conforme aux besoins de l'époque. Les hommes qui composent le gouvernement provisoire ont leurs opinions, et ne les abandonneront pas, à moins que leur conscience ne leur en démontre l'erreur; mais la nation, nous le répétons, est libre de disposer d'elle-même.

Si l'on demande d'où vient le peu de succès qu'a eue jusqu'ici la guerre en Vénétie, vous alléguerez les secours trop tardifs, sans trop entrer dans tous les motifs du retard; vous alléguerez aussi le peu de cas que la plupart des chefs militaires font des milices volontaires, unique force pourtant que peut offrir un pays depuis longtemps déshabitué du métier des armes.

Ayez soin d'établir auprès du gouvernement français, comme auprès des envoyés des autres puissances, la légitimité de notre gouvernement; mais sans mendier toutefois des reconnaissances, ni avoir l'air d'excuser le fait. Pour faire respecter son bon droit, il faut montrer qu'on le tient pour incontestable.

Inutile de vous recommander de ne prendre part à aucune réunion, où des hommes, même très-honorables, conspireraient plus ou moins ouvertement contre un souverain quelconque. Conspirez, vous aussi, mais à visage découvert, avec les hommes les plus considérables de l'Allemagne que vous rencontrerez à Paris; conspirez, dis-je, afin que la véritable Allemagne reconnaisse enfin, que si l'on veut que l'Autriche redevienne allemande, il faut détruire la *monarchie autrichienne* (*Cospirate voialtri, ma a fronte aperta coi più autorevoli nomini di Germania che rin-*

contrerete a Parigi; cospirate dico, acciò che la vera Germania riconosca che per rifare alemana l'Austria, bisogna disfare l'austriaca monarchia).

Le président, MANIN.

ARRIVÉE DE LA FLOTTE NAPOLITAINE.

(*Extrait de la Gazette officielle de Venise.*)

VENISE, 17 mai 1848.

Hier c'était fête à Venise ! fête que même le souvenir du sang qui coule n'aurait pu empêcher.

Le 8 mai dernier, le gouvernement, à peine informé du débarquement à Ancône des troupes envoyées par le roi de Naples pour concourir à la guerre de l'Indépendance, se hâta d'envoyer une commission pour représenter à l'amiral, baron de Cosa, l'urgente nécessité de la présence de la flotte dans nos eaux, afin d'empêcher le blocus dont nous étions menacés.

L'amiral reçut nos envoyés en bon Italien dévoué à la cause; il se mit aussitôt, par le télégraphe de Giulia-Nova, en communication avec Naples et y expédia en même temps un de ses aides de camp, pour recevoir des instructions plus précises.

Le roi accorda sur-le-champ avec magnanimité l'autorisation demandée; la flotte napolitaine, composée de cinq frégates à vapeur, deux à voiles et un brick, quitta Ancône le 15 mai, et entra dans nos eaux, d'où sa seule apparition suffit pour chasser les Autrichiens, etc. [1].

[1] Ici suit une touchante description de l'accueil enthousiaste fait par les Vénitiens à la flotte napolitaine, et de leurs sentiments de profonde reconnaissance pour le roi de Naples.

Voici maintenant jusqu'à quel point ces sentiments étaient mérités.

La réponse transmise par le télégraphe à l'amiral de Cosa était effectivement d'acquiescer sur-le-champ à la demande des Vénitiens ; mais les instructions rapportées par son aide de camp (dans un pli cacheté à ouvrir seulement à quelques heures de distance d'Ancône) étaient la *défense absolue* de rien entreprendre qui fût hostile aux Autrichiens. Il va sans dire que les Vénitiens devaient ignorer cette dernière circonstance.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

VENISE, 20 mai.

Le gouvernement provisoire de la République de Venise, *Considérant* que la guerre actuelle pour l'indépendance de l'Italie exige de grandes dépenses et que les revenus de l'État sont diminués autant par les difficultés inhérentes aux circonstances, que par l'abolition et la réduction de certains impôts, décrétées pour le soulagement des classes pauvres, *Considérant* qu'il est indispensable de pourvoir vite et extraordinairement aux finances, ce qui ne peut se faire par des emprunts volontaires à l'intérieur, ni par des marchés passés à l'extérieur.

Le conseil entendu, ainsi que la représentation spéciale de chaque province dans sa session respective, décrète :

1° Un emprunt de dix millions de livres portant intérêt à 5 pour 100, est ouvert dans toutes les provinces unies de la République, qui ne sont pas occupées par l'étranger ;

2° Cet emprunt est déclaré *national* et garanti par la nation comme sa dette. Sur les vingt-neuf mille quatre cent cinquante-six actions de la compagnie du chemin de fer de Venise à Milan (devenues propriété nationale par décret du 20 avril dernier n° 3765) deux cent treize sont spécialement affectées à cette destination (sans préjudice de l'engagement pris antérieurement envers ladite compagnie pour trois millions de livres qu'elle a payées au trésor central).

Les articles qui suivent répartissent l'emprunt sur les différentes provinces, et ils indiquent comment il sera imposé à chaque contribuable, la forme des reçus, la délivrance des titres qui les remplaceront et enfin la forme du remboursement qui aura lieu dans les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853 et 1854.

Le président, MANIN.

CAMERATA.

M. CLINTON DAWKINS A M. MANIN.

VENISE, 20 mai.

C'est avec un regret sincère que j'ai lu dans la *Gazette de Venise*, publiée hier soir, gazette qui se dit l'organe officiel de la République de Venise, le bulletin de la guerre, daté de Trévise le 18 mai et signé Manaresi, sous-lieutenant, directeur du Bulletin officiel, dans lequel se trouve le passage suivant: *Noi teniamo in ostaggio il vecchio maresciallo Bianchi, e la figlia del generale Nugent.*

J'ai lu ce passage, monsieur, non-seulement avec regret, mais avec un sentiment d'horreur à cause des atrocités commises il y a peu de jours à Trévise sur trois prisonniers, qui ont été cruellement massacrés par la populace, sans autre motif, à ce qu'il paraîtrait, que d'avoir servi un prince autrichien, et ce qui est incroyable, cette affaire a été racontée dans une lettre citée par un journal de la Lombardie, comme une punition méritée.

Le sort de ces trois personnes, la manière dont a été considéré le traitement qu'elles ont subi, font que je m'empresse de vous apprendre la situation faite au maréchal Bianchi et à la fille du général Nugent, et j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu du gouvernement de la reine, ma souveraine, une dépêche qui m'ordonne de représenter aux autorités établies à Venise quel tort cela ferait à leur cause et au caractère de leur nation, en agissant cruellement ou avec précipitation envers un sujet autrichien quelconque pris par les Vénitiens pendant l'accomplissement de ses devoirs envers son souverain ; on me recommande en outre de faire remarquer plus fortement encore, que, dans toutes les guerres, on montre le plus grand respect, et on accorde la plus grande protection possible aux femmes et aux enfants que des événements font tomber au pouvoir des ennemis de leurs maris, de leurs pères, de leurs frères ou de leurs fils.

On me charge d'ajouter, monsieur, que le gouvernement de Sa Majesté Britannique ne peut pas croire que, sous ce rapport, ni sous aucun autre, les Vénitiens se montreront moins généreux

que les peuples des autres parties de l'Europe n'ont coutume de l'être; et je ne saurais douter un instant, monsieur, que vous rendrez justice à l'esprit de ces observations, et que vous ne perdrez pas de temps pour donner les ordres nécessaires afin qu'il soit pourvu à la sûreté des personnes que j'ai nommées, ainsi que de toutes celles qui pourraient se trouver dans une situation semblable, leur faisant immédiatement quitter un endroit où il y a trop de raison de craindre que leur existence ne soit en danger, et d'empêcher ainsi que Venise n'encoure le reproche d'avoir agi d'une manière indigne d'une nation civilisée.

J'ai, etc.

Signé : Clinton G. Dawkins.

M. MANIN AU CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS.

Venise, 20 mai 1848.

Monsieur le consul général,

Vous pouvez être bien persuadé que nous partageons complétement les sentiments exprimés par votre lettre, et nous croyons que pendant la courte période d'existence de notre autorité, nous avons donné des preuves, non-seulement de respect, mais encore de générosité envers un ennemi qui nous a fait tant de mal, et dont les cruautés augmentent chaque jour.

Les *atrocités* qu'il a commises dans le Frioul et dans les provinces de Trévise, *tout particulièrement sur les personnes âgées, les femmes et les enfants*, ne justifieraient pas cependant des actes semblables de notre part. Et nous espérons, monsieur, que comme vous avez exprimé votre horreur et vos regrets sur le sort

[1] Voir à ce sujet la lettre officielle des envoyés italiens au Pape, p. 109 ; deux lettres de G. Cantù à Silvio Pellico et à M. d'Azéglio, etc., etc.

des trois prisonniers de Trévise, de même les représentants des puissances de l'Europe et leurs gouvernements (surtout le gouvernement britannique) exprimeront les sentiments d'indignation que doit exciter dans tout esprit honnête la guerre barbare que poursuit l'Autriche *contrairement à toutes les coutumes des peuples civilisés.*

Quant au maréchal Bianchi et à la fille du général Nugent, on prendra des mesures plus effectives pour assurer leur sécurité personnelle [1].

Si l'on avait pu connaître d'une manière certaine les individus qui, au milieu d'une populace excitée, ont commis le meurtre des trois prisonniers (non-seulement coupables, comme vous le dites, monsieur, d'avoir servi l'Autriche, mais d'avoir entretenu une correspondance avec l'ennemi, sans autre but que celui de le favoriser, au détriment de leur pays), ils auraient reçu, de la main des autorités militaires, qui seules ont maintenant droit de juridiction à Trévise, le châtiment qu'ils méritent.

Nous vous remercions, monsieur, de votre humanité et nous vous prions de vouloir bien l'étendre sur toutes les familles italiennes affligées et détruites par cette guerre injuste.

Pour le gouvernement provisoire de la République Venète.

Le président, MANIN.

TOMMASEO.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VICENCE AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

VENISE, 20 mai au soir.

Aujourd'hui vers midi, nous avons été prévenus que l'ennemi était à cinq milles de Vicence à Lusiera. Une demi-heure après,

[1] Cette fille du maréchal Nugent est la même comtesse Strozzi expulsée du théâtre de *la Fenice* au printemps de 1858 par suite d'indignes provocations adressées aux Vénitiens de compte à demi avec un officier autrichien. (Voyez *Indépendance Belge*, du 3 mai 1858.)

on entendit les premiers coups de canon, et l'on vit les premiers incendies dans la campagne.

Dès la première alarme, le brave corps de volontaires Romains et les divers corps qui se trouvent ici, s'étaient portés en toute hâte à leurs postes respectifs. A deux heures et demie la fusillade devint très-vive en dehors de la porte de Santa-Lucca; une défense des plus brillantes eut lieu sur trois points à la fois, etc., etc.

Enfin l'ennemi se retira, poursuivi en dehors de la barricade, après avoir mis le feu à treize maisons et à un quartier du faubourg adossé à l'enceinte. Nous avons douze morts et soixante-dix blessés.

Les Allemands restent campés sous nos murs, et nous nous attendons à une vive attaque; mais nous sommes préparés à tout. Ils sont cinq à six mille avec deux escadrons de cavalerie, six pièces de canons, des obus et des fusées à la congrève; ces dernières ne nous ont toutefois pas fait grand mal.

Le comité départemental de Vicence.

(Suivent les signatures).

(*Gazette officielle de Venise. — Bulletin de la guerre.*)

L'ASSESSEUR AU COMITÉ DE LA GUERRE, COLONEL CAVEDALIS, AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(Mestre, 21 avril, 6 heures du matin.)

Le président Manin, le ministre Tommaseo ainsi que le général Antonini avec environ mille hommes viennent de partir par le chemin de fer de Padoue pour Vicence. Les munitions réclamées par cette ville vont être immédiatement expédiées, je les y accompagnerai moi-même. La feuille ci-jointe vous apprend les combats et les succès de la journée d'hier.

(*Bulletin du même jour, trois heures de l'après-midi.*)

Le président Manin et le ministre Tommaseo sont arrivés à Vicence, d'où ils écrivent que hier (20 mai) cette ville a résisté seule, sans secours, et a fait ainsi le plus grand honneur au nom Vénitien attaqué de tant de côtés. La perte des nôtres est minime comparée à celle de l'ennemi; on peut l'affirmer avec vérité. Ils annoncent aussi qu'aujourd'hui (21) le général Durando est entré à Vicence avec toutes ses troupes; un corps est resté à Montegaldella pour empêcher la jonction des deux corps d'armée autrichiens à Vérone [1].

ZENNARI, secrétaire général.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(*Bulletin de la guerre.*)

VENISE, 24 mai 1848.

L'escadre autrichienne a été aperçue hier devant Trieste, par l'escadre italienne, qui se compose de huit bâtiments sardes, huit napolitains et trois vénitiens. L'escadre italienne a cherché à envelopper l'escadre autrichienne, qui, aidée par les steamers du Lloyd, s'est réfugiée dans Trieste, juste derrière le môle de la Lanterne.

Nos forces navales alliées ont mouillé sur trois lignes. Un parlementaire autrichien est sorti pour demander ce qu'elles avaient l'intention de faire : on lui a demandé la restitution des navires

[1] Manin et Tommaseo ayant reçu dans la nuit du 20-21 la nouvelle de l'attaque de Vicence par les Autrichiens partirent immédiatement pour cette ville, afin de partager les périls d'une population, défendue presque exclusivement par des volontaires et des gardes civiques. Ils assistèrent au combat de la journée du 21, et se trouvèrent tous deux à côté du général Antonini, au moment où un boulet vint lui enlever le bras droit. Le général Durando étant arrivé dans la journée, Manin et Tommaseo retournèrent le 22 au matin à leur poste à Venise;

de guerre appartenant à la République de Venise, accordant vingt-quatre heures pour la réponse.

Le steamer napolitain *Il Carlo III* a été envoyé à Venise, au moment de son départ de Trieste, on entendait des coups de canon dans la ville.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(*Bulletin de la guerre.*)

24 mai, midi.

Nous recevons de Vicence les nouvelles suivantes :

Le signal d'alarme y a été donné hier soir à onze heures.

Les Autrichiens, après avoir conduit leurs bagages à Vérone, étaient revenus en force sur Vicence.

Le général Durando a immédiatement pris les plus prudentes mesures, et a occupé les meilleures positions.

Depuis hier soir à onze heures et demie, jusqu'à ce matin à neuf heures, et encore au départ du courrier, un combat acharné a eu lieu, pendant lequel nos troupes ont fait des prodiges de valeur.

Les forces autrichiennes sont postées à Agostino, San-Felice et à la porte San-Bartolomeo. Le principal corps d'armée s'étend dans la direction de la route de Vérone.

Les Autrichiens ont atteint la première barrière du côté de Vérone et occupé la caserne de San-Felice.

Nos troupes ont enlevé deux canons à l'ennemi. Tous déclarent que nos pertes sont minimes, et celles de l'ennemi considérables.

Le résultat n'est pas encore certain, mais il y a tout lieu d'espérer.

Des fusées et des obus ont été lancés toute la nuit sur Vicence, sans faire beaucoup de dégâts. La station temporaire du chemin de fer a été détruite par le canon.

La route de Padoue à Vicence est ouverte, et peut être parcourue pour les affaires générales.

On a fait cent cinquante-quatre prisonniers aux Autrichiens, parmi lesquels un major, deux officiers et un docteur ; ils ont été amenés par un corps romain, envoyé à Fontania pour brûler le pont qui est détruit ; cent quatre de ces prisonniers ont été mis en sûreté à Vicence, les autres seront envoyés à Padoue.

L'armée Napolitaine venant de Bologne est déjà en marche. Une grande partie est arrivée à Ferrare le 22 et a passé le Pô. L'ardeur de ces troupes italiennes va jusqu'à l'enthousiasme.

Le brave général Antonini, qui a perdu son bras droit pour la sainte cause de l'Italie, s'en glorifie. Nous espérons que sa vie est hors de danger, et qu'il rendra encore des services à la patrie.

ZENNARI, secrétaire général.

MANIN A M. LEOPARDI,

ENVOYÉ DU ROI DE NAPLES AUPRÈS DU ROI DE SARDAIGNE.

VENISE, 24 mai 1848.

EXCELLENCE,

La belle flotte napolitaine envoyée dans nos eaux, il y a peu de jours, a été accueillie et fêtée avec enthousiasme par toute la population : sa seule présence a suffi pour délivrer notre ville du blocus dont elle commençait à être enserrée par la flotte autrichienne, qui avait pu se renforcer à Trieste, au moyen de la réquisition, et de l'armement en guerre des bâtiments de commerce, au grand détriment de la patrie commune.

Mais au milieu des élans de la reconnaissance publique, le bruit se répandit subitement que la flotte napolitaine avait reçu un ordre de *rappel*. Ce bruit accrédité de mille manières jeta une profonde consternation dans les esprits. Excellence, vous

êtes dépositaire des hautes volontés du monarque qui a déclaré : « Vouloir contribuer avec les autres princes de l'Italie, à la « sainte guerre de l'indépendance italienne par l'envoi d'un « large contingent de terre et de mer. »

Nous avions tous compté sur ce contingent ; l'envoi subséquent de la flotte et de l'armée est effectivement venu nous donner raison de nous être fiés à la parole de votre roi. Mais si le bruit qui s'est répandu était vrai, non-seulement tous nos plans de défense se trouveraient ruinés, mais encore les mouvements de l'ennemi profiteraient d'autant mieux du manque subit du secours promis, que ce secours avait déjà commencé à coopérer avec nous, et que nous sommes par conséquent d'autant moins en mesure d'y suppléer aujourd'hui.

Nous n'ignorons pas, Excellence, vos nobles et énergiques efforts pour empêcher que l'armée ne soit arrêtée dans sa marche vers nos provinces. Nous ne pouvons donc douter qu'au besoin vous sauriez aussi vous opposer efficacement au renvoi de la flotte, vous appuyant sur les instructions reçues de la main de votre souverain, si plein de zèle pour l'indépendance italienne. Vous saurez, dans votre haute position et votre ardent patriotisme, nous donner des assurances propres à dissiper des craintes peut-être mal fondées [1].

Le président, MANIN.

PINCHERLE.

[1] Le jour même de l'arrivée de la flotte à Venise (15 mai), avait eu lieu à Naples la sanglante contre-révolution qui dispensa le roi Ferdinand de continuer le semblant de guerre nationale inaugurée par sa proclamation du 7 avril. Le 22, le général Pepe reçut à Bologne l'ordre inattendu de rétrograder. Il s'y refusa comme on sait et prit le parti d'écrire à Naples dans le vain espoir d'obtenir un contre-ordre. Ce jour-là, M. Léopardi se trouvait à Bologne et il avait soutenu le général autant qu'il avait pu.

Le mois de mai 1848 fut fatal à l'Italie ; des défections, soit ouvertes soit cachées, vinrent de toute part se joindre aux efforts de l'Autriche, pour lui enlever de nouveau son indépendance. Le 1er mai la défection du pape avait été connue à Venise; le 24, ce fut la trahison du roi de Naples. Que se passait-il ailleurs au même moment ? il est nécessaire de le rappeler pour faire comprendre la marche funeste des événements et les documents qu'on va lire.

Ce même jour, 24 *mai*, l'Assemblée nationale en France, sur la proposition de M. Drouin de Lhuys, président du comité des affaires étrangères, invitait *à l'u-*

CHARLES-ALBERT, ROI DE SARDAIGNE, ETC.

De notre quartier général de Somma-Campagna, 23 mai 1848.

Arrivé sur les rives de l'Adige, notre regard et nos pensées s'adressent directement à vous, peuples de la Vénétie, à vous

nanimité, le pouvoir exécutif à prendre pour règle de conduite le vœu suivant :

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Reconstruction de la Pologne ;
Affranchissement de l'Italie.

Ce vote eut lieu après un discours de Lamartine en réponse à de pressantes interpellations et aux rumeurs croissantes de son entente secrète avec l'Autriche. Voici quelques passages de son discours :

« *Non ! il n'est pas vrai, comme on l'a répandu, qu'il y ait eu à l'égard de « l'Italie la moindre entente, même confidentielle, contre la liberté Italienne en- « tre le ministre des Affaires étrangères de la république Française et l'Au- « triche ! C'est là une de ces calomnies dont on a cherché à flétrir la politique « du gouvernement provisoire ; et quand le voile tout entier pourra être déchiré, « vous verrez que cette calomnie tombera avec tant d'autres !*

« *Le dernier gouvernement avait, il est vrai, une semblable politique envers « l'Italie. Mais, à la minute même où la politique étrangère de la France a été « entre les mains de la République, cette politique a complétement changé... Vous « savez ce que nous avons dit : Pour leur gloire, pour leur honneur, pour la soli- « dité même de leurs institutions, il faut que ces peuples les achètent de leur « propre sang. Voilà la vérité. — Mais si ces peuples étaient trop faibles dans « leurs droits légitimes, etc., la France est là ; elle reste au pied des Alpes ; « elle est armée ; elle vous déclare tout haut, à vous ses amis, à vous ses enne- « mis, qu'à votre premier signal elle franchira les Alpes, et vous tendra cette « fois-ci la main libératrice de la France !...*

« *Mais vous disiez qu'on nous appelait en Italie ?* »

Après avoir lu plusieurs dépêches qui prouvent le contraire, M. de Lamartine continue :

« *Mais que les amis de l'Italie se rassurent ; si ce cri de détresse dont je vous « partais tout à l'heure venait à se faire entendre, la France interviendrait à son « mode et à son heure. Dans aucun cas, l'Italie ne retombera sous le joug qu'elle a « si glorieusement secoué ; dans aucun cas la France ne manquera à cette fraternité « pour vingt-six millions d'hommes, qui a été sa loi dans le passé et qui est « son devoir dans l'avenir !* etc., etc. »

Malgré les premiers avertissements de ses agents et le silence étrange de Lamartine, le gouvernement de Venise ne put conserver de soupçon après un tel discours et le vote qui le suivit.

Quelle était pourtant la réalité des faits ?

Le jour même, où ces magnifiques paroles furent prononcées, M. de Hummelauer

que, dès le commencement de la guerre, nous avions compris dans les paroles inspirées par la situation des provinces Italiennes s'affranchissant subitement de l'oppression étrangère.

Nous avons pris les armes pour assurer l'indépendance ita-

présentait à lord Palmerston le projet, conseillé et patronné par M. de Lamartine, d'après lequel la Lombardie devait cesser d'appartenir à l'Autriche, *mais non la Vénétie !* Lord Palmerston refusa de se faire médiateur d'une pareille proposition, par la simple raison qu'*elle serait indubitablement repoussée par les Vénitiens en ce moment indépendants.* »

Si la France et si le gouvernement Vénitien eussent pu se douter alors du sens réel des paroles de Lamartine et des excellentes dispositions du cabinet Anglais envers les Vénitiens, les événements eussent pris un autre cours. Mais le *vrai* ici n'était pas *vraisemblable* et, comme nous l'avons dit, l'un et l'autre cabinet étaient intéressés à dissimuler leurs véritables intentions.

Nous reproduisons ici le *projet* Hummelauer, pour ce qui concerne la Vénétie, ainsi que la réponse de lord Palmerston. (Voir *Correspondence respecing affaires of Italy*, t. II, p. 531.)

MEMORANDUM DE M. HUMMELAUER PRÉSENTÉ A LORD PALMERSTON.

Le 24 mai 1848.

La Lombardie cesserait d'appartenir à l'Autriche et serait libre de rester indépendante ou de se réunir à tel autre État italien de son propre choix. Elle se chargerait, par contre, d'une part proportionnelle de la dette autrichienne, qui serait définitivement et irrévocablement transportée sur la Lombardie.

L'*État vénitien resterait sous la souveraineté de l'Empereur.* Il aurait une administration séparée, entièrement nationale, concertée par les représentants du pays eux-mêmes, sans l'intervention du gouvernement Impérial, et représentée auprès du gouvernement Central de la monarchie par un ministre, qu'elle y entretiendrait, et qui serait chargé des rapports entre elle et le gouvernement central de l'Empire.

L'État vénitien supporterait les frais de sa propre administration et contribuerait aux dépenses centrales de la monarchie, comme le maintien de la cour Impériale, le service diplomatique, etc., en proportion de ses ressources et en prenant pour point de départ ce fait que le royaume Lombardo-Vénitien réuni serait chargé, sous ce titre d'un paiement annuel de quatre millions de florins environ, etc., etc.

La troupe vénitienne sera toute nationale, quant à son personnel ; *mais comme elle ne saurait être d'une force suffisante pour former une armée séparée, elle devra naturellement participer à l'organisation de l'armée Impériale et être placée sous les ordres directs du ministre de la guerre de l'Empereur. En temps de paix elle sera cantonnée dans l'État vénitien en fournissant un contingent pour le service de garnison à Vienne ; en cas de guerre, les troupes de l'État vénitien suivront l'appel de l'Empereur pour la défense de l'Empire.*

Les frais de la troupe vénitienne seront supportés par l'État vénitien., etc.

Signé, HUMMELAUER.

lienne ; jusqu'à présent Dieu a béni la sainte entreprise ; mais, pour la conduire à bonne fin, il faut dans tous ceux qui y participent de la confiance et une constante fermeté. Autant notre intention de poursuivre jusqu'à la fin notre entreprise est iné-

Réponse de lord Palmerston a M. de Hummelauer :

Foreign-Office, 3 juin 1848.

« Monsieur,

« Je me suis empressé de mettre sous les yeux de mes collègues et de Sa Majesté, « vos communications écrites et verbales au sujet de l'Italie, et le désir que vous « m'avez exprimé au nom du gouvernement autrichien d'arriver, au moyen de « nos bons offices, à un arrangement amiable du conflit qui existe dans le nord de « l'Italie.

« Je vous prie d'être persuadé, etc., etc., etc.

« Mais avant de faire aucune démarche dans cette affaire, il est nécessaire « pour le gouvernement de Sa Majesté de s'entendre avec le gouvernement au- « trichien, sur les bases de l'arrangement qui pourrait être fait, etc.

« A première vue, il pourrait sembler que le mieux (au point de vue de l'intérêt « autrichien) serait de recouvrer toutes ses provinces italiennes. Mais alors même « qu'il serait possible d'obtenir ce résultat, soit par la force, soit par la persuasion, « encore serait-il très-douteux que ce fût un élément de puissance et de force « réelles pour l'empire autrichien.

« L'esprit de nationalité et d'indépendance est devenu si universel et si fort « chez les Italiens que, pour maintenir sa domination, il faudrait, de la part de « l'Autriche, une dépense de forces militaires et d'argent telle, qu'aucun des « avantages qu'elle pourrait en retirer ne pourrait offrir une compensation suffi- « sante. On sait en effet que, au congrès de Vienne, cette opinion fut manifestée « par le gouvernement autrichien lui-même, quant à la Lombardie, et que c'est « contrairement à son propre désir que le dernier empereur fut induit à com- « prendre la Lombardie dans les domaines de sa couronne.

« Il est vrai que, d'après votre communication, l'Autriche propose un arrange- « ment par lequel la *Lombardie* serait libre de disposer d'elle-même comme il lui « conviendrait, à la seule condition de prendre à sa charge une part proportion- « nelle de la dette de l'Empire. Mais, en même temps, d'après cet arrangement, *les* « *provinces vénitiennes* continueraient, à des conditions modifiées, de faire partie « de l'Empire.

« Si cet arrangement était praticable, il est possible que, sous certains rapports, « il soit le plus avantageux, non-seulement pour l'Autriche, mais encore pour les « provinces vénitiennes

« Mais le gouvernement de Sa Majesté craint, que, tout raisonnable que puisse « être ce projet, et tout calculé qu'il soit pour être accepté des Vénitiens s'il leur « avait été proposé il y a quelques mois, les choses aujourd'hui ne soient allées « trop loin, pour que l'on puisse supposer qu'il serait accepté par eux ou qu'ils « puissent être amenés à l'accepter, si ce n'est uniquement *par la force mili-* « *taire*.

branlable, autant notre foi est grande que vous seconderez nos pensées et nos efforts : les uns comme les autres n'ont d'autre but que l'entière délivrance de la commune patrie du joug étranger.

C'est le vœu de toute l'Italie ; c'est le besoin de l'époque et le devoir suprême que nous voulons accomplir.

Que votre confiance réponde donc à la nôtre ; une fois la victoire remportée, cette cause pour laquelle nous combattons tous, ne saurait faillir.

CHARLES ALBERT.

« C'est pourquoi le gouvernement de Sa Majesté ne saurait consentir à se mêler « d'une négociation qui, dans son opinion, n'offre aucune chance de succès, ni « à faire une proposition qui, il en est certain d'avance, serait repoussée absolu- « ment par une des parties intéressées.

« Il appartient au gouvernement autrichien de calculer les chances que peut « lui offrir la prolongation de la guerre pour une réoccupation permanente et « avantageuse des provinces vénètes. Sous ce rapport, il y aurait présomption de « la part du gouvernement anglais à vouloir émettre une opinion.

« Mais le gouvernement de Sa Majesté la reine est convaincu qu'en calculant « les éventualités de l'avenir, le cabinet autrichien ne perdra pas de vue le nom- « bre et la nature des forces de toute espèce que l'armée autrichienne pourrait « avoir à combattre, ainsi que la difficulté de transformer de nouveau en sujets « fidèles, une population qui aura été engagée presque tout entière dans une lutte « ouverte contre les forces autrichiennes.

« Si donc le gouvernement autrichien, après avoir mûrement pesé toutes les « circonstances, était disposé à consentir à un arrangement basé sur les con- « ditions développées dans le Memorandum de M. Hummelauer, en date du 24 mai « au sujet de la Lombardie, *mais en les étendant en outre sur telle partie du « territoire Vénète qui serait convenue entre les parties respectives*, le gouver- « nement de Sa Majesté s'empresserait d'entamer sans délai une négociation sur « cette base.

« PALMERSTON. »

Quelques jours plus tard, pressé de nouveau à ce sujet par lord Ponsonby au nom de l'*archiduc Jean*, lord Palmerston développe les mêmes arguments et ajoute (Voyez *Correspondance*, t. III, p. 15 et 29) :

« Il y aurait sans doute quelques difficultés pour déterminer la ligne de frontière « entre l'Italie et l'Autriche. Il faudrait qu'elle fût tirée quelque part entre Trieste « et Venise ; peut-être le Tagliamento pourrait-il former la ligne de démarcation. « Au nord du Tyrol, la ligne pourrait être tirée quelque part entre Trente et Bol- « zano. Mais ce sont là des points de détail à discuter lorsque les bases fondamen- « tales auront été agréées par les parties. »

« PALMERSTON. »

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AU ROI CHARLES-ALBERT.

VENISE, 29 mai 1848.

SIRE,

Des rives de l'Adige, comme des rives du Tessin, vous avez voulu nous adresser la généreuse promesse de vouloir délivrer notre sainte terre italienne de la présence de l'étranger. Déjà votre vaillante armée combattait l'ennemi dans sa lutte désespérée ; déjà vos vaisseaux déployaient leur glorieux drapeau sous le rocher hostile d'où sont partis des bâtiments pirates menaçant notre ville ; déjà ils témoignaient ainsi solennellement de l'accomplissement de vos premières promesses.

Sire, vous avez aussi voulu répéter aux Vénitiens cette première assurance généreuse que l'unique but de vos efforts et de vos pensées est de délivrer la commune patrie du joug de l'étranger.

Grâces vous soient rendues, Sire, de l'intention toute patriotique de cette assurance.

Notre confiance, vous l'avez tout entière; notre reconnaissance est égale à la grandeur du bienfait.

C'est sur l'histoire que compte l'Italie pour donner au champion de son indépendance la seule récompense qui soit digne de lui.

Le président, MANIN.

PALEOCAPA.

MANIN A MASSIMO D'AZEGLIO, AIDE-DE-CAMP DU GÉNÉRAL DURANDO.

VENISE, 29 mai.

CHER AMI,

Les nouvelles de la guerre insérées dans la *Gazette de Venise*, proviennent de personnes qui se trouvent sur les lieux, ordinai-

rement des comités départementaux. Dans le cas où il s'y trouverait des inexactitudes, elles peuvent être rectifiées. Nous ferons insérer dans la même gazette les rectifications envoyées par vous ou par le général Durando.

Quant aux opérations *militaires* de ce général, je ne suis pas juge compétent de ce que vous me dites à ce sujet. Je remarque toutefois qu'on n'y trouve pas l'explication de trois points importants qui sont les suivants : . . . . . [1]

Je désire que ces faits puissent être démentis ou expliqués; car je désire pouvoir estimer sans aucune réserve tous les champions de la guerre d'indépendance actuelle.

Continuant avec la même franchise, je désire qu'on puisse démentir aussi le bruit public, selon lequel le corps du général Durando servirait à un but plutôt politique que militaire, et d'après lequel ce général, au moyen de ses agents, ferait répandre partout le bruit « *que les provinces Vénètes ne seraient point secourues efficacement tant qu'elles ne se seront pas données au roi Charles-Albert* »; ce qui aurait semé les dissentiments et la discorde, relâché les liens entre les autorités départementales et l'autorité centrale, et rendu difficile cette unité d'action sans laquelle on ne peut bien conduire ni l'administration ni la guerre.

Il ne saurait échapper à votre haute intelligence, combien un pareil bruit fait tort au caractère du roi, qui a promis un secours désintéressé, une guerre d'affranchissement, non de conquête il ne peut vous échapper combien il est nuisible à la cause italienne, de susciter des luttes de partis, dans un moment où tous les esprits devraient être dirigés vers un seul but : *chasser l'étranger ;* il ne peut enfin vous échapper combien cela est nuisible, même au point de vue de l'intérêt sarde, puisqu'en y

[1] Le marquis d'*Azeglio* avait écrit à Manin pour se plaindre des attaques lancées de tous côtés contre le général Durando, et des rapports malveillants envoyés des comités départementaux à la *Gazette de Venise*. Après en avoir démontré l'injustice, il demandait à Manin, à la fin de sa lettre, de lui dire sincèrement si quelques points des opérations du général Durando lui paraissaient encore obscurs? Pour répondre à cette interpellation, Manin mentionne brièvement les divers griefs du général Ferrari, connus déjà par les lettres précédentes. Nous supprimons toute la partie militaire de cette correspondance, pour ne nous occuper que de la partie politique.

ralliant les âmes lâches ou vénales, on en éloigne celles qui sont fortes et généreuses.

La dernière proclamation de Charles-Albert répète, il est vrai, la promesse généreuse d'un secours désintéressé ; mais au même moment une nuée d'agents sardes parcourent le pays, répandant partout des déclarations toutes différentes, opposées même à celles de la proclamation, et donnant ainsi un démenti honteux à la parole royale. Il paraît certain que plusieurs de ces agents se trouvent auprès du général Durando. La noble mission de démasquer et de chasser ces semeurs de discorde, ces *calomniateurs du roi* vous appartient, à vous qui professez la loyauté, qui aimez l'Italie et qui respectez votre souverain.

Quant à la lettre que le comité de Trévise a écrite au général Durando, vous pouvez être certain que notre gouvernement n'y a eu aucune part. En semant l'insubordination dans nos provinces, les agents pseudo-sardes dont je vous parle, ont obtenu ce résultat, que les comités départementaux ont pris l'habitude d'agir de leur chef sans aucune dépendance ; et le même jour, où le comité de Trévise écrivait au général Durando, il écrivit aussi à notre gouvernement une lettre encore plus acerbe, et il la fit imprimer et afficher, non-seulement dans Trévise, mais dans Venise même, sous nos yeux, à la porte de notre résidence.

Si nous voulons que la guerre de l'indépendance puisse réussir, et certainement vous le voulez, remettons, par pitié, toute discussion sur le meilleur système politique à suivre à l'intérieur à des temps plus calmes, laissant à la nation le soin d'en décider alors par un vote *éclairé, libre* et *légal*.

Aimez-moi, et croyez-moi,

MANIN.

LE MARQUIS D'AZEGLIO A MANIN.

VICENCE, 30 mai.

CHER AMI,

Votre lettre, posant si franchement toutes les questions, m'a fait grand plaisir. Avec vous, du moins, on sait à quoi il faut répondre, on n'a pas à se défendre contre des insinuations indirectes et non définies. Je poserai successivement les questions et les réponses :

1° Pourquoi le général Durando a-t-il cédé au général Ferrari la plus mauvaise partie de ses troupes pour soutenir les volontaires ? Le général Durando fut mis par le ministère romain sous les ordres de Charles-Albert qui l'a placé à Ostiglia ; en détachant l'infanterie pontificale pour l'envoyer à Trévise, parce qu'il en reconnut l'urgence, Durando outre-passait déjà ses pouvoirs, et montre toute sa bonne volonté, etc., etc. [1].

Arrivant maintenant au but politique qu'on prête au corps d'armée pontifical, et à l'imputation d'en avoir fait une sorte d'agence politique en faveur de Charles-Albert, hostile au gouvernement de la République, voici ma réponse :

Que Charles-Albert en donnant ses instructions à Durando ait eu en vue un but politique, ou pour parler net, qu'il ait voulu laisser ces provinces dans l'embarras, pour les forcer à se réunir à la Lombardie et au Piémont, je ne le crois nullement, puisque, en définitif, il se serait donné sur les doigts en attirant ainsi sur lui de nouvelles forces ennemies, lorsqu'il avait déjà bien assez de l'armée de Radetzky, appuyée sur les quatre forteresses ! Néanmoins, si vous me pressez absolument, comme je réponds de moi seul et non des autres, je vous dirai que je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est que ni Durando, ni personne de nous n'a jamais été mis dans le secret, et de plus que Franzini, de son

[1] Le marquis d'Azeglio réfute ici successivement tous les griefs allégués par le général Ferrari contre le général Durando.

côté, nous écrivait constamment : « Retenez Nugent », et que du nôtre on lui répondait : « On fera ce qu'on pourra, mais si vous n'envoyez pas de renforts, avec quatre mille hommes à peine contre quinze mille, que voulez-vous qu'on fasse? » A cela Franzini répliquait : que la grande affaire était à *Vérone* (en quoi il avait raison), et qu'on ne pouvait pas détacher de troupes, et nous lui répondîmes : « Alors l'ennemi passera inévitablement. » Or c'est précisément ce qui est arrivé.

Quant aux agents qui auraient été détachés du camp même de Durando, cela, sur mon honneur, n'est pas ; je n'y aurais certes pas donné les mains, ni lui non plus. Pendant tout le temps que j'ai passé sur le sol vénète, un seul individu m'a dit qu'il avait tâché, dès avant notre arrivée, de gagner les esprits à l'idée d'un royaume subalpin ; comme c'est là une opinion qui a toujours été la mienne, que je l'ai écrite à Milan et dite à qui voulait l'entendre, je n'ai pas pu lui dire que je trouvais *mauvais* ce qui me semblait *utile*. Mais précisément comme notre corps d'armée était venu et était considéré comme un allié de la République, il m'eût paru déloyal de contribuer d'une manière active à faire prévaloir l'une de ces opinions sur l'autre. J'ajoute que si je n'avais pas été officier dans cette armée, j'aurais probablement écrit et publié mon opinion à ce sujet. Mais dans ma position, il me semblait convenable et de ma délicatesse de m'en abstenir, etc.

J'ignore si tout ce que je vous ai dit vous a convaincu; mais il me paraît impossible que vous ne sentiez pas que je suis moi-même convaincu de ce que je dis.

MASSIMO D'AZEGLIO.

LE PÈRE UGO BASSI A MANIN.

Trévise, 27 mai.

Glorieux citoyen,

Je ne veux pas croire que Votre Excellence m'ait complétement oublié? Et aujourd'hui que je m'honore de trois graves blessures reçues au service de la patrie, j'espère trouver dans votre noble cœur non-seulement un souvenir, mais même de l'affection [1]; c'est pourquoi je m'enhardis à joindre mes instantes prières à la demande du deuxième régiment de volontaires au sujet de la promotion du colonel Bartoluzzi au grade de général. Nous n'avons que trop besoin d'un chef qui, à une grande intelligence des choses militaires, réunisse aussi le courage, l'intrépidité et, ce qui importe par-dessus tout, la passion de l'Italie et de l'indépendance.

Je viens frapper aussi à la porte du père de la grande famille vénète pour le supplier de toutes mes forces de fournir quelques subsides au deuxième régiment de volontaires pour lequel j'avais tout spécialement invoqué les dons des généreux Vénitiens le 9 courant. Croyez bien qu'ils sont dans un dénûment complet; ils n'ont absolument rien pour changer, ni chemises, ni chaussures : la discipline elle-même souffre d'un tel état de choses.

Voici ma main droite déjà tout endolorie d'avoir écrit ; c'est sur la blessure près du cœur que je fais serment d'être à jamais votre humble et affectueux serviteur.

Ugo Bassi, prêtre.

[1] Ugo Bassi avait été grièvement blessé à Vicence.

MANIN AU PÈRE UGO BASSI.

VENISE, 27 mai.

CITOYEN,

Vos glorieuses blessures ont excité l'admiration de notre population et augmenteront encore l'autorité de votre parole déjà si puissante. C'est un beau spectacle que de voir des prêtres italiens prêcher de la voix et de l'exemple à la fois. Vous avez montré la route aux autres; vous aurez la joie et la gloire de trouver des imitateurs nombreux.

Toute demande de votre part est à mes yeux un ordre auquel je serai heureux d'obéir toutes les fois qu'il me sera possible de le faire. Mais la promotion du brave colonel Bartoluzzi (déjà demandée par le comité départemental de Trévise) est pour le gouvernement vénète une impossibilité. Bartoluzzi est officier pontifical, et il nous a été notifié officiellement, et cela par une protestation formelle, que nous devons nous abstenir de conférer aucun grade à des officiers ou à des soldats dépendant de ce gouvernement.

Il en est de même des subsides, réclamés pour le deuxième régiment de volontaires; ce régiment aussi fait partie du contingent pontifical, pour les besoins duquel nous devons nous concerter avec l'intendant de ce corps d'armée.

Il ne saurait avoir échappé à votre perspicacité combien sont nombreux les ennemis ouverts ou cachés de notre république; combien ils s'efforcent de lui susciter des embarras et des difficultés de tout genre; avec quel plaisir ils verraient naître du désaccord et des conflits entre nous et le gouvernement pontifical, ce que nous devons éviter avec soin.

Conservez-moi votre bienveillance et croyez-moi votre bien affectueux [1],

MANIN.

[1] Les troupes pontificales, bien que soldées par le gouvernement de Venise, étaient placées sous les ordres de Charles-Albert; les restrictions apportées à l'action de Manin étaient donc naturelles; mais on comprend les difficultés contre lesquelles avait à lutter un gouvernement, sans force armée propre, et auquel il était interdit de récompenser même les volontaires accourus à son secours.

M. LEOPARDI, ENVOYÉ DU ROI DE NAPLES AUPRÈS DU ROI DE SARDAIGNE, A MANIN.

BOLOGNE, 31 mai.

Mes espérances ont été en partie déçues ; les chefs de corps protestent avoir reçu *directement du roi* défense de passer le Pô, à moins de nouveaux ordres de Sa Majesté, et ils veulent attendre ces ordres ; il a fallu céder. Les réponses de Naples doivent arriver dans deux ou trois jours au plus tard. Si, par suite de mes énergiques représentations et de celles du général Pepe (appuyées par les envoyés de la Toscane, du Piémont, du Pape, et à ce qu'on prétend, même par celui d'Angleterre) ces ordres portent *de passer le Pô*, tous le passeront avec joie.

Dans le cas contraire, il n'y aura que ceux-là qui préféreront la désobéissance à une infâme trahison, et il y en aura un bon nombre. Il y a, en outre, deux bataillons de volontaires pour lesquels il n'y a pas d'ordre de rappel.

Beaucoup d'officiers et de soldats qui étaient partis de Ferrare, nous reviennent. J'espère ravoir dans deux jours aussi l'artillerie ; et immédiatement on lui fera passer le Pô. Le colonel Lahalle, que les misérables entraînaient avec eux, s'est tué. Honneur à l'homme qui préféra la mort à l'infamie ! Le colonel Testa a été frappé d'apoplexie à force d'angoisses. On craint beaucoup que le colonel Sula ne se tue, lui aussi.

O éternelle infamie des Bourbons ! La colère divine ne peut tarder à les exterminer, j'en suis sûr !

Zanetti vous dira le reste de vive voix. Ne faites pas pour le moment un usage public de cette lettre, ni de celles que je vous ai écrites de Ferrare, ou en route. Ce n'est pas à cause de moi, mais pour le bien de la chose.

A vous de cœur et d'âme,

LEOPARDI.

LES DÉLÉGUÉS DES PROVINCES DE PADOUE, VICENCE, TRÉVISE ET ROVIGO AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(EXTRAIT.)

VENISE, 31 mai 1848.

L'indépendance de l'Italie ne resterait qu'un vœu, si l'on ne réalisait l'union qui seule donne aux nations la force et la dignité. Tout le monde sent le besoin de cette union, et les efforts de tous les États de la péninsule tendent vers ce but.

Lorsque vous avez bien voulu adhérer à l'indivisibilité de Venise d'avec la Lombardie (en ce sens que les destinées politiques de l'une seraient communes à l'autre), nous applaudîmes; car cette sage déclaration consacrait le principe que l'assemblée unique ne serait qu'un moyen pour fixer dans l'avenir la forme de notre commune existence politique, conformément à l'intérêt général reconnu par la majorité. Dans le calme de l'opinion publique, le gouvernement de Milan, ainsi que les comités des provinces vénètes, auraient, en effet, laissé à une assemblée constituante, convoquée après la victoire, le soin de fixer la condition politique de l'État lombardo-vénitien.

Mais le puissant secours apporté par le roi Charles-Albert à l'indépendance italienne, la gloire dont s'est couverte l'armée piémontaise excitèrent vivement dans la majeure partie des populations le désir de voir prononcer leur réunion immédiate aux États-Sardes. Par ce motif et par d'autres puissantes considérations militaires, financières et politiques, le gouvernement central des provinces lombardes jugea nécessaire de fournir à ses concitoyens un moyen d'exprimer légalement leurs vœux, même avant la réunion de la constituante, ce qu'il fit par son décret du 12 mai.

Les motifs qui ont poussé le gouvernement de Milau à cette détermination existaient à un plus haut degré encore pour les provinces vénètes, plus particulièrement exposées à l'invasion ennemie et moins pourvues de moyens propres à y opposer une

résistance efficace. De là naquit dans les populations de la terre ferme le même mouvement, et (vu le silence du gouvernement central) la nécessité pour les comités départementaux de suivre l'exemple du gouvernement lombard et d'ouvrir à chaque province la même voie légale pour manifester ses vœux sans retard.

L'époque fixée pour la clôture des souscriptions étant expirée le 29 courant, les comités devaient en faire le dépouillement et publier le résultat, qui ne peut être que conforme au vœu général qui motiva leur ouverture.

Mais les comités sont profondément affligés de la pensée que l'ouverture du scrutin, conduisant à la réunion immédiate des provinces au Piémont, dût les séparer de Venise, à laquelle les attachent tant de liens d'intérêts communs, de gratitude, d'affection et de glorieux souvenirs! . . . . . .

Animés d'un vif désir d'écarter la douleur et le dommage qui résulteraient pour tous de la dissidence de Venise, les comités de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo, représentés par les délégués soussignés, supplient le gouvernement vénète de prendre la situation des provinces en sérieuse considération et de préparer les voies à cette fusion dont nous espérons notre salut et notre gloire. Si, dans votre position particulière, le mode de votation adopté par la Lombardie et (à son exemple) par les provinces vénètes, devait vous paraître peu convenable pour recueillir les votes aussi promptement que les circonstances l'exigent, veuillez aviser à un autre moyen conduisant au même but.

L'urgence de la question égale son importance. Le gouvernement lombard a chargé une commission de s'occuper des études préparatoires qui serviront à fixer le système de gouvernement à suivre pendant la période de *transition*, c'est-à-dire depuis le vote actuel jusqu'à la réunion de l'assemblée constituante, et à organiser ce pouvoir transitoire. Par une circulaire du 12 mai, ce même gouvernement a invité également les comités de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo à s'occuper de ces études. En outre, il leur a fait sentir la convenance que quelques Vénètes vinssent débattre, au sein de la commission lombarde, les conditions spéciales de leurs provinces respectives. Les comités se proposent, par conséquent, d'envoyer dans ce but chacun un de

ses membres à Milan, et il serait déplorable que la ville de Venise seule n'y fût pas représentée !....

Vu les circonstances qui nous pressent, les délégués soussignés attendront jusqu'au samedi, 3 juin, la résolution du gouvernement central vénète, et ils espèrent qu'il voudra bien adhérer au vœu loyal des quatre provinces.

Un plus long délai entraînerait pour eux une trop grave responsabilité, et ils déclarent que le 4 juin les membres choisis par les comités se rendront directement à Milan, etc., etc.

Signés : C. Leoni, Député du Comité départemental de Padoue.
Tecchio, *idem.* de Vicence.
Pezzarolo, *idem.* de Trévise.
Cervesato, *idem.* de Rovigo

MM. ALEARDI ET GAR A MANIN.

Paris, 2 juin 1848.

Nous nous sommes présentés chez M. Bastide, qui est un homme intègre et qui nous a reçus avec cordialité.

Comme ses opinions régleront nécessairement la politique extérieure de la France, tant que durera ce ministère, nous croyons utile de vous les faire connaître.

M. Bastide est franchement républicain. Il verrait *de très-mauvais œil* la création d'un royaume de la haute Italie, sous la domination de Charles-Albert. Il blâme hautement les intrigues de ce roi, et déplore la résolution de la Lombardie. En somme il voudrait voir en Italie le triomphe du principe républicain varié seulement dans son application administrative; il dit s'en être très-franchement expliqué la veille avec l'ambassadeur sarde lui-même. En résumé :

« Le gouvernement provisoire de la République vénète, peut compter sur les sympathies de M. Bastide, quoique cependant il ait le *regret* de ne pouvoir pour le moment reconnaître officiel-

lement notre gouvernement, parce qu'il est *provisoire*, parce qu'il a déclaré vouloir suivre le sort de la Lombardie, et enfin par d'autres raisons encore, qu'on voudra bien sans doute nous faire connaître un jour ou l'autre ! etc.

A. ALEARDI, — T. GAR [1].

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AUX CITOYENS LEONI, TECCHIO, PEZZAROLO, CERVESATO, DÉLÉGUÉS DES PROVINCES VÉNÈTES.

VENISE, 2 juin 1848.

Mettant pour le moment de côté toute réflexion sur les faits qui ont précédé et motivé votre lettre, comme sur les circonstances, au milieu desquelles vous nous l'adressez, nous nous bornerons à vous annoncer que nous avons résolu d'interroger la volonté du peuple au moyen d'une assemblée qui sera convoquée pour le 18 courant.

Nous écrivons en même temps à M. Calucci, notre représentant auprès du gouvernement lombard, pour qu'il nous repré-

[1] M. Bastide, converti à la manière de voir de Lamartine, ne pouvait consentir à reconnaître la République vénète, car cela eût rendu impossible toute transaction future avec l'Autriche. Mais le prétexte mis en avant pour motiver son refus est singulier; en l'alléguant, M. Bastide fait valoir le soir, au nom de la République française, des arguments qu'il combat le matin au nom de cette même République. En effet, lord Normamby raconte que, dès le 2 mars, il avait répondu à une demande de M. de Lamartine, « qu'il était contraire à tous les précédents « d'une *vieille monarchie* d'accréditer un ambassadeur auprès d'un gouvernement « qui se considère lui-même comme *provisoire*. » Mais M. Bastide ayant fréquemment insisté, depuis son entrée au ministère, sur la reconnaissance de la République française par l'Angleterre, M. Normamby ajoute (*Mémoires*, t. II, p. 10 et 11) : « J'avais cru l'avoir convaincu personnellement que pour un gouvernement qui « se reconnaissait encore comme incomplet, l'expectative était la situation ordinai- « rement adoptée; mais il est revenu chez moi le même jour, etc., etc. Il a « répété qu'on pourrait adresser les dépêches à la *République française*, et il m'a « pressé de nouveau de faire tout mon possible pour éviter une mésintelligence « pour une *simple question de forme*. » Or, la conversation de M. Normamby avec M. Bastide, eut lieu le 29 mai, celle de M. Bastide avec les envoyés vénitiens le 1er juin.

sente, en tant que de besoin, dans les délibérations dont votre lettre fait mention.

Signé : le Président, MANIN.

TOMMASEO.

DÉCRET

DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE.

VENISE, 3 juin.

La République vénète, proclamée dans la ville de Venise le 22 mars et son gouvernement provisoire constitué le 23, ont reçu les adhésions spontanées de toutes les autres provinces du territoire de la Vénétie, excepté Vérone qui est occupée par l'ennemi. Les gouvernements provisoires institués au moment du départ des Autrichiens, dans lesdites provinces, ayant donné leur assentiment au gouvernement central de la République, limitèrent leurs propres attributions et prirent le nom de comités provisoires départementaux.

Le gouvernement provisoire de la République vénète avait fait connaître dès le principe, et de diverses manières, que rien ne serait préjugé sur la question de savoir quel était l'arrangement politique le plus conforme aux intérêts de l'Italie, mais que la guerre de l'indépendance finie, et le territoire débarrassé de l'étranger, cette question serait débattue et résolue en assemblée constituante régulière, par les représentants légitimes de la nation, à qui *seule* appartient le pouvoir souverain.

Ces déclarations se trouvèrent conformes à celles que fit le gouvernement provisoire central de la Lombardie, affranchie le même jour 22 mars.

Le gouvernement vénète ne s'en est jamais écarté, il les a même confirmées de nouveau par l'acte du 12 mai dernier, dans lequel, se rendant aux vœux des comités départementaux de la Vénétie et à ceux du gouvernement lombard et cédant aux vifs sentiments d'estime et d'affection, cimentés pendant les

longues années d'un commun esclavage, il consentit à ce que toutes les provinces de l'ancien royaume Lombardo-Vénitien seraient représentées par une assemblée constituante unique; à condition toutefois qu'à cette assemblée seule appartiendrait le droit de décider sur le sort politique de cet État.

Mais le gouvernement lombard, disant que la guerre de l'indépendance se prolongeait au delà de ses prévisions, alléguant aussi l'impatience qui se manifestait parmi ses administrés et d'autres motifs encore, qui lui parurent avoir une haute importance, décréta : que pendant la guerre même il serait voté sur la fusion immédiate du territoire lombard avec le royaume de Sardaigne, et de plus que ce vote aurait lieu, non dans une assemblée, mais en recueillant sur des listes, dressées à cet effet, les signatures des habitants.

Cet exemple fut suivi par les comités provisoires départementaux des provinces de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo, qui de leur seule autorité décrétèrent le vote sur cette même proposition et d'après la même méthode.

Tandis que ceci se passait, les provinces d'Udine et de Bellune avaient été de nouveau envahies par l'ennemi ; celle de Vérone n'avait jamais cessé d'être en son pouvoir, de sorte que, laissant de côté toute question de droit et de convenance, il en résulte ce *fait* que la province de Venise est menacée de rester pendant plus ou moins longtemps dans l'isolement. Ce fait a une gravité telle, que, tout en déplorant que, dans un moment où le cœur et l'intelligence de tout Italien devraient être tournés vers un seul but: l'indépendance, on doive s'occuper d'arguments politiques, c'est-à-dire réveiller les partis, créer des discordes, produire de la faiblesse, le gouvernement provisoire ne croit pas néanmoins pouvoir se dispenser de consulter promptement sur ces questions, qui demandent une solution immédiate, les habitants de notre province, menacée d'abandon.

Mais l'intention du gouvernement est que cette volonté se prononce en pleine connaissance de cause, après examen des faits, et après que les motifs raisonnés des diverses opinions auront pu se produire, par conséquent dans une assemblée de représentants ; non pas une assemblée constituante qui statue définitive-

ment sur les lois fondamentales de l'État, mais une assemblée élue d'après le mode sommaire que nous impose l'urgence, qui délibère sur les questions du moment, et qui, en remplaçant ou confirmant les membres du gouvernement, lui donne de nouvelles forces et le retrempe dans le vote populaire.

Par ces motifs le gouvernement provisoire de la République de Venise,

Décrète :

Il est convoqué à Venise une assemblée de députés des habitants de cette province qui :

1° Décidera si la question relative à notre condition politique actuelle doit être résolue immédiatement ou bien après la fin de la guerre;

2° Décidera, dans le cas où il serait voté pour une résolution immédiate, si notre territoire doit former un État séparé ou bien se réunir au Piémont;

3° Remplacera ou confirmera les membres du gouvernement provisoire actuel.

Les séances se tiendront dans une des salles du palais ducal et commenceront le 18 juin courant.

Le mode d'élection des députés est déterminé par un décret spécial [1].

Le Président, MANIN. — PALEOCAPA.

ZENNARI, secrétaire.

[1] Des pièces d'un caractère très-divers peignent l'état des esprits à Venise et la fermentation qu'y suscita la question si inopportunément soulevée de l'annexion. Dès le 2 au matin, un ami de Manin lui écrivit ce billet, que nous trouvons dans ses papiers personnels :

« Voici maintenant le père Torinelli qui, ayant eu vent de l'albertinade qui se « mijote, ne veut plus prêcher pour la souscription nationale ! Il dit que, pour ce « peuple-ci, *République et Patrie c'est tout un;* qu'il n'a pas envie de risquer sa « peau en leur persuadant de donner pour la République, et qu'après cela ils se « trouvent face à face avec une Majesté royale ! etc., etc. »

Le décret de convocation, publié dans la journée, fit éclater des manifestations de tout genre. La première est racontée dans une lettre adressée à un des ministres sardes par l'envoyé piémontais à Venise. (Copie en fut envoyée par l'auteur lui-même à Manin en 1850.) Nous y joindrons des protestations de la garde civique de Venise, et enfin la déposition caractéristique d'un homme du peuple, à propos d'une démonstration qui eut lieu le dimanche 4 juin, sur la place Saint-Marc.

M. REBIZZO, ENVOYÉ DE SARDAIGNE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE VÉNÈTE,
A M. LAURENT PARETO, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A TURIN.

VENISE, 3 juin 1848.

Ce matin on a affiché ici sur les murs un écrit incendiaire, où le gouvernement provisoire lui-même n'était pas ménagé. Hier soir on avait dit que les *arsenalotti* devaient faire aujourd'hui une démonstration; mais il n'en fut rien. La flotte, comme je te l'ai souvent dit, est pour l'union; mais aujourd'hui on a commencé de bonne heure, et ce n'est pas encore fini. Le plus grand nombre s'est porté sous les fenêtres, non du gouvernement, mais de Manin, à San-Paternian. Il dînait; au troisième appel de la foule, il est arrivé tout irrité, et a dit d'une voix retentissante :

« De même que j'ai toujours parlé, et toujours résisté courageusement aux menaces des puissants, de même je parlerai à vous autres qui venez là me dire que vous êtes le peuple souverain! Mais moi, je ne reconnais nullement pour tel une poignée de tapageurs (*clamorosi*); la souveraineté du peuple réside dans l'*assemblée des députés* qu'il va élire, et non ailleurs! De plus, je vois parmi vous des hommes jeunes, bien conformés, robustes, qui restent là à crier : liberté! lorsqu'il y a une loi d'enrôlement qui les appelle aux armes, unique moyen de conquérir la liberté et d'en être dignes! »

Après cette rebuffade, tout le monde a baissé la tête, confus, et le groupe s'est dispersé. D'autres groupes moins nombreux de gens déguenillés se réunirent plus tard sur la place Saint-Marc. Pour qui connaît le populaire, ce sont là des plaisanteries. Néanmoins il s'agit de gens bien armés; ils ont même pris un gendarme, lui ont arraché ses habits et l'ont malmené. Du reste, dimanche on aura la mesure de ce parti, qui ne me semble pas bien redoutable. Je sais que la loi électorale est déjà faite. Manin a passé sa nuit à travailler. Je t'enverrai cette loi demain.

L. REBIZZO.

ADRESSES AUX VÉNITIENS.

(*Affichées le 4 juin.*)

ITALIENS,

Voter actuellement pour nous donner au roi Charles-Albert, ce serait : 1° Vendre votre liberté avant d'avoir conquis même votre indépendance;

2° Commettre un acte de lâcheté aux yeux des autres nations, car il dénoterait chez nous un manque de courage;

3° Ce serait une illégalité, car nos frères qui luttent encore contre l'ennemi ne sont pas tous avec nous, et un vote extorqué par la peur est nul;

4° Ce serait faire enfin une insulte au généreux roi Charles-Albert, dont les nobles sentiments se trouvent consignés ainsi dans sa proclamation du 31 mars : « Je viens parmi vous sans vouloir fixer d'avance aucune condition; je n'y viens que pour accomplir la grande œuvre que votre merveilleux courage a si heureusement commencée. »

Signé : le citoyen Boccm.

AUTRE ADRESSE.

Vaut-il mieux décider dès aujourd'hui s'il faut nous donner à Charles-Albert, ou bien attendre pour cela la fin de la guerre (*a guerra finita*)? Cette question a été tranchée de concert avec le généreux roi lui-même; une assemblée convoquée pour la décider de nouveau ne peut donc avoir lieu; s'il y a danger d'un désaveu, l'assemblée est exposée à se déshonorer, sinon, elle est inutile. Un gouvernement républicain est particulièrement tenu de montrer que les nations comme les individus sont obligés de

respecter leur parole, et qu'il est temps enfin qu'il y ait une bonne foi politique aussi bien qu'une bonne foi sociale.

L'assemblée supprimée, toute agitation de partis cesse aussitôt.

La guerre! la guerre! que tous les moyens soient mis en œuvre pour chasser l'ennemi! même ceux auxquels il paraîtrait presque impossible de se résigner! Mais pour que le gouvernement puisse y songer exclusivement, il faut qu'à l'intérieur nulle agitation ne l'en détourne. *Ordre, Union, Tranquillité*, voilà l'aide morale que le gouvernement républicain a droit d'attendre de tout bon citoyen. A ce prix seulement la République sera partout respectée et préférée.

(Suivent les signatures d'un grand nombre d'officiers de la garde civique.)

AUTRE ADRESSE.

VENISE, 4 juin 1848.

CITOYENS,

« Il faut en finir, il faut prendre un parti! vous le voyez maintenant; en continuant comme nous avons fait, nous finirons par être dupes de quelques faux amis! Nous voulons la *République*, et la *République* sera! Le premier cri sorti de nos cœurs dans le grand jour fut la *République!*

« Seuls, nous ne pouvons lutter contre l'ennemi, qui nous a trahis et qui nous trahira encore. Appelons donc à notre aide des amis vrais et loyaux : la France, l'Amérique! Quant aux vrais Italiens, ils sont tous avec nous, vous le savez bien!

« La compagnie dont je suis capitaine déclare par ma voix que notre vœu, notre volonté est la République!

« Vive la République! Vive saint Marc! Vive Pie IX! Vive Manin! Vivent tous ceux qui combattront et mourront pour la Républiqué! »

A. GERGOWITCH, capitaine, etc., etc.

(Suivent les signatures de toute la compagnie.)

BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC DE DORSODURO.

(Interrogatoire de Domenico Carrao.)

4 juin 1848, 7 h. du soir.

Vu la note du comité de surveillance n° 664, remise à notre bureau, en vertu du décret de la préfecture centrale, le nommé Domenico Carrao, assigné, a comparu; sommé de dire la vérité, il répond :

« Je m'appelle Domenico Carrao (fils de feu Giovanni), né et domicilié à Venise à San-Nicolo, *calle Rosa*, âgé de 54 ans, marié, père de cinq enfants, pêcheur; chef des Nicolotti [1], catholique, exempt de toute condamnation judiciaire ou correctionnelle. »

Interrogé s'il sait ou s'imagine le motif de son interrogatoire,

Répond franchement : « Ce matin vers une heure de l'après-midi, je suis allé en compagnie de vingt-quatre ou vingt-cinq de mes camarades sur la place Saint-Marc, armés de nos harpons, afin d'y déployer les insignes de notre profession, qui va assez mal en ce moment, et aussi pour faire une démonstration d'affection à notre *Manin* et crier : Vive la République! Alors, comme je suis connu de tout le monde, même de notre podestat Correr, j'ai été entouré d'une foule de peuple; le signor Manin ayant envoyé du palais un sien secrétaire, celui-ci m'a conduit avec tous mes camarades dans un cabaret situé près de l'Aigle-Noir, nous a offert à nous rafraîchir et nous a tous exhortés à nous tenir tranquilles, et que nous nous en reposions sur *lui* pour tout cela, et sur le gouvernement. Je déclare que ni moi ni mes camarades n'avions de mauvaise intention en faisant cela et qu'au contraire, persuadés par les bonnes raisons de ce monsieur et de quelques autres, nous sommes rentrés chez nous pour déposer nos harpons; en ce moment tous mes compagnons sont, les uns à l'église, les autres à jouer.

[1] Les *Nicolotti* et les *Castellani* sont les deux grandes fractions dans lesquelles se partage le peuple de Venise. On est *Nicolotto* ou *Castellano* selon le quartier où l'on nait; hostiles l'une à l'autre avant 1848, une solennelle réconciliation avait eu lieu pendant l'emprisonnement de Manin et Tommaseo.

(Voir : *Souvenirs de Degli-Antony.*)

Je vous promets que ce sont tous de bons garçons et disposés, comme je le suis moi-même, à faire ce que nous recommanderont nos excellents *patrons* [1], ainsi que le podestat qui m'a même prié d'aller le voir demain matin. J'assure bien aussi que personne n'a eu à se plaindre d'avoir été insulté par aucun de nous, ni dans la rue ni ailleurs, et comme j'ai compris aussi que ce que nous avons fait ce matin n'a pas beaucoup plu à notre Manin, je déclare par ce motif que nous nous en abstiendrons dorénavant et je m'y engage, pour moi et mes camarades. »

Interrogé comment il avait rassemblé ses camarades,

Répond : « Vers onze heures du matin je me trouvais à déjeuner au cabaret de l'*Étendard de saint Nicolas,* avec quinze ou seize autres pêcheurs. L'un de nous ayant proposé d'aller sur la place crier (zigare) : *Vive la République!* nous en sommes tous tombés d'accord ; comme je suis le plus âgé, ils ont voulu que je marche en avant. Voilà comme nous avons fait ce que j'ai déjà dit. »

Interrogé sur les noms de ses camarades,

Répond : « Je ne saurais me les rappeler en ce moment ; mais si l'autorité le désire, je pourrai lui envoyer demain matin une liste, au moins de quelques-uns, car peut-être bien ne me les rappellerai-je pas tous. »

Interrogé si lui ou ses camarades ont été provoqués par quelqu'un à faire cette démonstration, ou du moins ont reçu pour cela quelque argent ou quelque promesse,

Répond : « Personne ne nous a provoqués, ni donné de l'argent, ni quoi que ce soit. Je répète que nous sommes tous fâchés de notre démonstration ; que nous n'avions aucune mauvaise intention en la faisant, et que dorénavant nous nous en abstiendrons. Je demande donc qu'il n'en soit plus question. »

Après avoir entendu lire et avoir confirmé la présente, a apposé son signe de croix en présence des soussignés.

† Croix de Domenico Carrao.

[1] Le mot *patrons* a ici un sens particulier qu'on ne saurait traduire. *Chef de file* y répondrait peut-être le moins mal. Il suffit de dire que c'est de Manin et de Tommaseo qu'il s'agit.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE AUX VÉNITIENS.

VENISE, 4 juin 1848.

VÉNITIENS,

Vous le savez, votre bon cœur vous le dit, nous vous aimons, nous n'avons d'autre but que votre bien et votre honneur, car votre bien et votre honneur sont les nôtres; vous êtes dignes aussi de croire que, pour l'honneur de notre chère patrie, nous sacrifierions avec joie tout autre avantage et même notre vie.

Mais précisément pour cela, nous demandons, nous *exigeons* même, que vous ayez confiance en nous, et que vous nous le prouviez par la tranquillité et le bon ordre. Choisis par le peuple pour gouverner, nous ne sommes pas pour cela vos maîtres, comme prétendaient l'être les Autrichiens; nous n'avons nullement l'intention de disposer de votre sort sans votre libre assentiment.

Nous allons réunir une *assemblée*, c'est-à-dire un grand conseil composé des hommes les plus respectables du pays, afin qu'ils décident ce qu'il y a de mieux à faire dans les circonstances actuelles. Mais les membres de ce conseil, c'est vous-mêmes qui les choisirez, ceux qui vous plaisent le plus, absolument; en sorte que les résolutions qu'ils prendront seront exactement comme si vous les preniez vous-mêmes. Tout citoyen âgé de 21 ans sera appelé à sa paroisse pour contribuer à nommer ceux qui composeront ce conseil. Leur choix, encore une fois, dépend donc de vous, et votre sort, comme le nôtre, se trouve entre vos propres mains.

Vous comprenez donc qu'il est nécessaire de procéder avec calme. Troubler l'ordre, que votre bon cœur, que votre bon sens vous ont fait si bien maintenir jusqu'ici, serait déshonorer votre gouvernement et le nom de votre Venise. Quiconque vous pousserait à demander par des cris, les choses, même les plus justes et les meilleures, serait votre ennemi; ou du moins il comprendrait mal vos véritables intérêts. Montrez-vous dignes du nom de peuple libre! Vous n'avez rien commis de grave et ne commettrez rien, nous en sommes certains; mais il vaut mieux ne pas manifester même ses opinions d'une manière tumultueuse, pour que l'as-

semblée qui se réunira sous peu puisse pourvoir en toute tranquillité au bien de la patrie.

Si nous vous adressons cette prière, ce n'est point pour que vous vous conserviez dignes de l'estime de tous les Italiens; c'est plutôt en vue de nos ennemis qui n'auront pas le triste plaisir de voir régner parmi nous l'agitation et le désordre, pas même en apparence.

TOMMASEO. *Le Président*, MANIN.

A. ALEARDI ET TOMMASEO GAR A MANIN.

PARIS, 5 juin 1848.

La politique du ministère actuel est favorable à l'Italie, autant du moins qu'on peut en juger à travers les demi-mots des ministres, les confidences des subalternes, et l'air sibyllin dont ils s'entourent. Vous connaissez ce qui s'est dit à l'Assemblée, voici maintenant leurs pensées secrètes :

« On désire une Italie indépendante, divisée en plusieurs États plus ou moins démocratiques ; quelque chose enfin qui ressemble aux États-Unis d'Amérique; une diète unique, revêtue d'un pouvoir législatif énergique, efficace, disposant des armées de terre et de mer, décidant souverainement toutes les questions d'intérêt commun ; liberté à peu près illimitée pour tout ce qui concerne les attributions municipales ou l'administration intérieure de chacun des États confédérés. »

M. de Lamartine lui-même, bien que toujours *vague* et *indécis* comme sa poésie, se rallie aujourd'hui à cette politique, qui est celle de Bastide; nous devons pourtant vous dire que cet illustre poëte (pris peut-être dans les filets de la perfide *Albion*) avait laissé échapper ce mot : « *Qu'un nouveau traité de Campo-Formio deviendrait peut-être nécessaire.* » Aujourd'hui heureusement il a complétement changé de langage.

Les amis d'une Italie ainsi constituée voient d'un très-mauvais

œil les tendances de la Lombardo-Vénétie à se constituer en royaume de la Haute-Italie. M. Thiers, qui très-probablement sera nommé représentant, se déclarait il y a peu de temps partisan d'un royaume subalpin, par la raison qu'un nouvel État constitutionnel, fort et florissant aux frontières de la France pourrait exercer quelque influence sur le rétablissement d'un ordre de choses à peu près semblable en France; mais il semble, que dans ces derniers temps il se serait rapproché sur ce point de la politique ministérielle, etc., etc. [1]..

ALEARDI. — GAR.

DANIEL MANIN A M. DE CORMENIN, REPRÉSENTANT DU PEUPLE, ETC. [2]

(*Lettre particulière.*)

VENISE, 7 juin 1848.

CITOYEN,

Au milieu des graves occupations qui absorbent vos moments, vous aurez probablement oublié que vers la fin de l'année dernière quand vous vîntes à Venise, un avocat de cette ville eut l'honneur de s'entretenir longuement avec vous et de vous édifier sur les conditions politiques et économiques des provinces vénètes. Cet avocat crut plus tard être utile à son pays, en demandant au gouvernement autrichien par les voies légales quelques réformes, impérieusement réclamées par l'esprit du temps. Le gouvernement autrichien lui répondit en le jetant en prison et l'y tenant renfermé jusqu'à ce qu'un mouvement populaire l'en arrachât de force.

[1] M. de Lamartine, membre de la commission exécutive, conservait la haute main sur les affaires extérieures. Son bon accord avec M. Bastide était naturel dès que ce dernier consentait à comprendre parmi les futurs États confédérés de l'Italie une *Vénétie autrichienne !* Il en était de même de M. Thiers qui, tout en préférant le Piémont à la République, préférait encore l'Autriche au Piémont. Mais on conçoit que les agents vénitiens ne pouvaient ni soupçonner cette cause secrète, ni deviner le double sens de certaines phrases en apparence satisfaisantes.

[2] M. de Cormenin était venu à Venise en automne 1847. La minute de cette lettre est en italien; nous ignorons si elle a été envoyée à son adresse.

Le 17 mars de cette année cet avocat, qui est moi-même, fut conduit en triomphe sur la place Saint-Marc, par le peuple qui l'avait tiré de prison ; cinq jours plus tard le prisonnier ainsi délivré s'emparait de l'arsenal, était maître de Venise, et proclamait la République vénète sur cette même place de Saint-Marc.

Le lendemain s'établissait un gouvernement provisoire, dont il fut nommé président. Toutes les magistratures et corporations de la ville donnèrent leur adhésion à ce gouvernement, et il en fut de même dans toutes les provinces vénètes à mesure qu'elles étaient délivrées des soldats autrichiens, à l'exception de Vérone où l'armée ennemie s'était réfugiée.

La ville de Milan s'était insurgée en même temps ; elle invoqua les secours du roi de Sardaigne, qui se porta avec un corps d'armée au-devant des Autrichiens stationnés dans les quatre forteresses, Vérone, Mantoue, Legnano et Peschiera. Au cri de guerre d'indépendance contre l'Autriche, l'Italie entière se leva, résolue à prendre part à cette sainte lutte.

Le roi Charles-Albert étant à la tête des meilleures troupes de l'Italie fut considéré comme le plus propre à remplir le rôle de général en chef ; les divers contingents envoyés par les autres peuples de l'Italie furent ainsi placés sous ses ordres et on lui fournit par là l'occasion de transformer une guerre nationale en guerre de dynastie et de conquête.

Au début de la guerre le roi Charles-Albert avait déclaré par une proclamation que « les destinées politiques de la Lombardie et de la Vénétie ne seraient fixées que par une assemblée constituante et à la fin des hostilités ; » et les gouvernements de Milan et de Venise avaient fait tous deux la même déclaration.

Mais plus tard le roi et le gouvernement lombard changèrent d'avis et décidèrent que ce serait pendant la guerre même, qu'on demanderait aux populations si elles voulaient être incorporées à la Sardaigne, etc. (*Suivent les détails déjà connus.*)

Malgré tant d'attaques au dedans et au dehors, le gouvernement de la République vénète n'a jamais voulu se départir d'une conduite *digne*, *légale* et *calme*, et il espère ainsi pouvoir conser-

ver intact au milieu de ces lagunes un principe dont dépendent la grandeur et la prospérité future de l'Italie.

Tout peuple qui aspire à la conquête de la liberté, tourne naturellement les yeux vers la France ; nous savons que la France n'hésiterait pas à nous accorder au besoin des secours efficaces avec sa générosité accoutumée ; mais, pour le moment, nous ne croyons pas avoir un besoin urgent d'assistance matérielle ; nous pensons qu'un secours moral nous suffirait; qu'il suffirait de la simple parole de la France ; que cette parole serait nécessairement respectée de toute l'Europe, parce que l'Europe sait, que *derrière la parole de la France*, il y a ses valeureuses baïonnettes!

Notre jeune République a été reconnue par les États-Unis d'Amérique et la Confédération suisse ; or, pourquoi ne le serait-elle pas par la République française ? Ce serait pour nous un immense bienfait, et vous feriez œuvre sainte en contribuant à nous faire obtenir cette reconnaissance !

Enfin, si le roi Charles-Albert parvenait à convertir cette guerre nationale en guerre dynastique, cela pourrait ouvrir la porte à la peste des *traités* et des *protocoles*, qui finissent invariablement par sacrifier les droits et les intérêts des peuples à l'intérêt des princes ! Qui sait si, pour s'assurer la possession paisible de la Lombardie, Charles-Albert ne finirait pas par abandonner la Vénétie à l'Autriche ? Pareil scandale ne peut arriver, *ne devrait du moins pouvoir arriver*, tant que la République française aura un soldat et un écu; il faudrait que la République française déclarât qu'elle ne tolérera pas un tel scandale, qu'elle ne souffrira jamais qu'on renouvelle l'exemple du traité de Campo-Formio et de l'inique partage de la Pologne !

Dans les conditions actuelles, l'*unité* de l'Italie n'est pas possible ; mais il est nécessaire qu'elle soit du moins *unifiée ;* c'est-à-dire qu'il y ait une confédération d'États italiens, et pour cela qu'aucun des États confédérés ne soit de beaucoup plus fort que les autres ; car une association ne peut exister avec sécurité, là où existe une trop grande disparité de forces. Il faut encore que les divers États, dans leur composition et leur extension, se fondent sur des traditions historiques ; qu'on ne joigne pas ensemble des peuples différents de mœurs et d'origine, car autrement à la

guerre de l'indépendance, on verrait succéder la guerre civile [1]. Il faut enfin qu'on n'interdise pas la forme républicaine à tel État qui se sentirait mûr pour la prendre, et qui trouverait inutile de passer par la forme transitoire de la monarchie constitutionnelle.

Veuillez remarquer que la Vénétie n'a pas de traditions mo-

[1] Manin fait allusion à certains plans de confédération qu'on prêtait au cabinet français. Tout en préférant théoriquement la Confédération républicaine à toute autre forme de gouvernement pour l'Italie et en acceptant volontiers l'unité, soit républicaine, soit monarchique, Manin s'était aussi résigné, en 1848, à une *confédération monarchique*, qui alors semblait non-seulement possible, mais la seule chose possible, pour arriver au but de l'indépendance. Après l'expérience de 1848, Manin repoussait toute idée de *confédération monarchique* non plus seulement comme une combinaison politique *mauvaise*, mais comme *tout à fait incompatible* avec l'indépendance nationale. Une note écrite en 1859 résume ainsi sa pensée à cet égard:

« La *Confédération* serait à mon avis la forme la plus convenable pour l'Italie; mais la *Confédération* ne saurait être unificatrice si elle n'est *républicaine*. Pour être unificatrice en effet, il faudrait que la diète fédérale eût des pouvoirs et des moyens d'exécution prépondérants pour toute affaire d'intérêt commun, et toute affaire extérieure; c'est à quoi ne pourraient jamais concourir sincèrement des *princes*, réduits dès lors au rôle de simples préfets. Il faudrait donc se résigner à une confédération à l'instar de l'Allemagne, c'est-à-dire une ligue de despotes contre toute aspiration de liberté, éternel obstacle à tout progrès futur. »

« Tous les princes italiens aujourd'hui, sauf le roi du Piémont, sont hostiles à la cause nationale; cela simplifie la question et la distingue de l'état de choses en 1848, où il a fallu avoir égard aux intérêts de princes, *prétendus* favorables à l'indépendance, et au Pape, *prétendu* chef du mouvement. »

Dans une autre note tracée au crayon, on lit:

« La situation de l'Allemagne est *pire* que celle de l'Italie, plus *inextricable*; elle n'est meilleure que sous un seul rapport: *elle n'a pas le Pape!* »

Au bas d'une lettre adressée le 10 décembre 1855, par Manin au journal *la Presse*, on lit encore:

« L'unification peut être unitaire ou fédérative, et si unitaire, elle peut être *monarchique* ou *républicaine*; mais si fédérative, elle ne peut être que *républicaine*. Une fédération *monarchique* n'est pour vrai dire qu'une coalition de princes contre leurs peuples: voyez l'Allemagne! »

La même pensée se trouve exprimée avec une grande vigueur dans beaucoup d'autres pièces. C'est cette pensée qui donna naissance au *grand parti national*, dernier legs fait par Manin à sa patrie. Ayant été appelé peu de mois avant sa mort chez M. Piétri, préfet de police, à propos de la souscription des 100 canons, il en profita pour lui déclarer nettement ce qui suit, et il en prit note au sortir de cet entretien:

« Le *parti national* ne poursuit pas seulement l'*indépendance*, mais encore l'*unification* de l'Italie. Supposons en effet l'indépendance acquise, il nous faudra toujours la garantie de l'*unification* pour pouvoir la défendre et la conserver. Tant que l'Italie resterait divisée en petits États comme elle l'est, son indépendance resterait menacée et précaire. Entre les divers princes il y aurait toujours antagonisme, rivalités, jalousies plus ou moins latentes, et sous peu elles rouvriraient la porte à l'étranger. »

narchiques; qu'elle n'a ni dynastie à elle, ni aristocratie puissante; veuillez remarquer que c'est dans la classe moyenne que se trouvent la richesse et la culture de l'esprit; que le peuple a pour lui les sentiments généreux, et que même ses aptitudes militaires se sont manifestées sans efforts, malgré de longues années de paix, d'esclavage et d'abjection!

Vous qui avez toujours été un apôtre de la liberté, vous ne refuserez pas le puissant secours de votre parole en faveur de ce petit coin de l'Italie, qui en est aujourd'hui l'unique asile.

Recevez, etc., etc.

DANIEL MANIN.

M. LIMPERANI, CONSUL DE FRANCE, AU PRÉSIDENT MANIN.

VENISE, 8 juin 1848.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Vasseur, qui me remplace à Venise comme consul de la République française, prendra le service du consulat demain 9 courant. Permettez, monsieur le Président, qu'avant de prendre congé de vous, je vous exprime tous mes regrets de voir interrompues des relations auxquelles j'attachais un si grand prix, et de m'éloigner d'une ville, où j'ai reçu un accueil si hospitalier. Parmi les souvenirs que j'emporterai de Venise, je n'oublierai jamais l'admirable attitude qu'elle a su conserver sous votre administration au milieu des circonstances les plus difficiles et des préoccupations les plus graves. Elle a offert un spectacle dont l'Italie et l'Europe entière ne peuvent manquer de vous tenir compte: celui de la modération dans la victoire, et de l'ordre dans la liberté.

Nul ne fait des vœux plus ardents que moi pour que cette situation s'affermisse, et qu'un nouveau cours de prospérité commence pour cette ville illustre, qui a rendu tant de services à la civilisation. Veuillez agréer, monsieur le Président, etc.

LIMPERANI.

M. VASSEUR, CONSUL DE FRANCE, A M. JULES BASTIDE.

(EXTRAIT.)

VENISE, 10 juin 1848.

J'ai été présenté par M. Limperani au président provisoire de la République de Venise, M. Manin, homme qui jouit de l'estime universelle et qui réunit le savoir à la modestie.

Son accueil a été gracieux; mais sa figure a pris un air de tristesse lorsque, m'ayant demandé quelle serait la suscription mise sur les lettres qui me seraient adressées par vous, monsieur le ministre, je lui répondis : *à M. le consul de France à Venise.*

« Tous nos dissentiments disparaîtraient, me dit-il, si la France voulait reconnaître notre jeune République ! cela nous donnerait une force morale que nous n'avons pas ; mais je vois que nous l'espérons en vain ! »

Telles sont, à peu près littéralement, les paroles qui m'ont été dites par M. Manin.

Ici la noblesse et une partie de la bourgeoisie désirent s'unir à la Sardaigne; l'autre partie de la population de la ville de Venise (les provinces, comme vous le savez, sont déjà séparées) veulent avec M. Manin une république, indépendante des autres États. On craint pour la tranquillité publique dans le cas où les délibérations de l'assemblée viendraient à froisser le parti de la République.

VASSEUR.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AUX VÉNITIENS.

(*Bulletin de la guerre du 12 juin 1848, 10 heures du matin.*)

Ce matin, le comité départemental de Padoue a adressé la notice suivante à la population de cette ville :

PADOUE, 12 juin 1848, 1 h. du matin.

CITOYENS,

Vicence a capitulé après une défense valeureuse. Les événements de la guerre ne se prévoient guère. Vicence avait résisté pendant *cinq jours !*

L'honneur de l'Italie, celui de notre ville dépendent de votre courage, de la défense que vous allez faire. L'ennemi peut nous attaquer d'un moment à l'autre; vous devez lui résister sur les murailles, depuis longtemps bien fortifiées. De la détermination !

Le Comité compte sur vous pour les mesures qu'il a adoptées ; il est dévoué à votre volonté et repose avec sécurité sur la valeur du colonel Bartolucci, qui déclare ne pas vouloir céder tant qu'il aura des moyens de défense.

Le comité départemental de Padoue :

MENEGHINI. — LEONI. — COTTA. — LAMBELLI. — GRADENIGO.
CAVALLI. — GRITTI. — MAGAROTTI, vice-secrétaire.

VÉNITIENS !

Quels que soient les futurs événements de la guerre, la mer est à nous. Notre ville et nos lagunes sont suffisamment fortifiées et sont, comme vous le savez, imprenables ; mais il est indispensable d'avoir de la fermeté d'esprit, de la confiance, de la concorde, de l'ordre et de la tranquillité.

Le président, MANIN.

TOMMASEO. *Signé*, ZENNARI, secrétaire.

LE COLONEL ALBIZZI A MANIN.

Ce 12 juin, 2 h. après-midi.

CHER MANIN,

Je vous ai écrit deux lignes il y a deux heures; mais, pour plus de sûreté, je les répète. Par miracle, j'ai pu réussir à faire qu'au lieu d'être emmenés prisonniers en Autriche, nous nous trouvions ici à Ferrare avec les troupes. Mon ancien soupçon est devenu une certitude: on renouvelle *le traité de Campo-Formio;* cette armée qui vient prendre possession de la Vénétie n'est autre que celle de *Radetzky*, qui la commande en personne, et qui a 40,000 hommes et 100 canons!

Vous seul pouvez sauver la Vénétie, peut-être l'Italie, en invoquant l'intervention de la France; c'est un dur moyen, mais le seul qui puisse nous sauver. Charles-Albert avait appelé Durando près de lui dès le 31 mai; Bonollo obtint qu'il restât. Le roi avait fait savoir par un courrier arrivé le 7 qu'il restait toujours à Valeggio, mais hors d'état de bouger. Malheureusement j'ignorais tous ces faits, surtout le dernier! j'aurais certainement pu réussir à faire évacuer Vicence à temps, afin de mieux pourvoir à l'intérêt de l'armée, et à la défense de Venise; j'espère pourtant que Venise pourra tenir tant qu'il le faudra!

Je suis sur les dents, le courrier part. Adieu [1].

ALBIZZI.

[1] Le rappel projeté de Durando est mentionné aussi dans la lettre adressée le 3 juin, par l'envoyé sarde au ministre Pareto, dont nous avons cité le commencement. (V. p. 255) Après avoir parlé du décret de convocation de l'assemblée, M. Rebizzo ajoutait :

« Je crois vraiment que tout finira bien, *si* — mais, mais!!!

« Le fait est que je ne sais que penser, ni que dire! Quoi! quand Peschiera est à nous, et que nous chantons des *Te Deum*, lorsque Durando vient de se réhabiliter à Vicence, et qu'on lui fait une apothéose, voici Franzini qui écrit à La Marmora « *qu'il tâche de calmer la mauvaise humeur des Vénitiens, parce que Durando va être rappelé auprès du roi!* » Comment? Vicence sera abandonné après les sacrifices et les faits d'armes les plus glorieux? et cela, au moment que toute l'armée napolitaine nous abandonne, et que les Croates surgissent de tous côtés, même tout près de Venise? Mais, on dirait vraiment que le pillage, l'incendie, le viol, le meurtre et la dévastation ne sont que plaisanterie! Et vous vous imaginez que tous ces gens au désespoir ne vont pas crier avec les autres : « Eh bien, vous voyez? Durando n'avait jamais bougé jusqu'à ce que les deux ministres et Antonini ne l'y aient poussé par les épaules, et dès qu'il a bougé, a vaincu et a été béni, il a été rappelé! » Quelle source de préventions, quelle prime

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

VENISE, 12 juin 1848.

J'ai l'honneur d'ajouter à ma dépêche un bulletin publié cette après-midi, annonçant que Vicence a capitulé entre les mains des Autrichiens.

Il paraît que le maréchal Radetzky, en personne, avait quitté Vérone depuis quelques jours, dans le but apparent de livrer bataille aux Piémontais, qu'il s'est soudainement retiré à travers Mantoue et Legnano, traversant le Mincio et l'Adige, il s'est avancé par une marche forcée de Legnano à Padoue.

Après avoir fait reposer ses troupes, qui se montent, dit-on, à quinze mille hommes, y compris une artillerie considérable, le maréchal Radetzky a marché sur Vicence et a forcé le général Durando, qui défendait cette ville avec un corps de quatre à cinq mille Suisses et quelques troupes papales régulières d'infanterie et de cavalerie, à capituler.

Les Autrichiens sont maintenant maîtres de la tête des chemins de fer de Vicence, et il semble que rien ne les empêche d'arriver au bord des lagunes. On ne croit pas que Padoue résiste; ni cette ville ni Trévise ne possèdent des troupes régulières; il n'y a en garnison que des corps francs et de la garde civique.

On dit que les Autrichiens ont reçu des renforts considérables du Tyrol et du Frioul. J'ai l'honneur, etc.

CLINTON DAWKINS.

payée à la calomnie! je m'y perds! sans doute, si le roi ne peut pas absolument se passer de Durando, il n'y a qu'à courber la tête! *tout*, *tout* doit y être sacrifié; mais certainement, s'il en était autrement, S. M. aviserait et tu vas t'y employer activement. »

TOR REBIZZO.

Le rappel de Durando fut contre-mandé, ainsi qu'on l'a vu.

Le fait mentionné par Albizzi était donc exact, mais non les soupçons qu'il y rattachait. Le reproche réel à faire à Charles-Albert, n'était point de n'être pas venu au secours des Vénitiens, l'insuffisance des forces piémontaises n'était que trop évidente; mais bien de s'être fait et d'avoir inspiré à cet égard des illusions fatales, et surtout de tolérer que certains de ses partisans s'appliquassent encore en ce moment à les prolonger dans l'intérêt de la fusion. En songeant à leurs efforts insensés pour faire attribuer l'inaction forcée du roi, à un honteux calcul politique, et en y ajoutant le bruit perfide d'une transaction secrète avec l'Autriche, semé contre Charles-Albert *dès le mois d'avril*, on ne peut s'étonner des préventions cruelles et mal fondées qui poursuivirent ce malheureux prince jusque dans sa tombe.

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(*Bulletin de la flotte.*)

VENISE, 13 juin.

Le brigadier de marine Cavalcante, aide-de-camp du roi de Naples, est arrivé par le bateau à vapeur *le Vésuve*, porteur *d'un ordre positif de retour* pour la division navale napolitaine, qui s'était jointe aux divisions Sardes et Vénitiennes d'après les ordres mêmes de ce roi. Les trois frégates à vapeur et le brigantin partirent par conséquent dans la nuit du 11 courant, les deux autres frégates le lendemain.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer en même temps que les deux amiraux vénète et sarde ont déclaré formellement le blocus de la ville et de la rade de Trieste, à commencer, pour les navires autrichiens, le 15 de ce mois, et pour ceux des autres nations, le 15 juillet prochain.

ZENNARI, secrétaire général.

ADRESSE AUX VÉNITIENS.

VENISE, 13 juin 1848.

VÉNITIENS !

Hier, le gouvernement provisoire de la République de Venise a reçu une adresse pressante, couverte en peu d'heures de cinq cents signatures, par laquelle, se prévalant des généreuses dispositions de la République française, on réclame son puissant secours en notre faveur.

Ceux qui sont de cette opinion, inspirée par un ardent amour de la patrie, sont invités à mettre dans le courant du jour leurs signatures sur les registres ouverts dans ce but aux endroits sous-désignés.

LORENZO ONGANIA, général de la garde civique [1].

[1] Sept mille signatures furent en vingt-quatre heures apposées à cet appel.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU COMTE FRANZINI,

MINISTRE DE LA GUERRE DE SA MAJESTÉ LE ROI DE SARDAIGNE.

VENISE, 13 juin 1848.

EXCELLENCE,

Les villes de Vicence et de Padoue rentrées sous la domination autrichienne, deux autres villes de l'État vénitien menacées du même sort, la défection de l'armée napolitaine, la dissolution du corps pontifical, l'augmentation des forces de l'ennemi devenu plus audacieux, communiquant librement avec les points d'où lui arrivent les renforts, toutes ces causes imposent à notre gouvernement provisoire le devoir sacré de donner, autant qu'il dépend de lui, satisfaction aux demandes instantes et continuelles des populations.

En se rappelant les actes et les promesses solennelles faites par Sa Majesté le Roi de Sardaigne à l'Italie, ces populations désirent avec anxiété savoir quels moyens ont été pris par le roi Charles-Albert, dans sa haute sagesse, pour assurer leur salut et leur rédemption, au milieu des grandes vicissitudes de cette guerre, et en présence des préparatifs d'une lutte si obstinée.

Nous devons une réponse, non-seulement au pays de Cadore et à toutes les autres parties du territoire vénitien où l'on combat maintenant ; nous la devons au pays tout entier, qui nous demande avec inquiétude, si le Piémont est en mesure de porter un secours prompt et efficace aux misères communes, s'il peut réellement suffire à soutenir une guerre si formidable.

Tout le peuple de la Vénétie attend cette réponse avec anxiété. Plein du souvenir d'une immense infortune, en voyant l'invasion autrichienne s'avancer sans obstacle des bords de l'Adige jusqu'ici, il ne peut se défendre de l'effroi que lui cause un bruit sinistre et qu'un écho invisible semble multiplier avec malignité[1].

Mais il s'agit d'un acte tellement abominable et impossibl que nous nous ferions un crime d'en admettre la supposition.

[1] Voyez p. 270.

Pour ranimer la confiance de ce pays, pour consoler ceux qui sont retombés dans la servitude, et soutenir le courage de ceux qui combattent pour la cause de l'indépendance italienne, il suffit, Excellence, qu'une nouvelle parole solennelle lui vienne du champion qu'elle a acclamé. Venise, assistée dans sa défense du côté de la mer par la flotte royale, fera tout son possible pour résister à l'ennemi; elle qui avait fait tout son possible déjà pour maintenir libres les provinces en leur envoyant des hommes, de l'argent, et des armes qui, aujourd'hui, sont tombés aux mains des Autrichiens, et sont tournés contre elle.

Venise attend avec confiance, par l'intermédiaire de Votre Excellence, cette rassurante parole à laquelle répondront la joie de toutes les âmes généreuses, et les bénédictions de l'Italie assurée dès lors de pouvoir se suffire à elle-même.

Au nom du gouvernement provisoire de la République vénète.

Le Secrétaire, Zennari. *Le Président*, Manin.

CIRCULAIRE

DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE, AUX GOUVERNEMENTS DE ROME, DE TOSCANE ET DE SICILE.

Venise, 14 juin 1848.

Excellence,

Ce n'est certainement ni la valeur, ni la bonne volonté qui ont manqué à ces braves Italiens qui accoururent de tous les points de la péninsule dans nos provinces pour y laisser une trace d'amour et d'honneur. Vicence, Trévise et Palmanova, Osopo et le pays de Cadore, peuvent attester ce que valent ces populations déshabituées depuis si longtemps du métier des armes!

Mais les événements de la guerre ont conduit aujourd'hui les choses à tel point, que ce qui d'abord était facile et certain devient de plus en plus difficile et incertain. C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir d'écrire à Sa Majesté le roi Charles-Albert pour

lui représenter que les villes de l'État vénitien retombées ou près de retomber sous le joug de l'Autriche, la défection de l'armée napolitaine, la dissolution des troupes pontificales, et enfin l'augmentation des forces ennemies, imposaient au gouvernement provisoire de la République vénète l'obligation de satisfaire, autant qu'il est en lui, aux demandes pressantes des populations, qui se rappellent les hautes promesses faites par le roi de Sardaigne, que ces populations désirent avec anxiété savoir si le Piémont est en état de porter un secours prompt et efficace aux misères communes, et s'il peut réellement suffire à soutenir une guerre si formidable.

Nous adressons les mêmes urgentes prières aux autres États de l'Italie, car il s'agit actuellement de la cause italienne tout entière. Il est certain que si les princes et les peuples étaient tous d'accord, l'Italie pourrait se suffire à elle-même; et nous, quand bien même nous devrions encore voir nos cités devenir la proie de l'Autriche, rassurés par les promesses solennelles de l'Italie, nous attendrions avec confiance la délivrance future. Nous appelons donc les peuples italiens à se faire les arbitres de nos destinées et de l'honneur de tous, et nous demandons à chacun de leurs gouvernements s'ils croient qu'il soit possible que l'Italie se suffise maintenant à elle-même.

Beaucoup d'habitants de la Vénétie pressent notre gouvernement d'appeler le secours étranger à d'honorables conditions. Mais nous qui voyons le danger de satisfaire, comme de ne pas satisfaire à ce désir, et qui ne voulons pas non plus décider, de ce coin de l'Italie, une question qui intéresse toute la commune patrie italienne, nous venons demander à chacun des États de la péninsule une réponse *claire* et *prompte :* claire, car le temps des ambiguïtés est passé; prompte, car la nécessité nous presse. Et nous répétons qu'il ne s'agit pas seulement ici des provinces vénitiennes, mais peut-être des destinées du pays tout entier pour de bien longues années.

Au nom du gouvernement provisoire de la République vénète.

Le Président, MANIN.

ZENNARI, Secrétaire général.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 14 juin 1848.

Je transmets à Votre Seigneurie la copie d'une notice imprimée qu'on a affichée hier sur les murs de la ville, invitant ceux des habitants de Venise qui sont d'avis de demander du secours à la République française, à inscrire leurs noms sur des registres ouverts dans ce but. L'assemblée, qui devait se réunir le 18 de ce mois pour décider sur l'à-propos d'une déclaration au sujet des destinées politiques du pays, vient d'être prorogée.

Le général Pepe, avec la partie des troupes napolitaines qui ont refusé d'obéir à l'ordre de retourner à Naples, et qui s'élèvent, dit-on, à peu près à trois mille hommes, est arrivé hier à Venise.

CLINTON DAWKINS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

VENISE, 15 juin.

DÉCRÈTE :

Le lieutenant-général Guillaume Pepe est nommé général en chef de toutes les troupes de terre de la Vénétie.

PAOLUCCI. *Le Président*, MANIN.

MANIN A MM. ALEARDI ET GAR, ENVOYÉS DE LA RÉPUBLIQUE VÉNÈTE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

VENISE, 16 juin.

Nous sommes en possession de vos dépêches datées de Paris, 1, 2 et 5 courant, et nous vous prions de continuer à nous tenir au fait des événements et des opinions politiques qui prédominent dans cette ville.

Nous joignons à cette dépêche vos lettres de créance pour le ministre Bastide, qui sans doute connaît déjà les derniers événements de notre guerre. Radetzky, qu'on supposait défait à Goïto, s'est lancé avec 40,000 hommes et plus de 100 canons sur la Vénétie, et, tandis que Charles-Albert se laissait tenir en échec par quelques troupes qui menaçaient de descendre du Tyrol, Radetzky, lui, prenait Vicence, s'emparait de Padoue, presque sans coup férir, faisait prendre Trévise, et s'en retournait ensuite renforcer Vérone, qu'il avait laissée avec peu de monde et qui, dans l'intervalle, aurait pu être attaquée avec des chances de succès.

Voilà tout le fruit que les villes vénètes ont retiré de leurs adhésions si honteusement précipitées.

Notre gouvernement, pressé par un grand nombre de citoyens d'invoquer le secours de la France, ne pouvait à lui seul décider cette grave question : d'abord pour ne point appeler sur sa tête les imprécations des autres États italiens ; ensuite parce que la seule demande de ce secours pouvait provoquer les Anglais à nous fermer la mer ; et enfin parce que c'eût été aussi déclarer la guerre au Piémont, que les troupes françaises auraient dû traverser en ennemies.

Tout ce qui était possible et de notre devoir, nous l'avons fait. Nous avons écrit à Charles-Albert : « Pouvez-vous réellement, par vos propres forces, mener cette guerre à bonne fin ? » Nous avons écrit aux autres États italiens : « L'Italie peut-elle réellement se suffire à elle-même (*fare da sè*) ? Si elle le peut,

qu'elle envoie des secours ; si elle ne le peut, réunissons-nous pour appeler le secours de la France en commun, et avec des conditions honorables. »

Nous vous envoyons copie de ces lettres.

Vous savez probablement, si l'ordre du jour du général Oudinot, qui fait faire à l'armée des Alpes un mouvement vers l'Italie, n'est qu'une simple menace, ou bien si c'est un encouragement pour nous à réclamer son secours?

En tout cas, il convient à la République de l'ignorer, et de faire proposer par votre intermédiaire à la France, d'intervenir des deux manières suivantes :

De même que la parole pacifique du pontife s'est interposée entre nous et l'Autriche, de même une parole plus guerrière, entre conseil et menace, venue de la France, pourrait lui *imposer* la paix.

Quels que fussent les événements subséquents, cette manière d'intervenir serait toujours honorable pour la France, et sauvegarderait aussi notre dignité; car elle prouverait en même temps, et que nous ne nous sommes pas lâchement précipités au-devant des armes étrangères, et que ces armes ne se sont pas avidement précipitées sur nous.

L'autre démarche à faire serait : que la France elle-même adressât à Charles-Albert la question que de notre côté nous lui avons adressée : « L'Italie *peut*-elle réellement se suffire à elle-même dans cette lutte? » Il se pourrait que le roi se trouvât, par cette question, soulagé du pénible embarras de devoir réclamer lui-même le secours étranger, après tant de vanteries ; et en même temps il serait évident que si nous invoquons le secours de l'étranger, ce n'est point pour nous dispenser de la reconnaissance que nous devons au roi.

En tout cas ces démarches seraient un puissant stimulant pour soulever notre nation tout entière, et l'engager à déployer toute son énergie; car il est certain que, si plusieurs millions d'hommes le *veulent*, ils *peuvent* chasser les Autrichiens, fussent-ils un million au lieu d'être cent mille!

Ce qui serait surtout à redouter de l'intervention française, c'est que la guerre ne devînt non-seulement européenne, et l'Italie

arène et proie commune, mais encore qu'elle ne devînt sociale, c'est-à-dire une guerre entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien ; et dans ce cas elle serait plus redoutable que la révolution du siècle passé ; car alors les *principes* dominaient les passions, tandis qu'ici les passions, et les plus ignobles, feraient taire les principes.

Pour échapper aux maux que nous venons d'indiquer, il faut nous entendre avec les hommes de France les plus respectés pour leur probité, de manière que si la guerre doit avoir lieu, ce soient eux qui imposent, pour ainsi dire, le cri de guerre et de ralliement! (*A cansare i mali accennati, giova rivolgerci agli uomini di Francia più autorevoli per* probità, *sicchè, se la guerra hà ad essere, dien essi per così dire l'intonazione al grido di guerra.*)

Vous voyez, mes amis, de quel poids peuvent peser dans nos destinées les paroles que vous allez prononcer en notre nom !

Le président, Manin.

MM. ALEARDI ET GAR, A MANIN.

Paris, 16 juin 1848.

Citoyen Président,

Nous devons vous dire, qu'ici la politique des hommes du pouvoir, du moins de quelques-uns d'entre eux, semble devenir plus favorable à Charles-Albert ; en politique, celui qui réussit a toujours raison. Mais il est possible aussi qu'ils ne voient pas de meilleure combinaison pour le moment, ou même qu'ils désirent pousser Charles-Albert à des entreprises hasardeuses pour le renverser ensuite. Toutefois, s'il en est ainsi, je pense

qu'il est trop fin lui-même pour se laisser prendre à leurs traquenards [1].

[1] Les paroles de M. Aleardi, qui peuvent sembler sévères, étaient malheureusement plus fondées que lui-même n'eût osé le soupçonner, et l'attitude *mystérieuse* du cabinet français envers les agents vénitiens est expliquée par le fait suivant. Ce jour même, le chargé d'affaires de France, M. de la Cour, se trouvait à Inspruck chargé de reprendre, *au nom de la République française*, la transaction repoussée par lord Palmerston, qui devait rendre Venise à l'Autriche, et M. de Wessemberg écrivait à la même date ce qui suit au comte Dietrichstein, ambassadeur d'Autriche à Londres.

VIENNE, 16 juin 1848.

« M. de Hummelauer est de retour depuis trois jours, le résultat de sa mission « ne nous laisse aucun espoir pour l'appui du gouvernement *anglais* dans la « question italienne, etc. Entre temps, le gouvernement *français* a fait une dé « marche auprès de nous par l'organe de son chargé d'affaires, M. de la Cour, etc. »

(*Corresp.*, t. II, p. 619.)

L'entrevue de MM. de Wessemberg et de la Cour avait eu lieu le 12 juin, et eut pour premier résultat une lettre datée du lendemain 13, par laquelle le premier ministre autrichien proposait directement au gouvernement provisoire lombard d'acheter son indépendance par l'abandon de la cause *vénitienne*. (*Corresp.*, t. II, p. 609.) Quant aux clauses secrètes de la négociation entre la France et l'Autriche, elles semblent avoir été d'une nature négative pouvant se résumer ainsi :

Promesse de la France, non d'aider, mais *de laisser faire l'Autriche en Vénétie. Contre-promesse de l'Autriche, non d'aider*, mais *de laisser faire la France sur tout autre point de l'Italie, ou même en Allemagne.* »

Plusieurs pièces officielles, dont une dépêche de lord Ponsonby, du 28 juin, et une de M. Wessemberg du 5 juillet, font allusion à cette affaire. Voici un extrait de la lettre de l'ambassadeur anglais à lord Palmerston :

« VIENNE, 28 juin.

« MYLORD,

« Plusieurs choses ayant été portées à ma connaissance qui ont trait à la situation « éventuelle de l'Autriche, si elle se trouvait forcée d'abandonner l'Italie, il est « de mon devoir d'en informer V. S. On est persuadé que le but des personnes « qui influencent le roi de Sardaigne, est que finalement la Toscane aussi soit in- « corporée au Piémont. Le cabinet impérial croit savoir que la France ne permettra « pas la formation d'un aussi grand royaume, et la question *a été délibérée au con- « seil*, si, *oui* ou *non*, l'Autriche doit s'entendre avec la France, pour constituer « la Lombardie en état indépendant en faisant révoquer la fusion projetée ?

« Un autre point en délibération est celui-ci :

« Même au cas où l'Autriche serait forcée de quitter toute l'Italie, et de se reti- « rer complétement dans ses anciennes limites, ne serait-il point encore dans son « intérêt de contracter avec la France une alliance favorable à son commerce, et « de se montrer en même temps complétement indifférente aux conquêtes et aux « agrandissements éventuels de la France en Italie, indifférence qui pourrait « même s'étendre à ce qui concerne d'*autres contrées ?* L'Autriche n'est plus dé- « sormais obligée ni intéressée à surveiller avec la même sollicitude l'état de l'Al-

Toujours est-il qu'à sa dernière réception, M. de Lamartine s'est avancé vers nous, disant : « qu'il venait se féliciter avec nous de l'excellente tournure que prenaient les affaires de *Venise*. » Sur notre demande de quoi il voulait parler, « si c'était de notre *existence*, ou bien des affaires de la guerre? » il répondit « que c'était

« lemagne ; elle n'a plus un si grand intérêt personnel à la défense de certaines « parties de la Confédération qui lui servaient de barrière contre la France ; les « changements survenus dans la situation intérieure de l'Empire, et les senti- « ments présumés d'une grande partie des populations encore soumises à son « sceptre pourraient être pour l'Autriche un motif suffisant de s'arranger à l'a- « miable avec la France, etc. — PONSONBY. » (*Corresp.*, t. III, p. 10.)

Huit jours plus tard, M. de Wessemberg voulant s'excuser auprès de lord Ponsonby de ne pouvoir même encore à ce moment (c'est-à-dire au bout de *plus d'un mois*), ni *accepter* ni *refuser* catégoriquement les propositions de lord Palmerston, au sujet de la Vénétie, explique cette longue hésitation, par diverses circonstances, et il en termine ainsi l'énumération :

VIENNE, 5 juillet 1848.

... « D'autre part, S. E. M. l'ambassadeur a eu connaissance des ouvertures « que le gouvernement français a fait faire au gouvernement impérial, peu de « jours avant le départ du soussigné d'Inspruck, par rapport aux complications « italiennes. Le gouvernement français est venu ainsi se mettre de lui-même en « contact avec les affaires en question, et il importe au gouvernement impérial « d'obtenir des notions plus précises, sur le rôle que la France compte s'y mena- « ger, etc. — WESSEMBERG. » (*Corresp.*, t. III, p. 32.)

A ce moment la chute de M. de Lamartine, à la suite des journées de juin, et l'incertitude, malheureusement courte, sur les dispositions de son successeur, avaient rejeté le ministère autrichien dans l'hésitation, et le rendaient de nouveau plus disposé à se rapprocher des propositions de lord Palmerston. On voit ce qu'il faut penser de la fermeté indignée avec laquelle, selon certains de ses amis, l'Autriche aurait toujours repoussé les sages conseils de l'Angleterre, et quelle fut la *véritable* cause de son refus.

Trois choses ressortent avec évidence de tous les documents que nous avons sous les yeux :

1° Si, au mois d'avril ou de mai, le gouvernement de la République française avait reconnu la République vénète, l'Autriche aurait quitté immédiatement l'Italie, heureuse d'obtenir une équitable compensation pécuniaire.

2° Si après le refus, au mois de juin, du cabinet anglais d'acquiescer à la proposition Hummelauer, l'envoyé français à Vienne n'était pas intervenu aussitôt pour reprendre la négociation au nom de la *République française*, l'Autriche eût accepté les propositions de l'Angleterre au sujet de la Vénétie, pour le plus grand bien de l'humanité, de la paix européenne, et de l'Autriche elle-même.

3° La même chose serait arrivée encore au mois de juillet, si le général Cavaignac avait répudié, non-seulement les secrètes velléités de conquêtes, mais tout l'ensemble de la politique de M. de Lamartine.

Nous croyons qu'en manquant à son principe et à ses promesses formelles, le gouvernement républicain a préparé sa chute.

« des grands succès remportés par Charles-Albert. » Bien que ses paroles tiennent toujours de *l'énigme*, l'énigme semblait du moins cette fois un peu plus transparente.

Comme du reste la commission exécutive reçoit chaque jour quelque nouvelle blessure dans la lutte parlementaire, que sa faiblesse se révèle de plus en plus, que la faveur populaire se retire d'elle avec une rapidité croissante, il serait très-possible qu'un de ces jours, elle tombât pour faire place à d'autres plus heureux. Nous tâchons dans cette prévision de voir quelques-uns de ceux qui pourraient lui succéder; parmi ceux-ci est Lamennais, le plus éminent des républicains purs, sincères et incorruptibles, et M. Thiers récemment nommé à l'assemblée comme représentant du parti constitutionnel et régentiste.

Nous avons trouvé ce dernier tout absorbé par la crainte, d'ailleurs assez juste, de voir sa maison assaillie ou saccagée; ce n'était guère le moment de tirer quelque chose de lui au point de vue politique, ce qui du reste sera assez difficile en tout état de cause.

Quant à Lamennais, il a été plein de franchise, ouvert, paternel avec nous. Ce grand écrivain, descendu depuis février des hauteurs spéculatives, s'est fait connaître pour un véritable homme d'État, très-pratique, très-avisé dans les choses de gouvernement. Républicain sincère, il nous a témoigné ses craintes sur la durée de la République en France. Il dit que le pouvoir y est inepte, le peuple point mûr et manquant des vertus nécessaires; *matérialisme* et *égoïsme* sont, selon lui, les deux mots sinistres qui caractérisent la société, telle que l'ont laissée les derniers rois; et ce sont les hésitations à l'intérieur qui se reflètent aussi dans la politique extérieure. Pour ce qui concerne l'Italie, il reconnaît que tout conspire en faveur de Charles-Albert, et quoiqu'il déteste la forme de gouvernement qu'on veut nous imposer, il croit impossible de s'y soustraire, quant à présent, à moins d'exposer le pays à de grands malheurs, et d'encourir une terrible responsabilité.

Des jours orageux semblent se préparer pour Paris; peu s'en est fallu que la tempête n'éclatât le 13 courant. Le prétexte cette fois-ci était Louis-Napoléon Bonaparte, de même que la

veille c'était Barbès, ou que demain ce pourrait être Henri V.

Le véritable motif est, d'un côté la cupidité, de l'autre une misère toujours croissante. D'un côté la France éprouve depuis février une surabondance de vie qui demande absolument à s'épancher; de l'autre il y a une telle perspective de misère devant le peuple, que c'est un problème que de savoir comment on pourra y parer, ou bien comment on contiendra la population. Aussi les votes pour Barbès, républicain rouge et socialiste, et pour Louis-Napoléon, dictateur et empereur, sont-ils en grande partie inspirés par la misère. A l'idée de leur avénement se rattache un vague espoir de guerre, de pouvoir prendre le fusil, et s'en aller trouver du pain et une vie plus énergique, soit en Allemagne soit en Italie. De là aussi la profonde aversion du peuple pour le gouvernement actuel, dont il n'espère, ni le morceau de pain quotidien de la paix, ni la solde et les profits de la guerre; de là encore la confusion babélique des dernières élections, où, à côté de M. Proudhon, socialiste, et M. Pierre Leroux, saint-simonien, nous voyons figurer M. Thiers, l'homme de la régence!

Aussi Lamennais a-t-il beau crier : « que l'avenir de la France ne se trouve pas plus sous la coupole des Invalides que dans les tombes de Saint-Denis! » il n'en tremble pas moins, lui comme les autres, à la seule idée d'un prétendant, et surtout du prétendant napoléonien; non pas à cause de l'intelligence ou de la valeur personnelle de Louis-Napoléon, contre laquelle semblent protester ses deux expéditions avortées, mais parce que le nom de Napoléon renferme l'idée de *bataille* et de *gloire*, et que, surtout dans les provinces, il a toujours de profondes racines dans le cœur du peuple.

En résumé : notre position ici est fausse; nous sommes tombés dans un mauvais moment; la politique se fait de jour en jour plus *mystérieuse* vis-à-vis de nous; on dirait une sensitive au toucher de la main !

Signé : Aleardo Aleardi. — Tommaso Gar.

LE PRÉSIDENT MANIN A M. LAURENT PARETO, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE S. M. SARDE.

VENISE, 21 juin 1848.

EXCELLENCE,

Le sort de la guerre a fait retomber les provinces vénètes sous le joug autrichien; Venise seule conserve son indépendance reconquise le 22 mars; protégée par ses remparts naturels, le patriotisme de ses citoyens, la valeur des volontaires pontificaux, napolitains, lombards et vénètes, tous concentrés aujourd'hui à Venise, cette ville pourra résister aux attaques de l'ennemi. En réfléchissant néanmoins combien il importe pour la cause italienne, et surtout pour l'indépendance de l'Italie du Nord, que non-seulement cet antique boulevard de la liberté soit préservé de tout péril, mais encore que tous ceux qui sont engagés dans cette lutte puissent *compter* sur son indépendance, notre gouvernement croit devoir vous exposer, Excellence, que Venise se trouve en proie à deux nécessités urgentes.

Les troupes qui gardent ses forts et composent sa garnison se montent à plus de 18,000 hommes; par leur nombre et leur généreuse ardeur, elles seraient plus que suffisantes pour garantir l'inviolabilité de notre ville; mais ce sont presque tous des *volontaires*, chez qui n'ont pu encore s'affermir les indispensables habitudes de discipline, la constante fermeté dans les fatigues, la patiente persévérance qu'exigent les opérations militaires en général, et surtout lorsqu'il s'agit de la défense prolongée d'une place comme Venise, qui ne consiste pas dans une seule enceinte, mais se compose d'un grand nombre de forts isolés, dont la défense peut devenir très-compliquée par le concours mutuel que doivent se prêter les forces de terre et de mer. Nous croyons donc nécessaire qu'une partie des troupes valeureuses et aguerries du Piémont vienne *dans l'intérêt commun* concourir à la défense de Venise; leurs hautes vertus militaires serviront d'exemple et exciteront l'émulation des jeunes soldats, et ainsi sera garantie l'indépendance de Venise qui, une fois retombée au pouvoir de l'ennemi, serait bien difficile à reconquérir; non-seulement la grande œuvre de l'indépendance italienne aurait échoué, mais

encore ce malheureux pays deviendrait le plus cruel exemple d'esclavage et d'oppression. Pour éviter une excessive agglomération de troupes, une grande partie des volontaires pourraient ensuite être envoyés à la grande armée piémontaise où, réunis aux corps réguliers, réorganisés, acquérant les habitudes du champ de bataille, pleins d'ardeur personnelle comme ils le sont, ils seraient bientôt aptes à toute opération de guerre.

L'autre nécessité que nous devons soumettre à V. E. résulte de nos embarras financiers. Il serait inutile d'expliquer à V. E. comment, notre revenu étant borné à la seule ville de Venise, et les dépenses restant toujours celles qu'entraîne l'administration de huit provinces, l'entretien de la flotte, celui d'une armée de 18,000 hommes ont dû produire un déficit énorme dans nos finances, bien que Venise ait contribué plus qu'aucune autre ville italienne pour soutenir son gouvernement.

Sur l'emprunt de 10 millions, frappé le mois passé sur les provinces vénètes, 4 ½ ont été attribués à la seule ville de Venise; aujourd'hui même nous frappons un autre emprunt de 1 million ½ sur la ville, à quoi il faut ajouter 600,000 l. données volontairement par nos citoyens; mais toutes ces ressources extraordinaires suffiront à peine pour faire face aux dépenses de la première semaine de juillet, puisque la dépense mensuelle se monte à 3 millions [1]. Nous avons demandé des secours à toutes les villes italiennes; mais nous devons surtout nous adresser au gouvernement de S. M. Sarde; car si Venise doit être défendue, il est indispensable de la mettre dans la possibilité de pouvoir l'être. Devons-nous licencier nos troupes? abandonner notre marine? devenir la proie certaine de l'ennemi commun? L'Italie peut-elle le vouloir? son champion peut-il le permettre? Nous ne le croyons pas, Excellence; nous nous refusons à le croire absolument. Nous n'insisterons pas après cet exposé, persuadés que ce serait manquer à la grandeur de la cause et à la dignité du gouvernement auquel nous nous adressons; mais nous prions V. E. de vouloir hâter la présentation de cette demande, etc.

CASTELLI. *Signé :* le Président MANIN.

[1] Le revenu mensuel n'était que de 400,000 l.

RÉPONSE

DU GOUVERNEMENT TOSCAN AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

FLORENCE, le 18 juin 1848.

TRÈS-ILLUSTRES MESSIEURS,

La généreuse élévation de sentiments qui vous porte, malgré vos récentes infortunes, à ne point vouloir séparer vos destinées de celles des autres peuples de l'Italie, ni prendre sans leur conseil et leur assentiment, aucune résolution qui puisse engager et compromettre le sort futur de la patrie commune, vous méritera, Messieurs, la reconnaissance, l'estime de tous les bons Italiens; et, en effet, le parti auquel voudraient vous pousser plusieurs citoyens de la Vénétie, et dont vous avez refusé d'assumer la responsabilité avant d'avoir demandé aux gouvernements italiens, si c'est chose possible que maintenant l'Italie se suffise à elle-même, dis-je, ce parti est tel qu'il pourrait ouvrir pour elle une nouvelle ère de douleur, d'oppression et d'abaissement. Je n'hésite point à répondre à cette solennelle demande, faite dans un instant aussi solennel : Oui, l'Italie peut toujours faire par elle-même et accomplir sans le secours de l'étranger l'œuvre glorieuse de sa propre régénération. Si les événements de la guerre ne tournent pas depuis quelque temps en faveur de la cause italienne, ils n'ont cependant pas été et ne sont pas assez désastreux pour rendre nécessaire la résolution désespérée d'un appel à l'étranger. Nos ressources sont toujours grandes et nombreuses, et à l'armée piémontaise, telle qu'elle est maintenant, doit se joindre sous peu, une réserve qui l'accroîtra et la renforcera d'une manière notable; la fusion heureusement accomplie de la Lombardie avec les États sardes, fournit au roi Charles-Albert de nouveaux et puissants éléments de force. En mettant à profit les grandes ressources en hommes et argent qu'offre cette province, le roi de Sardaigne peut dans un court délai (et il le fera), mettre sur pied une nouvelle armée, laquelle lui donnera les moyens de vous délivrer d'une occupation étrangère sans avoir recours à une autre. La Toscane aussi ne se refuse à aucun effort pour seconder la magnanime entreprise qui est dans les vœux et dans le cœur de tous les

Italiens ; elle en seconde et en secondera toujours la réussite dans la mesure de ses forces. Le gouvernement romain ne veut pas non plus rester en arrière dans cette noble lutte ; il fait de la guerre d'indépendance l'objet principal de ses soins et de ses pensées.

Et puisque, dans votre admirable abnégation, vous déclarez, Messieurs, être prêts à vous soumettre à une occupation *passagère*, et que, rassurés par les promesses solennelles de toute l'Italie, vous attendrez avec confiance la délivrance future, il me semble évident que le projet d'appeler l'étranger doit être abandonné, du moins quant à présent, et qu'il faut attendre que les vicissitudes de la guerre, de grands et irréparables désastres de l'armée italienne, aient rendu ce secours *indispensable*.

L'étranger, soyez-en sûrs, ne se refusera jamais à vos demandes, en quelque moment que vous l'imploriez. Il n'accourra que trop vite vous prêter le secours que vous invoquerez! Mais tant que votre salut n'est pas entièrement désespéré, tant qu'il peut vous venir de l'assistance de nos frères, je vous conseille, Messieurs, et vous adjure ardemment de vous refuser à un expédient aussi humiliant, aussi périlleux. Songez, je vous prie, que, non-seulement le *salut*, mais encore l'*honneur* de toute l'Italie est intéressé à ce que notre délivrance s'accomplisse sans le secours ni l'aide de l'étranger. Qui peut dire que l'Italie, en appelant les Français, au lieu d'avoir un seul ennemi, un seul oppresseur, ne finirait pas par en avoir deux ? L'histoire de nos malheurs ne confirme que trop cette douloureuse supposition. Songez qu'une intervention étrangère pourrait en ce moment apporter sur le sol de notre patrie des germes funestes de discorde et de désordre, et qu'aux complications politiques viendraient peut-être se joindre d'effroyables bouleversements sociaux. Et alors, que deviendrait l'Italie ?

Vous parlez de conditions honorables ; mais quand les étrangers occuperont vos provinces et les domineront par la force, qui donc pourrait les obliger à remplir ces conditions s'il leur plaisait de les violer? Et l'orgueil des protecteurs envers les protégés, et le sentiment de leur supériorité vis-à-vis d'eux ! tout cela peut devenir une source féconde de grandes douleurs.

J'ai voulu vous soumettre toutes ces réflexions en réponse à votre demande, afin que dans votre sagesse et dans votre patrio-

tisme, vous puissiez considérer combien il vous reste encore d'espoir de salut, combien de périls et de maux vous apporterait une intervention étrangère et combien, en toute hypothèse, il convient au moins de différer le moment de la demander. Ainsi le veut, je le répète, le bien de l'Italie, de même que sa dignité; ainsi l'exigent spécialement le bien et la dignité du pays que vous représentez si noblement.

Signé : Corsini.

RÉPONSE

DU GOUVERNEMENT ROMAIN, MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES LAÏQUES.

Rome, 21 juin.

Excellence,

Je viens vous donner la réponse claire et prompte que demande la dépêche de Votre Excellence en date du 14 juin courant, adressée au gouvernement que j'ai l'honneur de servir. Cette réponse est moins la mienne que celle du conseil des ministres que j'ai consulté à cet effet.

Je dois avant tout vous déclarer que mon gouvernement est bien touché des sentiments de reconnaissance que Venise lui exprime par votre intermédiaire, et par celui de votre chargé d'affaires. Il est vrai que nous avons fait pour les Vénitiens plus qu'aucun autre peuple de l'Italie; si nos malheurs actuels nous ont obligés à rappeler nos forces, il en est cependant resté une partie pour défendre Venise. L'indépendance de l'Italie étant l'objet principal des désirs et des vœux ardents du ministère et des deux chambres, votre gouvernement ne doit pas douter que le ministère et les chambres ne fassent tous les efforts possibles dans ce but; les chances contraires de la guerre n'ont point interrompu ces efforts, qui, loin d'être abandonnés, sont maintenant repris avec confiance et courage. Les difficultés des temps, la position critique de nos finances, l'approche de l'ennemi aux confins de notre pays, feront

aisément comprendre à Votre Excellence la difficulté pour nous de préciser en ce moment, comment et quand nous pourrons envoyer de nouveaux secours en armes et en soldats. Toutefois nous avons prié le roi Charles-Albert, nous le prions et le prierons de nouveau, de secourir le pays vénitien. Étrangers à tout soupçon de conquête, nous n'avons vu et nous ne voyons encore dans la défense de ce pays, que la défense commune.

Si l'heureux résultat de quelques négociations auxquelles notre gouvernement se prêtera avec joie, peut nous aider à fixer d'une manière plus précise et plus efficace la nature et la quantité de nos efforts, nous le ferons, non-seulement vis-à-vis du gouvernement vénète, mais encore pour tous ceux qui en Italie peuvent avoir de communs avec nous les dangers et les besoins de la défense.

Mais quant à réclamer le secours de l'étranger, notre gouvernement ne saurait y voir une proposition sérieuse de votre part, mais plutôt un moyen pour exciter les divers gouvernements à hâter leurs secours. Il y voit l'expression d'une résolution désespérée, que les Italiens n'adopteront jamais, tant qu'ils voudront et seront d'accord pour vouloir se suffire à eux-mêmes.

Je me flatte que le temps et les circonstances permettront bientôt à notre gouvernement d'être plus large dans ses offres et ses promesses envers ceux qui, en Italie, sont en danger de tomber sous la domination étrangère. Dans cet espoir, que je partage avec messieurs les ministres mes collègues, j'ai l'honneur, etc.

Signé : Giovanni Marchetti.

MM. ALKARDI ET GAR AU PRÉSIDENT MANIN.

Paris, 23 juin 1848.

Nous sommes consternés des nouvelles contenues dans vos bulletins des 14 et 15 courant. Le cœur nous saigne en pensant aux férocités que fera ou que fait peut-être déjà subir l'ennemi aux malheureuses provinces reconquises ! etc., etc.

Nous tenons de source *certaine*, qu'une proposition formelle

a été faite par l'Autriche au ministère des affaires étrangères ici, et qu'elle consiste : à céder la Lombardie à Charles-Albert, *à condition que Venise resterait sous la haute domination de l'Autriche constitutionnelle, avec une administration séparée et un prince autrichien à sa tête !*

Tenez-vous pour avertis !

Depuis deux heures on bat ici la générale ; il y a eu plusieurs décharges, mais nous ne connaissons encore ni la cause ni l'issue de la lutte [1].

A. Aleardi, — T. Gar.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

Venise, 29 juin 1848.

On a reçu hier ici la nouvelle de la capitulation de Palma-Nuova devant les Autrichiens. Les seuls articles de la capitulation qui soient connus ici, disent : que le général Zucchi est autorisé à se rendre à Reggio, sa ville natale, et que les croisés vénitiens qui faisaient partie de la garnison de Palma-Nuova, pourront retourner à Venise.

Clinton Dawkins.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

(*Procès-verbal.*)

Venise, 29 juin 1848, 9 h. du soir.

Une députation de la garde civique composée de son état-major, ayant en tête son général en chef, s'est présentée au président du gouvernement provisoire et l'a informé : « Que quoique la

[1] C'était le commencement des funestes journées de juin. La chute de Lamartine, à la suite de ces journées, l'empêcha de conclure avec l'Autriche, et son remplacement par le général Cavaignac rassura les Vénitiens.

revue ordonnée pour aujourd'hui par le général Pepe eût été ensuite contre-mandée, il n'en avait pas moins été décidé qu'elle devait avoir lieu ; qu'elle avait eu lieu effectivement dans l'après-midi, et qu'il s'y était produit une manifestation imposante en faveur de la fusion avec le Piémont ; qu'on avait d'abord voulu se rendre en corps au siége du gouvernement, afin de l'informer de cette manifestation ; mais qu'ensuite on était convenu de le faire par l'entremise de l'état-major. »

Le président Manin ayant demandé quel était le but réel de cette démarche, et ce que la garde civique entendait avoir fait par là ? il lui fut répondu : « Qu'elle entendait par là avoir voté et voter pour la fusion avec le Piémont. »

Le président Manin dit alors : « Qu'il en serait tenu compte ; qu'il ne pouvait toutefois s'empêcher de faire observer à la garde civique combien il était peu convenable que, tandis que les dernières classes du peuple se laissaient persuader d'attendre avec calme et de respecter le vote de l'assemblée si prochaine, le noble corps de la garde civique donnât le mauvais exemple et devançât illégalement le vote, mettant ainsi en péril la tranquillité publique, dont le maintien est le but même de son institution [1]. »

Signé : Le président, MANIN.

[1] Le peuple et la garde civique de Venise étaient, comme on sait, peu favorables à la fusion. Mais la défection du roi de Naples, la capitulation de Vicence (mettant hors de combat pour trois mois, 12,000 hommes de troupes), Trévise, Padoue, Rovigo retombées entre les mains de l'Autriche, et par-dessus tout, l'impossibilité, en face du refus du reste de l'Italie, d'invoquer l'intervention de la France, tout cela créait pour Venise une situation fort critique ; la chute de Palma-Nuova y jeta l'épouvante. Martini, le plus actif des agents sardes, alors à Venise, en profita pour obtenir du commandant de la garde civique, homme très-loyal, mais d'un caractère faible, de laisser organiser une démonstration en faveur de la fusion, la veille même de la réunion de l'assemblée. La note suivante se trouve dans les papiers de Manin sur cette affaire :

« Pepe avait dit à Mengaldo de décommander la revue ; mais Mocenigo fit battre la générale. La revue eut ainsi lieu et Mengaldo lui-même y assista. En sortant du gouvernement, une foule immense m'acclame et m'accompagne jusque chez moi. Un enfant se jette à mon cou en sanglotant. Je dis : que j'aime ma patrie sincèrement et suis prêt à lui faire tous les sacrifices, même celui de mes plus chères convictions. »

FUSION

Je n'ai pas dit aux Royalistes ce que ceux-ci disaient aux Républicains : « Au nom de la concorde, je vous somme de renoncer à vos convictions, et d'accepter les nôtres. » J'ai dit aux Républicains : Je m'adresse à vous, qui êtes mon parti, le parti le plus généreux ; cédez pour le moment ; vous le pouvez d'autant plus aisément, que l'avenir vous appartient !

(MANIN, *Pensées détachées.*)

PREMIERE SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE [1].

(3 *juillet* 1848.)

La séance est ouverte à une heure après-midi sous la présidence d'âge de Monsignor Pianton ; l'appel nominal constate la présence de 133 membres seulement sur 193 nommés, beaucoup d'entre eux n'ayant pu venir à cause de l'occupation de leurs provinces par l'ennemi.

Le Président lit une lettre d'excuse du général Antonini, qui a été obligé de partir pour Marghera, où l'on s'attend à une attaque de l'ennemi.

Le député Avesani, afin d'épargner du temps et attendu que le pays attend avec anxiété une décision sur la situation présente, voudrait qu'on choisît le mode le plus expéditif, en tenant

[1] On ne lira pas sans intérêt le billet suivant trouvé dans les papiers de Térésa Manin :

« PALAIS DU GOUVERNEMENT, 3 juillet, 10 h. du matin.

« J'entends qu'aucun membre de ma famille ne manifeste, ni approbation, ni « désapprobation, ni impatience. Si vous croyez ne pas pouvoir vous contenir, « abstenez-vous d'assister à la séance. Je suis certain que, dans ce moment solennel, « vous ne voudrez pas ajouter à mes amertumes la douleur d'être désobéi par les « miens. Votre DANIEL. »

pour valides toutes les élections, l'Assemblée se réservant seulement le droit de décider en cas de réclamation.

Le député Bellinato veut qu'on observe en toute chose la légalité, et que, suivant l'usage général, on nomme des commissions de vérifications.

Le député Avesani insiste; il trouve dans l'anxiété du pays un motif suffisant pour s'écarter des prescriptions et des usages ordinaires. (Une vive discussion s'établit entre plusieurs députés à ce sujet.)

Le député Manin, président du gouvernement provisoire, monte à la tribune (*applaudissements*) et dit :

« Qu'il avait l'intention de prendre part le moins possible à la discussion; mais qu'il y est forcé par la tournure qu'elle a prise. Lorsqu'il s'agit de choses aussi importantes, on ne doit rien précipiter; aucun soupçon d'illégalité ne doit peser sur un corps appelé à prononcer sur des questions aussi vitales. Toutes les assemblées vérifient leurs pouvoirs; celle-ci, convoquée par le gouvernement provisoire, doit se conformer aux règles que ce gouvernement a tracées dans la plénitude de sa souveraineté temporaire. Comme président du gouvernement provisoire, il proteste contre la légalité des décisions de l'Assemblée, si elle n'observe pas toutes les prescriptions légales pour se constituer. »

Nouvelle discussion entre les députés Avesani, Benvenuti et Castelli. Le député Avesani ayant prononcé d'une voix élevée les mots : « *nous voulons*, » cette expression cause une vive émotion. Manin demande l'explication de ce *nous* impératif.

Le député Tommaseo monte à la tribune (*applaudissements*) : « Le député Avesani, en disant : « *nous voulons*, » a sans doute entendu dire : « *je veux ;* » mais le député Avesani lui-même ne peut vouloir nous pousser à une précipitation qui nous déshonorerait aux yeux de l'Italie et de l'Europe. (*Applaudissements.*)

Le député Santello parle dans le même sens.

Le député Ferrari-Bravo demande qu'Avesani s'explique au sujet de ces *anxiétés* et de ces *périls* où, selon lui, se trouverait le pays, et qui devraient l'induire à prendre ses résolutions avec une précipitation qui n'appartient pas à des hommes

possédant leur raison. Ces prétendus périls, lui ne les voit, ni ne les craint; il repousse toute précipitation, et dit : qu'il ne faut jamais oublier ce qui s'est passé dans cette salle il y a un demi-siècle : la précipitation d'alors eut pour conséquence cinquante années de despotisme civil et militaire. Venise ressuscitée et régénérée doit être *digne*, et non *pusillanime*, alors qu'il s'agit de prononcer sur sa destinée. (*Applaudissements.*)

Les commissions de révision ayant rapporté leur travail au bout de deux heures, toutes les élections, moins une, sont validées ; on nomme immédiatement après le président et les bureaux de l'Assemblée, après quoi le député président de la Répnblique, Manin, monte à la tribune au milieu d'applaudissements unanimes, et lit le discours suivant :

Citoyens Représentants !

« Le 22 mars, la domination autrichienne ayant cessé à Venise, le peuple y proclama la République. Cinquante ans de servitude n'avaient pu lui faire oublier *quatorze siècles* de glorieuse indépendance! Le jour suivant, les ministres de la religion ayant béni le drapeau tricolore, symbole de la régénération et de l'unité italiennes, le pouvoir (qui, dans le premier moment, avait été remis à une commission, et par celle-ci au commandant de la garde civique), fut confié à un gouvernement provisoire dont les membres furent acclamés par le peuple.

« Venise délivrée, les Autrichiens abandonnèrent aussitôt toutes les autres provinces vénètes, soit en capitulant, soit en se retirant, excepté toutefois Vérone, où vinrent se concentrer les troupes ennemies, après avoir évacué la Lombardie affranchie le même jour que nous, grâce à l'immortelle victoire des Milanais.

« Les provinces vénètes, se rappelant les liens naturels, impérissables qui les attachent à Venise, et courageusement unanimes dans l'œuvre de leur commune délivrance, envoyèrent spontanément leur adhésion au gouvernement provisoire qui, de son côté, se hâta de proclamer dans son *premier* acte : Que le nom de République vénitienne ne pouvait désormais impliquer aucune idée d'ambition municipale; que les provinces qui voudraient y adhérer formeraient avec Venise une seule famille sans aucune

différence de droits ni de devoirs; que toutes seraient appelées à fixer d'accord la future loi constitutive, quelle qu'elle pût être.

« Cependant l'Autriche en se retirant de nos contrées, ne s'était point résignée à les perdre; elle se préparait au contraire à une guerre à outrance pour les reconquérir. En même temps l'esprit de nationalité s'était réveillé dans toute l'Italie; les populations prirent les armes pour l'indépendance de leur commune patrie; un prince généreux entouré de ses enfants, à la tête d'une armée vaillante et avide de combats, avait passé le Tessin, et s'élançait dans les plaines de la Lombardie, jurant de ne pas remettre l'épée dans le fourreau tant qu'un seul étranger resterait en deçà des Alpes. Les hostilités ne tardèrent pas à commencer.

« Nous ne ferons pas ici, Citoyens Représentants, l'histoire de la guerre qui a eu lieu et qui se continue sur le sol lombard; nous nous bornerons à vous rappeler l'état actuel des choses dans les provinces *vénètes*. Là, des corps francs, des croisés, accourus de toutes les villes, de toutes les diverses parties de la Vénétie, formèrent longtemps l'unique force qu'on pût mettre sur pied pour la défense du pays. Les hauteurs de Sorio, les plaines de Visco, les pas de Comelico, attestent avec quelle intrépidité les Vénitiens ont versé leur sang dès le commencement de cette guerre sainte!

« Cependant nous ne pouvions espérer de résister seuls à une armée régulière, forte comme celle de l'ennemi : c'est pourquoi, dès les premiers jours d'avril, le gouvernement avait sollicité instamment des secours, particulièrement celui d'un corps d'armée romain qui se trouvait en voie d'organisation au delà du Pò. Malheureusement, les Autrichiens s'avançant rapidement de l'Isonzo, Udine dut céder le 22 avril; l'ennemi, enhardi par ce succès, n'étant arrêté ni au Tagliamento, ni à la Livenza, vint se concentrer sur la Piave, et, dans les premiers jours de mai, Bellune capitula.

« Enfin des secours nous arrivèrent sur ces entrefaites, et il y eut une sanglante rencontre à *Cornuda*, où les volontaires romains firent des prodiges de valeur; mais les renforts demandés leur ayant manqué, ils durent quitter le champ de bataille après onze heures d'un combat acharné, et abandonner la ligne de la

Piave. Les Autrichiens se jetèrent alors sur Trévise, mais ils furent repoussés; le courage des habitants de cette ville sera à jamais mémorable, comme le sera la valeur des troupes italiennes qui l'ont défendue. A Vicence aussi, pendant quatre jours consécutifs (du 20 au 24 mai), les troupes italiennes se sont couvertes de gloire, et cette magnanime ville a mérité la solennelle déclaration d'avoir bien mérité de la commune patrie italienne.

« A mesure, toutefois, que ces luttes périlleuses avaient lieu, le désir de resserrer davantage encore nos liens fraternels avec la Lombardie devint plus vif dans les provinces vénètes; les comités départementaux résolurent en conséquence de vouloir suivre complétement la destinée politique de la Lombardie.

« Le gouvernement central de la République vénète adhéra volontiers au vœu des comités départementaux et à celui du gouvernement central de Milan, et consentit à ce que, le moment arrivé, toutes les provinces de l'ancien royaume lombardo-vénitien fussent représentées par une seule assemblée constituante qui déciderait souverainement sur les destinées politiques de tout l'État.

« Cette déclaration laissait toutefois subsister dans toute sa valeur la déclaration précédente, proclamée et répétée, dès les premiers jours de son avénement, par le Gouvernement lombard, proclamée et répétée également par le Gouvernement vénète (notamment le 22 avril, d'accord avec la consulte des provinces); à savoir : *que la question politique ne serait résolue que lorsque l'Italie serait entièrement délivrée de l'étranger.*

« Mais le gouvernement de la Lombardie, mû par des considérations graves et de puissants motifs, décréta qu'on eût à voter pendant la guerre même sur la fusion immédiate des provinces lombardes avec le royaume de Sardaigne, et de plus, que ce vote eût lieu, non dans une *assemblée de représentants*, mais en recueillant les signatures du peuple par des registres *ad hoc*. Cet exemple fut suivi par les comités départementaux de Padoue, de Vicence, de Trévise et de Rovigo, et les votations s'y effectuèrent d'après le même système.

« Les provinces de Vérone, d'Udine et de Bellune étant, dans

l'intervalle, retombées au pouvoir de l'Autriche, la ville de Venise se trouvait dès lors menacée d'isolement.

« C'est le motif qui imposa au Gouvernement l'impérieuse nécessité de réunir cette assemblée, malgré les considérations exposées dans le décret de convocation, daté du 3 juin. Nous avons été, toutefois, obligés de suspendre temporairement et de différer cette réunion, fixée d'abord au 18 juin, par suite des événements de la guerre, devenue plus meurtrière et plus étendue.

« Une partie formidable de l'armée autrichienne, quittant subitement ses positions du Mincio et de l'Adige, s'était jetée en effet sur Vicence, tandis que son armée de réserve des bords de la Piave s'avançait sous Trévise. La généreuse Vicence dut succomber sous ce choc terrible, après une lutte héroïque qui équivaut à une victoire ; nous vîmes également succomber Trévise, que ne put sauver le courage opiniâtre de nos troupes.

« Une plus grande effusion du sang italien étant devenue dès lors tout à fait inutile, Padoue fut occupée par les Autrichiens sans coup férir [1] ; peu de jours après ils occupèrent Rovigo.

« Les troupes disséminées furent alors toutes concentrées dans Venise; une partie fut destinée à protéger plus efficacement la vaste enceinte de nos fortifications ; une autre partie est tenue en réserve, prête à faire des sorties offensives, ou bien à accourir comme renfort sur les points qui seraient attaqués par des forces supérieures. Bien défendue, Venise est inexpugnable, et nous devons être tranquilles, car ce sont nos enfants, ce sont nos frères qui la défendent et lui font un rempart de leurs corps ! Du côté de la mer, la flotte du vaillant roi de Sardaigne et notre marine nous assurent notre indépendance et les approvisionnements de toute espèce ; j'ajouterai même que nos vaisseaux se tenant dans l'attitude de la menace sur une rade, où l'on méditait notre ruine, nous avons de ce côté des motifs de nous réjouir plutôt que de craindre.

« La sûreté extérieure de notre ville étant ainsi rétablie et assurée, et le besoin de pourvoir à la condition politique devenu plus urgent, nous avons cru ne pouvoir ni ne devoir

[1] L'ordre d'évacuer Padoue fut envoyé par le Gouvernement.

retarder davantage la manifestation de votre libre vote. C'est pourquoi, citoyens représentants, nous vous avons convoqués à cette réunion solennelle.

« Pour vous mettre à même de prononcer en pleine connaissance de cause sur les graves questions qui vous sont soumises, le gouvernement exposera, avant qu'on passe aux discussions spéciales, la situation générale du pays sous le rapport politique, militaire et économique. Néanmoins, en ce qui concerne les choses militaires et économiques, cet exposé sera fait avec la réserve nécessaire dans les conditions actuelles du pays.

« Une troisième mission que vous aurez à remplir, sera de désigner les membres du nouveau gouvernement provisoire, tous les membres du gouvernement actuel remettant entre vos mains le dépôt sacré du pouvoir, qui leur a été confié dans le premier enthousiasme de notre délivrance.

« Pesez mûrement vos délibérations ; faites en sorte qu'elles accroissent la force et la sécurité de Venise ; qu'elles lui assignent le rang honorable qui lui est dû dans l'Italie devenue indépendante et une ; la patrie vous demande, citoyens représentants, un acte de sagesse civique ; que l'inspiration vous vienne de ces murs sacrés ! »

La fin de ce discours, prononcé avec une dignité calme, provoque de vifs applaudissements. Sur la demande d'un représentant, il est donné lecture des trois points sur lesquels l'assemblée est appelée à se prononcer. Elle doit :

Decider si la question de la future condition politique du pays doit être discutée dès à présent, ou seulement à la fin de la guerre.

Décider, dans le cas d'une discussion immédiate, si Venise doit rester un État indépendant ou bien s'unir au Piémont.

Remplacer ou *confirmer* les membres actuels du gouvernement provisoire.

La séance est levée à trois heures.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 3 juillet, au soir.

MILORD,

L'assemblée des représentants élus pour prononcer sur les destinées politiques de cette ville, c'est-à-dire pour décider si on se réunira au Piémont, ou si on continuera à vivre en république, a tenu aujourd'hui sa première séance, mais n'a fait que nommer son bureau. On croit généralement que la décision sera favorable au Piémont; mais si le parti républicain est moins nombreux, comme il est très-violent, il pourra intimider l'autre.

D'un autre côté, toutes les provinces de la terre ferme sont retombées au pouvoir des Autrichiens, et le peuple commence à se demander : « quel avantage résultera de l'union avec le Piémont, puisque le roi Charles-Albert ne peut venir à son secours? »

J'ai l'honneur, etc.

CLINTON DAWKINS.

DEUXIÈME SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

(4 *juillet* 1848.)

La séance est ouverte à 9 heures du matin.

Le député Olper demande à faire une proposition en dehors des trois articles soumis au vote de l'assemblée, car, à son avis, l'assemblée, régulièrement constituée aujourd'hui, est devenue *souveraine*. Quelqu'un, continue-t-il, s'est trouvé hier pour dire dans cette enceinte que Venise vivait dans l'*anxiété*, et que, pour cette raison, il nous fallait délibérer et voter en toute hâte! Venise est en sûreté; Manin vous l'a dit, et d'ailleurs nous savons tous, même celui qui a osé parler ainsi, que, sous le rapport militaire, Venise n'a rien à craindre! Les Autrichiens campent près de nous, cela est vrai; raison de plus pour montrer que la crainte n'entre pour rien dans nos délibérations. Je demande à

l'assemblée de sanctionner la volonté du peuple, mille fois manifestée, 1° en déclarant par un décret solennel, que Venise veut rester libre et le sera, quels que puissent être les événements ultérieurs de la guerre; 2° en déterminant une peine contre le premier qui prononcerait le mot de *capitulation!* » (Rumeurs. Le président rappelle l'Assemblée à l'ordre; le bruit continue.)

Le président Manin : Le Gouvernement n'a pas deux poids et deux mesures, les uns pour ses adversaires, les autres pour ses amis. Ce qu'il a dit hier, il le répète aujourd'hui : il ne croit pas que l'assemblée soit autorisée à sortir des questions pour lesquelles elle a été spécialement nommée par le peuple; mais lors même qu'elle le pourrait, je crois qu'il serait tout à fait superflu de décréter que Venise veut se défendre jusqu'à la dernière extrémité! (*Applaudissements.*) Si jamais les Autrichiens tentaient de rentrer dans Venise, il n'y aurait plus de partis! et si quelqu'un se trouvait (il n'y aura personne), mais enfin, si quelqu'un se trouvait qui voulût parler de capitulation, le peuple tout entier, moi le premier, nous saurions empêcher cette infamie, cette trahison! Je demande qu'on passe à l'ordre du jour! (*Vifs applaudissements.*)

Le Gouvernement est prêt à donner à l'assemblée des explications au sujet des affaires économiques, militaires et politiques de la République.

Président Rubbi : Ces renseignements semblent effectivement nécessaires pour motiver le vote que nous devons émettre. (*Adhésion.*)

Le député Manin (ministre des affaires étrangères de la République vénète) lit le rapport suivant :

« La libération de la Vénétie et la constitution de son Gouvernement provisoire ont été notifiées à tous les États ayant à Venise des représentants consulaires. Ce gouvernement fut immédiatement reconnu, par déclaration verbale, par le consul des États-Unis, ainsi que cela avait déjà eu lieu précédemment à Paris en pareille occasion ; le gouvernement fédéral suisse nous reconnut formellement par une déclaration officielle et affectueuse ; le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne et celui de la Lom-

bardie, ainsi que plusieurs autres, nous reconnurent par voie diplomatique.

Plusieurs de nos concitoyens se trouvent en ce moment même en mission au camp de S. M. le roi Charles-Albert et à Milan; et nous avons un autre envoyé auprès du gouvernement de S. S. l'immortel Pie IX qui, par ses paroles et ses actes, continue à témoigner son affection pour cette partie de l'Italie, etc., etc.

« Pour prouver combien le souverain Pontife et son gouvernement ont à cœur notre cause, il suffira de rappeler ce fait: que la majeure partie des forces accourues pour la défense des États vénètes vient des États *romains*. La force matérielle de ces bras robustes est venue se joindre à la force morale des paroles et des bénédictions de Pie IX, que leur drapeau rappelle.

« Quant à la Lombardie, nul de nous n'ignore ce qu'elle a fait et se propose de faire encore pour nous; elle nous a envoyé à plusieurs reprises des secours en hommes et des secours précieux en argent, lorsqu'elle-même avait si grand besoin d'hommes et d'argent; elle nous promet encore de nouveaux secours de même nature, et elle s'y prépare par ces sages et énergiques décrets, qui formeront l'une des plus belles pages de l'histoire moderne de l'Italie. Mais son acte le plus généreux est la déclaration solennelle, réitérée, que sa cause et la nôtre *sont communes;* que, quelque avantage qu'on voulût lui assurer, à elle, séparément, elle ne renoncerait jamais à combattre jusqu'à ce que notre territoire soit totalement délivré de l'étranger [1] » (*Applaudissements.*)

[1] Voici les lettres échangées à ce sujet entre le gouvernement autrichien et le gouvernement provisoire lombard, après l'entrevue de MM. de Wessemberg et de la Cour à Inspruck. (Voir plus haut, p. 279.)

LE BARON WESSEMBERG AU COMTE CASATI.

INSPRUCK, le 13 juin 1848.

MONSIEUR LE COMTE,

« Sa Majesté Impériale et Royale, guidée par des sentiments d'humanité et de « paix, désire vivement voir mettre bientôt un terme à la guerre qui désole les pro- « vinces Italiennes. A cet effet, je suis autorisé à ouvrir, avec le gouvernement « provisoire établi à Milan, une négociation qui serait basée sur la séparation et « l'indépendance de la Lombardie.

« Le gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale n'y attachera que des « conditions équitables, lesquelles comprendraient principalement le transfert « d'une partie proportionnelle de la dette de l'empire d'Autriche à la charge de la

« Elle a prouvé ainsi comment la communauté du malheur crée dans les âmes nobles et fortes une généreuse fraternité! (*Applaudissements.*)

« Quant au magnanime roi Charles-Albert, ses promesses et ses exploits vous sont connus. Dans nos rapports officiels avec ce gouvernement, il n'y a rien qui ne soit conforme à ses promesses. Mais les troupes envoyées par le gouvernement du roi de *Naples*, qui devaient se joindre aux milices romaines pour

« Lombardie, plus un règlement qui assurerait certains avantages au commerce « autrichien, et quelques stipulations par rapport aux propriétés particulières de la « famille impériale et aux pertes qu'ont éprouvées les employés militaires et civils « à la suite des derniers événements. Vous voyez, monsieur le Comte, que j'aborde, « dès le commencement, la question avec toute la franchise possible. Je vous in- « forme en même temps que Sa Majesté Impériale vient de donner des ordres « pour la conclusion d'un armistice, auquel sans doute le gouvernement provisoire « aimera à concourir. Il ne restera qu'à nommer de part et d'autre des plénipo- « tentiaires pour conduire la négociation en question au but désiré. Recevez, etc.

« *Signé :* Baron de Wessemberg. »

RÉPONSE DU COMTE CASATI AU BARON DE WESSEMBERG.

Milan, le 18 juin 1848.

« M. le conseiller de légation de Schnitzer m'a remis une lettre de Votre Excel- « lence qui contenait des propositions de pacification se résumant dans les points « suivants :

« 1° Indépendance absolue de la Lombardie et sa séparation de la monarchie;

« 2° L'obligation de la part de la Lombardie de se charger d'une partie pro- « portionnelle de la dette autrichienne, etc., etc.

« Ces propositions ayant été développées, il se présenta d'abord l'idée que Votre « Excellence regardait la question comme simplement lombarde, tandis qu'elle « a toujours été envisagée, par nous, comme une question *italienne*. Cela posé, si « dans l'article 1er, au lieu de parler de l'indépendance lombarde, il eût été ques- « tion de l'indépendance de toutes les provinces italiennes soumises au sceptre de « l'Autriche, les articles suivants prêteraient matière à une négociation, et nous « sommes persuadés qu'on ne serait pas loin de pouvoir tomber d'accord.

« Le gouvernement provisoire, au nom duquel j'écris, est profondément pénétré « du désir de mettre fin à une guerre désastreuse et qui pourrait encore se prolonger « avec des sacrifices graves pour les deux parties, mais la cause dont il s'agit est « tellement sacrée à ses yeux, qu'il ne saurait la déserter, pas même en partie.

« Les déclarations des autres provinces se prononcent pour la fraternité, et notre « indépendance ne saurait être garantie si elle n'existait qu'à moitié. Votre Excellence « peut être assurée que l'Autriche trouverait alors dans l'Italie voisine une nation « amie, et que les intérêts matériels des deux nations y gagneraient immensément, « plus que dans le cas où les provinces italiennes devraient, ou dans leur totalité, ou « en partie, rester forcément unies à la monarchie autrichienne, etc., etc.

Signé : Comte Casati. »

agir efficacement sur le territoire vénète, tandis que l'armée piémontaise aurait opéré dans la Lombardie, ces troupes, au moment de passer le Pô, nous ont manqué subitement, ayant reçu l'ordre de rétrograder, et un petit nombre seulement est arrivé ici avec son illustre chef. Mais Vicence, mais Trévise, cédant à des forces supérieures, ont dû capituler; par suite 12,000 soldats, tant romains que vénètes, se trouvent hors de combat pour trois mois et tout le territoire vénète a été de nouveau envahi par les Autrichiens ; Venise seule est restée libre; mais elle-même est gravement menacée.

« Dès ce moment un grand nombre de personnes ont commencé à douter que l'Italie seule pût suffire à terminer heureusement cette guerre. De nombreuses pétitions couvertes de signatures furent adressées au Gouvernement, dans lesquelles on s'attachait à démontrer la nécessité de demander le secours de la France, et où on insistait pour qu'il fût demandé.

« Toutefois le Gouvernement de Venise, toujours fidèle à la résolution de considérer cette guerre comme une guerre *italienne*, faite dans *l'intérêt général de toute l'Italie*, ne voulut pas assumer la grave responsabilité d'une si importante démarche, sans avoir préalablement consulté les autres Gouvernements italiens, afin qu'ils déclarassent : si les forces de l'Italie étaient réellement suffisantes pour chasser les Autrichiens, ou bien, dans le cas contraire, qu'ils se joignissent à nous pour réclamer le secours de la nation française au nom de la nation italienne tout entière.

« Une interpellation sur cette même question adressée au roi de Sardaigne lui fut envoyée par dépêche du 13 juin dernier, mais n'a pas encore reçu de réponse.

« Les dépêches aux autres Gouvernements furent expédiées le jour suivant. Les gouvernements de la Toscane et de Rome répondirent, l'un par dépêche du 18, l'autre du 21 juin. Tous deux promettent de nouveaux secours, selon leurs moyens, mais tous deux se déclarent *contraires* à l'intervention française. On n'a pu adresser la même question au gouvernement de Naples dans sa situation actuelle. Celui de la Sicile n'a pas encore répondu.

« Si des secours en hommes sont nécessaires pour reconquérir les provinces envahies, garder notre ville et maintenir les troupes

« qui la défendent, » des secours en argent, immédiats, généreux, sont encore plus urgents. Aussi le 19 juin dernier, par une invitation pressante, avons-nous demandé de l'argent à toutes les villes de l'Italie, à tous les habitants, riches ou pauvres, de ce pays qui veut se régénérer. De même nous avons instamment sollicité des secours en argent, et en troupes régulières, et de Sa Majesté le roi Charles-Albert, lui remettant vivement sous les yeux notre situation financière et militaire, ainsi que l'importance de cette place pour l'issue générale de la guerre qu'il a entreprise. Hier soir, l'intention de Sa Majesté d'envoyer 2,000 hommes de troupes régulières nous a été annoncée. Quant à des secours en argent, aucune réponse n'a été faite encore. »

Suivent des rapports sur les finances et la guerre lus par les ministres Castelli et Paolucci, après quoi il est passé à la discussion générale.

Le député Tommaseo (*ministre de l'Instruction publique*) : « Citoyens représentants, avant que vous vous prononciez sur les destinées de notre patrie, dans cette salle, témoin de taut de résolutions généreuses, je dirai mon avis, sans sortir des limites de la question, mais toutefois en m'élevant un peu au-dessus, car de haut la vue embrasse mieux les objets. Sans doute, une question comme celle qui nous occupe, aurait dû être traitée dans un moment plus opportun que celui-ci, où la guerre gronde à nos portes et où la différence des opinions pourrait nous devenir plus fatale que le canon ennemi ; mais, puisque les circonstances nous imposent cette cruelle nécessité, il importe que du moins elle ne soit décidée que par l'*assemblée des représentants* et après un calme débat.

« Ce dont il s'agit tout d'abord, c'est de savoir s'il faut arrêter notre sort immédiatement, ou bien seulement lorsque la guerro sera terminée, et pour cela, si une décision immédiate est *nécessaire*, *utile* et *honorable*.

« Pour qu'elle soit nécessaire, il faudrait démontrer que le roi de Sardaigne, tout en *pouvant* nous porter secours, *ne le veut pas*, et cela par la seule raison que nous ne répondons pas assez vite à une chose, qu'il n'a jamais demandée. Il faudrait, en un

mot, prêter au roi Charles-Albert des paroles absolument contraires à celles qu'il a prononcées. Ceux qui jugent *nécessaire* de précipiter notre décision, prêtent au roi le langage suivant envers les Vénitiens :

« Je pourrais vous délivrer de l'ennemi qui vous environne, je pourrais vous envoyer des hommes, des armes, de l'argent; je pourrais relever dès ce moment l'honneur de l'Italie; mais je ne le ferai pas; je ne le veux pas faire, à moins que vous ne m'accordiez d'avance le prix de ce bienfait. »

« Ces paroles, ce n'est pas moi qui les impute au roi; ce sont ceux qui affectent de l'exalter, de le protéger en quelque sorte, comme s'il avait besoin de leur protection! Par leurs imprudentes louanges, ces hommes couvrent son nom d'une tache telle, que tout son sang honorablement versé dans les batailles italiennes ne suffirait pas à la laver; car les actions généreuses, dont le but n'est pas généreux, ne sont que des spéculations usuraires, et un prince qui est venu combattre, sans poser d'avance aucune condition, n'a donné à qui que ce soit au monde le droit de voir en lui un trafiquant d'âmes humaines, un accapareur de peuples. Si jamais il pouvait y avoir un motif pour lequel le roi dût nous priver de son aide, ce serait l'insulte qu'on lui ferait par cette interprétation calomnieuse de sa volonté. Si une femme, se trouvant en péril de la vie, disait spontanément à celui qui, sans mot dire, lui tendrait la main pour la sauver: « Je vous donne mon honneur, » le libérateur indigné pourrait lui répondre : « Malheureuse, qui te l'a demandé ? »

« Charles-Albert est accouru spontanément, sans exiger de nous aucune promesse; mais lui-même a pris l'engagement solennel de ne pas remettre son épée dans le fourreau tant qu'une seule baïonnette autrichienne réfléchirait la lumière du soleil d'Italie! Craindre aujourd'hui qu'à moitié de son œuvre il n'exige l'accomplissement de conditions qu'il n'a jamais posées, ce serait mettre le roi de Sardaigne au-dessous du Bourbon de Naples! car le Bourbon n'a jamais fait à la face de l'univers une si haute promesse; il ne s'est pas de son propre gré imposé la générosité comme l'accomplissement d'un *devoir sacré* envers les Italiens, il ne les a point poussés à la guerre!

« Entre ce Ferdinand qui, traître à sa parole, fit assassiner des centaines de ses sujets, et un prince qui abandonnerait des millions d'Italiens, auxquels il avait spontanément promis la délivrance, qui les abandonnerait, dis-je, à l'incendie, au viol, à la dévastation, aux ignominieuses capitulations, uniquement parce qu'ils n'auraient point fait, avant le temps, ce qu'il ne leur avait jamais demandé de faire, entre ces deux hommes, *le plus indigne du nom de héros ne serait pas Ferdinand !*

« Non-seulement je n'impute pas moi-même au roi d'aussi viles pensées, mais je suis convaincu, que même ceux-là, qui nous menacent de son abandon, si nous ne nous réunissons immédiatement au Piémont, n'ont pas réfléchi qu'ils impriment par là au nom du roi une flétrissure plus grande que ses plus cruels ennemis ne sauraient l'imaginer ou la désirer; je pose en fait qu'en refusant de précipiter l'arrêt de sa future destinée pendant ce conflit d'intérêts et de sentiments, pendant ce cliquetis d'armes et de paroles, Venise non-seulement ne porte aucun dommage et aucun préjudice au roi; mais qu'au contraire, en invoquant son humanité et celle de son vaillant peuple, en montrant qu'elle se souvient de ses paroles, elle lui fournit seulement l'occasion de faire des actions plus grandes et plus généreuses encore, que s'il s'agissait de combattre pour un État à lui, parce que, plus le but final est noble, plus aussi tous nos actes deviennent glorieux, de même que pour atteindre un but peu honorable nous sommes forcés de nous servir de moyens bas et honteux. Ainsi le veut la justice éternelle des choses !

« Charles-Albert, dans le fond de sa conscience, sent mieux que je ne saurais le dire, que si la lutte n'est pas dégagée de toute misérable question de dynastie, *il ne triomphera pas*, et s'il savait la honte que lui infligent ceux qui, en véritables publicains, voudraient extorquer des peuples un pacte de mutuel déshonneur, il renierait leur indigne médiation; il punirait comme coupables de lèse-majesté et de lèse-humanité, ceux qui voudraient lui imposer une si triste récompense ! Quant à moi, je le répète, je n'attribue pas leurs efforts pour faire préjuger la question à des intentions coupables, mais à l'irréflexion, peut-être même à un désir trop ardent du bien; comme il en est de

celui qui cueillerait un fruit non mûr pour en faire à autrui un cadeau malsain et sans utilité.

« En déclarant d'ailleurs que son gouvernement est *provisoire*, Venise n'a-t-elle pas laissé à la nation toute liberté d'en changer? A-t-elle, par des menaces, par des embûches, même par de simples exhortations, pesé sur les provinces pour les engager à adhérer à la République? Et si celles-ci, après leur adhésion spontanée, ont ensuite changé de drapeau avant le temps, peuvent-elles venir se plaindre aujourd'hui d'être *abandonnées par Venise* et invoquer la sainte parole d'union? L'injustice et la cruauté d'une semblable plainte sont si manifestes, qu'il suffit de l'énoncer pour la réfuter; toutefois, au milieu de la douleur qu'elles réveillent, une chose console, c'est la pensée que si des hommes osent employer une pareille arme contre une ville désolée par la guerre, qui n'a provoqué personne, qui n'a même pas répondu aux provocations, préoccupée qu'elle était des communes douleurs, s'ils se laissent aller contre elle à un tel acharnement, ces hommes confessent hautement par là que ce principe républicain n'est pas tant à dédaigner, puisqu'eux-mêmes y attachent une si haute importance!.....

« Les contrats scellés par la peur sont nuls devant toute loi humaine et divine, et nous, délibérant entre le bruit du canon autrichien et le bruit du canon sarde, nous irions engager, non-seulement notre propre avenir, mais l'avenir de l'Italie, l'avenir de nos successeurs, qui, n'ayant plus rien à craindre ni à espérer, nous citeront un jour devant le tribunal de l'histoire et feront peser sur nous une terrible responsabilité? Toute détermination, citoyens, que vous prendriez au milieu de circonstances aussi critiques, ne serait qu'un édifice bâti sur le sable, que le lendemain pourrait voir renversé, à la honte et à la douleur communes, parce que la peur ne peut ni rallier des esprits, ni unir des provinces, ni asseoir des États sur des fondements solides.

« La véritable union se fera, n'en doutez pas, mais ce sera par d'autres moyens et de plus nobles; si un grand et puissant Etat doit être fondé en Italie, l'amour réfléchi, la reconnaissance spontanée des populations sauront l'établir; enfin, si Charles-Albert doit être votre *roi* (voilà ce que je voudrais dire à certaines per-

sonnes qui ne sont pas dans cette enceinte), commencez par l'honorer de votre respect; ne lui lancez pas au visage la couronne comme une arme offensive; croyez-le capable d'agir avec générosité; ayez foi dans la dignité d'autrui et dans votre propre avenir; ne mêlez pas, comme dans un rêve peureux, Legnano et Campo-Formio; adressez-vous avec la hardiesse de la conscience à la conscience du roi, et dites-lui : « Sire, on vous *calomnie*, élevez votre voix pour démentir vos calomniateurs; répétez les paroles que vous avez prononcées au moment de tirer l'épée. Vous êtes venu combattre sans marchander le prix du sang, et ces hommes-là voudraient faire de vous un aventurier, cherchant, non une récompense, mais un salaire; ils conspirent contre votre honneur; la haine autrichienne est une caresse au prix de leur imprudent amour. » A de telles paroles, parties du fond de la conscience, répondrait la conscience du genre humain. Avant de rien résoudre, interrogez donc le roi, et attendez du moins sa réponse.

« En tout cas, et quoi que vous décidiez, je vous prie de ne pas oublier une chose : c'est que ni le roi, ni personne, ne pourrait à l'instant même vous débarrasser de l'ennemi et vous fournir de l'argent et des troupes; que toujours vous seriez obligés, pendant quelque temps encore, de vous défendre et de vous soutenir par vous-mêmes; que n'y eût-il pas en cela pour nous nécessité, il y aurait toujours la dette sacrée de l'honneur. Songez donc à votre défense, comme si ni Charles-Albert ni d'autres ne pouvaient vous secourir, ou bien vous périrez; et pour ne pas périr, il faut que le nouveau gouvernement fasse tout ce que le nôtre n'eut pas le temps, ou l'énergie, ou le moyen de faire. Il faut qu'il ravive l'ardeur attiédie des esprits, la puissance du sacrifice; qu'il fasse des actions généreuses l'aliment journalier des âmes; qu'il flétrisse les habitudes d'oisiveté, de mollesse, de luxe et de légèreté, comme choses méprisables et honteuses, et ne se préoccupe pas du nom de gouvernement *provisoire* au point de ne pas songer à fonder des institutions durables, etc., etc.

Venise doit donner par elle-même l'exemple du courage et de la générosité; elle en a déjà fourni des preuves sans vaniteuse

forfanterie ; ses croisés ont combattu à Palmanuova, à Trévise, à Vicence; cette ville calomniée est défendue par plus de dix mille Vénitiens. Mais cela ne suffit pas; beaucoup reste à faire encore; et ne croyez pas surtout qu'en tranchant aujourd'hui la question de notre sort futur, vous dissiperiez le péril. Ce serait un remords et une humiliation de plus, mais non un devoir, ni une souffrance de moins. Voyez la Lombardie; s'apercevant à temps du véritable état des choses, elle recommence aujourd'hui ses magnanimes efforts absolument comme si elle était *seule*, et non sous la protection d'un roi! Croyez-le bien, si la protection d'un roi pouvait unir et rendre heureuse l'Italie, moi le premier je le proclamerais maître de Venise et j'écrirais son titre avec mon sang!

« Que Dieu accomplisse mes souhaits pour cette terre chérie et démente mes douloureux pressentiments! »

Le député Paleocapa, ministre de l'intérieur : « Citoyens! habitué depuis quarante ans aux fatigues de la guerre et des emplois publics, je ne puis offrir que les paroles d'un homme positif et pratique; d'un homme qui, à la vérité, ne croit pas s'être jamais traîné terre à terre, mais qui n'a jamais eu non plus la force d'élever son imagination à de grandes hauteurs; enfin d'un homme qui a toujours marché côte à côte avec les hommes d'honneur qui aiment passionnément leur pays, et par conséquent son indépendance, mais qui aiment aussi sa prospérité.

« De toutes parts j'entends dire : « *Nous nous défendrons, Venise se défendra jusqu'à la dernière extrémité!* » Mais je demanderai tout d'abord si, de ce qu'un peuple héroïque est prêt à se réduire, même aux dernières extrémités, ce n'est pas une raison de plus pour faire tous les efforts imaginables afin de les lui épargner, et s'il ne vaudrait pas mieux le sauver avant qu'il soit réduit à ces extrémités? (*Applaudissements.*) Ne voudrez-vous pas faire tout ce qui est possible, essayer, chercher du moins la meilleure voie, la plus praticable, pour que Venise ne soit pas réduite à subir le sort de Parga pour son salut et sa liberté? Voudrez-vous faire de Venise une Parga sans tenter du moins tous les moyens pour lui éviter un sort pareil? Il me semble pourtant que cela

est évident et se concilie parfaitement avec les sentiments les plus généreux!...

« La question doit être examinée à deux points de vue : nos moyens de guerre et de résistance d'abord (y compris nos finances), puis nos relations extérieures.

« Nous avons bien entendu dire que la diplomatie est entièrement changée aujourd'hui, qu'elle est franche et loyale, et qu'il faut la traiter comme on traite toutes les autres affaires. Ceci assurément semble un vœu très-noble et très-généreux; mais je suis homme pratique, je le répète, et je demanderai à ces messieurs eux-mêmes s'ils croient réellement que la diplomatie en est là; et cela *en France* tout aussi bien qu'en Angleterre, en Prusse, en Russie ou en Autriche !...[1] Nous avons appris tout à l'heure que nos relations avec tous les États italiens sont amicales; mais, malgré ces sympathies, nous n'avons été reconnus *en Italie* que par le seul gouvernement du roi Charles-Albert, et *hors d'Italie*, que par celui de la Suisse, pays dont la neutralité absolue diminue l'importance. Sans doute notre position, notre courage, notre but, qui est de nous délivrer du joug étranger, doivent éveiller la sympathie de toute âme généreuse; mais nous avons besoin de quelque chose de plus, de quelque témoignage efficace, positif de cette sympathie !

« En Italie, il faut détruire l'opinion qui prétend que nous voulons nous isoler. Cette opinion, qu'il me soit permis de le dire, fait des progrès; elle acquiert une certaine consistance auprès des personnes qui ne connaissent pas à fond les sentiments des Vénitiens; elle puise surtout de la force dans la manière dont la Lombardie s'est comportée à notre égard; la Lombardie nous a montré de telles sympathies qu'incontestablement cela constitue un des principaux arguments pour nous décider à marcher d'accord avec elle. La Lombardie nous a envoyé des hommes; elle nous a donné de l'argent; elle nous a fourni des garanties, elle nous ouvre les bras, et dit : « Soyons frères. » Et nous, nous restons là indécis et hésitant, et nous répondons : « Nous verrons si nous devons nous réunir à vous, quand la guerre sera finie (*a guerra*

[1] Allusion aux dernières lettres des envoyés vénitiens. Voir plus haut, pp. 178 et 187.

finita). » Mais, au nom du ciel! pourquoi laisser planer des doutes sur notre intention de nous réunir à la Lombardie, en disant : « Que nous nous déciderons à la fin de la guerre ! » Comment refuserions-nous cette union, lorsqu'une des causes qui font que la Lombardie est dans une meilleure position que nous, est précisément cette circonstance (heureuse pour elle, malheureuse pour nous, et dont elle n'a pas plus le mérite que nous la faute) que la guerre fut portée à son extrême frontière par la puissante armée piémontaise, et qu'excepté Mantoue, elle eut ses provinces libres !.....

« Aujourd'hui on prétend que des négociations sont entamées, que l'on fait un traité ; l'un dit que c'est à *Vienne*, l'autre en *Angleterre*, tel autre encore à *Inspruck ;* mais jamais on ne parle que de la Lombardie à laquelle on offrirait l'indépendance et la liberté ! Eh bien ! la Lombardie repousse dédaigneusement toutes ces offres ; elle dit : « Ma cause est commune avec celle « de la Vénétie... (*Vives acclamations.*) Ma cause est com- « mune avec celle de la Vénétie, jusqu'à la dernière goutte de « mon sang, jusqu'au dernier écu que je tirerai de ma bourse ! » Et Venise répondrait : « J'hésite, j'attendrai encore pour voir si « je dois m'unir à vous ; j'attendrai la fin de cette guerre, » cette guerre dont pourtant la fin, plus ou moins prochaine, dépend précisément en si grande partie de la Lombardie ?...

« Ce drapeau, ces insignes de liberté que nous avons rétablis, rappellent les quatorze siècles d'indépendance de Venise. Pourtant, ne nous le dissimulons pas, notre République actuelle, c'est-à-dire *démocratique*, la seule possible aujourd'hui, est bien plus éloignée de cette ancienne République dont elle rappelle le nom et le drapeau, qu'elle ne l'est d'une monarchie constitutionnelle, ayant une constitution vraiment libérale ; et puisque vous voulez rappeler le souvenir de ce drapeau et de cette indépendance, dus à la maturité et à la sagesse de nos pères, rappelez-vous en même temps leur science pratique, leurs actes réfléchis, toujours conformes aux vrais besoins du pays, sans abstractions, sans cette politique vaporeuse qui se perd dans les nuages, et qui, trop facilement aussi, comme les nuages, peut se convertir en tempêtes ! » (*Vifs applaudissements.*)

Le président : « La parole est à M. le *député* Avesani. »

Le député Avesani : « Après le discours éloquent et positif qu'on vient d'entendre, je dirai ce qu'un homme beaucoup plus puissant et éloquent que moi a dit récemment au sujet des restrictions à apporter à la fusion des provinces vénètes : j'étais venu faire un discours, je ferai une simple exhortation : *Faites l'union !* »

Le député Manin : « Les discours des deux honorables orateurs qui m'ont précédé prouvent qu'il ne s'agit pas d'opinion ministérielle ; que nous parlons ici, non comme ministres, mais comme simples députés. C'est aussi comme simple député que je viens prononcer des paroles d'amour et de concorde. Mais pour cela, je demanderai la permission du président de l'assemblée de mêler un peu le second sujet au premier ; car le premier ne se peut traiter, sans toucher plus ou moins au second.

« J'ai aujourd'hui la même opinion que j'avais le 22 mars, lorsque je proclamais la République devant la porte de l'arsenal et sur la place Saint-Marc ; *je l'ai, cette opinion*, et, *tous alors l'avaient.*

« Aujourd'hui *tous* ne l'ont pas... (*Agitation.*) Je prononce des paroles d'amour et de concorde, et je demande à ne pas être interrompu.

« C'est un *fait* qu'aujourd'hui tous ne l'ont pas ! c'est un *fait* aussi que l'ennemi est à nos portes ! que l'ennemi espère et désire la discorde dans cette ville, inexpugnable tant que nous sommes d'accord, facile à vaincre si la guerre civile y entre ! Pour moi, m'abstenant de toute discussion, et sur mes opinions et sur celles d'autrui, je viens demander aujourd'hui aide et assistance ; je viens demander un grand sacrifice ; et ce grand sacrifice, *je le demande à mon parti, au généreux parti républicain !* (*Applaudissements unanimes.*) A l'ennemi qui est là, à nos portes, qui compte sur nos dissentiments, sachons donner un démenti formel ! oublions tous les partis aujourd'hui ; prouvons-lui qu'aujourd'hui nous oublions d'être ou royalistes ou républicains, qu'aujourd'hui nous sommes tous citoyens !

« Aux républicains je dis : A nous l'avenir ! tout ce qui s'est

fait ou se fait est provisoire, la décision appartient à la diète italienne, *à Rome!* »

(Acclamations unanimes prolongées. Manin retourne à sa place; Castelli et beaucoup d'autres députés courent l'embrasser avec effusion.)

Le député Castelli, à la tribune, s'écrie avec exaltation : « La patrie est sauvée, VIVE MANIN! »

Le président demande si quelque député veut encore parler sur ce sujet. (*Voix nombreuses : Assez! c'est épuisé! votons! votons!*) La proposition à soumettre à l'assemblée est celle-ci :

« La condition politique de Venise doit-elle être décidée tout « de suite ou non? »

Le député Manin, étant pris d'un malaise subit, demande quelques moments de repos. Au bout d'une demi-heure, la séance est reprise et l'on procède au vote [1].

Votes affirmatifs.	130
Votes négatifs.	3

La proposition est adoptée.

Le président : « Nous passons à l'article 2 qui décidera : « Si « Venise doit rester un État indépendant ou s'incorporer au « Piémont. »

Une discussion s'engage sur la manière de formuler cette proposition.

[1] La maladie de cœur dont Manin fut atteint et dont il est mort, existait en germe depuis de longues années. Pendant sa dernière maladie, Manin disait qu'il croyait l'avoir contractée près du lit de douleur de sa fille. Toujours est-il que, dès cette époque, dans les moments de suprême émotion, les battements de son cœur augmentaient au point de le suffoquer, et produisaient parfois comme une suspension momentanée de la vie. De là plusieurs incidents semblables qui se rencontreront dans ce recueil. La *Gazette vénitienne* passe légèrement sur celui-ci parce que le contraire eût vivement contrarié Manin; mais un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, obligé à moins de réserve, le raconte ainsi :

« A ces paroles, un tonnerre d'applaudissements éclata dans toutes les parties « de la salle. Tous les représentants voulurent embrasser, féliciter l'homme géné- « reux qui, avec tant de dignité, venait de sacrifier ses intérêts et son opinion au « bien de la patrie. Les acclamations ne voulaient plus cesser; Manin fut emporté « sans connaissance. Il faut renoncer à décrire cette scène. L'émotion est profonde « et unanime. La sublime abnégation de Manin foudroie jusqu'à ses ennemis qui « rêvaient déjà le triomphe. » (*Gazette d'Augsbourg*, du 20 juillet 1848.)

Le député Castelli : « Tout dissentiment réel vient de disparaître par l'acte magnanime d'un grand citoyen ! (*Applaudissements.*) Je crois que, sans qu'il soit besoin d'autre discussion, Venise sera conservée à l'Italie et l'Italie à Venise. Je me bornerai à proposer à l'Assemblée de se servir des paroles suivantes qui expriment la situation du pays, en reproduisant celles dont le gouvernement lombard a fait précéder son décret du 12 mai, qui ordonne l'ouverture de registres pour la fusion :

« Obéissant à la nécessité suprême de délivrer toute l'Italie de « l'étranger, et dans le but de poursuivre la guerre de l'indépen- « dance avec la plus grande efficacité possible, comme Vénitiens, « au nom et dans l'intérêt des provinces vénètes, comme Italiens « dans l'intérêt de toute la nation, nous votons pour la fusion im- « médiate de la Vénétie avec le Piémont, aux mêmes conditions « que la Lombardie, province avec laquelle nous désirons être « parfaitement incorporés, pour suivre, en toute occasion, ses « destinées. »

Votes affirmatifs.	127
Votes négatifs..	6

La fusion avec le Piémont est adoptée.

La séance est levée.

LE CONSUL GÉNÉRAL CLINTON-DAWKINS A LORD PALMERSTON.

Venise, 5 juillet, au matin.

J'ai l'honneur d'informer V. S. que l'Assemblée s'est déclarée hier dans l'après-midi pour la réunion immédiate de la ville et province de Venise au Piémont. *La première question* posée était si on devait prendre de suite une décision ou attendre pour cela la fin de la guerre. Cent trente voix contre trois ont voté pour une décision immédiate, après un discours éloquent de M. Manin, où il a dit que, bien qu'il fût républicain, aujourd'hui

comme au commencement de la révolution, cependant, dans l'intérêt de l'union et voyant l'ennemi aux portes de la ville, il sacrifiait son opinion et engageait les autres députés à en faire autant pour le bien du pays. *La seconde question*, celle de la fusion immédiate de la ville et de la province de Venise avec les États sardes, a été également décidée affirmativement par cent vingt-sept voix contre six, etc. Aujourd'hui, on décidera si les membres du gouvernement provisoire seront changés ou confirmés. M. Manin a refusé de continuer ses fonctions, etc.

CLINTON-DAWKINS.

TROISIÈME SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

(*5 juillet.*)

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

Le député Olper : « Avant d'élire les membres du nouveau gouvernement, je crois devoir appeler l'attention de l'Assemblée sur un point important.

« Il est important que, si un membre du ministère venait à se retirer, soit par suite de dissentiment, soit autrement, il est, dis-je, infiniment important qu'il y ait une autorité légalement constituée qui puisse le remplacer, afin que les affaires ne restent pas un seul instant interrompues. Or cette autorité ne peut être que celle de l'Assemblée. Je soumets donc à la sagesse des députés les propositions suivantes :

« 1° Jusqu'à ce que l'acte de fusion avec le Piémont soit entièrement consommé et mis en pratique, l'Assemblée se déclare en permanence.

« 2° Durant la même période, le nouveau gouvernement provisoire ne sera responsable de ses actes qu'envers la seule Assemblée. »

(*Bruit.* Une longue et confuse discussion s'engage sur la légalité de cette proposition.)

Le député Manin : « Il faut ramener la question aux termes très-simples dans lesquels le député Olper l'avait posée. Voici ce

qu'il dit : « Nous nommons aujourd'hui un nouveau gou-
« vernement, qui devra administrer la chose publique dans un
« temps extrêmement difficile, c'est-à-dire jusqu'à ce que la fu-
« sion soit devenue un *fait accompli* par l'acceptation et par toutes
« les dispositions ultérieures qui devront nous placer sous une
« administration sarde. Or, pendant cet intervalle, qui pourrait
« être plus ou moins long, attendu que la longueur du temps
« ne doit pas se mesurer au nombre des jours, mais à la gra-
« vité des événements possibles (*adhésion*), pendant cet inter-
« valle, il pourrait arriver que les membres du gouvernement ne
« fussent pas d'accord entre eux ; que, dans cette grave circon-
« stance, la minorité du gouvernement voulût se retirer, pour ne
« pas prendre la responsabilité d'actes importants qu'elle désap-
« prouverait. Eh bien ! dans ce cas, le ministère lui-même devra
« venir nous dire : Vous, Assemblée, convoquée déjà une pre-
« mière fois pour remplacer des ministres démissionnaires,
« remplacez de même ceux qui veulent se retirer aujourd'hui. »

« Cette proposition est parfaitement opportune, elle est même nécessaire, et ne sort aucunement de la légalité, car la troisième partie de notre mandat est très-vaste et très-importante.

« J'ai dénié franchement à l'Assemblée actuelle les pouvoirs *souverains ;* mais je crois qu'elle a toute faculté d'interpréter le troisième point de son mandat de cette manière étendue. » (*Applaudissements.*)

(*Le député Varé* propose d'adjoindre au nouveau ministère une *commission* de sept ou huit personnes, représentant plus particulièrement l'intérêt de Venise. Une nouvelle et très-vive discussion s'engage sur cette proposition; bruit; le président rappelle l'Assemblée à l'ordre.)

Le député Manin monte à la tribune (*applaudissements*) :

« Dans tout pays, quelque démocratique qu'il soit, le gouvernement doit être fort, mais particulièrement dans les temps difficiles ; mettre une commission à coté d'un gouvernement, c'est l'affaiblir, le paralyser ; si j'ai parlé de désaccord possible entre les membres du gouvernement, c'était pour faire mieux ressor-

tir la nécessité d'un pouvoir ayant faculté de pourvoir, en cas de besoin, au remplacement des membres démissionnaires. Maintenant je dis au ministre qui se trouverait en minorité que, si la question lui semble d'une importance secondaire, il doit rester au gouvernement; s'il la juge au contraire assez grave pour n'en pas vouloir assumer la responsabilité, je dis au président : « Veuillez convoquer l'Assemblée, afin que les députés eux-mêmes pourvoient immédiatement à la vacance. »

(La proposition du député Olper qui déclare l'Assemblée en permanence, dans le seul but de pourvoir au remplacement des ministres démissionnaires, est adoptée.)

Le député Malfatti : « Venise vient de dire à l'Italie :

« Le 22 mars j'ai rompu l'inique traité de Campo-Formio et « recouvré ma liberté; j'ai choisi alors la République démocra- « tique, mais je suis prête à sacrifier mes préférences, si cela « doit être utile à mes frères et à l'unité de l'Italie ! »

« Pour répondre dignement à ces paroles si vraiment italiennes de notre grand citoyen, je crois juste et honorable pour nous-mêmes de déclarer solennellement qu'il a bien mérité de la patrie ! » (*Applaudissements unanimes.*)

Le député Manin : « Tous les Italiens ont bien mérité de leur patrie ; si pourtant mes concitoyens veulent se montrer reconnaissants de mon acte si simple, je les supplie, je les conjure de faire en sorte que la concorde inaugurée hier dure tant que l'ennemi sera en Italie ! qu'on ne parle plus (*avec émotion*), pour l'amour de Dieu ! qu'on ne parle plus jamais de partis, tant que l'ennemi n'est pas chassé ! Nous en parlerons ensuite; nous en parlerons entre nous ! fraternellement ! C'est l'unique récompense que je vous demande. » (*Longs applaudissements.*)

On passe au vote pour nommer les membres du nouveau gouvernement provisoire. Résultat du premier tour de scrutin :

Manin	70	voix.
Paleocapa.	42	—
Castelli.	9	—

Digitized by Google

Le député Manin : « Je remercie vivement l'Assemblée de ce nouveau témoignage de confiance et d'affection, mais je ne puis l'accepter ; je n'ai point caché que je *fus*, que je *suis*, que je *reste* républicain. Je ne puis rien être dans un État monarchique ; j'y puis être dans l'opposition, mais non dans le gouvernement. Je prie mes concitoyens de ne pas me contraindre à faire une chose contraire à mes idées ; j'ai fait un *sacrifice*, je n'ai pas renié un *principe*. Puis, je suis fatigué, harassé par les joies mêmes de ces derniers mois ; physiquement, je n'en puis plus ; croyez-moi, ma tête n'y résisterait pas, je ne pourrais que mal faire ; je prie vivement que l'on me dispense. » (*Non ! non ! Vive Manin ! applaudissements.*)

Le président Rubbi : « Vu la déclaration du président Manin... » (*Interruption : Non ! non ! vive Manin !*)

Le député Bellinato : « Le citoyen Manin a demandé d'être dispensé, il faut donc consulter l'Assemblée pour qu'elle accorde cette dispense..... » (*Non, non !*)

Le député Manin : « Je déclare de nouveau que, si je suis élu, je n'accepterai pas. »

A la suite de ce nouveau refus, les membres du nouveau gouvernement provisoire sont nommés dans l'ordre suivant :

CASTELLI. — PALEOCAPA. — CAMERATA.
MARTINENGO. — CAVEDALIS. — REALI.

La séance est levée.

RELATIONS DIVERSES

DE TÉMOINS OCULAIRES.

EXTRAIT DU JOURNAL L'INDÉPENDANT.

(*Du 6 juillet* 1848 [1].)

« Venise vient d'avoir ses trois journées de vie parlementaire ; comment faut-il la juger sous ce rapport entièrement nouveau pour elle ? Pour établir un jugement fondé à l'égard du mérite d'une assemblée, il y a à considérer principalement trois choses : la sagesse des délibérations ; le mérité des orateurs ; l'attitude de l'assemblée. Sur la première question, nous dirons notre avis franchement.

« L'acte de réunion de Venise aux États de Sardaigne avec la Lombardie et les provinces vénètes, prononcé moyennant le sa-

[1] L'article de l'*Indépendant*, l'un des organes les plus ardents du parti républicain, indique comment l'acte de Manin fut jugé par ses coreligionnaires politiques. Tous les autres journaux continrent des articles dans le même esprit. Une note de Manin, écrite en français, dit ce qui suit à ce sujet :

« *Pourquoi je m'étais opposé à la fusion ?* — La guerre *nationale* devenait « dynastique ; la nation seule avait le droit de décider ; la question devait rester « non préjugée ; inopportunité des discussions politiques entre le canon ennemi et « le canon allié, avec l'ennemi en face ; la France republicaine et hostile au royaume « subalpin.

« *Pourquoi en Juillet j'ai cessé de m'opposer à la fusion ?* — Les partis dans « l'Assemblée partagés de manière à ne pouvoir donner à aucun d'entre eux une « majorité considérable. Conséquence de la lutte dans les deux cas, de victoire ou « de défaite : dans les deux cas, le parti vaincu aurait conspiré contre le parti « vainqueur, au lieu de l'aider loyalement dans la lutte contre l'étranger.

« Tous les journaux républicains m'approuvèrent ; le parti républicain sortit de « la lutte plus fort et drapeau déployé. »

crifice évident, spontané du parti républicain, est un acte plein de sagesse et de patriotisme. Nous ne discuterons pas tous les arguments produits par les hommes *pratiques* et *positifs* en faveur de cette fusion immédiate ; ce qui est certain, c'est que, si les Républicains avaient voulu se donner la peine d'y répondre et de soutenir la lutte parlementaire, ils n'auraient pas manqué d'orateurs distingués ; il n'y a nul doute non plus qu'ils eussent remporté une victoire définitive ; la composition de l'Assemblée et la force respective des partis la leur assuraient. Mais cette victoire dans le vote aurait entraîné de grands malheurs, d'abord dans la salle même des séances, et ensuite dans le pays, car il eût été bien difficile d'éviter la guerre civile. Il n'est point douteux que, dans une pareille lutte, les Républicains l'eussent emporté ; mais quelle triste victoire que celle-là, et combien ils ont eu raison de la repousser ! Sans compter qu'en tout cas le concours de Venise eût été perdu pour la cause italienne, si même les Autrichiens ne s'en étaient de nouveau emparés !...

« A nos yeux il est donc évident que Venise a été *sauvée* par la décisiou prise. Par cela même que nos divisions pouvaient profiter à l'ennemi commun, il était nécessaire de lui prouver que nous savons au besoin être unis et ne songer qu'à la défense de la patrie !

« Quant à la discussion, elle a été abrégée par l'*acte* de Manin qui enleva à beaucoup de députés l'occasion de parler, et tout le débat n'a été soutenu que par deux orateurs seulement, ministres tous les deux.

« Le maintien noble et grave de Tommaseo, sa voix douce et passionnée, lui auraient attiré les sympathies du public, si déjà ces sympathies ne lui avaient été acquises par sa vie entière. A l'émotion causée par son discours, succéda le calme produit par le discours de Paleocapa ; selon toute apparence il improvisait, et n'était nullement préparé à prendre la parole. Il s'adressa non pas au cœur mais à la tête des hommes *positifs*, se servant des maximes de la pratique, d'une argumentation subtile, d'une parole facile, exempte de toute passion comme de tout ornement. Il parla longtemps, toujours avec la même précision, sans se gêner pour répéter plusieurs fois la

même idée, dès qu'il le jugeait utile, pour être certain d'être bien compris par tous. Le mauvais état de sa santé, sa voix affaiblie lui donnaient une contenance adaptée au rôle qu'il représentait, et son air de souffrance, en faisant la description des dangers de notre position, augmentait la crainte dans l'âme de ses auditeurs.

« En résumé, on peut affirmer que ces discours seraient justement appréciés, bien qu'à des points de vue différents, même dans les pays parlementaires, où l'on a le plus l'habitude de la parole. »

TROISIÈME ÉPOQUE

(5 JUILLET — 11 AOUT)

Digitized by Google

Mullazani te dira de vive voix dans quel état nous nous trouvons ici pendant ce temps. Le quartier-général du roi est à

« proposé en lui-même, le gouvernement de S. M. croit qu'il serait peut-être agréé « par *l'Autriche*, etc., etc.; mais qu'il se pourrait que le même arrangement, au « sujet de la Vénétie, fût repoussé par les Italiens. *Or le gouvernement de « S. M. désire savoir quelle est, dans l'opinion de M. Bastide, la ligne de con- « duite que les deux gouvernements devraient suivre dans ce cas?* — PALMERSTON. » (*Corresp.*, t. III, p. 71.)

A cette mise en demeure si nette, lord Normanby répondit le surlendemain :

PARIS, 31 juillet 1848.

« MILORD,

« M. Bastide vient de m'informer que le général Cavaignac et son conseil ont dé- « cidé de ne pas faire d'opposition, et de ne pas élever de difficultés, *quand même* « toute la Vénétie devrait être annexée aux possessions du roi de Sardaigne. Ils ont « à cœur de prouver à quel point ils désirent l'arrangement pacifique de cette ques- « tion, et ils consentent par ce motif, à ne pas élever d'objection sur un point où « l'on pourrait leur supposer un intérêt particulier. » J'ai répondu qu'après toutes « nos précédentes conversations à ce sujet, je croyais inutile d'insister sur la vive « satisfaction que causerait cette nouvelle, etc. — NORMANBY. » (*Corresp.*, t. III, p. 15.)

Pendant les mois d'avril, de mai, de juin, et même de juillet, l'entente de la France et de l'Angleterre, au sujet de la Vénétie, eût résolu la question italienne; mais en ce moment, pour revenir sur des conditions qui, tout en rendant la Vénétie à l'Autriche, avaient été longtemps déclarées par la République française elle-même compatibles avec *le principe des nationalités, et avec ses promesses*, il eût fallu un revers de l'armée autrichienne (redevenue si forte) ou bien être prêt à soutenir sa parole par son épée. Or, rien de cela n'existait; la lettre de lord Normanby à peine partie, M. Bastide vint lui communiquer des nouvelles désastreuses arrivées du théâtre de la guerre, et l'emmener auprès du général Cavaignac qui redoubla dès lors d'efforts, pour obtenir le concours de lord Palmerston pour une négociation sur les bases connues du mémorandum Hummelauer; voici ce que lord Normanby écrit le lendemain au sujet de cette entrevue :

PARIS, 1er août 1848.

MILORD,

« Hier soir, après le départ de ma lettre, M. Bastide est venu m'emmener chez le « général Cavaignac, qui m'a communiqué une nouvelle télégraphique, etc. Il a « été informé que le marquis Ricci se rend à Paris pour réclamer l'intervention « armée de la France, et que, même avant son arrivée, une armée française « sera requise pour la Lombardie. Le général se montrait fort contrarié de ces « nouvelles, non-seulement par sympathie pour l'Italie, mais à cause des em- « barras qui pourront en résulter pour lui-même. Il me disait que ce serait une « grande erreur que d'établir une analogie quelconque entre l'esprit public actuel « en France, et celui de la première République; que le désir de conquête et de « guerre n'existe chez aucun des grands partis de la France; et que quant à l'Italie, « le général ne voit non plus aucun motif pour envoyer une armée sur la simple « demande de Charles-Albert, (car selon tous les renseignements reçus jusqu'ici, le « *peuple* italien n'aurait encore réclamé nulle part l'intervention française, ou du « moins nulle part en nombre suffisant pour mériter le nom d'un parti; que toute- « fois la crainte de retomber sous la domination autrichienne pourrait changer « maintenant ces dispositions, et que si un appel populaire de l'Italie venait, à la

Vigevano, mais les rapports nous laissent dans une cruelle incertitude sur ses projets futurs et son plan de campagne.

« suite de ces revers, invoquer le secours de la France, cela changerait totalement « la situation. *Le général a bien voulu faire appel à ma propre connaissance de « l'opinion publique en France, pour assurer V. S. qu'aucun gouvernement n'y « pourrait longtemps résister au cri de l'opinion publique en faveur d'une inter- « vention armée en Italie.* — NORMANBY. » (*Corresp.*, t. III, p. 83.)

Cette perspective n'effraya pas lord Palmerston; car le 5 août lord Normanby lui écrit de nouveau :

« Toutes les fois que j'ai vu ces jours derniers le général Cavaignac, il m'a « exprimé son ardent désir d'arriver promptement à une entente avec le gou- « vernement anglais, au sujet des affaires italiennes. Il craint évidemment que d'un « jour à l'autre une catastrophe ne vienne, en excitant le sentiment populaire, « renverser ses résolutions pacifiques. Je suis obligé d'ajouter que, même dans les « salons, j'ai été en butte aux interpellations de membres considérables de l'as- « semblée, et en général des amis de l'ordre et de la paix de toute classe. Tous « appuient sur l'urgence, et témoignent le désir de pouvoir échapper à la crise, « par l'annonce du concours immédiat de l'Angleterre; tous expriment la crainte, « *qu'autrement la chute d'une grande ville italienne ne soulève dans toute la « France un cri d'indignation tel, qu'il l'emporterait en ce moment sur toute « considération prudente.* — NORMANBY. » (*Idem*, t. II, p. 106.)

Enfin, deux jours plus tard :

PARIS, 7 août 1848.

« Ce matin, j'ai eu la visite du marquis de Brignole, qui a reçu l'ordre formel « d'invoquer l'entrée *immédiate* d'une armée française en Italie. La dépêche que « j'ai lue est très-explicite ; elle demande l'envoi de cinquante mille hommes, « et en outre dix mille hommes par mer pour Ventse, etc. J'ai vu plus tard le « général Cavaignac, qui m'a dit : *que rien ne pourra le justifier de ne pas avoir « fait jouer sur-le-champ le télégraphe, pour accéder à cette demande*, à moins « de pouvoir annoncer d'une manière positive, que l'entente parfaite de la France « et de l'Angleterre au sujet de l'Italie, permet d'espérer un arrangement pacifique « satisfaisant. Le général ajouta qu'il ferait, *quant à lui*, tous les efforts possibles « pour tâcher d'éviter l'action isolée de la France qui, à ses yeux, serait un malheur « et une faute, si on peut l'éviter, etc. — NORMANBY. » (*Corresp.*, t. III, p. 108.)

Ainsi pressé, lord Palmerston dut enfin consentir à seconder le gouvernement français dans une négociation sur les bases tant de fois repoussées qui rendaient Venise à l'Autriche. Il mit pour condition la cessation immédiate des hostilités dans toute l'Italie, et surtout le strict accomplissement des promesses stipulées pour la Vénétie dans le fameux mémorandum autrichien. Toutefois lord Palmerston ne manqua pas de répéter même dans cette dépêche que l'Autriche devait considérer l'arrangement pour la Lombardie comme très-avantageux pour elle, malgré ses succès militaires, *attendu la haine invincible que lui portent les Italiens*, et de motiver son adhésion pour ce qui concerne la Vénétie, dans les termes suivants : « Il est, d'un autre côté, évident que l'Italie seule ne possède « pas la force nécessaire pour soustraire la Vénétie à la domination autrichienne, « bien qu'elle en ait témoigné le plus vif désir, et il est *possible* aussi que les « arrangements promis par le susdit mémorandum parviennent, *jusqu'à un cer- « tain point*, à satisfaire le sentiment de nationalité mobile des Vénitiens, comme « de tous les Italiens. — PALMERSTON. » (*Corresp.*, t. III, p. 107.)

Quant aux subsides, j'ai insisté, j'insiste, j'insisterai; à cette heure les commissaires piémontais devraient être arrivés à Venise. Le ministre des finances désire recevoir un rapport pressant signé conjointement par les trois commissaires, afin de mettre sa responsabilité à couvert, surtout en ce moment de crise ministérielle imminente, du moins à ce que je crois. Je t'écris à la hâte, devant assister à une de ces continuelles et interminables séances du conseil qui me mettent la tête et le cœur à la torture, parce qu'étant nouveau au milieu des hommes et des choses de ce pays-ci, je rapporte tout au sort de mon pays natal.

Ton Paléocapa.

LE GÉNÉRAL WELDEN AUX COMMISSAIRES DE S. M. SARDE A VENISE.

Padoue, 11 août, au matin.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un acte officiel que je viens de recevoir. Persuadé que les officiers chargés de l'exécution des articles ne tarderont pas à arriver, je vous laisse le choix, Messieurs les commissaires, de cesser ou de continuer les hostilités. Agréez l'expression de ma haute considération.

Signé : Welden,

Général commandant le 2e corps de réserve.

CONVENTION ET ARMISTICE

ENTRE LES ARMÉES SARDES ET AUTRICHIENNES (COMME PRÉLUDE DES NÉGOCIATIONS POUR UN TRAITÉ DE PAIX).

I. La ligne de démarcation entre les deux armées sera la frontière même des États respectifs.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DES COMMISSAIRES ET DES MEMBRES DE LA CONSULTE VÉNÈTE.

VENISE, 11 août 1848, 1 h. de l'après-midi.

Dans l'appartement occupé au Palais national par le marquis Colli, se sont réunis avec lui le chevalier Cibrario, le docteur Castelli et MM. les membres de la consulte, Camerata, Paolucci, Martinengo, Cavedalis et Reali. Le docteur Castelli a donné communication d'une dépêche du général Welden, reçue aujourd'hui même, et contenant la stipulation d'un armistice entre l'armée impériale et S. M. le roi de Sardaigne, en vertu duquel Venise devait être évacuée par la flotte et les troupes sardes. Les trois commissaires ont déclaré ne pouvoir ajouter foi à une semblable nouvelle. Le marquis Colli et le chevalier Cibrario ont en outre déclaré positivement et avec une émotion patriotique partagée par tous les membres de la réunion : « Qu'au cas où la nouvelle se-« rait vraie, ils ne consentiraient jamais à un acte aussi con-« traire à leurs sentiments que le serait la reddition de Venise ; « qu'ils considéreraient leur mandat comme terminé du jour « même où ils recevraient la nouvelle officielle d'une telle sti-« pulation ; qu'en conséquence Venise serait dès ce moment libre, « comme tout État indépendant, d'agir ainsi qu'elle le jugerait « le plus utile à sa propre cause et à celle de l'Italie, laissant à « son choix de refuser ou d'accepter alors leurs services comme « simples citoyens, et déplorant du fond de l'âme que les services « qu'ils pourraient rendre dans ce cas ne fussent que purement « personnels. »

Le docteur Castelli ajouta avec énergie : « Que la stipulation « dont il s'agit serait nulle, même par l'effet de l'acte de fusion qui « porte : qu'il ne pourra être disposé du sort du pays sans le con-« sentement de la consulte ; qu'en tout cas l'abandon de Venise « par le roi la replacerait dans l'état antérieur, la fusion devant « être considérée comme nulle et non avenue et la souveraineté de

DANIEL MANIN A M. J. BASTIDE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE.

VENISE, 11 août 1848, 11 h. du soir.

CITOYEN MINISTRE,

La cause de l'indépendance italienne est compromise ! après l'effort héroïque par lequel les populations lombardes et vénètes avaient rejeté le joug de trente ans de l'Autriche, la guerre prit une direction fatale à l'esprit généreux qui l'avait fait naître. L'ennemi a pu se réorganiser, se renforcer, envahir nos provinces et enfin, si cela était possible, nous enlever tout espoir. Venise seule a résisté, défendue par ses forts et par les poitrines de ses citoyens ; mais les troupes sardes qui grossissaient sa garnison, la flotte sarde aussi qui la protégeait contre les attaques de la flotte autrichienne, vont partir ; au blocus par terre, qui existe depuis deux mois, va se joindre le blocus par mer, et l'unique refuge de l'indépendance italienne est gravement menacé.

Citoyen Ministre, le peuple vénitien invoque le secours du libre peuple de France ; il demande par l'organe de son gouvernement que les résolutions généreuses de la République française, solennellement proclamées à l'Assemblée de ses représentants soient mises à exécution !

Ce qui doit aussi nous donner l'espoir fondé de voir notre prière accueillie, ce sont les paroles que Lucien Murat vient de prononcer pour encourager les populations de la Romagne. Citoyen Ministre, l'urgence est extrême, le péril des plus graves ; l'existence d'un peuple qui certainement a beaucoup contribué à la civilisation de l'Europe, dépend désormais du prompt secours que lui accordera l'héroïque nation française.

MANIN.

RELATIONS DIVERSES

DE TÉMOINS OCULAIRES.

EXTRAIT DU RECUEIL ANDREOLA.

Aussitôt après la réunion de la consulte, le commissaire Castelli se rendit chez l'avocat Manin et lui communiqua ce qui s'était passé, lui exposant l'urgente nécessité de prendre des mesures promptes et énergiques pour la sûreté de Venise. Ils convinrent de se réunir dans ce but le soir à huit heures, avec les commissaires royaux et les membres de la consulte. Vers cinq heures arriva le pyroscaphe de Ravenne, mais les courriers de Milan et de Turin manquaient. Aucune nouvelle ne vint confirmer la capitulation annoncée, si ce n'est le journal génois : *Il Pensiero italiano,* qui toutefois parlait de conventions toutes différentes pour ce qui concerne Milan et pas du tout de Venise.

Le peuple rassemblé sur la place et justement inquiet, demanda instamment au gouvernement de lui donner des nouvelles ; un employé fut alors chargé de donner lecture de l'article du *Pensiero italiano* relatif à la capitulation de Milan, après quoi deux des commissaires royaux déclarèrent n'avoir reçu aucune nouvelle officielle, mais témoignèrent la crainte que les malheurs qu'on redoutait ne vinssent à se vérifier. On cria dans la foule :

« Mais alors c'est donc vrai que Milan a capitulé ? Et à quelles « conditions ? Et la flotte ? Et nous-mêmes ? »

On hésitait à répondre; le chevalier Colli finit toutefois par dire : « Que quant à la flotte, il fallait distinguer entre la flotte « vénète et la flotte sarde; qu'on pouvait toujours compter sur la « première, mais que pour l'autre, il ne pouvait garantir qu'elle « pût encore servir à notre défense, que du reste les nouvelles « *officielles* manquaient aussi sur ce point. » Le commissaire Castelli survenant avec Manin confirma également qu'il n'était

arrivé aucune nouvelle officielle de nature à compromettre la sécurité et l'indépendance de Venise ; et que s'il en arrivait, les commissaires cesseraient à l'instant même leurs fonctions et que l'Assemblée serait convoquée. Quelques-unes des personnes les plus rapprochées du balcon demandèrent alors que cette démission fût donnée immédiatement, tant par les commissaires sardes que par le commissaire Castelli lui-même. Celui-ci déclara hautement : « Qu'avant tout il était Vénitien, et qu'il cessait dès ce moment d'être commissaire. » Les commissaires sardes déclarèrent ensuite d'une manière positive, que dès à présent ils s'abstiendraient de toute ingérance dans le gouvernement. Alors s'élevèrent un bruit confus et des cris, au milieu desquels on ne distinguait nettement que le sentiment d'une inexprimable indignation et ces mots : « Nous sommes trahis ! « Vendus lâchement ! A bas les commissaires ! A bas le gou- « vernement royal ! Nous voulons Manin ! Vive Manin ! Vive le « sauveur de la Patrie ! »

Les commissaires sardes protestèrent qu'ils partageaient l'anxiété de tous ; car eux aussi sont Italiens, et prenaient à cœur notre cause noblement et autant que les Vénitiens eux-mêmes ! Au bout d'une demi-heure, Manin, s'étant concerté avec les membres du dernier gouvernement, reparut de nouveau au balcon et dit :

« Les commissaires royaux déclarent vouloir s'abstenir dès « ce moment du gouvernement ; l'Assemblée de la ville et de la « province de Venise se réunira après-demain et nommera un « nouveau gouvernement. Jusque-là, pendant ces quarante-huit « heures, *c'est moi qui gouverne.* »

« Oui ! oui ! » cria la foule, approuvant pleinement la dictature momentanée de l'homme dans lequel le peuple de Venise met sa confiance la plus illimitée : « Vive Manin ! Vive Manin ! » Cependant le peuple comprit que les dangers de la patrie exigeaient dès cette nuit quelques efforts de sa part ; il resta donc dans l'attente des mesures qui seraient ordonnées et n'attendit pas longtemps. Manin reparut et dit : « On va battre la générale, « que la garde civique se mette sous les armes ; on choisira « dans chaque bataillon un certain nombre de citoyens qui, cette

« nuit même, partiront pour le fort de Malghera, où l'on peut « craindre une attaque de l'ennemi. » — « Nous irons tous, « s'écria la foule ; des armes ! des armes ! » — « Des armes ne « manqueront pas, » répondit Manin ; « tout sert d'armes à un « peuple qui veut se défendre ; rappelez-vous le 22 mars, et avec « quelles armes vous avez chassé les Autrichiens ! maintenant, « quittez la place, afin que je puisse pourvoir au salut de la « patrie ; il me faut du silence et du calme. »

Le peuple se dispersa tranquillement, mais lorsque peu après on battit la générale, c'était à qui accourrait le plus vite à ses quartiers respectifs, et il partit pour les forts un nombre bien plus grand que les chefs de bataillon n'en avaient demandé pour cette nuit. Personne ne voulut rester en arrière de ses frères. Le peuple vénitien est bon autant qu'il est brave ! Dès cette nuit, les mesures les plus urgentes, tant pour la défense que pour la tranquillité intérieure, ont été prises. V. Tommaseo est parti pour la France, dont le secours paraît désormais assuré. Un autre pyroscaphe est parti avec une mission spéciale pour la flotte.

Désormais, c'est Venise qui fera par elle-même (*farà da sè*), et elle sera aidée par des amis et des alliés sincères ; Venise sera sauvée, et avec elle triomphera la sainte cause de l'Italie !

RÉCIT

DU CORRESPONDANT DE LA GAZETTE D'AUGSBOURG.

VENISE, 12 août 1848.

Le régime piémontais est fini après une durée de quarante jours seulement. On ne pouvait guère douter qu'on en viendrait là, en considérant l'état équivoque des choses à Venise ; mais que l'événement se soit accompli si vite, cela tient au xcatastrophes qui se sont succédé coup sur coup dans ces derniers jours si désastreux pour l'Italie. Voici ce qui s'est passé. Des bruits qui circulaient parlaient d'une capitulation, ou plutôt comme on l'appelle ici (peut-être non à tort) d'une indigne trahison du roi de Sardaigne à la cause italienne. Les 9 et 10, le peuple devenu très-inquiet demandait vainement des nouvelles

du théâtre de la guerre, le gouvernement prétendit n'en pas avoir, ce qui n'était point exact, mais on les cacha par crainte d'un soulèvement, et aussi parce qu'on espérait toujours avoir bientôt quelque meilleure nouvelle à communiquer.

Sur ces entrefaites, le feld-maréchal Welden envoya au gouvernement une copie de la capitulation conclue le 9 à Milan, et demanda si la ville de Venise désirait être comprise dans l'armistice. On refusa ; car accepter l'armistice eût été reconnaître la capitulation, et par conséquent l'abandon de Venise aux Autrichiens. La poste du 11, loin de rapporter quelque chose de rassurant, apporta au contraire par voie de Gênes la confirmation des plus mauvaises nouvelles; l'agitation de la ville alla croissant d'heure en heure; le gouvernement n'eut pas le courage d'annoncer les nouvelles reçues, et se trouva dans la position la plus pénible, d'autant que la grande majorité du peuple (ainsi que je vous l'ai souvent dit) n'a jamais eu grande confiance dans ce gouvernement.

Dans cet état de choses, un des commissaires royaux, le docteur Castelli, ancien ministre de la justice, jugea qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de se rendre chez l'ex-président Manin, de lui communiquer la fatale nouvelle et de s'entendre avec lui. Manin, arbitre tout-puissant des destinées de Venise, promit de se trouver au gouvernement à huit heures et demie du soir, et l'on convint qu'à la même heure toutes les autorités civiles et militaires s'y trouveraient également réunies pour donner communication au peuple de tout ce qui était arrivé. Ces mesures de précaution suffiront pour vous donner une idée de l'effervescence qui régnait et des sombres préoccupations des esprits!

Dès six heures, une foule immense avait envahi la place et stationnait sous les fenêtres du palais du gouvernement (les anciennes *procuratie vecchie*) criant : *Notizie! Notizie!* des nouvelles! des nouvelles! à bas les commissaires! vive Manin! Le tapage augmenta de minute en minute; le peuple voulut pénétrer de force dans le palais, mais il fut toutefois contenu par la garde nationale.

Au milieu de ce tumulte, parut enfin au balcon le commissaire royal Colli, et, après quelques paroles de préparation,

il se décida à annoncer la triste nouvelle. Alors éclatèrent d'horribles imprécations, entremêlées du cri : Vive Manin! vive Manin! Une partie de la foule courut aussitôt à la demeure de ce dernier, et bientôt il parut au milieu du peuple et fut conduit en triomphe, comme au 17 mars, au palais du Gouvernement [1].

Cependant on n'était pas moins animé en haut, dans les salles du Gouvernement; un grand nombre d'officiers de tous les corps s'y trouvaient réunis, demandant, eux aussi, la retraite des commissaires et la remise immédiate du pouvoir entre les mains de Manin. Après une demi-heure de discussions assez aigres, on conclut enfin dans ce sens, et Manin reparut au balcon salué par de longues acclamations. Il annonça la retraite des commissaires et sa propre dictature *pour quarante-huit heures* pendant lesquelles on convoquerait l'Assemblée.

Des applaudissements frénétiques accueillirent ses paroles. On renaît, on reprend espoir, ou se tient déjà pour sauvé, parce que c'est *Manin* qui veillera sur Venise! L'influence de cet homme sur ses concitoyens dépasse toute croyance!

Pendant que ces événements se passaient au palais du Gouvernement, une autre foule s'était rassemblée sur la place *des Lions*, devant le palais du Patriarche, dont la garde était confiée à des troupes piémontaises; l'irritation du peuple et ses cris incessants obligèrent ces troupes à se retirer pour éviter une collision sanglante, et le poste fut occupé par la garde civique.

Dans l'intervalle, on avait aussi été chercher Tommaseo, ce fidèle compagnon d'infortune de Manin, et on l'avait conduit triomphalement au palais. En ce moment un cri immense éclata dans cette foule : « *Vive Manin! vive Manin! allons sur les forts! des armes! des armes!* » et on voulut que la garde civique partît, cette nuit même, pour les forts; mais Manin parut et rappela qu'une grande partie de la garde civique ne connaissait pas même le maniement des armes; qu'il lui fallait d'autres chefs et une complète réorganisation; toutefois il dit : que dès cette nuit chaque compagnie enverrait quelques hommes et qu'on allait battre la générale.

[1] Le dernier détail n'est pas tout à fait exact. Voir les relations qui suivent.

Des vivats unanimes témoignèrent de la satisfaction et de la confiance sans bornes qu'inspire cet homme qui, pour la seconde fois, vient de préserver Venise d'une collision sanglante et dont tout homme impartial doit reconnaître les immenses services.

La foule ne cessa de s'agiter et de pousser des cris et des vivats sur la place Saint-Marc. Manin reparut alors une dernière fois pour dire : « Mes amis, si vous voulez que je puisse travailler pour votre bien et votre salut, il faut que vous me laissiez du repos ; rentrez chez vous, évitez tout désordre ; je veille sur votre sécurité avec ma vie et avec mon sang : bonne nuit, mes amis ! » En moins de dix minutes la foule avait disparu sans bruit, comme dispersée par un coup électrique. Il n'existe plus de parti à Venise !

Dans la nuit dix hommes de chaque compagnie (720 en tout) partirent pour les forts. A deux heures après minuit, Tommaseo et Toffoli partirent pour Paris afin de solliciter l'intervention de la France. L'Assemblée est convoquée pour demain 13 août.

RELATION DE GEORGES CASARINI.

Le 11 août, à six heures du soir, un ancien ami de Manin [1], se promenant sur la place de Saint-Marc, y rencontra l'ancien président ; après avoir fait quelques pas, Manin dit : « Va, je te prie, au café Florian, voir si tu y trouves le consul français, je t'attendrai à la porte du *Campanile*. » Le consul n'étant ni au café Florian ni au café Soutil, l'ami revint près de Manin et ils continuèrent à marcher ainsi environ une demi-heure au milieu de la Mercerie, lorsque Manin se prit à dire : « Je suis fatigué et vais un moment me reposer dans la boutique du libraire Santini. » Son ami l'y laissa et retourna sur la place qu'il trouva encombrée d'une foule immense qui criait : *Des nouvelles ! des nouvelles !* Il revint en courant sur ses pas, trouva Manin encore chez

[1] C'est ainsi que se désigne lui-même l'auteur de ce récit, qui est copié sur le manuscrit.

Santini, lui apprit l'agitation de la place, et l'engagea à y venir avec lui. Ils y allèrent en effet et se mêlèrent à un groupe qui se tenait au-dessous de la fenêtre du palais d'où on parlait habituellement au public. De nouveaux cris s'étant fait entendre, un secrétaire de Colli parut et dit quelques phrases évasives ; les cris et l'agitation redoublèrent ; Colli parut alors lui-même, mais ne fut pas plus explicite. Une voix de la foule demanda enfin : « *Et la flotte?* » Et Colli de répondre : « *Quoi qu'il arrive, la flotte sarde restera sarde et la flotte vénitienne restera vénitienne.* » Ces mots furent comme de l'huile jetée sur le feu ; toute la masse du peuple se mit en marche vers le palais. Manin lui-même y alla, suivi de son ami, et on arriva ainsi à la salle où se tenaient les commissaires royaux, et où avaient déjà pénétré une vingtaine d'individus qui interpellaient Colli avec menaces. Manin s'approcha de Colli ; celui-ci, entendant prononcer son nom, se retourna vivement et demanda : « Qui m'appelle ? » Manin lui tendit la main. Colli lui dit : « Qui êtes-vous, Monsieur[1] ? » — « Je suis Manin. » — « Et que me voulez-vous ? » A cette question la foule ne laissa pas à Manin le temps de répondre et elle s'écria : « C'est nous qui *voulons* que vous déposiez le pouvoir ; c'est nous qui ne *voulons plus* servir personne, ce roi surtout qui nous a trahis. » Ces mots furent suivis de gestes menaçants, et quelques personnes, étrangères à Venise qui se trouvaient là, saisirent même Colli et le poussèrent vers la fenêtre ; l'ami de Manin le retint par le bras et chercha à empêcher ces violences, tandis que l'ancien président lui-même défendait Colli avec une extrême énergie ; en ce moment arriva Castelli qui, tendant la main à Manin, l'invita à s'approcher de la fenêtre pour parler au peuple ; Colli aussi l'y engagea et comme Manin s'y refusait, Castelli le prit par la main, et le conduisit à la fenêtre ; son ami le suivit, et les mêmes étrangers toujours très-animés vinrent se mettre près de Colli et de Castelli.

Manin parla enfin, exhorta au calme et demanda quelques minutes de patience, afin de pouvoir s'entendre avec les com-

[1] Colli, n'étant arrivé à Venise que depuis cinq jours, n'avait pas encore vu Manin.

missaires sur le meilleur parti à prendre. Des applaudissements éclatèrent aussitôt, et Manin se retira avec les commissaires.

Le pauvre Correr (neveu de ce riche Todros, qui, par la vanité de passer pour un grand antiquaire, l'avait laissé misérable), ce même Correr enfin qui un peu plus tard finit si tragiquement sa vie entre les bras de son fils dans le fort de Malghera, se plaça en sentinelle à la porte de la conférence et ne voulut laisser entrer personne; toutefois l'ami du président (alors major de la garde civique), se rappelant que, sur la place, Manin l'avait prié de tâcher de trouver le consul français, envoya une personne sûre rechercher celui-ci, et voulut l'introduire dans la salle de la conférence; Correr s'y opposait; mais l'ami força la consigne, et rejoignit Manin et les commissaires. Le premier coup d'œil de Manin fut un reproche pour l'indiscret qui entrait ainsi sans avoir été appelé; mais celui-ci s'approcha et lui dit tout bas : « Voici le Consul français; ne veux-tu pas qu'il entre? » — « *Bravo, per Dio!* qu'il vienne, qu'il vienne! » — Le Consul entra et l'on tint conseil pendant un quart d'heure, après quoi Manin retourna à la fenêtre et dit à la foule : « Je viens vous apporter l'assurance que la France écoutera plus volontiers l'appel d'un peuple que celui d'un roi. »

Ce discours se termina par les célèbres mots : « *Pendant ces quarante-huit heures, c'est moi qui gouverne.* »

Un tonnerre d'applaudissements suivit ces paroles, et aussitôt après le peuple se dispersa tranquillement.

Rentré dans la salle, Manin chargea son ami d'aller chercher Tommaseo; celui-ci se transporta sur-le-champ chez l'ancien collègue du Président et l'engagea à venir au palais selon la promesse solennelle qu'il avait faite au mois de juillet, d'oublier tout ressentiment et d'être prêt au premier appel qui lui serait fait au nom de l'intérêt public. Le peuple s'étant rassemblé sous les fenêtres de Tommaseo l'appelait à grands cris. Il répondit : « Je vous suis. » Et prenant l'ami de Manin par le bras, suivi de la foule, il se rendit au palais et entra dans la salle où se trouvait Manin. Celui-ci, en voyant Tommaseo, se leva aussitôt, et, courant au-devant de lui, l'embrassa tendrement avec cette effusion de cœur qui lui est naturelle.

RELATION

DE M. LOUIS CIBRARIO, EX-COMMISSAIRE ROYAL SARDE.

RAPPORT OFFICIEL PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE PIÉMONTAIS, LE 26 AOUT 1848.

Vers la fin de juillet de cette année, nous eûmes l'insigne honneur, le marquis Colli et moi, d'être nommés commissaires extraordinaires du roi, à Venise, avec la mission spéciale de prendre possession de la ville et de la gouverner.

Notre armée, jusqu'alors victorieuse, commençait à essuyer des revers. Le courage cédait à la supériorité du nombre et à la tactique éprouvée de l'ennemi. Il était facile de prévoir que notre mandat pouvait devenir inexécutable, et qu'en tous cas il ne pouvait être rempli sans péril. Nous crûmes donc qu'il était de notre devoir de bons citoyens de l'accepter et de partir à l'instant même.

Notre départ fut fixé au dimanche 29 juillet.

Un premier subside de six cent mille livres avait été remis par le département des finances au chevalier Réali, membre du gouvernement provisoire vénète, pour les besoins de cette province. Un autre envoi de pareille somme en espèces devait être fait à Venise, et un employé de l'inspection générale du trésor royal fut chargé de veiller à ce qu'il parvînt à sa destination. Nous fîmes deux haltes, une à Alexandrie pour y convertir cet argent en or, l'autre à Gênes pour convertir l'or en lettres de change; nous pûmes bien exécuter la première opération; mais il n'en fut pas de même pour la seconde. La voie de terre n'étant pas sûre, nous conseillâmes au comte Brunet, intendant général de Gênes, d'expédier ledit or par un bateau à vapeur français, dont le drapeau serait sans doute respecté; après quoi nous nous remîmes en route.

Nous nous rendîmes à Bologne en passant par Florence. C'est dans la première de ces villes que nous apprîmes dans la matinée du 4 août la proclamation de Welden au sujet de l'occupation des

Légations et la marche des Autrichiens qui se trouvaient déjà à Cerito. Hâtant alors notre voyage nous arrivâmes le soir à Ravenne et dans la nuit même, nous nous embarquâmes sur le *Mocenigo*, petit bateau à vapeur marchand qui devait nous conduire à Venise.

Le 5 au matin à 15 milles environ du port de Malamocco, nous aperçûmes le bateau à vapeur de guerre *le Goïto* qui venait à notre rencontre et qui, après nous avoir pris à son bord, nous débarqua à Venise vers les quatre heures de l'après-midi. Nous fûmes logés à l'hôtel Danieli, où nous reçûmes aussitôt la visite du docteur Jacopo Castelli, président du gouvernement provisoire de Venise.

Une dépêche du ministère (reçue par l'intermédiaire du commandant du *Goïto*) nous avait communiqué déjà la nomination de M. Castelli comme troisième commissaire royal pour les affaires administratives. M. Castelli hésita toutefois quelque temps avant d'accepter cette charge parce qu'il ne connaissait pas les intentions des commissaires piémontais. Mais il suffit d'une demi-heure d'entretien avec nous pour le rassurer complétement, et le convaincre que notre intention était uniquement de combiner les intérêts de la Vénétie avec ceux de l'Italie en général.

Le lendemain 6 août, nous assistâmes à une réunion du gouvernement provisoire. Après avoir présenté à la réunion la loi du 27 juillet (qui accepte la réunion de la ville et province de Venise au royaume de la haute Italie, aux mêmes conditions que la Lombardie), et lui avoir communiqué notre mandat, les membres du gouvernement provisoire nous firent observer : que la loi du 27 juillet ne suffisait pas pour entraîner la cessation du gouvernement provisoire, attendu que cette loi, tout en consacrant le principe, ne contenait aucune disposition à l'égard du régime *transitoire*, c'est-à-dire jusqu'à la convocation de la Constituante ; et que pour régulariser ledit régime, il fallait nécessairement une nouvelle loi qui assurât à Venise les mêmes conditions qu'on avait faites à la Lombardie, conformément à la délibération du 4 juillet, et qui pourvût à la transformation du *gouvernement provisoire de Venise* en une *consulte*.

Les membres du gouvernement provisoire insistaient beaucoup sur cette difficulté : ne voulant pas, disaient-ils, dans un cas si important, encourir vis-à-vis du peuple vénète la grave responsabilité de s'être démis en faveur du roi Charles-Albert sans avoir exigé préalablement la pleine exécution du traité de la fusion et une parfaite égalité de conditions entre Venise et la Lombardie.

Nous, considérant que le pacte de fusion et la loi du 27 juillet, article 2, établissaient effectivement cette égalité de conditions, qu'il ne s'agissait donc que de répéter ce qui avait été déclaré déjà pour la Lombardie, et qui était compris virtuellement dans l'article 2 de la loi du 27 juillet ; considérant en outre qu'il importait de trancher immédiatement toute difficulté de ce genre et de ne pas entraver l'acte de cession ; eu égard enfin aux pouvoirs extraordinaires dont nous étions investis, nous proposâmes de suppléer par un *décret déclaratif* au défaut d'une loi expresse. Cela étant ainsi arrêté entre nous, nous en dressâmes aussitôt procès-verbal dont copie a été déjà envoyée au ministère.

Il fut convenu en outre que l'acte de cession serait dressé le lendemain à neuf heures du matin, par le ministère de deux notaires en présence du Cardinal-Patriarche et de toutes les principales autorités et qu'on donnerait au public le signal de la prise de possession en hissant aux grands mâts de la basilique de Saint-Marc le drapeau royal italien qui serait alors salué par les salves de l'artillerie, au son de toutes les cloches de la ville. Sachant enfin combien l'amour pour l'emblème de Saint-Marc est profondément gravé dans le cœur des Vénitiens, nous avons jugé convenable d'ordonner qu'il ne fût pas supprimé dans le drapeau dont il tenait une partie du champ rouge en guise de quartier franc ; mais qu'on ajoutât seulement au milieu du champ blanc la Croix de Savoie. Cette disposition toucha profondément les membres du gouvernement provisoire et fit bon effet dans la population.

Le lundi 7 à neuf heures et demie du matin, l'acte solennel fut consommé dans la salle du palais national, où était autrefois la bibliothèque, au milieu d'un grand concours de monde et selon le programme convenu. Le ministère a déjà entre les mains la

proclamation que nous avons publiée à cette occasion, ainsi que la proclamation du gouvernement provisoire et notre propre décret concernant l'égalité parfaite de conditions entre la Lombardie et la Vénétie.

A peine entrés en fonction, nous organisâmes le gouvernement de la manière suivante :

Le marquis Colli prit les départements de la guerre, la marine, l'administration du port, les affaires étrangères et l'ordre public.

Le chevalier Cibrario, les finances, l'industrie et le commerce, l'organisation et le personnel des bureaux administratifs, et la bienfaisance publique.

L'avocat Castelli, les cultes, grâce et justice, l'intérieur et les travaux publics, l'instruction publique, les beaux-arts, les poids et mesures, les archives et le service de santé.

Les faits sont venus prouver que la rapidité de notre voyage et nos soins pour écarter tous les obstacles qui s'opposaient à la prise de possession étaient très-opportuns. En effet, dès le lendemain (8 août) de très-bonne heure, un parlementaire envoyé par Welden nous apporta la nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Milan et l'invitation d'ouvrir des négociations. En même temps cette nouvelle était répandue dans tout Venise par les nombreux et adroits agents que l'Autriche y entretient, et parmi lesquels la voix générale désigne le consul d'Angleterre, etc.

Pour toute réponse, nous envoyâmes au général Welden copie de notre proclamation du 7 août, nous en rapportant pour le reste à la réponse faite déjà précédemment par le gouvernement provisoire à l'occasion d'une semblable ouverture. Cependant, afin de rassurer l'opinion publique, nous publiâmes une nouvelle proclamation dont la copie est ci-jointe.

Sur ces entrefaites, une partie du corps d'artillerie napolitain se révolta et déclara vouloir rentrer dans son pays conformément à l'ordre exprès de leur souverain. Les retenir de force, selon ce que conseillait le général Pèpe, n'eût été ni prudent ni utile, puisqu'il n'aurait pas été possible de compter sur ces troupes lors de la première rencontre avec l'ennemi. Ils voulaient même partir avec armes et bagages ; mais ils furent obligés de les abandonner, et se contentèrent de nous envoyer une protestation.

Le mercredi matin, 9 août, l'ex-président Manin vint chez moi, probablement prévenu par les républicains ses coreligionnaires des dangers courus par le roi à Milan et de l'état déplorable de notre armée.

Après les compliments d'usage, il me posa cette question : « *Si le roi Charles-Albert était obligé, l'épée sur la gorge, de céder Venise à l'Autriche, que feriez-vous?* » Je répondis : « Que je ne pouvais entamer une discussion sur une hypothèse absurde et impossible. » Il reprit : « Absurde et impossible, soit ! j'aime à la croire telle, moi aussi ; mais nous vivons dans un temps où il n'est pas inutile de prévoir l'absurde et l'impossible ; ayez donc la complaisance de répondre à ma question. » Je tâchais pendant quelque temps encore d'éviter une discussion trop pénible pour moi ; mais Manin s'obstinant toujours à me demander une réponse, je lui dis enfin : « Si vous voulez absolument connaître ma pensée, je ne fais aucune difficulté de m'ouvrir à vous. Venise s'est réunie au Piémont pour être *gouvernée et défendue ;* si le roi n'a pas les moyens de la *gouverner et de la défendre,* alors le motif pour lequel Venise s'est donnée à lui disparaît, et elle rentre dans son indépendance comme avant la fusion. » — « Ainsi, reprit Manin, vous ne la livrerez pas aux Autrichiens ? » — « Non, répondis-je, je me ferai plutôt hacher en pièces. » — « Vous désobéiriez donc, même à un ordre exprès du roi ? » — « Je ne désobéirais pas ; j'ai accepté du gouvernement la mission de prendre possession de Venise et de la gouverner ; si maintenant on m'envoyait une nouvelle mission, je serais libre de l'accepter ou de la refuser, et je vous dis que je la refuserais. » — « Et quel est l'avis de Colli à ce sujet ? » — « Je ne l'ai pas interrogé sur cette éventualité, qui, je vous le répète, me paraît impossible ; mais je puis affirmer, en raison de l'intimité de nos relations, qu'il n'a pas d'autre avis que le mien. »

Alors l'ex-président m'embrassa et partit.

Le 11 août fut un jour qui se leva pour nous sous de tristes auspices ; car de très-bon matin un nouveau parlementaire de Welden nous apporta une copie de l'armistice du 9, laissant à notre choix de suspendre ou de continuer les hostilités. Nous répondîmes sur-le-champ : que nous ne pouvions accepter aucune

communication de ce genre, ni consentir à aucune suspension d'hostilités. »

Toutefois, et quoique notre cœur fût navré par l'annonce d'un semblable malheur, nous avisâmes de suite à ce qu'il fallait faire. Nous étions convaincus que la fatale nouvelle ne tarderait pas à se répandre, et que cette ville qui, il y avait à peine cinq jours, s'était décidée à la fusion pour se soustraire à jamais au joug des Autrichiens, croirait à la *trahison* et prendrait quelque parti violent en apprenant qu'on l'avait laissée à la merci de l'Autriche! Il est vrai que nous avions, pour contenir le peuple, des troupes piémontaises sur lesquelles nous pouvions compter; mais nous n'aurions jamais voulu armer des Italiens contre des Italiens et verser le sang de ceux qui naguère encore venaient de demander la réunion au Piémont avec tant d'entraînement et une si parfaite unanimité.

Nous résolûmes donc de courir nous seuls tout le danger, confiants dans la pureté de nos intentions, dans la bonté de ce peuple et dans l'aide de la Providence.

Cependant, il fallait réunir la consulte el l'instruire de tout. Il est inutile de dire quelle fut la douleur générale à l'annonce de ces tristes nouvelles. Nous déclarâmes : « qu'aussitôt après avoir reçu la nouvelle officielle de l'armistice, nous regarderions notre mission comme *terminée*, et Venise comme étant revenue à l'état où elle était avant la fusion, que nous convoquerions alors immédiatement l'Assemblée des représentants du peuple, afin qu'elle pourvût à la formation d'un nouveau gouvernement; mais qu'en attendant, il fallait toujours augmenter la défense de la ville, en barrant hermétiquement l'entrée des lagunes, etc. » Procès-verbal de cette déclaration fut dressé et signé par les commissaires du roi et par tous les membres de la consulte.

Nous nous rappelâmes ensuite notre entretien avec Manin, et connaissant la grande influence qu'il avait toujours sur le parti républicain, nous lui fîmes donner communication dudit procès-verbal, par le commissaire royal Castelli, exigeant sa parole d'honneur, qu'il n'en parlerait pas avant que la nouvelle de l'armistice fût répandue.

Cette malheureuse nouvelle circulait cependant déjà parmi le

peuple et parmi les volontaires lombards et romains, et bien qu'on n'y crût pas tout à fait, elle n'en éveillait pas moins une grande inquiétude. A la nuit tombante, la place Saint-Marc était remplie de monde ; le peuple, fatigué d'avoir demandé en vain des nouvelles pendant les nuits précédentes, renouvelait ses instances avec plus de force; il ne se contentait pas de la déclaration qu'on lui faisait qu'il n'était pas arrivé de nouvelles officielles ; il exigeait du moins des nouvelles positives au sujet de la flotte et de la garnison piémontaise qui était dans Venise et il voulait qu'on lui répondît *catégoriquement*, ce que le marquis Colli, homme très-loyal, ne pouvait ni ne voulait faire. Alors l'insurrection éclata; des cris de : « A bas les traîtres ! mort aux commissaires ! » et autres pareils cris retentirent de tous côtés. Le palais du gouvernement fut envahi par une horde furieuse dirigée par S***, qui leva les mains sur nous et voulut nous entraîner au balcon et nous contraindre à nous démettre du gouvernement à la face du peuple.

Le marquis Colli, sans se laisser intimider, déclara : « Qu'il se laisserait mettre en pièces, mais qu'il ne donnerait pas sa démission avant d'avoir reçu la nouvelle *officielle* de l'armistice. » Je répétais de mon côté la même chose à ceux qui m'entouraient. Ce tumulte durait depuis environ une heure, lorsque arriva Manin, en compagnie du commissaire Castelli ; ce dernier, sommé aussi de donner sa démission, la donna en disant : « Qu'avant tout il était citoyen de Venise. »

Manin harangua alors la foule et dit : « Qu'il répondait sur sa tête de notre amour pour la patrie ! » Ses paroles furent accueillies par un tonnerre d'applaudissements. Néanmoins le peuple, ou plutôt la partie du peuple qui s'était insurgée, ne se calmait pas, et exigeait un changement de gouvernement. Manin alors tint conseil avec nous; il nous demanda si nous pensions *pouvoir* continuer de gouverner ? Nous lui répondîmes que la violence nous en empêchait. Il dit que la majorité des citoyens était incapable d'employer la violence, et qu'en ce moment c'était seulement la populace qui se révoltait ; mais nous répliquâmes que la minorité qui agit est la maîtresse, lorsque la majorité se tait et reste impassible. « Démettez-vous alors, reprit-il, ou déclarez

du moins que vous vous abstenez de gouverner, afin qu'il n'y ait pas *deux gouvernements !* »

Nous lui fîmes observer à ce sujet qu'il n'était pas dans notre pensée de donner notre démission, et que quant à nous abstenir, c'était un point de *fait* et non pas un point de *droit*, puisque la violence qu'on nous faisait et l'impossibilité de gouverner étaient évidentes; qu'il eût donc à agir comme il lui semblerait le plus utile. Manin nous pria alors de l'aider à constituer un nouveau gouvernement et d'en faire nous-mêmes partie avec lui. Mais nous ne pouvions accepter cet honneur, parce qu'il nous était impossible de concilier le mandat reçu par le gouvernement piémontais avec un nouveau mandat du peuple vénète, qui, à nos yeux du moins, n'était pas encore rentré *légalement* dans l'exercice de son droit souverain. Alors Manin nous quitta, prit la dictature pour quarante-huit heures et convoqua pour le dimanche suivant l'Assemblée des députés.

Quant à nous, nous passâmes la nuit dans l'appartement que nous occupions au Palais national; mais ne pouvant désormais rester honorablement à Venise, nous fîmes venir, le lendemain matin, vers neuf heures un canot du *Goïto*, et le soir nous nous y embarquâmes. Malgré les observations de quelques esprits timides, Manin vint nous trouver publiquement; et ce n'est qu'après nous avoir de nouveau très-obligeamment priés : « de rester et de lui prêter notre concours, » qu'il se retira, voyant que toute démarche auprès de nous était inutile. Le *Goïto* était mouillé contre le jardin public, et y resta jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Nous reçûmes encore plusieurs messages de la part de Manin ayant pour but de sonder nos intentions et nous conseillant en même temps de rentrer en ville. Il eût désiré que lui et les deux commissaires piémontais fussent investis des pouvoirs dictatoriaux jusqu'à la fin de la guerre (ainsi que le prouve la proposition analogue qu'il fit agréer le lendemain par l'Assemblée des députés); mais nous ne pouvions changer d'avis.

Le samedi à quatre heures de l'après-midi nous sortîmes donc de la lagune et nous allâmes trouver le contre-amiral Albini que nous savions être près du port de Malamocco avec

son escadre. Le chevalier d'Albini n'avait d'autre nouvelle de l'armistice que celle que nous lui donnâmes nous-mêmes et qui lui fut confirmée le lendemain par un parlementaire ennemi; mais les autorités piémontaises ne nous mandaient rien. Nous restâmes donc auprès de l'escadre tout le dimanche et le lundi suivant.

Le mardi matin, fête de l'Assomption, le contre-amiral vint nous trouver à notre bord de très-bonne heure. Il nous dit que, suivant un avis reçu par Manin, la flotte autrichienne était sortie de Trieste et s'était rangée en bataille le long de l'Istrie. Que ses instructions lui prescrivaient d'attaquer l'ennemi aussitôt qu'il sortirait de ce port, de sorte qu'il avait besoin de tous les bateaux à vapeur. Nous résolûmes en conséquence de nous faire conduire à Ancône, d'où, par Tolentino, Foligno, Florence, Livourne et Gênes, nous sommes rentrés en Piémont.

Signé : Louis Cibrario, ex-commissaire royal sarde à Venise

Turin, 26 août 1848.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

(11 AOUT — 1 JANVIER 1849.)

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTATURE.

Le 4 juillet, l'opinion républicaine avait cédé le champ de bataille sans combat, bannière déployée et conservant tous ses chefs; elle ne fut pas vaincue, elle obéit à un sentiment de généreuse abnégation. Son autorité morale en fut, non-seulement conservée, mais augmentée, et le 11 août elle put sauver le pays, parce qu'elle put rallier les patriotes de toutes les opinions.

(Manin, *Notes détachées*, 1852.)

MANIN AUX VÉNITIENS.

Venise, 12 août 1848.

Citoyens,

Dans les moments de péril suprême, il faut des résolutions promptes et hardies.

Afin que vous ne restiez pas sans gouvernement, je n'ai pas hésité à assumer, quoique seulement pour quelques heures, la lourde charge de gouverner. La nécessité m'en a donné le mandat ; que votre affection m'en facilite l'exercice !

Dimanche, l'Assemblée de vos représentants sera convoquée, son premier soin sera de constituer un nouveau gouvernement, afin de pourvoir efficacement aux nécessités actuelles.

Ayons confiance en Dieu, en nous-mêmes, dans l'Italie, dans le secours des autres peuples libres, déjà invoqué, et qui ne peut nous manquer !

Manin

Digitized by Google

MANIN A L'ARMÉE.

VENISE, 12 août 1848.

SOLDATS ITALIENS,

Cette guerre de l'indépendance à laquelle vous avez voué votre sang, vient d'entrer dans une phase désastreuse pour nous. Nos lagunes sont peut-être l'unique refuge de la liberté italienne, et Venise doit garder à tout prix le feu sacré.

Braves soldats ! je vous en conjure au nom de cette Italie, pour laquelle vous avez combattu et voulez combattre ; ne laissez pas refroidir votre ardeur pour la défense de cet asile sacré de notre nationalité. Le moment est solennel ; il s'agit de l'existence politique de toute notre nation ; ses destinées peuvent dépendre de ce dernier boulevard !

Soldats ! vous tous qui êtes accourus d'au delà du Pô, du Tessin, du Mincio, pour faire triompher la cause commune, songez qu'en sauvant Venise, vous sauvez les droits les plus sacrés de votre terre natale ; vos familles béniront tant de sacrifices que vous vous imposez, l'Europe admirera et récompensera votre noble persévérance, et, le jour où l'Italie pourra enfin se dire délivrée, elle élèvera au milieu de tant de monuments attestant la valeur et la gloire de nos pères, un autre monument où elle inscrira ces paroles :

En défendant Venise, les soldats italiens ont sauvé l'indépendance de l'Italie entière.

MANIN.

JACQUES CASTELLI A DANIEL MANIN.

VENISE, 12 août 1848, 10 h.

MON AMI,

Je suis certain de trouver en toi ces sentiments dont je n'ai jamais douté. Ma famille est inquiète à cause d'une vive effervescence qui se manifeste contre moi dans le peuple, et dont on m'apporte des preuves positives. On m'accuse d'avoir connu et de n'avoir pas révélé la prétendue trahison de Charles-Albert et le rappel de la flotte! De sorte que j'aurais failli consommer la ruine du pays!

Toi, à qui je communiquais aussitôt tout ce qui arrivait, tu pourras solennellement élever la voix en ma faveur; je te demande de le faire. Il ne suffit pas que la *Gazette* de ce matin contienne le procès-verbal de la séance d'hier; les renseignements de la *Gazette* n'arrivent que tard dans le public; c'est ta voix qu'il faut; ta voix seule pourra détromper les ignorants et imposer silence aux calomniateurs.

Moi, Manin, traître à ma patrie!!

Je te demande de faire ce que je ferais pour toi en pareil cas, et je sais que tu le feras. Je t'envoie ci-joint copie de l'acte que je t'ai fait lire hier, par lequel j'avais consenti à accepter ce poste qui, comme tu ne l'ignores pas, ne m'offrit aucune espèce de satisfaction, mais qui me fut conféré pour mettre Venise sur un pied d'égalité avec Milan.

Ton ami affectueux,

CASTELLI.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

(13 *août* 1848. — EXTRAIT.)

VENISE, 13 août 1848.

Nos concitoyens A. Comello de Valentino et C. Muzzarelli, arrivés hier au soir de Turin et de Gênes, apportent la nouvelle datée de Turin du 8 courant à midi, de l'intervention française *annoncée officiellement* au gouvernement piémontais par dépêche télégraphique. Le général Lamoricière est désigné pour entrer en Italie à la tête de 50,000 hommes [1].

Signé : ZENNARI, Secrétaire général.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

(13 *août* 1848.)

La séance s'ouvre à dix heures et demie, 114 députés sont présents.

Le député Manin : « Le docteur Castelli ne s'est pas présenté, parce qu'il a conçu quelques doutes sur la question de savoir si, ayant été commissaire royal, il n'a pas cessé d'être député. Je ne le crois pas; car aucune loi ne nous interdit d'être ministres, lorsque nous sommes députés. Si l'Assemblée le désire, le docteur Castelli est prêt à prendre part aux délibérations. (*Oui, oui!*) Le docteur Castelli continuera à faire œuvre de bon citoyen dans cette occasion comme toujours. » (*Applaudissements.*)

Le député Trolli : « Le procès-verbal inséré dans la *Gazette* d'hier, et la nouvelle officielle de l'intervention française, apportée par les citoyens Muzzarelli et Comello, nous apprennent que l'état des choses est très-différent de ce que supposait le peuple de Venise, lorsqu'il demanda et obtint, par voie d'émeute, la retraite des commissaires royaux sardes. »

« S'appuyant sur le changement opéré sans doute dans l'opi-

[1] Voir plus haut la *Lettre de Paleocapa à Castelli*, p. 335.

nion publique par ces nouvelles rassurantes, le député Trolli propose d'inviter les commissaires royaux sardes à reprendre leurs fonctions, jusqu'à ce qu'une confirmation officielle de l'armistice soit arrivée, etc., etc. (*Murmures. Assez! assez!*)

Le député Malfatti s'élance à la tribune.

Le député Manin : « Je prie le député Malfatti de me céder la parole, afin de répondre au discours du député Trolli. (*Applaudissements unanimes.*)

« Dans la dernière Assemblée, j'ai déclaré pour mon propre compte, et tous ceux qui partagent mes opinions, ont adhéré à cette déclaration, qu'il fallait en ce moment supprimer toute discussion politique entre Italien et Italien, qu'il fallait *exclusivement* songer à la guerre; je me suis tenu fermement à cet engagement; quiconque prétendrait le contraire, dirait une fausseté, dirait une calomnie.

« Un fait très-grave est venu à notre connaissance, c'est-à-dire la communication faite aux commissaires par le général Welden d'un armistice conclu le 9 août (trois jours après l'évacuation de Milan) entre Sa Majesté Sarde et le général Radetzki; armistice qui entre autres choses stipulait: non-seulement l'évacuation des provinces lombardo-vénitiennes, mais encore l'abandon de la *ville de Venise* par les troupes sardes de terre et de mer. Les commissaires royaux n'avaient pas cru prudent de publier de suite ce fait excessivement grave; ils pouvaient même supposer que ce n'était qu'une ruse de guerre; car l'annonce de cette nouvelle pouvait occasionner un mouvement qui aurait compromis la défense même dont ils étaient responsables vis-à-vis de nous. Je dois déclarer en outre que le gouvernement, sachant que je suis un honnête homme, s'est mis sur-le-champ en relation avec moi, et qu'il a agi loyalement avec un homme loyal.

« Le commissaire Castelli est venu immédiatement me communiquer la nouvelle, me demandant seulement la promesse de ne pas la divulguer, jusqu'à ce que nous nous fussions concertés sur le moment et la manière dont nous devions en informer le public.

« Le commissaire Castelli m'avait invité à me rendre à huit heures et demie du soir au Gouvernement pour nous entendre avec les deux autres commissaires, excellents Italiens tous deux,

et qui ne craignaient nullement de traiter des destinées de l'Italie avec un autre Italien, bien que cet Italien eût des opinions tant soit peu différentes des leurs. Je me dirigeais donc vers le Gouvernement, lorsque le peuple, habitué à recevoir des nouvelles à cette heure, se mit à demander à grands cris l'explication des bruits qui déjà circulaient dans la ville, répandus peut-être par des agents autrichiens. Chacun sait que sur l'ordre des commissaires, on donna alors lecture d'un article de journal, mais que cet article, relatif à l'évacuation de Milan, ne disait rien de Venise ni des conditions de l'armistice. Des personnes soupçonnant quelque chose de pis s'informèrent alors de la flotte, et les commissaires déclarèrent ne pouvoir donner aucune nouvelle officielle, n'en ayant absolument pas. Alors il y eut du tumulte, cela est vrai ; mais, je le demande : Quel peuple, quelque paisible qu'on le suppose, serait resté tranquille dans une aussi cruelle position?

« Je n'ai point l'intention de louer cette émeute; on ne *loue* point l'émeute; l'émeute n'est louable que lorsqu'elle est légitime, lorsqu'elle tend à faire cesser une iniquité; je *loue* l'émeute du 17 mars dirigée contre l'Autriche ; mais je ne loue point l'émeute dirigée hier contre le gouvernement, ce gouvernement librement choisi par nous-mêmes !

« Je me rendis au palais du Gouvernement, pour tâcher de calmer cette agitation populaire, et pour parler aux commissaires sardes qui se montraient irrités et qui avaient sujet de l'être. J'avais obtenu du peuple de me laisser traiter seul avec les commissaires, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'arranger les choses de façon à éviter des désordres. Nous nous mîmes donc à délibérer et voici ce que je proposai. Je priai les commissaires de ne rien changer à leur condition, jusqu'à ce qu'on fût en mesure de publier des nouvelles officielles, et de prêter ensuite eux-mêmes leur concours (en leur qualité de bons patriotes), afin que le pays ne restât pas un moment privé de gouvernement. Mais ils ne crurent pas pouvoir consentir à cette proposition, retenus par des scrupules honorables ; leur mandat leur étant conféré par le roi, ils jugeaient ne pas pouvoir le déposer, tant qu'ils n'auraient pas reçu l'*ordre officiel* de faire évacuer Venise par les troupes de

de terre et de mer, car alors ils se seraient démis immédiatement, considérant les conditions mêmes de l'acte de fusion comme détruites. En résumé, voici ce qu'ils disaient : « Nous ne pouvons ni ne voulons gouverner sans avoir la confiance du peuple, et en ce moment il est impossible que nous l'ayons ; d'un autre côté, nous ne pouvons pas non plus nous démettre ; mais nous allons déclarer hautement que nous nous abstenons de gouverner. »

« Ainsi donc le pays restait sans gouvernement, et il fallait bien que quelqu'un osât s'en charger, de ce gouvernement... (*Applaudissements.*) Cette audace, cette témérité, moi je l'ai eue! Mais une semblable prise de pouvoir ne pouvait durer qu'autant que le réclamerait la nécessité la plus absolue. (*Applaudissements.*) En conséquence, l'Assemblée fut immédiatement convoquée, afin de reconstruire elle-même le gouvernement ; et, puisque l'Assemblée est convoquée dans ce but spécial, il faut faire acte de bon citoyen, et mettre de côté toute autre discussion. Nous ne devons songer uniquement qu'à avoir un gouvernement qui maintienne la paix au dedans et qui nous défende au dehors ; un gouvernement *provisoire* dans toute la force du terme. (*Applaudissements.*)

« Si les choses viennent à changer, alors l'Assemblée sera de nouveau convoquée pour décider du sort futur de Venise, de la forme de gouvernement qu'elle devra adopter, ou bien à quel État italien elle devra se réunir. Mais, pendant ce gouvernement provisoire, personne de nous ne doit avoir de couleur politique ; notre unique couleur politique doit être de repousser l'ennemi ! (*Applaudissements.*) Ce que nous faisons aujourd'hui est une œuvre de conservation, rien autre chose ; et certes tout État italien, quel qu'il soit, nous saura toujours gré d'avoir conservé Venise !

« Voilà tout ce que j'avais à dire pour expliquer et ce qui s'est passé, et nos intentions pour cet avenir dans lequel j'espère ! Nous ne devons connaître que deux seuls partis : *Italien* ou *Autrichien ;* et nous tous qui sommes *Italiens*, je l'ai dit, je le répète : nous devons rester unis et de bon accord, toujours et puis toujours (*sempre et poi sempre*) ! »

Manin retourne à sa place au milieu de cris prolongés de *Vive Manin!* puis il revient sur ses pas et remonte à la tribune.

« J'ajoute que, si le député Trolli pouvait obtenir du marquis Colli et du chevalier Cibrario de faire partie du gouvernement, nous les accepterions très-volontiers! » (*Adhésion.*)

Le député Trolli : « Je déclare n'avoir aucune relation avec ces messieurs ; je ne les ai jamais vus, je ne me suis pas présenté chez eux, je ne les connais d'aucune façon, et il faudrait choisir quelque autre personne plus convenable pour cette commission. »

Le député Manin : « Moi, je les ai *vus* et je les *connais;* ce sont des hommes dignes du nom italien! Je doute néanmoins qu'en ce moment ils acceptent cette proposition, parce qu'un juste scrupule les empêche de l'accepter. Mais une déclaration d'affection et d'estime pour eux, de la part de l'Assemblée, serait une chose *due.* » (*Bravo, bravo! Oui, oui! Applaudissements.*)

(En ce moment entre le député Castelli que l'Assemblée accueille par de vifs applaudissements.)

Le député Malfatti : « Dès le 12 juin dernier, une pétition, couverte en vingt-quatre heures par 7,000 signatures, fut remise au gouvernement provisoire, afin qu'il invoquât le secours de la France, toute illusion sur l'insuffisance des seules forces italiennes étant devenue impossible en face de la défection du Bourbon de Naples et de la chute de Vicence. Quelques membres du gouvernement étaient de cet avis; néanmoins la pétition échoua contre l'opposition de plusieurs de leurs collègues, dont les divergences d'opinion éclatèrent ensuite dans la séance du 5 juillet. La faute commise alors vient d'être réparée autant que possible par l'homme qui deux fois a sauvé Venise; Nicolo Tommaseo est parti pour réclamer le secours de la généreuse nation française; l'Assemblée devrait, avant toute autre discussion, ratifier cette mission par un vote solennel, en dresser acte et l'expédier par courrier exprès à Paris, afin que la France ne puisse mettre en doute un moment que l'appel de *notre Manin* est bien réellement l'appel du peuple vénitien [1]. » (*Approbation.*)

[1] Depuis cette époque l'expression populaire : « *Il nostro Manin,* » fut adoptée par toutes les classes.

Le député Bellinato approuve avec toute l'Assemblée cette proposition ; mais pense qu'il faut auparavant remplir l'objet principal de la convocation, c'est-à-dire reconstituer le gouvernement. (*Adhésion.*) Les temps de péril suprême exigent la dictature ; Venise ne possède pas comme Paris un illustre général ; mais elle possède un illustre *citoyen* qui l'a sauvée deux fois, dont la loyauté, le patriotisme et les vues d'avenir sont connus de tous. Je demande qu'il soit nommé dictateur et chargé lui-même de désigner les personnes qui devront l'assister dans le gouvernement et la défense de Venise. (*Très-bien, bravo !*)

Le député Manin : « La mission presque exclusive du nouveau gouvernement provisoire doit être la guerre. Si j'étais militaire et que j'eusse la confiance publique, j'accepterais. Mais je ne suis pas militaire, je n'ai aucune notion des choses de la guerre, et n'ai jamais eu de relations avec les militaires ; je ne connais pas même les personnes. Je ne pourrais donc certainement pas accepter un mandat si complétement en dehors de mes études, de mes occupations, et je déclare formellement (non par orgueil) que si l'Assemblée était disposée à me le conférer, je ne l'accepterais positivement pas. » (*Bravo ; vifs applaudissements.*)

Le député Bellinato fait observer que, suivant sa proposition, Manin aurait été chargé de désigner lui-même des militaires pour l'aider à gouverner et à défendre Venise.

Le député Manin : « Je prie de noter que j'ai déclaré ne pas vouloir accepter. »

Le député Bellinato demande s'il accepterait le pouvoir conjointement avec d'autres personnes.

Le député Manin : « Si cela est nécessaire, tant que durera ma vie, je la donne à mon pays. »

Le député Castelli : « Nommons alors deux militaires à côté de notre Manin ; un de terre et un de mer. »

Cette proposition est adoptée ; on passe ensuite au vote pour nommer les membres du gouvernement. Manin est nommé le premier par 103 voix contre 9 données à Castelli. (*Longs et bruyants applaudissements.*)

Le député Manin : « Puisque vous témoignez que vous avez confiance en moi, eh bien ! je vous demanderai, j'exigerai même

de vous des preuves de cette confiance, de très-grandes preuves; car notre cause ne pourrait triompher sans d'immenses sacrifices : ces sacrifices, je serai obligé de vous les imposer, et si vous ne vouliez pas vous y soumettre, vous feriez bien de me destituer sur-le-champ! » (*Applaudissements.*)

On procède à la nomination des autres membres du gouvernement ; l'amiral Graziani est nommé pour la marine, 91 voix se portent ensuite sur le colonel Cavedalis, et 14 sur le général Colli, pour l'armée de terre.

Le député Cavedalis remercie l'Assemblée, mais dit qu'il ne peut accepter; ancien soldat de l'armée d'Italie, il est habitué à des principes d'ordre et de discipline difficiles à appliquer dans les circonstances actuelles. Très-libéral comme citoyen, il ne le serait point comme chef militaire; il ne souffrirait jamais qu'on vînt l'interpeller en place publique sur les opérations de guerre, ni lui dicter des plans de défense; il perdrait bien vite toute sa popularité et prie par conséquent de choisir quelque autre à sa place, etc., etc. »

Le député Manin : « Je partage entièrement l'opinion de mon ami Cavedalis. L'ordre et la discipline sont choses indispensables; aucun homme de sens ne saurait penser différemment. Mais cet ordre et cette discipline, s'ils n'existent pas, je suis d'avis qu'il doit les introduire, et pour ma part, je suis très-disposé à l'aider en cela de tout mon pouvoir! Je dois déclarer franchement aussi à mon ami Cavedalis, que, si je consens, moi, à me charger d'un poids si immense, hors de toute proportion avec mes forces, si je me charge de faire ce que je n'avais jamais fait : *gouverner en dictateur;* si enfin je m'en charge, pour ne pas abandonner mon pays, et au prix des plus grands sacrifices, ces sacrifices me seraient pourtant rendus moins pénibles, s'ils étaient partagés par ceux qui comprennent la discipline militaire, non-seulement parce qu'ils l'ont apprise dans l'armée de Napoléon, mais parce qu'ils en ont conservé les traditions. Je dois ajouter franchement, que si je n'ai pas pour m'assister une personne experte aux affaires de la guerre, et qui possède toute ma confiance, *je ne pourrai pas*, sans trahir mon pays, conserver ce poste. Malgré la douleur de devoir abandonner mon pays,

le refus du colonel Cavedalis entraînerait donc forcément le mien. Quant au général Colli, dont le nom a été aussi prononcé, je dirai que s'il voulait consentir à faire partie du gouvernement, il serait accueilli avec toute la joie, l'affection, la reconnaissance possibles; mais sa position actuelle ne lui permet pas d'accepter cette charge, il me l'a déclaré. Nous le lui proposerons de nouveau, lorsqu'il sera dégagé de ses liens, et s'il veut consentir à servir la cause italienne dans notre Venise, nous saurons lui assigner un poste conforme à son mérite distingué; mais en ce moment le général est en mer, il nous faut un gouvernement qui soit ici et qui agisse sur-le-champ; nous n'avons pas le temps d'envoyer des parlementaires, ni d'attendre des réponses; je suis d'avis de déclarer l'Assemblée en permanence, et si, plus tard, nous obtenions l'assentiment du général Colli, l'Assemblée se réunirait tout exprès. Aujourd'hui il faut s'occuper avant tout à répondre au besoin du pays; chacun saura faire des sacrifices, même le sacrifice de sa renommée! Pour sauver son pays, il faut savoir s'exposer *à tout*, même aux malédictions de ses contemporains [1]! » (*Applaudissements enthousiastes.*)

Le député Cavedalis : « Je ne puis me refuser plus longtemps à la volonté exprimée par l'Assemblée, et surtout aux exhortations ajoutées par Manin. »

Le colonel Cavedalis est nommé comme troisième membre du gouvernement.

Le député Olper pense que, puisque l'Assemblée sera déclarée en permanence, le président doit être obligé de la convoquer toutes les fois qu'il en sera requis par un certain nombre de députés. *Castelli* dit que c'est à ceux qui répondront du salut de tous, d'adopter ou de rejeter cette proposition.

Le député Manin : « Aucun de vos trois élus n'avait ni demandé ni désiré un pouvoir illimité. Je crois que votre confiance en eux doit aller jusqu'à ne pas douter que, si la confiance qu'on leur a

[1] Manin était alors convaincu qu'il perdrait sous peu toute sa popularité.

témoignée venait, pour une cause quelconque, à s'amoindrir ou à disparaître, ils convoqueraient immédiatement l'Assemblée. Je crois pouvoir le garantir pour mes collègues ; je puis certainement le garantir pour moi ; dans aucun cas, qu'il y ait ou non une Assemblée, je ne resterais au pouvoir s'il existait des symptômes de défiance. J'aime la liberté comme je crois que peu de personnes l'aiment, mais encore faut-il, surtout dans des circonstances graves, que cette liberté n'aille pas jusqu'au point *d'entraver* l'action du pouvoir. Vous avez voulu une dictature ; une dictature avec pleins pouvoirs, sans condition aucune ; si maintenant vous autorisez un certain nombre de députés à exiger la convocation de l'Assemblée, cette demande pourrait être intempestive, inopportune ; elle pourrait entraver l'action gouvernementale. Il m'en coûte plus que je ne puis dire, de devoir tenir un langage qui n'est pas dans mes habitudes ; mais je crois réellement que par cette résolution vous affaibliriez le pouvoir qu'il est indispensable de maintenir dans toute sa force. » (*Approbation.*)

(La proposition n'est pas adoptée. On passe à la discussion au sujet de la mission de Tommaseo, et de l'appel à la France.)

Le député Bellinato : « Comme il serait possible que la question passât dans la sphère diplomatique, il serait peut-être opportun de rappeler que le traité du 22 mars fut conclu avec un commandant militaire autrichien, investi de pouvoirs souverains, et de démontrer ainsi la complète légalité de l'existence politique actuelle de Venise, etc., etc. »

Le député Manin : « J'aurais désiré qu'une question de cette nature ne fût pas soulevée. Mais puisqu'elle l'a été, je suis obligé de dire, sans vouloir blesser mon ami Bellinato, que la cause d'un peuple ne doit pas se plaider comme on plaiderait une cause vulgaire ; son ingénieuse argumentation n'est qu'une subtilité. Nous avons un bien autre droit que celui de cette capitulation ! nous avons le droit de notre *imprescriptible nationalité !* Parler à la France, dont nous désirons les sympathies, un langage de procureur, ce serait rapetisser notre cause, ce serait compromettre ces sympathies mêmes que nous demandons ; nous devons dire à la France que tous les peuples ayant le droit de ressaisir leur

nationalité usurpée, nous avons ce droit, nous aussi! Allons-nous entrer dans des chicanes de légalité? Dès que nous n'admettons pas que la possession de ce pays par l'Autriche était légitime, dès que nous n'admettons pas cela, il devient inutile de recourir à cette capitulation; si donc directement ou indirectement nous y recourions, nous rentrerions précisément par là dans ces vieux arguments de la diplomatie qu'aujourd'hui les nations ne veulent plus admettre. » (*Approbation.*)

A la suite de ce discours, on vote à l'unanimité et par acclamation la ratification de l'appel adressé à la France, ainsi que l'envoi d'un message spécial.

Au moment de lever la séance, Manin remonte à la tribune.

Le député Manin : « Avant de nous séparer, nous avons un devoir à remplir!

« L'armée piémontaise a versé son sang, des flots de sang pour nous; ce qui est plus encore, elle a supporté pour nous des souffrances horribles. Pendant trente et une heures, sans pain, sans chaussure, en haillons, nue, exposée à toutes les intempéries de l'air, elle s'est battue *héroïquement!* d'autres Piémontais en grand nombre ont empêché l'ennemi de nous approcher du côté de la mer!

« C'est un devoir, aujourd'hui plus que jamais, d'exprimer notre profonde gratitude au peuple piémontais. »(*Bravo! Bravo! Assentiment général.*)

(*La séance est levée à trois heures et demie.*)

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

VENISE, 13 août 1848.

MILORD,

L'Assemblée nationale de la province et de la ville de Venise s'est réunie au Palais ducal et a offert à Manin de le confirmer dans le poste de dictateur qu'il occupe depuis le 11 au soir.

M. Manin a refusé cette offre ; mais il a dit que si l'Assemblée voulait lui donner deux collègues, pour l'aider dans les détails militaires qu'il ignore, il accepterait le poste, ajoutant toutefois cette condition, que l'Assemblée s'engagerait à soutenir les mesures qu'il croirait nécessaire d'adopter. Ceci a été agréé, et un gouvernement provisoire, composé de M. Manin, de l'amiral Graziani, commandant en chef de la marine vénitienne, et de M. Cavedalis, qui était ministre de la guerre du dernier gouvernement provisoire, a été nommé.

L'escadre sarde est arrivée hier devant ce port, où elle est maintenant mouillée. On supposait que cette escadre venait dans le but d'embarquer les troupes piémontaises qui, d'après la convention passée entre le roi Charles-Albert et le maréchal Radetzki, devaient se retirer. Mais l'amiral sarde Albini a publié une lettre dans laquelle il déclare, que n'ayant pas reçu jusqu'à ce jour d'ordres de son gouvernement pour se retirer de ces eaux, il continuera jusqu'à ce qu'il ait reçu des ordres, à agir, pour la défense de Venise et à partager avec elle les périls de la guerre.

J'ai, etc.

Signé : CLINTON G. DAWKINS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A M. JULES BASTIDE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE.

VENISE, 14 août 1848.

CITOYEN MINISTRE,

Deux dépêches invoquant le secours de la France en faveur de la guerre de l'indépendance italienne vous ont été expédiées par

le gouvernement de Venise. La première (du 4 août) vous avait été adressée par les membres du gouvernement provisoire institué le 4 juillet; la seconde (du 11 du même mois), que vous a portée le citoyen N. Tommaseo, était de Daniel Manin, qui ce même jour avait pris, pour quarante-huit heures, la dictature, parce que les commissaires royaux sardes, entrés en fonction le 7 de ce mois (par suite de l'acceptation du décret de fusion de Venise et des provinces avec le royaume de Sardaigne), avaient d'abord cru devoir s'abstenir du gouvernement en apprenant les événements de Milan, et qu'ils ont dû y renoncer d'une manière définitive après notification officielle des conventions de guerre intervenues. Ces conventions étant contraires aux conditions expresses attachées à la fusion, le peuple de Venise est rentré dès ce moment dans la plénitude de son indépendance, de cette indépendance qu'il avait conquise *seul* le 22 mars!

Dès la première séance (qui eut lieu hier), l'Assemblée reçut communication des dépêches des 4 et 11 août; l'Assemblée, en approuvant et ratifiant par acclamation et par un vote unanime leur contenu, a chargé en outre le nouveau gouvernement d'envoyer à la France un message spécial, afin qu'elle sache bien que le double appel qui lui fut adressé est l'appel du peuple même de Venise. Le document authentique attestant cette délibération vous sera remis par le chevalier Mengaldo, général commandant de la garde civique depuis le jour de son institution, et dépositaire des pouvoirs civils et militaires de la ville de Venise du 22 au 23 mars. Ces titres, qui rendront sans doute sa personne d'autant plus recommandable à vos yeux, serviront en même temps à constater la légitimité des instances que nous vous adressons en ce moment au nom du peuple vénitien.

Citoyen Ministre, notre péril est extrême, notre nationalité, notre indépendance reposent désormais sur les prompts secours que nous accordera le libre peuple de France!

Signés : Manin. — Graziani. — Cavedalis.

MM. MANIN, GRAZIANI ET CAVEDALIS A M. D'HARCOURT,
AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME.

VENISE, 14 août 1848.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

La ville de Venise se trouve pressée par un péril imminent. Notre nationalité, l'indépendance reconquise par nous le 22 mars sont gravement menacées ! Vous connaissez sans doute les malheurs des armes italiennes. Bloqués depuis près de deux mois par la voie de terre, nous allons l'être maintenant aussi du côté de la mer, puisque l'escadre sarde qui nous protégeait va retourner dans ses ports, et que la nôtre, dépourvue de bâtiments à vapeur, ne pourra tenir tête à celle de l'Autriche qui jusqu'à présent était restée renfermée dans Trieste.

Deux pressantes dépêches ont été adressées les 4 et 11 août par le gouvernement de Venise au gouvernement de la République française, pour réclamer l'assistance du libre peuple de France dans cette lutte de l'indépendance et de la nationalité italiennes. Mais tout en attendant, pleins d'espoir, ce puissant secours, sur la foi des paroles prononcées à la tribune par le ministre Bastide, nous nous adressons à vous, Monsieur l'Ambassadeur, pour que vous vouliez bien, avec les moyens dont vous pouvez disposer, nous venir promptement en aide. Le secours le plus efficace que vous puissiez nous prêter serait d'obtenir l'envoi immédiat dans notre golfe de quelques bâtiments de guerre français, afin que, réunis aux deux pyroscaphes qui y sont déjà, ils se trouvent prêts à nous défendre dès que l'assistance que nous avons implorée viendra à nous être accordée.

Représentant d'un peuple libre, vous accueillerez avec bienveillance, nous en sommes certains, la prière du peuple de Venise. Nous vous l'adressons avec les plus vives instances en ce moment solennel où nos imprescriptibles droits sont si gravement menacés !

Le général Pepe joint ses instances aux nôtres dans une lettre que nous avons l'honneur de vous envoyer ci-incluse.

Le gouvernement provisoire de Venise.

Signés : MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS.

RÉPONSE DE M. D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME.

A MESSIEURS LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

ROME, 17 août 1848.

MESSIEURS,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 14 de ce mois, et suis aussi vivement ému que vous de la position difficile dans laquelle vous êtes placés en ce moment. Personne ne fait des vœux plus ardents que moi pour la cause italienne, et c'est, à vrai dire, le principal motif qui m'a conduit en ces lieux.

En ce qui concerne Venise, et avant même qu'il fût question d'intervention, j'avais déjà écrit depuis longtemps à mon gouvernement pour lui signaler cette position comme très-importante, et pour l'engager à y envoyer des bâtiments de guerre, soit pour dominer l'Adriatique, soit pour en faire le point de départ de toutes les opérations que l'on pourrait diriger sur le continent. Il n'a donc pas tenu à moi qu'on n'ait déjà réalisé vos désirs.

Aujourd'hui je ne puis, de mon chef, disposer d'aucun bâtiment de guerre, il n'y en a pas même en ce moment dans le port de Civita-Vecchia; mais je vais écrire sur-le-champ à M. le commandant de l'escadre française dans la Méditerranée pour lui exposer la situation difficile de la ville de Venise qu'il doit bien connaître du reste déjà, et le prier d'obtempérer à votre désir.

Je souhaite vivement que la république française puisse vous faire sortir victorieusement de la crise que vous avez à supporter en ce moment; mais vous devez vous dire aussi que votre sort dépend surtout de vous, car un peuple qui le veut résolûment ne peut pas être conquis.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

L'ambassadeur de la République française.

Signé : HARCOURT.

TOMMASEO GAR A MANIN.

FLORENCE, 17 août 1848.

HONORABLE CITOYEN,

Je suis parti de Paris le 9 courant au soir (ne me fiant pas aux voies de correspondances ordinaires) pour vous apporter moi-même la décision de la France concernant l'Italie, et vous expliquer les intentions secrètes de son gouvernement dans cette médiation proposée de compte à demi avec l'Angleterre aux parties belligérantes! Vous aurez reçu sans doute par Caortorta une lettre de moi où je vous parlais des hésitations et des tergiversations sans fin de l'envoyé de Charles-Albert (le marquis Ricci) ainsi que de la détermination prise par les envoyés de la Lombardie de demander pour leur compte cette intervention, devenue de plus en plus urgente. Nous deux envoyés de Venise, regrettions bien vivement en ce moment de n'avoir aucune instruction particulière à cet égard, et pendant plusieurs jours nous en attendîmes avec anxiété. Enfin nous nous sommes décidés, vu la gravité des circonstances, à nous joindre aux envoyés lombards, et à signer leur adresse; toutefois, sur ces entrefaites, Ricci lui-même avait reçu avec la nouvelle des dernières défaites de l'armée piémontaise, l'ordre positif d'invoquer immédiatement l'intervention jusque-là redoutée de la France. Il y avait néanmoins ces deux réserves : que la France ne réclamerait pas la Savoie comme compensation, et qu'elle ne ferait pas de propagande républicaine.

Le marquis Ricci reçut pour toute réponse : « Que la demande « était arrivée *trop tard* [1], et que la France ne pouvait plus offrir « maintenant qu'une médiation de concert avec l'Angleterre. »

Ce coup terrible nous détermina à présenter la note dont je vous envoie ci-joint copie. Le chef du pouvoir exécutif trouva la dernière phrase un peu acerbe et dit : « Que c'était notre faute, « non celle de la France, si les choses en étaient venues là; qu'à « son tour, elle pourrait dire : Malheur aux peuples qui n'ont « pas foi dans la loyauté de la France! »

[1] Tout cela était inexact. (Voir plus haut, Dépêches de lord Normanby, des 1, 5 et 7 août, p. 335 et 336.)

Nous répondîmes que notre situation malheureuse devait nous servir d'excuse suffisante ; que ce cri était un cri d'*angoisse* non de reproche, et que loin de là nous mettions toute notre confiance dans la promesse et la générosité de la France. A cela il répondit : « Que par suite des troubles intérieurs et du déran-« gement des finances, la France ne pouvait risquer de se mettre « sur les bras une guerre européenne par une intervention ar-« mée en Italie ; qu'il avait donc dû s'assurer d'abord des disposi-« tions de l'Angleterre à notre égard ; que l'ayant trouvée dispo-« sée à s'interposer entre nous et nos féroces ennemis, le jour « même, 8 août, deux commissaires venaient d'être envoyés par « lui, Cavaignac, à Turin et à Vienne, afin de proposer un ar-« mistice et un arrangement convenable ; que si toutefois l'ar-« mistice ou la médiation était rejetée par l'Autriche, la France « interviendrait immédiatement par les armes. » Sur notre demande : quelle était la base de cette médiation, proposée par la France? il répondit : « *L'indépendance de la haute Italie et une indemnité pécuniaire convenable pour l'Autriche.* »

La conversation étant tombée ensuite sur la probabilité de la chute de Milan, et sur les vengeances atroces qu'exceraient les vainqueurs, Cavaignac ajouta résolûment : « Soyez tranquilles ; Milan ne restera pas aux Autrichiens. » — « Et Venise ? m'écriai-je aussitôt. Est-ce que vous souffririez que Venise soit sacrifiée de nouveau ? » — « Non, certainement, nous ferons *tout ce qui dépendra de nous* pour éviter un tel malheur. »

Là-dessus il nous congédia, et moi je résolus de partir immédiatement, afin de vous prévenir de ces faits et de ce langage, et vous prier de vous préparer à protester énergiquement par les armes au cas où la France, cédant aux prétentions de l'Autriche *et aux conseils de l'Angleterre* [1], consentirait jamais à signer un nouveau traité de Campo-Formio !

Arrivé à Gênes, j'appris avec une joie inexprimable que déjà votre courage civique avait prévenu tous mes vœux ; que débarrassant Venise de toutes ces ténébreuses manœuvres monarchiques, vous la prépariez à une lutte nouvelle plus heureuse !

[1] On a vu la correspondance qui s'échangeait ce jour même entre les cabinets de France et d'Angleterre, et à quel point les Italiens étaient dans l'erreur à cet égard.

La ville de Gênes était dans une grande fermentation; il y avait des gens qui parlaient d'y proclamer la république, ce qui serait fort imprudent dans les circonstances actuelles; j'assistai aussi à une démonstration populaire en faveur de M. Bois-le-Comte, qui se rendait à Turin pour les négociations. Sollicité de se montrer à sa fenêtre et de faire connaître les dispositions de la France à notre égard, il descendit en uniforme sur le perron de son hôtel pour dire ces paroles peu compromettantes : « Je puis vous assurer que la France n'abandonnera pas la cause des peuples. »

Toffoli, que je rencontrai à Florence, m'apprit que Tommaseo partait pour la France et qu'il allait le rejoindre à Livourne ; je m'y rendis en toute hâte, et après une longue conversation pour le mettre au fait des affaires de France, nous convînmes avec Tommaseo que je resterais ici pour le moment, afin de servir d'intermédiaire entre lui et Venise, et d'assurer l'expédition des dépêches et des vivres qui nous arrivent de la Romagne, etc., etc. Viesseux m'aidera dans tout cela, comme en général dans tout ce qui peut vous être utile. Aleardi reste encore à Paris où il a rempli sa mission avec autant de zèle que d'intelligence, etc.

Je vous embrasse avec la plus grande estime et reconnaissance.

T. Gar.

ADRESSE

PRÉSENTÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DE MILAN ET DE VENISE AU GÉNÉRAL CAVAIGNAC, LE 8 AOUT 1848.

(Pièce incluse dans la lettre précédente.)

Messieurs,

Nous venons de recevoir des nouvelles de Milan, à la date du 4 août. On se prépare à une défense désespérée. La proclamation du général Radetzki ne prouve que trop le sort qui est réservé aux Lombards. Ils mourront aux cris de : Vive l'Italie ! et les yeux tournés vers cette France dont ils attendent avec une tranquille foi le noble secours; car ils ne peuvent confondre le souvenir de la France de Louis-Philippe avec les sentiments de la France républicaine.

Messieurs, pourriez-vous assister encore en témoins indifférents au spectacle du martyre d'un peuple si noble, si malheureux, qui vous appelle comme des frères, qui vous a donné tant de gages de sympathie dans les époques les plus glorieuses de votre histoire; dont la reconnaissance vous serait acquise pour toujours? Chaque moment perdu peut décider de la vie de milliers de victimes; chaque moment perdu pour la liberté de l'Italie, sera gagné par le despotisme en Europe! Si la France devait hésiter encore, mieux valait, pour elle-même, pour nous, pour tout le monde, qu'on n'eût jamais prononcé ces magnifiques paroles de *nationalité* et de *progrès humain!* Son hésitation serait un scandale de plus qui ne perdrait pas la cause de la liberté, mais qui donnerait lieu à bien des défaillances et à bien des récriminations!

Messieurs, c'est une grande responsabilité qui pèse sur vous en ce moment! On parle de l'Angleterre, et l'on ne veut pas voir qu'elle négocie avec l'Autriche, sans la France et contre la France [1]? On parle des finances, et on semble ignorer que le royaume Lombardo-Vénitien était une mine inépuisable pour l'Autriche, et qu'il le serait de même pour la cause de la liberté! On parle de guerre européenne, et l'on oublie que la guerre *existe* entre deux principes irréconciliables! Mais, de justice, de vérité, de la nouvelle Europe, qui seule peut devenir l'amie de la France nouvelle, on n'en parle pas!

Non, vous ne ferez pas de la petite politique, vous ne ferez pas de la vieille diplomatie! Vous ne parlerez pas de votre *concert avec des cabinets,* lorsque le concert de tous les peuples libres et généreux vous est acquis!

Ne permettez pas que dans l'ivresse de la douleur on puisse s'écrier avec une sorte de raison : Malheur aux peuples qui ont foi dans les promesses de la France!

A. Guerrieri, Membre du Gouvernement provisoire de la Lombardie.
A. Aleardi, Tom. Gar, Envoyés du Gouvernement de Venise.
Trivulzi — Lisgo — Carcano — Mora Foresti — Verdi — Frappoli — De Philippi.

[1] Même remarque que plus haut.

M. PIERRE PALEOCAPA[1] A M. BOIS-LE-COMTE,

ENVOYÉ DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A TURIN.

TURIN, 18 août 1848.

MONSIEUR,

L'armistice du 9 août établit que le roi de Sardaigne retirera de Venise ses forces de terre et de mer sans fixer d'autres conditions ; sans dire un mot ni de la marine vénitienne ni des 17,000 hommes des différents pays de l'Italie qui s'y trouvèrent réunis sous les ordres du roi, et qui avaient été placés par lui sous le commandement du général Pepe. Venise est considérée dans cet armistice, comme une ville qui aurait sans interruption appartenu à l'Autriche, et qui aurait été seulement occupée momentanément par des troupes piémontaises ; ce qui n'est pas moins faux en *fait* qu'en *droit*.

Venise insurgée avait conquis sa liberté et éloigné les Autrichiens par une convention régulière ; elle s'est ensuite fusionnée avec le Piémont; cette fusion a été acceptée par les chambres et le roi de Sardaigne, et convertie en *loi de l'État*; après quoi des commissaires royaux furent envoyés à Venise pour y gouverner au nom de Sa Majesté le roi de Sardaigne.

Quoi qu'il puisse être du reste, d'un si complet oubli des faits accomplis et des droits acquis, il est évident que le roi, en abandonnant Venise sans aucune espèce de capitulation, considérant son occupation comme un fait purement accidentel, ne faisant mention que de ses propres troupes, sans rien stipuler ni pour celles qui existaient à Venise au moment de la fusion, ni pour la marine vénitienne qui, après avoir joué le principal rôle dans la révolution s'était fondue avec celle du Piémont, il est évident, dis-je, que par ce déplorable armistice le roi replaçait Venise dans la plénitude de ses droits, comme si la fusion n'avait jamais existé.

[1] M. Paleocapa, ancien membre du gouvernement vénète, nommé ministre sarde après la fusion, venait de donner sa démission avec tout le ministère libéral, lorsque survint l'armistice Salasco. Les ministres démissionnaires refusèrent de le signer et adressèrent une protestation au roi, mais n'avaient pu être remplacés que le 15 août.

Les commissaires royaux eux-mêmes l'ont reconnu, car, en résignant leurs pouvoirs le 11 août, ils déclarèrent :
« Qu'ils ne se prêteraient jamais à un acte aussi répugnant pour « leurs sentiments que de livrer Venise à l'Autriche ; que leur « mandat cessait, et que Venise se trouvait rétablie dans la « condition politique qui était la sienne avant la fusion. »

Au milieu de l'exaspération produite par ce détestable armistice, un gouvernement provisoire a donc été rétabli, et Venise a décidé de se défendre.

Mais la condition de cette ville est bien difficile et malheureuse, et le sera davantage encore quand on en aura retiré la flotte et les troupes sardes. L'énergie du désespoir la soutiendra, d'autant plus qu'outre les citoyens sans nombre qui doivent s'attendre à la vengeance toujours inexorable de l'Autriche, il y a dans Venise des troupes napolitaines, des Romains, des Siciliens, des Milanais, qui ne sauraient où se réfugier, ainsi que la marine vénitienne qui (de tout temps opprimée par le joug du gouvernement autrichien qui voulait la transformer en marine allemande), devrait s'attendre aujourd'hui aux traitements les plus cruels et les plus sauvages.

En résumé, si Venise est attaquée pendant cet armistice qui fournit à Radetzky la meilleure occasion de concentrer contre elle tous ses moyens d'attaque, Venise succombera et elle subira toutes les horreurs de la vengeance d'un pouvoir cruel et despotique.

Les ministres d'Angleterre et de France devaient exiger des Autrichiens un armistice en faveur du roi de Piémont ; malheureusement le roi en avait déjà conclu avant leur arrivée. Sous le rapport militaire, cet armistice exige la retraite des forces sardes ; mais sous le rapport politique, il est si éminemment illégal et absurde qu'il a dû avoir pour conséquence le rétablissement de plein droit d'un gouvernement provisoire à Venise ; il est dès lors de toute justice que ce gouvernement ne soit pas abandonné par les puissances médiatrices, sauf à décider à la paix de l'état permanent des provinces lombardo-vénitiennes.

Mais en attendant, Venise doit jouir également du bénéfice de la suspension des hostilités, sans quoi son sort pourrait être tel

qu'il serait une honte éternelle pour ces nations qui, tout en protestant qu'elles prennent le plus grand intérêt au bonheur de l'Italie, auraient commencé par tolérer la destruction et la ruine d'une de ses villes les plus belles et les plus glorieuses!

P. Paléocapa.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

(*Du* 20 *août* 1848.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« Une lettre de Turin du 14 août confirme d'une manière po-
« sitive l'intervention armée de la France, si l'Autriche refusait
« de négocier sur la base proposée par la médiation anglo-fran-
« çaise qui est : L'*indépendance de l'Italie* [1]. »

[1] Le gouvernement de Venise, cerné de tous côtés, était réduit en ce moment aux informations des rares journaux qui parvenaient. La *Gazette* du 20 août citait en outre l'extrait suivant du *Journal des Débats*, que nous reproduisons à cause de la joie immense qu'il causa aux Vénitiens. Ce fut le premier mot de consolation qui arrivait à Venise.

« Quant au gouvernement autrichien, le retour de ses armes ne doit point « l'aveugler sur l'impossibilité de maintenir dans le royaume lombardo-vénitien « une domination étrangère. Il y a des faits irrésistibles, lors même qu'ils sont « momentanément comprimés; il est clair que les traités de 1815, qui ont « constitué la distribution territoriale de l'Europe, l'ont constituée sur certains « points d'une manière contraire à la nature. Ce sont des causes d'insurrection, « de révolution, de guerre, qui reparaissent, et qui reparaîtront toujours, jusqu'à « ce que justice ait été faite, et *il est de l'intérêt de tous de la faire.* »

(*Journal des Débats*, 11 août 1848.)

DANIEL MANIN AU VICOMTE PALMERSTON.

(*Lettre particulière.*)

VENISE, 20 août 1848.

MILORD,

Vers la fin du siècle dernier, l'aristocratie, qui gouvernait Venise, abdiqua et restitua au peuple le pouvoir souverain. Un gouvernement démocratique fut ainsi constitué. Sous prétexte de protéger la jeune République, le général Bonaparte mit à Venise une garnison française et enleva aux Vénitiens presque tous leurs moyens de défense. Peu de temps après, fut conclu le traité de Campo-Formio, par lequel le général Bonaparte cédait à l'Autriche la Vénétie, qu'il n'avait pas conquise, et qui ne lui appartenait en aucune façon ; les Vénitiens protestèrent, mais le général Bonaparte répondit : « que s'ils n'étaient pas contents, ils n'avaient qu'à se défendre. » Réponse dérisoire, puisqu'il les avait privés de leurs moyens de défense.

Par cet acte inique, la souveraineté du peuple vénitien cessa *de fait*, mais non *de droit;* car le droit fut sauvegardé par de solennelles protestations.

L'occupation par les Autrichiens fut donc *injuste*, et comme elle a été la source de toutes les transmissions successives en différentes mains de la souveraineté de Venise, y compris la dernière, qui eut lieu, en 1814, en faveur de l'Autriche, toutes furent *injustes*.

Les Vénitiens avaient le droit incontestable de recouvrer leur indépendance, qui leur avait été injustement ravie; c'est ce qu'ils firent, le 22 mars de cette année, après avoir épuisé toutes les voies légales et pacifiques, pour obtenir du gouvernement autrichien un traitement plus conforme à la condition morale de l'Europe et de l'Italie, et tout au moins l'exécution des promesses solennellement faites en 1815, et toujours violées.

La Vénétie, qui n'a pas de tradition monarchique, ni d'aristocratie riche, puissante et éclairée, proclama alors la république démocratique, c'est-à-dire la forme de gouvernement qui existait légalement lorsque l'inique traité de Campo-Formio établit *de fait* la domination autrichienne.

Mais la Vénétie voulait agir en vue, non d'un intérêt ou d'une ambition municipale, mais pour la dignité et l'intérêt commun de l'Italie entière ; c'est pourquoi elle déclara à plusieurs reprises que la forme de gouvernement proclamée par elle était essentiellement provisoire ; qu'une fois la guerre de l'indépendance terminée, les représentants de toute la population italienne auraient à décider toutes les questions de division territoriale ou de forme de gouvernement, selon que l'intérêt général de l'Italie l'exigerait. Cependant il se formait une opinion qui déclarait indispensable au succès de la guerre l'union immédiate de toutes les provinces lombardo-vénitiennes au royaume du Piémont. A Venise, la majorité jugea ce parti intempestif et dangereux : intempestif, parce que c'était préjuger une question qui semblait ne pouvoir être résolue avant l'affranchissement du sol et la fin de la guerre ; dangereux, parce que la guerre prenait dès lors une apparence dynastique plutôt que nationale, et que par suite l'on risquait de perdre les sympathies des divers peuples italiens et d'autres nations libres de l'Europe, en même temps qu'on éveillerait les appréhensions et les soupçons des princes.

Néanmoins, comme cette opinion prenait de la force, et que le journalisme italien proclamait presqu'à l'unanimité qu'il n'y avait pas d'autre moyen de salut, le gouvernement vénitien convoqua l'assemblée des députés, élus par le suffrage universel, et leur soumit la question de l'incorporation à la Sardaigne. L'amour de la concorde prévalut, et presque tous votèrent pour l'annexion.

Peu de temps après eut lieu la défaite de l'armée sarde à Somma-Campagna, puis la perte de Milan, et enfin la convention d'armistice entre le roi de Sardaigne et le maréchal autrichien datée du 9 août, qui stipulait, entre autres conditions, que le roi retirerait les troupes sardes qui étaient à Venise, ainsi que la flotte qui la défendait du côté de la mer.

Depuis le 7 août, Venise était gouvernée par trois commissaires du roi. Dès que la nouvelle de cet armistice et de ses conditions fut connue, le peuple se souleva et ne voulut plus être gouverné par les agents d'un prince qui s'était engagé à abandonner Venise. En présence de ce mouvement, les commissaires royaux

déclarèrent qu'ils s'abstiendraient de gouverner; la ville restait ainsi sans gouvernement, par conséquent exposée à l'anarchie à l'intérieur et tout à fait incapable de se défendre au dehors. Cela ne pouvait se tolérer; et moi, qui avais proclamé la République le 22 mars, qui du 23 mars au 5 juillet, avais été chef du gouvernement et qui, par suite du changement politique, vivais alors retiré dans la vie privée sans avoir rien perdu de la sympathie populaire, poussé par la nécessité, j'eus la témérité de m'emparer du gouvernement pendant quarante-huit heures, jusqu'à ce qu'un gouvernement régulier pût être nommé par l'Assemblée des députés, immédiatement convoquée.

Le 13 août, cette Assemblée nomma un gouvernement avec les pouvoirs les plus étendus, composé de trois personnes : moi, le colonel Cavedalis et l'amiral Graziani. Il fut convenu à l'unanimité que ce gouvernement ne devait avoir aucune couleur politique, mais s'occuper exclusivement de l'ordre intérieur et de la défense extérieure jusqu'à la fin du danger.

La population se montre pleine de confiance dans le nouveau gouvernement, et après avoir déjà fait précédemment des sacrifices immenses, elle se résigne à faire tous ceux qu'on lui impose aujourd'hui, prête à donner ses biens et sa vie pour ne pas retomber sous l'abominable joug des Autrichiens.

Le bruit se répand que les gouvernements anglais et français, désireux de terminer la guerre d'Italie, font certaines propositions à l'Autriche, et, en cas de refus, veulent recourir aux armes. On ajoute que, pendant ces négociations, les parties belligérantes devront suspendre les hostilités.

Mais par suite de l'armistice conclu entre le roi de Sardaigne et le maréchal autrichien, le 9 août, il pourrait arriver que, lorsque les puissances médiatrices intimeront à l'Autriche d'avoir à suspendre les hostilités, celle-ci répondit que cela est déjà fait; tandis qu'en réalité cet armistice, qui prive Venise de l'assistance des forces sardes, permet précisément à l'Autriche de se lancer sur nous avec toutes ses forces, et nous expose ainsi à retomber sous le joug odieux, du moins jusqu'à la conclusion des traités qui régleront nos futures destinées. Ce serait un affreux malheur pour Venise, qui a fait des sacrifices sans exemple pour

son indépendance ; elle ne peut y être exposée par quiconque a dans le cœur des sentiments d'humanité et de justice.

Vos nobles sentiments, milord, sont connus du monde entier. Je m'adresse donc à vous avec la franchise d'un homme qui a tout sacrifié pour le bien de sa patrie; et au nom de mon malheureux pays, au nom de l'humanité, au nom de tous les sentiments généreux, je vous conjure de prendre les mesures nécessaires pour que les hostilités contre Venise soient aussi suspendues pendant la discussion du futur arrangement, et qu'elle ne soit pas privée de l'indépendance pour laquelle elle lutte, avant même la conclusion de cet arrangement définitif.

Quant au sort futur de cette ville et des provinces vénètes, je vous supplie, milord, de considérer qu'elles ne doivent pas retomber sous le joug autrichien. Pendant des siècles elles furent indépendantes; leur indépendance leur fut ravie par l'iniquité et la violence. L'Autriche les a maltraitées, opprimées, humiliées, au mépris des promesses les plus solennelles (car jamais l'Autriche n'a tenu une promesse qu'elle a faite à ses peuples). Ce pays a recouvré la liberté par un effort peut-être téméraire, certainement généreux. Sa population a immensément souffert pour la cause de l'indépendance italienne, et l'Autriche ne manquerait pas de la poursuivre de ses vengeances ouvertes et secrètes. La domination autrichienne est *abhorrée* dans notre pays; il ne pourrait la supporter; avant peu, des commotions et des insurrections nouvelles auraient lieu; elles compromettraient de nouveau la paix européenne. D'ailleurs, ce pays, qui a un profond sentiment de sa nationalité *italienne*, éprouve l'ardent désir de se confédérer, de s'unir aux autres populations de l'Italie, et de se séparer complétement et à jamais de l'élément *germanique*.

Enfin, les conditions économiques de notre pays le portent vers la théorie de la liberté du commerce, à laquelle l'Autriche, dans l'intérêt de ses détestables manufactures allemandes, s'est toujours montrée opposée. Je vous prie, milord, de prendre tout ceci en considération; l'élévation de vos sentiments me persuade que l'Italie et Venise auront à vous bénir, ainsi que le peuple anglais, comme leurs bienfaiteurs et leurs sauveurs.

Acceptez, etc. *Signé*, Daniel Manin.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE.

VENISE, 20 août 1848.

EXCELLENCE,

Les événements de Venise, dans la soirée du 11 août, vous sont sans doute connus. A peine le nouveau gouvernement, nommé par l'Assemblée des représentants le 13 août, eut-il pourvu aux plus urgentes nécessités du moment, qu'il sentit le besoin de s'adresser à Votre Excellence, et de lui exposer la cause et les conditions de son avénement. Les désastres subis par l'armée italienne avaient jeté une profonde émotion dans Venise. La nouvelle de l'entrée des Autrichiens dans Milan circulait comme un doute funeste. Dans la soirée du 11 août, cela devint une terrible vérité. Le peuple, accouru sur la place, reçut des commissaires royaux des nouvelles désolantes, quoique non encore officielles. Une agitation tumultueuse s'ensuivit; les dépositaires du pouvoir déclarèrent qu'ils s'abstiendraient de l'exercer; le pays serait tombé dans l'anarchie, si Daniel Manin, ex-président du gouvernement du 23 mars, n'avait eu la hardiesse de s'en charger pour le court espace de temps absolument nécessaire à la convocation de l'Assemblée. La déclaration des commissaires royaux, la prise temporaire du pouvoir par Manin, et la convocation de l'Assemblée pour le surlendemain 13 août, furent annoncées au peuple qui se dispersa immédiatement, et la plus parfaite tranquillité fut rétablie dans Venise.

L'Assemblée (qui dès la séance du 5 juillet s'était déclarée en permanence, à l'effet de compléter le gouvernement dans le cas où quelques-uns des membres, alors nommés, viendraient à manquer) en institua un autre composé de trois membres, avec des pouvoirs illimités pour tout le temps que dureraient les dangers actuels de la patrie. Ce nouveau gouvernement a été adopté sans aucune forme politique déterminée; il est *provisoire* dans toute la force du terme; *provisoire* dans les attributions comme dans les personnes. C'est un gouvernement qui n'a d'autre mis-

sion que la défense à l'extérieur et le maintien de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur. Toutes les questions politiques antérieures ou futures restent intactes. La ville et province de Venise est rentrée dans la plénitude de ses droits et de ses devoirs, tant pour la forme de son gouvernement que pour son appartenance politique (*appartenenza polittica*). Le gouvernement actuel, sous tous ces rapports, est purement un gouvernement de conservation.

Excellence, au milieu des très-graves conjonctures actuelles, Venise n'a pas oublié, elle n'oubliera jamais ce qu'ont fait pour la cause de l'indépendance italienne, l'auguste roi Charles-Albert, sa valeureuse armée, son peuple tout entier. Une profonde reconnaissance est gravée dans le cœur de tous ; les revers, loin de l'affaiblir, l'ont plutôt augmentée, et tous espèrent encore que le champion de l'Italie ne remettra pas sa généreuse épée dans le fourreau, mais qu'il saura relever bientôt la fortune de la guerre sainte. Nous prions Votre Excellence, au nom du peuple vénitien, d'exprimer à l'auguste Charles-Albert ces sentiments de gratitude et d'affection.

Tant que Venise reste libre, la cause italienne n'est pas perdue ; il importe donc pour tous, gouvernements ou peuples italiens, que Venise conserve sa liberté. Si, comme on le dit, la France et l'Angleterre doivent offrir leur médiation pour terminer la guerre italienne, et faire suspendre les hostilités dans l'intervalle, il faudra faire en sorte que les hostilités cessent aussi autour de Venise, afin que sa condition actuelle ne puisse pas être changée pendant le cours même des négociations. Le gouvernement du roi de Sardaigne pourra prêter efficacement son concours à cette fin ; il acquerra par là de nouveaux titres à la reconnaissance de Venise et de l'Italie.

Le gouvernement du roi pourrait aussi assister notre ville dans son besoin le plus urgent, en ordonnant à l'amiral Albini de mettre à notre disposition la somme déjà expédiée de Gênes pour notre usage, et en nous faisant parvenir le plus promptement possible les armes achetées par nous en France au mois d'avril dernier, et qu'on dit être arrivées à Gênes. La moitié de ces armes (soit dix mille fusils) nous était toujours restée destinée ; l'autre moitié, cédée par nous à la Lombardie, ne peut plus

lui servir, tandis qu'à Venise elle serait d'une immense utilité pour la cause italienne. Ces secours, Excellence, ce n'est pas seulement en son propre nom que Venise les réclame, c'est au nom de l'Italie entière ; et c'est au généreux peuple liguro-piémontais qu'elle les demande, à ce peuple qui a déjà donné tant de preuves éclatantes de sa charité fraternelle.

Agréez, Excellence, l'assurance de notre profonde estime et de notre haute considération.

MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS.

MANIN A TOMMASEO, A PARIS.

VENISE, 20 août 1848.

L'attitude de cet excellent peuple est vraiment admirable! il paie d'une confiance sans bornes la confiance que lui témoigne le gouvernement. Les sacrifices très-durs qu'on lui impose, comme de porter toute son argenterie sans réserve à la monnaie, il s'y soumet non-seulement avec résignation, mais je dirais avec gaieté, comme qui remplit un devoir agréable. Notre garde civique se réorganise, elle est pleine d'ardeur et va sur les forts pour notre défense comme à une fête. A l'espèce d'engourdissement qu'une sourde défiance avait provoqué sous le dernier gouvernement, a succédé un zèle infatigable pour la chose publique; en même temps il règne un ordre parfait, un calme plein de dignité.

S'il fallait en croire les journaux qui nous arrivent, une intervention diplomatique anglo-française serait déjà décidée, avec menace d'intervention armée de la France, si l'Autriche refuse les conditions proposées. Parmi ces conditions figurerait au premier chef la cessation de toute hostilité contre Venise. Mais si, en stipulant cette cessation d'hostilités, on ne prenait pas soin d'établir en même temps nettement notre *condition politique actuelle*, il pourrait résulter de cette omission pour Venise un

irréparable préjudice [1]. La diplomatie parle comme s'il ne s'agissait que d'une guerre entre les maisons de Savoie et d'Autriche, ou de la paix à rétablir entre ces *maisons*. Mais il est positif que si on ne lui parlait que d'armistice, l'Autriche serait en droit de répondre : qu'un armistice est tout conclu par la convention du 9 août. »

Ce qui est vrai, c'est que la ville de Venise, aujourd'hui *libre et indépendante* se trouve exposée, surtout depuis cet armistice, aux attaques d'une armée autrichienne, devenue maîtresse de ses mouvements. C'est là ce qui a rendu nécessaire *l'injonction* des puissances médiatrices d'avoir à cesser toute hostilité ; et c'est là ce qui rend également nécessaire d'appuyer au besoin leur injonction par une force militaire.

Quand même la condition politique de Venise devrait être considérée comme une question encore à débattre dans des négociations, toujours faudrait-il ne pas permettre que sa condition pût être changée pendant le cours même de ces négociations ; qu'on l'exposât à retomber après tant de sacrifices sous le joug et les vengeances de l'Autriche, pour venir ensuite discuter sur la question de son indépendance ! Mais l'indépendance de Venise ne devrait pas pouvoir faire l'objet d'une discussion ; elle devrait être posée comme condition préalable. Non-seulement Venise a des droits historiques, légaux, moraux, etc., mais il y a de plus ce *fait* que, seule de toutes les villes soulevées, elle est encore *libre*.

Enfin la France a, vis-à-vis de Venise, une dette immense à acquitter : elle doit réparer l'infamie du traité de Campo-Formio. Elle se couvrirait de honte et de malédiction, si la même iniquité devait se renouveler aujourd'hui soit par elle-même, soit avec son concours.

Notre cause ne saurait avoir un avocat plus éloquent et plus dévoué que vous !

Aimez-moi, et croyez moi votre

MANIN.

[1] Sept mois plus tard (le 19 mars 1849), M. Drouin de Lhuys signala cette *omission* comme le principal obstacle qui s'opposait à l'efficacité de l'action diplomatique quant à l'*indépendance* de Venise ; mais comme cet oubli était volontaire, l'observation de Manin ne put produire d'effet.

LE CONSUL VASSEUR A M. BASTIDE.

(EXTRAIT.)

VENISE, 20 août 1848.

L'*Asmodée* est arrivée depuis cinq jours, M. de Ricaudy, M. Passama, commandant du *Brasier* et moi, sommes allés faire visite à l'amiral Albini, dont la flotte est en dehors de Venise. Cet amiral paraît fort embarrassé, car il n'a point d'ordres directs. Le *Sully*, petit vapeur de commerce français, a apporté 600,000 fr. envoyés par Charles-Albert à son gouvernement de Venise. Mais comme le gouvernement a changé depuis, on les a remis à l'amiral Albini, qui probablement s'en servira pour ses équipages et les soldats piémontais qu'on s'attend à voir s'embarquer d'un moment à l'autre. Le gouvernement actuel de Venise aurait bien désiré toucher les 600,000 fr., car son trésor est vide. On fait des efforts inouïs, et on parle de réduire encore les différentes dépenses.

L'ordre règne dans Venise; le peuple obéit au seul désir de M. Manin. « Dussions-nous être écrasés, nous combattrons « jusqu'à ce que nous soyons certains que la France nous aban- « donne ! elle verra que nous étions dignes de toutes ses sym- « pathies. » Voilà ce qu'on entend partout, etc.

VASSEUR.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 19 août 1848.

Depuis le 13 courant, jour de l'installation du nouveau gouvernement, dont M. Manin est le chef, différents décrets ont été rendus dans le but de pourvoir aux moyens de défendre Venise le mieux possible. Un de ces décrets ordonne de remettre à la mon-

naie, dans les quarante-huit heures, tous les objets d'or et d'argent, etc., etc. Un autre ordonne à toutes les personnes qui ne font partie d'aucun corps militaire de s'enrôler pendant la durée de l'état de siége actuel.

Quoique ces décrets fassent beaucoup murmurer, et quoique le parti anti-républicain soit indigné de la sévérité et de l'énergie déployées par M. Manin, personne ne s'est aventuré à faire aucune démonstration de résistance.

Les seuls journaux ou lettres, qui arrivent maintenant à Venise, viennent de la Romagne et du sud de l'Italie, car toute communication avec Milan a été interrompue depuis que cette ville est occupée par les Autrichiens ; et dans l'absence d'informations exactes sur ce qui se passe, toute espèce de bruits circulent et sont propagés par les parties intéressées, tandis que le journal vénitien cite ou fabrique des articles où l'on déclare que l'assistance française va avoir lieu.

Dans la nuit du 17, la foule s'est assemblée sous les fenêtres de Manin et a demandé des nouvelles à grands cris ; M. Manin leur a alors adressé la parole, et leur a dit que les personnes chargées de solliciter l'intervention de la France n'étaient pas encore arrivées à leur destination ; mais que lui (Manin) avait l'espoir bien fondé que l'assistance demandée ne serait pas refusée. En même temps, il a exhorté le peuple ; « à faire au pays tous les sacrifices qu'il s'était engagé à faire en le choisissant comme chef du gouvernement, sacrifices que pour sa part il était prêt à partager. » Je crois que M. Manin est décidé à résister aussi longtemps qu'il pensera qu'il existe une perspective d'intervention armée de la part de la France ; mais s'il croyait que cette intervention ne dût pas avoir lieu, je pense qu'il proposerait une capitulation. Il y a cependant quelque danger qu'il ne tende par trop la corde et que les Vénitiens ne finissent par refuser d'acquiescer à ce qu'il exige d'eux.

On m'assure que le général piémontais La Marmora, qui commande les troupes piémontaises à Venise, a déclaré qu'il n'avait pas reçu d'ordres officiels de son gouvernement pour évacuer Venise ; mais qu'il n'hésitera pas à obéir à de tels ordres quand il les recevra. Si la flotte et les troupes sardes quittent

Venise, j'ose dire que, malgré la force de sa position, cette ville ne résistera pas à une vigoureuse attaque des Autrichiens, aidés comme ils le seront probablement par le parti autrichien de la ville [1].

CLINTON DAWKINS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A MM. BOIS-LE-COMTE ET ABERCROMBY CHARGÉS D'AFFAIRES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE, A TURIN.

VENISE, 21 août 1848.

MONSIEUR,

L'intervention de l'Angleterre et de la France pour la pacification de l'Italie paraît être désormais un fait avéré. La suspension des hostilités pendant la durée des négociations semble également ne pouvoir être mise en doute, etc.

Le gouvernement actuel a été nommé avec la double mission de sauvegarder au dehors l'indépendance de Venise et de maintenir au dedans l'ordre et la tranquillité. C'est afin de remplir le premier de ses devoirs, Monsieur, que le gouvernement provisoire vient réclamer votre puissante intervention, afin que les hostilités soient suspendues de fait également vis-à-vis de la ville de Venise, en attendant que les négociations pour la pacification générale de l'Italie aient amené un résultat définitif.

La population de cette ville, Monsieur, s'est imposé depuis cinq mois des sacrifices immenses, pour conserver son indépendance, reconquise le 22 mars par sa seule énergie; aujourd'hui elle va se trouver complétement seule pour soutenir la lutte que prépare contre elle la formidable puissance autrichienne. Venise une fois tombée, sa chute rendrait certainement la pacifi-

(1) Le parti *autrichien* à Venise se composait des débris de la colonie autrichienne, de certains légitimistes français établis à Venise et de M. Clinton Dawkins lui-même.

cation générale de l'Italie beaucoup plus difficile. Vous n'ignorez pas en effet, Monsieur, quelle haute importance militaire et civile s'attache à la possession de cette ville ; combien il serait difficile, une fois qu'elle serait reconquise, d'obtenir qu'on y renonçât ; combien de considérations majeures il faudra faire valoir pour obtenir cette renonciation. D'ailleurs, dès que la pacification de l'Italie doit avoir pour base son *indépendance* [1], nous ne pourrions concevoir que les grandes puissances pussent permettre qu'une œuvre si sainte et si noble fût précédée du martyre d'une ville, berceau de tant de vénérables souvenirs, première-née de la civilisation moderne. Et c'est bien le martyre qui attendrait Venise, si jamais les Autrichiens devaient s'en emparer de nouveau. Vous n'ignorez pas, Monsieur, comment l'Autriche traite les peuples vaincus. C'est donc au nom de l'humanité, et en même temps pour arriver plus facilement à la pacification générale, que nous venons solliciter de votre puissante intervention, Monsieur, que les hostilités aient à cesser aussi vis-à-vis de Venise, jusqu'à la fin des négociations.

Recevez, etc.

MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE,
A M. VALENTIN PASINI, A LUGANO.

VENISE, 23 août 1848.

Le gouvernement doit vous informer qu'il a un besoin urgent de votre concours. Ayant la certitude que la diplomatie négocie en ce moment sur notre future destinée politique, nous tenons pour indispensable qu'une personne qui puisse nous représenter, prenne part directement ou indirectement à ces négociations, autant qu'il sera possible. Non-seulement les droits et les intérêts

[1] Paroles du ministre Bastide. (Voir *Moniteur* du 11 août 1848.)

de la ville de Venise, mais encore ceux des provinces vénètes, ont besoin d'être défendus. Nous en sentons d'autant plus le devoir que des bruits sinistres se sont répandus, d'après lesquels les stipulations iniques de Campo-Formio pourraient se renouveler. Nous ne voyons personne qui puisse mieux que vous défendre ces droits et ces intérêts. Nous vous envoyons en conséquence ci-jointes des lettres de créance, afin que vous vous rendiez en tous lieux où viendraient à s'ouvrir les conférences pour la pacification et la réorganisation politique de l'Italie.

Il est superflu de vous dire quels sont les besoins de notre nationalité ; quels sont nos droits à l'indépendance. Notre nationalité et notre indépendance doivent *exclure* les deux combinaisons politiques suivantes :

1° Toute dépendance ou agrégation directe ou indirecte à l'empire d'Autriche ;

2° Une monarchie, même indépendante, mais avec un prince de la maison d'Autriche ou de la maison d'Este.

Toute autre combinaison politique quelconque (à l'exclusion des deux susdites) pourrait être acceptée par nous : soit qu'on veuille réaliser l'ancien projet d'un royaume de la haute Italie, ou faire un seul État de la Lombardie et de la Vénétie réunies, ou bien encore constituer en État séparé les seules provinces vénètes.

Mais, s'il s'agissait d'imposer à la Vénétie une des deux combinaisons politiques que nous repoussons, vous protesteriez énergiquement, non-seulement au nom de la ville de Venise, mais aussi de toutes les provinces de la Vénétie.

Nous n'ajouterons aucune instruction ultérieure, ni aucune prière pour que vous consentiez à accepter cette mission. Vous avez un sentiment trop élevé des devoirs de tout Italien dans ce moment solennel pour que nous ayons à craindre un refus de votre part. Vous voudrez bien nous faire parvenir votre réponse par le retour de notre courrier.

Agissez promptement et énergiquement. La patrie est en danger.

MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS.

N. TOMMASEO, envoyé extraordinaire de Venise à Paris, AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(Extraits [1].)

Paris, 23 août.

J'ai vu hier Bastide, homme de paroles pas trop courtoises, mais franches. Il dit que, même avant la réception de ma dépêche télégraphique, deux bâtiments français avaient reçu l'ordre de

[1] Nous croyons nécessaire de donner encore ici un aperçu des faits diplomatiques, accomplis depuis l'adhésion donnée le 8 août par lord Palmerston à la médiation commune. Le lendemain, parvint à Paris la nouvelle de la chute de Milan ; dès lors celle de Venise paraissait imminente ; ce qui inspira à M. Bastide cette réflexion : « Que cet événement ne lui semblait pas nuisible aux négociations, attendu qu'il établissait, en tout cas, un armistice de fait, et qu'il n'y avait plus de motif pour se battre. » (*As there was nothing more to fight about.* — *Corresp.*, t. III, p. 144.) Le mémorandum Hummelauer avait été envoyé, dès le 8 au soir, de Paris, à l'acceptation des parties belligérantes; le 10 août, M. Bastide résuma de nouveau les conditions de la médiation commune, dans une note qu'il remit à lord Normanby.

L'article 1 concernait la cessation des hostilités ; les articles 2, 3 et 4, la Lombardie ; l'article 5 portait ce qui suit :

« L'Autriche conserve la souveraineté de la Vénétie, qui sera constituée comme « l'est aujourd'hui la Hongrie, avec un gouvernement et une administration se- « parée, etc., etc. » (Signé : Bastide. — *Corresp.*, t. III, p. 122.)

Le projet Hummelauer fut présenté le 15, à l'acceptation de Charles-Albert par les envoyés anglais et français à Turin. Sir Abercromby rend ainsi compte de cette entrevue :

« Turin 16 août. — M. de Reiset et moi, sommes revenus ce matin d'Alexan- « drie, où nous eûmes l'honneur d'être reçus hier par S. M. etc., etc. Le roi aussi « bien que son ministre (le comte Revel), insistent sur la nécessité d'assurer le « sort de Venise ; d'empêcher qu'il puisse jamais être dit, que le Piémont, afin « d'obtenir pour lui-même de bonnes conditions, a sacrifié la cause de l'Italie, et « celle de Venise, etc., etc. Je répondis que j'espérais n'être pas arrivé jusqu'à ce « jour pour avoir encore besoin de protester des sympathies de l'Angleterre pour « l'Italie, et pour le Piémont, etc.; que toutefois, en examinant impartialement les « conditions et les droits qu'il s'agit de *garantir* aux Vénitiens, je ne pensais « réellement pas qu'on pût trouver que ces conditions donnassent lieu à des « plaintes fondées de leur part, et moins encore qu'on pût dire que le roi, en les ac- « ceptant *dans les circonstances actuelles*, se fût montré insoucieux des intérêts « d'une partie quelconque de la patrie italienne, etc., etc. La clause qui sou- « levait les plus vives objections, comme impliquant un État de sujétion fait pour « froisser au plus haut degré le sentiment national italien, est celle qui obli- « gerait les Vénitiens à fournir en tout temps un contingent à Vienne. « Ici, sir

se rendre dans l'Adriatique. Mais quant à des secours par voie de terre, à moins que les choses ne changent, nous ne devons pas en espérer. Il m'a dit clairement, que s'il ne s'agissait que de l'Autriche, sans mépriser l'armée autrichienne, il serait persuadé de s'en tirer parfaitement ; mais que de mettre sur les bras de son pays l'Europe entière, il ne s'en sentait pas le cœur ; que du reste la première condition de toute médiation étant toujours : *l'évacuation complète de l'Italie par les Autrichiens*, » Venise ne pouvait être exceptée, puisque les petits enfants eux-mêmes savaient que Venise n'était pas une ville turque. « Nous ferons

Abercromby dit, qu'après avoir exposé comment la mission des deux envoyés n'admettait qu'une acceptation ou un refus pur et simple, il a toutefois ajouté : Qu'il ne s'agissait après tout que de simples *bases*, et que la Sardaigne comme l'Autriche seraient admises à faire valoir leurs justes observations. Dès ce moment seulement, continue sir Abercromby, l'attitude du roi et du ministre nous laissait entrevoir une réponse favorable. La note du comte de Revel remise dans la soirée, et contenant l'adhésion du roi, rappelle en effet très-expressément l'espoir de modifications possibles, dans l'intérêt italien. (*Corresp.*, t. III, p. 203 et 207.)

Nous croyons que ces extraits suffiront pour laver la mémoire de Charles-Albert d'accusations injustes, lancées contre lui par des adversaires passionnés ou intéressés.

A Vienne, le projet de médiation reçut une réponse complétement dilatoire (*Corresp.*, t. III, p. 239), en même temps qu'à Paris le gouvernement cachait au public ses conditions secrètes, et donnait à ses amis les explications les plus rassurantes, mais malheureusement peu conformes à la réalité des faits. Dans une lettre de M. Napoléon Mégret, insérée dans la *Gazette* officielle de Venise, on lit :

« Paris, 15 août. J'ai vu Cavaignac ; il m'a dit : Comment voulez-vous que nous intervenions ? *Personne* ne nous en a encore adressé la demande régulière, *ni du Piémont, ni de l'Italie*. Il est bien vrai que pas un jour ne se passe sans que d'illustres Italiens viennent réclamer notre intervention ; mais lorsque je leur demande : Qui vous a conféré cette mission ? ils me répondent : C'est la nation. Or, cette nation est-elle bien en mesure d'agir en dehors de ses princes ?

« Voici donc ma politique : échanger des notes diplomatiques, et voir venir. *Si une partie quelconque de la Péninsule vient à s'ériger en gouvernement indépendant et nous appelle*, alors nous verrons ! »

Au milieu de ces faits et de ces promesses, la résistance de Venise, *érigée en gouvernement indépendant*, son solennel appel, l'arrivée à Paris de ses envoyés le 20 août, ne pouvaient être qu'un immense embarras pour le ministère français. Pour y échapper, il imagina d'expédier le 24 (le lendemain de l'entrevue de Tommaseo), une prétendue *sommation* au cabinet de Vienne, lui intimant : 1° d'avoir à accepter ou refuser sans délai la médiation offerte ; 2° de cesser immédiatement toute hostilité contre Venise. C'était répondre d'une manière en apparence satisfaisante aux interpellations de ses amis et des envoyés vénitiens ; seulement on leur laissait ignorer quel sort cette médiation offerte réservait à Venise.

tout pour maintenir honorablement la paix, mais au besoin nous ne reculerons pas devant la guerre. *La paix, sauf toujours le grand adverbe : honorablement*[1]. »

Je lui dis que l'apparition du drapeau français suffirait pour faire soulever de nouveau l'Italie entière : à cela il répondit exactement comme aurait pu faire un militaire d'armée royale : « Qu'il avait plus de foi dans les forces régulières. » « L'insurrection, dis-je, vaut toujours mieux que des *protocoles ;* » il se tut.

Cavaignac a parlé d'une façon moins nette à la chambre ; ils sont effrayés des dangers intérieurs et, en faisant voir leur frayeur, ils augmentent le péril, etc., etc.

25 août.

J'ai vu le baron Rothschild qui offre de négocier toutes les autres traites que vous pourriez avoir, et propose ses services pour toute opération de crédit. Il dit : « Que quant à la France, elle ne fera certainement pas la guerre ; mais que l'Autriche, en dernière analyse, se laisserait contenter par de l'argent, et que nous pourrions nous entendre avec elle mieux qu'avec tout autre ; qu'on pourrait faire de Venise une *ville libre*, et du reste un royaume comme la Hongrie avec un prince autrichien à sa tête, etc., etc. »

Tout cela fut dit d'une manière tant soit peu embrouillée, mais la personne qui m'avait introduit, m'assure que c'était bien là le sens de ses paroles. Il m'offrit aussi de me faire rencontrer chez lui la personne qui remplit les fonctions d'envoyé d'Autriche à Paris ; mais je l'ai remercié.

On dit que l'Autriche *refuse* la médiation de la France. Si cela est vrai, et qu'il ne s'ensuive pas la guerre, la France se trouve replacée dans la situation de 1841 !.....

Quant à Bastide, sa réputation d'honnête homme est bien établie. Pour ce qui nous concerne, il est tantôt de feu et tantôt de glace. Il oublie ce qu'il vient de dire de propos délibéré. Hier, il disait d'un air tout pensif : « Nous ne pourrons jamais nous

[1] Les paroles soulignées sont en français dans l'original.

en tirer sans quelques coups de canon. » Mais ils n'en ont aucune envie, et Cavaignac qui a dit à l'un des nôtres : « Il y a des choses impossibles dans ce monde, et parmi ces choses impossibles il y a celle-ci : que l'Autriche reste en Italie. » Eh bien ! le même Cavaignac a tenu ensuite un langage tout à fait différent. Ils se sentent embarrassés devant les réclamations de tous ces envoyés italiens, qui viennent leur rappeler les promesses de la France : *embarrassés et ennuyés*. Quant à moi, avant de voir du monde, j'ai voulu terminer un petit écrit qui pose la question avec l'ampleur qu'elle comporte ; car Italiens et Français la rapetissent à l'envi. Il paraît qu'on s'était beaucoup moins occupé ici de la Vénétie jusqu'à présent que de la Lombardie, mais mon arrivée et la résistance de Venise ont fait changer les choses de face ; les propos de Rothschild en sont même un symptôme. Résistez, résistez, résistez !

26 août.

Avant-hier on a expédié à Vienne l'*injonction* d'accepter la médiation anglo-française ; mais en termes beaucoup moins résolus qu'on en avait montré l'intention d'abord ; ils varient d'un jour à l'autre ! Quant à l'intervention armée, à moins que tout ne change, il nous faut y renoncer. On semblerait assez disposé à faire de Venise une *ville anséatique ;* mais lui enlever la terre ferme, ce serait la sacrifier entièrement à Trieste, et vouloir faire regretter à plus d'un les Autrichiens !

Adieu de cœur,

TOMMASEO.

LE CONSUL VASSEUR A M. BASTIDE.

(EXTRAIT.)

VENISE, 26 août 1848.

Malgré tous les impôts décrétés, Venise manque d'argent ; pourtant les habitants ne se découragent pas, tant l'amour de la liberté les a enflammés. Ils voudraient trouver cinq ou six millions à emprunter, et donneraient en garantie tous leurs objets

d'art que bien certainement ils n'abandonneront pas, car c'est l'histoire de leur grandeur et de leur indépendance passées. On doit avouer que les efforts extraordinaires faits par les Vénitiens pour ne pas retomber dans l'esclavage et la confiance qu'ils ont toujours eue dans le gouvernement de la France, méritent bien que toute sollicitude leur soit accordée. Depuis les revers qui ont accablé l'Italie, Venise a acquis des droits aux sympathies de toutes les âmes généreuses, de toutes celles qui sont à même de comprendre les sentiments qui animent cette brave population !...

VASSEUR.

M. R. ABERCROMBY (MINISTRE D'ANGLETERRE, A TURIN) A MM. LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

TURIN, 27 août 1848.

EXCELLENCES,

Je m'empresse d'accuser réception aujourd'hui même de la dépêche que Vos Excellences m'ont fait l'honneur de m'adresser, en date du 21 courant, et qui m'a été remise par le sieur Mondo, courrier de Vos Excellences.

L'armistice du 9 août, conclu à Milan entre le général Salasco et le général de Hess, ayant été accepté par les deux gouvernements médiateurs comme un fait accompli (parce que l'armistice avait déjà reçu un commencement d'exécution avant même que l'offre de la médiation commune de l'Angleterre et de la France fût parvenue au gouvernement de S. M. le roi Charles-Albert), c'est avec le plus vif regret que je dois témoigner à Vos Excellences l'impossibilité dans laquelle je me trouve de céder au désir exprimé par la dépêche de Vos Excellences, en faisant une démarche qui pourrait avoir pour effet d'établir une différence dans l'application de l'armistice entre Venise et le reste du territoire évacué. Je me hâte pourtant d'assurer Vos Excellences que je ne manquerai pas de porter immédiatement à la connaissance de ma cour, copie de leur dépêche; et je m'empresserai, dès que je

recevrai la réponse de mon gouvernement, d'agir selon les instructions qui m'y seront données.

Veuillez bien, Excellences, agréer l'assurance de mes sentiments distingués et de ma plus haute considération.

Signé : R. Abercromby.

LÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A TURIN.

Turin, 28 août 1848.

Messieurs,

J'ai reçu la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, à l'effet d'obtenir que Venise fût comprise dans l'armistice jusqu'à l'exécution de la négociation à intervenir. Il m'eût été bien agréable, Messieurs, de répondre à cette demande d'une manière favorable; mais la mission qui avait été assignée aux plénipotentiaires français et anglais résidant à Turin, était déjà accomplie lors de mon arrivée dans cette ville, et il ne m'appartient pas d'y rien changer. L'armistice a été regardé par eux comme un fait accompli, et ils ont dû l'accepter comme tel, pour ne pas compromettre, par une négociation préliminaire, qui eût eu pour base de la changer, la négociation relative à la paix. Ils seraient sans pouvoir aujourd'hui pour revenir sur ces faits. Je regrette vivement que ces circonstances me privent de la satisfaction que j'aurais eue de contribuer à interrompre les hostilités qui menacent la ville de Venise, et de servir ainsi les intérêts d'un peuple aussi digne de la sympathie de la République française. Mais je me suis empressé d'envoyer à mon gouvernement votre demande en l'appuyant vivement. Je n'avais pas attendu jusqu'à ce jour pour réclamer ses bons offices en faveur de la ville de Venise, et déjà j'avais envoyé au ministre des affaires étrangères de la République, une note de votre compatriote *M. Paleocapa*, contenant la même demande, en l'appuyant avec tout l'intérêt qu'elle méritait.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération,

Signé : Bois-le-Comte.

LE MINISTRE DES AFF. ÉTR. DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE A LL. EE. LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES DU GOUV. PROV. DE VENISE.

TURIN, 28 août 1848.

EXCELLENCES,

Les sentiments exprimés par Vos Excellences dans leur dépêche du 20 août, envers mon auguste souverain, sont une preuve de la rectitude de leur jugement, mais en même temps ils honorent le cœur qui les a manifestés. Certainement, c'est un acte de justice rendu au prince qui le premier a inauguré en Italie la lutte pour la cause de l'indépendance, et qui, laissé presque seul, l'a soutenue sur les champs de bataille de la Lombardie d'un cœur intrépide et par tous les moyens que la Providence a mis entre ses mains. Honneur donc vous soit rendu, à vous qui avez su discerner la vérité au milieu de tant de bruits mensongers ou intéressés, ou payés. Les sentiments que vous avez manifestés seront pour le cœur du généreux monarque une immense consolation [1].

Si nous sommes forcés aujourd'hui de subir et d'observer fidèlement les conditions d'un armistice qui fut la suite de nos revers, il n'est pas douteux que, d'un autre côté, les bénéfices de cette convention doivent s'étendre aussi à la ville et province de Venise, que les hostilités doivent y être suspendues, en attendant qu'une médiation de la France et de l'Angleterre ait réglé les

[1] Ces sentiments étaient réels. Tout en reprochant à Charles-Albert d'avoir fait naître des illusions et soulevé des dissensions politiques fatales au moment de la lutte, tout en croyant même à quelques lenteurs calculées de sa part au commencement de la guerre dans l'intérêt de la fusion, Manin avait toujours refusé d'ajouter foi aux bruits d'une entente secrète entre Charles-Albert et l'Autriche. La première lettre qu'il publia dans son exil résumait ainsi sa pensée au sujet de Charles-Albert (Voir le *Siècle* du 20 juin 1853) :

« J'ai été un des adversaires politiques de ce roi. J'ai cru et je crois encore que la propagande pour l'annexion a été la cause principale du non-succès de la guerre d'indépendance en 1848. Mais ce dissentiment politique n'a jamais altéré mon jugement au point de voir la *trahison* là où il n'y avait qu'erreur ou faiblesse. »

Les événements du 11 août et l'attitude des commissaires royaux, loin de diminuer la confiance de Manin dans les intentions du roi et du gouvernement sarde, n'avaient pu que l'augmenter malgré l'armistice et toute abstraction faite des sympathies qu'inspire toujours l'infortune aux cœurs généreux.

destinées futures de notre chère patrie. C'est bien ainsi que nous comprenons l'article IV de cette convention, et le gouvernement du Roi a déjà fait des démarches dans ce sens auprès des puissances médiatrices, afin qu'elles s'opposent à toute hostilité du général ennemi, si jamais il devait en méditer contre la ville et province de Venise ! etc.

Votre agent, M. Nani, s'est directement entendu pour les fusils avec le ministre de la guerre. Quant au contre-amiral Albini, nous ne savons s'il est encore dans vos eaux, ou si, conformément aux ordres expédiés, il s'en est éloigné et, dans ce cas, où il se trouve.

Nous regrettons profondément de ne pouvoir par ce motif lui envoyer immédiatement l'ordre de mettre à votre disposition les 600,000 fr. expédiés pour vous de Gênes et qui sont entre ses mains. Si le trésor royal n'était presque épuisé, si notre gouvernement n'était pas obligé de pourvoir aux dépenses énormes qu'exige la réorganisation de l'armée (but pour lequel il vient d'émettre un emprunt qui ne se remplit que lentement et difficilement), nous ne ferions que suivre l'impulsion de notre propre cœur, en vous envoyant tout ce dont nous pourrions disposer pour venir au secours de votre héroïque ville dans sa terrible position ! Dans l'état des choses, c'est pour nous impossible, et cela reste un simple vœu de notre ardente sympathie !

Agréez, Excellences, l'assurance de ma profonde estime et de ma haute considération.

Signé : DE PERRON.

TOMMASEO AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

PARIS, 1er septembre 1848.

Voici encore quelques paroles que vous pourrez publier. Otez-en quelque chose si vous le jugez à propos, mais n'y changez et n'y ajoutez rien. J'y reste exprès au-dessous des bonnes nouvelles du jour, afin que si les âmes venaient à se refroidir de nouveau ici, comme ça pourrait bien arriver dans ce temps misérable, il n'y ait pas de mécompte dangereux ! Bixio est venu me voir hier ; il m'assure que quant à la flotte elle viendra tout entière ;

sentement elle ne fera d'actes d'hostilité que si elle y est provoquée. Pour ce qui concerne l'armée de terre, les désirs ont un peu devancé les faits ; Changarnier serait, dit-on, envoyé d'abord; mais le commandement en chef serait réservé à Lamoricière ; ce dont Changarnier, à ce qu'on dit, ne peut se consoler.

Guerrieri voulait faire lire à Bastide une lettre de Casati, dans laquelle celui-ci parle de se remettre avec le Piémont. Je l'ai supplié de n'en rien faire en ce moment, parce que cela pourrait faire tort aux Lombards auprès de Bastide, qui déteste Sa Majesté, et pourrait lui devenir un prétexte pour éluder la guerre.

(*Lettre incluse pour être publiée.*)

PARIS, 30 août 1848.

Rassurez-vous et rassurez notre bon peuple. La bienveillance avec laquelle le ministre Bastide a accueilli mes demandes, ses propres opinions politiques et religieuses, le sentiment élevé qu'il a de la dignité de la France, ont déjà produit de bons résultats pour nous, et continueront à en produire. Même avant de publier mon opuscule : *Appel à la France*, je lui avais adressé une lettre dans laquelle je lui exposais nos besoins et nos droits. Le général Cavaignac, valeureux, probe et éclairé, comme il est, ne saurait s'y montrer opposé. Le zèle que montrent en notre faveur MM. Bixio, vice-président de l'assemblée, et Drouin de Lhuys, président du Comité des affaires étrangères, nous a été et nous sera également utile. J'ai aussi à me louer du zèle de M. Frappoli, représentant du gouvernement lombard à Paris avant le 12 mai. Jusqu'à mon arrivée ici, et avant que les derniers événements de Venise fussent bien connus, on s'y occupait beaucoup moins de la Vénétie et des Vénitiens que de la Lombardie. Venise comprend maintenant à quel point son existence est importante pour l'Italie entière ! J'avais déjà prévenu par mes demandes le désir que vous exprimez au sujet de la cessation des actes d'hostilité et de l'envoi de nouveaux bâtiments de guerre français dans l'Adriatique.

Ne nous abandonnons pas à des espérances aveugles et inertes; mais, à force de sacrifices, de courage, de concorde, sachons conquérir l'estime des peuples et la liberté !

TOMMASEO.

A. MENGALDO A DANIEL MANIN.

Paris, 31 août et 1er septembre 1848.

Très-cher ami,

Quoique arrivé le 22, comme te l'aura sans doute mandé Tommaseo, je t'écris ma première lettre officielle.

Le ministère l'ayant emporté dans l'assemblée, la confiance renaît visiblement et l'aspect des choses se modifie ; j'en ai eu la preuve dans l'audience qui m'a été accordée avant-hier par le général Cavaignac à sa réception du soir ; jusque-là il avait été excessivement réservé ; mais cette fois-ci il m'interrogea avec un empressement manifeste sur les conditions de Venise, sur sa résolution de tenir ferme, sur ses approvisionnements, etc., etc. »

Je répondis que Venise tient et tiendra tout le temps nécessaire pour laisser arriver les secours implorés de la France ; mais que tout délai pourrait rendre sa position plus critique et plus périlleuse. Il dit alors : « Mais au moment où je vous parle, « la flotte française devrait être devant Venise ! D'abord soyez « tranquilles ; la France a offert à l'Autriche sa médiation pour « un arrangement sur la base de *l'indépendance de l'Italie ;* si « elle refuse, nous occupons Venise et il y aura la guerre ; pour « sûr il y aura la guerre ! et ce n'est pas moi qui la lui décla- « rerai, c'est toute la nation française, c'est l'assemblée nationale « à laquelle je m'adresserai en cas de refus. Vous m'avez bien « compris ? C'est vous dire assez clairement la situation des af- « faires et les intentions de la France ? Eh bien ! je vous autorise « à écrire tout ceci au gouvernement de Venise ; à donner à « ce que je viens de vous dire la plus grande publicité. Mettez-y « votre nom, vous ne serez pas démenti. »

Ce sont là les paroles à peu près *ad litteram* de Cavaignac ; il les a répétées assez haut à deux reprises, et paraissait désirer qu'on les connût, car il mit quelque emphase dans sa manière de les prononcer. Aujourd'hui en effet tous les journaux de Paris en font mention d'une manière plus ou moins exacte ; mais quant à

mettre l'armée en mouvement, je n'en vois pas encore trace. Pourtant tout le monde s'émeut à l'idée d'une guerre en Italie; tous voudraient y prendre part, et le commandement en chef dans cette guerre est l'objet de toutes les ambitions.

J'ai dû interrompre ma lettre pour passer chez Bastide qui m'avait fait appeler, et j'y ai trouvé Cavaignac et lord Normanby. On m'a de nouveau adressé des questions pressantes sur la position de Venise: sur les dispositions du peuple; combien de temps la ville pourrait tenir, etc. J'ai répété tout ce que j'avais déjà dit à ce sujet, etc. Enfin, j'ai demandé une réponse positive et que je puisse t'écrire. Cavaignac me dit alors : Vous pouvez juger par l'intérêt avec lequel nous vous avons questionné sur l'état des choses, à quel point la cause de Venise et de l'Italie tient à cœur à la France; vous savez aussi ce que je vous ai dit l'autre soir; eh bien, nous attendons d'un moment à l'autre d'Angleterre la décision sur la médiation offerte [1]. »

[1] Un coup d'œil jeté sur ce qui se passait en ce moment dans les régions diplomatiques, fournira le commentaire nécessaire à cette conversation, si peu d'accord avec les événements qui suivirent. M. G. de Beaumont, envoyé de France à Londres, chargé le même jour, 29 août, de solliciter de lord Palmerston une dépêche pour appuyer à Vienne la prétendue sommation du cabinet français, après avoir rappelé la généreuse détermination de Venise de se défendre, résumait ainsi les intentions réelles de son gouvernement : Que, si d'un côté il naît de là quelques complications nouvelles, d'un autre côté cette résistance peut aussi être considérée comme un contre-poids utile pour les négociations; que par conséquent, le gouvernement français a pensé *devoir encourager l'attitude toute patriotique de Venise*, en évitant néanmoins de s'engager au delà de ce qu'il pouvait lui convenir d'aller, et sans qu'en définitive ce fait dût rien changer aux solutions finales. (*Corresp.*, t. III, p. 238.)

Nous nous abstenons de toute réflexion, mais nous devons constater à l'honneur de lord Palmerston que, du commencement à la fin, il tint envers Venise une conduite tout opposée. Lui, qui n'avait point promis l'affranchissement des nationalités, avait refusé, le 24 mai, d'adhérer au projet Hummelauer, par la simple raison : que cet arrangement ne pourrait être imposé aux Vénitiens que *par la force*.

Voici maintenant la dépêche qu'il adressait, sur la demande de M. de Beaumont, au cabinet de Vienne, pour appuyer les sommations françaises :

LORD PALMERSTON A LORD PONSONBY, AMBASSADEUR D'ANGLETERRE A VIENNE.

Foreign-Office, 31 août 1848.

MILORD,

« Je transmets à V. E. pour votre information particulière, copie d'une dépêche qui m'a été adressée par M. de Beaumont, ambassadeur de France à notre cour,

Je me résume ; la France et l'Angleterre, autant du moins qu'on peut en juger par les apparences, veulent forcer l'Autriche à en venir à un arrangement. Le bruit de guerre est devenu général ici. L'urgence d'un prompt secours est connue, et j'espère qu'au moment où tu recevras cette lettre, il sera arrivé devant

réclamant la coopération du gouvernement de S. M. pour demander à Vienne, la suspension immédiate de toute attaque contre la ville de Venise, etc.

« V. E. bornera ses communications officielles à ce qui concerne cette demande.

« Mais, dans une conversation confidentielle que vous pourrez avoir à ce sujet avec M. de Wessenberg, vous ne manquerez pas de vous servir de ce qui fait la substance de la lettre de M. de Beaumont, et vous engagerez M. le baron de Wessenberg à réfléchir sérieusement sur la position extrêmement délicate, dans laquelle le gouvernement français se trouve placé par rapport à toute cette affaire italienne.

« Le gouvernement français est sincèrement désireux de maintenir la paix (le gouvernement de S. M. en est fermement convaincu), et ne désire nullement d'intervenir en Italie par les armes. Mais ce serait une erreur fatale pour le gouvernement autrichien de s'imaginer que la France n'est point en état d'intervenir par les armes *si elle voulait le faire*.

« Des soldats : la France en a plus qu'il ne lui en faut pour une semblable entreprise, tout en conservant amplement les forces nécessaires pour maintenir l'ordre et la tranquillité à l'intérieur.

« De l'argent : la France en trouvera toujours, dès qu'il s'agira de faire la guerre pour délivrer l'Italie de la domination autrichienne.

« Bien que l'opinion publique en France soutienne aujourd'hui le gouvernement dans son intention hautement avouée, d'essayer d'abord les voies des négociations de préférence à un appel aux armes, néanmoins, si ce gouvernement venait à changer de ton, et déclarait : que, les négociations ayant échoué, l'intervention armée est devenue nécessaire pour l'affranchissement de l'Italie et pour l'honneur de la France, il n'y a pas le moindre doute qu'une immense acclamation répondrait à cet appel aux passions populaires, et que ce gouvernement, qui n'est soutenu dans sa voie actuelle que par la froide raison de la nation, serait applaudi avec enthousiasme s'il changeait de politique. »

J'ai, etc. *Signé* : PALMERSTON.

(*Corresp. on the affairs of Italy*, t. III, p. 241.)

Cette dépêche n'arriva à Vienne que deux jours après que M. de Wessenberg eut remis sa réponse à M. de La Cour ; mais, lors même qu'elle fût arrivée à temps, elle ne pouvait produire aucun effet ; car l'Angleterre elle-même ne l'appuyant d'aucune menace même éventuelle de guerre, et, quant à la France, l'opinion du ministre autrichien était désormais trop bien arrêtée, telle qu'elle se trouve résumée dans une dépêche de lord Ponsonby du 27 août : « Le baron de Wessenberg est *persuadé* que le général Cavaignac a le plus grand désir d'éviter l'intervention et qu'il est assez fort pour l'empêcher. » (*Corresp.*, t. III, p. 261.)

Le ton de la peu énergique mise en demeure présentée le 1er septembre par

Venise. Que Dieu vous prête la force de résister jusque-là, et de pouvoir surmonter les mille et mille difficultés qui me préoccupent nuit et jour.

Je vous salue cordialement, MENGALDO.

M. de La Cour, confirma encore le ministre autrichien dans son opinion. Aussi sa réponse ne fut-elle pas un refus, mais une *dérision;* en voici la substance :

« VIENNE, 3 septembre. — Le gouvernement impérial *accueille* l'offre de média-« tion, se réservant de convenir avec les puissances médiatrices des conventions « qui *devront servir de base* à cette négociation. » (*Corresp.*, t. III, p. 320.)

Le gouvernement français, bien qu'il eût déclaré que le moindre atermoiement l'obligerait à agir sans délai, accueillit avec empressement cette étrange acceptation qui lui permettait en tout cas de se retrancher désormais derrière le prétexte des négociations pendantes.

Mais lord Palmerston, en apprenant le singulier dénouement des *sommations* françaises, refusa de participer à une médiation désormais sans bases ; en sorte que l'action commune de la France et de l'Angleterre cessa au moment même où elle semblait devoir commencer. Cette situation, ignorée du public, dura pendant tout le courant du mois de septembre.

C'est au moment même où ces notes furent échangées à Vienne (1er et 3 septembre), qu'eut lieu à Paris l'incident singulier d'un ordre expédié à Toulon, et presque aussitôt retiré, d'embarquer 3,000 hommes de troupes pour Venise, non pour la défendre, mais pour l'empêcher de succomber *avant le temps*. Lord Normanby fit observer justement qu'après avoir envoyé une *injonction* à Vienne, il convenait d'attendre les trois ou quatre jours strictement nécessaires pour avoir la réponse, avant de faire une autre démarche, et de ne pas irriter inutilement par des injonctions coup sur coup : attendu que dans une réponse deux points avaient une importance au moins égale : 1° quel jour elle viendrait ; 2° *quelle elle serait?* (*Corresp.*, t. III, p. 285.) Mais le second point n'en avait évidemment pas aux yeux du ministère français, car l'envoi des troupes, d'abord suspendu, fut définitivement abandonné après réception de la réponse qu'on a lue, et à laquelle M. de Wessenberg ajouta même, deux jours plus tard, le refus péremptoire de cesser les hostilités contre Venise, en disant : « Le gouvernement français appréciera la dif-« férence qui existe entre une puissance belligérante comme S. M. sarde et une « *ville insurgée :* on conclut avec l'une un armistice, *on pacifie l'autre.* » (*Corresp.*, t. III, p. 348.)

Le gouvernement français se soumit de nouveau, y mettant toutefois pour seule condition, qu'on s'arrangeât de façon à ne pas faire succomber Venise à une attaque *ouverte* ou à un blocus *trop rigoureux*, pendant les prétendues négociations ; car cela eût mis fin aux équivoques et soulevé toute la France.

Il ne faut jamais oublier, en effet, que le peuple en France ne soupçonnait point le fond de cette politique ; qu'il en voyait les effets et s'en plaignait, mais que, comme toujours, il les attribuait à la *pression* de l'Angleterre.

NICOLO TOMMASEO, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE VENISE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

PARIS, 31 août 1848.

Vous avez appris qu'à sa dernière réception, Cavaignac a donné à Mengaldo des assurances consolantes pour Venise et qu'il l'a autorisé (à ce qu'affirme Mengaldo, et j'en suis persuadé) à les répéter; peut-être pourtant Cavaignac avait-il seulement entendu dire *de les faire connaître à Venise,* etc. Mengaldo ajoute : que ce n'est nullement lui qui a fait publier les paroles de Cavaignac dans l'*Estafette* d'hier soir; il se pourrait néanmoins encore que quelqu'un à qui il en a parlé l'ait fait et nous ait ainsi causé beaucoup de mal ; toujours est-il que ce matin le *National* (souvent organe de certains membres du cabinet) parle fort dédaigneusement des *bavardages* et des *espérances des Italiens,* etc., etc...

Écoutez maintenant ce qui m'arrive personnellement.

Je ne sais sur quel fondement, M. Mauguin avait prétendu : « que Cavaignac m'avait bien accueilli comme *Tommaseo,* mais non comme *envoyé de Venise* et qu'il ne me recevrait pas comme tel. » Afin de démentir cette assertion, Cavaignac m'adressa hier une invitation *officielle* de me rendre auprès de lui ce matin à 9 heures. J'y vais ; après avoir attendu à peu près une demi-heure que les personnes venues avant moi fussent sorties, survient la princesse Belgiojoso qui, en sa qualité de femme, passe naturellement avant moi ; mais voilà qu'en sortant, elle vient me dire : « que le général est furieux de la divulgation de ses paroles, qui ne sont pas même rendues exactement ; qu'il ne veut plus entendre parler de Venise, ni écouter des excuses, ni distinguer entre Mengaldo et moi, etc. »

Ainsi donc, après avoir reçu une invitation *officielle*, adressée à l'*envoyé de la République de Venise*, et une heure d'antichambre (la première que j'aie faite dans ma vie), je suis renvoyé sans audience.

Ce que je sais, c'est que l'affront est immérité et qu'il sera réparé; néanmoins je ne puis que vous répéter en cette occasion tout ce que je vous avais déjà écrit précédemment, etc. [1].

NICOLO TOMMASEO.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

EMPRUNT DE DIX MILLIONS DE LIVRES ITALIENNES.

2 septembre 1848.

Un emprunt national italien de dix millions de livres italiennes est ouvert. Cette somme est destinée à soutenir l'insurrection dans les provinces Lombardo-Vénitiennes, à défendre Venise, et, en maintenant l'indépendance de cette ville, à préserver l'honneur et la liberté de toute l'Italie. La dette est acceptée et garantie par toutes les provinces Lombarbo-Vénitiennes :

Le triumvirat, élu avec des pouvoirs dictatoriaux par l'assemblée du 13 août, s'engage pour Venise; le citoyen César Correnti

[1] Une lettre de M. Bastide vint réparer en effet, autant que possible, l'affront gratuit fait à l'envoyé de Venise. On comprend que le général Cavaignac, tiraillé entre le désir de *contenter* son propre parti et le désir de *ne pas mécontenter* la diplomatie allemande, se soit trouvé entraîné à un système d'expédients et de subterfuges; qu'ainsi, après avoir assigné une audience *officielle à l'envoyé de Venise*, il ait ensuite saisi un prétexte quelconque pour l'éluder, etc.

Cette situation donnée, les incidents de ce genre étaient inévitables; il serait aussi pénible qu'inutile de les énumérer tous; mais nous n'avons pu supprimer celui-ci, car il a été rapporté d'une manière erronée, et nous devons ajouter, peu digne du noble caractère de Tommaseo, par des auteurs d'ailleurs bienveillants, mais qui ne pouvaient connaître le fond de cette affaire.

s'engage pour la Lombardie. En vertu d'une commission en date du 8 août, il est le représentant à Venise du comité de défense de la Lombardie, qui alors concentrait tous les pouvoirs du gouvernement lombard, lequel avait déclaré le 18 juillet qu'il prenait à sa charge et qu'il garantissait, concurremment avec Venise, toutes les dettes qu'il serait nécessaire de contracter pour la guerre de l'indépendance italienne.

Cet emprunt est divisé en vingt mille actions de cinq cents livres italiennes chacune portant intérêt au taux de cinq pour cent. Toute personne qui souscrira pour dix actions en recevra une en outre gratis; celles qui souscriront pour vingt actions en recevront deux gratis, et ainsi de suite proportionnellement.

L'intérêt à cinq pour cent par an sera payé tous les six mois, et, dans ce but, les coupons nécessaires seront fixés aux actions.

Le premier payement de semestre sera fait le 30 juin 1849, par la banque centrale de Venise, et, dans les principales villes d'Italie, par les maisons de banque ci-après désignées, etc., etc.

Le capital de cet emprunt sera remboursé en cinq annuités, dont chacune de deux millions.

La première annuité sera payée à Venise le 31 décembre 1852. Le 30 novembre de chaque année les quatre mille actions à rembourser au mois de décembre suivant, seront tirées au sort dans la Loggia de San-Marco, en présence du patriarche de Venise, de la municipalité et du président de la banque, et leurs numéros seront insérés dans la Gazette officielle.

Les parts respectives de cette dette seront plus tard réparties entre les diverses provinces.

Le palais ducal de Venise avec tous les chefs-d'œuvre et toutes les peintures qui l'ornent, ainsi que l'édifice des Procuratie Nuove, sont assignés comme gages de l'emprunt. Ils sont spécialement engagés par le gouvernement de Venise aux souscripteurs. Cet engagement sera enregistré dans le Conservatorato *de Venise, et l'original déposé aux Archives.*

Quatre commissaires ont été choisis par le gouvernement pour réunir les vingt mille actions qui forment l'emprunt total; ce sont : MM. le comte Giuseppe Giovanelli, le comte Giustiniani, le comte Freschi et Todros. Ces commissaires recevront le

montant des actions en numéraire, et délivreront en échange des certificats temporaires signés par les trois membres du gouvernement de Venise et par M. Correnti, et portant le sceau du gouvernement, etc., etc.

Sur un registre ouvert dans ce but, seront inscrits les noms des souscripteurs, et celui de la ville à laquelle ils appartiennent, afin que la mémoire des dignes Italiens, qui auront coopéré d'une manière si efficace à l'indépendance de la patrie, puisse être perpétuée.

Il est fait appel au patriotisme des éditeurs de journaux afin qu'ils publient ce plan et ouvrent dans leurs bureaux des registres, avant même l'arrivée des commissaires, pour accélérer et faciliter le but de la mission.

Signé : MANIN, GRAZIANI, CAVEDALIS.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 2 septembre 1848.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Seigneurie copie d'un projet d'emprunt, etc. Le palais ducal à Venise, toutes les œuvres d'art qu'il contient et l'édifice appelé *Procuratie Nuove* (dans lequel se trouve l'ancienne résidence du vice-roi et du gouverneur) seront engagés aux propriétaires d'actions comme sécurité pour le remboursement de l'emprunt.

Les quatre commissaires chargés de le négocier ont déjà quitté Venise.

CLINTON DAWKINS.

DANIEL MANIN A M. PANATTONI, DÉPUTÉ AU PARLEMENT TOSCAN, A FLORENCE.

VENISE, 2 septembre 1848.

TRÈS-CHER AMI,

Pense-t-on que la résistance prolongée de Venise soit une chose utile à l'indépendance de l'Italie? Si on le pense, il faut que peuples et gouvernements italiens viennent promptement et efficacement à son secours dans ce qui lui est le plus nécessaire et le plus urgent. Le plus nécessaire et le plus urgent pour Venise est de l'argent. Si Venise a de l'argent promptement, beaucoup, elle pourra résister longtemps; sinon, non! Il faut donc que tous ceux qui veulent que Venise résiste lui procurent de l'argent promptement et beaucoup. Aussi en avons-nous demandé à toute l'Italie, et lui en demandons-nous encore! Que votre voix éloquente, qui plaide si énergiquement la sainte cause de l'Italie dans le parlement toscan, se fasse entendre en faveur de Venise. Ce serait une honte pour l'Italie de laisser périr, faute d'argent, ce dernier boulevard de sa liberté! mais cela, par le grand Dieu, ne sera pas! Les fautes passées doivent avoir démontré à tous la nécessité de s'entr'aider; elles doivent avoir appris à tous ce qu'il en coûte de vouloir faire cause à part!

Que la glorieuse Toscane donne l'exemple! vous, soyez-en le promoteur. Aimez-moi, et croyez-moi votre ami,

MANIN.

MANIN A N. TOMMASEO, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE VENISE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

VENISE, 5 septembre 1848.

Nous venons de recevoir vos lettres des 24 et 26 août, et sommes heureux d'apprendre que nos affaires prennent une meilleure tournure à Paris.

Tant que les négociations pour la pacification et le remaniement territorial de l'Italie ne reposeront sur aucun fait diplomatique positif, nous ne croyons pas utile de convoquer l'Assemblée ni de faire nommer un comité secret pour délibérer avec nous; car, ne pouvant fournir aucune notion précise sur les bases mêmes de cette médiation, la délégation de pouvoirs à conférer à ce comité devrait être conçue dans des termes trop vagues. Mais nous croyons toujours devoir vous communiquer, en attendant, quelques instructions préliminaires que nous avons données à Pasini, dans la supposition que des conférences allaient s'ouvrir soit à Rome, soit à Turin ou à Lyon, ainsi qu'on le disait alors.

(*Suivent les instructions du* 23 *août données à M. Pasini.*)

Ainsi donc, les combinaisons que nous accepterions sont :

1° Un État composé des seules provinces vénètes ;

2° Un État composé des provinces lombardes et vénètes réunies (bien entendu que, dans l'un et l'autre cas, la forme du gouvernement devrait être laissée au choix d'une Assemblée constituante, nommée par le suffrage universel) ;

3° Enfin nous ne refuserions pas de faire partie d'un royaume subalpin, tel qu'il a été projeté déjà.

Sur ces différentes bases, vous pourrez toujours négocier avec certitude que l'une ou l'autre de ces combinaisons sera agréée

par notre Assemblée ; quoique toujours dans l'ordre de préférence que je viens d'indiquer.

Votre colloque avec Rothschild ne nous déplaît pas, bien que nous y ayons entrevu une des habituelles astuces autrichiennes.

Nous croyons utile que vous vous présentiez à Lord Normanby, non dans l'espoir d'avoir l'appui isolé de l'Angleterre, mais enfin, comme elle s'est mise de moitié aujourd'hui avec la France dans l'arrangement de nos affaires, peut-être pourra-t-on démêler dans les discours de cet ambassadeur quel est au juste le but où tend son gouvernement. Quant à M. Thiers, vous n'ignorez pas qu'il est constitutionnel et grand partisan de la maison de Savoie ; ce qui n'empêche que nous n'approuvions fort votre intention de vous aboucher avec lui, et serons fort aises de connaître sa pensée à notre égard.

Il était bien nécessaire vraiment qu'à Paris on se souvînt enfin de cette pauvre Venise. Personne ne saurait plus dignement que vous la rappeler à la mémoire ; personne mieux que vous ne saurait réveiller aussi le point d'honneur français, engagé à laver la triste tache de Campo-Formio.

Les troupes sardes sont déjà embarquées ; la flotte part ce soir, et nos propres vaisseaux sont rappelés dans le port. Qui nous garantira désormais d'un blocus maritime ? Les vaisseaux français, annoncés de tous les côtés, ne sont toujours pas arrivés ; pourtant le consul français assure qu'ils ne peuvent tarder beaucoup, les ordres étant donnés. Quant à nous, nous tiendrons fermes, soyez-en certain ; Venise est tranquille et dans des dispositions excellentes. Mais nos finances nous font trembler.

Écrivez bientôt quelque lettre que nous puissions publier, qui apporte à ce pauvre peuple quelque espoir fondé dans son avenir, et lui soit un nouvel encouragement à persévérer dans ses sacrifices !

Aimez-moi.

MANIN.

GAZETTE OFFICIELLE.

Venise, 7 septembre 1848.

Le gouvernement provisoire vient de recevoir la communication officielle datée de Vienne, du 4 de ce mois :

Que la médiation de la France et de l'Angleterre pour la pacification de l'Italie est acceptée par l'Autriche ;

Que les dispositions nécessaires pour la cessation des hostilités vont être prises [1].

Signé : Zennari, Secrétaire général.

TOMMASEO A MANIN.

Paris, 8 septembre 1848.

On sait officiellement que l'Autriche accepte la médiation. Les conditions ne sont pas encore connues. Quant à moi, je crois qu'il n'y en a même pas.

Il paraît qu'ici les ministres les mieux intentionnés pour nous, veulent : Un royaume Lombardo-Vénitien sous un prince indépendant, *autant que possible*, et Venise, ville anséatique !

J'ai écrit à Bastide pour le prier de faire que l'on n'oublie pas du moins, dans ce cas, de stipuler un territoire à la ville, d'assurer aux propriétaires en terre ferme la possession de leurs biens, etc.

A les entendre, ni la Lombardie, ni la Vénétie n'auraient d'autre représentant dans les négociations que la France ! Pourtant si deux envoyés de la valeur de Pasini s'y trouvaient, on ne négligerait certainement pas de les consulter.

Vous voyez ce qui reste de toutes les *promesses* et de toutes les *menaces* de Cavaignac, dont Mengaldo vous avait écrit !

Tommaseo.

[1] Cette double communication était faite au gouvernement de Venise par la légation française à Vienne.

INSTRUCTIONS

POUR M. VALENTIN PASINI,

REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT DE VENISE AUX CONFÉRENCES.

VENISE, 8 septembre 1848.

Nous avons reçu hier par le consul français, à Venise, communication officielle de l'acceptation par l'Autriche de la médiation anglo-française, etc., etc.

Nous tenons pour certain qu'à la suite de cette acceptation, on va désigner le lieu des conférences ; vous vous y rendrez aussitôt que vous en aurez connaissance.

Par-dessus toute chose il faut que votre intervention, soit directe soit indirecte, dans ces négociations, ait un caractère déterminé, tel qu'il appartient au représentant d'un gouvernement indépendant et libre, d'un gouvernement légitime, nommé par le peuple (c'est-à-dire par l'intermédiaire de ses représentants élus par le suffrage universel), enfin d'un gouvernement en pleine possession de son autonomie, en plein exercice de son pouvoir souverain.

Les lettres de créance dont vous êtes porteur, ainsi que le gouvernement qui vous les a conférées, vous donnent ce caractère, et vous mettrez le plus grand soin, vous veillerez avec l'attention la plus scrupuleuse à ce que ce caractère ne soit jamais mis en question, par suite d'un acte quelconque d'un gouvernement antérieur ; car les événements du 11 août ont totalement annulé ceux du 4 juillet ; la fusion avec le Piémont était liée à des conditions déterminées qui n'ont pas été remplies, dès lors cette fusion a perdu toute valeur juridique ; le peuple de Venise est rentré dans l'état d'indépendance qu'il a conquis par ses propres forces le 22 mars.

Dans notre dépêche du 23 août, nous vous avons signalé les combinaisons politiques auxquelles nous refuserions toujours de nous soumettre, et contre lesquelles vous protesteriez, si jamais la diplomatie voulait nous les imposer.

Au nombre des combinaisons *admissibles*, vous pourrez ajouter

encore celle d'un royaume constitutionnel avec le duc de Leuchtenberg pour souverain, bien entendu à condition qu'il serait entièrement indépendant du protectorat et de l'influence russe [1].

Mais dans cette combinaison, comme dans toute autre, ce que vous aurez toujours en vue comme *point principal*, ce que vous vous efforcerez d'obtenir par-dessus tout, c'est la réalisation d'une fédération des États italiens, qui fasse de l'Italie une puissance *une* et *indivisible*, qui la constitue en individualité politique, qui fonde, en un mot, toutes les diverses familles ou États italiens en une seule personnalité morale, laquelle puisse prendre et prenne effectivement sa place politique parmi les autres nations. Sans cela, il serait impossible de maintenir l'Italie libre et indépendante ; l'œuvre de réorganisation actuelle serait transitoire; l'influence étrangère ne serait point écartée et la pacification obtenue aujourd'hui serait précaire.

L'idée d'une fédération des États italiens une fois admise, vous savez quelle est la combinaison politique acceptable, qu'il faudrait préférer pour Venise et les provinces vénètes; c'est-à-dire un État vénète existant par lui-même, ou au plus un État lombardo-vénitien; un État de la haute Italie, tel qu'il a été projeté au mois de mai, rendrait la confédération des États italiens extrêmement difficile, et en menacerait l'existence dès le principe [2].

Quant à la forme de gouvernement du nouvel État vénète, comme nous n'avons aucune tradition monarchique, voyant à quelles agitations terribles les monarchies sont exposées aujourd'hui, comme nous devons conserver aussi les sympathies d'un peuple libre dont le secours est invoqué par l'Italie entière, le régime qui, à notre avis, serait le meilleur, préférable et offrant le plus de sécurité pour nous, serait le régime démocratique.

On nous a demandé si nous accepterions que Venise fût déclarée ville libre, ville anséatique. La question est ardue.

Mais considérant que les revenus de la seule ville de Venise ne pourraient suffire pour entretenir une marine en état de pro-

[1] Les dépêches de Tommaseo et de Pasini mentionnaient cette combinaison comme une des solutions mises en avant.

[2] A cause de l'inégalité des forces respectives des États confédérés. Voir à ce sujet une lettre à M. de Cormenin et la note y relative, p. 265.

téger son commerce ; que cette marine est indispensable pour sa défense autant que pour son existence économique ; que ce nouvel état de choses nous exposerait encore à une protection étrangère plus ou moins directe ; considérant par-dessus tout, que cela éloignerait de plus en plus cette Confédération italienne qui seule peut faire de l'Italie une nation indépendante et libre, nous devons nécessairement exclure aussi cette nouvelle combinaison politique.

Peut-être voudra-t-on arguer des tristes dissentiments du mois de mai dernier, pour prétendre que les provinces vénètes se refuseraient à former un État avec Venise pour capitale. Nous ne le croyons pas ; mais, en tout cas, on pourrait soumettre au libre vote de ces provinces l'acceptation ou le refus de leur agrégation à Venise.

Nous savons que ces instructions générales sont conformes à votre propre manière de voir dans cette grave question ; elles recevront toutes les explications, toutes les amplifications requises par la nature et la marche des négociations, et nous mettrons la plus grande sollicitude à vous faire connaître nos intentions d'une manière nette et précise, à mesure que nous serons informés de la tournure que prendront les négociations et de leur esprit.

Mais comme nous voulons procéder légalement et avec toute maturité dans l'acceptation comme dans le refus de toute condition politique qu'on pourrait vouloir nous proposer pour l'avenir, nous avons résolu de convoquer l'Assemblée des députés de la ville et des provinces en comité secret, afin de délibérer avec nous sur le parti le plus convenable à adopter, aussitôt que nous aurons reçu des nouvelles plus précises et moins incomplètes sur les bases de ces négociations et sur le plan de réorganisation pacifique projetée pour la Péninsule. Nous devons donc vous prier de nous donner le plus tôt possible des nouvelles précises ; car les délibérations d'une Assemblée doivent porter sur des faits certains et irrécusables.

Vous voudrez bien communiquer cette dépêche à M. Tommaseo, et agir de concert avec lui pour le plus grand avantage de notre commune et bien-aimée patrie.

Recevez, citoyen, etc. MANIN.

MÉDIATION ANGLO-FRANÇAISE.

J'ai prouvé que le sol sacré de l'Italie, le plus fertile en toute espèce de grandeurs, produit toujours, non-seulement des soldats qui combattent virilement sur le champ de bataille, des martyrs qui meurent héroïquement sur les échafauds, mais des hommes d'État, des diplomates de premier ordre.

(MANIN, *traduit de l'Italien*).

MANIN A TOMMASEO.

VENISE, 8 septembre 1848.

Le premier effet de la médiation acceptée devait être, nous disait-on, « la cessation de toute hostilité. » Mais soit faute de communication officielle au commandant militaire de la part de l'Autriche, soit que Venise n'ait pas été mentionnée dans les stipulations intervenues, toujours est-il que les bateaux à vapeur de Trieste, profitant du départ de la flotte sarde, ont capturé aujourd'hui même plusieurs barques de pêche, ainsi qu'un bâtiment dirigé sur notre port. Nous avons immédiatement protesté auprès des consuls français et anglais; de votre côté insistez auprès du ministère français, afin que les agressions contre Venise et contre son commerce maritime aient à cesser [1].

Nous vous avons déjà parlé de notre extrême pénurie d'argent, vous priant d'obtenir en France un prêt que nous garantirions par quelques-unes de nos plus précieuses œuvres d'art; nous devons vous réitérer cette prière, ou celle de demander que la France veuille bien donner sa garantie pour un emprunt que nous contracterions directement. Pasini pourra vous être utile pour ces affaires financières. Vous savez combien c'est là pour nous un

[1] M. de La Cour, en annonçant le 4 septembre cette cessation, y crut et dut y croire. Ce n'est que le surlendemain, 6 septembre, qu'il fut détrompé par le refus formel du ministre autrichien d'obtempérer à l'*injonction* du gouvernement français même sous ce rapport. (*Voir plus haut*, p. 412.)

Digitized by Google

point important. Nous comptons sur votre zèle si ingénieux pour nous être utile, et nous attendons avec anxiété une réponse positive. Venise tiendra ferme, mais il faut qu'on vienne à son secours! Venise libre rendra la solution des négociations diplomatiques plus facile, surtout dans le sens de l'intérêt français. Mais il est indispensable qu'on l'aide, en lui maintenant le libre accès du côté de la mer, et en lui procurant de l'argent. Tous nous espérons en vous. Aimez-moi et croyez-moi, etc.

MANIN.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

VENISE, 11 septembre 1848.

Hier a eu lieu une de ces solennités civiques dont la pensée même eût semblé un rêve fantastique pendant notre douloureux servage! Le nouveau commandant en chef de la garde nationale, général Marsich, passa en revue quelques bataillons de cette garde, en présence des membres du gouvernement et de l'illustre général Pepe, accouru de Naples à la défense de Venise, seul asile aujourd'hui de cette liberté, à laquelle toute sa longue et glorieuse existence a été consacrée, etc.

Après la revue, le peuple s'assembla en foule sous les fenêtres du palais du gouvernement, désireux de voir les hommes auxquels il a confié sa destinée, désireux surtout d'entendre une voix toujours aimée, toujours obéie. Ce désir fut promptement satisfait. Manin vint parler à la foule qui, suspendue à ses lèvres, recueillit avec anxiété chaque parole qui sortit de sa bouche.

Il dit : qu'avant tout il devait remercier les Vénitiens des sacrifices qu'ils s'étaient volontairement imposés, de l'argent donné par eux avec un si joyeux empressement, de la lutte généreuse qui s'est établie à Venise entre le riche, se dépouillant de sa richesse, et le pauvre apportant l'obole gagnée péniblement ; il rappela la reconnaissance due à la garde nationale, qui, dès la nuit du 11 août, au premier indice de péril et avant même qu'il fût constaté, voulut courir là où grondait le canon, sans plainte et sans

regrets. Il dit : que par tous ces actes d'un généreux patriotisme, le peuple vénitien s'était montré digne de la liberté, et qu'il devait l'obtenir ; qu'il l'avait conquise par son courage, consolidée par ses sacrifices, défendue (conjointement avec les autres Italiens accourus à Venise pour y acquérir liberté et gloire), et que si jamais les deux puissances médiatrices devaient proposer des conditions peu honorables (chose impossible à supposer), ces conditions ne seraient point acceptées. « C'est des troupeaux, « non des nations, qu'on dispose sans leur aveu ! le sort de « Venise ne peut pas être fixé sans son assentiment; car elle est « libre, et son gouvernement s'est toujours considéré comme le « gouvernement indépendant d'un peuple souverain ! »

En ce moment, à travers des acclamations enthousiastes, une voix ayant fait entendre le cri de : Vive la République! Manin ajouta : Que la forme de notre future condition politique ne pouvait être décidée ni par le gouvernement provisoire, ni par le peuple rassemblé sur la place publique; que ce serait là la mission de ses représentants légalement élus; mais qu'il répétait seulement que, si des conditions indignes d'un peuple grand et libre devaient être proposées à Venise, Venise ferait ce qu'elle a fait le 11 août : elle ne les accepterait jamais !

MANIN A TOMMASEO.

VENISE, 12 septembre 1848.

On nous assure que deux vaisseaux de guerre français viennent d'entrer dans notre golfe.

Ici il règne un esprit excellent. Dimanche nous avons eu une très-belle revue de la garde civique, où le bataillon de l'*Espérance* fit une joyeuse et première apparition au milieu d'acclamations unanimes. Il y avait de quoi s'enorgueillir et en même temps s'attendrir [1].

Obligé de parler, j'ai remercié le peuple des sacrifices énormes qu'il avait faits; j'ai assuré qu'il s'était attiré l'estime de l'Italie et

[1] C'était les jeunes gens de 15 à 20 ans.

de toute l'Europe, j'ai dit que deux grandes puissances s'intéressaient au salut commun de toute l'Italie, et j'ai ensuite ajouté que, quant à nous, nous agissions comme gouvernement indépendant d'un peuple souverain; que si des conditions, lésant notre indépendance ou bien notre honneur, devaient nous être offertes, « nous ne les accepterions jamais! »

A ce mot, des milliers de personnes rassemblées sur la place s'écrièrent tout d'une voix : « Non, jamais! nous ne les accepterons jamais! »

Ce cri m'a comblé de joie; c'est peut-être la première véritable joie que j'aie ressentie depuis le 22 mars! Ah! combien j'eusse désiré que ce cri fût entendu de l'Italie et de la France!

MANIN.

LE CONSUL VASSEUR A M. BASTIDE.

(EXTRAIT.)

VENISE, 12 septembre 1848.

Le *Solon*, aviso à vapeur, a apporté à M. Ricaudy l'annonce de l'arrivée prochaine à Venise de quatre frégates à vapeur portant des troupes françaises. J'ai dit à M. Manin que ce bâtiment était venu confirmer votre dépêche du 30 août, mais qu'il ne fallait pas cependant se laisser aller à la joie; car ayant appris depuis l'acceptation de la médiation, cela pouvait modifier les choses. En attendant, la gaieté a reparu sur tous les visages. Sur une simple demande faite par M. Manin aux capitalistes, ceux-ci vont prêter cinq millions. Nous avons fait partir le *Brasier* pour Ravenne, il a emporté secrètement le paquet de la poste aux lettres, et a rapporté celui de Ravenne. Sans notre secours la ville entière serait sans aucune communication avec le dehors.

VASSEUR.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 12 septembre 1848.

MILORD,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une note que je viens de recevoir du consul français d'ici, qui m'apprend que trois mille hommes ont reçu l'ordre d'embarquer à Toulon pour Venise.

CLINTON DAWKINS.

(*Incluse dans la précédente.*)

VENISE, 12 septembre.

MONSIEUR LE CONSUL,

J'ai reçu l'avis que le Gouvernement français, ignorant l'acceptation de la médiation, avait donné des ordres pour que des frégates à vapeur embarquassent à Toulon trois mille hommes de troupes pour être ensuite dirigées sur Venise; mais probablement ces troupes n'arriveront pas, car je crois qu'on aura eu le temps de les retenir, la nouvelle de l'acceptation de l'Autriche ayant dû être connue assez à temps à Paris pour changer cette disposition. Je suis heureux de savoir que nos deux gouvernements marchent parfaitement d'accord. *Signé*, VASSEUR.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 13 septembre 1848.

MILORD,

J'ai l'honneur, en me référant à ma dépêche d'hier, d'informer V. S. que le gouvernement provisoire de Venise a donné ordre hier de préparer le logement de 5,000 hommes de troupes françaises [1].

J'ai l'honneur,

CLINTON DAWKINS.

[1] Voyez page 412 de cet ouvrage, au sujet de l'envoi un moment projeté de ces troupes.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE.

(19 *septembre* 1848.)

Sur la proposition du Gouvernement, et afin de pourvoir aux grands besoins de la patrie, plusieurs dignes citoyens ont consenti à un prêt volontaire de trois millions de livres, dont partie en numéraire, partie en valeurs de commerce.

Le Gouvernement ayant décidé, afin de réaliser promptement ces valeurs, de les faire accepter par la Banque nationale, et d'en toucher le montant en billets spéciaux dont il a autorisé en même temps l'émission, etc.

DÉCRÈTE :

Auront cours obligatoire, sous la dénomination de *monnaie patriotique* (*moneta patriotica*), les billets à émettre par la Banque, conformément au décret de ce jour, etc.

MANIN. — GRAZIANI. — CAVEDALIS [1].

[1] Le même jour, Tommaseo ignorant le nouveau sacrifice que s'imposait le patriotisme des Vénitiens, écrivit au libraire Vieusseux à Florence, la belle lettre qu'on va lire :

« PARIS, 19 septembre. — Mon cher Vieusseux, Venise et l'Italie vous doivent une grande reconnaissance de vos efforts en faveur de Venise ; j'espère que tous les Italiens, chacun selon ses forces, voudront imiter votre noble exemple. L'emprunt que Venise demande à contracter pour des besoins si urgents et si honorables, offrant en garantie tous ses chefs-d'œuvre d'art, doit exciter la commisération et le respect de quiconque a du cœur.

« Que dirait l'étranger si les Italiens pouvaient refuser de concourir, même par un peu d'argent, à assurer l'indépendance de leurs frères? si même dans cette occasion ils ne savaient point montrer de concorde, ni combattre l'ennemi avec de pareilles armes? Que chaque ville italienne réunisse la valeur d'un seul des tableaux de l'école vénitienne, et l'emprunt est fait. Adressez en mon nom cet appel à toutes et à chacune des villes d'Italie.

« Quel beau spectacle de voir ce peuple courageux se servir de sa gloire passée pour assurer sa dignité à venir ; voir la pure beauté servir de garantie pour la pure liberté !

« Le temps presse ; chaque heure d'attente est pour Venise une heure d'angoisse ; ce pauvre peuple a donné à sa patrie tout ce qu'il avait ; il a mis à porter son argenterie à la monnaie, le même empressement que d'autres mettent à aller recevoir une riche récompense ; mais cette récompense, il l'aura dans sa conscience, il l'aura dans l'estime du monde qui apprend à le connaître.

« Italiens ! Venise en se défendant défend votre honneur ; si ce n'est d'elle, ayez pitié de vous-mêmes. »

N. TOMMASEO.

MANIN A TOMMASEO.

VENISE, 19 septembre 1848.

Nous avons reçu hier vos estimées lettres des 7 et 8 courant. M. Pasini, dont nous voyons avec plaisir que vous approuvez le choix, est chargé de se rendre partout où s'ouvriront les conférences, car il est indispensable que vous demeuriez à Paris, qui sera toujours le lieu le plus important pour nous.

Votre lettre nous apprend quelles seraient les bases probables de l'arrangement proposé par les puissances médiatrices.

Notre devoir est de refuser tout ce qui est contraire au but général de l'insurrection italienne, c'est-à-dire à l'*indépendance complète de tout le territoire*. Il faut, en outre, considérer que l'isolement de Venise serait sa ruine, tant sous le rapport politique, que sous le rapport économique. Cet isolement est repoussé par les Vénitiens, et serait contraire aux vœux exprimés aujourd'hui par tous les habitants des provinces vénètes réfugiés à Venise ; il le serait également, à ce qu'il paraît, aux désirs de l'émigration lombarde réfugiée à Lugano. (*Suivent plusieurs documents et faits à l'appui.*)

Il sera bon de porter tous ces faits à la connaissance du ministère français, afin qu'il se persuade bien qu'une paix durable est impossible en Italie, tant que son indépendance complète ne sera pas assurée ; qu'il y existe de grands éléments d'insurrection ; qu'une étincelle pourrait suffire pour faire éclater l'incendie ; que cette étincelle pourrait partir de Venise, où se trouvent réunis des représentants des autres populations italiennes, qui certes ne pourraient consentir à ce que les sacrifices faits par toutes les parties de l'Italie, quoique dans des proportions diverses, n'eussent d'autre résultat que de transformer *Venise en une ville hanséatique!*

Ce n'est pas à Tommaseo qu'il est besoin d'expliquer les idées généreuses, ni de rappeler que dans ces moments les idées généreuses sont aussi les plus véritablement utiles, les plus véritablement pratiques.

Aimez-moi, et croyez-moi, etc.

MANIN.

M. CLINTON DAWKINS A LORD PALMERSTON.

VENISE, 22 septembre 1848.

MILORD,

Le 13 au soir, mille deux cents hommes sont arrivés ; ici une partie d'entre eux servait sous les ordres du général Durando, quand cet officier capitula avec les Autrichiens à Vicence. Ces troupes ont l'air martial et sont mieux équipées que la plupart des corps volontaires qui sont venus ici. Venise renferme maintenant une garnison de seize mille hommes soldés par le gouvernement provisoire.

Les dépenses journalières du gouvernement provisoire, pour tous les services, montent à 100,000 livres italiennes, soit 3.350 livres sterling ; pour y faire face il a eu recours à un autre emprunt forcé de cinq millions de livres, environ 165,000 livres sterling, qui sera levé de la manière suivante :

Quarante des principales maisons de Venise garantiront trois millions de livres, s'engageant à payer cette somme entre le 1er juillet et le 31 décembre 1849, et sur leur garantie la nouvelle banque de Venise va émettre pour une somme égale de papier-monnaie. Les deux autres millions seront émis de la même manière, et la garantie sera acceptée par une grande quantité de maisons qui ne sont pas encore désignées.

Je suis convaincu qu'on se propose de proclamer bientôt de nouveau la République, pour se concilier la République française et mieux assurer les secours que les Vénitiens en espèrent toujours!

On a fait et on fera encore tous les efforts imaginables dans ce but, etc [1].

CLINTON DAWKINS.

[1] Ces efforts furent vains ; mais si le gouvernement de la République française resta impassible, il n'en était pas de même du peuple. Une pièce officielle, datée du même jour, déjà citée par M. H. Castille dans son *Histoire de la deuxième République française*, le constate. La voici :

RAPPORT DU PRÉFET DE POLICE, M. DUCOUX,

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

PARIS, 22 septembre 1848.

« CITOYENS,

« Le parti bonapartiste est sans contredit le plus nombreux et le plus fort ; il « y aurait péril imminent pour la République, j'en suis convaincu, si ce parti était

MANIN A TOMMASEO, A PARIS.

VENISE, 23 septembre 1848.

Dès le 18 courant, le comité de la bourse de Trieste a notifié au commerce la reprise du blocus de Venise. Hier le bâtiment de guerre français *le Jupiter* et la frégate *la Psyché* ont jeté l'ancre en dehors du port de Malamocco, et le jour même un bateau à vapeur autrichien, protégé par trois frégates, qui stationnaient à peu de distance, a saisi deux barques marchandes se dirigeant sur Venise. Ce matin une troisième barque a été saisie.

La population est profondément indignée de ces actes de piraterie, mais surtout de ce qu'ils ont eu lieu en présence des bâtiments français, dont la venue, à ce qu'on croyait, devait du moins servir à protéger le commerce, quand même ils n'auraient pas pour mission d'empêcher des attaques contre nos forts ou un débarquement sur nos côtes.

Nous savons que l'Angleterre et la France ont *enjoint* à l'Autriche d'avoir à suspendre les hostilités pendant les négociations; nous savons aussi que l'Autriche a répondu à leur injonction par

« aux mains d'hommes de cœur et de résolution. L'armée et le peuple, résolûment « attaqués par un chef qui aurait l'audace de son rôle, passeraient sous la ban- « nière de la famille Napoléon. Le peuple n'est pas diplomate et juge les choses « par ses instincts. Eh bien! le bombardement de Messine, le triomphe du Bour- « bon de Naples, le succès des Autrichiens, l'alliance anglaise, tous ces faits rap- « prochés et commentés dans les groupes, font comparer notre politique actuelle « à celle de M. Guizot. On croit voir le même esprit, la même tendance, et dès « lors on craint le même résultat, c'est-à-dire : l'avilissement du pays. La Répu- « blique française périra, on le craint, sous les coups des monarchistes, sans avoir « porté secours à aucun peuple; elle sera déshonorée dans l'histoire. Telle est la « conclusion des observations échangées dans les groupes.

« A ceux qui objectent l'état de nos finances, on répond : que l'armée coûterait « moins en Italie, qu'au pied des Alpes; à ceux qui craignent que notre entrée « en Italie ne devienne la cause d'une conflagration générale, les masses répon- « dent : qu'aucun roi n'est maître chez lui, que les peuples sont partout en « ébullition, et que si la République craint d'échouer dans une guerre qui serait « une guerre de principes, c'est qu'elle n'est pas née viable, etc.

« Le représentant du peuple, Préfet de Police,

« Signé : DUCOUX. »

un refus ; mais nous ignorons si les puissances médiatrices se sont soumises à ce refus.

Des instructions quelconques devant arriver demain ou après-demain pour le consul et le commandant des bâtiments français, nous croyons devoir attendre jusque-là avant de faire à ce sujet une demande directe ; mais nous vous chargeons de communiquer ces faits au ministre, et d'invoquer de promptes mesures en notre faveur ; car s'il est vrai, et nous ne voulons pas en douter, que la France ait l'intention de venir au secours de l'Italie, et principalement de Venise dans son héroïque résistance, il faut que notre position, si excessivement grave déjà, ne soit pas encore aggravée pendant les négociations diplomatiques.

Nous avons dû respecter, et nous respectons l'intervention anglo-française pour obtenir la cessation des hostilités pendant les négociations ; nous n'avons pas voulu ni ne voudrions fournir un prétexte de dire : que nos actes sont venus contrecarrer les démarches amicales des puissances médiatrices. Mais il est certain qu'en attendant nous nous trouvons exposés à des dangers et à des insultes que nous n'aurions pas endurés dans toute autre situation, préférant risquer au besoin le peu de bâtiments de guerre que nous possédons, et qui ont été rappelés dans le port, et faire des sorties offensives de nos forts, ce que jusqu'à présent, nous nous sommes interdit.

Vous voyez à quel point notre position est pénible et difficile ; combien il est urgent que nous soyons exactement informés des résolutions précises, arrêtées par les puissances au sujet de la cessation ou de la continuation des hostilités pendant leur médiation.

Je compte toujours sur votre patriotisme et sur votre amitié.

Saluez Pasini, etc.

MANIN.

LE CONSUL VASSEUR A M. BASTIDE.

(EXTRAITS.)

VENISE, 23 septembre 1848.

Les vapeurs autrichiens capturent tous les bâtiments italiens qui veulent entrer dans le port ou qui en sortent. Nos bâtiments de guerre *le Jupiter*, *l'Asmodée*, et *la Psyché* sont devant le Lido.

Les Autrichiens continuent aussi leurs travaux sur la terre ferme, et les Vénitiens n'osent les contrarier par des sorties, pour qu'on ne puisse les accuser d'être les agresseurs. Le gouvernement vénitien est continuellement chez moi dans l'attente des nouvelles instructions que vous devez m'envoyer.

Les Autrichiens leur ont intercepté et saisi une forte quantité de pièces de drap; c'est une bien grande perte, car les troupes sont vêtues misérablement.

Les Vénitiens de la terre ferme se sont réunis pour demander à suivre le sort de Venise.

25 septembre.

L'apparition de nos navires a *terrifié* les Autrichiens. Les fonds ont de suite baissé à Vienne. Vous ne vous faites pas une idée de la pusillanimité des Autrichiens quand ils voient leurs manœuvres découvertes, tandis que leur arrogance dépasse toutes les bornes quand ils veulent en imposer. « Nous viendrons bien à bout de la bonne foi de MM. Cavaignac et Bastide, » disait dans son salon le prince Schwarzenberg. Excusez-moi, monsieur le ministre; mais vous devez tout connaître, et mes renseignements sont positifs.

La flotte autrichienne devait anéantir Venise; eh bien! elle a paru et presque aussitôt disparu, en voyant sur le lieu le plus favorable à un débarquement nos bâtiments *l'Asmodée* et *le Brasier*. Les espions autrichiens à Venise avaient entendu dire : « que s'ils attaquaient, nous les repousserions, » et s'étaient empressés de le leur faire savoir. C'est moi qui avais fait courir ce bruit pour gagner du temps; on l'a cru d'autant mieux que M. de Ricaudy n'a pas quitté l'*Asmodée*, que ses équipages s'exerçaient comme pour le combat, et que mes propres réponses étaient toujours évasives. Le fort de l'O a eu à repousser une attaque de nuit!

VASSEUR

LE COMTE GHERARDO FRESCHI A MANIN.

TURIN, 25 septembre 1848.

AMI,

Nous sommes à la veille d'une grande crise, dont les résultats, si nous savons en tirer parti, doivent faire prendre une meilleure tournure aux affaires d'Italie! Il s'agit de former un nouveau ministère, mais tout à fait révolutionnaire; car c'est Brofferio qui est chargé de le composer. Et sais-tu qui est le plus ardent pour cette idée? Le roi! furieux contre ses ministres actuels, parce qu'il veut la guerre, et qu'eux ne la veulent pas, et parcequ'il est convaincu aujourd'hui que pour se laver de la tache d'avoir transformé la guerre italienne en question dynastique, et pour cueillir le laurier qu'il ambitionne, d'être salué du titre de *libérateur de l'Italie*, il faut qu'il s'appuie entièrement sur la nation, qu'il écarte de ses conseils toute cette aristocratie civile et militaire infectée d'austro-jésuitisme; qu'il déploie le drapeau d'une monarchie démocratique, qu'il combatte enfin pour l'indépendance italienne avec des principes nouveaux, des hommes nouveaux, et en répudiant tout à fait son système fusionniste.

Est-il sincère? Veut-il nous compromettre? Je ne saurais garantir absolument ni l'un ni l'autre. Pourtant à le voir et à l'entendre en tête à tête, il a l'air d'être enthousiasmé de cette idée, je dirais même jusqu'à l'*exaltation!*

La grande affaire, c'est de trouver les hommes qui devront composer ce nouveau ministère. Ton nom a été prononcé et le roi a souri d'un air de véritable satisfaction, lorsqu'à sa demande: si tu consentirais bien à accepter, on lui répondit: « que si la chose était sérieuse, s'il s'agissait réellement de changer le sort de l'Italie, il ne serait pas impossible que tu acceptasses le portefeuille des affaires étrangères, à condition toutefois que toute la combinaison ministérielle fût à ton entière satisfaction. »

Je fus alors invité à t'interroger le plus vite possible à ce sujet; c'est pourquoi je t'écris en t'exposant l'affaire telle qu'elle est exactement, affaire du reste encore tout à fait secrète, puisqu'elle ne se passe qu'entre le roi, Brofferio et moi.

Réponds immédiatement par exprès; j'envoie cette lettre à Gar, qui te la fera parvenir également par exprès.

Brofferio m'a prié de faire tout au monde pour te persuader d'accepter, t'assurant que tu seras ici bien plus utile à Venise qu'à Venise même. Je le crois moi-même, et je t'engage fortement à répondre : Oui. Je sais bien que ce serait de ta part un immense sacrifice, et qu'il faudrait une complète abnégation de toi-même pour t'exposer aux quolibets et aux commentaires de la place Saint-Marc. Mais as-tu fait autre chose depuis sept mois que de te sacrifier entièrement à ta patrie? Le tout est donc de peser comment tu pourras le mieux servir l'Italie : comme Triumvir, à Venise, ou bien comme ministre à Turin, Turin transformé bien entendu, par une révolution.

Pour moi la question n'est pas douteuse; toutefois, c'est à toi d'en être juge. Réfléchis donc et décide; mais promptement, car le roi est impatient et les événements pressent. Quelle que soit du reste ta résolution, n'attribue la démarche dont je me suis chargé auprès de toi, qu'à ma profonde et intime conviction que les affaires de l'Italie ne peuvent se relever qu'au moyen d'une nouvelle et radicale révolution, et que, par tes talents comme par ta loyauté, tu es vraiment l'homme le mieux fait pour la diriger.

Adieu, crois au dévouement de ton ami,

G. Freschi [1].

[1] Malgré nos recherches, nous n'avons pu retrouver jusqu'ici, dans les papiers de Manin, la minute de sa réponse au comte Freschi (aujourd'hui éloigné d'Europe; nous le regrettons d'autant plus que, selon l'expression de personnes qui l'ont lue, cette réponse, à elle seule, serait « un monument à la gloire de Manin. » En attendant que cette lacune puisse être remplie, nous reproduirons la seule phrase que se rappelle littéralement, et qu'a bien voulu nous communiquer M. A. Brofferio; elle suffira du moins pour faire connaître le sens de cette réponse :

« *Senza credermi necessario à Venezia, penso tuttavia che per ora il mio dovere mi vuol* qui; *ringrazio il rè e il libero cittadino che a me pensarono; e quando la salute dell' Italia mi chiamasse a Turino sarò dove mi farà appello la patria.* »

« Sans me croire indispensable à Venise, je crois pourtant qu'aujourd'hui mon devoir m'ordonne d'être *ici*. Je remercie le roi et le libre citoyen qui ont pensé à moi. Si jamais le salut de l'Italie me réclamait à Turin, je serai où m'appellera ma patrie. »

MANIN A PASINI.

VENISE, 30 septembre.

Nous recevons vos dépêches des 17, 18, 19 courant et vous en remercions.

Malgré le blocus par lequel les navires autrichiens continuent à molester le commerce, il nous arrive toujours quelques chargements de vivres, tandis que nos petites barques côtières maintiennent nos communications avec Ravenne à moins d'un vent par trop violent.

Venise continue à rester dans le calme. Le papier-monnaie qui représente presque toute cette partie du dernier emprunt de trois millions qui a été versée en traites, circule avec la plus grande facilité comme de l'argent monnayé; son nom de papier *patriotique* le fait même rechercher.

Ce n'est point sans surprise et sans attendrissement que nous avons vu ce peuple, qui jamais n'a voulu admettre un pareil moyen d'échange, l'accepter sans hésitation, et lui donner cours sans la moindre préférence pour l'argent monnayé [1] !

MANIN.

---

[1] Le peuple baisait avec une sorte de religion le papier patriotique ; toutes les fois que Manin parlait de ce fait, ses yeux devenaient humides ; il s'en enorgueillissait justement ; car le même peuple avait toujours repoussé énergiquement le papier-monnaie de l'Autriche. Il en fut de même après la réoccupation. Depuis 1859 seulement, les Vénitiens ont été forcés de par la loi de recevoir toute espèce de paiement en papier-monnaie, et de payer les impôts dont ils sont écrasés en argent *monnayé*. Une seule année de ce régime a suffi pour faire disparaître tout le numéraire de cette malheureuse province.

LE CONSUL VASSEUR A M. BASTIDE.

VENISE, 3 et 5 octobre 1848.

L'*Océan*, bâtiment à vapeur du commerce, est entré dans le port de Venise apportant de Gênes 6,000 fusils. Il y a quinze jours que l'amiral Albini a fait remettre au gouvernement provisoire 540,000 fr. On respire un peu. Le froid est vif, et les militaires reçoivent des vêtements de toutes les couleurs. Jusqu'aux tapis des billards sont transformés en vêtements; les palais sont dévalisés pour le même objet.

5 septembre.

M. Astruc, associé de la maison Rothschild pour la saline de Venise, a été chargé par M. Rothschild de dire officieusement au gouvernement provisoire que : s'il voulait entrer directement en pourparlers avec le cabinet autrichien, et lui écrire à Vienne, on serait reconnaissant de cette démarche, et par cela même très-accommodant; une constitution serait donnée, des priviléges accordés, etc., etc.

M. Astruc étant venu chez moi, je l'ai conduit chez M. Manin dont voici la réponse : « Comme nous n'avons aucune espèce de « confiance dans la bonne foi du cabinet autrichien, nous nous « garderons bien d'entrer en pourparlers avec lui. Probablement « ce qu'il voudrait c'est de pouvoir écrire aux puissances média- « trices : Ne vous occupez plus de la Vénétie, car elle demande « à traiter directement avec moi. » Si l'Autriche est devenue si « compatissante pour nous, qu'elle fasse une demande d'ar- « gent après avoir retiré ses troupes, et que notre indépendance « soit garantie par la France et l'Angleterre. »

Presque tous les petits bateaux qui approvisionnaient Venise ont été capturés; aussi les denrées sont-elles d'une rareté incroyable. Même les personnes riches ne peuvent avoir de la viande. L'Autriche sait toute cette misère et compte là-dessus; il faut donc absolument qu'une prompte mesure soit prise, etc.

VASSEUR.

MANIN A V. PASINI, A PARIS.

VENISE, 5 octobre 1848.

Nous sommes toujours attristés par l'incertitude ou plutôt par la plus complète ignorance au sujet des négociations diplomatiques. En même temps l'apparition fréquente dans nos eaux de bâtiments autrichiens dans le but d'y maintenir le blocus (que nous tâchons pourtant d'éluder de notre mieux) et l'inaction persistante des navires de guerre français, tout cela affecte très-douloureusement le gouvernement, et jette en même temps des ferments d'irritation et de méfiance dans le peuple, bien qu'il conserve une attitude parfaitement calme.

L'état de défense de nos forts nous donne une suffisante sécurité; les ressources financières que nous avons créées, nous permettent de faire face aux besoins du mois courant et d'une partie du mois prochain; la ville est bien approvisionnée en vivres de première nécessité, quoique la viande, dont l'arrivage est devenu difficile, ait subi un grand enchérissement. Nous espérons toutefois que notre excellente commission annonaire saura trouver quelque nouvelle mesure pour retarder au moins la pénurie complète.

Tout ce qu'il a été possible de faire, nous l'avons fait; tout ce qu'il sera possible de faire encore, nous le ferons; mais nous ne voudrions pas que les ambages de la diplomatie rendissent inutiles tant de nobles sacrifices; et que, renvoyant artificieusement à long terme les conférences, on nous réduisît à succomber faute d'argent et faute de vivres!

Pénétrez-vous bien de l'extrême gravité de notre position, et ne cessez d'élever la voix, si ce n'est au nom de la politique, du moins au nom de l'honneur des puissances médiatrices, et plus encore au nom de l'humanité.

MANIN.

M. PASINI A LORD PALMERSTON.

Paris, 6 octobre 1848.

Milord,

Le Gouvernement provisoire, nommé à Venise par l'Assemblée des députés, le 13 août, a cru avoir le droit, et en même temps le devoir, de faire représenter les droits et les intérêts de la Vénétie, dans les conférences diplomatiques qui vont avoir lieu pour la pacification et la réorganisation politique de l'Italie; et cela par un envoyé qui interviendrait auprès des délégués des hautes puissances médiatrices, muni de pleins pouvoirs au nom dudit Gouvernement.

Le Gouvernement vénitien a cru avoir ce droit, parce qu'il est dans la pleine possession de son autonomie, dans le plein exercice de ses pouvoirs souverains; et il a cru en avoir le devoir, parce que son élection par l'Assemblée avait explicitement pour but la défense des intérêts politiques du pays.

Le Gouvernement vénitien est parfaitement convaincu d'ailleurs qu'en agissant de la sorte, il a l'entière approbation et la protection efficace de l'Angleterre. De même que le Cabinet anglais reconnaît une haute importance à ce que Venise conserve sa liberté et ne soit ni attaquée ni bloquée pendant les négociations, de même il trouvera bon et juste que les vœux de Venise soient entendus par conférence. L'Angleterre reconnaît certainement que le gouvernement vénitien est l'organe le plus sincère et le plus légitime des intérêts de son pays.

Votre Excellence voudra donc me pardonner si, nommé par le gouvernement vénitien à cette difficile mission, et entièrement convaincu des sentiments bienveillants de V. E. envers nous, je prends la liberté d'en solliciter l'application. La responsabilité qui pèse sur moi, dans cette solennelle occasion, est trop grave pour que le dévouement de Votre Seigneurie aux vrais

progrès des nations ne me concilie pas son intérêt tout entier.

Ne craignez pas, Milord, que le gouvernement vénitien, en se présentant aux puissances médiatrices, se propose de soutenir des prétentions exagérées. Son attitude, dans cette dernière phase de notre révolution, doit vous assurer du contraire. Aucune forme de gouvernement, aucune agrégation déterminée de territoire n'a été adoptée d'avance. Loin de là, le Gouvernement nouveau ainsi que l'Assemblée qui l'a nommé ont voulu réserver la plus grande liberté, soit aux plus mûres délibérations de la nation, soit aux plus prudents conseils des puissances amies.

La seule chose qui, dans cette dernière phase de notre révolution, ait acquis une confirmation plus grande encore, s'il est possible, c'est la résolution très-arrêtée du pays de vouloir son *indépendance*.

Évidemment ce n'est que pour écarter les dangers d'une occupation, même temporaire de la part des Autrichiens, que Venise, se voyant abandonnée par le Piémont, est revenue avec un élan si vigoureux et si unanime à sa première indépendance. Ce sera donc seulement à l'égard de cette indépendance que je me permettrai, Milord, de vous présenter quelques recommandations préliminaires. Je dois à la loyauté dont notre situation nous fait un devoir strict envers une puissance qui peut et veut nous prêter une assistance efficace, de lui faire connaître nos pensées les plus intimes.

Il paraît que, sans la crainte de la guerre ou l'influence de la médiation, l'Autriche eût voulu que la Lombardie et la Vénétie, tout en formant un royaume séparé, eussent toujours pour souverain l'empereur d'Autriche, et que pour les affaires diplomatiques, militaires et de finances, le centre fût toujours en dernier ressort à Vienne. Mais il est évident que les affaires diplomatiques, militaires et financières dominent toutes les autres branches de l'administration, évident que les maîtres de l'armée et de la finance le sont aussi de toutes les autres opérations gouvernementales, qui réellement dépendent de cet argent qui doit les payer et de cette force qui doit les soutenir, évident enfin que, maîtresse du royaume Lombard-Vénitien dans les affaires diplo-

matiques, militaires et financières, l'Autriche maintiendrait sa fatale influence sur les autres parties de l'Italie.

Nous sommes certains, par conséquent, que la médiation, ayant pour but principal l'affranchissement de l'Italie, écarte par son principe même cette combinaison que l'Autriche, de son propre gré, voudrait accorder au royaume Lombard-Vénitien. En agissant ainsi, la médiation ne fait pas seulement respecter le principe des nationalités, mais elle pourvoit aussi à cette tranquillité qui ne peut s'établir et se maintenir en Italie sans l'indépendance complète de tout son territoire.

Mais il existe une autre combinaison sur laquelle nous devons attirer la bienveillante attention de V. S.; c'est celle d'un royaume Lombard-Vénitien, séparé de l'empire autrichien, mais qui aurait pour roi un prince de la maison de Lorraine. Ce projet présente encore les plus grands dangers pour notre indépendance et pour la tranquillité de l'Italie. Qu'il me soit permis, Milord, de vous exposer avec franchise la pensée de mon gouvernement à cet égard.

Mon Gouvernement est intimement convaincu que, dans l'état actuel des esprits à Vienne, ni ministère, ni diète ne pourraient soutenir un arrangement dans lequel on se proposerait de poursuivre un intérêt purement dynastique au détriment des intérêts plus réels de la nation; or, dans la combinaison dont je viens de parler, l'intérêt dynastique seul serait favorisé, si une véritable indépendance au dehors et une sincère constitution au dedans étaient accordées, tandis que l'intérêt national de l'Autriche y serait au contraire négligé, attendu que nos sacrifices pécuniaires ne pourraient être que beaucoup moins considérables dans l'hypothèse où un prince autrichien nous serait imposé: par conséquent, ni le ministère, ni la diète de Vienne ne donneraient leur consentement à la nomination d'un prince autrichien, si ce n'est en prenant avec lui des arrangements au moins secrets qui léseraient notre indépendance.

Mais, même en admettant que le cabinet autrichien adopterait ce projet de bonne foi sans stipulations secrètes et contraires, il serait *impossible* de persuader cela ni à la Lombardie ni à la Vénétie, ni aux autres parties de l'Italie. D'un côté la défiance

des Lombards et des Vénitiens serait permanente, la tendance des autres parties de l'Italie à se débarrasser de cette dépendance au moins apparente de l'Autriche serait aussi permanente : par conséquent, des mouvements dangereux éclateraient dans le royaume Lombard-Vénitien toutes les fois que Vienne s'agiterait, ou que d'autres parties de l'Italie se croiraient en mesure de recommencer la lutte. D'un autre côté, les arrangements entre ce royaume Lombard-Vénitien et les autres parties de l'Italie en éprouveraient la plus grande difficulté, et il serait impossible pour ce royaume de trouver dans l'assistance directe ou indirecte du reste de l'Italie, le moyen de pouvoir se charger d'une quotité considérable de la dette publique de l'Autriche.

En résumé : sans l'adoption loyale et l'application complète du principe de la *nationalité*, on n'arrivera pas à la pacification entière et durable de l'Italie, tandis qu'en laissant la nation italienne se reconstituer, l'Autriche obtiendra des avantages que toute participation même indirecte à nos affaires lui enlèverait.

Mon gouvernement est vivement préoccupé aussi d'une autre pensée, tout à fait conforme aux vues sages et prévoyantes de l'Angleterre.

Il est très-important pour la pacification entière et durable de l'Italie que le principe libéral modéré, le principe du vrai et raisonnable progrès, soit sans délai affermi dans les éléments qu'il possède actuellement. En Italie, ce principe sera sans avenir si on ne l'aide à faire dès à présent une alliance sincère avec la complète indépendance du pays. Sans engager en ce moment une formelle discussion sur la réorganisation politique la plus convenable à l'Italie septentrionale, j'affirme que si le principe libéral modéré ne saisit pas cette occasion pour faire cause commune avec le principe de l'indépendance, il sera exposé peut-être à périr. L'Italie où jusqu'ici n'ont pas pris racine ces principes exagérés qui se manifestent dans d'autres pays de l'Europe, les verrait sans doute gagner beaucoup de terrain du moment qu'on les croirait nécessaires pour reconquérir cette indépendance que le principe *modéré* aurait été insuffisant à obtenir. Je n'ai pas besoin de signaler à Votre Excellence les symptô-

mes qui révèlent ce danger. Il me suffit d'affirmer à Votre Excellence que quant à nous, dans la modération de nos idées politiques, nous remercierions hautement l'Angleterre comme d'un grand bienfait, si elle nous aidait, dans ses vues favorables au vrai progrès, à réaliser cette alliance immédiate du principe libéral *modéré* avec le principe de l'*indépendance*, laquelle doit avoir lieu immédiatement pour pouvoir épargner à nous et à l'Europe entière, les convulsions politiques les plus affreuses.

Voilà, Excellence, les sentiments avec lesquels nous vous recommandons la cause italienne.

Fermement persuadés que les puissances qui veulent soutenir par leur médiation le principe des *nationalités* (seul fondement réel de la paix européenne dans l'avenir), voudront écouter ceux en faveur desquels s'opère cette médiation,

Intimement convaincus qu'à moins d'exclure de l'Italie l'élément autrichien direct ou indirect, on ne *peut* y établir ni vraie indépendance, ni pacification pleine et durable,

Loyalement disposés d'autre part à tous les sacrifices compatibles avec les ressources du pays, et qui sans nul doute pourront être beaucoup plus considérables si une complète indépendance et une pacification durable nous mettent à même d'obtenir le concours direct ou indirect des autres États italiens,

Profondément convaincus aussi que, sans l'immédiate alliance du principe *libéral modéré* avec le *principe de l'indépendance*, l'occasion de nous reconstituer d'une manière favorable à la paix de l'Italie et à celle de l'Europe, serait perdue,

Nous avons pleine confiance que V. S. voudra nous aider à faire cesser les maux qui affligent notre chère patrie. Je serais heureux si V. S., cédant à sa sympathie pour l'Italie, voulait avoir la bonté de me donner quelques conseils pour mieux atteindre notre but. Et si je pouvais me flatter que ce ne serait pas trop abuser de sa bonté, je m'empresserais d'aller moi-même lui porter mes hommages.

Je mets sous vos yeux, Milord, le contenu de la lettre qui m'accrédite auprès des puissances médiatrices.

Agréez, Excellence, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. [1]. PASINI.

[1] Le 29 septembre, lord Palmerston, pressé par les instances réunies de la France et de l'Autriche (que cette dernière puissance accompagnait des promesses les plus libérales), avait consenti à se joindre de nouveau à la France dans une médiation pour la *pacification de l'Italie*, bien que cette médiation fût désormais sans base; mais en même temps le ministre anglais exprimait chaque jour son intention de ne pas se départir tout au moins des conditions présentées en commun, que déjà il considérait comme peu satisfaisantes pour la *nationalité italienne* et, partant, pour la paix de l'Europe, puisque même ces conditions admettaient le sacrifice de l'indépendance de la Vénétie.

La lettre de l'envoyé vénitien parvint à lord Palmerston le 8 octobre, nous reproduisons plus loin ses réponses ostensibles à Manin et à Pasini; mais la pensée réelle de l'homme d'État anglais se trouve dans la dépêche suivante qu'il adressa le lendemain 9, à lord Ponsonby à Vienne.

Foreign-Office, 9 octobre.

« MILORD,

« J'envoie ci-joint à V. E. copie d'une dépêche que je viens de recevoir du vice-consul de S. M. Britannique à Milan, relatant l'état des choses en Lombardie. Je charge V. E. de donner lecture de cette dépêche à M. le baron de Wessenberg en lui disant : que le gouvernement de S. M. la reine le prie de considérer sérieusement et sans passion, si l'existence d'un pareil état de choses, lorsque la haute Italie est occupée par 120,000 hommes de troupe, et que toute résistance matérielle contre la domination autrichienne est impossible, si, dis-je un pareil état de choses peut être considéré comme donnant lieu de croire qu'il y ait aucune chance pour l'Autriche, alors que l'armée sera réduite au pied de paix (ainsi qu'elle doit l'être nécessairement dans un temps donné), de pouvoir conserver d'une manière utile et permanente ce pays dont les habitants sont universellement et profondément imbus d'une haine invincible contre la domination autrichienne?

« Il serait certainement plus sage de la part du gouvernement autrichien, et plus utile à la force réelle et propre de cet Empire, d'affranchir ces populations d'une domination qu'elles considéreront éternellement comme un joug; et de saisir l'occasion favorable qui se présente pour leur faire payer la séparation d'avec la couronne impériale par un juste et équitable arrangement pécuniaire.

« Il n'y a aucun motif raisonnable de supposer que, si la domination autrichienne est aujourd'hui rétablie dans ce pays, le mécontentement ne saisira pas la première occasion pour éclater de nouveau en insurrections. Un grand déploiement de forces au prix d'une grande dépense d'argent deviendra de nouveau nécessaire pour dompter ces révoltes; le secours étranger sera de nouveau implore pour empêcher ces provinces de retomber sous le joug, et, après cette nouvelle expérience de l'impossibilité de réconcilier cette nation avec la domination autrichienne, on ne peut guère douter que ce secours lui soit accordé.

« Le résultat serait une guerre entre l'Autriche et un adversaire plus redoutable que les provinces lombardes, et lors même que cette guerre deviendrait européenne par la participation d'autres puissances qui s'y trouveraient entraînées, encore n'y a-t-il guère motif de croire que le résultat final laissât l'Autriche en possession d'aucun territoire au delà des Alpes. Mais il y a plus, et l'Autriche devrait y réfléchir mûrement; c'est que : toutes disposées que pourraient être les puissances alliées et amies de l'Autriche à lui porter secours, si elle était menacée *dans son existence propre et légitime en Allemagne, il existe au sujet de ses prétentions à imposer son joug aux Italiens un sentiment si général de leur injustice*, que ce sentiment pourrait avoir pour effet de laisser l'Autriche avec bien peu d'aide dans le cas d'une semblable guerre. » — PALMERSTON. (*Corresp.*, t. III, p. 472.)

ADRESSE

DE PLUSIEURS DÉPUTÉS SARDES AUX TRIUMVIRS MANIN, GRAZIANI, CAVEDALIS, *chefs du gouvernement provisoire de Venise.*

TURIN, 10 octobre 1848.

Les séances du parlement sarde, suspendues vers la fin de juillet, vont reprendre le 16 de ce mois. Nous ne pensons pas qu'on puisse méconnaître la grande importance qu'auront sur les destinées de l'Italie les votes de cette nouvelle assemblée.

Aucune paix ne saurait être acceptée, si elle n'est digne et durable; et on ne peut la considérer comme digne et durable, si elle ne maintient le royaume de la haute Italie selon la volonté librement exprimée des populations. Aussi les idées et les discussions des députés et des sénateurs pousseront-elles à la guerre et à tous les moyens d'en assurer le succès et particulièrement aux secours qui doivent sauvegarder votre glorieuse Venise.

Certes, l'Angleterre et la France, si intéressées à ce que la question italienne soit résolue avant que l'Europe n'en vienne aux armes, donneront une attention sérieuse aux délibérations du parlement sarde. Et si nous nous montrons inébranlables dans notre volonté et décidés à ne nous point arrêter tant que le *fait* de notre union n'aura pas répondu à notre *droit*, les Français alors, sans que les Anglais s'y opposent, nous prêteront l'appui qu'ils nous ont déjà promis, afin d'abréger la lutte et d'assurer le triomphe de nos principes nationaux.

Mais, malheur à nous si nous manquions de concorde; malheur à nous si on pouvait répondre dans le parlement aux partisans de la guerre, à ceux qui veulent sauvegarder Venise, comme étant le symbole de l'indépendance italienne et le plus précieux joyau du nouveau royaume : « Les Vénitiens ne sont pas avec nous; ils « renient l'union et la repoussent; et comme ils attribuent les « revers et les erreurs qui ont produit la honte et les dangers de « la trêve à la déloyauté du prince, ils se croient autorisés à « rompre le pacte de juillet et veulent se gouverner en républi- « que. » Alors, il serait à craindre que la majorité des Chambres ne voulût pas seconder nos vues; les bons se décourageraient,

les rétrogrades et les tièdes s'en feraient une arme et en tireraient un argument pour dire : que l'union est une chimère; que le royaume de la haute Italie est impossible; qu'il serait inutile de faire de nouvelles dépenses et de nouveaux efforts; que la paix est une nécessité; en un mot qu'il faut ramener les idées, les aspirations et les droits dans les limites du municipe. Nous verrions ainsi s'anéantir les votes des mois de mai et de juillet qui ont élevé si haut notre voix en face de la diplomatie! l'Angleterre et la France finiraient par dire que les Italiens ne savent ni faire ni vouloir, et se chargeraient d'arranger nos affaires comme si nous-mêmes n'étions que des mineurs et des pupilles; on nous imposerait sans appel des conditions qu'aujourd'hui on n'ose pas même avouer.

Nous connaissons la prudente réserve de l'Assemblée vénète qui, le 13 août, afin de pourvoir à sa défense, que les commissaires royaux ne pouvaient plus soutenir pendant l'armistice, a choisi des Triumvirs sans donner ni nom ni forme déterminée à leur gouvernement. Nous savons que les Triumvirs, fidèles aux intentions et aux délibérations de l'Assemblée, ont déclaré, dans leur dépêche du 20 août au ministère sarde :

« Que le nouveau gouvernement s'était constitué sans aucune « forme politique déterminée ; que c'était un gouvernement pro- « visoire dans la plus large acception du mot, provisoire dans « ses attributions, provisoire dans les personnes, un gouverne- « ment n'ayant reçu son mandat que pour la défense à l'extérieur « et le maintien de l'ordre et de la sûreté à l'intérieur; que toutes « les conditions politiques précédentes et futures restaient les « mêmes, et qu'aucun préjudice n'était porté aux droits et aux « devoirs de la ville et de la province de Venise, quant à son « régime et à son appartenance politique ; qu'enfin le gouver- « nement provisoire, sous tous ces rapports, n'était qu'un simple « gouvernement de conservation. »

Mais si, d'un côté, ni l'Assemblée du 13 août, ni les Triumvirs n'ont révoqué l'union votée le 3 juillet (et ils ne pouvaient à eux seuls la révoquer, puisque le protocole des provinces vénètes de terre ferme du 29 mai, comme les décrets du 5 mai du gouvernement lombard, et ceux du 12 mai du gouvernement

vénète, ont établi *l'indivisibilité quant aux destinées politiques* de toutes les provinces de la Lombardie et de la Vénétie, si d'un autre côté cette union ne saurait non plus être dissoute sans le concours des pouvoirs législatifs qui, d'après les dispositions du statut subalpin, en ont fait une *loi* du royaume de la haute Italie ; si enfin le gouvernement du roi, tout en tolérant comme un fait militaire l'armistice dont un article exigeait le rappel des troupes et de la flotte sarde à Venise, a néanmoins déclaré et par l'organe des ministres actuels et par celui de leurs prédécesseurs que cet armistice ne pouvait avoir aucun effet politique, ni léser par conséquent le fait accompli de l'union ; il n'y a personne qui ne comprenne que la raison et la sagesse civile s'opposent à toute pensée ou à toute entreprise qui tendrait, au nom de Venise, à détruire ou affaiblir cette union.

Il est fâcheux que vos deux représentants auprès des puissances étrangères n'agissent pas conformément aux principes que vous avez si sagement exposés dans votre susdite dépêche du 20 août ; que le premier laisse entrevoir des velléités républicaines qui, dans l'état actuel d'un pays encore occupé par l'ennemi, seraient inadmissibles ; que le second, par trop limité dans ses espérances, écrive que le gouvernement français n'est pas bien disposé en notre faveur, et qu'il faudra que les provinces Lombardo-Vénitiennes se résignent à accepter un État de façon hongroise sous le régime d'un archiduc d'Autriche ; comme si le gouvernement de la France *pouvait* nous refuser le pauvre secours que nous lui demandons, sans que cette magnanime nation n'en fût révoltée, ou comme si la Hongrie n'était pas une preuve vivante du malheur où tombent ceux qui croiraient à des constitutions octroyées par l'Autriche ! Il est fâcheux surtout, que la consulte vénète ne soit pas encore arrivée à Turin (laquelle, d'après la loi de l'union) devrait être composée de deux membres pour chacun des comités respectifs de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo, et pour Venise des sept membres du gouvernement provisoire élus dans l'assemblée des 3 et 4 juillet.

Nul doute que la présence de cette consulte dans la capitale subalpine serait d'un grand poids. Réunie à la consulte lombarde, elle montrerait à nos amis et à nos ennemis la réalité

de l'union ; elle serait une protestation permanente contre l'invasion et les prétentions du barbare et contre toute pression diplomatique contraire à ce royaume que nous considérons comme le rempart indispensable de l'indépendance, des libres institutions et des confins naturels de l'Italie ; elle ouvrirait aux Vénètes et aux Lombards l'entrée aux conférences ; elle servirait à rappeler à notre gouvernement (si jamais il venait à faiblir), qu'il a contracté le devoir de protéger et de maintenir, non-seulement la Lombardie mais aussi toute la Vénétie, et aux ambassadeurs étrangers, que les destinées des peuples ne peuvent être décidées en dehors de leur volonté ; ce serait déclarer que la reine de l'Adriatique n'entend point se voir réduite au faible rôle d'une ville anséatique qui finirait bientôt par périr de misère et d'épuisement : ce serait déclarer que les Vénitiens, de même que tout bon et loyal Italien, placent dans l'union le salut, la gloire, la vraie et durable sauvegarde de la patrie : ce serait enfin déclarer aux adversaires de notre autonomie et de notre union que tous d'un commun accord nous sommes prêts à leur faire une longue et incessante guerre, à quelque prix que ce soit, et à verser jusqu'à notre dernière goutte de sang.

Déjà deux des sept membres de la consulte de Venise, MM. Castelli et Paleocapa se trouvent à Turin : les délégués du comité de Vicence y sont également ; mais malheureusement il est certain qu'ils ne voudront pas entrer en fonctions avant de connaître les intentions des triumvirs, et celles des délégués des comités de Padoue, Trévise et Rovigo.

C'est pourquoi les signataires, députés au parlement sarde s'adressent à vous et vous prient :

Qu'il vous plaise mander à vos envoyés auprès des puissances étrangères d'écarter toute autre combinaison politique et de provoquer la protection diplomatique et au besoin l'appui de la France en vue de maintenir le *royaume de la haute Italie.*

Qu'il vous plaise mander aux membres de la consulte vénète actuellement à Turin, d'entrer en fonction et d'insister sur le maintien dudit royaume en leur propre nom, ou, mieux encore, de concert avec les comités des autres provinces vénètes fusionnées.

Qu'il vous plaise adresser au plus tôt au président de notre chambre des députés une pétition qui confirme les termes de votre dépêche du 20 août et demande chaleureusement les secours d'hommes et d'argent dont vous pourriez avoir besoin.

Le parlement, pénétré de votre constance, ne refusera pas d'accéder aux instances que nous renouvellerons en faveur de la magnanime Venise.

Ne vous arrêtez point au petit nombre des signataires de cette adresse; nos autres collègues sont encore absents. Nous, interprètes du vœu de la grande majorité du parlement piémontais, n'avons point voulu tarder plus longtemps à vous manifester nos sentiments, notre sollicitude, notre attachement et notre respect.

BIANCHI. — CADORNA. — CAMBIERI. — CAVALLINI. — DE PRETIS. — FARINA. — GIOBERTI. — TOSTI. — MELLANA. — MONTAZEMOLO. — RATAZZI. — SINEO. — CORNERO. — VALERIO. — VALVASSOR.

Députés du parlement piémontais.

M. DE PERONNE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE S. M. LE ROI DE SARDAIGNE AUX PUISSANCES MÉDIATRICES.

TURIN, 9 octobre 1848.

Le gouvernement du Roi, après avoir épuisé tous les moyens de réconciliation pour obtenir de l'Autriche l'exécution de ses engagements, était sur le point de s'adresser de nouveau au bienveillant intérêt des puissances médiatrices pour atteindre le but légitime qu'il se propose [1] lorsque sur ces entrefaites une nouvelle et grave complication est survenue [2].

[1] La remise du parc d'artillerie de Peschiera, indûment retenu par l'Autriche.

[2] Cette dépêche est tirée de la *Correspond. officielle* soumise au Parlement anglais, t. III, p. 491. Nous la plaçons exceptionnellement dans le corps de cet ouvrage, parce qu'elle explique la position du Piémont vis-à-vis de Venise, et certains faits qui suivent; et aussi parce qu'elle fait honneur à un ministre alors violemment et injustement attaqué, qui périt six mois plus tard en combattant pour l'indépendance italienne.

On annonce que l'Autriche, contrairement à l'article IV de l'armistice, va *bloquer Venise* et se prépare à attaquer cette ville pour la soumettre de vive force. Une telle violation de la convention ne peut être tolérée et le gouvernement du roi ne saurait, sans manquer à ses devoirs et sans se déconsidérer à la face de toute l'Italie et de l'Europe, souffrir que l'Autriche, enorgueillie par un succès momentané, viole ainsi la foi des traités. Il se doit donc à lui-même d'agir d'une manière énergique, propre à lui assurer l'estime des nations, comme le maintien de ses droits.

En conséquence il s'est non-seulement décidé à renouveler l'ordre à la flotte sarde de ne pas quitter l'Adriatique, mais il a encore décidé qu'elle retournerait d'Ancône à Venise, pour la *débloquer*, si nous ne recevons pas le plus tôt possible l'assurance positive que l'Autriche s'abstiendrait de toute hostilité contre cette ville et aussi que le reste de notre parc nous serait enfin rendu sans aucun délai.

Avant de mettre à exécution une détermination *irrévocable*, que le soin de sa dignité et même de sa propre conservation lui fait un devoir de ne pas différer davantage, le gouvernement du roi aurait cru manquer aux sentiments de reconnaissance qui l'animent envers les puissances médiatrices, s'il ne les mettait pas avant tout au courant de la position grave où il se trouve et des résolutions qu'il est forcé de prendre.

Il n'entend point par là reprendre les hostilités, ni rompre l'armistice tant que l'Autriche ne le dénoncera pas elle-même; il ne se méprend aucunement sur les conséquences qu'une telle détermination peut avoir pour le maintien de la paix ou du *statu quo;* mais il s'y est décidé, parce qu'il a la conviction profonde, qu'aucun gouvernement ne peut avoir l'assentiment de la nation dont les intérêts lui sont confiés, *s'il ne défend pas son honneur autant que ses intérêts matériels.*

Le soussigné prie, etc.

Baron de Peronne.

MANIN A TOMMASEO, A PARIS.

VENISE, 10 octobre 1848.

Nos doutes sur la levée réelle du blocus maritime se sont confirmés. Le gouvernement autrichien a déclaré de bonne prise tout bâtiment qui se dirigerait sur Venise chargé de munitions de guerre, de drap, de cuir, ou *de vivres !*

Cette déclaration produit déjà son effet par la pénurie de viande fraîche, dont il est impossible de s'approvisionner à Venise où il n'y a ni prés, ni fourrages.

La France n'ayant pu nous venir en aide par une intervention armée, mais seulement par une médiation qui, devant aboutir à des traités, exigera nécessairement beaucoup de temps, sa médiation nous deviendrait absolument inutile, si pendant toute sa durée nous devions être abandonnés à nos seules ressources.

Nous avions espéré que les puissances médiatrices stipuleraient du moins la cessation des hostilités pendant la négociation ; mais les violences auxquelles nous sommes en butte, après les démarches diplomatiques déjà intervenues, prouvent que nous nous sommes trompés en espérant une assistance *quelconque*. L'inaction complète des bâtiments français, ou plutôt leur *abandon* a achevé de nous enlever toute confiance ; car depuis plusieurs jours déjà les deux vaisseaux sont à Parenza, et ce matin la frégate, après avoir renvoyé notre pilote, est également partie pour Trieste !

Notre position devient insoutenable, et nous nous croyons en droit d'exiger une explication. Nous vous prions donc d'interpeller nettement le ministère français, afin de savoir si Venise doit compter sur une assistance réelle, ou bien se considérer comme abandonnée par tous, et livrée à la formidable puissance de l'Autriche.

Dans le cas où l'honneur national, le respect de sa propre dignité induiraient la France à nous assurer de nouveau de son assistance, il faudrait que cette assistance se manifestât par des *actes*, que ces actes fussent de nature à assurer à Venise, pen-

dant les négociations, des vivres et des moyens de défense, c'est-à-dire que la France empêchât le blocus maritime, et qu'elle nous procurât la possibilité de solder nos troupes, soit par un prêt, soit en nous donnant sa garantie pour un emprunt direct.

Au fait, ou les puissances désirent la paix, et la non-occupation de Venise facilitera toute négociation en enlevant de la force aux prétentions de l'Autriche, ou bien elles se trouveront poussées à la guerre, et dans ce cas la possession de la forteresse de Venise sera d'une importance majeure pour assurer le succès.

De toute manière, une explication est devenue pour nous indispensable; le temps seul suffirait autrement pour nous faire succomber sans remède; nous insistons pour avoir une réponse positive et prompte; car, si d'autres veulent nous *tromper*, nous, du moins, ne voulons pas *tromper* notre pays.

Toutes les fois que, sans accroître par là les difficultés de la cause commune, il vous sera possible de combiner nos intérêts avec ceux de la Sicile, nous serons heureux de vous voir agir d'accord avec les représentants de cette île également malheureuse.

MANIN.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE VÉNÈTE

(*Du* 11 *octobre* 1848.)

L'ordre du jour appelle : 1° la nomination d'un comité pour examiner la situation politique; 2° la nomination d'un nouveau gouvernement, dans le cas où l'Assemblée jugerait que le péril qui a fait établir la dictature n'existe plus.

Une lettre du comité du *Circolo italiano*, adressée au président de l'Assemblée, demande en outre que, aucune allocation n'ayant été fixée pour les membres du gouvernement, l'Assemblée s'occupe de réparer cet oubli.

Le député Manin monte à la tribune au milieu de longs applaudissements. Il demande à traiter immédiatement ce dernier point; il remercie le Cercle, mais déclare, qu'il ne peut accepter pour sa part des appointements, tant que le pays sera dans sa gêne actuelle; il vivra de ses propres ressources, tant qu'il le

pourra; quand il ne le pourra plus, il recourra à ses amis, mais non à sa patrie mendiante (*una patria mendica*); ce qu'il fait pour son pays, il entend le donner, non le vendre.

Passant aux motifs de la convocation, il rappelle que la dictature établie le 13 août avait pour seule mission le maintien de la paix au dedans, de la sécurité au dehors; puis il ajoute :

« Le vœu hautement manifesté du pays était d'obtenir l'intervention armée de la France, et une paix honorable après la victoire. L'Assemblée approuva l'envoi à Paris d'un de ses membres, avec mission spéciale d'invoquer formellement cette intervention.

« Mais les conditions militaires de la France, la crainte d'une guerre européenne, induisirent cette puissance à ne pas vouloir nous accorder son intervention armée avant d'avoir essayé d'une médiation pacifique.

« La question devant par conséquent passer du champ de bataille dans celui de la diplomatie, il devint dès lors nécessaire pour Venise d'y être représentée par un agent spécial; mais le gouvernement ne crut pas avoir mandat pour agir dans cette occasion. Il ne lui reste donc qu'à choisir entre trois moyens:

« Ou il faut exposer à l'Assemblée entière, en séance publique, les négociations diplomatiques; ou lui demander de nommer un comité secret; ou bien encore demander que l'Assemblée investisse le gouvernement lui-même du pouvoir de traiter.

« Voilà le premier point à l'ordre du jour de l'Assemblée.

« Le second point concerne la forme du gouvernement.

« La dictature n'a été établie, le 13 août, qu'en vue d'un péril *imminent;* les circonstances ont changé, et le gouvernement croit le péril diminué. Il vient donc se présenter devant l'Assemblée, afin qu'elle examine si la dictature lui semble encore nécessaire. Le gouvernement avait d'ailleurs déclaré qu'au premier indice de défiance, il consulterait l'Assemblée. Or il lui semble que, le jour même de la convocation de cette assemblée, un indice de cette nature s'est produit[1]. Le gouvernement a besoin

[1] C'était un article dirigé contre le ministre de la marine Graziani accusé d'apathie, presque de connivence avec l'ennemi à cause du rappel des vaisseaux dans le port, etc. (Voir à ce sujet *Lettre de Manin à Tommaseo*, p. 433.)

de savoir s'il possède l'entière confiance du pays; car autrement il ne pourrait pas agir. » (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée décide d'intervertir l'ordre du jour et de discuter d'abord le maintien de la dictature.)

Le député Malfatti : « Le pouvoir dictatorial a été confié par nous à des hommes dont le passé tout entier était une garantie que les libertés publiques ne seraient touchées que dans ces cas extrêmes où les gouvernements les plus libres se trouvent forcés à remplir un devoir douloureux. Jamais, depuis ce jour, le pays ne s'est aperçu de cette dictature; l'ordre public n'a jamais été troublé; la confiance mutuelle entre les citoyens, sans distinction d'opinions, s'est de plus en plus affermie. Un acte généreux et patriotique de la part des plus riches [1], a achevé de renverser l'ombre même d'une barrière qui aurait pu subsister encore entre les différentes classes de la société. En somme, chaque jour a fortifié ces liens de sympathie et de concorde qui constituent la véritable fraternité parmi des concitoyens, qui leur rend facile toute privation, tout sacrifice quelconque fait pour la cause commune. Tout cela en face d'un ennemi puissant, de difficultés économiques presque insurmontables, d'une presse qui, convenons-en franchement, n'est pas toujours à la hauteur de sa mission.

« Un gouvernement qui, au milieu de pareilles difficultés, ne s'est servi de son pouvoir dictatorial que dans un seul cas, justement apprécié par la population entière [2], un tel gouvernement, dis-je, a bien mérité de la patrie; on ne le pourrait changer sans dommage. »

Le député Bellinato dit que le danger, loin d'avoir diminué, lui semble augmenté; la flotte sarde est partie, les vivres peuvent venir à manquer; des attaques sérieuses peuvent avoir lieu, et susciter des troubles graves à l'intérieur. Il conclut à la confirmation de la dictature.

Le député Manin : « Je crois qu'alarmer le pays, c'est faire naître le péril. Le tableau tracé par Bellinato est trop sombre.

[1] La garantie de l'emprunt de 5 millions. (Voir p. 429.)

[2] Le renvoi de Venise de l'auteur de l'article dirigé contre l'amiral Graziani, et de deux autres membres du *Circolo Italiano* non natifs de Venise.

Les choses ne sont pas aussi graves, et je dois rassurer le pays. Notre condition actuelle est incontestablement meilleure qu'elle n'était le 13 août; autrement nous ne serions pas dignes de gouverner. Il y avait alors une escadre, cela est vrai, mais nous savions qu'elle devait partir; il pouvait arriver que ce fût le jour même, et qu'elle nous laissât sans défense du côté de la mer. Notre attitude vis-à-vis du Piémont, et nos représentations, ont persuadé le digne amiral sarde de retarder son départ de quelques jours. Ce délai a suffi pour nous mettre en état de défense, de manière à n'avoir plus à craindre les insultes de l'ennemi.

« Les troupes de terre devaient partir avec la flotte; le même délai nous a permis d'augmenter les nôtres, soit par recrutement à l'intérieur, soit en en faisant venir du dehors, de manière que nous en possédons aujourd'hui plus que nous n'en avions le 13 août, en y comprenant la troupe piémontaise. Nous avons de plus l'avantage de la saison et des pluies, qui rendent les attaques moins faciles; il y a encore la médiation des puissances, qui ont déclaré toute attaque ouverte contre Venise un cas de guerre: c'est du moins ce que disent les journaux, car nous-mêmes n'avons reçu *aucune* communication officielle; toujours est-il que du côté de la mer les Autrichiens ne nous ont pas attaqués jusqu'ici.

« Quant à la tranquillité intérieure, des éléments de désordres bien plus graves existaient le 13 août; les partis étaient bien plus animés, parce que celui qui avait triomphé un mois auparavant venait de succomber; mais le sentiment de la fraternité et de la concorde a continuellement grandi depuis ce jour.

« Quant aux subsistances, quiconque répandrait le bruit que nous en manquons, dirait une fausseté; car nous avons des vivres pour bien des mois, sans compter ce qui en arrive chaque jour; d'ailleurs le blocus ne sera jamais assez strict pour empêcher tout arrivage. Quant à des mouvements factieux, pour qui connaît cet excellent peuple, ils ne sont pas à craindre!

« Notre condition s'est donc améliorée, comparée à ce qu'elle était le 13 août, bien qu'on ne puisse pas la dire bonne, puisque le péril extérieur subsiste toujours, et qu'à l'intérieur, des personnes animées de bonnes intentions, mais égarées par l'ignorance des faits ou par leur impatience, pourraient vouloir nous

faire sortir de la politique expectante, la seule qui *en ce moment* puisse sauver Venise, et avec Venise l'Italie. »

Le député Benvenuti a pleine confiance dans les dictateurs, mais la raison véritable de continuer la dictature, est la continuation du danger ; Venise est toujours à peu près dans la même situation; les vivres pourraient venir à manquer ; quant à la médiation, personne n'en a de nouvelles ! au bout de deux mois, elle n'a pas même obtenu pour Venise que le blocus se réduise à un simple blocus militaire; les hostilités continuent toujours; d'un jour à l'autre il pourrait y avoir péril imminent; mieux vaut donc prolonger la dictature. Tout le monde ici veut avant tout l'indépendance; tout le monde fera volontiers le sacrifice momentané de sa liberté.

Le député Cavedalis, ministre de la guerre, lit un rapport circonstancié sur la formation et l'organisation de la force armée à Venise, et même dans les soixante-dix forts qui l'entourent. Cette force est à peu près de 20,000 hommes, dont près de 14,000 Vénètes, 6,122 Lombards, Romains, etc. Le commandement de la ville et des forts a été concentré dans les mains du général Pepe ; tous les services ont été simplifiés; un conseil de défense, présidé par le général Pepe lui-même, a été institué ; de nouvelles batteries et des parapets nouveaux ont été construits partout, etc., etc.

La partie administrative a été conduite aussi régulièrement que le changement rapide des choses, des hommes, des événements, du système à suivre le permettent. Grâce au concours gratuit, empressé de citoyens et de citoyennes dévoués, il a été fourni des logements pour 16,000 hommes ; des habillements pour 12,000 ; des lits aux hôpitaux 4,000 ; malgré cela, une économie de plus de 120,000 livres a été réalisée, principalement par voie de réduction et de retenue sur tous les appointements; la garde nationale a été entièrement réorganisée ; elle a des tirailleurs et des canonniers très-instruits, parfaitement familiarisés avec le maniement des armes ; elle est accourue spontanément aux forts de Malghera et de Saint-Georges, afin de fournir des renforts à la garnison ; à l'intérieur elle garantit la sécurité publique et privée.

« Tout cela a été fait pendant que nous avions des attaques continuelles à repousser, et les piéges de l'ennemi à déjouer à Mal-

ghera, Brondolo et Treporti, etc. Que la concorde continue à régner parmi nous, et en sauvant Venise, nous sauverons la cause de l'Italie. Nous y accueillerons avec joie tous ceux de nos frères Italiens qui voudront s'y réfugier; mais quiconque voudrait y apporter la discorde, ce fléau de l'Italie, sera éloigné. Union dans la population, discipline dans l'armée, fermeté dans le gouvernement, et nous défierons le sort ! »

Ce rapport est suivi par celui de l'amiral Graziani, pour la marine, après quoi l'Assemblée vote la continuation de la dictature confiée aux mêmes personnes; puis on passe au second point, à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'examen de la question politique.

Le député Malfatti : « Il pourrait sembler qu'il y ait quelque chose de contraire au principe de l'*Unité* italienne à rappeler le droit particulier de Venise. Aussi la crainte d'être accusés de municipalisme (*municipalismo*) nous en a-t-elle toujours empêchés ; mais je crois que cette crainte a été nuisible à notre propre cause et à la cause générale.

« Deux sortes de droit public se trouvent aujourd'hui en présence : l'un basé sur le droit naturel des peuples et des nationalités ; l'autre sur le droit dynastique et de conquête, ce droit qui malheureusement n'a que trop longtemps prévalu ! Certainement aujourd'hui, c'est le premier qui devrait l'emporter, et dans ce cas, le sort de l'Italie, et avec elle de Venise, serait assuré. Mais si pourtant la réaction devait nous valoir de nouvelles déceptions, faudrait-il que Venise, qui a pour elle l'ancien droit public aussi bien que le nouveau, renonçât à faire valoir l'ancien ?

« Le traité de Campo-Formio n'est qu'un fait impie, une iniquité sans portée légale; puisque aucune des parties contractantes n'avait le droit de disposer d'un territoire indépendant, en état de neutralité désarmée ; dès lors la même nullité frappe tous les traités subséquents.

« Les Vénitiens n'ont jamais été dans la possibilité, depuis cette époque, de revendiquer régulièrement leurs droits, ayant toujours gémi sous la domination étrangère. Mais aujourd'hui ils le *peuvent* et ils le *doivent*, non-seulement dans leur propre intérêt, mais dans celui de tous. Le silence de la presse sur l'origine

de cette domination, a fait qu'on parle toujours de la seule *Lombardie*, sans jamais nommer la *Vénétie*, bien que celle-ci ait eu un territoire et une population bien plus considérables que la Lombardie. Le rusé maréchal Radetzky a même profité de ce silence pour mieux exciter contre nous les députés du parlement de Francfort. Voici comment il s'est exprimé de Milan, le 27 septembre dernier, en s'adressant à ce parlement : « La domination « de l'Allemagne sur la Lombardie est d'ancienne date ; de tout « temps elle fut un fief de l'Empire germanique ; c'est ainsi « qu'elle a passé à la maison d'Autriche. Abandonner notre do- « mination sur ce pays, serait non-seulement une trahison en- « vers l'Autriche, mais encore envers toute l'Allemagne. » Mais Radetzky s'est bien gardé de parler de la *Vénétie*, qui ne fut jamais un fief de l'Empire germanique ; cette *Vénétie* à laquelle l'Empereur devait demander une permission de passage pour aller visiter son fief de Lombardie !

« Or, il est facile de voir qu'aujourd'hui, la Vénétie une fois libre, il serait *impossible* à l'Autriche de conserver la Lombardie, et qu'elle serait trop heureuse d'accepter une compensation. Sa position serait celle d'un propriétaire dont le morceau de terre se trouverait enclavé dans le champ d'un autre.

« Je n'entends point donner de conseil au gouvernement ; j'explique seulement en quoi la presse n'a pas rempli, à mon avis, toute sa mission. »

Le député Benvenuti ne pense pas qu'il faille se prévaloir de l'ancien droit historique. Le droit à l'indépendance vient de Dieu et de la nature, personne ne peut l'enlever ; l'Italie entière est solidaire, et notre devoir est de défendre le droit de l'Italie entière. D'ailleurs une promesse solennelle, faite en commun à tous les Italiens, a créé un droit commun à tous. La République française (le *peuple* français du moins, si ce n'est son gouvernement actuel) a promis solennellement à l'Italie de la délivrer ; Venise tient aujourd'hui le dépôt de cette promesse ; c'est là la pensée qui y fait affluer les Italiens de toutes les provinces ; notre politique doit donc être *italienne*, non *vénitienne*. Toute la politique de notre gouvernement doit consister à obtenir du peuple français qu'il tienne la *parole sacrée* qu'il a donnée au peuple italien.

Le député Manin : « Le gouvernement est appelé sur un terrain qu'il aurait voulu éviter. Mais les opinions émises exigent une réponse, pour que le gouvernement connaisse bien l'étendue de son mandat : autant que la prudence le permet, il indiquera la voie qu'il a suivie.

« Tant que l'Italie espérait une intervention *armée* et prochaine, le gouvernement s'est tenu à son programme du 13 août, de laisser intactes toutes les questions d'avenir ; mais du moment qu'à l'intervention armée furent substituées des *négociations diplomatiques*, il a dû arborer un drapeau ; car il ne pouvait traiter efficacement, il ne pouvait défendre Venise (et avec Venise toute l'Italie) qu'autant qu'il agissait comme le *gouvernement indépendant d'un peuple souverain.* Il ne pouvait s'en remettre de ce soin à la Sardaigne ; car enfin le fait récent de l'armistice Salasco aurait pu se renouveler sous forme de traité ; d'ailleurs, en approuvant l'envoi d'un agent spécial, l'Assemblée avait dès lors approuvé l'action d'un gouvernement indépendant. La question d'avenir n'est point irrévocablement tranchée pour cela ; car le même peuple souverain est toujours libre de déclarer de nouveau qu'il veut se réunir au Piémont avec la Lombardie ; mais en attendant et dans l'état d'isolement où nous sommes, c'est ainsi que nous avons cru devoir agir.

« Quant aux faits rappelés par le député Malfatti, on peut les faire valoir sans aucun inconvénient, et on l'a fait effectivement [1] ; mais le même langage ne peut être tenu à tous. Vis-à-vis de la France qui reconnaît le droit des nationalités, ces arguments ne sont pas nécessaires ; vis-à-vis d'autres, ils le sont.

« Que Venise ait le devoir de défendre dans les négociations le droit de la nationalité italienne tout entière, cela est indubitable ; mais avoir un droit ne suffit pas ; il faut aussi avoir la force, la possibilité de le faire triompher ; et encore ne faut-il pas nous exposer à tout perdre, si nous ne pouvons tout obtenir immédiatement. Il faut voir jusqu'où nous pourrons arriver aujourd'hui ; tant que Venise est libre, l'Italie aura toujours un espoir prochain ; Venise tombée, la cause italienne est perdue [2] !

[1] Voir *Lettre du 20 août à lord Palmerston.*

[2] Voici ce que disaient à ce sujet, à la même époque, MM. Gioberti, président,

« Nous mettrons toute l'énergie possible, car si Venise a peu de forces matérielles, elle dispose d'autres moyens tout aussi puissants; mais il ne faudrait pas que le droit d'initiative du gouvernement fût par trop restreint. »

Sur la demande de plusieurs membres, la discussion est fermée, et l'Assemblée vote par 98 voix contre 14 la résolution suivante :

« Le Gouvernement est chargé de toutes les négociations politiques, sauf ratification par l'Assemblée du traité définitif. »

(*La séance est levée.*)

LE CONSUL VASSEUR A M. BASTIDE.

12 octobre 1848.

Hier, lors de leur entrée dans la salle de l'Assemblée, MM. Manin, Cavedalis et Graziani ont été accueillis par des applaudissements enthousiastes. 98 voix leur continuent la dictature et le pouvoir de traiter. 14 voix ont été contre. Il y a 24,000 hommes dans les forts ou dans Venise. La garde nationale est animée du meilleur esprit, etc., etc.

M. Manin croit que, malgré les Autrichiens, la position est devenue meilleure. « Nous devons compter sur les puissances médiatrices, a-t-il dit ; continuons à montrer par tous les sacrifices possibles ce que peut faire l'amour de l'indépendance. »

M. Manin a refusé ensuite la rétribution que l'Assemblée proposait de donner au Triumvirat. Pour mon compte, a-t-il dit,

Plezza, Ralazzi, Valerio, etc., membres de la commission de secours pour Venise à Turin, dans un appel adressé au public :

« Si la gloire des braves tombés dans la guerre de l'indépendance vous est « sacrée, si l'honneur des survivants vous est cher, secourez, sauvez *Venise!* « C'est à *Venise* que sont les clefs de la paix ou de la guerre italienne!

« En sauvant *Venise*, vous vous épargnez à vous-mêmes de nouvelles douleurs, « de nouvelles larmes! *Venise* n'est pas comme la Lombardie, qu'une bataille, « qu'une semaine de marche peuvent nous donner ou nous ôter; *Venise* est la « porte même de l'Italie vers l'Orient, sans laquelle la Lombardie ne sera jamais « en sûreté contre les attaques de l'Autriche! Venise perdue, il nous faudra la « reconquérir par des torrents de sang, par de longues années de guerre! »

et dans un cas extrême, je demanderai à mes amis. » (Il est sans fortune.)

Les barques d'approvisionnement sont saisies plus encore que par le passé! En voici la raison : un aide de camp du général Welden est venu à Pirona apporter un ordre à l'amiral autrichien de se relâcher des rigueurs exercées et de moins resserrer le blocus. On a cru à cet ordre; ce n'était qu'une scélératesse pour pouvoir capturer les trop confiants. Ce sont de ces trahisons qui soulèvent le cœur.

L'escadre sarde est toujours à Ancône, etc.

VASSEUR.

INSTRUCTIONS

POUR M. VALENTIN PASINI, REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT DE VENISE AUX CONFÉRENCES.

VENISE, 13 octobre 1848.

L'Assemblée des représentants de la ville et province de Venise ayant confirmé le gouvernement dictatorial, et refusé de nommer un comité secret, etc., etc., nous venons régulariser nos précédentes instructions datées du 8 septembre.

Avant tout, vous connaissez les événements de Vienne des 6 et 7 octobre; nous ne savons quels développements pourra prendre cette nouvelle révolution; mais il est certain que nous devons en profiter [1].

L'Autriche perdant la force morale que lui prêtait contre nous la réaction; ayant ses forces militaires en partie paralysées par la guerre hongroise et croate; voyant sa souveraineté ébranlée jusque dans les parties vitales de l'empire, doit plus facilement consentir à un arrangement avec l'Italie, et doit même

[1] Les troubles de Vienne du 6 octobre, provoqués par le refus d'un régiment allemand de partir pour se battre contre les Hongrois, et à la suite desquels le ministre autrichien Latour fut tué.

désirer de le hâter, puisqu'elle peut se trouver à la veille de se le voir imposer. Nos légitimes exigences doivent par conséquent être soutenues avec plus de fermeté encore, et l'indépendance *complète de toutes les provinces lombardo-vénitiennes* être réclamée avec plus de force.

Déjà une agitation plus grande que celle qui précéda la révolution, se manifeste dans nos provinces; l'occupation militaire y est devenue intolérable ; les événements de Vienne pourraient y susciter un soulèvement général prématuré ; ce soulèvement est du reste inévitable, si les conventions diplomatiques devaient sacrifier de nouveau directement ou indirectement le sentiment de notre nationalité, que rien au monde ne peut plus étouffer.

La création d'un royaume lombardo-vénitien avec un archiduc autrichien et une dépendance quelconque de la couronne impériale, impliquerait la continuation des calamités de l'Italie, et y maintiendrait l'élément révolutionnaire; elle ferait peut-être cesser pour quelque temps la guerre, mais certainement pour la voir renaître au premier jour. Vous repousserez donc cette combinaison dans l'intérêt de notre patrie, et même dans l'intérêt de la paix européenne. Si, en dépit de vos protestations, elle nous était imposée, vous auriez soin de laisser intact le droit qu'a notre pays de la repousser par la force dès qu'il le pourra.

On pourrait compenser l'élimination d'un prince autrichien, en mettant à notre charge une plus grande part de la dette autrichienne, ou bien par des traités de commerce favorables à l'Autriche. Nous ne saurions préciser le chiffre exact de la dette que nous pourrions prendre à notre charge, mais il est certain que la question d'indépendance *l'emportera toujours sur toute question d'argent*. Quant aux traités de commerce, tout en consultant forcément aussi l'intérêt des puissances médiatrices, il faudrait toutefois avoir soin de ne pas compromettre trop gravement l'avenir industriel de notre pays, et de ne pas laisser mettre obstacle à la formation de l'union douanière italienne.

De toutes les combinaisons politiques, celle que nous préférerions serait : un État lombardo-vénitien indépendant avec une forme de gouvernement à déterminer par une assemblée constituante lombardo-vénitienne; nous partageons entièrement votre

opinion sur la presque impossibilité de fonder une fédération italienne, si elle n'est *précédée* de la déclaration d'indépendance *complète* du territoire lombardo-vénitien.

Nous accepterions aussi de faire partie d'une monarchie ainsi constituée, à la seule condition que jamais la couronne ne pût être placée sur la tête d'un descendant de Marie-Thérèse.

On pourrait peut-être donner à la Lombardie la faculté de s'unir soit au Piémont soit à la Vénétie; et si nous considérons certains intérêts particuliers à cette province, il nous paraît probable qu'elle se déciderait pour le Piémont. Dans ce cas il serait nécessaire, dans l'intérêt d'un juste équilibre politique, d'étendre les limites du territoire vénète, et vous feriez votre possible pour obtenir qu'elles fussent portées au delà du Mincio, c'est-à-dire précisément là où elles existaient avant le traité de Campo-Formio.

L'idée d'isoler la ville de Venise et de la transformer en ville anséatique, doit être combattue par vous et repoussée avec la plus grande énergie. Dans l'état actuel de la politique et du commerce, Venise isolée ne pourrait vivre que peu de temps; ses ressources ne pouvant suffire à entretenir une armée ni une flotte, on en ferait une nouvelle *Cracovie*, et son indépendance serait illusoire.

Si pourtant on lui imposait absolument ou de rester isolée, ou de rentrer avec la terre ferme sous la domination directe ou indirecte de l'Autriche, Venise préférera toujours *devenir misérable et espérer*, que de retourner sous un joug désormais intolérable, quelque soin qu'on mît à cacher sous des fleurs ses nouvelles chaînes.

Nous croyons fermement que cette alternative ne nous sera pas posée, surtout après les événements de Vienne. Si toutefois la méditation des grandes puissances ne devait aboutir qu'à ce misérable résultat, contraire à l'honneur et à l'humanité, vous nous en avertiriez à temps, pour que nous pussions vous donner à ce sujet des instructions précises et catégoriques.

Nous approuvons vos efforts pour obtenir dans les négociations voix consultative, sinon délibérative, comme aussi vos démarches pour faire cesser les hostilités contre Venise, surtout le blocus maritime qui est pour nous la plus grave et la plus dou-

mageable des hostilités. Nous souhaitons seulement que vos efforts obtiennent un meilleur succès que jusqu'à présent, car les pyroscaphes autrichiens ne cessent d'entraver notre commerce; ce matin même, et jusqu'en vue de notre port, ils mettent obstacle à l'arrivée des bâtiments chargés de vivres.

Écrivez-nous souvent, car vos lettres nous arrivent toujours à propos, et sont toujours les bienvenues.

MANIN.

TOMMASEO A MANIN.

PARIS, 12 octobre 1848.

J'ai vu Cavaignac. Après le salut, voici ce qu'il m'a dit : « Vous savez les nouvelles de Vienne? — Non. — Le ministre de la guerre a été *pendu !* — Pendu? — Pendu par le cou »

Quant à la conversation qui va suivre, je vous recommande de n'en dire ni publier un seul mot. Je n'en parle moi-même ni à Toffoli ni à Pasini. Je puis dire seulement que j'en ai été *satisfait*, ce qui pour moi est chose rare.

Cavaignac m'a affirmé : « que le commandant français avait *intimé* aux Autrichiens d'avoir à cesser de molester Venise, ou bien qu'il les attaquerait, et qu'ils ne s'imaginent pas pouvoir recommencer Messine. » Il a dit ceci avec beaucoup d'assurance, sans vouloir admettre néanmoins que les actes de violence de l'Autriche fussent qualifiés d'*insulte* aux puissances médiatrices, mais seulement de *manque de respect*, ou quelque autre expression équivalente !

J'ai demandé si nos propres vaisseaux ne pourraient pas tomber sur les Autrichiens, ainsi qu'ils le désirent. Il répondit que non. J'ai dit ensuite : « Mais si un mouvement populaire éclatait en ce moment en Italie, indépendamment des résolutions des princes, que feriez-vous? » Il conseilla de demeurer tranquilles

et de *voir venir*. « Mais, dis-je, Venise n'a pas d'argent, il est impossible d'aller loin ainsi. » A cela, pas de réponse.

Quant aux prouesses de Radetzky, il n'a pas l'air de les redouter beaucoup. En somme, il croit que les négociations n'auront pas lieu, et que cela finira par la guerre.

Je lui racontai ce que Ridolfi m'écrit de Londres, que l'Angleterre se moque d'eux. « L'Angleterre peut se moquer du marquis Ridolfi, dit-il, mais non de moi. Tout le monde sait bien que ce n'est pas l'Angleterre qui fera la guerre à l'Autriche! » Comme qui dirait : « *C'est nous* qui la ferons. »

J'ai fait allusion au bruit répandu dans Paris d'une paix sur l'Adige. Il répondit « que, dans des négociations, il aurait pu en être question; mais ensuite : qu'il ne croyait pas à des négociations, et que la guerre en déciderait. » En résumé, on voit qu'il n'a aucune idée arrêtée sur tout cela.

Je disais que Thiers allait clabaudant partout, comme quoi : « *une occupation temporaire de l'Italie, à l'instar de celle de la France, en* 1815, *était indispensable.* » Thiers l'a dit en effet, et je l'ai répété exprès. Il répondit : « que quant à Thiers, il n'avait pas la moindre autorité, et que je le laisse dire. » Je lui demandai s'il connaissait Martini et je vis [1].....

Je le prévins alors que le même Martini affirmait hautement : « que la proposition de la paix sur l'Adige avait été faite par *la France elle-même.* » A cela, il n'a fait de réponse bien nette, ni cette fois-ci, ni d'autres fois. Il paraît *positif* que ces jours passés, soit par suite de quelque manœuvre piémontaise, soit à cause de l'accroissement des forces de l'Autriche, quelques demi-mots en ce sens auraient été réellement prononcés, et que c'est la pendaison du ministre qui ensuite a fait changer les choses de face.....

15 octobre.

Le comte Thun, depuis l'arrivée des nouvelles de Vienne, fait le malade, parce qu'il ne sait plus quoi proposer, ni au nom de qui il parle, etc.

[1] C'était le même comte Martini, qu'on a vu figurer aux mois de mai et de juin, dans les provinces vénitiennes.

Le ministère français a fait savoir à Vienne et à Turin que si l'un ou l'autre parti avait recours aux armes, il se poserait en *ennemi de l'Autriche*, mais *sans aider le Piémont;* en même temps il fait *sous main* conseiller aux Italiens, de se soulever! Il ne voudrait pas que le Piémont pût s'arroger le mérite et les bénéfices de la guerre, et pourtant lui-même veut conserver ostensiblement son attitude de *médiateur*, et rien de plus.

En tenant un langage en public, un autre en secret, un langage dans ses dépêches, et un autre langage encore dans les journaux qui passent pour être ses organes, ce ministère se ménage habilement pour lui-même une issue facile à tout événement, e pour nous le moyen de nous trouver des torts! Espérons pourtant que Dieu, qui combat visiblement pour nous, nous donnera plus de forces, et à eux plus de loyauté!

J'ai demandé à Teleky si les Hongrois n'attaqueraient pas Jellachich, dans le cas où il viendrait bombarder Vienne avec l'empereur? Il répondit : « Ce serait une bien grande faute de ne pas le faire. » Ce qui veut dire, qu'ils n'en feront rien.

17 octobre.

Ne désespérons pas; abandonnés par les hommes, c'est le moment plus que jamais d'avoir confiance en Dieu!

L'ordre avait été positivement envoyé à l'escadre française de se retirer; aujourd'hui ils disent que c'était *pour faire des vivres;* mais il paraît certain qu'ils avaient consenti à abandonner Venise.

Ce fait du reste m'avait été confirmé tout autant par l'embarras de Cavaignac, lorsque je lui en ai parlé, que par l'assurance avec laquelle Martini avait hautement affirmé : « que la France *adhérait* à la paix sur l'Adige. » Aujourd'hui que les événements de Vienne et le vote de confiance qu'ils ont obtenu à l'Assemblée leur rendent un peu de courage, ils voudraient réparer le mal, et ils vous envoient une dépêche annonçant le départ de Toulon d'autres bâtiments; mais quand ces bâtiments arriveront-ils? J'espère que les Vénitiens pourront résister jusque-là; peut-être aussi la flotte

sarde va-t-elle arriver dans vos eaux; Cavaignac, du moins, le dit [1].

On m'avait soigneusement tout caché par honte; on l'avait caché à tout le monde. Frappoli en avait eu vent, mais n'en avait pas parlé pour ne pas nous ôter tout courage. Pour le moment, je le répète, la consolidation du ministère et la nouvelle révolution de Vienne nous viennent en aide. Mais le moyen de salut le plus sûr sera toujours la persévérance dans nos sacrifices, et la foi en Dieu! Vous pouvez vous figurer l'état où je suis, ne pouvant exhaler comme je les ressens ni mon indignation ni même ma douleur, car mes paroles pourraient facilement devenir nuisibles au lieu d'être utiles.

Adieu de cœur.

TOMMASEO.

M. BASTIDE AU CONSUL VASSEUR.

(*Note envoyée par l'intermédiaire de Tommaseo.*)

PARIS, 17 octobre 1848.

Nous avons pris des mesures pour empêcher soit une attaque de vive force, soit l'établissement d'un blocus rigoureux. Un vaisseau précédé par un bateau à vapeur se rend dans l'Adriatique, afin d'y remplacer les forces qui en sont distraites.

Soyez donc assuré que Venise ne succombera pas du consentement de la République.

BASTIDE.

1 Voir la lettre de M. de Peronne du 9 octobre, p. 460.

LE VICOMTE PALMERSTON A M. MANIN.

FOREIGN-OFFICE, 16 octobre 1848.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 20 août dernier, relative aux rapports de Venise avec l'empire autrichien, et dans laquelle vous priez le gouvernement de Sa Majesté d'employer ses efforts pour empêcher cette ville de retomber sous la domination de l'Autriche.

En réponse je dois vous informer que parmi les propositions faites au gouvernement d'Autriche par le gouvernement britannique pour la pacification de l'Italie, il ne s'en trouve pas qui comprenne la séparation de Venise d'avec la couronne impériale, et qu'il serait sage en conséquence de la part des Vénitiens d'entrer en arrangement avec le gouvernement autrichien [1].

J'ai, etc.

Signé : PALMERSTON.

LE MÊME A M. VALENTIN PASINI.

LONDRES, 18 octobre 1848.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 6 courant, en réponse de laquelle je vous prie d'être bien persuadé que vous et vos compatriotes n'êtes que *justes* envers le gouvernement de Sa Majesté, en pensant qu'il prend un intérêt vif et sincère au sort de la nation italienne, et qu'il serait heureux de contribuer par tous les moyens en son pouvoir au bonheur de l'Italie. Mû par ces sentiments, et en même temps par un vif désir d'épargner à

[1] Il serait sans doute inutile, après tout ce qui précède, d'expliquer la portée réelle de cette lettre si dure en apparence, tant de fois flétrie, et qui néanmoins nous paraît aujourd'hui un acte fort honorable pour lord Palmerston.

l'Europe les calamités d'une guerre, le gouvernement de Sa Majesté, de concert avec celui de la France, offrit sa médiation aux parties belligérantes dans le nord de l'Italie, afin de résoudre par un arrangement amiable les questions qui devaient alors se décider sur le champ de bataille par le sort des armes.

Mais en offrant sa médiation, le gouvernement de Sa Majesté n'a point entendu imposer un arbitrage. Le but qu'il se proposait d'atteindre par son intervention était un arrangement consenti par les parties intéressées, et non une décision imposée par la seule volonté des puissances médiatrices.

Quant à la nature même de l'arrangement à conclure (avec l'assentiment mutuel des parties intéressées), elle doit nécessairement se ressentir du résultat de la dernière campagne.

Si la lutte qui a eu lieu dans le nord de l'Italie s'était terminée d'une manière heureuse pour les armes italiennes, peut-être aurait-on pu amener le gouvernement autrichien à un arrangement conforme au désir qu'exprime votre lettre, et par lequel la ville de Venise ainsi qu'une partie des provinces vénètes auraient cessé d'appartenir à la couronne impériale.

Mais le cours des événements en a décidé autrement; la victoire s'est déclarée pour l'Autriche; ses troupes ont réoccupé toute la Lombardie, ainsi que la Vénétie, moins la ville de Venise. Quant à cette dernière ville, les Autrichiens auraient pu sans doute la réoccuper par la force, s'ils l'avaient voulu[1]. S'ils se sont abstenus jusqu'ici d'employer dans ce but tous les moyens dont ils disposent, ce n'a été que par déférence pour le vœu des puissances médiatrices, qui ont sérieusement demandé au gouvernement autrichien : « de s'abstenir d'une effusion de sang inutile, dans le seul but d'arriver un peu plus tôt à un résultat *qu'il ne pouvait manquer d'atteindre plus tard d'une manière pacifique.* »

L'Autriche ayant repris possession de ses provinces italiennes, les puissances médiatrices n'avaient pu proposer, avec chance de succès, les conditions *qu'elles auraient proposées* si le résultat

[1] L'idée erronée du peu de résistance que pourrait opposer Venise sérieusement attaquée, était puisée dans les dépêches de M. Clinton Dawkins, si bien démenties par les événements.

de la lutte eût été différent ; c'est là le motif pour lequel les propositions faites à l'Autriche ne comprennent pas la séparation de la ville de Venise, ni d'aucune partie du territoire vénète d'avec la couronne impériale, mais tendent au contraire à maintenir la Vénétie sous la domination autrichienne.

Il est évident que l'Autriche une fois libre d'employer toutes ses ressources militaires et navales à rétablir son autorité dans la ville et province de Venise, toute résistance armée de la part des habitants deviendrait vaine, et n'aurait d'autre résultat qu'une effusion de sang inutile, un sacrifice de vies humaines sans aucun but. En conséquence, et puisque vous m'exprimez le désir de connaître les conseils que le gouvernement de Sa Majesté la reine croirait devoir offrir au peuple de Venise *dans les circonstances actuelles*, je vous prierai de lui faire comprendre que le parti le plus sage serait réellement pour les Vénitiens, d'entrer en pourparlers avec le gouvernement autrichien au sujet de la condition future de l'État vénète.

Le gouvernement autrichien a déclaré *formellement* : « Que son intention était d'accorder à ses sujets italiens des institutions libérales, basées sur le principe de la *nationalité*. » Il a déclaré : « Qu'il consultera à ce sujet les vœux et les sentiments de la nation même à laquelle ces institutions doivent être accordées. »

Les Vénitiens agiraient donc sagement en exposant leurs désirs et leurs sentiments à ce sujet au gouvernement autrichien. Il n'y a pas de doute que toute communication de ce genre sera accueillie par le gouvernement autrichien avec une pleine et entière considération. J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PALMERSTON.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE VENISE A TOMMASEO.

VENISE, 21 octobre 1848.

Nous sommes très-impatients d'apprendre la suite des événements de Vienne, dont la première nouvelle nous est parvenue hier, mais seulement jusqu'au 10 octobre. Ces événements auront une grande influence sur nos propres affaires; car très-probablement ils décideront le Piémont à recommencer la guerre; et si l'armée piémontaise repasse le Tessin, une nouvelle insurrection des provinces lombardo-vénètes est indubitable, et bien certainement nous n'en resterons pas simples spectateurs !

Ces jours derniers les Autrichiens ont ajouté à leurs premières pirateries, la prise de neuf pauvres barques de pêcheurs : chose sans précédent dans l'histoire des blocus. Nous nous en sommes vengés en partie en faisant capturer, par notre unique pyroscaphe de guerre, deux barques chargées de sel se dirigeant de Pirano à l'embouchure du Pô.

Tous les secours envoyés d'Italie se bornent jusqu'ici à la misérable somme de 26,000 francs, et nous ne savons ce qui nous reste à espérer; mais la Providence viendra à notre secours. Venise est toujours calme, et attend avec foi la récompense de ses sacrifices.

Depuis plusieurs jours, Manin est alité; nous espérons pourtant qu'il sera bientôt rétabli [1].

Adieu de cœur.

GRAZIANI. — CAVEDALIS.

[1] Nous trouvons à cette date quelques lignes d'un représentant, qui, bien que privées, nous paraissent mériter d'être reproduites.

« Citoyen dictateur, un objet d'intérêt public qui pourrait être d'une grande « importance, m'oblige à vous demander quelques instants d'entretien. Je regrette « de devoir vous importuner malade comme vous l'êtes; mais il s'agit de la cause « publique, et malade ou bien portant vous êtes toujours pour nous *papa Manin.* »

Salut et respect,

Le citoyen, OLPER.

TOMMASEO AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

(EXTRAITS.)

PARIS, 23 octobre 1848.

Ce matin, j'ai réussi à voir Bastide. Je lui ai parlé du départ des vaisseaux « Je le savais, dit-il. — Mais ce pauvre peuple est dans les angoisses! — Moi aussi. — Mais qu'arrivera-t-il de nos forts? — Ayez donc confiance! Si vous n'avez pas confiance, envoyez-nous promener; tout ce que je pourrais vous dire serait inutile, si vous ne me croyez pas. — Je vous crois, j'ai confiance; mais enfin, ce pauvre peuple, qui est dans l'anxiété, rassurez-le par quelques mots! — Je ne peux pas toujours écrivailler; j'ai déjà écrit que d'autres vaisseaux viendront. — Mais quand? — Peut-être y sont-ils déjà. — D'où sont-ils partis? » Il resta un moment en suspens, puis il dit: « Je ne veux pas vous le dire; » ce qui signifie qu'ils y mettront du temps, comme ont fait les premiers. Je désire me tromper!

Je lui rappelai ensuite notre détresse : « Mais vous avez de l'argent jusqu'au 13 novembre! (il en sait plus long que moi.) — Oui, mais après? il n'y a d'autre ressource pour nous qu'un emprunt, et pas de possibilité d'emprunt sans exporter nos tableaux; or, comment les exporter, étant bloqués? — Pourquoi exporter vos tableaux, qui sont votre richesse? — Eh bien, alors, portez-vous garants de l'emprunt. — Il n'y a pas moyen; d'ailleurs à quoi servirait notre garantie? — Dans ce cas, prêtez-nous vous-mêmes. — Nous n'avons pas d'argent, etc., etc. »

Il dit aussi : « Qu'il *aimait* Venise, parce qu'il aimait les peuples qui ne cédaient pas, et que, si Venise tombait, il donnerait sa démission. — Mais, dis-je, si les choses continuent ainsi, Venise tombera infailliblement. » A cela, pas de réponse. Il me dit encore (et en *ceci* je le crois) que « *si la France avait voulu adhérer à la paix sur l'Adige*, les choses se seraient arrangées. — Pour trois jours, » lui répondis-je, etc.

24 octobre.

Hier, après cinq heures, j'ai vu Cavaignac. Il ne s'était pas bien entendu avec Bastide pour parler comme lui. Il disait : « Que Verninhac avait envoyé l'ordre à Rigodit de *rester* (Bastide avait dit qu'on enverrait d'autres bâtiments), et que le mal était ainsi *réparé* (l'autre avait nié le mal) ; que Venise était plus loin de tomber que jamais ; que les Vénitiens *devaient persévérer et faire des sacrifices;* qu'il connaissait l'état des choses et toute notre détresse, et savait très-bien aussi que la promptitude rendrait le secours plus efficace ; mais qu'enfin le blocus n'était pas *rigoureux*, et que la promesse du retour des vaisseaux devait aussi avoir rassuré notre population, etc. » A mes instances (et je vous laisse à imaginer quelle suppliante dignité je mis à les lui faire), il répondit par deux fois : « Que voulez-vous que j'y fasse? Que nous fassions la guerre pour vous! Que nous vous envoyions des soldats! Il y a six mois, nous avons voulu le faire, et vous avez refusé. » Je relevai son erreur; mais que voulez-vous ! Il s'impatientait, d'une impatience non pas blessante pour moi, mais comme un homme qui voudrait agir et ne croit pas pouvoir le faire, et qui se sent pris aussi d'un commencement de *honte* mêlée de remords, etc.

25 octobre

Ce matin, les nouvelles de Vienne sont plus défavorables, et le cabinet français en est tout effrayé. Bastide, qui d'abord conseillait aux Italiens de se soulever, le leur déconseille maintenant, disant que nous ne pourrions rien espérer d'ici, etc., etc.

TOMMASEO.

GAZETTE OFFICIELLE DE VENISE.

23 octobre 1848.

Le Gouvernement Provisoire,

Considérant que l'Italie et la Hongrie doivent faire cause commune, parce qu'elles poursuivent le même but, *l'indépendance nationale*, et qu'il y a opportunité à manifester ouvertement la fraternité qui règne entre les deux nations,

Décrète :

Une légion hongroise est formée à Venise, composée de tous les soldats ou citoyens hongrois qui s'y trouvent en ce moment ou bien qui voudraient y venir pour en faire partie [1].

L'organisation et le traitement de ce corps seront les mêmes que ceux de l'infanterie vénète, l'uniforme sera hongrois, etc.

Manin. — Graziani. — Cavedalis.

DANIEL MANIN A VINCENZO GIOBERTI.

Venise, 26 octobre 1848.

Illustre citoyen,

Ce n'est qu'hier tard dans la soirée, que nous avons reçu, mes collègues et moi, l'adresse du 9 courant signée de quinze honorables députés du parlement sarde. Notre gouvernement ne croit pas devoir y faire de réponse officielle.

C'est pourquoi je prends la liberté de vous écrire en mon particulier, moi qui honore et vénère les éminentes facultés de votre cœur et de votre intelligence, et qui sens que je ne suis pas moi-même indigne de votre estime ; car, si nous sommes en désaccord dans quelques-unes de nos opinions, nous avons le même zèle, le même amour pour la cause nationale; nous sommes également résolus l'un et l'autre à lui sacrifier toute chose, jusqu'à nos opinions mêmes.

Remettre sur le tapis des questions politiques, et introduire

[1] Il y avait alors à Venise à peu près une quarantaine de Hongrois, dont on forma un petit corps sous le commandement de Louis Winkler, le même officier hongrois qui, le 22 mars, avait refusé de tirer sur le peuple.

ainsi un élément de discorde dans le peuple et les troupes, lorsque nous sommes étroitement cernés par l'ennemi, ce serait faire un acte hautement imprudent, et compromettre de la manière la plus grave le salut de cette citadelle de la liberté italienne, où, depuis le 11 août, nous sommes restés et restons invaincus, parce que nous avons su y rétablir et y maintenir la concorde.

Si, par suite des opérations de l'armée sarde ou par tout autre moyen, notre condition militaire venait à s'améliorer, nous aurions aussi une plus grande liberté d'action; mais aujourd'hui, ce serait une véritable trahison que d'aller au-devant d'un péril certain, dans le vague espoir d'un secours problématique.

Qu'on repasse le Tessin, et après nous pourrons discuter.

Veuillez, je vous prie, faire agréer à vos honorables collègues l'assurance de notre vive reconnaissance de l'intérêt qu'ils témoignent à l'égard de notre héroïque ville, ainsi que celle de notre profonde estime. Vous, homme illustre, daignez agréer au nombre de vos admirateurs

Votre dévoué serviteur,

DANIEL MANIN.

MANIN A N. TOMMASEO.

VENISE, 27 octobre 1848 au matin.

Sans cesse molestés par les pirateries maritimes et par la continuation du blocus de terre, nous avons été forcés de sortir un peu de notre attitude passive, même pour pouvoir introduire quelques vivres dans la place. Dans la journée du 22, on avait fait une sortie du fort des Trois Portes (*Tre Porti*), délogé l'ennemi de Cavallino, et pris deux pièces d'artillerie. Ce matin nous avons effectué une nouvelle sortie de Fusina et de Malghera; on a enlevé à l'ennemi huit canons, un caisson de munitions, huit chevaux et fait deux cents prisonniers. Au moment où je vous écris, on se bat et nous avons le dessus.

Il est tard, le courrier va partir. A demain.

MANIN.

GAZETTE OFFICIELLE.

(*Bulletin de la guerre.* — 27 *octobre* 1848 *à midi.*)

Ce matin, une partie de nos troupes est sortie de Malghera, se dirigeant sur Mestre, tandis qu'un autre détachement débarquait à Fusina. Les rapports de nos commandants nous apprennent qu'après une vive résistance Mestre a été occupée, et que les troupes débarquées à Fusina poursuivent également leur marche, ne rencontrant que peu de résistance.

Le résultat de l'occupation de Mestre et de Fusina a été pour nous de plus de deux cents prisonniers, six canons, six chevaux et plusieurs chariots de munitions, dont deux cents gargousses ; tout cela prêt à servir contre Venise. Parmi les prisonniers se trouvent plusieurs officiers.

AUTRE BULLETIN.

(5 *heures.*)

La journée s'est terminée par le triomphe de nos armes. Quoiqu'ils se soient battus vaillamment, les Croates ont dû céder à la valeur et à l'enthousiasme des Italiens accourus de tous les points de l'Italie à Venise pour ressaisir les armes.

Outre deux cents morts et blessés, nous avons fait plus de cinq cents prisonniers autrichiens. De notre côté, les canons enlevés à l'ennemi nous ont coûté environ cinquante morts et blessés ; mais le sang italien est compensé par la victoire, et fera germer l'indépendance à laquelle nous aspirons tous.

ZENNARI, Secrétaire général.

MANIN A TOMMASEO.

VENISE, 28 octobre 1848.

L'affaire d'hier a été extrêmement brillante ; elle est *glorieuse* pour les armes italiennes. L'ennemi a été chassé de Fusina, d'un réduit qu'il avait construit près du pont de la Rana, et de Mestre,

laissant deux cents morts sur le champ de bataille. Nous avons fait cinq cents prisonniers (parmi lesquels cinq officiers), pris six pièces de campagne en bronze, deux caissons de munitions, trois chariots de bagages et plusieurs autres, chargés de vivres. Nous avons à déplorer trente-quatre morts et soixante-douze blessés.

A Mestre, la lutte a été sanglante, l'ennemi s'étant retranché dans les maisons et tirant par les fenêtres. A quatre heures du soir il était battu.

Notre peuple était en foule sur la place pour avoir des nouvelles. Vers deux heures, le son des cloches vint l'appeler à l'église, où on avait exposé la madone de Saint-Marc; à l'instant même, la place fut vide ! Les prières du peuple furent exaucées.

Nous avions deux mille deux cents soldats; les Autrichiens à peu près deux mille. Le but de la sortie étant atteint, nos soldats sont rentrés le soir même heureux et gais, et se sont renfermés dans leurs forts.

Hier, la flotte sarde, composée de quatorze vaisseaux, tant à voiles qu'à vapeur, a jeté l'ancre dans nos eaux. Ce matin l'amiral Albini est venu voir le gouvernement.

Adieu de cœur. MANIN.

GAZETTE OFFICIELLE.

(29 *octobre*.)

Vendredi 27 courant, l'escadre de Sa Majesté le roi de Sardaigne composée de quatorze bâtiments a jeté l'ancre dans nos eaux. Le lendemain le contre-amiral Albini, s'étant rendu auprès des triumvirs, leur déclara que le retour de l'escadre avait pour but de faire *débloquer* Venise, et de la *défendre* si elle était attaquée. Il témoigna toute sa joie ainsi que celle de tous les officiers sous ses ordres, d'avoir cette nouvelle occasion de prouver son dévouement à l'Italie. Le gouvernement exprima à l'amiral tout le plaisir et la vive reconnaissance qu'il éprouvait de son retour. La reconnaissance de Venise qui a accompagné la flotte sarde à son départ se réveille plus ardente à son retour.

ZENNARI, Secrétaire général.

LE CONSUL GÉNÉRAL DAWKINS AU VICOMTE PALMERSTON.

VENISE, 29 octobre 1848.

MILORD,

Le 22, quatre cents hommes de la garnison de Venise ont fait une sortie vers Tréporti. Cette force, soutenue par quelques bateaux canonniers, a réussi à surprendre Cavallino, petit poste occupé par les Autrichiens, et à enlever deux canons. Il paraît qu'il n'y a eu ni tués ni prisonniers d'aucun côté. Encouragé par ce succès, et afin d'entretenir l'ardeur des troupes, peut-être aussi pour s'assurer du degré d'assistance que donneraient les paysans, on projeta une sortie sur une plus grande échelle, qui fut exécutée le 27. Avant le lever du soleil, cachés par une brume épaisse, mille hommes débarquèrent à Fusina, tandis qu'un autre corps d'environ deux mille hommes sortait du fort de Malghera se dirigeant sur Mestre. Les Autrichiens établis dans ce village et à l'entour étaient au nombre d'environ 1,800; ils furent pris à l'improviste, à cause du brouillard, et probablement aussi pour avoir manqué de la vigilance la plus ordinaire; il en résulta qu'après un engagement très-vif qui dura jusqu'au soir, l'expédition réussit à chasser de Mestre les Autrichiens, et à leur faire quatre à cinq cents prisonniers, outre cent cinquante hommes tués ou blessés ; ils ont pris de plus six canons et des approvisionnements militaires. Les Vénitiens disent avoir eu cinquante morts et au moins quatre-vingts blessés. Le grand nombre de prisonniers autrichiens s'explique par ce fait que beaucoup d'entre eux ont été surpris dans les maisons, et entourés par des forces supérieures; quoique les Vénitiens aient peut-être souffert plus qu'ils ne le disent, je ne crois pas que le récit de la perte des Autrichiens soit très-exagéré. On peut dire que cette sortie qui a été dirigée par le général Pepe en personne, a parfaitement réussi, mais elle a fortement désappointé les Vénitiens, car les paysans sont restés parfaitement passifs. Le 28 au matin, les Autrichiens, ayant amené de Trévise des renforts considérables, ont réoccupé Mestre, qui est un village ouvert, et les Vénitiens sont rentrés à Malghera et à Venise. J'ai, etc.

Signé : CLINTON G. DAWKINS.

GAZETTE OFFICIELLE.

(*Venise*, 29 *octobre* 1848.)

Les journées des 27 et 29 octobre resteront parmi les plus mémorables de notre glorieuse époque. Peindre l'aspect sublime que prit Venise pendant la journée du 27 octobre serait chose impossible. A peine la sortie de nos troupes fut-elle connue qu'une joie délirante, on pourrait dire une sorte d'ivresse, s'empara de la population. Rompre en visière une fois de plus avec les Autrichiens, voir Venise donner le signal du combat, c'était l'ardent désir de tous les cœurs! Mais en même temps il se mêlait à cette allégresse une inquiétude, une anxiété, une impatience extrême de savoir ce qui se passait, et d'accourir sur le lieu de la lutte, non qu'on doutât du succès; mais il semblait à chacun que d'en rester spectateur oisif serait un crime.

Lorsque arrivèrent les premières nouvelles, et qu'on apprit que le combat était acharné, mais qu'il tournait à notre avantage, toute cette foule qui encombrait la place ne sembla qu'un seul homme dont la poitrine se soulève et jette un soupir de satisfaction et de bonheur en voyant s'accomplir son vœu le plus cher. Tout à coup, comme honteuse de partager les avantages sans partager le péril, la garde nationale tout entière (c'est-à-dire tous les hommes en état de porter un fusil) se porta sous les fenêtres du gouvernement, criant : « Nous voulons nous battre! Qu'on nous conduise au lieu du combat! Sortons! sortons! » Le commandant en chef de la garde nationale, général Marsick, avait déjà prévenu ce désir, en faisant partir trois cents des leurs pour Malghera, outre les cent tirailleurs qui s'y trouvaient déjà, et huit cents autres, prêts pour former la réserve; mais tout cela ne leur suffit pas ; tous insistèrent pour partir sans être appelés, et bien que le plan de la sortie ne le réclamât point. Ce fait proclame que Venise ne doit plus appartenir à d'autres qu'à elle-même et à l'Italie.

Un autre épisode, non moins touchant, succéda à celui-ci. Les nouvelles arrivaient de plus en plus favorables, de plus en plus

rassurantes, et se répandirent avec la rapidité de l'éclair. Tout à coup retentit l'airain de notre basilique, remplissant l'air de son harmonie majestueuse et sacrée, nous annonçant que le clergé, dans les temples, ne reste pas insensible à la nouvelle de notre victoire. Cet appel agit comme un coup électrique sur le peuple qui encombre la place; un mouvement instinctif fait sentir à tous le besoin de s'humilier devant le Dieu de la victoire; tous se tournent vers l'église, tous y courent, la place est déserte!

Cet hymne de reconnaissance à Dieu, ces larmes versées en souvenir des martyrs de l'Italie, disent assez haut quelle piété est dans nos cœurs, et que nous sommes vraiment dignes de cette liberté civile que sanctifie la religion!

Hier, à onze heures du matin, des barques remorquaient, en face de la Piazetta, les canons et les autres trophées enlevés à l'ennemi; le peuple, entassé sur le môle, les regardait avec extase. Dès qu'ils furent mis à terre, c'était à qui s'attellerait aux cordes pour les traîner dans l'enceinte de la grand'garde; vieillards et enfants se disputaient l'honneur de cette fatigue; on eût cru assister à une de ces fêtes de nos ancêtres, lorsque les navires vénitiens revenaient de l'Asie, chargés de dépouilles turques! Ces jours glorieux pourront revenir, si les Italiens, jusqu'ici divisés par d'indignes rivalités, continuent à se rapprocher, à se connaître, à s'apprécier les uns les autres! Un peu après, plusieurs des détachements des différents corps qui ont participé au fait d'armes de Mestre, arrivèrent sur la place : un détachement de Lombards, un de la légion Zambeccari, celle de Morandi, des tirailleurs du Sile, des Bolonais, des gendarmes, artillerie et cavalerie; enfin un détachement de la garde nationale, et un autre du bataillon de l'Espérance.

Jamais revue militaire ne fut fêtée plus justement! La foule, agglomérée sur la place et sur les perrons des palais qui la bordent, ne pouvait contenir sa joie; elle l'exprima par des vivat et des applaudissements continuels adressés à ces braves qui sont accourus des diverses parties de la Péninsule, et qui, réunis aux nôtres, viennent de donner une si belle preuve de la valeur italienne. Le son de la musique, le soleil radieux qui inondait la place, la présence des membres du gouvernement et de l'il-

lustre général Pepe, entouré d'un nombreux état-major de terre et de mer, tout se réunissait pour donner à la fête l'aspect le plus brillant. Après la remise des canons, les divers corps défilèrent en bon ordre. A leur tête marchait, entre deux officiers de marine, un petit garçon portant un drapeau bien trop grand pour qu'il pût le soulever du sol, et dont le bout avait été entortillé tout autour de sa petite personne. Cet enfant, mousse sur une des péniches qui protégeaient le débarquement à Fusina, s'était distingué par une action d'éclat. Voyant le drapeau de la péniche, renversé par un coup de mitraille, tomber à la mer, il s'y jeta résolûment, le ressaisit à la nage, rejoignit la péniche, et grimpant au haut du mât, y replaça le drapeau en criant: *Vive l'Italie!* à travers le tonnerre des coups de canon. Cet enfant a reçu hier la récompense de son courage; le gouvernement lui a assigné une place gratuite à l'école navale. Son nom est Pierre Zorzi; si les augures ne mentent pas, ce nom illustrera un jour la marine de la patrie.

Le général Cavedalis se rendit ensuite aux ambulances, où les plus grands soins sont, non-seulement donnés, mais on peut dire prodigués à nos blessés et à ceux de l'ennemi; car nous ne faisons aucune différence entre eux.

Une seule gloire manquait encore à Venise, elle l'a conquise! sa résistance obstinée, intrépide au milieu de la commune défaite, ses souffrances, la manière dont elle s'est dépouillée de toutes ses richesses étaient héroïques; une seule gloire lui restait à acquérir : de donner la première le signal de la lutte nouvelle à laquelle doit se préparer l'Italie; de réveiller les indolents qui se bercent de l'espoir d'une paix honorable, avant que nos efforts aient suffi à nous la mériter; de détruire enfin à tout jamais, en donnant ce signal, l'accusation d'apathie et de faiblesse si souvent et si injustement lancée contre Venise !

Napolitains, Lombards, Pontificaux, Vénètes de la ville et des provinces soupiraient également après ce moment! Tous aussi ont prouvé que les Italiens sont capables du plus fraternel accord, dès qu'un chef respecté, un gouvernement favorable à la liberté, sait les réunir !

DANIEL MANIN A M. JULES BASTIDE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

VENISE, 29 octobre 1848.

MONSIEUR,

A une lettre particulière que j'avais adressée à lord Palmerston je viens de recevoir la réponse ci-jointe (datée du 16 octobre).

Le ministre anglais y avoue ses intentions à l'égard de Venise avec la plus grande franchise.

Eh bien, Monsieur, je réclame *de votre loyauté* une franchise semblable. Il est juste que nous sachions si le peuple vénitien, qui, dès le commencement de sa révolution, a proclamé le principe républicain, qui s'est adressé à la France et a compté sur son aide, doit se résigner à être abandonné par elle, et ne compter désormais que sur son désespoir et sur la Providence !

Ce n'est pas le président de la petite République de Venise qui le demande au ministre de la puissante République française, c'est le *citoyen* qui le demande au *citoyen*, l'honnête homme, à l'honnête homme.

Agréez, etc.

MANIN.

FIN DU TOME PREMIER.

SBN VA1153 1435

ERRATA.

—

Page 90,	*ou lieu de* :	coup périr,	*lisez* :	coup férir.
— 151,	—	22 mars — 11 août,	—	22 mars — 5 juillet.
— 200,	—	11 avril,	—	21 avril.
— 203,	—	Fontebba et Corporetto,	—	Pontebba et Caporetto.
— 214,	—	impossible tout au plus,	—	impossible. Tout au plus,
— 265 (*note*),	—	1859,	—	1856.
— 438,	—	5 septembre,	—	5 octobre.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

Pages.

Avant-Propos..... VII

Notice sur Daniel Manin..... XII

Première Époque. (13 septembre 1847 — 22 mars 1848)..... 3

Lutte légale..... 5

Prison et Procès..... 43

Révolution..... 90

Relations diverses de témoins oculaires..... 111

Deuxième Époque. (22 mars — 5 juillet 1848)..... 151

Gouvernement républicain..... 153

Défections ouvertes ou cachées : Rome. — Naples. — France.. 200

Fusion..... 289

Relations diverses de témoins oculaires..... 316

Troisième Époque. (5 juillet — 11 août)..... 319

Régime piémontais..... 321

Relations diverses de témoins oculaires..... 344

Quatrième Époque (11 août 1848 — 1er janvier 1849)..... 361

Dictature..... 363

Médiation anglo-française..... 424

FIN DE LA TABLE.

Corbeil, typ. et ster. de Crete.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google